

La formation des élites laotiennes modernes et leur perception du Laos : De la colonisation à l'indépendance (1893-1949)

Maya Akazaki

▶ **To cite this version:**

Maya Akazaki. La formation des élites laotiennes modernes et leur perception du Laos : De la colonisation à l'indépendance (1893-1949). Histoire. Université de Montpellier Paul-Valéry, 2025. Français. NNT : 2025UMPV0014 . tel-05280624

HAL Id: tel-05280624

https://theses.hal.science/tel-05280624v1

Submitted on 24 Sep 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Collège Doctoral Languedoc-Roussillon

THÈSE DE DOCTORAT

La formation des élites laotiennes modernes et leur perception du Laos

De la colonisation à l'indépendance (1893-1949)

Présentée en vue de l'obtention du grade de docteur
en **Histoire contemporaine de l'Université de Montpellier Paul-Valéry**

Ecole Doctorale n° 58 – Langues, Littérature, Cultures, Civilisation (LLCC)

Présentée par **Maya AKAZAKI**

Dirigée par **Pierre JOURNOUD**

Soutenue publiquement **le 23 juin 2025** devant le jury composé de

Vannina BOUTÉ Directrice d'études, EHESS	Rapporteure
Bruce LOCKHART Associate professor, National University of Singapore	Rapporteur
Clémence CARDON-QUINT Professeur des universités, Université de Montpellier Paul-Valéry	Examinatrice
Franck MICHELIN Professeur des universités, Université Teikyo au Japon	Examinateur
Christopher GOSCHA Professeur titulaire, Université du Québec à Montréal	Président du jury
Pierre JOURNOUD Professeur des universités, Université de Montpellier Paul-Valéry	Directeur de thèse

Université Paul Valéry Montpellier

École Doctorale ED58 Langues, Littératures, Cultures, Civilisations LLCC

La formation des élites laotiennes modernes et leur perception du Laos, de la colonisation à l'indépendance (1893-1949)

Image 1 : L'illustration d'une brochure de propagande du gouvernement Lao-Issara[1]

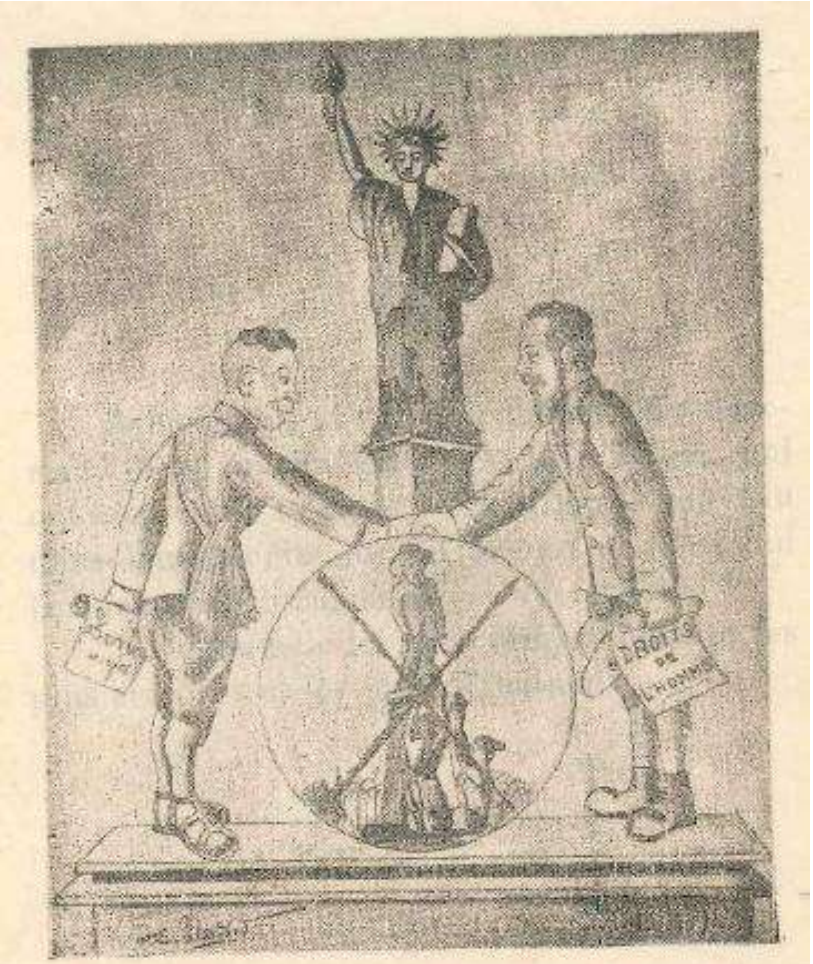

L'ancien monument Pavie, et le futur monument de l'AMITIE FRANCO - LAO.
(Dessin de Thao Soukan)

« La véritable amitié franco-lao ne peut naître que de la mort du colonialisme français. »

(Formule de Katay Don Sasorith, promoteur de la propagande du gouvernement Lao-Issara)

[1] Confidential U.S. State Department Central Files (CF), Indochina 1945-1949 : Internal Affairs, Reel 8, Thao Katay (éd.), *L'amitié ou la haine ! : Pour une entente franco-lao contre le colonialisme désuet et périmé*, Bangkok, Éditions Lao-Issara, 1948.

À ma famille qui me soutient depuis le Japon

Carte du Laos français

Carte 1 : Le Laos français et ses provinces en 1929[2]

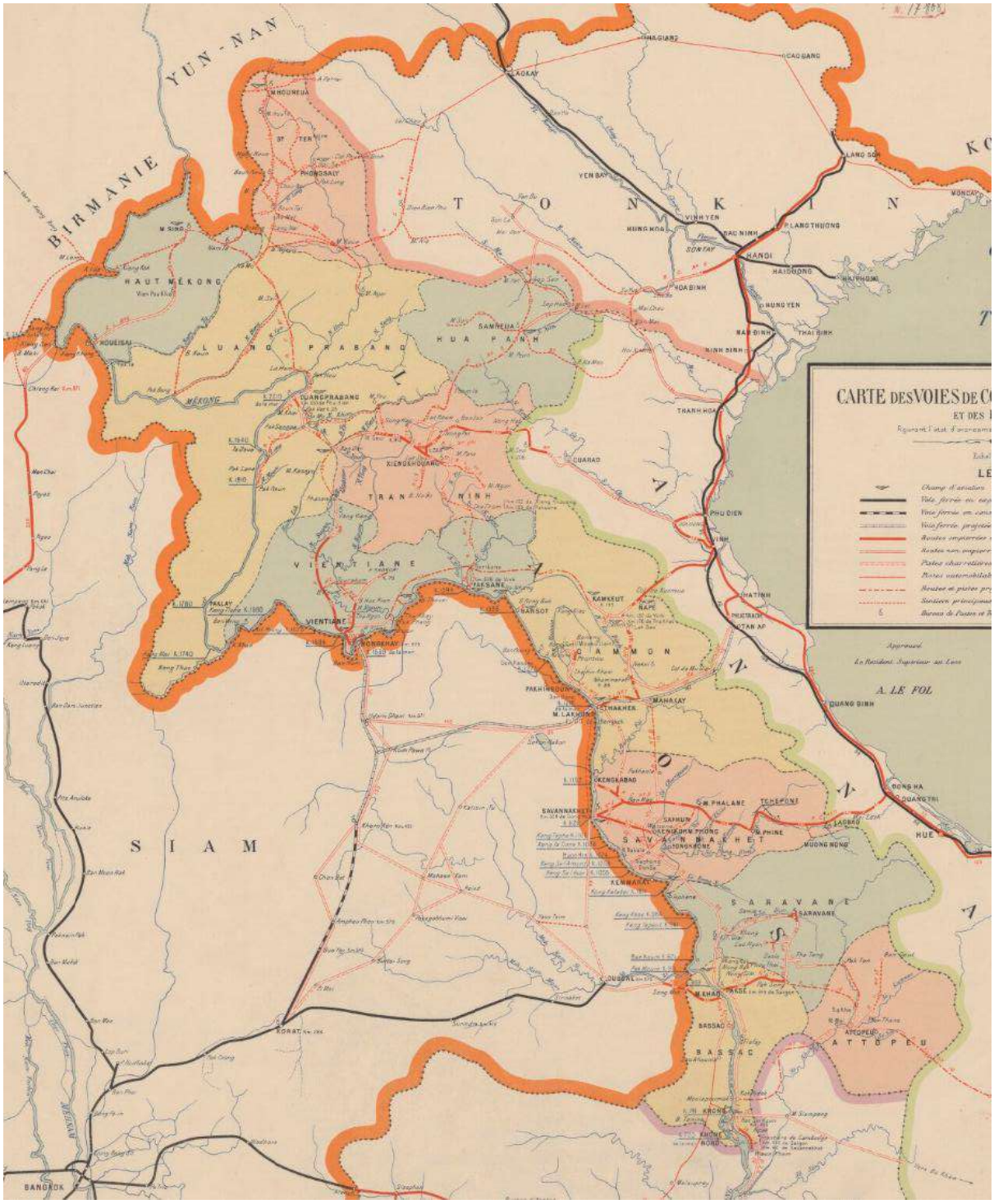

[2] Ch. Mariage, « Carte des voies de communications du Laos et des pays voisins au 1er janvier 1929 », 9e édition, Hanoi, Service géographique de l'Indochine, 1932, consultée sur Gallica.

Avertissement

Pour transcrire les mots laotiens en alphabet latin, je me réfère à la transcription utilisée dans les documents d'archives pendant l'époque coloniale et à celle conventionnellement adoptée pour certains noms. Cela diffère de la romanisation proposée par l'*American Library Association – Libary of Congress*. Quant aux mots vietnamiens, j'ai choisi de ne pas utiliser tous les diacritiques sur les voyelles, les consonnes ainsi que les tons, par souci de simplicité. Pour les mots japonais, l'allongement des voyelles n'est pas pris en compte lors de la transcription en alphabet latin.

Les documents d'archives français de l'époque sont souvent rédigés en majuscule et sans accents. En les citant, j'apporte une légère correction aux textes originaux afin d'en faciliter la lecture : remplacement de majuscules par des minuscules lorsque l'usage des majuscules ne relève pas d'une mise en avant volontaire de l'auteur, et ajout des accents. Je certifie que ces ajustements sont réalisés dans le respect des textes originaux et que leur contenu demeure inchangé.

Les traductions sont toutes réalisées par mes soins. Tout choix linguistique relève donc de ma responsabilité.

L'accessibilité de tous les liens hypertextes des sources citées dans cette thèse a été vérifiée en date du 29 mars 2025.

Remerciements

Cette thèse n'aurait pas pu être réalisée sans le soutien de nombreuses personnes.

Je tiens tout d'abord à remercier mon directeur de thèse, Pierre Journoud, qui m'a accompagnée tout au long de mes années de doctorat. Cette rencontre a été rendue possible grâce à Alain Forest, qui m'a invitée à le contacter après avoir reçu mon courriel expliquant mon désir de faire un doctorat en France. Pierre Journoud a généreusement accepté de diriger ma thèse, alors que mon sujet n'était pas encore bien défini. Il m'a également fourni une lettre de recommandation pour la bourse du gouvernement français, ce qui m'a permis de venir en France en septembre 2017. Je lui suis reconnaissante de son soutien indéfectible, de ses encouragements et des nombreuses opportunités qu'il m'a offertes dans le cadre de ma carrière académique.

Depuis, j'ai eu la chance de rencontrer des chercheurs travaillant sur l'Indochine ou sur la question coloniale. Lors du colloque international que Pierre Journoud a co-organisé à Hanoi sur les aspects internationaux et mémoriels de la bataille de Dien Bien Phu, en mai 2019, j'ai eu le plaisir d'échanger avec de nombreux chercheurs, notamment Julien Mary, Éric Coudray, Baptiste Buresi, Ivan Cadeau et Christian Cunningham. J'ai également profité de cette occasion – à la suite d'un séjour préliminaire au Laos et au Vietnam entre novembre et décembre 2018 – pour consulter des archives au Laos et au Vietnam. Je tiens à remercier l'École française d'Extrême-Orient de Vientiane et d'Hanoi, en particulier Michel Lorrillard, Grégory Kourilsky, Andrew Hardy et Vu Thi Mai Anh, ainsi que Souphonh Litthisak et Boun du centre des archives à Vientiane qui m'ont facilité l'accès aux centres des archives. J'ai également eu la chance de visiter, grâce à Khamvone Boulyaphonh, Vat Khili (le temple Khili) à Luang Prabang afin de découvrir sa collection des archives bouddhiques. En outre, j'ai aussi pu consulter de nombreux ouvrages à la Bibliothèque nationale du Laos, à la bibliothèque de l'Université nationale du Laos, à l'Institut de recherche en science de l'éducation ainsi qu'à la Bibliothèque nationale du Vietnam. Je tiens également à remercier Seng Bisiou, ses parents, Soutsawath et Michelle Ounkham, leur famille, ainsi que Mongkhol-Katay Sasorith, qui m'ont fait découvrir leurs histoires familiales. Les rencontres avec Étienne Rolland-Piègue, Florence Jeanblanc-Risler, alors ambassadrice de France au Laos, Michel Treutenaere, Marieke Charlet-Phommachanh, Martin Rathie, Simon Creak, Henri Eckert m'ont également été précieuses et ont grandement facilité mon travail de recherches. Je dois également mentionner que Nho Keomunla m'a fourni des informations sur des ouvrages anciens, et que Keomany Somvandy m'a généreusement permis d'accéder à la bibliothèque personnelle de Grant Evans.

En septembre 2019, j'ai également eu l'opportunité de me rendre à Strasbourg pour le symposium international « Présence Africaine : Espaces, Langues, Cultures, Politiques et Sociétés dans l'Espace Francophone (Afrique, Amériques, Asie, Europe) », grâce à Yutaka Sakuma, Takayuki Nakamura et Aggée Célestin Lomo Myazhiom, avec qui j'ai travaillé pour l'organisation d'un colloque international francophone à Tokyo, en août 2017. Je tiens à les remercier, ainsi que l'ensemble de cette équipe franco-japonaise travaillant sur la question de la décolonisation, pour m'avoir offert de nombreuses opportunités, telles que la rencontre avec des chercheurs franco-japonais et la publication d'un article dans le numéro spécial d'une revue. Leur travail reste une source d'inspiration pour mes recherches. En janvier 2022, j'ai eu le plaisir de présenter une communication sur le mouvement d'indépendance mené par le Lao-Issara, lors de la Conférence du Comité de Coopération avec le Laos, en présence de Chansamone Voravong, dernier acteur vivant de ce mouvement. Cette rencontre a été rendue possible grâce à Marc Mouscadet et Gérard Batisse, à qui je suis très reconnaissante. Par ailleurs, une intervention en anglais lors d'un *Research Showcase* organisé par Historians' Workshop à Tokyo en août 2019, m'a permis d'échanger avec de jeunes historiens japonais et m'a ensuite invitée à présenter une autre communication en anglais dans le cadre d'une école d'été, *Global History Collaborative Summer Institute 2022*. Bien que mon niveau d'anglais soit insuffisant, les discussions menées durant ces cinq jours ont beaucoup enrichi mes recherches.

Je tiens également à remercier Bruce Lockhart, Pierre Petit, Vatthana Pholsena, Vannina Bouté, Ryan Wolfson-Ford avec qui j'ai eu la chance d'échanger par courriel ou en présentiel, et qui m'ont donné de précieux conseils sur mes travaux.

Je souhaite également remercier les professeurs japonais qui m'ont soutenue tout au long de mon parcours académique : Akeo Takahashi, mon directeur de mémoire de licence, m'a encouragée à poursuivre mes recherches et continue à m'apporter un soutien précieux ; Kei Nemoto m'a fait découvrir le monde de l'Asie du Sud-Est ; Yoko Kikuchi, ma directrice de mémoire de master, m'a appris l'importance de s'immerger au Laos et m'a accompagnée avec patience dans ma lecture des textes laotiens tout en m'encourageant à poursuivre mes recherches en doctorat ; Naoki Soda m'a toujours offert des commentaires pertinents ouvrant de nouvelles perspectives dans mes recherches ; Junko Yano m'a également guidée dans mes recherches sur le Laos ; enfin, l'équipe enseignante du lycée de l'université Chuo à Musashikoganei, à Tokyo, qui a été le point de départ pour ce voyage de curiosité.

Je suis aussi reconnaissante envers mes camarades japonais et français, en master et en doctorat, qui m'ont toujours apporté un soutien considérable, tant sur le plan scientifique et moral. Je tiens ici à souligner que le soutien d'Éric Coudray, qui a soutenu sa thèse sur l'histoire et les mémoires combattantes françaises de la guerre d'Indochine en 2022, dans la rédaction de

ma propre thèse a été considérable. La finalisation de mon travail a été rendue possible grâce à sa relecture, ses commentaires précieux et toujours encourageants. Je ne le remercierai jamais assez pour ce qu'il m'a apportée dans cette dernière étape de mon doctorat, qui m'a parfois semblé insurmontable.

Dans le cadre de ma thèse, j'ai eu la chance de bénéficier de plusieurs aides financières : la bourse du gouvernement français, la *Graduate Scholarship for Degree Seeking Students* de la *Japan Student Services Organisation* (JASSO), une aide financière à la mobilité longue de mon laboratoire CRISES et de l'école doctorale 58, ainsi que des allocations de recherche de la *Takanashi Foundation for Historical Science* et de la *Resona Foundation for Asia and Oceania*. Je les remercie profondément, car sans ces aides, mon projet n'aurait jamais pu aboutir.

Je tiens également à exprimer ma gratitude envers Antoine Micheau et Denis Hoa, ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe IMAIOS, en particulier Barbara Stockler et Victoria Kirk, qui m'ont accueillie au sein de l'entreprise et m'ont permis de travailler en tant que traductrice avec une grande flexibilité, afin de financer mes études. J'ai également eu la chance d'entamer ma première expérience en tant qu'enseignante à l'université de Montpellier Paul-Valéry, grâce à Jean-Marc Sarale ainsi qu'à Élodie Lang, puis au *Keiwa College* grâce à l'intermédiaire d'Akeo Takahashi. Ces expériences enrichissantes m'ont conduite à travailler à l'université Grenoble Alpes, où j'ai pu achever ma thèse grâce au soutien et à la bienveillance de l'équipe enseignante, en particulier Alice Berthon, Yasuko Takeuchi et Narumi Saito.

Enfin, j'exprime toute ma reconnaissance à ma famille au Japon ainsi qu'à mes amis au Japon, en France et ailleurs dans le monde, qui ont respecté mon choix de poursuivre mon parcours académique en France et qui n'ont jamais cessé de m'encourager, tant moralement que, parfois, financièrement. Leur soutien et leur inspiration m'ont été précieux, aussi bien dans ma vie personnelle que professionnelle, et le seront toujours.

Liste des abréviations

ANOM : Archives nationales d'outre-mer

ANV : Archives nationales du Vietnam

CF : Confidential U.S. State Department Central Files

JACAR : Japan Center for Asian Historical Records, National Archives of Japan (Archives numériques)

MAE : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

MC : Mémorial de Caen

NIDS : National Institute for Defense Studies (Archives du ministère japonais de la Défense)

SHD : Service historique de la Défense

Sommaire

Carte du Laos français 4
Avertissement 5
Remerciements 6
Liste des abréviations 9
Sommaire 10
Introduction 12
Le questionnement sur la colonisation et l'indépendance 13
Pour une nouvelle approche de la perspective des élites laotiennes sur le Laos 35
Partie I : La formation et la sociabilisation des élites laotiennes au Laos français dans l'éducation, l'administration, les associations et les publications 44
1. Donner naissance au « Laos français » 45
2. Concevoir le Laos dans l'optique des elites modernes 111
Partie II : Le rôle et les réactions des élites lors de la première prise de pouvoir : du coup de force japonais à l'exil du gouvernement Lao-Issara 150
3. Collaborer ou ne pas collaborer avec le Japon ? Les conséquences du 9 mars 1945 (mars – août 1945) 151
4. Envisager le Laos de l'après-guerre 179
Partie III : Les perspectives des élites sur le Laos en tant qu'État-nation indépendant : le gouvernement Lao-Issara et le gouvernement royal 210
5. Se reunir sous la banniere du Lao-Issara (1946-1949) 211
6. Gouverner le nouveau Laos 241
Conclusion : des dynamiques coloniales à l'émergence d'un projet national 286
Le Laos français, une entite equivoque entre protectorat et colonie 286
La dependance a l'egard de l'immigration vietnamienne 287
Le développement des élites laotiennes et de leur conscience en tant que telles 288
Des visions variées pour un Laos indépendant 289
Les stratégies d'un « pays mineur » 291
Pour l'ouverture d'autres perspectives 292
Index 294
Sources 300
Bibliographie 310
Table des annexes 323
Table des tableaux 346
Table des images 347
Table des cartes 348
Table des matières 352
Résumé 356
Summary 357

Introduction

« Décolonisation, le mot lui-même est trompeur. Comme si l'Europe avait un beau jour décidé de rendre à leur destin les peuples qu'elle avait soumis. Comme si, après avoir expérimenté une forme aussi radicale de domination, on pouvait revenir à une fantasmatique pureté initiale. Comme si ce processus historique majeur n'était pas l'aboutissement d'une révolte ininterrompue qui durant plus d'un siècle a couru de l'Inde au Sénégal, de l'Algérie au Vietnam, du Kenya au Congo. Comme si ce n'était pas cela le principe moteur : insoumission, rébellion, insurrection. Une infinité de paroles et d'actions qui ont fini par forcer les hommes et les femmes venus d'au-delà des mers à rentrer chez eux. »

Pierre Singaravélou, Karim Miské et Marc Ball, *Décolonisations*, Paris, Artes Éditions/Éditions du Seuil, 2020, p. 7.

Le questionnement sur la colonisation et l'indépendance

Étudier le passé colonial d'un pays, revient à tourner l'histoire vers l'avenir. Il est rare que ce sujet douloureux soit abouti et clos. Les polémiques, en particulier, empêchent la sérénité d'une analyse toujours recommencée.

> *« La colonisation est un crime contre l'humanité. C'est un crime, c'est un crime contre l'humanité, c'est une vraie barbarie. Et ça fait partie de ce passé que nous devons regarder en face, en présentant nos excuses à l'égard de celles et ceux envers lesquels nous avons commis ces gestes*[3]*. »*

Ce propos d'Emmanuel Macron, alors candidat à la présidentielle, lors de sa visite en Algérie en février 2017, a mis en avant l'importance de « la réconciliation des mémoires » pour les futures relations franco-algériennes. La polémique suscitée par son discours dans la société française nous montre bien que l'histoire de la colonisation est un sujet toujours d'actualité, toujours très sensible. La colonisation a semé la discorde entre les pays colonisateurs et les pays colonisés qui, pourtant, gardent toujours un lien indissociable dans une « histoire commune »[4], que la plupart ont du mal à appréhender de manière apaisée.

Reconnaître ou occulter ? Glorifier ou condamner ? Les anciens colonisateurs font face à ces questions, et se voient obligés de reconsidérer la place de la colonisation dans leur histoire. Or, les anciennes colonies, qui sont aujourd'hui des pays indépendants, tissent souvent leur histoire nationale par la construction des luttes contre le colonialisme et de la quête de l'indépendance. La réticence des anciens colonisateurs et la fermeté des anciens colonisés se contredisent, et entraînent un conflit diplomatique. Les exemples du Japon et de la Corée, de la France et de l'Algérie le prouvent.

Le président de la République a souhaité recourir aux travaux des historiens. En janvier 2021, Benjamin Stora a remis un rapport sur « les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie »[5]. Plutôt que la « repentance » politique qui ne serait qu'illusoire, Benjamin Stora met en avant la reconnaissance des crimes de la colonisation pour

[3] Patrick Roger, « Colonisation : les propos inédits de Macron font polémique », *Le Monde*, 16 février 2017 [En ligne : https://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2017/article/2017/02/16/pour-macron-la-colonisation-fut-un-crime-contre-l-humanite_5080621_4854003.html].
[4] Gouvernement français, « Retour sur le voyage au Viêtnam d'Édouard Philippe », 5 novembre 2018 [En ligne : https://www.info.gouv.fr/actualite/10641-retour-sur-le-voyage-au-vietnam-d-edouard-philippe].
[5] Stora Benjamin, *Les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie,* rapport remis au président de la République, janvier 2021.

« regarder en face le passé colonial »[6]. Les recherches historiques permettant de faire face ensemble à l'événement colonial, ont pour rôle l'apaisement et la réconciliation des pays en discorde sur leur passé colonial. Elles construisent ainsi l'avenir.

Le nationalisme colonial

Malgré les tensions héritées de la relation entre colonisateurs et colonisés, le système colonial ne sait aujourd'hui être justifié. La colonisation a privé les colonisés du droit de tenir leur propre destin entre leurs mains, et a imposé une domination des Occidentaux basée sur l'essentialisme racial et culturel. Le colonialisme, en tant que fruit de la modernité, a fini par être réfuté par les mouvements d'indépendance dans les pays colonisés. Ainsi, à partir de la moitié du XXe siècle, la décolonisation, en tant que processus de l'indépendance des pays colonisés, va de pair avec l'aspiration culturelle et politique de former une nation ayant sa propre culture et un État souverain dans un territoire légué par la colonisation.

Pour éviter toute ambiguïté à propos des concepts de nation et de nationalisme, citons ici la définition présentée par le sociologue britannique Anthony Smith, qui semble convaincante : la nation est, selon lui, « une communauté humaine nommée, résidant dans une patrie perçue comme telle et ayant des mythes communs et une histoire partagée, une culture publique distincte, ainsi que des lois et des coutumes communes pour tous les membres »[7]. Le nationalisme, quant à lui, est compris comme « un mouvement idéologique pour atteindre et maintenir l'autonomie, l'unité et l'identité d'une population que certains de ses membres considèrent comme constituant une "nation" réelle ou potentielle »[8]. Le nationalisme suppose, paradoxalement, deux axes distincts : universalité institutionnelle et particularité culturelle.

En 1963, l'anthropologue américain Clifford Geertz a bien expliqué à ce sujet que l'aspiration culturelle et politique dans les anciennes colonies est composée de deux types de motivations, identitaire et pratique – « le désir d'être reconnu comme agents responsables dont les souhaits, les actes, les espoirs et les opinions "comptent", et le désir de construire un État efficace, dynamique et moderne »[9]. Toutefois, ces deux désirs ne s'accordent pas toujours, parce que, selon l'anthropologue, les habitants culturellement différents dans les anciennes colonies tendent à s'attacher aux éléments qui sont considérés par eux comme « primordiaux » – sang, race, langue, localité, religion et tradition[10]. Le processus de la formation d'un État

[6] *Ibid.*, p. 91.
[7] Anthony D. Smith, *Nationalism: Theory, Ideology, History*, 2nd ed., Cambridge, Polity Press, 2010, p. 13.
[8] *Ibid.*, p. 9.
[9] Clifford Geertz, *The Interpretation of Cultures*, New York, Basic Books, 1973, p. 258.
[10] *Ibid.*

indépendant et moderne doit concilier les « sentiments primordiaux » et les « sentiments civiques ».

La colonisation a été conçue comme l'un des facteurs de transmission de l'universalité institutionnelle. Cette dernière se caractérise par l'introduction de l'État moderne et du système bureaucratique, et par la transformation socio-économique grâce à l'industrialisation[11]. Elle encourage la mobilité sociale, créant de nouvelles classes sociales parmi lesquelles les élites indigènes. L'historien irlandais Benedict Anderson, qui est un des plus célèbres théoriciens du nationalisme, évoque l'importance du rôle joué par la première génération des élites indigènes ayant suivi l'enseignement dit occidental dans la naissance du nationalisme colonial. Selon lui, les élites intellectuelles bilingues ont pu accéder aux modèles du nationalisme, de la nation et de l'État-nation. Le déplacement de ces élites, que ce soit vers un centre d'éducation en tant qu'étudiants, ou au sein d'un État colonial en tant qu'administrateurs – ce qu'il appelle les « pèlerinages scolaires et administratifs » – et le développement de moyens de communication grâce au capitalisme d'imprimerie leur ont permis de concevoir leur nation comme une « communauté imaginaire ». Le développement de moyens de communication a facilité le partage de cette idée[12].

Le sociologue américain Rogers Brubaker, en synthétisant les ouvrages de Geertz et des théoriciens modernistes du nationalisme, à commencer par Ernest Gellner et Benedict Anderson, qui considèrent que le nationalisme est un fruit de la modernité, suggère qu'une série de composants organisationnels et institutionnels – la forme de base de l'État territorial bureaucratique – et de composants culturels et idéologiques – les idées de peuple, de nation et de citoyenneté – s'est diffusée à l'échelle mondiale et globale. Le langage du nationalisme s'est adapté à la situation locale au fur et à mesure de sa diffusion[13]. Ainsi, pour construire un État-nation indépendant, les élites colonisées ont-elles dû s'adapter à l'universalité institutionnelle et concevoir une identité propre de leur nation se référant aux éléments « primordiaux » aux yeux des nationalistes.

Le nationalisme et la décolonisation en Indochine

L'Indochine française est une union constituée en 1887 regroupant Tonkin, Annam, Cochinchine et Cambodge. Le Laos et Kouang-Tchéou-Wan, territoire cédé par bail à la France,

[11] Ernest Gellner, *Nations et nationalisme*, trad. Bénédicte Pineau, Paris, Payot, 1999.
[12] Anderson Benedict, *L'imaginaire national : Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, trad. Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Éditions La Découverte, 2002.
[13] Rogers Brubaker, « Nationalism, Ethnicity, and Modernity », in *Grounds for Difference*, Cambridge, Harvard University Press, 2015, p. 145-154, p. 152.

les ont rejoints respectivement en 1899 et 1900. L'histoire nous enseigne que la quête d'indépendance de l'empire colonial français s'est cristallisée en Indochine française à la fin de la Seconde Guerre mondiale : le 2 septembre 1945, Ho Chi Minh, qui dirige le Viet Minh, Ligue pour l'indépendance du Vietnam depuis 1941, proclame d'abord l'indépendance du Vietnam comme pays regroupant Tonkin, Annam et Cochinchine. Au Laos, Phetsarath, alors Premier ministre du royaume de Luang Prabang refuse le retour de la France, et un groupe d'élites fonde un gouvernement d'indépendance, Lao-Issara, le 12 octobre 1945. Malgré les efforts de la France pour créer une unité indochinoise, l'Indochine française a fini par être fragmentée en trois pays.

« Pourquoi [l'Indochine française] se révéla-t-elle si évanescente, alors que l'"indonésianité" survécut et s'étoffa[14] ? » Benedict Anderson a soulevé cette question dans son ouvrage *L'imaginaire national*. Il y a répondu en soulignant trois arguments : le premier porte sur l'introduction des langues locales (vietnamien, khmer et lao) à la place du français dans l'enseignement colonial en 1917 ; la vulgarisation des langues locales a suscité un développement de la solidarité culturelle et nationale au sein des locuteurs de chacune de ces langues. Deuxièmement, en 1935, le collège Sisowath de Phnon Penh a été transformé en lycée, l'équivalent des lycées existants à Hanoi et à Saigon ; désormais, les jeunes khmers n'avaient plus besoin d'aller faire des études secondaires à Hanoi ou à Saigon pour rejoindre leurs camarades indochinois, leur pèlerinage scolaire s'arrêtant à la capitale du Cambodge. Enfin, l'auteur souligne l'absence de « véritable isomorphisme entre les pèlerinages scolaires et administratifs en Indochine »[15]. Si les pèlerinages scolaires ont suscité la mobilité des jeunes Vietnamiens, Khmers et Laotiens à l'échelle indochinoise en les menant à Hanoi ou à Saigon, les pèlerinages administratifs à l'échelle indochinoise étaient seulement destinés aux jeunes Vietnamiens, considérés comme plus énergiques et intelligents que les jeunes Khmers et Laotiens[16].

En reprenant la question soulevée par Benedict Anderson, deux experts ont effectué une analyse plus approfondie de la nature du développement du nationalisme en Indochine. David Henley a fait une analyse comparative sur le nationalisme en Indonésie et en Indochine[17]. Il a opté pour la combinaison des approches moderniste et pérennialiste – cette dernière, selon la formule d'Anthony Smith, postule que les nations existent depuis « longtemps » et que leurs

[14] Anderson Benedict, *op. cit.*, p. 132.
[15] *Ibid.*, p. 134.
[16] *Ibid.*, p. 132-135.
[17] David E. F. Henley, « Ethnogeographic Integration and Exclusion in Anticolonial Nationalism: Indonesia and Indochina », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 37, nº 2, avril 1995, p. 286-324.

origines peuvent remonter à l'époque prémoderne[18] –, et a donné de l'importance aux facteurs tant précoloniaux que coloniaux : le degré d'unité et d'indépendance du pays, la nature des institutions politiques parmi les facteurs précoloniaux, sa transition face à la colonisation, et le degré de centralisation dans l'État colonial comme facteurs coloniaux. Alors que ses analyses sont exclusivement basées sur les sources secondaires, sa conclusion est que le nationalisme vietnamien s'est finalement développé grâce à l'existence de l'identité vietnamienne datant de la période précoloniale et au système administratif et politique colonial non centralisé. Il n'a cependant pas écarté le nationalisme indochinois tout en précisant, néanmoins, que l'idée de nation indochinoise avait été éphémère chez les Vietnamiens. Les mouvements d'indépendance dans les colonies apparaissent en effet circonstanciels et non prédestinés. Exploitant de riches sources primaires, Christopher Goscha a, quant à lui, analysé la conception de l'espace indochinois au sein des Vietnamiens, développé d'abord par des tentatives de la France de transformer la Fédération en entité réelle à travers la réalisation de la carte géographique, le déplacement des Vietnamiens à l'échelle indochinoise et les publications[19]. Dans la version augmentée, il s'est également intéressé à la question de la citoyenneté en faisant référence aux travaux de Rogers Brubaker[20]. Il y a également consacré un chapitre pour décrire la contestation de la pertinence de cet espace par les Laotiens et les Cambodgiens, qui était pour eux une affaire purement franco-vietnamienne[21].

Cette thèse s'inscrit dans la lignée de toutes ces recherches, mais focalise son intérêt sur le Laos. Le Laos est, sans aucun doute, l'un des pays les plus occultés parmi les trois anciens pays indochinois. Il est indéniable que le terme « Indochine » nous renvoie principalement au Vietnam, et peut-être au Cambodge, mais rarement au Laos. L'ouvrage emblématique de Pierre Brocheux et Daniel Hémery, qui nous permet par ailleurs une meilleure compréhension des interactions dynamiques entre la colonisation et la contestation des colonisés, consacre très peu de pages au Laos français. Le Laos, comme le Cambodge, était considéré comme « la réserve territoriale d'une Indochine pensée fondamentalement comme "annamite" [22] , puis

[18] Anthony D. Smith, *op. cit.*, p. 53-55.
[19] Christopher E. Goscha, *Going Indochinese: Contesting concepts of space and place in French Indochina*, Copenhagen, NIAS Press, 2012. Christopher E. Goscha, *Indochine ou Vietnam ?*, trad. Agathe Larcher, Paris, Vendémiaire, 2015. Ces deux ouvrages sont la version augmentée de : Christopher E. Goscha, *Vietnam or Indochina?: Contesting Concepts of Space in Vietnamese Nationalism, 1887-1954*, Copenhagen, NIAS Press, 1995.
[20] Christopher E. Goscha, *Going Indochinese*, *op. cit.*, p. 9.
[21] *Ibid.*, p. 67-68.
[22] Pendant l'époque coloniale, les termes « Annam » et « Annamites » étaient couramment employés pour désigner le territoire englobant le Tonkin, l'Annam et la Cochinchine, ainsi que leurs habitants, non seulement par les autorités françaises mais aussi par nombre de nationalistes vietnamiens. Aujourd'hui, cependant, ces termes sont considérés comme péjoratifs pour des raisons politiques et historiographiques. Les appellations « Vietnam » et « Vietnamiens » sont préférées dans la République Socialiste du Vietnam, car elles sont considérées comme « captant l'"authenticité" des sentiments nationalistes vietnamiens » (Christopher E. Goscha, *Indochine ou*

vietnamienne »[23]. Ce manque d'intérêt est la raison de la carence des études sur le nationalisme au Laos.

Une ébauche d'égo-histoire

Quand je me présente en tant qu'apprenti-historienne travaillant sur le Laos, on me pose souvent une question : « Ah, êtes-vous donc d'origine laotienne ? » Cependant, il n'existe aucun point commun entre le Laos et mon origine ou ma famille, japonaise. Je ne saurai pas exactement dire d'où vient mon intérêt pour le monde extérieur au Japon, mais je me rappelle que, dès mon collège, je rêvais très vaguement de partir à l'étranger et de travailler dans un milieu international, pour lutter contre la pauvreté ou asseoir la paix dans des régions politiquement ou économiquement instables. Quant à mon intérêt pour l'histoire, je dois avouer qu'elle n'a jamais été ma matière préférée durant mon enfance. Je l'ai trouvé plutôt ennuyeuse, comme une matière qui nous demande simplement de mémoriser les faits historiques et les années importantes par cœur. Mais, j'ai toujours aimé écouter des personnes âgées raconter leurs expériences de vie. Mon grand-père maternel, né en décembre 1934, m'a raconté – et me raconte toujours quand je le revois – son enfance à l'île de Sakhaline, qui était à l'époque un territoire japonais sous le nom de Karafuto. La vie plutôt aisée que sa famille a menée à Karafuto, l'atmosphère anti-américaine pendant la Seconde Guerre mondiale, l'exode des habitants de Karafuto vers Hokkaido à la suite de l'attaque de l'URSS débutant le 11 août 1945, le bouleversement après la guerre, la perte de sa ville natale. Tout ce qu'il m'a raconté a suscité ma curiosité pour l'histoire.

Mes premières expériences à l'étranger et ma première rencontre avec la question coloniale remontent à mon adolescence. Mon lycée dispensait une culture très libérale avec une équipe d'enseignants confiants en leurs élèves ; j'ai pu développer pleinement ma curiosité intellectuelle. Chaque élève pouvant choisir librement – ou ne pas choisir – un programme de voyage scolaire parmi ceux que les professeurs de leur promotion proposaient, j'ai choisi celui organisé par un professeur d'anglais, arabophone de surcroît, chargé de ma classe de seconde (première année de lycée au Japon). Ayant eu l'expérience de travailler en Égypte dans le domaine de promotion du commerce international, il nous a proposé de découvrir la région qui lui était familière. Je suis ainsi partie pour la Tunisie en mars 2009, pour mon premier voyage à l'étranger. Je garde toujours de très beaux souvenirs de Carthage, Kairouan, Sousse, Sidi Bou

Vietnam ?, *op. cit.*, p. 6, p. 8-9). Dans cette thèse, je privilégie les termes « Vietnam » et « Vietnamiens » pour éviter tout malentendu, sauf en cas de citation des textes de l'époque.

[23] Daniel Hémery et Pierre Brocheux, *Indochine, la colonisation ambiguë 1858-1954*, Paris, Éditions La Découverte, 2012, p. 367.

Said et de Tunis, et je me rappelle que notre guide local nous a présenté la diversité culturelle de la Tunisie en utilisant le terme de « mosaïque ». La mosaïque culturelle tunisienne m'a d'autant plus fascinée que j'ai grandi dans une société relativement « homogène ». Cette expérience m'a amenée en particulier à réfléchir sur l'histoire coloniale et sur la relation entre la Tunisie et son ancien protecteur, la France.

Un autre élément décisif durant mon époque lycéenne est la rencontre avec un autre professeur de littérature japonaise, d'origine coréenne. Dès son premier cours, il nous a présenté l'importance d'avoir un esprit critique. J'ai très souvent abordé ce professeur dans les couloirs ou devant la salle des professeurs ; j'ai bien aimé discuter avec lui. Il a toujours eu la gentillesse de m'écouter, et de partager avec moi son point de vue sur divers sujets. Ce que j'ai particulièrement retenu dans les échanges avec lui, c'est l'histoire de sa famille, sa jeunesse en tant que jeune coréen né et vivant au Japon, qui n'a pas pu s'empêcher de se poser des questions sur son identité. Grand fan de Michael Jackson, il a également partagé son analyse sur la question identitaire de Michael Jackson en tant qu'artiste « noir » aux États-Unis, à la suite du décès du roi de la pop en juin 2009. Tout cela m'a conduite à des questionnements sur l'ethnie, la race, et le colonialisme. En décembre 2009, j'ai eu la chance de participer – exceptionnellement – à mon deuxième voyage scolaire, organisé par ce professeur ; cette fois-ci pour étudier l'histoire coloniale à Séoul en Corée du Sud. En visitant les vestiges de l'époque coloniale et de la Guerre de Corée, tels que la prison de Seodaemun, *House of Sharing* qui est un centre d'accueil pour les « femmes de réconfort » de l'armée japonaise, la zone coréenne démilitarisée, les deux palais royaux Gyeongbokgung et Changdeokgung, j'ai été surprise et honteuse que cette partie sombre et douloureuse de l'histoire me soit pratiquement inconnue jusqu'à ce voyage. Frappée en particulier par les expériences vécues par ces « femmes de réconfort » coréennes et leur accueil bienveillant envers les jeunes élèves japonais, j'ai feuilleté le manuel scolaire à la recherche de cette histoire et de ces femmes à mon retour au Japon. J'ai trouvé seulement quelques lignes – ou peut-être une seule ligne – de leur description dans une note de bas de page, alors qu'il me semblait important que l'on apprenne cette histoire, certes quelque peu délicate pour les Japonais, mais à laquelle on doit inévitablement faire face pour apaiser la relation entre ces deux pays et regarder l'avenir.

En avril 2010, j'ai entamé une licence en études françaises à l'université Sophia à Tokyo. Rêvant toujours de travailler dans un milieu international, j'ai choisi d'apprendre la langue française, langue disons internationale, et de participer à une association d'étudiants qui proposait une aide éducative aux enfants et aux femmes avec une ONG indienne. En voyageant en Inde, en Thaïlande et au Cambodge comme routarde, je me suis toujours référée à l'histoire pour mieux comprendre la situation actuelle de ces pays. La rencontre avec deux historiens a

été décisive pour me pousser à faire de l'histoire ma spécialité. Akeo Takahashi, spécialiste de la Révolution française nous a toujours incités à être ouverts non seulement à la France mais aussi à l'ensemble du monde francophone. Kei Nemoto, spécialiste du nationalisme de la Birmanie, m'a ouvert les yeux sur l'histoire de l'Asie du Sud-Est et l'histoire de l'expansionnisme du Japon dans cette région durant la première moitié du XXe siècle.

À la fin de ma deuxième année de licence, il m'a fallu choisir un sujet de recherches pour rédiger un court mémoire. Je me suis naturellement tournée vers l'Indochine française, cette région ayant un lien historique non seulement avec la France mais aussi avec le Japon. Avant de faire ce choix, je me suis décidée à partir avec une amie pour le Laos et le Vietnam, deux anciens pays indochinois que je n'avais pas encore visités. J'ai particulièrement été curieuse de découvrir le Laos, parce que ce pays m'était totalement inconnu, comme sans aucun doute chez la plupart des Japonais ; le Vietnam est bien évidemment connu pour la guerre du Vietnam, et garde une relation étroite avec le Japon dans le domaine commercial en particulier. Il est également l'une des destinations préférées des touristes japonais pour sa culture. Le Cambodge, que j'avais déjà visité en 2011, est célèbre pour le site archéologique d'Angkor. L'université Sophia s'est engagée de surcroît dans la préservation et la restauration d'Angkor dès les années 1980, grâce aux efforts de Yoshiaki Ishizawa, lui-même ancien étudiant du département des Études françaises de l'université Sophia, qui était président de cette université quand j'y suis entrée.

Mais que représente le Laos ? J'ai visité Vientiane et Luang Prabang – encore très calmes avec très peu de touristes – en mars 2012, en me posant cette question. C'est encore difficile d'y répondre. Certes, le Laos se caractérise par le bouddhisme theravada et par son ancien royaume, Lan Xang. Mais ces éléments sont-ils des symboles représentatifs de l'identité du Laos pour son peuple d'une grande diversité ethnique et aux yeux des touristes étrangers comme moi ? Pendant une balade à Vientiane, *Patuxai*, l'arc de Triomphe a capté mes pensées. Ce monument, construit entre 1957 et 1968 pour commémorer l'indépendance du pays, se réfère explicitement à l'Arc de triomphe de Paris[24]. Cette contradiction m'a bouleversée. En rentrant à Tokyo, j'ai entrepris davantage de recherches sur le Laos, peu nombreuses, et j'ai montré des photos de mon voyage à mon professeur Akeo Takahashi, qui a écouté mes commentaires sur Vientiane et Luang Prabang avec une grande curiosité. Ces échanges avec lui m'ont conduite vers l'histoire de l'indépendance et la question de l'identité du Laos, et plus globalement vers l'univers de la recherche.

[24] Pour *Patuxai*, voir : Roger Nelson, « Phnom Penh's Independence Monument and Vientiane's Patuxai : Complex Symbols of Postcolonial Nationhood in Cold War-Era Southeast Asia », *in* Laura A. Macaluso (éd.), *Monument Culture: International Perspectives on the Future of Monuments in a Changing World*, Lanham, Maryland, Rowman & Littlefield, 2019, p. 35-48.

Image 2 : Le Patuxai et la vue depuis le haut en mars 2012 (collection personnelle)







À la fin d'août 2012, je suis partie à Paris pour un programme d'échange universitaire à l'INALCO. Mon but était fixé sur trois point : améliorer mon niveau linguistique en français, débuter la langue laotienne, suivre quelques cours d'histoire de l'Asie du Sud-Est dans la mesure possible. Tout cela n'a pas été sans difficulté. J'ai cependant eu la chance d'avoir une équipe d'enseignants très bienveillants du département d'Études japonaises et de la section lao, et des camarades qui m'ont énormément aidée pour la réussite de mes études. De retour à Tokyo en juillet 2013, j'ai poursuivi mes études sur le Laos et j'ai terminé la licence en mars 2014. Le mois suivant, j'ai entamé un Master avec une spécialiste de l'histoire du Laos, Yoko Kikuchi, à l'université des langues étrangères de Tokyo. Seule étudiante en master dans sa direction, j'ai eu la chance de discuter de mon projet de recherches seul à seul avec elle. Elle m'a assistée durant mon master sans se plaindre de ma lenteur de lecture en laotien, et m'a également donné la deuxième opportunité de voyager au Laos dans le cadre d'un projet universitaire, cette fois-ci pour visiter des vestiges de la guerre civile dans les provinces de Houaphan et de Xieng Khouang en mars 2015. Je me suis ensuite décidée à revenir en France pour poursuivre le doctorat. J'ai tout d'abord contacté Alain Forest en expliquant le sujet de mes recherches. Ayant déjà pris sa retraite, il m'a conseillée de contacter Pierre Journoud, qui m'a gentiment acceptée en tant que doctorante à l'université Paul-Valéry. Un long chemin entamé en septembre 2017 ; depuis lors, j'ai eu la chance de profiter pleinement des documents d'archives conservés en France, et faire deux séjours de recherches au Laos et au Vietnam. Grâce à l'exploitation des archives et aux commentaires des chercheurs français, américains, australiens et japonais que j'ai rencontrés durant mon doctorat, le fil conducteur de ma thèse s'est dessiné peu à peu autour des élites laotiennes, leur formation et leur rôle dans le mouvement d'indépendance du Laos.

L'historiographie du nationalisme au Laos, de l'époque coloniale à la fin des années 1940

Le début des recherches sur le nationalisme au Laos dans les pays anglophones et en France

Les recherches sur la situation politique au Laos au XXe siècle se sont d'abord développées dès les années 1960 aux États-Unis, grâce au rôle moteur d'une institution de recherches, la *Rand Corporation*, liée au milieu militaire américain de l'époque[25]. Joseph

[25] 山田紀彦 [Yamada Norihiko], « ラオス政治研究：ニッチから脱却し他地域・他国研究との対話へ [Research on Laotian Politics : Turning from Niche Research to Dialogue with Other Regional and National Research] », *アジ研ワールド・トレンド [Ajiken World Trends]*, vol. 269, mars 2018, p. 28-29, p. 28. Yamada explique que c'était plutôt dans les années 1950 que la *Rand Corporation* a entamé des recherches sur le Laos. Son premier rapport sur le Laos que j'ai trouvé sur le site web date cependant de 1960 : Joel M. Halpern, « The Lao Elite: A Study of Tradition and Innovation », Santa Monica, RAND Corporation, 1960.

Zasloff a apporté une contribution fondamentale aux recherches sur l'origine et le développement du Pathet Lao[26] et le rôle majeur des communistes vietnamiens dans le mouvement communiste au Laos[27]. De son point de vue dans le prisme de la guerre froide, et comme le titre de l'ouvrage de Joseph Zasloff et MacAlister Brown le démontre, les Laotiens étaient « apprenti-révolutionnaires », dépendants de l'aide des communistes thaïlandais et vietnamiens. Par ailleurs, d'autres universitaires en dehors de la *Rand Corporation* ont également tenté de comprendre la situation politique au Laos : Nina Adams et Alfred MacCoy ont co-dirigé un ouvrage collectif *Laos: War and Revolution* en 1970[28]. Nina Adams nous a apporté une nouvelle vision sur la compréhension du développement du nationalisme au Laos, qui diffère de celle de la guerre froide. Elle a conclu que le nationalisme au Laos était caractérisé par le clientélisme – l'obligation de choisir ses « patrons » face aux menaces externes – plutôt que par les éléments culturels, politiques ou idéologiques[29]. En 1979, Christie Clive a également analysé le nationalisme au Laos, en particulier son lien avec le marxisme-léninisme[30]. S'intéressant principalement au processus de légitimation du Pathet Lao face à l'affaiblissement du gouvernement royal à la suite de l'intervention des États-Unis après 1962, il a relevé la tradition de la dépendance vis-à-vis de la protection étrangère au sein des élites laotiennes – comme l'a indiqué Nina Adams – et ce, même après l'indépendance[31]. Malgré les analyses intéressantes, Nina Adams et Christie Clive se sont tous les deux appuyées largement sur les sources secondaires. Or, en 1988, Geoffrey Gunn a également abordé le développement du mouvement révolutionnaire de 1930 à 1954, en s'intéressant aux changements socio-économiques pendant l'époque coloniale et au rôle dominant des communistes vietnamiens au Laos. Il est sans doute l'un des premiers experts à avoir exploité des documents d'archives françaises[32].

Il est également à noter l'existence, dès les années 1960, des travaux effectués par des journalistes et d'anciens militaires. Le journaliste américain Arthur Dommen et un officier de renseignement anglais Hugh Toye ont respectivement publié un ouvrage sur la situation

[26] Le terme Pathet Lao, qui signifie « pays lao » en français est généralement employé pour désigner la force politique appuyée par le Viet Minh, active entre 1950 et son arrivée au pouvoir en 1975.
[27] Voir par exemple : Paul F. Langer et Joseph J. Zasloff, « Revolution in Laos: The North Vietnamese and the Pathet Lao », RAND Corporation, 1969. MacAlister Brown et Joseph J. Zasloff, *Apprentice Revolutionaries: The Communist Movement in Laos, 1930-1985*, Stanford, Hoover Institution Press, 1986.
[28] Nina S. Adams et Alfred W. McCoy (éd.), *Laos: War and Revolution*, New York, Harper & Row, 1970.
[29] Nina S. Adams, « Patrons, Clients, and Revolutionaries: The Lao Search for Independence, 1945-1954 », *in* Nina S. Adams, Alfred W. McCoy (éd.), *Laos: War and Revolution*, New York, Harper & Row, 1970, p. 100-120.
[30] Clive J. Christie, « Marxism and the History of the Nationalist Movements in Laos », *Journal of Southeast Asian Studies*, vol. 10, nº 1, mars 1979, p. 146-158.
[31] *Ibid.*, p. 156.
[32] Geoffrey C. Gunn, *Political Struggles in Laos (1930-1954)*, Bangkok, White Lotus Press, 2005.

politique au Laos après la Seconde Guerre mondiale[33]. Plus tard, en 2001, Arthur Dommen a compilé ses recherches sur l'Indochine sous forme d'un ouvrage volumineux *The Indochinese experiences of the French and the Americans: nationalism and communism in Cambodia, Laos, and Vietnam*[34]. L'ouvrage s'intéresse principalement aux conflits entre les « nationalistes » et les « communistes » au Vietnam après 1954 en s'appuyant sur les sources du Service extérieur des États-Unis. Malgré son titre évocateur d'« expériences indochinoises », il ne nous présente qu'un bref résumé sur la situation de l'époque coloniale, et encore moins sur celles au Laos et au Cambodge. L'intérêt des recherches anglo-saxonnes de l'époque est plutôt de comprendre la nature des guerres en Indochine à travers le le prisme de la guerre froide, s'intéressant, dans cet objectif, au nationalisme de l'époque coloniale et à l'influence du marxisme dans le mouvement.

Or, comme l'indique Søren Ivarsson en 2008[35], il existe un autre courant dans les recherches du nationalisme, cherchant à comprendre les contextes et la nature des rébellions menées par les minorités ethniques au Laos à l'ère coloniale[36]. Ceci est devenu un objet de recherches scientifiques à partir des années 1970, non seulement dans les pays anglophones mais également en France. Parmi les chercheurs s'intéressant aux révoltes des minorités ethniques à l'ère colonial, on compte Jonh Murdoch, François Moppert, Bernard Gay, Patrick Gay et Geoffrey Gunn[37]. Les révoltes des minorités ethniques sont considérées comme des réactions à la transformation sociale engendrée par l'administration coloniale, en particulier le nouveau système fiscal et la corvée. Bien que François Moppert et Geoffrey Gunn y voient une forme primitive de nationalisme, il serait plus judicieux d'assurer que ces activités ne

[33] Arthur J. Dommen, *Conflict in Laos: The Politics of Neutralization*, New York, Frederick A. Praeger, 1964. Hugh Toye, *Laos: Buffer State or Battleground*, London, Oxford University Press, 1968.
[34] Arthur J. Dommen, *The Indochinese Experience of the French and the Americans: Nationalism and Communism in Cambodia, Laos, and Vietnam*, Bloomington, Indiana University Press, 2001.
[35] Søren Ivarsson, « Cultural Nationalism in a Colonial Context: Laos in French Indochina, 1893-1940 », *in* Yves Goudineau, Michel Lorrillard (éd.), *Recherches nouvelles sur le Laos*, Vientiane / Paris, École française d'Extrême-Orient, 2008, p. 237-258, p. 241.
[36] Parmi lesquelles la plus connue est sans doute la rébeillon des « phou mi boun » – ou « personnes qui ont le mérite » – menée principalement par des Protoindochinois entre 1901 et 1902. La révolte a continué sur le plateau des Bolovens et n'a cessé qu'en 1936. Sithon Kommadam, fils d'un acteur principal de cette révolte, deviendra plus tard un membre-pivot du Pathet Lao, représentant, avec le Hmong Faydang Lobliayao, l'intégration des minorités ethniques au sein du mouvement Pathet Lao.
[37] John B. Murdoch, « The 1901-1902 "Holy Man's" Rebellion », *Journal of the Siam Society*, vol. 62, part. 1, 1974, p. 44-66. François Moppert, « Mouvement de résistance au pouvoir colonial français de la minorité proto-indochinoise du plateau des Bolovens dans le Sud Laos : 1901-1936 », Thèse de doctorat de troisième cycle, Université Paris Diderot - Paris 7, 1978. Bernard Gay, « Approche du système colonial : Histoire des contestations "ouvertes" du haut-Laos et du bassin de la rivière-noire (novembre 1914 - mars 1916) », Thèse de doctorat de troisième cycle, Université Paris Diderot - Paris 7, 1982. Patrick Gay, « Contribution à l'étude des mouvements Phū mī bun du Centre et du Sud Laos et du Nord-Est du Siam (1901-1910) », Thèse de doctorat de troisième cycle, Université Paris Diderot - Paris 7, 1989. Geoffrey C. Gunn, *Rebellion in Laos peasant and politics in a colonial backwater*, Boulder, Westview press, 1990.

convergent pas systématiquement vers un mouvement nationaliste visant à l'indépendance du Laos en tant qu'État-nation[38].

Vers l'aspect culturel du nationalisme sous l'influence d'Anderson

Dès les années 1990, des spécialistes du Laos se sont intéressés à l'aspect culturel du nationalisme laotien : d'abord en 1997, Martin Stuart-Fox a étudié les origines du nationalisme culturel dès les années 1930 dans son livre emblématique *A Short History of Laos*. Selon lui, la France a effectué la restauration, la préservation des monuments historiques et les études scientifiques sur l'histoire et la littérature lao dans les années 1930, et cela a stimulé le sentiment des nationalistes lao[39]. Le nationalisme culturel laotien s'est développé d'une manière graduelle sous l'égide de la France avec la nationalisation du bouddhisme, la rédaction d'une histoire nationale, la standardisation de la langue, et la restauration des monuments[40]. Selon Grant Evans, l'idée de la nation moderne au Laos a « germé lentement parmi la population au cours des 50 années suivantes »[41].

À la suite de ces deux chercheurs, l'aspect culturel du nationalisme au Laos a été étudié par l'historienne japonaise Yoko Kikuchi et l'historien danois Søren Ivarsson, qui se sont respectivement penchés sur le mouvement de rénovation nationale *Lao Nhay*, son premier journal éponyme en lao, paru en janvier 1941[42]. Ces derniers sont communément admis comme facteurs stimulants dans le nationalisme culturel au Laos[43]. Lancée pendant la Seconde Guerre mondiale, cette campagne avait pour but de maintenir le prestige de la France contre la propagande expansionniste thaïlandaise, et, de ce fait, de renforcer une identité laotienne sous l'égide de la France protectrice. Malgré l'intention propagandiste du journal *Lao Nhay*, les élites laotiennes y ont trouvé un lieu d'échanges sur le pays ou sur le monde, le sport, l'histoire, la langue et la littérature. Les lecteurs appartenaient aux élites des grandes villes[44], envoyant activement leur avis par courrier. Le nationalisme de l'époque est cependant considéré comme

[38] Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 40.
[39] *Ibid.*, p. 45-46.
[40] Grant Evans, *A Short History of Laos: The Land in Between*, Chiang Mai, Silkworm Books, 2002, p. 70-74.
[41] *Ibid.*, p. 71.
[42] Pour le movement *Lao Nhay*, voir : Kikuchi, 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « 「ラオス」の形成：『ラーオニャイ』新聞の分析を通して [La formation du "Laos" : Une analyse du journal *Lao Nhay*] », *早稲田大学文学研究科紀要 [Bulletin of the Graduate Division of Letters, Arts and Sciences of Waseda University]*, vol. 42, février 1996, p. 25-35. Søren Ivarsson, « Towards a New Laos: *Lao Nhay* and the Campaign for a National "Reawakening" in Laos 1941-45 », *in* Grant Evans (éd.), *Laos: Culture and Society*, Chiang Mai, Silkworm Books, 1999, p. 61-78. Søren Ivarsson, *Creating Laos: The Making of a Lao Space between Indochina and Siam, 1860-1945*, Copenhagen, NIAS Press, 2008.
[43] Søren Ivarsson, « Cultural Nationalism in a Colonial Context », *op. cit.*, p. 241.
[44] 矢野順子 [Yano Junko], *国民語の形成と国家建設：内戦期ラオスの言語ナショナリズム [La formation de la langue nationale et la construction de l'État : le nationalisme linguistique au Laos pendant la guerre civile]*, Tokyo, 風響社 [Fukyosha], 2013, p. 69.

limité à des petites associations culturelles et n'a pas donné naissance à un mouvement de masse de caractère politique[45].

Søren Ivarsson a effectué une analyse plus approfondie dans son ouvrage publié en 2008[46]. En développant les arguments de Benedict Anderson et Christopher Goscha[47], il s'est intéressé au lien entre le nationalisme culturel et le colonialisme. Il a démontré que le discours nationaliste dans les années 1940 était bel et bien lié à la notion de laocité[48], qui était en cours de création dans les années 1920 et 1930. Il a non seulement analysé les efforts français en vue d'avoir la mainmise complète sur le Laos ainsi que le discours – la tentative française de rattacher le Laos à l'Indochine française en créant une route reliant le Laos et le reste de l'Indochine, une religion et une histoire nationales, et standardiser la langue lao – et la relation étroite et traditionnelle entre le Laos et la Thaïlande. Le dernier chapitre de son ouvrage est consacré à la transformation du nationalisme culturel développé sous les auspices de la France vers la libération du Laos après le coup de force japonais du 9 mars 1945, mais il se résume à une brève description de ce sujet.

À la suite de cette évolution de l'intérêt scientifique vers l'aspect culturel et discursif, d'autres recherches traitant profondément l'aspect culturel du nationalisme laotien avant les années 1940 se sont également développées. Dans l'optique sociolinguistique, Junko Yano a fait une analyse minutieuse du nationalisme linguistique au Laos dans un ouvrage basé sur sa thèse de doctorat[49]. En s'intéressant à la standardisation de la langue laotienne, elle a étudié en détail le débat des élites laotiennes sur la création d'une langue nationale, de l'époque coloniale jusqu'à la période de la guerre civile. Sa conclusion diffère de celle de Benedict Anderson, qui n'a pas attribué d'importance à la langue même. Elle en a déduit que le nationalisme linguistique est un processus de « l'identification négative » que Thongchai Winichakul a proposé, celui de différencier la langue lao de la langue thaïlandaise pour l'identification de ce qui est national pour le Laos [50]. Grégory Kourilsky, quant à lui, s'est intéressé à l'aspect

[45] Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 52.
[46] Søren Ivarsson, *Creating Laos*, *op. cit.* Voir aussi : Søren Ivarsson, « Towards a New Laos », *op. cit.*. Søren Ivarsson, « Cultural Nationalism in a Colonial Context », *op. cit.*
[47] Anderson Benedict, *op. cit.* Christopher E. Goscha, *Indochine ou Vietnam ?*, *op. cit.*
Influencé par ces deux auteurs, Frédéric Roy a également réalisé un mémoire de master en 2007. En exploitant des journaux de l'époque et des archives de la France et du Vietnam, il a mis en lumière la politique française qui a exclu le Laos du projet indochinois et le développement graduel de l'identité laotienne et non indochinoise chez les élites laotiennes. Son analyse basée sur les articles des journaux rédigés par des Laotiens eux-mêmes est très intéressante et contribue à notre compréhension du point de vue lao.
[48] « Lao-ness » en anglais. Le terme fait référence à l'ensemble des caractéristiques reconnues comme appartenant à la culture lao. À l'époque coloniale, la conception de la culture du Laos reposait sur la culture du groupe ethnique lao, qui représentait la moitié de la population.
[49] 矢野順子 [Yano Junko], *op. cit.*
[50] Winichakul Thongchai, *Siam Mapped: A History of the Geo-Body of a Nation*, Honolulu, University of Hawaii Press, 1997.

religieux. Se concentrant sur le rôle de l'Institut bouddhique au Laos, il a décrit la politique française de promotion d'une aire bouddhique lao-khmer contre l'influence du Siam, et la réaction des Laotiens[51]. Simon Creak s'est intéressé à un thème peu étudié, le sport, dans un double contexte de nationalisme et de masculinité. En ce qui concerne l'époque coloniale, il a démontré la transformation du jeu local, le tikki, en culture unique du Laos, et l'importance du développement de la culture physique dans le mouvement *Lao Nhay* dans la politique du régime de Vichy[52]. En abordant le même thème, Brice Fossard tente une analyse intéressante, bien qu'embryonnaire, sur les conflits lao-vietnamiens lors des matchs de football dans les années 1930. Il a relevé le rôle des élites laotiennes dans le développement des activités sportives et leur regard envers les communautés vietnamiennes dans le pays, oscillant entre l'hostilité et la fabrique d'un modèle à suivre[53].

Grâce aux travaux ainsi réalisés, nous savons que certaines élites laotiennes des premières générations ayant suivi l'éducation coloniale, ont joué un rôle important dans le développement du nationalisme culturel. Par exemple, Katay Don Sasorith[54], Nhouy Abhay[55] et Phoumi Vongvichit[56] sont connus comme participants actifs du mouvement *Lao Nhay*[57]. Oun Sananikone[58], influencé par la propagande de la Thaïlande au même moment, a traversé le Mékong en 1940 et est devenu chef du Lao Pen Lao, groupe indépendantiste avec l'aide des hommes politiques du nord-est de la Thaïlande. À la sortie de la Seconde Guerre mondiale, ils se sont trouvés parmi les acteurs principaux du mouvement Lao-Issara : Katay Don Sasorith occupera d'abord le poste de ministre des Finances et puis celui de ministre de la Propagande à partir du 1er décembre 1946, et Nhouy Abhay le poste du ministre de l'Éducation Nationale

[51] Grégory Kourilsky, « L'institut bouddhique ou l'ambition de promouvoir une aire bouddhique "lao-khmère" », *Siksacakr : The Journal of Cambodia Research*, n° 8-9, 2007, p. 60-69. Grégory Kourilsky, « The Institut bouddhique in Laos: Ambivalent dynamics of a colonial project », *in* Thomas Borchert (éd.), *Theravada Bouddhism in Colonial Contexts*, London / New York, Routledge, 2018, p. 162-186.

[52] Simon Creak, Embodied Nation Sport, Masculinity, and the Making of Modern Laos, Honolulu, University of Hawaii Press, 2015.

[53] Brice Fossard, « Sports and Lao-Viet Contact and Conflict in the 1930s », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 38, no 17, 2021, p. 1791-1808.

[54] Il est né en 1904 à Paksé, dans une famille lao-vietnamienne – son père est vietnamien et sa mère est laotienne – et décédé en 1959. Après la dissolution du gouvernement Lao-Issara, il est rentré au Laos et a occupé plusieurs postes ministériels, y compris celui de Premier ministre du Royaume du Laos. Il est décédé en 1959. Martin Stuart-Fox, *Historical Dictionary of Laos*, 3e édition, Lanham, Scarecrow Press, 2008, p. 148.

[55] Né à Khong en 1909 et décédé en 1963. En 1946, il s'est exile à Bangkok avec le gouvernement Lao-Issara, mais il est très tôt rentré au Royaume du Laos. Il a ensuite occupé plusieurs fonctions ministérielles au sein du gouvernement royal. *Ibid.*, p. 232-233.

[56] Né en 1920 à Xieng Khouang et décédé en 1985. À partir des années 1950, il est devenu l'un des acteurs principaux de la collaboration entre le Pathet Lao et les neutralistes du gouvernement royal du Laos. Il a exercé des fonctions ministérielles au sein de trois gouvernements de coalition. Il a occupé la fonction de président de la République démocratique populaire lao entre 1986-1991. *Ibid.*, p. 259-261.

[57] Søren Ivarsson, *Creating Laos*, *op. cit.*, p. 153.

[58] Né en 1907 à Vientiane et décédé en 1978, il a travaillé en tant que vétérinaire dans l'administration coloniale. Il a participé au gouvernement Lao-Issara et a exercé la fonction de ministre de l'Économie. Après avoir quitté ce gouvernement en 1948, il a poursuivi sa vie politique au sein du Royaume du Laos. Martin Stuart-Fox, *Historical Dictionary of Laos*, *op. cit.*, p. 243-244.

lors de la formation du gouvernement Lao-Issara. Phoumi Vongvichit participe également au mouvement Lao-Issara. Il jouera plus tard un rôle central dans le Parti révolutionnaire populaire lao.

Sans aucun doute, Phetsarath[59] est le personnage le plus reconnu dans le développement du nationalisme culturel. Fils de Bounkhong, le vice-roi du royaume de Luang Prabang, il est entré dans l'administration coloniale après avoir suivi une éducation moderne à Luang Prabang, à Saigon et à Paris. Il a été nommé en 1923 au poste le plus élevé pour les indigènes, inspecteur des Affaires politiques et administratives du Laos. Il a ensuite occupé le poste de Premier ministre du royaume de Luang Prabang sous le régime de Vichy et pendant l'occupation des troupes japonaises. Après la capitulation du Japon, il a pris l'initiative de l'indépendance et de l'unification du Laos, et est devenu chef effectif du gouvernement Lao-Issara à partir du 1er décembre 1946. Selon Martin Stuart-Fox, son rôle dans les recherches historiques, littéraires et culturelles, avec son secrétaire personnel Maha Sila Viravong[60], est important dans le développement du nationalisme culturel[61]. La recherche bibliographique sur Phetsarath, effectuée par Christopher Goscha et Soren Ivarsson, nous permet également d'avoir un bon aperçu de ses objectifs politico-culturels et de son rôle dans la naissance du nationalisme laotien[62].

Malgré l'existence des recherches biographiques sur certains personnages importants et les autobiographies[63], on en sait relativement peu sur la communauté des élites laotiennes –

[59] Né en 1890 et décédé en 1959. *Ibid.*, p. 252.
[60] Né dans une famille lao en 1905, dans la province de Roi Et qui se situe au nord-est de la Thaïlande, Maha Sila Viravong a fait des études religieuses à Bangkok. En 1929, en apprenant l'ouverture d'une bibliothèque religieuse et d'une école de Pali à Vientiane, il s'est décidé de partir au Laos. Il s'est ensuite chargé de l'enseignement de la langue pali dans l'Institut bouddhique à Vientiane. Grégory Kourilsky, « The Institut bouddhique in Laos », *op. cit.*, p. 173-174.
[61] Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 45-46.
[62] Søren Ivarsson et Christopher E. Goscha, « Prince Phetsarath (1890-1959): Nationalism and Royalty in the Making of Modern Laos », *Journal of Southeast Asian studies*, vol. 38, nº 1, février 2007, p. 55-81.
[63] Voir par exemple : *Ibid.* 3349, *Iron man of Laos, Prince Phetsarath Ratanavongsa*, trad. John B. Murdoch, éd. David K. Wyatt, Ithaca (New York), Southeast Asia Program, Department of Far Eastern Studies, Cornell University, 1978. Oun Sananikone, *Lao Issara: The Memoirs of Oun Sananikone*, trad. John B. Murdoch et 3264, éd. David K. Wyatt, Ithaca (New York), Southeast Asia Program, Department of Far Eastern Studies, Cornell University, 1975. Marivanh Le Vaillant, « Biographie du prince Boun Oum na Champassak : une histoire laotienne (1910-1980) », Thèse de doctorat, Paris, INALCO, 1998. Marithone Clotté-Sygnavong, *Souvanna Phouma (1901-1984) : la passion de la paix*, Villabé, Publié à titre privé, 1998. Marithone Clotté-Sygnavong, « Souphanavong, le "Prince Rouge" : biographie de l'ancien président de la République Démocratique Populaire du Laos (1909-1995) », Thèse de doctorat, Paris, INALCO, 2001. ມະຫາ ສີລາ ວີຣະວົງສ໌ [Maha Sila Viravong], *ປວັດສາດວັນທີ ໑໒ ຕຸລາ ໑໙໔໕ [L'histoire du 12 octobre 1945]*, Vientiane, ປາກປາສັກ ການພິມ [Impression Pakpasak], 1975. ມະຫາ ສີລາ ວີຣະວົງສ໌ [Maha Sila Viravong], *ຊີວິດ : ຜູ່ຂ້າ ອັຕຕະຊີວະປວັດ [My life : auto biography]*, Vientiane, ໂຮງພິມ ນັບທາຕຸຣາດ [Imprimerie Man Taturat], 2004. Maha Sila Viravongs, *Le prince Phetsarath (1889-1959) : le rénovateur de la culture lao*, trad. Sisaliao Svèngsuksa, Vientiane, Dokked Publishing, 2008. プーミー・ヴォンヴィチット [Phoumi Vongvichit], *激動のラオス現代史を生きて：回想のわが生涯 [J'ai vécu l'histoire contemporaine du Laos tourmentée : Les mémoires de ma vie]*, trad. 平田豊 [Hirata Yutaka], Tokyo, Mekong Publishing, 2010. Je tiens à remercier Ryan Wolfson-Ford d'avoir partagé avec moi l'un des ouvrages de Maha Sila Viravong.

entendue comme le groupe ayant reçu une éducation française et partageant un socle commun de références sociales et culturelles – qui devait jouer un rôle majeur dans le développement du nationalisme. Grâce aux travaux de Joel Halpern[64] et Mongkol-Katay Sasorith, fils de Katay Don Sasorith, qui ont respectivement analysé le « background » des élites politiques au Laos, on peut comprendre que ces dernières se caractérisent principalement par leur parcours éducatif français et leur participation au service civil. Les élites sont dans la plupart des cas issues des familles royales ou d'une famille lao influente ayant exercé un certain pouvoir politique dans son *muong* (district). La France a tenté de tirer profit des dirigeants existants pour dominer le pays et a privilégié l'éducation de leurs enfants[65]. Joel Halpern note qu'en 1957, aucune élite ne vient des régions principalement peuplées des minorités ethniques, « Nam-Tha [Haut-Mékong], Phongsaly, Sam Nuea [Houaphan], Attopeu ou Sayaboury [faisant partie du royaume de Luang Prabang pendant l'époque coloniale] »[66]. Un autre moteur traditionnel du dynamisme social, le bouddhisme theravada, en particulier l'Institut bouddhique au Laos inauguré en 1931, a certes joué un rôle non négligeable dans la formation d'une identité laotienne et la lutte anticoloniale[67], mais il apparaît que peu de moines sont passés à l'action après la Seconde Guerre mondiale[68]. Les acteurs principaux du Lao-Issara étaient, comme Mangkol-Katay l'a écrit, « les princes, les Commis, les Chao Khouèng [chefs de province], les Chao Muongs [chefs de district], les Hauts fonctionnaires, les instituteurs, les interprètes et les simples citoyens »[69].

Les élites, ayant suivi l'enseignement français et travaillé ensuite dans l'administration coloniale, ont été peu nombreuses tout au long de l'époque coloniale, et les Vietnamiens sont restés prédominants dans l'administration au Laos[70]. Les spécialistes du Laos en ont ainsi déduit que la force des élites laotiennes est restée modeste. Grant Evans estime également que « les élites étaient très réduites, et au niveau inférieur de l'administration, de nombreux Lao restaient

[64] Certaines caractéristiques des élites que Joel Halpern a présentées dans cet ouvrage en se basant sur la situation au Laos en 1957, telles que l'accès ouvert aux minorités ethniques, la réception des influences culturelles françaises, le maintien de l'influence et du contact au-delà de la province d'origine ainsi que la vie basée à Vientiane, ont été sévèrement critiquées par Pierre-Bernard Lafont. Pierre-Bernard Lafont, « Compte rendu : Government, politics, and social structures in Laos: A study in tradition and innovation par Joel M. Halpern », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, vol. 55, nº 1, 1969, p. 270-276.

[65] Joel Martin Halpern, *Government, Politics, and Social Structure of Laos: A Study of Tradition and Innovation*, New Haven, Southeast Asia Studies, Yale University, 1964, p. 5-6. Mongkol-Katay Sasorith, « Les forces politiques et la vie politique au Laos », Thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1973, p. 99.

[66] Joel Martin Halpern, *Government, Politics, and Social Structure of Laos*, *op. cit.*, p. 8.

[67] Grégory Kourilsky, « The Institut bouddhique in Laos », *op. cit.*. Søren Ivarsson, *Creating Laos*, *op. cit.*, p. 120-127.

[68] Parmi eux, nous ne pouvons pas ignorer l'importance de Maha Sila Viravong. Maha Sila Viravong est né en 1905 dans une famille lao au nord-est de la Thaïlande. Arpès avoir reçu une éducation supérieure bouddhique à Bangkok, il est parti à Vientiane en 1930, à l'âge de 25 ans. Depuis lors, il a travaillé au Laos et a réalisé des recherches sur la langue et la littérature lao. 矢野順子 [Yano Junko], *op. cit.*, p. 103.

[69] Mongkol-Katay Sasorith, thèse citée, p. 391.

[70] Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 43. Grant Evans, *A Short History of Laos*, *op. cit.*, p. 47-48.

analphabètes et mal informés[71] ». Selon Pascale Bezançon, « les seuls journaux existant jusqu'à la Seconde Guerre mondiale sont rédigés en français et ne trouvent pratiquement pas de lecteurs locaux. [...] Il est donc impossible de définir pour ce pays une élite qui aurait pris son essor au travers de l'édition »[72]. Ainsi, il est admis que le Laos n'a pas connu de développement dans le domaine de l'éducation et du capitalisme d'imprimerie – facteurs importants dans le développement du nationalisme selon Benedict Anderson – comme l'a connu le Vietnam. Daniel Hémery et Pierre Brocheux affirment ainsi qu'« il n'existe pas de nationalisme au Laos parce que l'intelligentsia moderne y fait longtemps défaut », en attribuant ainsi peu de place à la montée du nationalisme au Laos dans leur ouvrage emblématique *Indochine, la colonisation ambiguë 1858-1954*[73]. Martin Stuart-Fox dresse un bilan similaire de l'époque coloniale au Laos en écrivant : « [Jusqu'en 1945] aucune communauté nationale imaginaire n'a rassemblé les Laotiens des plaines, sans parler des minorités ethniques[74] ». Il précise également que le nationalisme culturel développé lors du mouvement *Lao Nhay* s'est limité à quelques petites associations culturelles et n'a pas donné naissance à un mouvement politique[75].

L'insuffisance de la littérature sur l'éducation et l'administration au Laos[76] nous empêche de mieux comprendre la nature des élites, qui se rassembleront ensuite pour former un gouvernement provisoire Lao-Issara et entamer une longue quête d'indépendance à la sortie de la Seconde Guerre mondiale – comme nous le verrons dans la section suivante. En effet, il n'existe quasiment pas de recherches sur l'éducation coloniale au Laos, se basant sur des sources solides. L'ouvrage de l'UNESCO rédigé par Somlith Pathammavong, l'article de Bernard Clergerie et les travaux co-rédigé par Joel Halpern et Marilyn Tinsman nous permettent cependant d'avoir une vue globale sur le (sous-)développement dans l'instruction publique au Laos[77]. Le manuscrit non publié de Bruce Lockhart est également utile pour mieux comprendre les grandes lignes de la politique d'enseignement au Laos[78]. En laotien, les travaux du spécialiste de l'éducation Khamphao Phonekeo favorisent notre compréhension du système

[71] Grant Evans, *A Short History of Laos*, *op. cit.*, p. 73.
[72] Pascale Bezançon, Une colonisation éducatrice ? : L'expérience indochinoise (1860-1945), Paris, Éditions L'Harmattan, 2002, p. 357.
[73] Daniel Hémery et Pierre Brocheux, *op. cit.*, p. 277.
[74] Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 60.
[75] *Ibid.*, p. 52.
[76] Il est sans doute lié au manque de sources primaires elles-mêmes. Je reviendrai sur ce sujet dans la section expliquant les sources employées pour cette thèse.
[77] Somlith Pathammavong, « Compulsory education in Laos », *in* Charles Bilodeau, Somlith Pathammavong, Lê Quang Hông, *Compulsory Education in Cambodia, Laos and Viet-Nam*, Paris, UNESCO, 1955, p. 71-111. Bernard Clergerie, « L'œuvre française d'enseignement au Laos », *France-Asie*, nº 125-126-127, tome XIII, octobre-novembre-décembre 1956, p. 367-378. Joel M. Halpern et Marilyn C. Tinsman, « Education and Nation-Building in Laos », *Comparative Education Review*, vol. 10, nº 3, octobre 1966, p. 499-507.
[78] Bruce M. Lockhart, « Education in Laos in Historical Perspective » (manuscrit non plublié). Je tiens à remercier Bruce Lockhart d'avoir aimablement partagé ce manuscrit avec moi.

scolaire au Laos pendant l'époque coloniale[79]. Les travaux suscités sont certes des références importantes dans un domaine si peu étudié, mais le problème repose sur le fait que les sources employées ne sont pas clairement indiquées et qu'il est difficile d'évaluer la fiabilité des informations.

À l'échelle indochinoise, les ouvrages traitant le système d'enseignement colonial tendent à se porter sur la situation au Vietnam[80]. La thèse de Joanne Marie Coyle nous permet cependant d'avoir une compréhension globale de l'ensemble du système administratif dans les pays indochinois[81]. Les travaux de Pascale Bezançon sont probablement les plus fructueux sur l'éducation coloniale indochinoise : l'historienne a tenté d'éclairer la nature de l'éducation coloniale dans toute l'étendue de l'Indochine. Son ouvrage analyse l'ensemble du système d'enseignement indochinois mais ne consacre que très peu de pages sur la situation au Laos. Plus récemment, Sara Legrandjacques a travaillé sur l'enseignement supérieur en Indochine française en le comparant avec celui de l'Inde britannique[82]. Mais il est acquis que peu de Laotiens ont pu continuer jusqu'à l'université ; à titre d'exemple, moins d'une douzaine de Lao ont achevé leurs études supérieures avant la Seconde Guerre mondiale[83].

Si les élites laotiennes sont certes insuffisantes en termes numériques et cantonnées à un niveau d'études modeste, l'aspiration politique a néanmoins germé à leur initiative dans la société laotienne. Elle a d'abord pris la forme d'un coup de force d'une cinquantaine de jeunes à Vientiane en 1940. Parmi eux se trouvaient des élèves au collège Pavie et Tham Sayasithsena, futur ministre adjoint aux Affaires étrangères, puis à la Défense dans le gouvernement Lao-Issara et, de nouveau aux Affaires étrangères pendant l'exil du gouvernement à Bangkok[84]. Cette tentative ayant échoué, ses participants se sont exilés en Thaïlande[85]. Or, lors du conflit franco-thaïlandais de 1940-1941, Phetsarath a tenté de négocier directement avec la Thaïlande l'avenir du Laos. La Thaïlande, face à l'affaiblissement de la France pendant la Seconde Guerre mondiale, a demandé à cette dernière de lui « rendre » le Laos et le Cambodge, comme dans le

[79] ປະຫວັດ ການສຶກສາລາວ [Histoire de l'éducation lao], s. l., Toyota Foundation, 1996.
[80] Trinh Van Thao, *L'école française en Indochine*, Paris, Karthala, 1995. Pascale Bezançon, *op. cit.*
[81] Joanne Marie Coyle, « Indochinese Administration and Education: French Policy and Practice », PhD thesis, Faculty of the Fletcher School of Law and Diplomacy, 1963.
[82] Sara Legrandjacques, « Voies étudiantes : pour une histoire globale des mobilités étudiantes en Asie (Inde britannique - Indochine française, années 1850-1940) », Thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2021.
[83] Joel Martin Halpern, *Government, Politics, and Social Structure of Laos*, *op. cit.*, p. 6. Cette publication est la version révisée de : Joel M. Halpern, « The Lao Elite », rapport cité.
[84] Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949 : Contribution à l'histoire du mouvement Lao Issala*, 2e édition corrigée et augmentée, Montpellier, Université Paul Valéry, 2000, p. 73, p. 93, p. 227.
[85] Ce coup de force a été mentionné par Paul Langer et Joseph Zasloff dans son ouvrage en se basant sur l'information fournie par Tham Sayasithsena lors d'un entretien personnel. Paul F. Langer et Joseph J. Zasloff, rapport cité, p. 30. Nina S. Adams, « Patrons, Clients, and Revolutionaries: The Lao Search for Independence, 1945-1954 », *op. cit.*, p. 102-103. Geoffrey C. Gunn, *Political Struggles in Laos (1930-1954)*, *op. cit.*, p. 129-130. Chou Norindr, *Histoire contemporaine du Laos 1860-1975*, San Diego, Connaître le Laos Society, 1994, p. 292.

passé précolonial. Phetsarath a présenté, en réponse à la Thaïlande, une condition : ne pas faire du Laos une partie de la Thaïlande comme cette dernière avait fait avec Isan, mais maintenir le Laos en tant que protectorat. Cette tentative de négociation directe et secrète entre le Laos et la Thaïlande a déplu à la France, ce qui l'a conduite à l'arrestation de Maha Sila Viravong, un des négociateurs nommés par Phetsarath. Maha Sila a fui en franchissant le Mékong vers la Thaïlande au début de 1941, avec ses 43 partisans qui l'ont suivi[86].

L'ignorance du mouvement d'indépendance des années 1940 dans l'historiographie

Cependant, un changement politique a brutalement été apporté par le coup de force japonais du 9 mars 1945 et la proclamation de l'indépendance du royaume de Luang Prabang par le roi Sisavang Vong en avril 1945 sous l'égide du Japon[87]. Ils ont donné une certaine marge de manœuvre politique aux élites, pour la première fois depuis la colonisation. La défaite du Japon a ensuite favorisé le mouvement d'indépendance politique dirigé par les élites. Phetsarath a aussitôt réclamé l'indépendance et l'unification du Laos jusqu'alors administrativement divisé entre le royaume de Luang Prabang en tant que protectorat et le reste du pays en tant que colonie. Le 12 octobre, le nouveau gouvernement a été fondé par les efforts des élites laotiennes. Les nationalismes culturel et politique se sont enfin rejoints sous le gouvernement Lao-Issara. Martin Stuart-Fox et Jean Deuve ont démontré l'importance de la fondation du gouvernement Lao-Issara, comme premier acte politique pour l'indépendance du Laos, puisque la plupart des futures personnalités importantes du gouvernement royal et du Pathet Lao se sont rassemblées sous le même drapeau[88]. Cependant, cette période cruciale pour le nationalisme laotien n'a pas profondément été étudiée avec les sources primaires.

Quant à la carence des recherches sur la période de l'occupation japonaise du Laos, elle est sans doute liée à la difficulté pour les historiens occidentaux d'accéder aux sources japonaises. Récemment, Yoko Kikuchi a publié une série d'articles sur la situation dans différentes villes – Luang Prabang, Vientiane, Xieng Khouang, Thakhek, Savannakhet et

[86] ມະຫາ ສິລາ ວິຣະວົງ [Maha Sila Viravong], *My life : auto biography*, *op. cit.*, p. 54-57. Grégory Kourilsky, « The Institut bouddhique in Laos » *op. cit.*, p. 178.

[87] Les troupes japonaises ont commencé à stationner au nord de l'Indochine en septembre 1940, puis au sud en juillet 1941. La France a ainsi gouverné l'Indochine en collaboration avec le Japon pendant près de cinq années. Les troupes japonaises ne stationnant cependant pas au Laos, la France y a donc maintenu sa souveraineté. Le 9 mars 1945, craignant un débarquement des Alliés en Indochine, le Japon a déclenché un coup de force, et a désarmé les soldats français en Indochine. En conséquence, les Français ont temporairement été exclus du gouvernement de l'Indochine. Yoko Kikuchi, « Japanese Involvement in Laos: From the Invasion of the Japanese Army in Northern French Indochina in 1940 to the End of World War Two », *in* Masaya Shiraishi, Van Khanh Nguyen, Bruce M. Lockhart (éd.), *Vietnam-Indochina-Japan Relations during the Second World War: Documents and Interpretations*, Tokyo, Waseda University Institute of Asia-Pacific Studies, 2017, p. 60-70, p. 60-62.

[88] Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 62. Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 1.

Paksé[89]. Ses recherches se basent sur des entretiens oraux et des mémoires des anciens militaires japonais et des Laotiens, souvent non accessibles au grand public. Elles contribuent à la compréhension des actions des militaires japonais qui différent dans chaque ville et des réactions des Laotiens, oscillant entre la collaboration et la résistance, implicite ou explicite. Au Laos et en Occident, notre compréhension de cette période dépend plutôt des biographies et ouvrages des témoins des événements, comme Jean Deuve qui a participé à l'opération antijaponaise. Ancien militaire et officier de renseignement français au Laos, il a laissé plusieurs ouvrages sur le Laos des années 1940, basés sur ses histoires vécues[90]. Certes, ses ouvrages sont riches d'expériences inédites, mais ils tendent à minimiser les activités des nationalistes laotiens qui ne se sont pas ralliés au camp français.

On trouve ainsi peu de recherches dont le centre d'intérêt repose sur l'histoire du Laos de la seconde moitié des années 1940[91]. Cette ignorance dans l'historiographie est certainement due à la courte existence du gouvernement Lao-Issara : lorsque la France a réoccupé le Laos à la fin d'avril 1946, ce gouvernement s'est exilé à Bangkok. La France a ensuite conclu le *modus vivendi* du 27 août 1946 avec les élites restant dans le pays, et a donné naissance au Royaume du Laos, en tant qu'État associé de l'Union française[92]. Le gouvernement Lao-Issara, quant à

[89] 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « 日本軍のルアンパバーン進駐 [The invasion of the Japanese Army in Luang Prabang, Laos] », *Southeast Asian Studies Tokyo University of Foreign Studies*, nº 24, mars 2019, p. 100-117. 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « 日本軍のラオス南部進駐：仏印武装処理後のパクセを中心に [The invasion of the Japanese Army in Southern Laos: Focus on Pakse after the Japanese *coup de force* in Indochina] », *Southeast Asian Studies Tokyo University of Foreign Studies*, nº 25, décembre 2019, p. 48-62. 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « 日本軍のタケク進駐：タケクにおける仏印武力処理とその後を中心に [The invasion of the Japanese Army in Thakhek, Laos: Focus on the Japanese *coup de force* in Thakhek and the ensuing months] », *Tokyo University of Foreign Studies, Area and Culture studies*, nº 100, juillet 2020, p. 287-300. 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « 日本軍のサワンナケート進駐：サワンナケートにおける仏印武力処理とその後を中心に [The invasion of the Japanese Army in Savannakhet, Laos: Focus on the Japanese *coup de force* in Savannakhet and the ensuing months] », *Southeast Asian Studies Tokyo University of Foreign Studies*, nº 26, décembre 2020, p. 118-138. 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « 日本軍のビエンチャン進駐：ビエンチャンにおける仏印武力処理とその後を中心に [The invasion of the Japanese Army in Vientiane, Laos: Focus on the Japanese *coup de force* in Vientiane and the ensuing months] », *Southeast Asian Studies Tokyo University of Foreign Studies*, nº 27, février 2022, p. 128-153. 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « 日本軍のシェンクワン進駐：シェンクワンにおける仏印武力処理とその後を中心に [The invasion of the Japanese Army in Xieng Khouang, Laos: Focus on the Japanese *coup de force* in Xieng Khouang and the ensuing months] », *Southeast Asian Studies Tokyo University of Foreign Studies*, nº 28, décembre 2022, p. 72-93.

[90] Jean Deuve a pris le pseudonyme de Michel Caply jusqu'aux années 1970. Les ouvrages traitant la période d'intérêt de cette thèse, de 1945 en 1949, sont les suivants : Michel Caply, « Le Japon et l'indépendance du Laos (1945) », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, nº 86, avril 1972, p. 67-82. Henry Allard et Jean Deuve, *Indochine, 1945 témoignages sur une résistance méconnue. La lutte contre les Japonais au Laos*, Montpellier, Université Paul-Valéry, 1984. Jean Deuve, *Guérilla au Laos*, Paris / Montréal, Éditions L'Harmattan, 1997. Jean Deuve, *Le service de renseignement des Forces françaises du Laos (1946-1948)*, Paris / Montréal, Éditions L'Harmattan, 2000, 1 vol. Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.* Voir aussi : Jean Boucher de Crèvecœur, *La libération du Laos 1945-1946*, Vincennes, Service historique de l'Armée de terre, 1985. Du côté laotien, voir la note de bas de page 63.

[91] On trouve, bien évidemment, des recherches couvrant cette période, telles que les travaux présentés dans la première sous-section de cette section. L'histoire du Laos contemporain rédigé par Chou Noridr nous fournit les informations probablement les plus détaillées sur les événements de cette période. Chou Norindr, *op. cit.*

[92] Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 66.

lui, a continué ses activités à Bangkok et a affirmé sa légitimité par des moyens diplomatiques et un effort de propagande. Il a pourtant prononcé sa dissolution le 24 octobre 1949. La plupart des membres du Lao-Issara ont exprimé leur satisfaction d'accéder à l'« indépendance » accordée par la convention générale franco-laotienne du 19 juillet 1949 et ont choisi de participer au gouvernement royal. Mais, certains en désaccord avec eux, se sont déplacés aux confins du Laos et du Vietnam pour poursuivre les activités militaires avec l'aide de Hô Chi Minh et du Viet Minh. Parmi eux, on compte en particulier Souphanouvong[93], demi-frère de Phetsarath, et Phoumi Vongvichit. Ainsi, les membres du Lao-Issara, dispersés dans les différentes mouvances politiques sont divisés en trois groupes : la « droite » qui reçoit principalement de l'aide américaine, le « groupe neutraliste » dans le gouvernement du Royaume du Laos, et la « gauche » appelée « Pathet Lao » en collaboration avec le gouvernement Ho Chi Minh.

Le Laos-Issara est ainsi considéré comme marqué par la division. Selon Martin Stuart-Fox, « le Laos en 1945 était profondément divisé, déchiré par l'antagonisme régional et des rivalités personnelles[94] ». Il est communément admis que l'activité politique et diplomatique jouée par le gouvernement Lao-Issara était insuffisamment influente pour réaliser l'indépendance du Laos, et dépendait fondamentalement des facteurs étrangers, comme Nina Adams l'a démontré[95]. Le bilan du Lao-Issara dressé par les spécialistes du Laos est plutôt médiocre. Grant Evans l'a résumé ainsi : « Il y avait des problèmes de manque de compétence et de connaissance, mais la faiblesse fondamentale du Lao Issara était le fait qu'il est resté un petit mouvement basé en milieu urbain[96]. » Selon Jean Deuve, « l'héritage du Lao Issala[97] » vient essentiellement du fait de Souphanouvong qui a joué un rôle important sur la scène militaire grâce au soutien du Viet Minh. Mais de son point de vue, les ministres et le cabinet du Lao-Issara ont à peine contribué au développement politique des Laotiens[98]. Jean Deuve a même écrit : « Les fonctionnaires et ministres Issala [Lao-Issara] se rendent compte que de l'autre côté, sur la rive gauche du Mékong, on ne les attend pas pour amorcer les nouvelles

[93] Né en 1909 et décédé en 1995. Après avoir terminé ses études à Hanoi et à Paris, il est rentré en Indochine et a travaillé pendant des années au Vietnam en tant qu'ingénieur. Après la Seconde Guerre mondiale, il a pris contact avec Ho Chi Minh et a cherché à établir une coopération avec le Viet Minh. Il a participé au gouvernement Lao-Issara et a surtout contribué à l'organisation militaire. À la suite de désaccords avec le gouvernement Lao-Issara en exil, il s'est davantage rapproché du Viet Minh et est devenu l'un des membres clé du Pathet Lao. Il a exercé la fonction de président de la République démocratique populaire lao entre 1975 et 1986. Martin Stuart-Fox, *Historical Dictionary of Laos*, *op. cit.*, p. 318-320.
[94] Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 60.
[95] Nina S. Adams, « Patrons, Clients, and Revolutionaries: The Lao Search for Independence, 1945-1954 », *op. cit.*
[96] Grant Evans, *A Short History of Laos*, *op. cit.*, p. 87.
[97] Dans ses ouvrages, Deuve écrit « Issala » avec un l, et non « Issara ». Cette thèse emploie plutôt « Issara » en suivant l'example de la plupart des spécialites du Laos.
[98] Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 281.

institutions et organiser les administrations. On les ignore[99]. » L'efficacité des activités politiques du gouvernement Lao-Issara est toujours mise en doute par les chercheurs ; les élites laotiennes de cette époque sont perçues comme passives et incompétentes.

Depuis les années 2010, une nouvelle tendance se manifeste : Yoko Kikuchi et Ryan Wolfson-Ford ont tenté de revaloriser le rôle joué par le gouvernement Lao-Issara[100]. Ils ont l'un et l'autre redonné de l'importance au gouvernement Lao-Issara comme point de départ de la politique du gouvernement royal qui allait rester au pouvoir jusqu'en 1975. Dans sa thèse soutenue en 2017, Wolfson-Ford explique en particulier que les éléments centraux pour le gouvernement royal, la démocratie et l'anticommunisme ont été forgés au cours de la période du gouvernement Lao-Issara.

Pour une nouvelle approche de la perspective des élites laotiennes sur le Laos

La perspective de la thèse : une analyse des points de vue des acteurs

Dans le sillage de l'historiographie, la perspective de cette thèse s'est dessinée à partir des trois arguments suivants.

Les deux premiers sont liés l'un à l'autre : d'abord, il existe, dans la littérature, une rupture entre le nationalisme culturel avant 1945 et le nationalisme politique après 1945. Comme notre intérêt sur le nationalisme avant 1945 portait presque exclusivement sur le mouvement *Lao Nhay*, considéré certes comme important mais influent uniquement sur les élites citadines, le fait que le Lao-Issara ait réussi à rassembler la plupart des élites du pays pour l'unité et l'indépendance du Laos quelques années après seulement nous interpelle. Or, ceci n'aurait pas pu être réalisé s'il n'avait existé chez elles une communauté d'intérêt, développée avant 1945, qui les a amenées à partager un sentiment national et une vision politico-culturelle. D'où le deuxième point, qui s'appuie sur le développement de la communauté des élites. Une analyse plus précise doit s'effectuer sur leur nature et les expériences qu'elles ont partagées à

[99] *Ibid.*, p. 252.
[100] Søren Ivarsson et Christopher E. Goscha, article cité. 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « ラオス独立へ向けたラオ・イサラ亡命政府の試み [Lao Issara in Exile : The pursuit of independence] », *史滴 [The shiteki]*, vol. 35, décembre 2013, p. 235-219. Ryan Wolfson-Ford, « Ideology in the Royal Lao Government-era (1945-1975): A Thematic Approach », PhD thesis, University of Wisconsin-Madison, 2018. Ryan Wolfson-Ford, *Forsaken Causes: Liberal Democracy and Anticommunism in Cold War Laos*, Madison, The University of Wisconsin Press, 2024.

travers l'éducation, l'administration ou d'autres activités, qui les ont sans doute aidées à se forger leur idée du Laos en tant qu'État-nation. Elle contribuera à rendre plus compréhensible cette période transitoire, du nationalisme culturel développé avant 1945 au nationalisme politique qui a émergé à la sortie de la Seconde Guerre mondiale.

Le troisième argument repose sur la façon dont on aborde le soulèvement du nationalisme et la construction de l'État-nation au Laos. Les recherches existantes ont, dans la plupart des cas, cherché à mesurer l'impact d'un événement dans le développement du nationalisme, à comprendre si un mouvement a été efficace, ou à juger si l'État-nation a été construit ou non. Le Laos actuel est considéré comme un pays toujours en cours de construction d'un État-nation, qui cherche l'intégration des minorités ethniques et fait face à une division régionaliste[101]. En effet, le pays comptant 7,34 millions d'habitants en 2022[102] a une grande diversité ethnique. Selon le recensement de 2015, la République démocratique populaire lao compte officiellement 49 ethnies, divisés en quatre grands groupes selon leurs traits ethnolinguistiques : Lao-Tai, Mon-Khmer, Hmong-Mien et Sino-Tibetain [103]. L'ethnie majoritaire, Lao, constitue 53,2% de la population totale, devant les ethnies Khamu (11%) et Hmong (9,2%)[104]. Le relief montagnard rend le déplacement difficile, malgré la mise en place de la première ligne de chemin de fer au Laos, reliant le sud de la Chine et Vientiane en décembre 2021.

Tenant compte de cette situation, Norihiko Yamada avait bien raison d'évoquer, dans son article traitant de l'intégration du peuple pendant la guerre civile, l'importance de comprendre le processus évolutif du concept de « nation » au Laos, plutôt que de discuter si l'État-nation a été construit ou non grâce à la guerre civile[105]. Dans cette perspective, il est judicieux de reconsidérer la proposition faite par Rogers Brubaker, de traiter la nation comme des « perspectives sur le monde » (*perspective on the world*) mais non des « choses dans le monde » (*things in the world*)[106]. Les analyses de cette thèse reposeront donc sur les perspectives des Laotiens concernant leur pays et sa transformation, plutôt que sur l'efficacité

[101] 山田紀彦 [Yamada Norihiko], « ラオス内戦下の国民統合過程：パテート・ラーオの民族政策と『国民』概念の変遷 [Le processus de l'intégration du peuple laotien pendant la guerre civile : La politique ethnique du Pathet Lao et le changement du concept de "nation"] », *in* 武内進一 [Takeuchi Shinichi] (éd.), *国家・暴力・政治：アジア・アフリカの紛争をめぐって [L'État, la violence, la politique : Autour des conflits en Asie et en Afrique]*, Chiba, アジア経済研究所 [IDE-JETRO], 2003, p. 147-181, p. 147-148.
[102] Lao Statistics Bureau, *Statistical Year Book 2022*, Vientiane, Lao Statistics Bureau, 2023, p. 112.
[103] Lao Statistics Bureau, *Results of Population and Housing Census 2015*, Vientiane, Lao Statistics Bureau, 2016, p. 168.
[104] *Ibid.*, p. 37.
[105] 山田紀彦 [Yamada Norihiko], « Le processus de l'intégration du peuple laotien pendant la guerre civile », *op. cit.*, p. 149.
[106] Rogers Brubaker, Mara Loveman et Peter Stamatov, « Ethnicity as Cognition », *Theory and Society*, vol. 33. nº 1, février 2004, p. 31-64, p. 32, p. 45.

du nationalisme ou du mouvement d'indépendance. Le regard des élites sur elles-mêmes, les échanges entre elles, la diversité des points de vue et des acteurs sera prise en compte. Autrement dit, cette thèse est une tentative d'écouter la voix des acteurs des événements, comme cela est énoncé dans l'ouvrage collectif *Décolonisations*[107].

Comme Nina Adams l'a mentionné, l'attitude des élites laotiennes à la sortie de la Seconde Guerre mondiale a, certes, souvent été ambivalente, et dépendante d'une aide potentielle des pays étrangers[108]. Il est indéniable que cette dépendance marque toujours la politique du Laos actuel, comme le montre son rapprochement avec la Chine, marqué notamment par le projet de construction du chemin de fer reliant les deux pays. Cette stratégie du gouvernement laotien a pu entraîner une certaine inquiétude de la part des pays du camp occidental qui défient a montée en puissance de la Chine. Éric Mottet démontre, cependant, que le Laos est en réalité habile à utiliser les ambitions des pays voisins pour contrebalancer chacune de leurs influences sur son territoire, en tirant profit de sa position géostratégique[109]. En analysant la stratégie des élites laotiennes en quête d'indépendance, nous pouvons reconsidérer et recontextualiser la dépendance comme l'une des stratégies du Laos, qui constitue un carrefour en Asie du Sud-Est continentale et qui a survécu et survit toujours face aux pays plus puissants que lui, tels que la Thaïlande, le Vietnam et la Chine.

Par manque de sources, certains aspects importants ne pourront malheureusement pas être traités : les minorités ethniques, le rôle des femmes, et de la population de masse. Vu que l'éducation coloniale s'est développée dans de grandes villes de la plaine du Mékong et est avant tout destinée aux enfants des familles royales ou influentes, les élites laotiennes de l'époque sont principalement d'origine lao. On compte ainsi très peu de personnes issues des minorités ethniques et encore moins de femmes parmi elles[110]. Dans cette thèse, on privilégiera cependant la désignation « élites laotiennes » quand il s'agit de l'ensemble des élites qui ont émergé au Laos français dans un contexte colonial. Quant au rôle de la population de masse, il

[107] « Décolonisation, le mot lui-même est trompeur. Comme si l'Europe avait un beau jour décidé de rendre à leur destin les peuples qu'elle avait soumis. Comme si, après avoir expérimenté une forme aussi radicale de domination, on pouvait revenir à une fantasmatique pureté initiale. Comme si ce processus historique majeur n'était pas l'aboutissement d'une révolte ininterrompue qui durant plus d'un siècle a couru de l'Inde au Sénégal, de l'Algérie au Vietnam, du Kenya au Congo. Comme si ce n'était pas cela le principe moteur : insoumission, rébellion, insurrection. Une infinité de paroles et d'actions qui ont fini par forcer les hommes et les femmes venus d'au-delà des mers à rentrer chez eux ». Pierre Singaravélou, Karim Miské et Marc Ball, *Décolonisations*, Paris, Arte Éditions / Éditions du Seuil, 2020, p. 7.

[108] Nina S. Adams, « Patrons, Clients, and Revolutionaries: The Lao Search for Independence, 1945-1954 », *op. cit.*

[109] Éric Mottet, « Le Laos va-t-il (peut-il) basculer définitivement dans la sphère chinoise ? », *Areion24.news*, 21 janvier 2019 [En ligne : https://www.areion24.news/2019/01/21/le-laos-va-t-il-peut-il-basculer-definitivement-dans-la-sphere-geopolitique-et-geoeconomique-chinoise/].

[110] Touby Lyfoung, né en 1919 à Xieng Khouang, était le premier Hmong à avoir terminé l'enseignement secondaire. Il a poursuivi sa carrière politique dans le Royaume du Laos après la Seconde Guerre mondiale et est décédé en 1978, dans un camp de rééducation après la prise de pouvoir du Pathet Lao. Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 40.

est difficile de le traiter pour une recherche se basant principalement sur des documents d'archives. Les enquêtes orales pourront éclairer cet aspect, mais compte tenu de l'âge des personnes ayant connu l'époque, cela ne semble malheureusement pas réalisable. Nous nous contenterons ainsi d'analyser les perspectives d'avenir des élites laotiennes sur leur propre pays, mais nous nous efforcerons également de comprendre leurs actions envers la population en termes de mouvement d'indépendance et d'éducation après la Seconde Guerre mondiale.

La communauté des élites laotiennes comme fil conducteur : du cadre colonial à la réflexion sur l'État-nation indépendant

Comme énoncé plus haut, l'objectif de cette thèse est d'analyser les perspectives des Laotiens sur le pays et sa transformation en traitant la naissance des élites laotiennes, la perception que les élites ont d'elles-mêmes, les échanges entre elles, et leur tentative d'unité, de négociation et de réconciliation. Pour ce faire, nous nous intéresserons en particulier à l'éducation et à l'administration coloniales au Laos. L'éducation et l'administration seront au centre de cette thèse, car elles ont permis aux élites laotiennes de circuler à l'échelle nationale – mais aussi coloniale et impériale –, et d'imaginer le Laos français en tant qu'entité réelle, potentiel État-nation.

Cette thèse comportera trois parties. La première partie retrace la formation des élites laotiennes, ainsi que leur rôle dans l'administration coloniale pendant la période antérieure à la Seconde Guerre mondiale. La seconde partie consistera à mettre en évidence les idées politiques des nationalistes laotiens à la fin de l'époque coloniale, devant le changement politique face au coup de force du Japon en Indochine et ensuite à la capitulation du Japon. La troisième partie sera consacrée à la période postérieure à la Seconde Guerre mondiale afin de mieux comprendre la stratégie des élites laotiennes pour parvenir à un Laos indépendant à la sortie de la Seconde Guerre mondiale.

Partie I : La formation et la sociabilisation des élites laotiennes au Laos française dans l'éducation, l'administration, les associations et les publications

Le premier chapitre aborde l'émergence de la première génération des élites laotiennes modernes dans le Laos. Il traite d'abord de l'installation de la France au Laos à la fin du XIXe siècle, en commençant par le processus de colonisation qui différencie le royaume de Luang Prabang et le reste du Laos, en particulier l'ancien royaume de Champassak. Notre attention se tourne ensuite vers le système d'enseignement en Indochine française pendant l'époque

coloniale et son développement au Laos, retardé par rapport aux autres pays indochinois. Nous nous intéresserons à la naissance des élites modernes laotiennes à travers le système d'administration et d'enseignement, tout en portant l'attention sur la transition de la société précoloniale vers la société coloniale.

Le deuxième chapitre aborde la sociabilisation des élites laotiennes et leur rôle dans l'administration coloniale, en s'intéressant aux lieux qui ont servi à la rencontre, à la sociabilité ou à la contestation des élites laotiennes, tels que l'Assemblée consultative indigène créée en 1923, des associations locales ou des publications. Les analyses s'effectuent autour du partage des expériences entre les élites à travers le système de l'administration indigène et des associations. Ce faisant, cette thèse veut démontrer que les élites laotiennes ont, dès les années 1920, tenté de tirer profit de la force de rassemblement et d'échanges pour faire entendre leurs aspirations, de plus en plus, à caractère national. Ce chapitre s'intéresse également au changement apporté par le régime de Vichy ainsi qu'au développement de la conscience, chez les élites laotiennes, en tant qu'élites du pays ayant pour mission de servir le peuple.

Partie II : Le rôle et les réactions des élites lors de la première prise de pouvoir : du coup de force japonais à l'exil du gouvernement Lao-Issara

Dans le troisième chapitre, les analyses porteront d'abord sur la réaction des élites laotiennes après le coup de force du Japon en mars 1945. En utilisant des archives françaises et japonaises jusqu'à présent peu exploitées bien que restreintes, nous tenterons de retracer les événements et les actions politiques et administratives entreprises par les élites laotiennes face à l'indépendance du royaume de Luang Prabang sous l'égide du Japon, pendant cette période particulièrement complexe. Nous nous intéresserons également aux Laotiens qui ont choisi de ne pas rester dans la domination japonaise, au groupe qui a participé à la résistance française contre les Japonais, et à l'autre qui a franchi le Mékong en cherchant un soutien de la part de la Thaïlande. Ce faisant, nous essayerons mieux comprendre la prise de position politique des élites de cette époque et la relation ambiguë entre les élites laotiennes, les Français et les Japonais.

Le quatrième chapitre abordera la période après la capitulation du Japon du 15 août 1945, en s'intéressant aux pistes de réflexion, aux stratégies, au régime politique envisagés par les élites laotiennes dans la conception du Laos de l'après-guerre par les élites laotiennes. Nous étudierons les échanges entre les élites laotiennes sur la situation politique au Laos, juste après la défaite du Japon. En traitant les activités de différents groups – Phetsarath, les élites rassemblées au nom des Lao-Issara, la cour de Luang Prabang, le prince Kindavong qui est le

chef du gouvernement provisoire soutenu par la France libre, et Boun Oum[111] qui a rejoint la résistance franco-laotienne après le coup de force du Japon en mars 1945, nous essayerons de mieux comprendre leurs prises de position politique pour le Laos d'après-guerre. Les analyses vont également démontrer que leurs perceptions dépendent des facteurs extérieurs, tels que l'appui des alliés, le soutien des hommes politiques d'origine nord-est thaïlandaise, et l'intention de leur entourage français. Leurs aspirations territoriales présentées pendant cette période de changement politique seront également étudiées ; pour les élites de l'époque, le Laos d'après-guerre pourrait être envisagé sous différentes formes – unification du nord et du sud, confédération avec la Thaïlande ou le Cambodge, fédération du Laos avec une principauté autonome dans le sud, autour de l'ancien royaume de Champassak.

Partie III : Les perspectives des élites sur le Laos en tant qu'État-nation indépendant : le gouvernement Lao-Issara et le gouvernement royal

Enfin, le cinquième chapitre traitera des activités du gouvernement Lao-Issara. En analysant ses publications de propagande, nous nous intéresserons à leurs idées politico-culturelles liées à un futur Laos indépendant, pour mieux comprendre les caractéristiques de leur contenu, leur rôle et leur but. Malgré l'existence des analyses partielles à ce sujet, les activités propagandistes du gouvernement Lao-Issara n'ont pas fait l'objet d'analyses approfondies jusqu'à présent. Ce chapitre va tenter de nous éclairer non seulement sur les stratégies adoptées par le gouvernement Lao-Issara pour continuer la lutte pour l'indépendance du Laos et contre le colonialisme français, mais aussi sur sa conception du nouveau Laos pendant cette période de l'après-guerre. Nous allons ainsi porter une attention particulière aux contextes régionaux et internationaux, dans lesquels le gouvernement Lao-Issara cherche à obtenir un soutien de la Thaïlande, des États-Unis ou des Nations unies pour réaliser l'indépendance du pays, tout en gardant une possibilité de négociation avec la France.

Le dernier chapitre porte sur les élites non Lao-Issara, leurs échanges avec les membres du Lao-Issara, et leur tentative de la construction d'un nouvel État-nation au sein du gouvernement royal qui a été fondé à la suite du *modus vivendi* du 27 août 1946. Nous allons examiner en particulier la transition de la colonisation vers l'indépendance du Laos dans le domaine administratif, politique et éducatif, en nous focalisant sur les réflexions des élites laotiennes restées dans le Royaume du Laos. Ces réflexions portent sur des questions telles que l'identité nationale, la citoyenneté laotienne, l'unité entre le royaume de Luang Prabang et le

[111] Il est né en 1912 à Bassac, fils de Chao Nhouy, membre de la famille royale de Champassak. Après la Seconde Guerre mondiale, il s'est engagé dans les activités politiques en représentant les intérêts du sud du Laos et a exercé la fonction de Premier ministre à deux reprises. Il est décédé en 1980. Martin Stuart-Fox, *Historical Dictionary of Laos*, *op. cit.*, p. 29-30.

sud, ainsi que la formation des élites de la nouvelle génération. L'objectif de ce chapitre est également de mieux comprendre la réconciliation entre les élites, qui a conduit à la dissolution du gouvernement Lao-Issara et au retour de ses dirigeants sur la scène politique du Royaume du Laos.

Les difficultés de la recherche d'archives sur le Laos et la sélection des sources primaires : France, Laos, Vietnam et Japon

Cette thèse est principalement basée sur les documents d'archives et les publications de l'époque coloniale. Les documents ont été consultés en France, au Laos, au Vietnam et au Japon.

Lors de la décolonisation, la France et les nouveaux États indépendants ont fait face à la nécessité de partager des archives. Les documents d'archives se sont ainsi divisés en deux parties : les archives dites de souveraineté, et les archives de gestion. Les premières ont progressivement été transférées en France, et sont actuellement conservées dans les Archives nationales d'outre-mer, ANOM, à Aix-en-Provence, constituant les fonds territoriaux. Ces derniers comprennent les fonds sur l'Indochine – fonds de l'administration coloniale jusqu'en 1945, et fonds de la présence française après 1945. Les ANOM conservent également des documents provenant des secrétariats d'État et du ministère chargés des Colonies (fonds ministériels)[112]. Quant aux archives restant dans les anciennes colonies, l'accès est souvent difficile et chronophage. Au Vietnam, le centre des archives nº 1 à Hanoi (*Trung tam Luu tru Quoc gia* 1) conserve les archives coloniales. L'inscription et la demande de consultation se font sur place, et les visiteurs ont plutôt facilement accès aux archives, parmi lesquelles certaines sont numérisées. Le Laos détient également des archives coloniales, mais une demande doit être effectuée au préalable, il faut compter un mois pour obtenir l'autorisation de la consultation. Les inventaires des archives coloniales, qui sont manuscrites et consultables sur place, présentent plutôt des rapports et des publications, et non des archives inédites[113].

[112] Archives nationales d'outre-mer, « Présentation : Historique », [En ligne : http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/Presentation/Historique.html].

[113] Selon Philippe Le Failler, la plupart des archives des Résidences supérieures et des provinces n'ont pas été rapatriées en France et restent donc au Vietnam, au Laos et au Cambodge. Au Laos, je n'ai cependant pas pu trouver les archives de la Résidence supérieure au Laos ; soit qu'elles aient été perdues, soit qu'elles restent non classées et ne soient pas consultables pour le moment. フィリップ・ルファイエ [Philippe Le Failler], « 植民地期ベトナムに関する史料とアーカイブズ：史料の種類と社会科学における利用 [An Overview on Historical Records and Archives about Vietnam During the French Colonial Rule: Nature of the Documents and Their Usefulness in Social Sciences Studies] », *東洋文化研究 [Journal of Asian cultures]*, trad. 松沼美穂 [Matsunuma Miho], 岡田友和 [Okada Tomokazu], et 黒澤和裕 [Kurosawa Kazuhiro], nº 14, mars 2012, p. 347-376, p. 355.

Pour la première partie de cette thèse, les fonds territoriaux des ANOM, comprenant les documents du Gouvernement général de l'Indochine (cote GGI) et de la Résidence supérieure au Laos (cote RSL) nous fournissent des informations intéressantes sur l'administration et l'éducation : cela nous aide à effectuer des analyses pour la première partie. Cependant, il existe seulement une quantité minime d'archives sur l'éducation au Laos dans le fonds de la Résidence supérieure au Laos (Série R de RSL) ; nous trouvons également quelques traces de la construction des écoles et des déplacements des élèves et des étudiants laotiens vers le Vietnam ou la France pour suivre les études secondaires ou supérieures dans le fonds du gouverneur général de l'Indochine, et le fonds de l'École coloniale appartenant aux fonds ministériels (cote 1ECOL). Nous sommes donc obligés de recourir aux publications de l'époque, conservées principalement à la Bibliothèque nationale de France, à la Bibliothèque nationale du Laos, au centre des archives du Laos ainsi qu'à la Bibliothèque nationale du Vietnam : les *Bulletins administratifs du Laos* sont bien utiles pour suivre l'état d'avancement du projet de l'éducation au Laos, comprendre le rôle de l'Assemblée consultative indigène et les débats qui ont été menés lors de ses sessions ordinaires. D'autres publications, telles que les brochures publiées lors de l'Exposition coloniale internationale de 1931 à Paris, mettent en éclairage la situation de l'époque[114]. La commission d'enquête dans les territoires d'outre-mer, « commission Guernut », qui a effectué des recherches sur « les besoins et les aspirations légitimes des populations habitant les colonies, les pays de protectorat et sous-mandat » entre 1937 et 1938, nous permet de mieux comprendre les aspirations et les contestations des Laotiens de l'époque[115].

Dans la deuxième partie, le fonds du Haut-Commissariat de France pour l'Indochine, qui appartient au fonds de la présence française après 1945 dans l'ANOM, est particulièrement intéressant : des documents des Services du conseiller diplomatique (cote 3HCI ; ancienne cote CD) et des Services du conseiller politique (cote 2HCI ; ancienne cote CONSPOL) nous permettent de mieux saisir la complexité de la situation en termes politiques et diplomatiques à la sortie de la Seconde Guerre mondiale. Nous avons également des documents sur la situation politique de l'époque dans le Centre des Archives diplomatiques de La Courneuve, et le Service historique de la Défense à Vincennes. Le Centre des Archives diplomatiques conserve principalement des documents au tournant de la décolonisation (série Secrétariat d'État aux États associés et série Asie-Océanie).

[114] Elles sont principalement conservées aux ANOM et à la Bibliothèque nationale de France. Un certain nombre de publications sont consultables en ligne grâce à Gallica, la bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de la France.

[115] Cité depuis la présentation du fonds du Ministère des Colonies – Commission d'enquête dans les territoires d'outre-mer dite « Commission Guernut ». Cette présentation se trouve dans les instruments de recherche en ligne des ANOM : https://recherche-anom.culture.gouv.fr/

Quant aux archives japonaises concernant la période de l'occupation en Indochine, la plupart ont été perdues ou brûlées par les armées japonaises lors de la défaite du Japon à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Nous n'avons ainsi que peu de traces d'archives japonaises à ce sujet, à part les ouvrages de référence *Senshi Sosho*, qui ont été publiés entre 1966 et 1980 à l'initiative du Bureau de l'Histoire de la guerre (戦史室 ; *Office of War History*) du Collège de la Défense nationale de l'Agence de Défense (防衛庁防衛研修所 ; National Defense College)[116]. Il existe cependant des documents de valeur sous forme de mémoires et de biographies. Ces derniers sont archivés à la Bibliothèque nationale de la Diète (国会図書館 ; *National Diet Library*) et à l'Institut national pour les études de la défense (防衛研究所 ; *National Institute for Defense Studies*), qui se situent tous les deux à Tokyo, au Japon. Les documents d'archives sont en partie numérisés, et consultables en ligne sur le site du Centre japonais pour les archives historiques asiatiques (アジア歴史資料センター ; *Japan Center for Asian Historial Records*). Le Mémorial de Caen conserve le fonds privé de Jean Deuve. Ce fonds a été déposé par lui-même, avant son décès.

Dans la dernière partie, nos analyses sont principalement basées sur le fonds du Haut-Commissariat de France pour l'Indochine de l'ANOM et sur les archives diplomatiques de La Courneuve.

[116] La série comprend au total 102 livres. 134 personnes, dont la plupart étaient anciens militaires et membres des Forces japonaises d'autodéfense, se sont chargées de la compilation et des recherches, en s'efforçant de garantir l'objectivité et la certitude de leurs travaux. La série se base sur les sources que le Bureau a recueillies à partir de 1956 – les entretiens oraux avec 15 000 anciens militaires et personnes liées, 10 000 archives transférées du ministère de la Santé et des Affaires sociales (厚生省 ; Ministry of Health and Welfare), et 30 000 archives rendues par les États-Unis et 70 000 archives collectées par le Bureau. 原剛 [Hara Takeshi], « 『戦史叢書』の来歴および概要 [L'histoire et le sommaire de *Senshi Sosho*] », *戦史研究年報 [NIDS Military History Studies Annual]*, nº 1, mars 1998, p. 70-81, p. 70.

Partie I : La formation et la sociabilisation des élites laotiennes au Laos français dans l'éducation, l'administration, les associations et les publications

« Le Laotien ne serait-il pas chez lui au Laos ? Quand il s'est donné volontairement et loyalement à la France, cela impliquait-il qu'il abandonnait tout droit chez lui ? Cela entraînait-il la fâcheuse occurrence d'être non seulement à la France, mais à l'Annam ? Voilà qui n'a été dit nulle part, dans aucun texte, et qui n'eut été accepté par personne au Laos ; voilà qui ne peut être imposé aux Laotiens par la nation protectrice ! »

F. J., « La question laotienne : Opinion du prince Phetsarath », *France-Indochine*, Hanoi 21 mars 1931.

1. Donner naissance au « Laos français »

Entre 1880 et 1895, la France a connu ce qu'on appelle une « renaissance coloniale » ; elle a multiplié son territoire et sa population d'outre-mer par dix en quinze ans. L'empire colonial français est désormais doté d'un système institutionnel, allant de pair avec le développement des sciences coloniales, la création de l'École coloniale en 1889 et du ministère des Colonies comme organisme indépendant du ministère de la Marine en 1894[117].

À la fin du XIXe siècle, la France a colonisé le territoire dirigé par les royaumes lao et d'autres ethnies, étendu principalement sur la rive gauche du Mékong. En concluant une série de traités avec le Siam, le Royaume-Uni et la Chine, elle a donné naissance au Laos français. Il est devenu une nouvelle entité dont les frontières ne correspondaient pas à celles de l'ancien royaume lao unifié, le Lan Xang, qui a exercé le pouvoir politique dans la région entre le milieu du XIVe siècle et la fin du XVIIe siècle. La France a ainsi donné une nouvelle identité du Laos, en intégrant ce dernier à l'Union indochinoise en 1899.

Le but de ce chapitre est de mieux comprendre le processus de la colonisation du Laos, l'évolution du système colonial, en particulier l'administration et l'enseignement, et d'analyser sa spécificité. Nous porterons également une attention particulière aux différences régionales dans l'installation du système colonial au Laos et le comportement des chefs locaux. Ce faisant, nous éclairerons l'organisation du corps des fonctionnaires laotiens dans l'administration coloniale, qui font partie de la première génération des élites modernes.

1.1. L'invention d'un Laos français

1.1.1. L'installation française au Laos et son intégration dans l'Union indochinoise

Les premiers Français arrivent au Laos pendant les années 1860, dans la deuxième moitié du XXe siècle. Cela est d'abord motivé en particulier par l'intérêt stratégique et commercial du Laos tout en visant le marché du sud de la Chine. Après l'annexion de la Cochinchine en 1862 et 1867 et l'instauration du protectorat français au Cambodge en 1863, la France tente d'exploiter la route commerciale qui parcourt le Mékong vers le sud de la Chine : la mission d'exploration du Mékong, dirigée de 1866 à 1868 par Ernest Doudart de Lagrée a étudié la possibilité de remonter le fleuve, mais elle a fini par nier son utilité. L'expansion

[117] 平野千果子 [Hirano Chikako], フランス植民地主義の歴史：奴隷制廃止から植民地帝国の崩壊まで [L'histoire de la colonisation française : de l'abolition de l'esclavage à l'effondrement de l'empire colonial], Kyoto, 人文書院 [Jimbunshoin], 2002, p. 140, p. 161-167.

coloniale de la France est davantage motivée par la restauration du prestige français face à la défaite de la guerre franco-prussienne de 1870 sous la Troisième République[118]. En instaurant un protectorat au Tonkin et en Annam en 1883, la France revendique les territoires lao, un temps tributaires de la cour de Hue. La France réclame ainsi la région qui se situe entre l'est de l'Indochine et le Siam, avec un vif intérêt pour l'acquisition de la rive droite du Mékong, plus peuplée que la rive gauche.

Cette région se compose de trois royaumes : Luang Prabang, Vientiane, Champassak. Ces derniers sont dans la lignée du premier royaume lao construit par Fa Ngum en 1354, le Lan Xang, qui avait, à son apogée, de l'influence politique sur un territoire plus vaste que celui du Laos français, en englobant celui de la rive droite du Mékong (Carte 2). Le royaume de Lan Xang a cependant fini par se diviser en trois à cause des querelles intestines au début du XVIIIe siècle, subissant la domination du Siam à la fin des années 1770. Vientiane a disparu en 1828, à la suite de la rébellion menée par le roi de Vientiane Anouvong[119] contre le Siam, et des représailles de ce dernier, qui a déporté de nombreux habitants lao sur la rive droite du Mékong. La France a donc, à son arrivée, trouvé la ville de Vientiane détruite et dépeuplée. Champassak subissant la domination directe du Siam, seul Luang Prabang jouissait d'une forme d'autonomie, bien que tributaire du Siam et du Vietnam[120].

[118] Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 20.
[119] Il est le dernier roi de Vientiane entre 1804 et 1828. *Ibid.*, p. 14-15.
[120] 飯島明子 [Iijima Akiko], « 植民地下のラオス [Le Laos sous la colonisation] », *in* 石井米雄 [Ishii Yoneo], 桜井由躬雄 [Sakurai Yumio] (éd.), *東南アジア史 I : 大陸部 [L'histoire de l'Asie du Sud-Est I : La région continentale]*, Tokyo, 山川出版社 [Yamakawa Shuppansha], 1999 (新版 世界各国史 [Nouvelle édition L'histoire de chaque pays], 5), p. 347-363, p. 347-348.

Carte 2 : Le royaume de Lan Xang, du milieu du XVIe siècle au début du XIVe siècle[121]

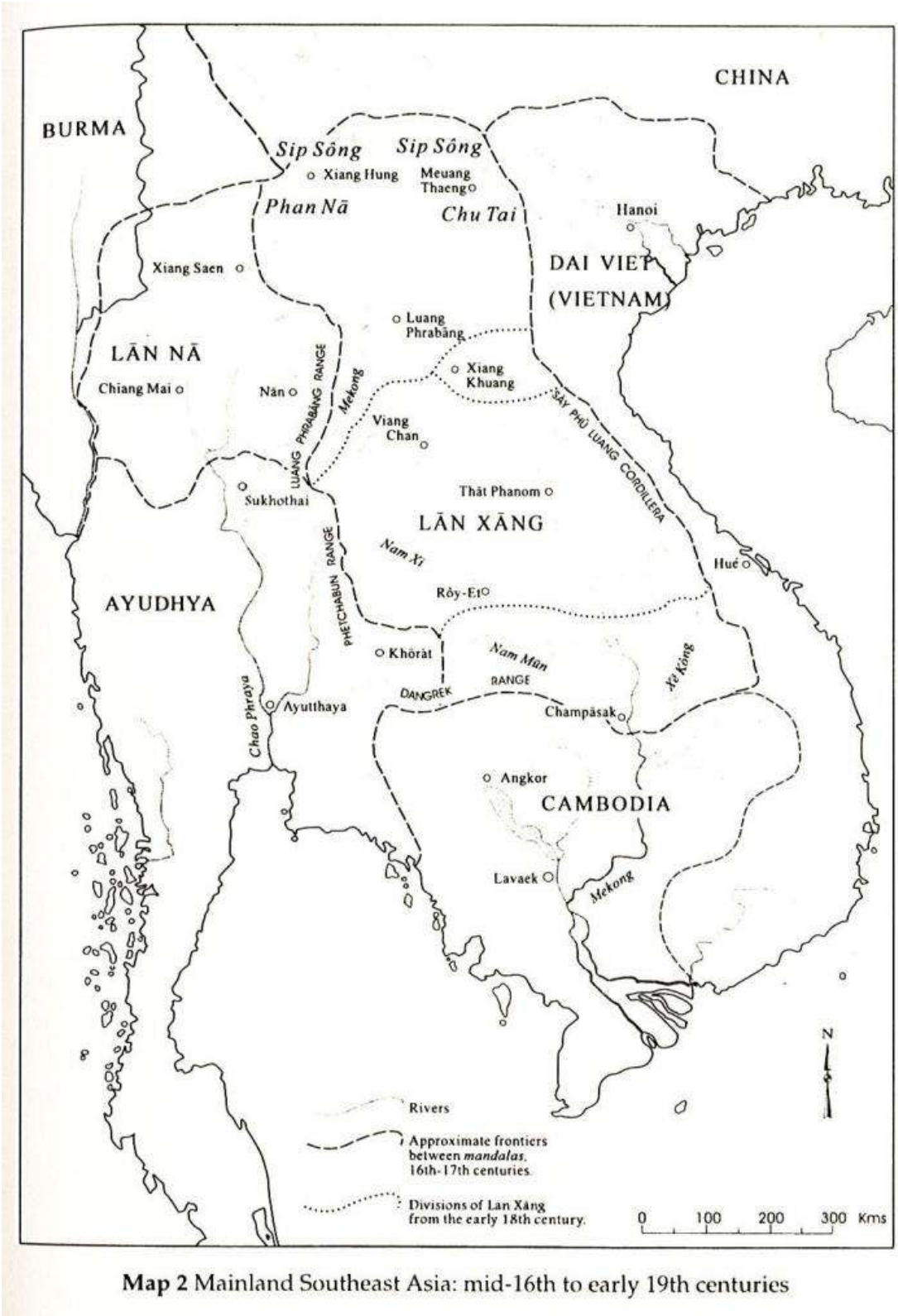

Map 2 Mainland Southeast Asia: mid-16th to early 19th centuries

[121] Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 17.

À partir de 1887, Auguste Pavie joua un rôle primordial dans la colonisation du Laos. À la fois militaire, fonctionnaire colonial ainsi qu'explorateur, il a dirigé une étude sur la frontière entre la France et le Siam et a effectué trois missions entre 1887 et 1895. À la suite de la négociation avec le Siam qui a permis à la France d'envoyer un vice-consulat à Luang Phabang, Pavie s'est rendu à Luang Prabang comme premier vice-consul en février 1887. Il y a été accueilli par les commissaires siamois, et a subi bon gré mal gré la présence du Siam au Laos. En juin, lors de l'absence de l'armée siamoise, Luang Phabang fut attaqué par la coalition des Ho et des Taï dirigée par Kham Oun alias Déo Van Tri. Pavie sauva le roi Oun Kham du palais royal en flammes, et conquit sa confiance. Ce dernier se résolut à accepter le protectorat français au lieu de celui du Siam : la « conquête des cœurs » était ainsi accomplie[122]. Auguste Pavie s'est ensuite efforcé d'officialiser l'hégémonie de la France dans ce territoire.

Cependant, la cour de Bangkok accepta difficilement l'allégeance du Laos à la France. Comme Thongchai Winichakul l'a bien démontré, face aux ambitions territoriales du Royaume-Uni et de la France en Asie du Sud-Est continentale, la cour de Bangkok finit par adopter progressivement la conception moderne de l'État-nation, supposant un territoire délimité peuplé d'une nation. Elle chercha ainsi à consolider sa souveraineté dans la région peuplée des Lao en substituant l'idée moderne des frontières et du territoire à la conception traditionnelle[123]. Selon ce dernier modèle, les principautés appelées *muongs* nouaient une relation tributaire avec des royaumes dominants dans la région pour assurer leur survie, et pouvaient donc se placer sous de multiples souverainetés. De plus petites principautés pouvaient également nouer une relation tributaire avec les plus grandes principautés de la région. Les royaumes suzerains ne s'intéressaient pas à cette « lisière » tant qu'ils n'entraient pas en conflit, et laissaient ainsi ces principautés plus ou moins autonomes. La délimitation territoriale restait ainsi ambiguë et variable avant que l'idée des frontières modernes soit introduite par les pays occidentaux dans la région. Pour le Siam, la région peuplée des Lao était en effet une « lisière frontalière », contrôlée depuis Luang Prabang, Champassak et Vientiane jusqu'en 1828, avec de plus petites principautés encore en marge. Contrairement à la cour de

[122] *Ibid.*, p. 21-22.

[123] Cette conception est connue pour le terme « mandala », qui a été proposé par Oliver Wolters. Oliver. W. Wolters, *History, Culture, and Region in Southeast Asian Perspectives*, Singapour, Institute of Southeast Asian Studies, 1982. D'autres spécialistes emploient des termes différents : la « galaxie » pour Tambiah, l'« emboîtement » pour Georges Condominas, les « auréoles » pour Michel Bruneau. Stanley Jeyaraja Tambiah, *World Conqueror and World Renouncer: A Study of Buddhism and Polity in Thailand Against a Historical Background*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976. Georges Condominas, « Essai sur l'évolution des systèmes politiques thaïs », *Ethnos*, vol. 41, nº 1-4, janvier 1976, p. 7-67. Michel Bruneau, *Recherches sur l'organisation de l'espace dans le Nord de la Thaïlande*, Paris, H. Champion, 1980. Pour mieux comprendre le contexte lao, voir également Christian Taillard, *Le Laos : stratégies d'un Etat-tampon*, Montpellier, Groupement d'Intérêt Public RECLUS, 1989, chapitre 2. Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, chapitre 1. Grant Evans, *A Short History of Laos*, *op. cit.*, chapitre 1.

Bangkok qui cherchait à s'adapter à cette transformation conceptuelle, la cour de Luang Prabang avait sans doute compris le protectorat français dans le sens traditionnel de relation tributaire, et n'a pas été consciente des implications politiques pour la région[124].

Carte 3 : L'Indochine française en 1900[125]



Au cours des deux dernières décennies du XIXe siècle, le Siam et la France – et également le Royaume-Uni – s'engagent respectivement dans la délimitation du territoire des Lao. La France recourt finalement à la force, à la suite de l'incident de Paknam en juillet 1893. Le traité franco-siamois est ainsi conclu le 3 octobre 1893, et la France acquiert la rive gauche

[124] Winichakul Thongchai, *op. cit.*, chapitre 5.
[125] Gabriel Malleterre et Pierre Legendre, *Livre-atlas des colonies françaises à l'usage de l'enseignement des colonies*, Paris, Librairie Ch. Delagrave, 1900, p. 13, consulté sur Gallica.

de Mékong et ses îles (Carte 3). Le traité franco-chinois en 1895 et la déclaration franco-britannique en 1896 définissent les frontières du Laos avec la Chine et la Birmanie[126]. Par un autre traité franco-siamois conclu le 13 février 1904, le Siam renonce à ses droits sur la région de Bassac et sur la partie de la rive droite du Mékong appartenant au royaume de Luang Prabang. Or, la France et son rival, le Royaume-Unis, signent l'Entente cordiale du 8 avril 1904, déterminant les zones d'influence de chacun. Enfin avec le traité du 23 mars 1907, la France rétrocède au Siam – mais sans consultation préalable du roi[127] – Dan Sai, une langue de terre dans le Luang Prabang que le Siam avait cédée à la France en 1904[128]. La délimitation des frontières du Laos a ainsi été réalisée, et ce, contrairement aux cas du Cambodge et de l'Annam, sans aucun traité officiel avec le Laos ; en effet, aucun souverain du Laos n'a formellement signé de convention avec la France.

Le Laos est officiellement incorporé en 1899 dans l'Indochine française, déjà fondée en 1887. Les cinq pays indochinois n'ont pas tous la même valeur. Le Laos est resté la région la moins développée et la moins importante pour la France, et ce pays non exploité, peu profitable, pèse lourd sur le budget de l'Union indochinoise[129]. Or, dès l'arrivée des missions françaises, le discours colonial tendait à relier le développement du Laos à l'immigration des Vietnamiens[130]. Ces derniers étant considérés comme « expansionnistes » contrairement aux Lao jugés « paresseux »[131], doivent combattre l'influence du Siam au Laos[132]. Ainsi, le projet indochinois doit-il se développer en comptant sur l'alliance franco-vietnamienne ; en 1903, le gouverneur général de l'Indochine Paul Beau (1902-1907) a aussitôt appelé à la nécessité de construire des routes et des chemins de fer pour transporter des Vietnamiens vers l'ouest de

[126] Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 25-26.
[127] François Iché, *Le statut politique et international du Laos français : sa condition juridique dans la communauté du droit des gens*, Toulouse / Paris, Imprimerie moderne / Rousseau et Cie, 1935, p. 130, consulté sur Gallica.
[128] Avec Kratt et l'abandon de la protection extraterritoriale sur les ressortissants asiatiques, et ce, contre trois provinces cambodgiens (Battambang, Siem-Reap et Sisophon). Les discussions menées tenaient compte de la préoccupation siamoise de l'extraterritorialité à cette époque. Voir : Miho Matsunuma et Matthieu Séguéla, « Reconnaissance de la souveraineté ou grandeur territoriale ? La délimitation des frontières entre le Siam et l'Indochine française en 1907 », *Société Française d'Histoire des Outre-Mers*, vol. 386-387, nº 1, 2015, p. 205-225.
[129] Martin Stuart-Fox, « The French in Laos, 1887-1945 », *Modern Asian Studies*, vol. 29, nº 1, février 1995, p. 111-139, p. 111.
[130] Or, les consuls au Siam et les administrateurs au Laos ont également tenté de repeupler le Laos avec des populations qui avaient été transportées au Siam dans le passé, en vertu du traité de 1893. Chao Leck, prince de Luang Prabang, s'est chargé du recrutement des peuples au Siam. 2 000 familles – au minimum 8 000 individus – se sont installés au Laos français. Søren Ivarsson, *Creating Laos: The Making of a Lao Space between Indochina and Siam, 1860-1945*, Copenhagen, NIAS Press, 2008, p. 102. Lucien de Reinach, *Le Laos*, Édition posthume, revue et mise à jour par P. Chemin-Dupontès, Paris, E. Guilmoto, 1911, p. 118, consulté sur Gallica.
[131] Sur l'image du Laos qui se développe au tournant de l'installation française dans ce pays, voir également : Marion Fromentin Libouthet, *L'image du Laos au temps de la colonisation française (1861-1914)*, Paris, L'Harmattan, 2012.
[132] Søren Ivarsson, *Creating Laos*, *op. cit.*, p. 51-52.

l'Indochine[133]. Comme Søren Ivarsson l'a bien démontré dans son ouvrage *Creating Laos* : le projet colonial au Laos avant la Seconde Guerre mondiale repose sur la tentative de couper le Laos français du Siam qui revendique davantage la région lao comme partie intégrante de son territoire. Elle se réalise par l'intégration du Laos dans le réseau d'infrastructure à l'échelle indochinoise, et par l'invention de la propre culture du Laos, distincte de celle du Siam[134].

L'immigration des Vietnamiens s'effectue dans différents domaines. D'abord dans l'administration, où la France emploie très tôt des fonctionnaires vietnamiens, devant l'urgence d'organiser l'administration coloniale. Cependant, cette tendance a persisté et s'est même aggravée quarante ans après l'installation française au Laos : en 1935, on compte 900 Laotiens (soit 46%) contre 1 040 Vietnamiens (54%) – et 2 Cambodgiens – dans l'Administration française[135]. En 1935, le pourcentage de Laotiens augmente seulement dans certains postes et services, tels que les infirmiers et les sage-femmes, le service vétérinaire ainsi que la police ; il diminue ou reste inchangé dans les autres services par rapport à celui de 1915 (Tableau 1).

À partir de 1919, après un développement ralenti par la Première Guerre mondiale, le projet colonial indochinois reprend sa dynamique sous le deuxième mandat du gouverneur Albert Sarraut (1911-1914 et 1916-1919). Grand défenseur de la « mise en valeur des colonies »[136], ce dernier a renforcé l'alliance franco-vietnamienne en introduisant des projets de développement économique[137]. L'immigration des Vietnamiens vers l'ouest de l'Indochine est non seulement considérée comme un remède au manque de main-d'œuvre au Laos mais également comme une solution à la surpopulation du Tonkin et de l'Annam[138]. Ce mouvement s'accélère à partir des années 1920 avec l'ouverture des routes coloniales : la RC 8 (Route coloniale 8) de Thakhek à Napé et la RC 9 de Savannakhet à Dong-Ha, situé au nord d'Hue ont respectivement été inaugurées à la fin de 1924 et en 1926[139]. L'administration accélère

[133] Christopher E. Goscha, *Indochine ou Vietnam ?*, *op. cit.*, p. 22-24. Voir également : Søren Ivarsson, *Creating Laos*, *op. cit.*, p. 104-105.
[134] *Ibid.*, p. 93-94.
[135] On compte 396 fonctionnaires laotiens dans l'Administration indigène, qui est réservée aux indigènes. Pour la définition des Administrations française et indigène, voir *infra*, 1.2.3. L'organisation du corps des fonctionnaires servant dans l'administration coloniale. Archives nationales d'outre-mer (ANOM), INDO, NF 2494, « Rapport N°23 du Tezenas du Montcel sur l'utilité du remplacement par étapes des auxiliaires annamites de l'Administration française au Laos (Vientiane) par des Laotiens, le 13 mars 1936 », p. 5-6.
[136] Concevant le programme de la mise en valeur, Albert Sarraut a suggéré la participation des colonies françaises au redressement de la métropole après la Première Guerre mondiale. Cela devrait apporter, en retour, des bénéfices aux colonies, et contribuer à l'accélération de leur modernisation. Pour réaliser le programme, il fallait assurer la main-d'œuvre en développant l'hygiène, l'assistance médicale et l'instruction publique dans les colonies. Olivier Le Cour Grandmaison, « De l'"extermination" à la "mise en valeur" des colonies : le triomphe de l'exception française (1885-1931) », *in* Amaury Lorin, Christelle Taraud (éd.), *Nouvelle histoire des colonisations européennes (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013, p. 153-166, p. 161.
[137] Christopher E. Goscha, *Indochine ou Vietnam ?*, *op. cit.*, p. 26-27.
[138] *Ibid.*, p. 28. Søren Ivarsson, *Creating Laos*, *op. cit.*, p. 102-103. Éric Pietrantoni, « La population du Laos de 1912 à 1945 », *Bulletin de la Société des études indochinoises*, vol. 28, n° 1, 1953, p. 25-38, p. 34.
[139] Søren Ivarsson, *Creating Laos*, *op. cit.*, p. 97.

l'augmentation de l'immigration entre 1920 et 1925 grâce à l'ouverture la RC 9 (Carte 4)[140]. Cependant, certaines routes telles que les RC 7, RC 8 et RC 13 ne peuvent être empruntées qu'à la saison sèche, et la grande artère, la RC 13 reliant Saigon à Luang Prabang n'est finalisée qu'entre 1941 et 1944[141]. L'immigration vietnamienne fournit une main-d'œuvre suffisante pour la construction des routes mêmes au Laos, et pour l'exploitation des mines d'étain du Cammon[142].

Tableau 1 : Le pourcentages des Laotiens dans les différents services de l'Administration française[143]

Cadres	1915	1935
Commis et secrétaires	37,7%	31%
Plantons	16,6%	7,6%
Professeurs	28,5% (1930)	28,5%
Instituteurs	60%	36,6%
Instituteurs auxiliaires	75%	74,2%
Enseignement professionnel	33,3% (1925)	25%
Pharmaciens indochinois	0% (1925)	0%
Médecins indochinois	100% (1920)	52,9%
Infirmiers et sage-femmes	13%	49,9%
Service Vétérinaire	53,3%	62,9%
Flottille	71% (1920)	50%
Police	28,5% (1930)	44%
Imprimerie du Gouvernement	70,5% (1920)	68,4%
Gardes Indigènes	51,4%	45,4%

[140] ANOM, INDO, NF 2494, « Rapport N°23 de Tezenas du Montcel sur l'utilité du remplacement par étapes des auxiliaires annamites de l'Administration française au Laos (Vientiane) par des Laotiens, le 13 mars 1936 », document cité, p. 3.
[141] Søren Ivarsson, *Creating Laos*, *op. cit.*, p. 97-100. Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 49.
[142] On compte ainsi, dans la colonie annamite du Cammon, 840 en 1912, 6 200 en 1931 et 16 200 en 1943. Christopher E. Goscha, « L'Indochine repensée par les "Indochinois" : Pham Quynh et les deux débats de 1931 sur l'immigration, le fédéralisme et la réalité de l'Indochine », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 82, 1995, p. 421-453, p. 428. Éric Pietrantoni, article cité, p. 34.
[143] ANOM, INDO, NF 2494, « Rapport N°23 de Tezenas du Montcel sur l'utilité du remplacement par étapes des auxiliaires annamites de l'Administration française au Laos (Vientiane) par des Laotiens, le 13 mars 1936 », document cité, p. 6. Le tableau est cité par Frédéric Roy dans son mémoire, mais avec une erreur sur l'année et une omission de certains éléments. Frédéric Roy, « La formation d'une conscience "indochinoise" chez les élites nationalistes laotiennes (1899-1949) », Mémoire de master, Université de Montréal, 2007, p. 75.

Carte 4 : L'Indochine : routes, chemins de fer et phares[144]

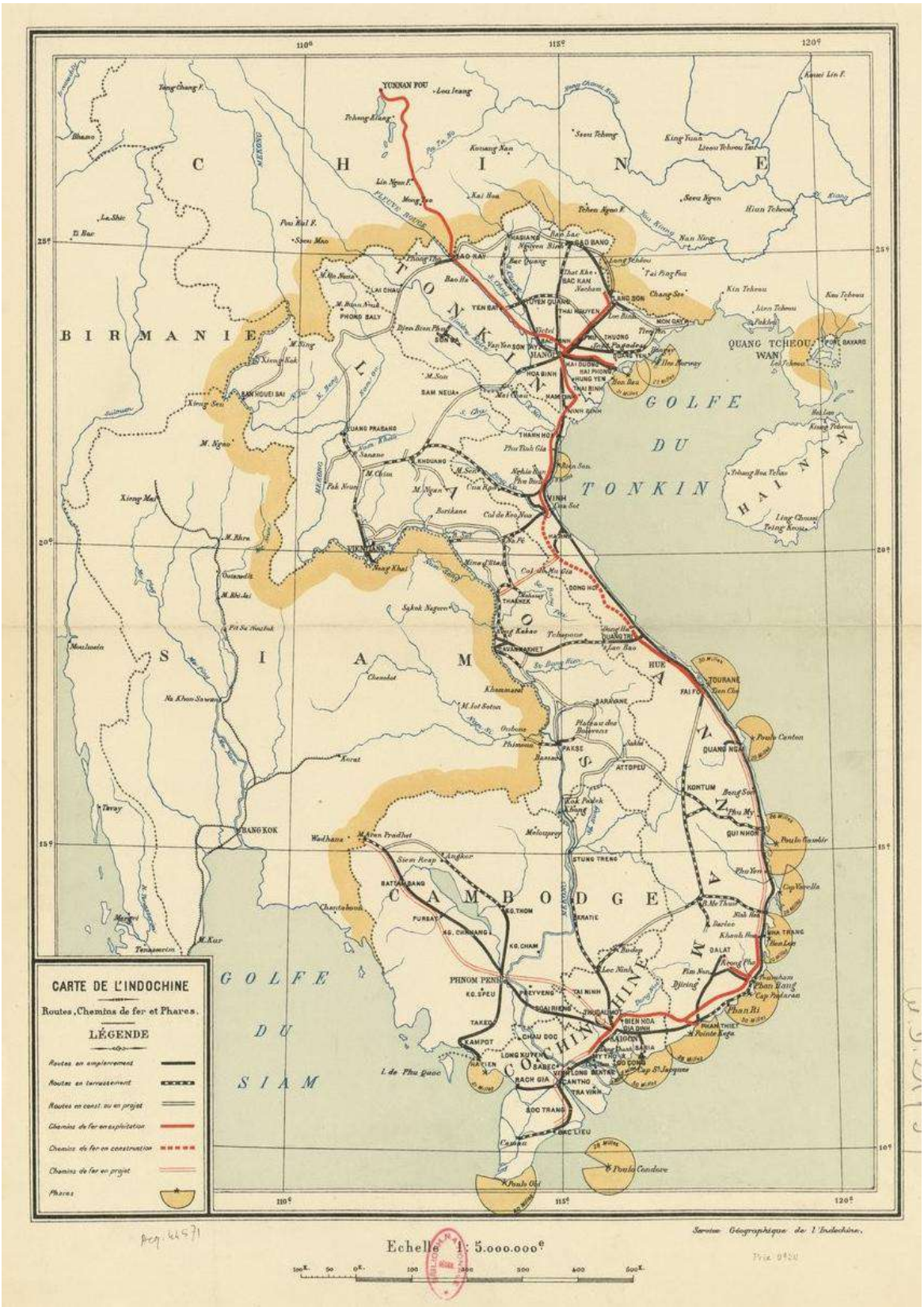

[144] La carte a été édité par le Service géographique de l'Indochine en 1933. Elle est consultable sur Gallica.

Selon Frédéric Roy, il n'y a pas eu de migrations organisées par l'administration coloniale, sauf dans le cas des mines d'étain du Cammon, et l'immigration provenait exclusivement d'initiatives individuelles[145]. Malgré cela, la population vietnamienne au Laos ne cesse de croître à partir des années 1920. Selon l'*Annuaire statistique de l'Indochine*, alors que l'on compte seulement et 9 000 Vietnamiens en 1921 (soit 1,1% de la population), leur nombre atteint 19 000 (2,0%) en 1931, et 27 000 (2,7%) en 1936 (Tableau 2)[146]. Éric Pietrantoni nous fournit par ailleurs d'autres chiffres ; la population vietnamienne serait passée de 4 000 en 1912 à 44 500 en 1945, leur nombre doublant entre 1936 et 1939, de 20 500 à 39 500[147]. Dans les centres urbains en particulier, la proportion des Vietnamiens est importante. En 1900, Alfred Raquez a écrit que la population de Savannakhet était en grande partie vietnamienne, et qu'un village, créé en 1895 face à l'agglomération de la rive droite Muong Ou Thène, était constitué de 400 Laotiens et 200 Vietnamiens[148]. Le travail d'Éric Pietrantoni, fréquemment cité par les spécialistes du Laos, nous montre la proportion très élevée de Vietnamiens dans les centres urbains de certaines villes : 53 % à Vientiane, 28 % à Luang Prabang, 85 % à Thakhek, 72.5 % à Savannakhet, 62 % à Paksé et 72 % à Xieng Khouang[149].

[145] Frédéric Roy, mémoire de master cité, p. 44.
[146] Gouvernement général de l'Indochine, Direction des affaires économiques, Service de la statistique générale, *Annuaire statistique de l'Indochine, premier volume, recueil de statistiques relatives aux années 1913 à 1922*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1927, p. 33. Gouvernement général de l'Indochine, Inspection générale des mines et de l'industrie, Service de la statistique général de l'Indochine, *Annuaire statistique de l'Indochine, troisième volume 1930-1931*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1932, p. 53. Gouvernement général de l'Indochine, Direction des affaires économiques et administratives, Bureau de la statistique générale, *Annuaire statistique de l'Indochine, sixième volume 1934-1935-1936*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1937, p. 25.
[147] Éric Pietrantoni, « La population du Laos de 1912 à 1945 », article cité, p. 34.
[148] Marion Fromentin Libouthet, *op. cit.*, p. 152-153. *Pages laotiennes : le Haut-Laos, le Moyen-Laos, le Bas-Laos*, Hanoi, F.-H. Schneider, 1902, p. 68, p. 77.
[149] Éric Pietrantoni, « La population du Laos en 1943 dans son milieu géographique », *Bulletin de la Société des études indochinoises*, vol. 32, n° 3, 1957, p. 223-243, p. 230.

Tableau 2 : La population suivant la race (le groupe ethnique) et par pays (millier)[150]

Race		1921	1931	1936
Européens[(1)151]		-	1	1
Sujets ou protégés français	Annamites	9	19	27
	Muong	-	-	-
	Thaï - Laotiens	551 [Thaï - Laotiens, Tho, Thaï, Nung, etc.]	485	565
	Thaï - Autres		113	100
	Man ou Yao	5	8	47
	Méo [Hmong]	20	31	
	Indonésiens (Moï, Phnong, Stieng, Kha[152])	221	268	247
	Cambodgiens	-	2	2
	Minh-huong[(2)153]	-	-	-
	Malais et Cham	-	-	-
	Autres races [en 1921 et 1931] / Autres groupes ethniques [en 1936]	6	13	20
Sujets asiatiques étrangers	Chinois	7	3	3
	Indiens et autres	- [Indiens]	1	0,2
Total		819	944	1012

Or, à partir des années 1920, ce projet de développement du Laos se basant sur l'alliance franco-vietnamienne – voire la « vietnamisation » du Laos, ou sa transformation en « Laos annamite » – devient un objet de contestation de la part de tous les acteurs : lors d'un entretien réalisé par le journal quotidien *France-Indochine* lors de son passage à Hanoi en 1931, Phetsarath a expliqué que, s'il n'est pas contre l'immigration vietnamienne, cette dernière devrait être réglementée et que les immigrés vietnamiens devraient être soumis à la loi et la

[150] Gouvernement général de l'Indochine, Direction des affaires économiques, Service de la statistique générale, *Annuaire statistique de l'Indochine, premier volume, recueil de statistiques relatives aux années 1913 à 1922*, *op. cit.*, p. 33. Gouvernement général de l'Indochine, Inspection générale des mines et de l'industrie, Service de la statistique général de l'Indochine, *Annuaire statistique de l'Indochine, troisième volume 1930-1931*, *op. cit.*, p. 53. Gouvernement général de l'Indochine, Direction des affaires économiques et administratives, Bureau de la statistique générale, *Annuaire statistique de l'Indochine, sixième volume 1934-1935-1936*, *op. cit.*, p. 25.

[151] La note de bas de page (1) pour 1921 : « Y compris l'Armée et la Marine où l'on compte 6.000 Européens [dans l'ensemble de l'Indochine] ». La note de bas de page (1) pour 1931 et 1936 : « Personnes de statut européen ; y compris les Français originaires des vieilles colonies, les métis européens, les Indigènes naturalisés, les Japonais, les Philippins ; y compris l'Armée et la Marine où l'on compte 12.000 Européens [en 1931 dans l'ensemble de l'Indochine] / 11.000 Européens [en 1936 dans l'ensemble de l'Indochine] ».

[152] Le terme « kha », qui signifiait à l'origine « esclave » en langue lao, est employé à l'époque coloniale comme une catégorie « raciale » désignant les populations autochtones parlant des langues austro-asiatiques et austronésiennes, et vivant principalement dans les régions montagneuses du centre et du sud de l'Indochine. Vatthana Pholsena, « Nommer pour contrôler au Laos, de l'État colonial au régime communiste », *Critique internationale*, n° 45, octobre-décembre 2009, p. 59-76, p. 60-63.

[153] La note de bas de page (2) : « Métis sino-annamites ».

coutume du Laos. Il a également ajouté qu'avant de favoriser l'immigration vietnamienne, la France devrait unifier administrativement le Laos pour qu'il soit grand et prospère[154]. Désormais, la France se donne pour mission de garder le Laos comme une entité distincte dans l'Indochine française, et de protéger les Lao contre les éléments étrangers, y compris les Vietnamiens ; il faudrait promouvoir une identité culturelle lao, bien distincte de celle du Siam, tout en restant dans le cadre fédéral indochinois[155].

Or, malgré les efforts de la France, le lien entre les habitants des deux rives demeure toujours étroit. Malgré l'aménagement des infrastructures à l'échelle indochinoise, le transport et le déplacement via le Siam restent moins onéreux et chronophages pour le Laos[156]. Bangkok attire toujours des bonzes laotiens et cambodgiens en tant que métropole religieuse, selon la note d'un français en 1918[157]. Un certain nombre d'enfants laotiens des régions frontalières continuent à fréquenter les écoles siamoises en traversant le Mékong[158]. Pour écarter le Laos de l'influence siamoise dans divers domaines politique, économique, culturel et religieux, la France entreprend la rédaction d'une histoire du Laos, la standardisation de la langue, la préservation des patrimoines, la promotion du bouddhisme theravada à l'échelle indochinoise, entre autres.

1.1.2. Les relations équivoques entre la France et les chefs locaux

Le Laos s'intégrant progressivement dans l'Indochine française, il reste cependant une entité équivoque en termes juridiques et administratifs, à cause de l'attitude hésitante de la France envers ce pays. En 1924, Jean de Galembert, administrateur de 1ère classe des services civils de l'Indochine et officier de l'Instruction Publique, décrit le Laos ainsi :

> *« À la différence de l'Annam et du Cambodge, la partie de l'Indochine que nous appelons le Laos n'a jamais eu un gouvernement indigène unique et exerçant son autorité sur l'ensemble du territoire. En d'autres termes, le mot Laos n'est nullement la dénomination d'un État qui aurait eu une existence et une histoire propres, mais simplement une expression géographique sous laquelle on a*

[154] F. J., « La question laotienne : Opinion du prince Phetsarath », *France-Indochine*, Hanoi, 21 mars 1931, p. 1. Søren Ivarsson, *Creating Laos*, *op. cit.*, p. 106-107. Christopher E. Goscha, article cité, p. 436-438.
[155] Søren Ivarsson, *Creating Laos*, *op. cit.*, p. 106-111.
[156] *Ibid.*, p. 95-98.
[157] *Ibid.*, p. 120-121.
[158] Pascale Bezançon, *op. cit.*, p. 251. Selon Pascale Bezançon, Phetsarath a signalé le problème dans un rapport courant 1930. Cependant, s'il s'agit bien du rapport de la cote INDO, GGI 47475 aux ANOM, on n'y trouve aucune signature. Or, l'inspecteur de 3ème classe des Colonies le mentionne dans son rapport : « (...) une enquête officielle faite en 1930 par S.E. Tiao Phetsarath a montré qu'un certain nombre d'enfants laotiens de la rive gauche du Mékong fréquentaient les écoles siamoises de la rive droite ». ANOM, INDO, NF 2495, « Rapport fait par M. Tezenas du Montcel, Inspecteur de 3ème classe des Colonies sur la pénétration scolaire et les écoles de pagodes au Laos, le 6 avril 1936 », p. 25.

englobé tout le territoire s'étendant entre l'empire d'Annam, les royaumes du Cambodge et du Siam, la Birmanie anglaise et la province chinoise du Yunnan[159]*. »*

Pour lui, le Laos n'était qu'un amalgame de territoires créés par la France, qui n'avait ni autonomie ni indépendance. S'il ne fait pas l'unanimité, son point de vue est sans aucun doute partagé par un certain nombre d'administrateurs français, particulièrement au début de la colonisation.

Après le traité de 1893, le territoire nouvellement acquis est provisoirement divisé en trois circonscriptions, respectivement rattachées au Tonkin, à l'Annam et à la Cochinchine en 1894[160]. La France doit désormais fixer une organisation définitive. Auguste Pavie, en qualité de premier commissaire général de la République au Laos (entre 1893 et 1895) propose les solutions suivantes :

« 1º Rattachement au Cambodge de la rive gauche du Mékong du Bas Laos (dans le Sud : région de Bassac).

2º Rattachement à l'Annam des contrées qu'il sera possible de lui attribuer sans inconvénient.

3º Considérer comme pays dépossédés l'ensemble des autres régions, les diviser en deux gouvernements[161]*. »*

Aucun royaume ou principauté n'est censé subsister dans son plan[162]. Cependant, ses propositions n'ont finalement pas été retenues. Le gouverneur général Jean-Marie de Lanessan (1891-1894) a rejeté les deux premières pour éviter des dépenses trop lourdes pour le budget cambodgien parce qu'il anticipait un éventuel mécontentement de la population du Bas Laos (laquelle n'est pas cambodgienne), et une intervention de la cour d'Annam dans les affaires[163]. En 1895, la France décide de diviser administrativement le Laos en deux régions, avec un commandant supérieur à la tête de chacune d'entre elles : le Haut-Laos dont le chef-lieu est Luang Prabang, englobant la région jusqu'à Cammon non compris, tout en excluant des cantons de la Rivière Noire rattachés au Tonkin et une bonne partie de la région de Houaphan

[159] Jean de Galembert, *Les administrations et les services publics indochinois*, Hanoi, Imprimerie Mac-Dinh-Tu, 1924, p. 29, consulté sur Gallica.
[160] Éric Gojosso, *Aux origines du Laos : la guerre franco-thaïlandaise et le protectorat de Luang Prabang*, Poitiers, Presses universitaires juridiques de Poitiers, 2023, p. 195-196. Lucien de Reinach, *Le Laos*, *op. cit.*, p. 248-249.
[161] François Iché, *op. cit.*, p. 64. Voir également : Chou Norindr, *op. cit.*, p. 167-168.
[162] Un plan similaire est revenu sur le tapis entre 1902 et 1903 sous le gouverneur général de Paul Beau, et en 1909 et 1912. Søren Ivarsson, *Creating Laos*, *op. cit.*, p. 104-105, p. 138. Christopher E. Goscha, *Indochine ou Vietnam?*, *op. cit.*, p. 24. Kennon Breazeale, « Laos Mapped by Treaty and Decree », *in* Mayoury Ngaosrivathana, Kennon Breazeale (éd.), *Breaking New Ground in Lao History: Essays on the Seventh to Twentieth Centuries*, Chiang Mai, Silkworm Books, 2002, p. 297-336, p. 328. Éric Gojosso, *op. cit.*, p. 197-198.
[163] François Iché, *op. cit.*, p. 64. Chou Norindr, *op. cit.*, p. 168.

rattaché à l'Annam, et le Bas-Laos dont le chef-lieu est Khong, englobant la région depuis le Cammon jusqu'aux frontières avec le Cambodge[164]. Les deux divisions sont ensuite fusionnées par le décret du 19 avril 1899, et sont placées sous l'autorité d'un résident supérieur à Savannakhet puis à Vientiane à partir de 1900.

Malgré le loyalisme des rois de Luang Prabang envers la France depuis la « conquête des cœurs »[165], la relation entre le royaume et la France a toujours été dépourvue de fondement juridique approuvant officiellement la protection française. Le traité franco-siamois de 1893 garantit les conventions ci-dessous, mais sans mentionner le statut de protectorat :

- *Convention du 3 décembre 1895 (Convention Boulloche)*
- *Convention du 1er juin 1912 signée du Résident Supérieur de La Noë (jamais ratifiée ni mise en vigueur)*
- *Convention du 26 février 1914, signée du Résident Supérieur Bourcier de St-Chaffray (jamais ratifiée ni mise en vigueur)*
- *Convention du 24 avril 1917, signée du Gouverneur Général Sarraut*
- *Protocole du 21 septembre 1933, annexée à la convention Sarraut, signée du Gouverneur Général Pasquier*[166]

La première convention de 1895 concerne principalement les finances : elle introduit le budget local et le Trésor Royal à titre d'essai, qui feront objet de critiques à cause du problème de contrôle et de comptabilité, et seront ensuite supprimés à partir du 1er janvier 1915. Le roi garde une certaine autonomie en ce qui concerne la nomination des fonctionnaires indigènes ; toutefois, la nomination des chefs de service, des membres du Ho Sanam – Conseil suprême, constitué de trois dignitaires[167], de trois hauts fonctionnaires et de trois autres membres[168] – et des gouverneurs de province nécessite l'approbation du commissaire du gouvernement[169]. La convention de 1917 confirme la perte du pouvoir royal, la suppression du Trésor Royal et l'introduction d'une liste civile en contrepartie, statuant plus précisément sur le régime

[164] Paul Le Boulanger, Histoire du Laos français : Essai d'une étude chronologique des principautés laotiennes, Paris, Plon, 1931, p. 338-339.
[165] Contrairement au cas de Bassac, la famille royale et son entourage est demeuré à Luang Prabang après l'installation de la France. Le petit frère de Sisavang Vong, prince Sisonsai, s'est cependant exilé à Bangkok après que Sisavang Vong est monté sur le trône en 1905. Un de ses fils, le prince Sisavai deviendra plus tard commandant sous le nom de Savay Savaysènyakon, dans le nord-est de la Thaïlande, et aidera les nationalistes lao qui ont traversé le Mékong pendant la Seconde Guerre mondiale. L'auteur de *Iron man of Laos* écrit que la famille royale et le peuple de Luang Prabang sont fier que le prince Sisavai soit devenu un général haut placé. Chou Norindr, *op. cit.*, p. 293. 3349, *op. cit.*, p. 20.
[166] François Iché, *op. cit.*, p. 163, p. 213.
[167] *Chao Maha Oupahat* (vice-roi), *Chao Latsavaong* (ministre de Droite) et *Chao Latsabout* (ministre de Gauche).
[168] Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 30.
[169] Éric Gojosso, *op. cit.*, p. 201-203. François Iché, *op. cit.*, p. 66-68, p. 72.

d'administration intérieure du royaume. Le roi administrera toujours ses États, mais n'a qu'un rôle consultatif. Les titres de nomination du personnel indigène dans le territoire de Luang Prabang, et désormais le Ve territoire militaire, seront revêtus du cachet du roi, mais le texte ne mentionne plus son droit de nomination[170]. De plus, il « s'engage notamment à supprimer, dans le plus bref délai et d'accord avec le résident supérieur au Laos, les privilèges et les servitudes existant encore dans son royaume entre ses sujets »[171]. Les trois dignitaires, Chao Boun Khong – père de Phetsarath – Chao Sisouphan et Chao Duong Chan conservent leur dignité à titre personnel[172]. Après le décès de Boun Khong en 1920, le titre de *Chao Maha Oupahat* (vice-roi) est aboli[173].

Néanmoins, le président de la République française n'a jamais ratifié une seule convention[174]. Le statut juridique du royaume a toujours fait l'objet de polémiques, le Laos entier étant considéré plutôt comme une colonie chez la plupart des Français[175]. À la fin des années 1920, le remaniement des codes remet en question l'autorité compétente et le statut du Laos[176]. En 1929, consulté par le ministre des Colonies qui est lui-même interrogé par le gouverneur général de l'Indochine, le Conseil de législation, un corps consultatif du Conseil supérieur des Colonies[177], tranche la question : le Laos doit être considéré dans son ensemble comme une colonie. Le résident supérieur au Laos, Jules Bosc (1918-1921, 1923-1925, 1926-1928 et 1928-1931), y est toutefois opposé. Le roi, au courant de la décision et des rumeurs sur l'installation de l'administration directe et l'extinction de la dynastie après sa mort, exprime ses inquiétudes, redoutant cette éventualité. Convaincu par le gouverneur général de l'Indochine Pierre Pasquier (1928-1934) et l'insistance du roi, le ministre des Colonies confirme le statut du royaume de Luang Prabang en tant que protectorat, sous forme d'échanges des lettres avec le roi[178]. Le ministre des Colonies a donc assuré au roi le statut de protectorat de son royaume en vertu des déclarations faites par Auguste Pavie au roi Oun Kham en 1887, affirmant : « Les promesses de Monsieur Pavie seront loyalement tenues par le Gouvernement de la

[170] François Iché, *op. cit.*, p. 71.
[171] *Ibid.*
[172] Éric Gojosso, *op. cit.*, p. 207. François Iché, *op. cit.*, p. 71-76.
[173] Søren Ivarsson et Christopher E. Goscha, article cité, p. 64.
[174] François Iché, *op. cit.*, p. 125.
[175] Éric Gojosso, *op. cit.*, p. 209 et suivantes.
[176] *Ibid.*, p. 212.
[177] Le Conseil supérieur des Colonies est une institution consultative rattachée au ministère des Colonies, chargée d'examiner les projets législatifs et les questions coloniales.
[178] Il s'agit de la lettre du ministre des Colonies au roi de Luang Prabang du 29 décembre 1931 et de la lettre du roi de Luang Prabang au ministre des Colonies du 25 février 1932. François Iché, *op. cit.*, p. 169-173, p. 213. Éric Gojosso, *op. cit.*, p. 215-217, p. 219-221. Stuart-Fox a écrit à ce sujet, en se référant au *Journal officiel de la République Française*, daté du 5 June 1930 : « Le conseil législatif français a alors décidé que Luang Prabang n'était pas, après tout, un protectorat, que les accords signés avec le roi n'ont qu'une force administrative, et que l'ensemble du Laos était donc une colonie française. » (Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 29.) Il semble cependant que cette information n'apparaît pas dans le journal publié le 5 juin 1930.

République[179]. » Cependant, il a fallu attendre 1941 pour que la relation entre Luang Phabang et la France soit officiellement fixée d'une manière législative et diplomatique[180].

Si la France a reconnu le statut de protectorat du royaume, c'est que le roi n'est pas sans valeur politique. Son influence sur la population et son loyalisme envers la France contribuent fortement à la stabilisation de la région, face aux mouvements révolutionnaires nationalistes dans l'est de l'Indochine et à l'ambition expansionniste du Siam. Il convient donc de satisfaire la cour. Le roi a également été actif pour conserver ses intérêts, une apparente souveraineté et obtenir l'assurance formelle qu'ils ne seraient pas remis en cause[181]. Cela a abouti aux échanges de lettres en 1931-1932, ainsi qu'au rattachement de la province de Houaphan au royaume de Luang Prabang, grâce au protocole du 21 septembre 1933, province que le roi réclamait à plusieurs reprises[182].

Or, dans le sud du Laos, la France s'est installée depuis 1891 à Ban Mouang[183] sur la rive gauche du Mékong, en face de Bassac, et ce « pour faire pièce à Bassac »[184]. Elle avait sans doute l'ambition d'étendre son pouvoir à l'ensemble du royaume de Champassak incluant sa partie de la rive droite du Mékong[185], qui s'étendait, selon elle, jusqu'à « Nam-Dom-Nhai » (probablement l'actuel Dom Yai)[186]. Depuis la conclusion de la première convention avec le Siam en 1893, le Bassac a été divisé en deux, la région de la rive gauche du Laos français, et celle de la rive droite faisant partie du Siam, dont la capitale éponyme du royaume. Les ressources de la famille royale demeurant dans la capitale sont réduites à la seule rive droite.

[179] François Iché, *op. cit.*, p. 170.
[180] *Cf. infra*, 2.2.1. La réorganisation de l'administration et de l'enseignement sous Vichy.
[181] Éric Gojosso, *op. cit.*, p. 207-208, p. 216-217, p. 219.
[182] François Iché, *op. cit.*, p. 71-72, p. 76. Éric Gojosso, *op. cit.*, p. 208, p. 218, p. 221.
[183] Selon un article de *La Dépêche coloniale illustrée*, Bang Mouang était un « petit village sans intérêt, que sa situation en face de Bassac avait fait d'abord choisir, suivant un principe adopté par la mission Pavie et qui consistait à établir des postes français en face de tous les centres siamois ». Inconnu, « Voyage de M. Beau, Gouverneur Général de l'Indochine, au Laos. Première lettre de notre correspondant », *La Dépêche coloniale illustrée*, mai 1906, p. 109-122, consulté sur Gallica.
[184] ANOM, INDO, GGI 20894, « Lettre de M. Fabre, chef du poste administratif de Ban Mouang, à Monsieur le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine, au sujet des conditions dans lesquelles peut s'effectuer le passage de l'Ouppahat de Bassac sur la rive gauche, à Ban Mouang, le 17 mars 1895 ».
[185] Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 28.
[186] Selon le rapport fait au nom de la commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies chargée d'examiner le projet de loi portant approbation du traité conclu, le 23 mars 1907, entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de S. M. le roi de Siam, par M. François Delonche (Cochinchine), député : « Le royaume de Bassac s'étendait en effet, autrefois, jusqu'au cours du Nam-Dom-Nhai [Dom Yai ?] et il paraissait logique, si on reconstituait ce royaume, de le reconstituer en entier. Mais le texte du traité était si net, si formel, que la commission de délimitation fût absolument sortie de son rôle si elle eût prétendu, de sa propre initiative, substituer le thalweg d'un cours d'eau à une crête de montagnes parfaitement et clairement indiquée dans la convention. Nous ne pouvons dès lors que regretter que sur ce point nos revendications n'aient pas encore été écoutées et nous référer au rapport de 1904 pour marquer au gouvernement siamois l'intérêt qu'il a lui-même à faciliter de ce côté une rectification de frontière qui donne satisfaction aux populations locales ». *Journal officiel de la République français, Documents parlementaires. Chambre des députés : annexes aux procès-verbaux des séances*, février 1907, p. 414. Lucien de Reinach, *Notes sur le Laos*, Paris, Vuibert et Nony, 1906, p. 4, consulté sur Gallica.

Se trouvant dans une situation précaire, le roi et le vice-roi (*Chao Maha Oupahat*) ont tous deux exprimé leur souffrance à la France[187]. Il est vraisemblable qu'ils aient tous les deux attendu davantage de la part du colonisateur dans la région, et l'attitude anti-siamoise du roi est restée nette. Le chef du poste administratif de Ban Mouang, Fabre cite son propos dans son rapport :

> *« "M. Lagrée, ajouta-t-il [le roi] m'avait promis qu'avant cinquante ans la vallée du Mékong serait française, et je m'en réjouissais, j'ai eu un moment, l'espoir de voir cette prédiction s'accomplir, mais je crains bien aujourd'hui qu'avant le terme fixé mon royaume ait disparu de la carte". Puis lui [à Dombret, agent commercial français] montrant à quelques pas de lui le Commissaire Siamois, il termina en disant :"celui-là sent mauvais" et il joignait le geste à l'expression[188]. »*

Dans son rapport, Fabre a relaté les circonstances liées à la situation de la famille royale. Au début de 1895, vu sa précarité sur la rive droite et ses rapports difficiles avec le roi, le vice-roi a souhaité s'installer à Paksé dans le Laos français. Son plan était de fonder un village avec ses mandarins et ses gens dans un territoire donné par la France comme apanage, qui corresponde à « toute la région de l'ancien royaume ayant accès sur la rive gauche du fleuve, depuis le point qui fait face à l'embouchure de la Moun au Nord, jusqu'au village de Taquan au Sud »[189]. Son souhait a été transmis par un agent commercial au gouverneur général de l'Indochine, qui a accepté cette proposition. Fabre a cependant demandé le réexamen de l'installation du vice-roi à Paksé, décision prise précipitamment sans réflexions ni études préalables. Pour l'accueillir, il fallait considérer la question de savoir si la France lui attribuerait un rôle administratif et le territoire qu'il souhaitait. Cependant, Fabre craignait de nuire à la relation avec le premier roi et à la France, en installant le vice-roi à Paksé, le seul endroit sur la rive gauche où on pourrait éventuellement accueillir le roi[190] :

> *« Si [nous] le recevons en lui, conservant titre oppahat [Oupahat ; vice-roi] il est, à craindre que populations continuent à voir en lui un subordonné du roi, au détriment de notre autorité. Si [nous] l'opposons au roi en le nommant Chau Muong des territoires rive gauche, dépendant autrefois de Bassac, c'est [de] déclarer guerre au 1er roi de Bassac dont grande autorité contrebalancera probablement autorité de notre créature. Nous créant grosses difficultés*

[187] ANOM, INDO, GGI 20894, « Lettre de M. Fabre, chef du poste administratif de Ban Mouang, à Monsieur le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine, au sujet des conditions dans lesquelles peut s'effectuer le passage de l'Ouppahat de Bassac sur la rive gauche, à Ban Mouang, le 17 mars 1895 ».
[188] *Ibid.*
[189] *Ibid.*
[190] *Ibid.*

intérieures et c'est jeter bras Siam ce roi dont plus gros intérêts sont chez nous, qu'il ne faut peut-être pas désespérer, gagner à notre cause et que nous avons tout au moins avantage à utiliser sur rive droite contre influence siamoise. Mieux vaudrait recevoir oppahat comme fugitif et lui assurer moyen existence sans lui confier de commandement[191]*. »*

Fabre considère que le roi, qui incarne la résistance à l'influence siamoise en restant à Bassac, pourrait « rendre d'utiles services » à la France, qui cherche à consolider son emprise politique dans le sud du Laos[192]. Il peine ainsi à reconnaître l'autorité du vice-roi à Paksé au détriment du roi. Auguste Pavie, qui a été consulté par le gouverneur général de l'Indochine, est d'avis que le vice-roi ne prenne aucun poste administratif. Il estime également qu'il est dans l'intérêt français de laisser au roi l'espoir de pouvoir restaurer son autorité sur l'ensemble de son pays, sous la direction française[193]. Le gouverneur général a enfin clarifié son attitude le 21 juin 1895, en refusant de donner le moindre rôle au vice-roi dans l'administration du pays :

« [...] je ne pense pas qu'il convienne d'encourager les prétentions du prince dont il s'agit.

Le premier roi de Bassac, dont l'influence est encore considérable dans le Laos méridional, s'est toujours montré animé de bons sentiments à l'égard du Gouvernement français. Il importe de procéder avec ménagements envers lui.

En lui laissant l'espoir de reprendre un jour sous l'autorité française, la direction de son royaume tout entier, nous pourrons sans doute compter sur son dévouement à notre cause. Si l'on venait au contraire à détacher les anciennes provinces de ses états situés sur la rive gauche du Mékong, pour en former, en faveur du second roi un apanage distinct, il pourrait, à juste titre, se considérer comme lésé dans ses intérêts et se montrer blessé de notre manière d'agir à son égard[194]*. »*

La France a essayé de jouer son jeu en gardant une certaine influence sur la famille royale de Champassak pour profiter d'une éventuelle future expansion territoriale. En effet, elle n'a pas

[191] ANOM, INDO, GGI 20894, « Télégramme officiel de l'administrateur Ban Muong à Lieutenant gouverneur Saïgon, à Bajsac [Bassac], le 12 mars 1895 ».
[192] *Ibid.*, « Lettre de M. Fabre, chef du poste administratif de Ban Mouang, à Monsieur le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine, au sujet des conditions dans lesquelles peut s'effectuer le passage de l'Ouppahat de Bassac sur la rive gauche, à Ban Mouang, le 17 mars 1895 », document cité.
[193] *Ibid.*, « Note du ministre résident à Bangkok et du Commissaire général du gouvernement de la République au Laos, Auguste Pavie [s.d.] ».
[194] *Ibid.*, « Lettre du Gouverneur général de l'Indo-Chine à Monsieur le lieutenant-Gouverneur de la Cochinchine, au sujet du second Roi de Bassac, à Hanoi, le 21 juin 1895 ».

encore renoncé à s'étendre sur la rive droite du Mékong. La famille royale du Bassac reste ainsi un atout à jouer.

Malheureusement, nous ne disposons pas d'archives nous informant de la suite de l'histoire, mais les événements suivants nous laissent présager du sort des rois. Le rattachement de la province de Bassac de la rive droite au Laos français a été fixé par la convention franco-siamoise du 7 octobre 1902, signée mais non ratifiée à cause de l'ampleur des critiques du texte[195]. La province de Bassac a finalement été intégrée dans le Laos français à la suite du traité franco-siamois de 1904, mais le territoire acquis était sans aucun doute plus petit que ce que la France avait prévu[196]. La province de Bassac a été rattachée à la province de Ban-Mouang en janvier 1905[197]. Le successeur du roi de Champassak, l'*Oupahat* Boualaphan – absent après le décès du roi Kham Souk en 1899[198] – s'est réfugié au Siam en 1904 en abandonnant Bassac[199]. Attirés par les promesses du Siam – dont nous ignorons malheureusement le détail – les enfants de Kham Souk, ont eux-aussi quitté Bassac ; seul l'un de ses fils, Chao Nhouy[200], est resté à Bassac[201]. L'intégration de la rive droite du Mékong au Laos français a causé un exode de la famille royale. La France n'a donc réussi ni à acquérir le territoire qu'elle avait prétendu au nom du royaume de Bassac, ni à retenir les membres de la famille royale sous son influence. Chao Nhouy a prêté serment de fidélité au résident supérieur Georges Mahé (1903-1905 par intérim, 1907-1910, 1911-1912) le 14 octobre 1905[202], et a été désigné comme gouverneur du Bassac, mais il est mis à la retraite en raison de son âge, le 21 décembre 1934[203].

---

[195] Lucien de Reinach, *Notes sur le Laos*, *op. cit.*, p. 2.

[196] Lucien de Reinach écrit, en mentionnant le traité de 1904 : « La question des frontières du royaume de Bassac n'est pas résolue par l'article 1er. En effet, sa frontière réelle est, à partir du Pnom-Dang-Rek, la ligne de partage des eaux entre le Nam-Dom-Noï et le Nam-Dom-Niaï laissant à la province de Bassac tout le bassin du Dom-Noï. La province comprend en outre, sur la rive gauche du Muon, le village et la presqu'île de Pak-Moun. C'est le moin qu'on puisse exiger du Siam, puisqu'il n'y a pas quarante ans tout le bassin du Dom-Niaï dépendait également du royaume de Bassac. Il appartiendra donc à la commission de délimitation de rendre au royaume de Bassac sa véritable frontière. Francis Garnier a signalé, en effet, au premier rapide du Moun la borne qui sert de limite aux royaumes d'Oubone et de Bassac. » (*Ibid.*, p. 4.) Or, selon Martin Stuart-Fox, au vu de la présence de l'Angleterre, la métropole a renoncé à l'espoir de la construction du grand Laos englobant deux rives : le ministère des Affaires Étrangères de la France a clarifié auprès de son homologue anglais son intention de garder le plateau Khorat, sous l'influence du Siam, au lieu de l'annexer à l'Indochine en 1902. Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 28.

[197] Paul Le Boulanger, *op. cit.*, p. 354.

[198] Charles-Henri Duparc, « Le problème politique laotien », *Politique étrangère*, no 5, 1947, p. 529-556, p. 531.

[199] Pierre Lintingre, *Les Rois de Champassak*, Paksé, Inspection générale du royaume, 1972, p. 19. Paul Le Boulanger, *op. cit.*, p. 354. Pierre Lintingre écrit qu'il s'est réfugié à Bangkok. Cependant, selon Le Boulanger, l'*Oupahat* Boua-Laphan s'est réfugié « à Ban-Toung-Loung dans le district siamois d'Oubône ».

[200] Il a été nommé par la cour de Bangkok Chao Ratsadanay après le mort du roi. Celui-ci se place au 6e rang dans la hiérarchie nobiliaire. Pierre Lintingre, *Les Rois de Champassak*, *op. cit.*, p. 19, p. 39.

[201] Charles-Henri Duparc, article cité, p. 531. Pierre Lintingre, *Les Rois de Champassak*, *op. cit.*, p. 19.

[202] Paul Le Boulanger, *op. cit.*, p. 354.

[203] Pierre Lintingre, *Les Rois de Champassak*, *op. cit.*, p. 20. Thao Nhouy, *Le royaume de Champaçak*, Saigon, SILI, s.d., p. 18.

Ainsi, connaissant des sorts différents, les deux royaumes n'ont été intégrés dans l'administration coloniale qu'au début du XXe siècle. Seul le Luang Prabang a échappé à la disparition et a conservé le régime monarchique, tandis que le royaume de Champassak est « tombé en miettes ». La France n'a cependant pas oublié de chercher à satisfaire Chao Nhouy, son seul fidèle de Bassac, en lui attribuant le rôle du gouverneur. Quand les lisières frontalières ont au fur et à mesure été intégrées à l'administration française, malgré des révoltes récurrentes jusqu'au début des années 1920, les colonisateurs ont également tenté de tirer profit de l'emprise des chefs locaux sur leurs régions. Dans le nord, la principauté Chiang Khaeng, dont la capitale est Muong Sing depuis 1885, est d'abord divisée par la France et le Royaume-Uni – intégrée pour une part à la Birmanie et pour l'autre au Laos[204]. Muong Sing entre sous contrôle français, gardant une certaine autonomie en payant un tribut à l'administration française, mais perdant progressivement son autonomie à la suite de la réforme administrative et fiscale de 1904[205]. La tension s'accroît entre Cao Mom Ong Kham, le Cao Fa (roi) de l'époque et la France, qui est de plus en plus réticente à respecter ce dernier. Elle est à son comble vers 1914. En avril 1916, la France a déchu Cao Mon Ong Kham de son statut Cao Fa ; Muong Sing, en perdant son autonomie, est intégré dans la province Haut-Mékong[206]. Le territoire de Phongsaly est, quant à lui, transformé en V^{e} territoire militaire en mars 1916 à la suite de la révolte menée par le chef influent Vannaphoum vers 1910, et des raids de piraterie venant du Yunnan[207]. Il est ensuite incorporé administrativement au royaume de Luang Prabang par la convention du 24 avril 1917 (**Carte *5***)[208]. Dans l'est, la France a laissé aux descendants de Muong Phuan, une principauté influente à Xieng Khouang et Houaphan – qui a été annexée au Laos par le Tonkin et l'Annam respectivement durant la première décennie de la colonisation[209]. Les notables de Xieng Khouang gardaient quant à eux une certaine emprise sur la région, mais dans le cadre de l'administration coloniale, en occupant des postes tels que le *Chao Muong* (chef de district)[210].

---

[204] Volker Grabowsky, « The Early Stage of French Rule in Müang Sing », *in* Yves Goudineau, Michel Lorrillard (éd.), *Recherches nouvelles sur le Laos*, Vientiane / Paris, École française d'Extrême-Orient, 2008, p. 209-233, p. 210.
[205] *Ibid.*, p. 222-223.
[206] *Ibid.*, p. 224-228.
[207] G. Aymé, *Monographie du Ve territoire militaire*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1930, p. 113-117, consulté sur Gallica. Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 37-38. David E. F. Henley, article cité.
[208] Martin Stuart-Fox a écrit, incorrectement me semble-t-il, que le royaume de Luang Prabang a perdu Phongsaly qui a été constitué en tant que V^{e} territoire militaire en 1916. Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 30.
[209] Xieng Khouang, jusqu'alors partie intégrante du Tonkin, a été annexé au Laos en 1895. Quant à Houaphan, le traité de 1893 a placé l'une de ses parties au Laos et l'autre en Annam, qui sera ensuite annexée au Laos en 1905. *Ibid.*, p. 27. J. Foropon, *La Province des Hua-Phan (Laos)*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1927, p. 16, consulté sur Gallica.
[210] Chao Sai Kham a laissé une biographie forte intéressant, qui nous permet de comprendre les expériences vécues par sa famille ainsi que sa vie sous la domination française. Selon lui, son père, Tiao Saignavong, ayant un esprit indépendant, a accepté par force la fonction de « chef de province » [administrateur français représentant la province] vers 1912, après les obstacles à son commerce imposés par la France. Voir : Charles Archaimbault,

Or, les chefs Hmong – appelés « Méo » à l'époque coloniale – dans la province de Xieng Khouang jouissent d'une sorte d'autonomie dans l'administration des cantons, en tant que *Tassèngs* (chefs de canton), après plusieurs révoltes dans la région au tournant des années 1920[211].

« Les Annales de l'ancien Royaume de S'ieng Khwang », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, vol. 53, nº 2, 1967, p. 557-674, p. 649-673. Grant Evans, *The Last Century of Lao Royalty: A Documentary History*, Chiang Mai, Silkworm Books, 2009, p. 257-265.

[211] Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 39-40. Voir également : F. M. Savina, « Considérations sur la révolte des Miao (1918-1921) (Extrait du livre du P. Savina : Histoire Miao) », *L'Éveil économique de l'Indochine*, août 1924, p. 9-12, p. 11, consulté sur Gallica.

Carte 5 : Le Laos administratif en 1920[212]

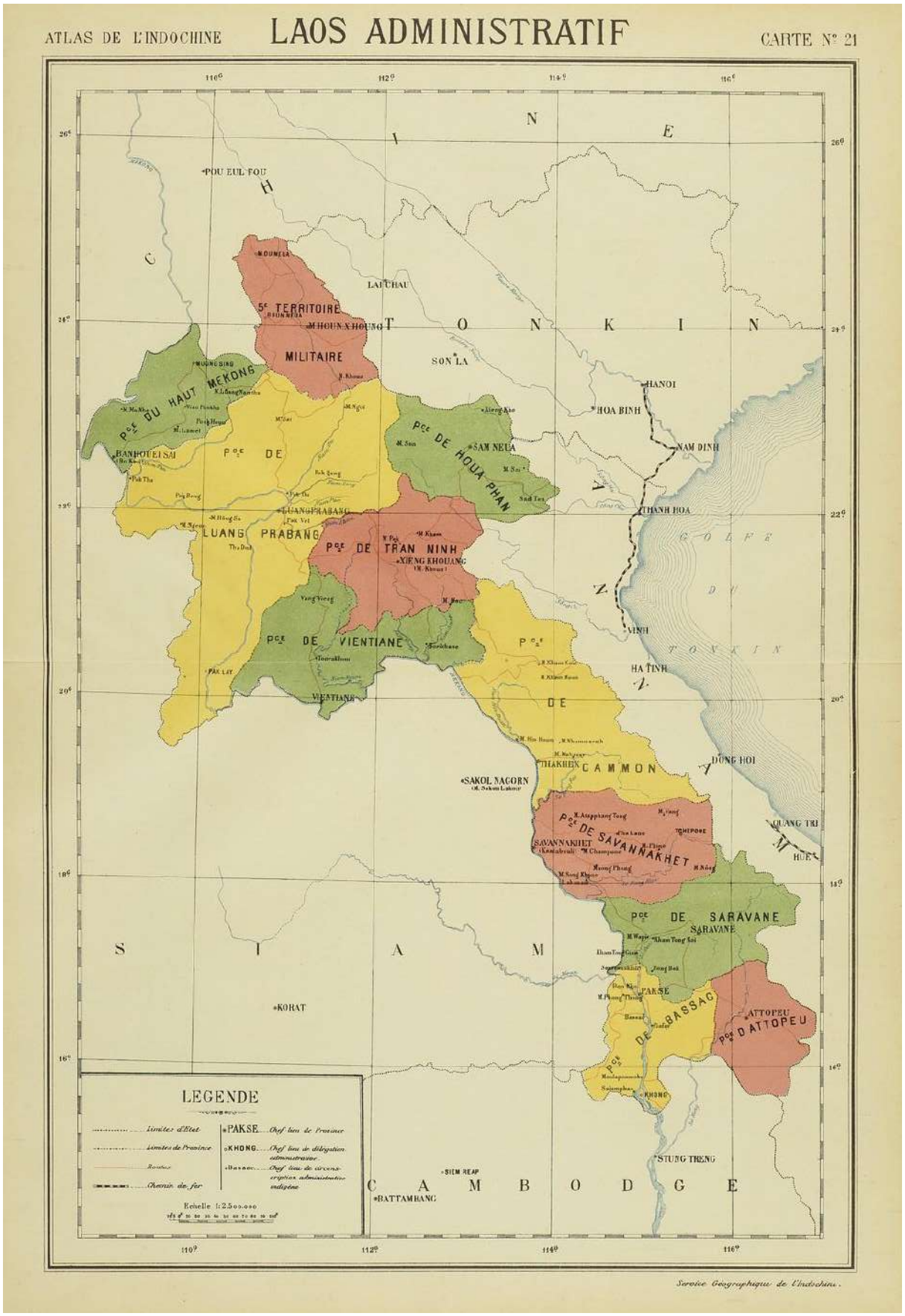

[212] Service géographique de l'Indochine, « Atlas de l'Indochine », 1920, consulté sur Gallica.

1.2. La naissance des élites modernes à travers l'enseignement colonial français

1.2.1. L'introduction du système colonial

À l'arrivée des Français, les pays existant en Indochine avaient leur propre système d'enseignement : l'un adapté au modèle confucéen chinois dans l'est de l'Indochine, et l'autre dispensé dans les pagodes bouddhistes theravada au Cambodge et au Laos. En Cochinchine, première colonie acquise dans la région, la France a d'abord tenté d'introduire un système scolaire plus ou moins équivalent à celui de la métropole ; d'éliminer l'influence de la culture chinoise et de diffuser la langue française. Les caractères chinois ont été remplacés par le *quoc-ngu*, l'écriture phonétique de la langue vietnamienne en alphabet latin. Le changement, rapide et brutal, a difficilement été accepté par les habitants locaux. Cela a amené la France à revoir la politique d'enseignement en Indochine[213].

Le questionnaire Bideau réalisé en 1890 marque la fin de la politique d'assimilation[214] et le tournant vers une politique d'adaptation en Indochine[215]. L'utilisation exclusive de la langue française dans l'enseignement a été rejetée, et l'importance de l'enseignement de la langue locale a été reconnue[216]. En suivant cette ligne, le gouverneur général Paul Beau a réalisé une réforme à l'échelle fédérale en organisant en particulier un enseignement hybride dit franco-indigène. Cette réforme est allée de pair avec une nouvelle orientation vers la politique d'association en métropole, annoncée dans le discours du ministre des Colonies, Étienne Clémentel, en 1905. Désormais, la mission civilisatrice ne repose plus sur la diffusion de la langue et de la culture françaises parmi les indigènes, mais sur la préservation de la culture locale[217].

Selon Kazuhiro Kurosawa qui a analysé le cas du Vietnam, la réforme de Paul Beau a eu pour but de répondre aux aspirations à la modernisation des Vietnamiens. Elle a émergé non

---

[213] 黒澤和裕 [Kurosawa Kazuhiro], *ベトナムにおける植民地教育（1890-1917）：学政総規の成立まで [L'éducation colonial au Vietnam (1890-1917) : Jusqu'à la constitution du Règlement général de l'instruction publique]*, Thèse de doctorat, Kyoto University, 2011, p. 13-17. Pascale Bezançon, *op. cit.*, p. 44-46.

[214] Comme Miho Matsunuma l'a relevé, alors que l'on considère souvent que la colonisation française se caractérise par la politique d'assimilation, le mot « assimilation » est employé dans la littérature sans réflexion sur sa définition. Dans le contexte d'enseignement colonial, l'assimilation se traduit en général par la diffusion de la langue française dans les colonies, mais la mise en place de l'instruction publique gratuite, laïque et obligatoire, à l'image de la métropole, était en réalité hors de question. Le défenseur de l'assimiliation Arthur Girault a, en effet, mis en avant le danger qui serait provoqué par la diffusion des idées françaises et qui amènerait les colonisés à s'élever contre la France. 松沼美穂 [Matsunuma Miho], *植民地の〈フランス人〉：第三共和政期の国籍・市民権・参政権 [Être Français dans les colonies sous la Troisième République : Nationalité, citoyenneté et droit de vote]*, Tokyo, 法政大学出版局 [Hosei University Press], 2012, p. 42-47.

[215] 黒澤和裕 [Kurosawa Kazuhiro], thèse citée, p. 103. Pascale Bezançon, *op. cit.*, p. 56.

[216] 黒澤和裕 [Kurosawa Kazuhiro], thèse citée, p. 97.

[217] *Ibid.*, p. 148.

seulement chez les activistes modernistes vietnamiens – dont un certain nombre ont été influencés par la montée en puissance du Japon dans les années 1900 – mais également chez les élites traditionnelles vietnamiennes, en particulier les mandarins de la dynastie Nguyen. L'objectif est alors de former de nouvelles élites qui maîtrisent les connaissances pratiques et modernes, nécessaires à la colonisation – telles que la langue française, la science de la nature, le droit, l'administration, et l'économie – et leur propre culture, et qui serviraient ainsi d'intermédiaires de confiance entre la France et les populations locales[218]. En y associant des élites traditionnelles vietnamiennes de plus en plus favorables à la modernisation, la France réussit à légitimer son système scolaire, et monopolise peu à peu la formation et le recrutement des fonctionnaires indigènes[219]. Les concours littéraires – qui procédaient à la sélection des mandarins de la dynastie – ont ainsi été progressivement abolis jusqu'en 1919[220].

Lorsque le Laos est entré sous domination française en 1893, la politique d'enseignement en Indochine s'était déjà tournée vers l'enseignement franco-indigène. Nouvellement intégré à l'Indochine française, il n'a pas connu l'étape d'assimilation dans l'enseignement, les administrateurs français étant déjà conscients de son échec. Tirant probablement des leçons des expériences au Vietnam et au Cambodge, la France s'est efforcée d'aménager l'enseignement au Laos, en profitant de l'enseignement existant, dispensé dans les pagodes. Mais sa mise en place au Laos n'avance que lentement ; les années 1890 et 1900 sont une période de tâtonnements pour plusieurs raisons.

La France, devant employer des interprètes, a d'abord cherché à former et à instruire des personnalités importantes ou hauts placées dans le royaume de Luang Prabang. Traditionnellement, celles-ci et la famille royale envoyaient leur fils à l'école siamoise à Bangkok, et c'était toujours le cas quand la France s'est installée au Laos. Sur la demande d'Auguste Pavie, les Siamois se sont vus obligés de les envoyer à Luang Prabang. Jusqu'en juin 1894, c'est le cas de vingt-quatre jeunes laotiens sur trente-cinq[221]. Le commissaire du gouvernement à Luang Prabang a expliqué la situation d'alors au gouverneur général de l'Indochine :

> *« S. M. le roi de Lüong Prabang [Luang Prabang] vient, à cette occasion, de me renouveler son premier désir en m'assurant que tous ces jeunes gens seraient*

[218] *Ibid.*, p. 65, p. 119 et p. 147.
[219] *Ibid.*, p. 105-114.
[220] Daniel Hémery et Pierre Brocheux, *op. cit.*, p. 218. Anderson Benedict, *op. cit.*, p. 130-131.
[221] ANOM, INDO, GGI 20800, « Lettre du Commissaire du gouvernement à Lüong-Prabang à Monsieur le Gouverneur général de l'Indo-Chine à Hanoi, au sujet de l'installation d'une école française à Lüong-Prabang et de la demande de personnel, à Lüong-Prabang, le 27 juin 1894 ».

très heureux de suivre nos cours et que les parents espèrent que je voudrais bien accueillir favorablement cette démarche, en l'appuyant auprès de vous.

Cette demande répond à une nécessité absolue en ce moment-ci et dans ce pays-ci.

Nous n'avons comme interprètes qu'un personnel absolument restreint et il serait indispensable de nous en créer pour l'avenir. Les postes administratifs de Vien Chan [Vientiane], Müong Habin et des opans [Houaphan], n'ont chacun qu'un seul interprète, c'est comme vous le voyez le moins puisse leur être attribué. Xieng Kong et Xieng Sen en occupant un autre – Paklay et Xieng Kam en nécessiteront également un – Il m'en reste deux à Lüong-Prabang [Luang Prabang], s'il me faut en donner un à Paklay, je me trouve avec un seul interprète pour tous les services, conversation, traductions, etc. C'est pour ainsi dire l'impossibilité matérielle de pouvoir travailler bien et sérieusement.

Cette question est d'un très gros intérêt pour nous et surtout pour notre avenir dans ce pays. Elle appelle une solution immédiate, car nous pourrons nous trouver d'un instant à l'autre sans aide, ni personnel[222]*. »*

Le roi de Luang Prabang est ainsi très favorable à l'enseignement français dès le début de la colonisation, ayant la volonté de confier ses fils à l'école créée par la France. Les colonisateurs n'ont pas eu de peine à les convaincre de l'utilité et de prestige du nouvel enseignement colonial, comme le souligne le commissaire à Luang Prabang :

« Plusieurs parmi les jeunes revenus de Bangkok, seraient très satisfaits d'entrer à notre service et d'être employés dans nos bureaux le jour où leur instruction le leur permettra. Nous aurions l'avantage d'avoir avec nous le meilleur de la population, les classes aisées et influentes et nous pourrions ainsi former le noyau d'un personnel qui sans cela est appelé à disparaître, car plus et mieux nous nous installerons, moins nous aurons d'interprètes à disposer[223]*. »*

Il semble que l'enseignement de la langue française ait ensuite été dispensé à l'école laotienne d'Hanoi. Cependant, le coût pour le maintien de l'école laotienne était important et l'efficacité de l'école mise en doute[224]. Une école a ainsi été créée à Luang Prabang par l'arrêté

[222] *Ibid.*
[223] *Ibid.*
[224] *Ibid.*, « Rapport N°32 du Résident supérieur en mission au Tonkin à Monsieur le Gouverneur général, à Hanoi, le 20 avril 1896 ».

du 10 février 1896, en remplacement de l'école laotienne d'Hanoi[225]. À la suite de la suppression de cette dernière, trois de ses élèves ont été envoyés à Saigon pour continuer leurs études, et sept autres ont été renvoyés au Laos pour former « le premier noyau d'élèves » de l'école de Luang Prabang[226].

En septembre 1903, le résident supérieur du Laos par intérim, Georges Mahé partage le même point de vue que celui du commissaire du gouvernement à Luang Prabang. Il écrit au gouverneur général de l'Indochine :

> *« Au nombre des mesures capables d'étendre notre influence il n'en est pas de plus efficace que la création d'écoles primaires ou nous puissions apprendre en même temps que la langue française, quelques préceptes de morale aux jeunes indigènes au milieu desquels nous vivons.*
>
> *Cet enseignement qui ne doit pas se substituer à celui que les bonzes donnent dans les pagodes, est évidemment très utile pour former petit à petit sinon des chefs indigènes tout au moins des interprètes, des surveillants des Travaux Publics, des Postes et Télégraphes.*
>
> *Jusqu'à ce jour les écoles [élémentaires] qui ont été créées dans chaque commissariat sont dirigées avec plus ou moins de compétence et de régularité par les interprètes mis à la disposition des Commissaires[227]. »*

En insistant sur l'utilité des écoles, Mahé suggère au gouverneur général « de fonder à Vientiane d'abord, une école qui serait placée sous la direction d'un instituteur européen auquel serait confié en plus le contrôle des écoles des divers Commissariats »[228]. En octobre 1903, un instituteur français, Bory, propose à Mahé l'organisation complète de l'enseignement au Laos[229]. Ce dernier souhaite l'application des programmes déjà mis en usage en Cochinchine et au Cambodge. Il présente au Gouvernement général deux projets d'arrêté portant sur l'organisation de l'enseignement primaire au Laos, qui ont ensuite donné lieu « aux objections les plus sérieuses »[230]. Afin de satisfaire à la demande de Mahé, Bory a été mis à la disposition du résident supérieur au Laos pour le projet de création d'une école primaire à Vientiane[231].

---

[225] *Ibid.*, « Arrêté du 10 février 1896 créant à Luang Prabang une école pour enseignement gratuit du français ».
[226] *Ibid.*, « Minute au Commandant supérieur Haut-Laos Luang Prabang, le 17 avril 1896 (sans signature) ».
[227] ANOM, INDO, GGI 20308, « Lettre de M. G. Mahé, Résident Supérieur du Laos p. i., à Monsieur le Gouverneur général de l'Indochine à Saigon, au sujet de l'enseignement du français au Laos et d'une école à Vientiane, à Saigon, le 24 Septembre 1903 ».
[228] *Ibid.*
[229] *Ibid.*, « Lettre de Bory à Monsieur le Résident Supérieur au Laos à Hanoi, à Nam-Dinh, le 5 octobre 1903 ».
[230] *Ibid.*, « Rapport au Gouverneur général, le 20 octobre 1903 (signature illisible) ».
[231] *Ibid.*

Ainsi, dans la première décennie de la colonisation, la France a-t-elle commencé à créer les premières écoles élémentaires et primaires dans le Haut-Laos sans éprouver de difficulté à « conquérir le cœur » des dirigeants laotiens au début de la colonisation, contrairement au cas du Vietnam. Le résultat s'avéra tout de même médiocre : durant ces premières années de la colonisation, des secrétaires-interprètes n'ayant aucune formation pédagogique donnaient, seulement deux heures par jour, les cours sur « quelques notions de langue française, d'écriture et de calcul »[232]. Un témoignage présenté dans l'ouvrage de Pathammavong décrit la situation à l'école de Vientiane en 1905, en particulier la tenue irrégulière des cours, tenus devant des étudiants relativement âgés, par des professeurs principalement français et vietnamiens (directeur de l'école probablement Vietnamien plus, deux Français, un Vietnamien et un Laotien)[233]. En 1907, l'enseignement a été donné dans les seules écoles de Luang Phabang et de Vientiane, par quatre maîtres français, quatorze instituteurs et treize « lettrés » vietnamiens[234]. La même année, le Conseil de perfectionnement de l'enseignement – créé en mars 1906 par le gouverneur général Paul Beau dans le cadre de sa réforme de l'enseignement – a décidé de former un cadre local d'instituteurs indigènes à l'école franco-laotienne de Vientiane[235]. L'enseignement à la française au Laos est encore balbutiant à l'époque ; le manque de personnel enseignant aurait dû être un enjeu majeur.

Or, certains Laotiens issus de familles importantes ont eux-mêmes tenté de saisir leur chance pour aller étudier en France. Le roi de Luang Prabang a sollicité l'admission à l'École coloniale de ses deux fils, Sisavang Vong – futur roi de Luang Prabang – et Sisalemsak, lorsque ces deux derniers ont accompagné la mission du second roi à Paris pour l'Exposition universelle de 1900. Malgré leur jeune âge, respectivement 14 ans et 9 mois et 14 ans et 10 mois, le résident supérieur y a vu un intérêt politique ; les deux jeunes ont ensuite été admis à l'École en septembre 1900[236]. Chao Ouy de Bassac et Chao Leck de Luang Prabang étant au Collège Chasseloup-Laubat ont, quant à eux, demandé en 1902 de continuer leurs études à Paris, mais ils n'auraient pas été admis à l'École coloniale malgré la demande du résident supérieur au Laos

[232] Direction générale de l'Instruction publique, *La pénétration scolaire en pays cambodgien et laotien*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1931 (Publication pour l'Exposition coloniale internationale de 1931), p. 26, consulté sur Gallica.
[233] Somlith Pathammavong, « Compulsory education in Laos », *op. cit.*, p. 83. Le témoin est entré à l'école à l'âge de 24 ans, le 15 mai 1905.
[234] Bernard Clergerie, article cité, p. 368.
[235] *Ibid.* Direction générale de l'Instruction publique, *op. cit.*, p. 26.
[236] ANOM, INDO, GGI 7175, « Lettre du Résident supérieur du Laos à Monsieur le Gouverneur général de l'Indo-Chine, à Vientiane, le 6 août 1900 ». ANOM, 1ECOL 27, « Lettre du Président du Conseil d'administration de l'École coloniale Paul Dislère à Monsieur le Ministre des Colonies, à Saint-Malo, le 10 septembre 1900 ». ANOM, 1ECOL 41, « Registre matricule de la section indigène à l'École coloniale (Promotions 1885 à 1911) », p. 61-62.

au gouverneur général[237]. Plus tard, au début de 1905, le second roi de Luang Prabang a sollicité, à plusieurs reprises semble-t-il, le résident supérieur du Laos pour envoyer deux fils – Phetsarath et Chittarath – faire leurs études en France. La demande acceptée, ils sont ensuite entrés à l'École coloniale le 25 juin 1905. Phesarath a quitté l'École coloniale jusqu'en juillet 1908 pour vivre chez une famille française tandis que Chittarath est reparti au Laos en mars 1907 – selon lui à la demande de son père[238]. L'inclinaison des dirigeants de Luang Prabang en faveur de l'enseignement colonial de la France est donc manifeste, les membres de la famille royale ou les notables de Luang Prabang ayant précocement opté pour l'enseignement français.

À l'époque, l'École coloniale[239] est le pôle d'accueil des futurs dirigeants indochinois. Esquissée par Auguste Pavie en 1885 après son retour en France avec treize élèves cambodgiens, elle est officiellement nommée École coloniale par Eugène Étienne en 1887. Peu après, elle commence à accueillir les Français dans l'intention de former les futurs fonctionnaires coloniaux, devenant ainsi la seule institution chargée de leur formation[240]. Les élèves indochinois sont accueillis dans la section indigène, distincte des autres sections fréquentées par les Français. La section indigène accepte chaque année une vingtaine d'élèves indigènes, souvent des fils du Roi ou des notables[241]. Selon William Cohen, les jeunes Indochinois reçoivent une instruction semblable à celle de l'enseignement secondaire français avant 1890, mais la section a ensuite connu un changement de cursus avec la transition de l'administration indirecte vers l'administration directe dans les années 1890. L'éducation s'est alors tournée vers les matières plus techniques, dans le but de former des télégraphistes, des comptables, des

[237] ANOM, INDO, GGI 20893, « Lettre de M. A. Fournier, Résident supérieur au Laos, à Monsieur le Gouverneur général de l'Indochine, au sujet de la demande d'envoi à l'École coloniale de 2 élèves actuellement au collège Chasseloup-Laubat à Saigon, à Vientiane, le 11 décembre 1902 ». Leurs noms ne sont cependant pas inscrits dans le registre matricule des élèves. ANOM, 1ECOL 41, « Registre matricule de la section indigène à l'École coloniale (Promotions 1885 à 1911) », document cité.

[238] ANOM, INDO, GGI 20891 « Télégramme N° 68 du Résident supérieur du Laos au Gouverneur général, le 15 mars 1905 ». ANOM, 1ECOL 41, « Registre matricule de la section indigène à l'École coloniale (Promotions 1885 à 1911) », document cité, p. 74-75. ANOM, 1ECOL 32 « Lettre de Tchittarat à Monsieur le Directeur [de l'École coloniale], à Paris, le 18 février 1907 ». Concernant le retour de Chittarath, l'autobiographie supposée de Phetsarath nous raconte une histoire différente : Phetsarath a été puni par le directeur de l'École coloniale, qui l'a accusé d'avoir directement contacté le ministère des Colonies au sujet de ses études à l'École sans permission du directeur. Effrayé par cet évènement, Chittarath a décidé de rentrer à Luang Prabang. 3349, *op. cit.*, p. 14.

[239] Les recherches sur cette école sont rares. Pour la formation des indigènes, voir en particulier : William B. Cohen, *Rulers of Empire : French Colonial Services in Africa*, Stanford, Hoover Institution Press, 1971. Armelle Enders, « L'école nationale de la France d'Outre-mer et la formation des administrateurs coloniaux », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 40, n° 2, avril-juin 1993, p. 272-288. 平野千果子 [Hirano Chikako], « 戦間期フランスと植民地：帝国を移動する人びと [La France de l'entre-deux-guerres et les colonies : ceux qui se déplacent dans l'empire] », *in* 歴史学研究会 [The Historical Science Society of Japan] (éd.), *帝国への新たな視座：歴史研究の地平から [New Perspective on Imperial History]*, Tokyo, 青木書店 [Aoki Shoten], 2005, p. 259-293. Timothy Collier, « L'École coloniale : la formation des cadres de la France d'outre-mer, 1889-1959 », Thèse de doctorat, Université d'Aix-Marseille, 2018. Sara Legrandjacques, thèse citée.

[240] William B. Cohen, *op. cit.*, p. 38-39.

[241] ANOM, 1ECOL 41, « Registre matricule de la section indigène à l'École coloniale (Promotions 1885 à 1911) », document cité.

ingénieurs, des gardes forestiers. À partir de ce moment, de nombreux fonctionnaires coloniaux ne sont plus favorables à l'objectif de fournir une éducation française aux élites indigènes, en étant convaincus que cela pouvait affaiblir l'administration française. Malgré de nombreuses opinions défavorables, cette section s'est perpétuée pendant près de trente ans, avant de cesser ses fonctions vers le début de la Première Guerre mondiale[242]. Jusqu'à sa disparition, la section indigène a servi d'« institution d'hébergement plus que de formation » ; l'éducation des jeunes Indochinois s'effectue dans des écoles préexistantes, en dehors de l'École coloniale[243]. Grâce au registre matricule de la section indigène, on peut confirmer la présence à l'École de cinq jeunes venant de Luang Prabang y compris les quatre princes, deux jeunes nés à Luang Prabang mais dont les pères sont secrétaires-interprètes à Vientiane, et un seul de Bassac. Parmi eux, certains ont suivi des cours à l'école Lavoisier ou au Lycée Montaigne[244].

La situation dans l'ancien royaume de Champassak est bien différente. Seul Chao Nhouy, fils de l'ancien roi de Bassac Kham Souk reste au Laos français. Les autres fils demeurent à Bangkok[245] ; ils y auraient suivi une éducation anglaise à la cour royale[246]. Il semble que des fils de Kham Souk et des membres de leur famille aient fait des études au Collège Chasseloup-Laubat en 1902, mais certains ont préféré le Siam, comme Chao Sakpraseuth qui y est revenu en 1906 pour servir dans l'administration siamoise[247]. La première école franco-laotienne n'a été créée à Paksé, dans la province de Bassac, qu'après que Paul Blanchard de La Brosse eut insisté sur sa nécessité lors de la première séance du Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène, le 7 décembre 1907[248]. À ce stade, l'enseignement colonial au Laos est centré sur le nord du pays. Plus tard, en 1921, le nombre d'écoles et d'élèves est resté toujours moins nombreux à Bassac qu'à Vientiane et à Luang Prabang, malgré sa population importante (Tableau 3).

[242] William B. Cohen, *op. cit.*, p. 40-41.
[243] Sara Legrandjacques, thèse citée, p. 148.
[244] ANOM, 1ECOL 41, « Registre matricule de la section indigène à l'École coloniale (Promotions 1885 à 1911) », document cité, p. 51, p. 58, p. 61-62, p. 74-77.
[245] Charles-Henri Duparc, article cité, p. 531.
[246] C'était le cas de Chao Ouy, « froissé des procédés des Siamois envers son frère pendant ces dernières années, froissé surtout d'avoir vu supprimer le royaume à la mort de son frère », et a rejoint le Laos français et a choisi d'aller apprendre le français à Saigon à sa volonté. ANOM, INDO, GGI 20893, « Lettre de M. A. Fournier, Résident supérieur au Laos, à Monsieur le Gouverneur général de l'Indochine, au sujet de la demande d'envoi à l'École coloniale de 2 élèves actuellement au collège Chasseloup-Laubat à Saigon, à Vientiane, le 11 décembre 1902 », document cité.
[247] Grant Evans, *The Last Century of Lao Royalty*, *op. cit.*, p. 242.
[248] Gouvernement général de l'Indo-Chine, *Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène : deuxième session, Saigon - décembre 1907*, Saigon, Coudurier & Montégout, 1908, p. 38, p. 40, p. 42. Nous ignorons cependant la date exacte de la création de cette école, mais pouvons supposer qu'elle a été réalisée assez rapidement.

Tableau 3 : Le nombre d'écoles primaires franco-indigènes, de personnel enseignant et d'élèves par province au Laos, en 1921-22 (avec la population en 1921)[249]

Province	Écoles de plein exercice	Écoles élémentaires subventionnées par le Budget local	Enseignants européens	Enseignants indigènes	Élèves	Population en 1921
Attopeu	-	1	-	1	67	52 000
Bassac	2	2	1	5	195	105 000
Cammon	1	1	-	4	156	70 000
Haut-Mékong	-	-	-	-	-	29 000
Houaphan	-	1	-	1	27	44 000
Luang-prabang	2	4	1	14	370	225 000
Phongsaly (5e T. M.)	-	6	-	6	125	26 000
Saravane	-	1	-	1	28	69 000
Savannakhet	2	5	2	10	329	80 000
Tranninh [Xieng Khouang]	-	8	1	9	222	51 000
Vientiane	2	8	6	26	800	68 000

En ce qui concerne l'enseignement de masse, la France rencontre de grandes difficultés : la fréquentation basse des élèves, le manque d'enseignants répondant aux critères français, et la pénurie financière. Pour répondre à tous ces problèmes, la France, ayant compris le rôle important joué par les pagodes au Laos de même qu'au Cambodge, a tenté d'en retirer des bénéfices en rénovant des écoles de pagode. La situation au Laos est cependant bien différente que celle du Cambodge, comme l'explique Pascale Bezançon :

> *« [...] les pagodes laotiennes ne jouissaient pas de la même aura populaire que les écoles de pagode cambodgiennes. La fréquentation y était plus aléatoire et surtout plus courte. Le passage à la pagode relevait plus d'un rite de passage obligatoire pour les garçons que d'un véritable enseignement conçu de manière structurée sur plusieurs mois. De plus, la formation des bonzes était extrêmement limitée[250]. »*

[249] Gouvernement général de l'Indochine, Direction des affaires économiques, Service de la statistique générale, *Annuaire statistique de l'Indochine, premier volume, recueil de statistiques relatives aux années 1913 à 1922*, *op. cit*., p. 38-39, p. 56.
[250] Pascale Bezançon, *op. cit.*, p. 83.

Selon l'historienne, l'enseignement à la pagode était un véritable passage, à caractère rituel et temporaire, pour la plupart des garçons de l'époque. Mais ils pouvaient quitter la pagode et revenir au monde séculier quand ils le souhaitaient.

Cependant, les chefs des bonzes paraissaient plus facilement intégrés dans l'enseignement instauré par les Français. La première session du Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène a relevé le fait suivant :

> *« La Commission s'est demandée [sic] si les bonzes accepteraient de suivre et donner un nouvel enseignement. Au Cambodge, les bonzes sont restés complètement en dehors de l'action de l'administration. Sur ce corps indépendant, l'action devrait donc être aussi discrète que possible afin de ne pas éveiller les susceptibilités. On ne trouverait pas les mêmes difficultés au Laos, tout au moins au Haut-Laos ; dans le Luang-prabang, en particulier, les bonzes se laisseraient guider par leurs chefs sur qui nous avons une certaine influence. C'est pourquoi la Commission a pensé qu'il ne serait pas inutile d'exprimer le vœu que les bonzes ne soient admis à la direction d'une pagode que s'ils justifient de la connaissance des matières contenues dans les manuels à rédiger*[251]*. »*

Cela représente également une différence entre l'enseignement du Vietnam et celui du Laos. Au Tonkin et en Annam, face à l'enseignement traditionnel et aux concours littéraires dans le recrutement des mandarins de la dynastie Nguyen qui avaient un poids important jusqu'au début du XXe siècle, le système scolaire français a d'abord dû gagner en notoriété afin d'attirer des élites indigènes et de les former en tant que fonctionnaires dans le cadre du système colonial. Le Conseil de perfectionnement a esquissé les grandes lignes de la politique d'enseignement à mettre en place au Tonkin et en Annam : introduire un enseignement concurrent franco-annamite, parallèlement à l'enseignement traditionnel ayant encore du prestige, moderniser et occidentaliser le second, et doter le premier d'un prestige équivalent. Les deux enseignements devaient permettre aux jeunes vietnamiens d'accéder aux concours littéraires et de devenir mandarins. L'enseignement traditionnel a peu à peu perdu de son importance, et a cédé sa place à l'enseignement franco-annamite en 1917[252]. Cependant pour les Laotiens, l'enseignement bouddhique dans les pagodes ne semble pas avoir occupé de place équivalente. La France n'aurait sans doute pas eu beaucoup de difficulté à attirer l'attention de la classe dirigeante du royaume de Luang Prabang qui avait l'habitude de faire des études à Bangkok. Mais elle a pu

[251] Gouvernement général de l'Indo-Chine, *Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène : première session, Hanoi - avril 1906*, Hanoi, Imprimerie L. Gallois, 1906, p. 27.
[252] 黒澤和裕 [Kurosawa Kazuhiro], thèse citée, p. 46-57.

avoir du mal à former de futurs fonctionnaires pour servir dans l'administration indigène dans chaque province, et à instruire la masse en tirant profit de l'enseignement dispensé dans les pagodes. Elle a ainsi tenté une réorganisation de l'enseignement, en se référant au Cambodge et au Siam[253].

Malgré les propositions de la première session du Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène en 1906, l'introduction des écoles de pagode ne s'est pas révélée encourageante[254]. Dans la circulaire du 14 avril 1908, le résident supérieur au Laos Georges Mahé, tenant compte des desiderata exprimés par le Conseil supérieur de l'enseignement, a demandé l'avis des commissaires de chaque province sur la suppression des écoles de Commissariat et l'installation, « tout au moins dans les Chefs-lieux de provinces, pour commencer », d'une école de village – d'une école de pagode :

> *« Je sais que ces écoles de village existent presque partout, mais leur fonctionnement est irrégulier et laissé à la bonne volonté des bonzes et à l'initiative des indigènes qui veulent faire apprendre l'écriture et la lecture laotiennes à leurs enfants.*
>
> *Il importe que cette institution donne tous les résultats que l'on doit justement en attendre.*
>
> *Mais pour atteindre ce but il faut que ces écoles de village soient dotées d'une organisation au moins rudimentaire[255]. »*

Il témoigne ainsi de la volonté d'organiser les écoles de pagode en s'appuyant sur les pagodes existantes, à l'initiative des autorités françaises, précisant ensuite :

> *« Au début vous ne devez pas à mon avis vous inquiéter de la façon dont l'Enseignement est donné dans ces écoles ; il répond aux aspirations traditionnelles des indigènes et il est évident qu'il varie suivant le degré d'instruction des bonzes. L'essentiel est d'assurer d'abord la fréquentation régulière de l'école, et par le rapport mensuel de vous rendre compte du nombre des élèves, puis progressivement, de leurs aptitudes, de leur assiduité, de leur*

[253] Voir par exemple : Gouvernement général de l'Indo-Chine, *Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène : première session, Hanoi - avril 1906*, *op. cit.*, p. 30. Gouvernement général de l'Indo-Chine, *Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène : deuxième session, Saigon - décembre 1907*, *op. cit.*, p. 39.
[254] ANOM, INDO, GGI 51086, « Lettre du Résident supérieur au Laos p.i. Laffont à Monsieur le Gouverneur général de l'Indo-Chine, à Vientiane, le 13 juillet 1906 ». *Ibid.*, « Lettre du Résident supérieur au Laos p.i. à Monsieur le Gouverneur général de l'Indo-Chine, à Vientiane, le 23 juillet 1907 ».
[255] *Bulletin administratif du Laos*, avril 1908, p. 116, consulté sur Gallica. Certains numéros du *Bulletin administratif du Laos* ne sont pas consultables sur Gallica mais sont disponibles à la Bibliothèque nationale de France, aux ANOM et au centre des archives au Laos, sauf les numéros suivants : janvier-février 1902, janvier-février 1903, décembre 1939 ; février-avril 1942 ; août-décembre 1944. Le bulletin n'a pas été publié avant 1902 et entre mars-août 1945 1945.

degré d'instruction au point de vue de l'écriture particulièrement et plus tard de la façon dont ils auront compris et retenu les matières du manuel qui est à l'étude en ce moment pour les écoles de village[256]*. »*

Les administrateurs français ont ainsi tenté d'introduire, d'une manière progressive, les écoles de village – écoles préexistantes dans les pagodes au Laos.

Cette proposition ne semble pas avoir été concrétisée, ou n'a pas porté ses fruits. En janvier 1911, le nouveau résident supérieur au Laos Ernest Outrey (1910-1911) souligne, dans une circulaire aux commissaires du gouvernement au Laos, que la question de l'enseignement au Laos n'est toujours pas résolue et qu'il est urgent de mettre en place des institutions permettant d'instruire des populations locales[257]. Il explique que le manque de ressources et de personnel a conduit à l'élaboration d'un programme permettant de tirer profit des moyens disponibles dans le pays et de renforcer les institutions laotiennes existantes en matière d'enseignement[258].

Le résident supérieur a ainsi décidé d'introduire un enseignement primaire de trois ans à la pagode à partir de cette année 1911. Les bonzes donnent gratuitement l'enseignement, dans toutes les pagodes de village. Les enfants, qui le suivent obligatoirement pendant trois ans, n'apprennent que l'écriture, la lecture et le calcul[259]. Selon la proposition d'Outrey, les élèves souhaitant compléter leur instruction peuvent la continuer à l'école provinciale. Cette instruction doit durer trois ans ; elle commence, ainsi que le souhaite le résident supérieur, au début de l'année 1912, et « sera purement laotien[ne], sauf toutefois, pendant la troisième année, où les sujets qui auront manifesté des dispositions particulières et qui seraient désireux de poursuivre leurs études apprendront les rudiments du français de façon à commencer à pouvoir lire et écrire dans cette langue »[260].

Concurremment avec l'école provinciale, l'école régionale – appelée « école franco-laotienne » – qui propose un enseignement rationnel du français et des sciences élémentaires, doit être organisée à Luang-Prabang, Vientiane, Savannakhet et Paksé[261]. Ces écoles sont destinées exclusivement aux élites locales qui vont servir l'administration coloniale française. Le résident supérieur clarifie son point de vue sur l'enseignement aux élites par ces mots :

« Quant à l'enseignement du Français, il ne doit être donné qu'à une sorte d'élite intellectuelle parmi laquelle nous recruterons nos auxiliaires

[256] *Ibid.*
[257] *Ibid.*, février 1911, p. 79.
[258] *Ibid.*
[259] *Ibid.*
[260] *Ibid.*, p. 81.
[261] *Ibid.*

fonctionnaires et mandarins qui, au cours de leurs études, seront ainsi mis à même de comprendre et d'appliquer les principes civilisateurs que nous avons mission de révéler aux populations qui, de plein gré, se sont placées sous notre bienveillante tutelle[262]*. »*

Ernest Outrey est bien décidé à faire fonctionner ce nouveau système d'enseignement. Les bonzes sont dispensés de quelques journées de prestations pour l'entretien de la pagode, mais s'ils refusent de donner l'enseignement, leur bonzerie ne sera pas reconnue par l'Administration et ils se verront obligés de payer personnellement l'impôt personnel et des prestations[263]. Le résident supérieur a également proposé la distribution gratuite de manuels élémentaires en laotien et la création d'une école normale dans l'une des pagodes des provinces de Luang Prabang, Vientiane, Savannakhet et Paksé, afin de donner un enseignement pédagogique spécial aux bonzes[264]. En effet, une école normale de bonzes à Vientiane avait été créée en 1909. Et puis l'administration a songé à en créer de nouvelles à Luang Prabang, Savannakhet et Paksé en 1911[265]. La deuxième école normale de bonzes est finalemlent créée à Luang Prabang en 1915[266]. Le but est « de doter chaque village d'un bonze assez instruit et suffisamment familiarisé avec nos méthodes pédagogiques pour être capable de diriger une classe »[267].

Enfin, à la suite de la circulaire du résident supérieur du Laos, l'ordonnance royale a été signée par le roi le 18 mars 1911, fixant le fonctionnement des écoles de pagode, d'une école provinciale et d'une école régionale (appelées respectivement « école spéciale » et « école supérieure » dans l'ordonnance royale) ainsi le rôle des bonzes à Luang Prabang[268]. L'arrêté général du 10 avril 1911 a officiellement organisé l'enseignement au Laos, en intégrant les écoles de pagode dans le système d'enseignement (Tableau 4). Dans ces écoles, les bonzes se chargent de l'enseignement rudimentaire et séculier, à commencer par la lecture et l'écriture du laotien, et le calcul. Ils sont censés jouer le rôle d'éducateur ainsi que celui d'enseignant-médiateur vers la modernité.

---

[262] *Ibid.*, p. 83. Par exemple, les articles 13 et 15 de l'ordonnance royale du 18 mars 1911 précisent le rôle de l'école supérieure de Luang Prabang, équivalent de l'école provinciale : « Art. 13. – Cette école, où entrent les élèves sortant de l'école du premier degré est destinée aux candidats aux postes administratifs. [...] Art. 15. – La possession du brevet mentionné à l'article précédent [l'article 14] sera exigée dans l'avenir des candidats aux emplois administratifs des provinces : Gouverneur, adjoint au gouverneur, Chau-Muong [*Chao Muong*], Latsavong, Latsabout, etc.... ainsi qu'à ceux des bureaux de l'Administration laotienne de Luang-Prabang. », *Bulletin administratif du Laos*, avril 1911, p. 163-164.
[263] *Bulletin administratif du Laos*, février 1911, p. 79-80 ; avril 1911, p. 162-163.
[264] *Ibid.*, février 1911, p. 79-80.
[265] Direction générale de l'Instruction publique, *op. cit.*, p. 27.
[266] *Bulletin administratif du Laos*, septembre 1915, p. 264.
[267] Direction générale de l'Instruction publique, *op. cit.*, p. 27.
[268] *Bulletin administratif du Laos*, avril 1911, p. 162-164.

Tableau 4 : Les établissements existant en 1911 selon l'arrêté du 10 avril 1911 portant organisation de l'enseignement au Laos[269]

Enseignement élémentaire (trois ans)	Des écoles de pagode	...un bonze assez lettré pourra remplir les fonctions d'instituteur.
Enseignement préparatoire (trois ans)	Onze écoles provinciales	...dirigées par un instituteur indigène au chef-lieu de chaque province.
Enseignement rationnel du français (trois ans)	Quatre écoles franco-laotiennes régionales	...dirigées par des maîtres européens à Vientiane, Luang Prabang, Savannakhet et Paksé pour l'enseignement rationnel du français et des sciences usuelles.
	Quatre écoles de filles	...adjointes à chacune des quatre écoles précédentes.
	L'école de Vientiane complétée par : Une section préparatoire à l'une des écoles normales d'instituteurs de l'Indochine ; Une section administrative pour l'admission aux divers emplois.	
Enseignement pédagogique destiné aux bonzes	Quatre écoles normales de bonzes	... situées dans les mêmes centres ; destinées à former des moniteurs pour les écoles de pagode.
Enseignement professionnel	Une école professionnelle	à Vientiane

[269] *Bulletin administratif du Laos*, avril 1911, p. 203-208.

Tableau 5 : Les matières enseignées en 1911 selon l'arrêté du 10 avril 1911 portant organisation de l'enseignement au Laos[270]

Des écoles de pagode d'enseignement élémentaire où un bonze assez lettré pourra remplir les fonctions d'instituteur	Étude de la langue laotienne : lecture et écriture Calcul : emploi des chiffres laotiens et des chiffres français Système métrique : relations des mesures françaises et laotiennes Hygiène Notions de sciences physiques et naturelles Géographie : Notions de la terre, étude élémentaire de la France et de ses colonies, étude plus approfondie de l'Indochine et des pays voisins Morale et politesse Enseignement civique, droits et devoirs des protégés français Dessin à vue, représentation simple des objets usuels par leurs lignes principales
Onze écoles provinciales d'enseignement préparatoire dirigées par un instituteur indigène au chef-lieu de chaque province	Langue laotienne avec ses caractères Calcul : les 4 opérations Système métrique : relations des mesures françaises et laotiennes Géométrie : calcul des surfaces et des volumes Dessin géométrique : croquis simple à main levée Dessin d'imitation Écriture : anglaise, ronde, bâtarde Géographie : la terre et ses divisions. La France et ses colonies Étude approfondie de l'Indochine et des pays voisins Enseignement civique : organisation de la colonie Droits et devoirs des protégés français Étude du Code laotien Leçons de choses sur les sciences physiques et naturelles, les minéraux, les animaux, les plantes Hygiène Morale et politesse Études complémentaires de 3e année : langue française, lecture, écriture, conversation
Quatre écoles franco-laotiennes régionales dirigées par des maîtres européens à Vientiane, Luang Prabang, Savannakhet et Paksé pour l'enseignement rationnel du français et des sciences usuelles	Études approfondies de la langue française Langues laotienne et siamoise avec leurs caractères Calcul, système métrique, comptabilité Géométrie, ligne, surface, volumes Levés de plan, arpentage, cubage Dessin géométrique, d'imitation et d'ornementation Écriture : calligraphie et écritures diverses Géographie : Étude de la France et de ses colonies, géographie générale des 5 parties du monde Étude approfondie de l'Indochine et des pays voisins Histoire : Étude de l'histoire de France dans ses relations avec ses colonies Histoire de l'Indochine Sciences physiques et naturelles, physiques, chimie Histoire naturelle, géologie, hygiène, morale et politesse

[270] *Ibid.*

Quatre écoles de filles adjointes à chacune des quatre écoles précédentes	A. – Enseignement général Lecture et écriture des caractères laotiens Lecture et écriture de la langue française Exercice de langage destiné à la formation d'un vocabulaire des mots français les plus usuels Calcul : les 4 opérations Système métrique : longueurs, poids, capacités, monnaies. Leurs relations avec les mesures laotiennes Notions d'hygiène : propreté, corporelle, hygiène de l'habitation, du vêtement, de l'alimentation. Précautions contre les épidémies B. – Enseignement professionnel 1. – Couture, étude des différents points, reprisage, raccommodage, coupe, assemblage 2. – Enseignement ménager, entretien de la maison, blanchissage, repassage, usage du savon et de la lessive, entretien du linge 3. – Industries féminines locales, travail de la soie, tissage
L'école de Vientiane complétée par :	
Une section préparatoire à l'une des écoles normales d'instituteurs de l'Indochine Une section administrative pour l'admission aux divers emplois	Administration : organisation politique de la France et de l'Indochine, étude du Code laotien et du Code administratif indigène du Laos Pédagogie Notions théoriques, applications pratiques à l'école préparatoire
Quatre écoles normales de bonzes situées dans les mêmes centres destinées à former des moniteurs pour les écoles de pagode	Langue laotienne, lecture et écriture Calcul : les 4 opérations, usage des chiffres laotiens et des chiffres français Système métrique : relations des différentes mesures avec les unités locales Hygiène Notions élémentaires d'enseignement scientifique. Les métaux, les animaux, les plantes, etc... Géographie, idée de la terre, la France, sa situation dans le monde, ses colonies Étude plus approfondie de l'Indochine et des pays voisins. Morale et politesse
Une école professionnelle à Vientiane	A. – Enseignement général Langue laotienne Langue française : lecture, écriture, conversation. Termes se rapportant aux diverses professions Calcul et système métrique Sciences physiques et naturelles Hygiène Morale et politesse Géographie : France, colonies, Indochine et pays voisins Dessin à main levée : croquis coté B – Enseignement professionnel Poterie et travaux de terre cuite Menuiserie, ébénisterie, charpente Forge et ajustage, serrurerie, charronnerie Reliure Leçons techniques à l'atelier sur l'outillage et les matières premières

Cependant, selon l'analyse de la Direction générale de l'Instruction publique en 1931, ce nouveau système d'enseignement reposant sur les écoles de bonze a échoué pour deux raisons : l'indifférence des populations locales à l'instruction de leurs enfants, et le manque des instituteurs. Bien que les écoles normales de bonze aient connu un succès, la plupart des bonzes instruits ont quitté la pagode pour chercher un emploi administratif après leur formation[271]. Cela a amené l'administration française à une nouvelle réforme, à partir de 1916, pour renforcer la scolarité des jeunes au Laos[272]. Dans l'enseignement élémentaire, l'administration doit désormais s'occuper de l'édification des écoles dans les grandes villes, mais les autres villages souhaitant une école doivent prendre en charge la construction du bâtiment et l'acquisition du mobilier, sauf s'ils obtiennent une subvention ou d'autres aides. L'administration locale en assure ensuite le fonctionnement[273]. Les écoles élémentaires, appelées également « écoles de village »[274], ont progressivement été construites selon les exigences locales, et elles sont devenues la base de l'organisation scolaire au Laos[275]. Avec la réorganisation des écoles en 1916, le cursus a connu un changement : l'école provinciale a été transformée en école préparatoire franco-indigène, où les enfants commencent à apprendre le français[276]. À l'école primaire franco-indigène, « l'enseignement du français devient progressivement l'enseignement en français »[277]. Le certificat d'études primaires a été institué par l'arrêté du 20 novembre 1916, et la première session d'examen s'est tenue l'année suivante[278]. Le système éducatif du Laos est donc de plus en plus inscrit dans le système colonial.

[271] Direction générale de l'Instruction publique, *op. cit.*, p. 27-28.
[272] *Ibid.*, p. 28. Bernard Clergerie, article cité, p. 369.
[273] Direction générale de l'Instruction publique, *op. cit.*, p. 29.
[274] Les écoles de village ont remplacé les écoles de pagode en 1916. Bernard Clergerie, article cité, p. 369.
[275] Direction générale de l'Instruction publique, *op. cit.*, p. 30.
[276] *Bulletin administratif du Laos*, novembre 1916, p. 453.
[277] *Ibid.*, p. 454.
[278] *Ibid.*, décembre 1916, p. 691-695 ; février 1917, p. 63-64.

Tableau 6 : Arrêté du 24 octobre 1916 réorganisant les écoles au Laos et fixant les dates des vacances[279]

Écoles élémentaires indigènes	On y enseigne en laotien les coutumes, la morale et la politesse, la lecture, l'écriture, les leçons de choses, l'hygiène, le calcul et le système métrique, l'histoire et la géographie locale.
Écoles préparatoires franco-indigènes	Au programme précédent, élargi et approfondi, on ajoute les premières notions de français usuel
Écoles primaires franco-indigènes	L'enseignement du français devient progressivement l'enseignement en français et porte sur les matières suivantes : la morale, la langue française (lecture, écriture, rédaction, traduction), le calcul, le système métrique, la géométrie, l'arpentage, les leçons de choses, les premiers éléments des sciences usuelles avec leur application à l'industrie et l'agriculture, la géographie, les premières notions d'histoire et d'administration locales. Les notions essentielles d'hygiène, les éléments du dessin et du travail manuel (travaux d'aiguille, enseignement ménager, industrie féminine dans les écoles de filles), les exercices de gymnastique.

1.2.2. L'intégration dans l'enseignement indochinois

En 1917, l'enseignement en Indochine est uniformisé sous l'égide du Gouvernement général d'Albert Sarraut. Défenseur de l'alliance franco-vietnamienne, il a réalisé des réformes d'administration et d'enseignement en cherchant à associer les nouvelles élites vietnamiennes au projet de la colonisation[280]. Aussi, en décembre 1917, est promulgué le Règlement de l'Instruction publique. Dès lors, l'enseignement franco-indigène est une nouvelle fois réorganisé, comme le montre le tableau ci-dessous (Tableau 7). L'enseignement primaire est dispensé d'abord en langue locale dans les trois premiers cours, mais l'enseignement du français, facultatif à ce stade, occupe une place importante : sur vingt-cinq heures globales de l'enseignement hebdomadaire du cycle élémentaire franco-indigène, sept heures sont consacrées au français[281]. L'enseignement en français est imposé à partir du cours moyen ; il se heurte cependant au manque de maîtres et à leur insuffisante formation, mais aussi aux difficultés d'apprentissage pour les indigènes[282].

[279] *Bulletin administratif du Laos*, novembre 1916, p. 453-455.
[280] Daniel Hémery et Pierre Brocheux, *op. cit.*, p. 292-293.
[281] Et quatre heures et demie à la langue locale. Pascale Bezançon, *op. cit.*, p. 134.
[282] Trinh Van Thao, *op. cit.*, p. 52.

Tableau 7 : Le système scolaire pour les indigènes défini par le Règlement de l'Instruction Publique en 1917, modifié en 1921[283]

Enseignement primaire élémentaire de cinq ans (huit à treize ans)	Écoles élémentaires	Une par commune Dotées de trois niveaux (appelés « cours ») : enfantin, préparatoire, élémentaire Cours en langue indigène, avec enseignement du français à titre facultatif
	Écoles de plein exercice	Une au moins par province, au chef-lieu Dotées de cinq niveaux : enfantin, préparatoire, élémentaire, moyen, supérieur Les trois premiers cours en langue indigène, avec enseignement du français à titre facultatif Les deux derniers cours en français Certificat d'études primaires franco-indigènes à la fin des études
Enseignement primaire supérieur de quatre ans	Collèges École normale d'instituteurs et d'institutrice	Diplôme de fin d'études primaires supérieures franco-indigènes à la fin des études
Enseignement primaire normale	École normale d'instituteurs et d'institutrice	Exercices pratiques de pédagogie
Enseignement secondaire de deux ans	Lycée de Hanoi Collège de Saigon	Accessibles aux jeunes diplômés de l'enseignement primaire supérieur Brevet d'enseignement secondaire franco-indigène à la fin des études
Enseignement supérieur de deux à quatre ans	Université indochinoise	Accessible aux jeunes diplômés de l'enseignement secondaire
Enseignement professionnel	Écoles pratiques d'industrie Écoles d'art décoratif	

En 1924, une autre réforme est réalisée par le gouverneur général de l'Indochine Martial Merlin (1923-1925). L'enseignement élémentaire, destiné à la masse, est dispensé dans deux types d'établissement : les écoles élémentaires et les écoles dite « de pénétration scolaire ». Ces

[283] Gouvernement général de l'Indochine, Direction des affaires économiques, Service de la statistique générale, *Annuaire statistique de l'Indochine, premier volume, recueil de statistiques relatives aux années 1913 à 1922*, *op. cit.*, p. 48-49. Le tableau présenté dans l'ouvrage de Pascale Bezançon comprend quelques erreurs : l'enseignement primaire supérieur n'est pas au niveau équivalent de l'enseignement secondaire, mais plutôt à son étape précédente. D'après le Règlement de l'Instruction Publique, le Lycée d'Hanoi est doté des classes du cycle secondaire local, destinées aux élèves indigènes. Pascale Bezançon, *op. cit.*, p. 136. *Journal officiel de l'Indochine française*, n° 29, le 10 avril 1918, p. 634.

dernières – écoles de pagode dans le cas du Laos – doivent être administrées et entretenues aux frais des villageois[284]. Elles sont également mises en place pour les minorités ethniques pratiquement écartées du système scolaire jusqu'aux années 1920[285]. Le certificat d'études élémentaires, nouvellement institué, sanctionne les études de l'enseignement élémentaire indigène. Seuls les élèves ayant obtenu ce diplôme sont admis au cours moyen des écoles de plein exercice[286]. Le français reste par ailleurs facultatif dans l'enseignement élémentaire ; il est introduit plus progressivement à partir de la première année du cours moyen, qui comporte « surtout une initiation à la langue française destinée à faciliter aux élèves provenant des écoles rurales l'accès à l'enseignement donné en français dans les cours moyens et supérieurs »[287]. Plus tard, en 1938, quelques modifications ont été apportés dans les programmes d'enseignement par les arrêtés du 18 janvier 1938 et du 3 février 1938. Désormais, l'enseignement primaire franco-indigène est divisé en deux – l'« enseignement primaire élémentaire » et l'« enseignement primaire complémentaire », et le terme « franco-indigène » a été remplacé par « indochinois »[288].

[284] Gouvernement général de l'Indochine, Inspection générale des mines et de l'industrie, Service de la statistique général de l'Indochine, *Annuaire statistique de l'Indochine, deuxième volume 1923-1929*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1931, p. 75.
[285] Pascale Bezançon, *op. cit.*, p. 169.
[286] *Bulletin administratif du Laos*, avril 1925, p. 243.
[287] Gouvernement général de l'Indochine, Inspection générale des mines et de l'industrie, Service de la statistique général de l'Indochine, *Annuaire statistique de l'Indochine, deuxième volume 1923-1929*, *op. cit.*, p. 76.
[288] *Bulletin général de l'instruction publique de l'Indochine*, février 1938, p. 46-69, consulté sur Gallica ; mars 1938, p. 77-110. Le changement de terme a été réalisé parce que, selon Pathammavong, « indigène » a été jugé injuste. Somlith Pathammavong, « Compulsory education in Laos », *op. cit.*, p. 87.

Tableau 8 : Le système scolaire pour les indigènes en 1931[289]

Enseignement élémentaire indigène de trois ans	Écoles élémentaires (à une, deux ou trois classe)	trois niveaux (appelés « cours ») : enfantin, préparatoire, élémentaire Langue indigène comme véhicule, avec enseignement facultatif et pratique du français Certificat d'études élémentaires indigènes
	Écoles de pénétration scolaire	Enseignement simplifié trois niveaux : enfantin, préparatoire, élémentaire Langue indigène comme véhicule, avec enseignement facultatif et pratique du français Certificat d'études élémentaires indigènes
Enseignement primaire franco-indigène de six ans	École de plein exercice	Une par province, au chef-lieu cinq niveaux : enfantin, préparatoire, élémentaire, moyen (deux années), supérieur Cours moyen et supérieur en français Certificat d'études primaires franco-indigènes
Enseignement primaire supérieur et primaire normal de quatre ans	Collèges École normale d'instituteurs et d'institutrices	Diplôme de fin d'études primaires supérieures franco-indigènes
Enseignement secondaire franco-indigène de trois ans (de deux ans avant 1927)[290]	Lycée du Protectorat à Hanoi Lycée Pétrus Ky à Saigon	Brevet d'enseignement secondaire local (correspondant au baccalauréat)[291]
Enseignement supérieur indochinois de trois à cinq ans	Université indochinoise	Accessible aux jeunes diplômés du Brevet d'enseignement secondaire local
Enseignement professionnel	Écoles pratiques d'industrie Écoles d'art décoratif	

Ces réformes nécessitent d'ailleurs de compiler des manuels scolaires. La France a ainsi commencé à porter son attention sur la standardisation de l'écriture de la langue laotienne à partir de 1917[292]. Les premiers manuels scolaires en langue lao ont ainsi été compilés par Le

[289] Gouvernement général de l'Indochine, Inspection générale des mines et de l'industrie, Service de la statistique général de l'Indochine, *Annuaire statistique de l'Indochine, deuxième volume 1923-1929*, *op. cit.*, p. 75-77.
[290] Il a été instauré en février 1921. Pascale Bezançon, *op. cit.*, p. 137.
[291] qui « permettra bientôt celui [accès] à l'enseignement supérieur français ». Gouvernement général de l'Indochine, Inspection générale des mines et de l'industrie, Service de la statistique général de l'Indochine, *Annuaire statistique de l'Indochine, deuxième volume 1923-1929*, *op. cit.*, p. 76.
[292] 矢野順子 [Yano Junko], *op. cit.*, p. 99.

Ky Huong, Thao Kou (Kou Abhay) et Pierre Nginn[293]. Après la réforme de Merlin en 1924, la Direction générale de l'Instruction Publique songe à éditer une série de manuels scolaires conformes aux programmes de l'enseignement élémentaire en langues locales pour faire face à la pénurie du matériel d'instruction et faciliter le travail des maîtres[294] : « On voulait rendre accessible pour un prix infime à la masse de la population les notions élémentaires appropriées à ses besoins et au progrès de la civilisation[295]. » Ces manuels ont été diffusés grâce à un prix bas et une grande diffusion[296], mais il a fallu attendre les années 1930 pour que les manuels soient publiés en lao[297].

Grâce aux efforts consacrés à la constitution d'un noyau des maîtres laotiens, à la diffusion de l'idée et de l'habitude de la fréquentation scolaire chez les indigènes, il semble que l'enseignement au Laos ait connu un grand essor entre 1920 et 1928[298]. Cependant, l'insuffisance budgétaire est toujours problématique, notamment à cause de l'épuisement du budget général de 1927, qui signe provisoirement, par exemple, l'arrêt de la construction de l'école à Paksé, alors que la réalisation des travaux était urgente : « Une centaine de jeunes laotiens ont dû être refusés, faute de place disponible, à la dernière rentrée scolaire[299]. » Le résident supérieur a demandé au gouverneur général de l'Indochine l'autorisation de continuer les travaux avec le budget général de 1928 :

> *« Permettez-moi d'appeler votre bienveillante attention sur la situation tout à fait particulière dans laquelle se trouve le Laos au point de vue de son équipement matériel pour ses œuvres d'assistance et d'enseignement. Il a été depuis longtemps reconnu que ce pays était dans l'impossibilité de faire face à ces dépenses qu'on a qualifiées à juste titre, de dépenses de premier établissement et qu'il ne pourrait jamais sortir de l'ère de stagnation où il est*

[293] *Ibid.*, p. 102. ANOM, INDO, NF 2495, « Réponse du Directeur de l'Instruction Publique en Indochine aux observations et questions posées par le Rapport de M. l'Inspecteur des Colonies Tezenas du Montcel, au sujet de l'Enseignement au Laos, à Hanoi, le 20 mai 1936 », p. 7.
[294] Gouvernement général de l'Indochine, Inspection générale des mines et de l'industrie, Service de la statistique général de l'Indochine, *Annuaire statistique de l'Indochine, deuxième volume 1923-1929*, *op. cit.*, p. 75.
[295] Direction de l'Instruction publique de l'Indochine française, *Les manuels scolaires et les publications pédagogiques de la Direction générale de l'Instruction publique*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1931, p. 13, consulté sur Gallica.
[296] Le prix moyen était à 0$50, et plus de 4 millions de manuels ont été vendus « depuis 5 ans », selon l'*Annuaire statistique* publié en 1931. Gouvernement général de l'Indochine, Inspection générale des mines et de l'industrie, Service de la statistique général de l'Indochine, *Annuaire statistique de l'Indochine, deuxième volume 1923-1929*, *op. cit.*, p. 75.
[297] ANOM, INDO, NF 2495, « Réponse du Directeur de l'Instruction Publique en Indochine aux observations et questions posées par le Rapport de M. l'Inspecteur des Colonies Tezenas du Montcel, au sujet de l'Enseignement au Laos, à Hanoi, le 20 mai 1936 », document cité, p. 7-8.
[298] ANOM, INDO, GGI 47475, Gouvernement général de l'Indochine, « Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1932-1933 », p. 125.
[299] ANOM, INDO, GGI 51090, « Lettre du Résident Supérieur au Laos à Monsieur le Gouverneur général de l'Indochine (Cabinet), à Vientiane, le 22 septembre 1927 ».

resté pendant plus de vingt ans si le budget général ne lui venait en aide pour la construction de ses principaux bâtiments scolaires ou hospitaliers.

Le Tonkin, l'Annam, le Cambodge ont jadis connu les mêmes embarras financiers que le Laos. Le budget général leur a fourni un généraux appui pour la construction de leurs collèges, de leurs écoles, de leurs hôpitaux, de leurs maternités jusqu'au jour où, à la faveur de leur développement économique et de l'augmentation de leurs ressources financières, ils ont pu, par la suite, prendre ces dépenses à leur charge. J'ajouterai que ces mêmes pays ont bénéficié des largesses du budget général pour les travaux d'assainissement de leur capitale, leurs travaux d'adduction d'eau, etc...

Pourquoi le Laos, le dernier venu dans les rangs de la famille indochinoise (ce n'est pas de sa faute) serait-il privé des mêmes libéralités. Encore ne sollicite-t-il que ce qui lui est absolument nécessaire pour le développement de ses œuvres d'intérêt social[300]*. »*

Il exprime l'inquiétude face au retard du Laos en matière d'assistance et d'enseignement, et plaide pour un soutien financier comparable à celui accordé aux autres pays indochinois. Après plusieurs échanges, le gouverneur général a fini par donner les crédits nécessaires au résident supérieur pour l'achèvement de l'école de Paksé[301].

Or, à l'instar de la rénovation des écoles de pagode au Cambodge après la réforme de Merlin, les administrateurs ont également songé à rénover les écoles de pagode au Laos[302]. En effet, les tentatives précédemment réalisées en 1909 et 1915, qui consistaient en la création des écoles normales de bonzes, n'ont pas connu de succès : « Les bonzes s'étaient bien rendus dans les écoles d'application [des écoles normales de bonzes], mais ils avaient tous quitté ces établissements dès qu'ils avaient reçu une certaine instruction[303]. » Les règles de bon fonctionnement des bonzes ont été rappelées par l'arrêté local du 10 mars 1928 et par l'ordonnance royale du 1er mai 1928 réglementant le statut du clergé bouddhique laotien[304]. Ce dernier est cependant toujours en cours d'organisation officielle au début de 1932, et n'est pas « en mesure de nous apporter le même concours que celui fourni à la rénovation des écoles de pagodes du Cambodge par les bonzes cambodgiens »[305]. L'exode de jeunes Laotiens

[300] *Ibid.*
[301] *Ibid.*, « Télégramme officiel du Gouverneur général au Résident supérieur au Laos, à Hanoi, le 18 octobre 1927 ».
[302] Pascale Bezançon, *op. cit.*, p. 250.
[303] *Bulletin général de l'Instruction publique de l'Indochine*, septembre 1933, p. 1 (dans la partie générale). L'original du rapport est également consultable aux ANOM, avec la cote RSC 269.
[304] *Bulletin administratif du Laos*, mars 1928, p. 240-248 ; avril 1929, p. 406-418.
[305] *Bulletin général de l'Instruction publique de l'Indochine*, septembre 1933, p. 6 (dans la partie générale).

franchissant le Mékong vers la rive droite pour rejoindre les écoles siamoises a pu également constituer un coup d'accélérateur[306].

La rénovation des écoles de pagode au Laos a été entreprise en 1932 pour améliorer la qualité de l'enseignement dispensé à la pagode[307]. Elle a d'abord été mise en place dans quatre lieux : un groupe des villages avoisinant Luang Prabang, une région de la province de Vientiane, le *muong* de Khong dans la province de Bassac, et un ou deux *muongs* de la province de Savannakhet[308]. Parmi ces lieux, Bassac, Savannakhet et Vientiane ont connu un succès inattendu ; il existe 262 écoles fréquentées par 6 039 élèves (contre 115 écoles fréquentées par 2 375 élèves en 1931-1932)[309]. Malgré la fréquentation irrégulière des élèves et la nécessité de former les bonzes, la création des écoles de pagode a progressé à un rythme accéléré[310]. Leur nombre est désormais inscrit dans la catégorie « formation de pénétration scolaire » de l'*Annuaire statistique*, ce qui signifie que les écoles de pagode rénovées ont enfin été reconnues en tant qu'établissement d'enseignement d'une manière officielle. Un document d'archives nous fournit également quelques chiffres intéressants qui montrent que l'écart entre les régions était important : tandis qu'un enfant sur quatre reçoît l'instruction élémentaire à Vientiane en 1936, il en existe seulement un sur quatre-vingt-cinq à Saravane et un sur soixante-six dans le Haut-Mékong[311]. Le succès n'a pas perduré non plus, vu la baisse du nombre des écoles de pagode à partir de 1937[312]. Ce recul s'explique, selon le rapport annuel, par l'indifférence des populations rurales à l'instruction ainsi que par le manque d'autorité de certains bonzes et fonctionnaires laotiens[313].

L'enseignement primaire franco-indigène, plus onéreux que celui qui est dispensé par les bonzes, s'est également retrouvé dans une impasse à cause d'une crise budgétaire dans la période 1936-1937. Le nombre d'écoles a diminué, et le recrutement du personnel français et

---

[306] ANOM, INDO, GGI 47475, Gouvernement général de l'Indochine, « Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1932-1933 », document cité, p. 126. Pascale Bezançon, *op. cit.*, p. 251.

[307] Les écoles normales de bonzes n'ont cependant pas fait l'objet de rénovation : « Seule la question des écoles d'application, extrêmement délicate, fut provisoirement écartée. », *Bulletin général de l'Instruction publique de l'Indochine*, septembre 1933, p. 2 (dans la partie générale).

[308] *Ibid.*

[309] Gouvernement général de l'Indochine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1932-1933*, Vientiane, Imprimerie du Gouvernement, 1933, p. 62, consulté sur Gallica.

[310] Gouvernement général de l'Indochine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1933-1934*, Vientiane, Imprimerie du Gouvernement, 1934, p. 42, consulté sur Gallica. Pascale Bezançon, *op. cit.*, p. 254.

[311] ANOM, INDO, NF 2495, « Rapport fait par M. Tezenas du Montcel, Inspecteur de 3ème classe des Colonies sur la pénétration scolaire et les écoles de pagodes au Laos, le 6 avril 1936 », document cité, p. 7. Le rapport mentionne également que l'inégalité dans l'effort scolaire était également importante à l'intérieur d'une même province.

[312] *Cf. infra*, l'Annexe 2 : Le nombre d'écoles franco-indigènes et d'élèves, par catégorie d'établissement.

[313] Gouvernement général de l'Indochine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1937-1938*, Vientiane, Imprimerie du Gouvernement, 1938, p. 99, consulté sur Gallica.

indigène n'a pu plus être assuré comme souhaité. D'après le rapport annuel, le nombre insuffisant des enseignants français et la compression des crédits ont été la cause des résultats médiocres des examens de fin d'études[314]. Le rapport relève également le manque d'enseignants laotiens compétents par rapport aux enseignants vietnamiens[315], et la difficulté de remplacer le personnel français par le personnel indigène au Laos. De plus, la carrière de l'enseignement est moins attractive pour les jeunes laotiens diplômés du collège que la carrière administrative. Il semble dès lors urgent de former du personnel laotien pour pouvoir réduire le personnel français et remplacer les enseignants vietnamiens[316]. Une section normale est créée dans le collège Pavie – seul collège au Laos depuis 1933 – par l'arrêté du 15 juillet 1938. Les épreuves de langue locale en langue laotienne étant obligatoires dans le concours d'entrée, cette section exclut pratiquement les candidats d'origine vietnamienne[317]. Si la situation budgétaire s'améliore à partir de 1938, le recrutement des enseignants laotiens reste toujours difficile à cause du manque d'intérêt pour la carrière enseignante[318].

En outre, l'enseignement au Laos pour les indigènes ruraux et les minorités ethniques a été mis en place plus tardivement. Dans la province de Xieng Khouang, quelques tentatives semblent avoir été réalisées dans les années 1910. En décembre 1913, le commissaire du gouvernement, Barthélemy, a signalé l'inefficacité des écoles de pagode chez les minorités ethniques dans la province de Xieng Khouang et a demandé un crédit pour la construction d'une école à Xieng Khouang et l'envoi d'un instituteur indigène[319]. On ignore malheureusement la date de création de cette école, mais on sait qu'une école franco-laotienne existait à Xieng Khouang en 1914[320]. En 1917, les cours élémentaires, ouverts pendant les vacances à l'école franco-indigène de Xieng Khouang, ont été introduits pour les élèves hmong habitant le plateau

[314] *Cf. infra*, le Tableau 9 : Le nombre de candidats présentés et reçus aux examens au Laos.
[315] Selon une autre source, le personnel indigène compte en 1936 121 laotiens et 67 vietnamiens ; ces derniers se trouvent principalement dans les écoles de plein exercice. ANOM, INDO, NF 2495, « Lettre de l'Inspecteur général des Colonies Moretti, chef de la Mission d'Inspection à Monsieur le ministre des Colonies, au sujet de l'enseignement au Laos et des écoles de pagode, à Saigon, le 20 juin 1936 », p. 9.
[316] Gouvernement général de l'Indochine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1936-1937*, Vientiane, Imprimerie du Gouvernement, 1937, p. 68-70, consulté sur Gallica.
[317] *Bulletin général de l'instruction publique de l'Indochine*, octobre 1938, p. 25-26.
[318] Gouvernement général de l'Indochine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1937-1938*, *op. cit.*, p. 97. Gouvernement général de l'Indochine, Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1938-1939, Vientiane, Imprimerie du Gouvernement, 1939, p. 93, consulté sur Gallica.
[319] Il écrit : « J'ajouterai qu'il me paraît souverainement injuste de réserver aux seuls Bouddhistes le monopole de l'enseignement au Tranninh [Xieng Khouang], ni les méos [Hmongs], ni les Phoutings, ni les Thaidams, ni les Khas, ni les Thaipheungs ne sont Bouddhistes, les uns sont fétichistes, les autres confucianistes, en leur offrant la pagode Bouddhique du Phou-Eune pour instruire leurs enfants nous sommes certains qu'ils n'en useront pas. L'École de pagode peut rendre des services sur le Mékong où il y a unité de religion, elle n'en rend pas au Tranninh [Xieng Khouang] où la diversité des races est grande. », ANOM, RSL, R1, « Lettre du commissaire du gouvernement, Barthélemy, à Monsieur le Résident supérieur au Laos, à Xieng Khouang, le 10 décembre 1913 ».
[320] *Bulletin administratif du Laos*, septembre 1914, p. 296.

du Tranninh (Xieng Khouang)[321]. Nous pouvons cependant supposer que l'enseignement dans cette région ne s'est développé que lentement : à titre exemple, le premier Hmong ayant fini le lycée est Touby Lyfoung, né en 1917 et issu du clan Ly dans la province de Xieng Khouang[322].

Or, une brochure publiée à l'occasion de l'exposition internationale en 1931 explique la situation de l'époque autour des minorités ethniques :

> *« Il n'est pas jusqu'aux habitants des hautes régions, même n'utilisant pas la langue laotienne, qui ne demandent parfois à avoir la leur ; c'est ainsi que plusieurs villages "khas" de la province de Bassac ont uni leurs efforts pour construire une école fréquentée aujourd'hui par 53 élèves qui apprennent volontiers la langue officielle du pays[323]. »*

Même en 1935, on compte seulement 378 élèves du pays issus des minorités ethniques : « 132 thai, 105 lu, 47 kha, 34 phu, 26 méo [hmong], 14 youn, 20 divers »[324]. Une autre source nous indique que le nombre des élèves minoritaires est de 369 pour le niveau élémentaire en 1935-1936 ; de près de 600 pour tous les niveaux en 1937-1938 dont « quelques Khas à Paksé, quelques Mèos à Xieng-Khouang, quelques Lus à Luang-Prabang » présents dans les écoles de plein exercice ; près de 800 pour tous les niveaux en 1938-1939 dont « quelques Mèos à Xieng-Khouang [et] quelques Lus à Luang-Prabang[325] ».

Selon un rapport, ce retard dans le développement de l'enseignement des minorités s'explique par leur dispersion, leur caractère nomade, leur pauvreté et la prédominance de la langue lao. Pour améliorer la situation, un internat a d'abord été créé dans une école primaire élémentaire à Saravane pour accueillir gratuitement les élèves « khas » à partir de la rentrée 1938[326]. Plusieurs écoles destinées spécialement aux minorités ethniques, souvent dotées d'un internat, voient ainsi le jour. Les écoles préexistantes contribuent également à cet effort en ouvrant des internats[327]. Une école mobile dispensant un programme scolaire spécialement

---

[321] ANOM, RSL, R1, « Arrêté du 11 avril 1917 portant sur l'ouverture des cours élémentaires à l'école franco-indigène de Xieng Khouang ».
[322] Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 40.
[323] Direction générale de l'Instruction publique, *op. cit.*, p. 30.
[324] ANOM, INDO, NF 2495, « Réponse du Directeur de l'Instruction Publique en Indochine aux observations et questions posées par le Rapport de M. l'Inspecteur des Colonies Tezenas du Montcel, au sujet de l'Enseignement au Laos, à Hanoi, le 20 mai 1936 », document cité, p. 2.
[325] Gouvernement général de l'Indochine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1935-1936*, Vientiane, Imprimerie du Gouvernement, 1936, p. 60, consulté sur Gallica. Gouvernement général de l'Indochine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1937-1938*, *op. cit.*, p. 99. Gouvernement général de l'Indochine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1938-1939*, *op. cit.*, p. 95.
[326] Gouvernement général de l'Indochine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1937-1938*, *op. cit.*, p. 99. *Bulletin administratif du Laos, septembre 1938*, p. 670-671.
[327] Voir par exemple : l'arrêté 8 août 1939 portant création dans la délégation d'Attopeu d'une école mobile destinée aux populations khas ; l'arrêté du 27 août 1940 créant à Muong-May (province d'Attopeu) une école-

adapté est également mise en place par l'arrêté du 8 août 1939 pour les « Khas » de la région d'Attopeu, et une seconde par l'arrêté du 10 août 1942[328]. Or, l'arrêté du 16 mars 1943 prononce la création des écoles spéciales dites « écoles des tribus » pour favoriser « la pénétration scolaire et sociale en pays Khas ». Ces écoles, créées à la demande des agglomérations, qui seront chargées de construire, de meubler, et d'entretenir les bâtiments scolaires, assurent un enseignement élémentaire sous la direction d'un maître issue de la tribu[329]. Par l'arrêté du 13 juillet 1939, sont également créées les écoles de village ayant pour but de « développer l'instruction des populations rurales du Laos »[330] ; il ne faut donc pas les confondre avec les écoles de pagode qui portaient le même nom au début du XXe siècle. Les écoles de village fonctionnent sur le même principe que celui des écoles élémentaires indigènes ; les élèves suivent le même programme scolaire et peuvent obtenir le certificat d'études primaires élémentaires indochinois s'ils réussissent à l'examen de la fin des études. Elles peuvent être installées à l'initiative des *Phobans* qui en font ensuite la demande au résident supérieur. Mais les villages eux-mêmes doivent construire et meubler le bâtiment scolaire ainsi que le logement du maître à leurs frais[331]. Les écoles de village ont toutefois été créées à rythme accélérées dans l'ensemble du territoire[332].

Plusieurs réformes ont ainsi été réalisées au Laos, avant la « rénovation nationale » entreprise pendant la Seconde Guerre mondiale. Cependant, l'accès à l'enseignement supérieur reste toujours difficile pour les Laotiens. Le cours d'enseignement complémentaire – également appelé cours complémentaire – qui correspond à l'enseignement primaire supérieur n'a été créé qu'en 1920 à Vientiane, par l'arrêté du 26 mai 1920[333]. Il n'a été transformé en collège qu'à

internat destinée à recevoir des enfants khas de la région ; l'arrêté 22 octobre 1941 autorisant l'école de village de Nonghet dans la province Tranninh à recevoir des élèves internes mèos ; l'arrêté du 22 octobre 1941 autorisant l'école primaire élémentaire indochinoise de Paksong dans la province de Bassac à recevoir des élèves internes khas ; l'arrêté du 15 décembre 1941 portant création a Tchépone (province de Savannakhet) d'une école destinée aux enfants khas ; l'arrêté du 10 août 1942 portant création dans la délégation d'Attopeu d'une seconde École mobile destinée aux populations khas ; Arrêté du 23 décembre 1942 créant une école destinée aux enfants khas dans chacun des centres de Chavane et Tampril (province de Saravane) ; l'arrêté du 20 mars 1943 portant création d'une école de tribu dans chacun des centres de Ban-Houn et Ban-Kadap (province de Saravane). *Ibid.*, août 1939, p. 629 ; septembre 1940, p. 429 ; octobre 1941, p. 346-347 ; décembre 1941, p. 446-447 ; août 1942, p. 829-830 ; décembre 1942, p. 1053 ; mars 1943, p. 181.

[328] *Ibid.*, août 1939, p. 629 ; août 1942, p. 829-830.

[329] *Ibid.*, mars 1943, p. 172-173.

[330] *Ibid.*, juillet 1939, p. 554.

[331] *Ibid.*

[332] *Cf. infra,* l'Annexe 2 : Le nombre d'écoles franco-indigènes et d'élèves, par catégorie d'établissement.

[333] *Ibid.*, juin 1920, p. 331. Stuart-Fox écrit que le collège Pavie a été fondé à Vientiane en 1921. Il semble que l'auteur se soit référé à l'article de Clergerie, mais l'ait mal traduit. Halpern et Tinsman, quant à eux, constate l'année de la fondation du collège Pavie était 1925. Ils ont fait référence à l'ouvrage édité par LeBar et Suddard. Nous ne pouvons malheureusement pas connaître la source sur laquelle ce dernier a été basée. Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 43. Bernard Clergerie, article cité, p. 371. Joel M. Halpern et Marilyn C. Tinsman, article cité, p. 500. Frank M. LeBar et Adrienne Suddard (éd.), *Laos: its People, its Society, its Culture*, New Haven, Hraf Press, 1960, p. 80.

compter du 1er janvier 1933[334]. Cependant, plus le niveau d'enseignement est élevé, moins on trouve d'élèves laotiens ; en 1936, on compte seulement quarante-cinq Laotiens contre cinquante-trois Vietnamiens dans l'enseignement primaire supérieur, tandis que l'on trouve 702 Laotiens contre 554 Vietnamiens dans l'enseignement primaire et 4 196 Laotiens contre 1 084 Vietnamiens dans l'enseignement élémentaire[335]. Cette situation est reconnue comme alarmante par le directeur de l'Instruction publique en Indochine :

> *« Au Cambodge également quoique le pourcentage des Annamites soit moins grand qu'au Laos, il y a cependant une proportion importante d'Annamites, surtout dans les classes primaires supérieures (le 1/4 ou le 1/5 dans les classes, le 1/3 aux examens du diplôme). Il faudra prendre au Laos des mesures analogues à celles parfaitement injustes, du reste, prises il y a quelques années au Cambodge pour protéger l'élite indigène contre la poussée annamite[336] .»*

Toutefois, la situation est difficilement être résolue du jour au lendemain. Le nombre d'élèves à admettre dans la section normale créée en 1938 dans le collège Pavie est seulement de six candidats laotiens en 1939 et quatre en 1940 (contre aucun candidat vietnamien. Seuls quatre sont admis à la suite du concours en 1939)[337]. La proportion des élèves laotiens reste quasiment inchangée de 1937 à 1939. Certains élèves laotiens quittent le collège sans pouvoir obtenir des résultats scolaires suffisants, ou pour entamer leur carrière d'administration[338]. Malgré notre méconnaissance du nombre de Laotiens diplômés du collège, les chiffres suggèrent que leur nombre demeure extrêmement limité, même après un demi-siècle de colonisation (Tableau 9).

[334] *Bulletin administratif du Laos*, janvier 1933, p. 28.
[335] Le nombre de laotiens dans chaque niveau comprend « les autochtones, en tenant pour négligeables, sauf pour les études primaires supérieures, les quelques rares européens, étrangers ou métis qui fréquentent ces écoles ; à titre indicatif, on compte 8 dans les classes de cycle primaires ». ANOM, INDO, NF 2495, « Rapport fait par M. Tezenas du Montcel, Inspecteur de 3ème classe des Colonies sur la pénétration scolaire et les écoles de pagodes au Laos, le 6 avril 1936 », document cité, p. 4.
[336] *Ibid.*, « Réponse du Directeur de l'Instruction Publique en Indochine aux observations et questions posées par le Rapport de M. l'Inspecteur des Colonies Tezenas du Montcel, au sujet de l'Enseignement au Laos, à Hanoi, le 20 mai 1936 », document cité, p. 4.
[337] *Bulletin administratif du Laos*, juillet 1939, p. 569 ; août 1939, p. 637 ; juillet 1940, p. 371.
[338] Gouvernement général de l'Indochine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1937-1938*, *op. cit.*, p. 98. Gouvernement général de l'Indochine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1938-1939*, *op. cit.*, p. 94.

Tableau 9 : Le nombre de candidats présentés et reçus aux examens au Laos[339]

Année	Certificat d'études élémentaires indigènes	Certificat d'études primaires franco-indigènes	Diplômes d'études primaires supérieures franco-indigènes
1917	-	11 présentés, 8 reçus	-
1922	-	65 présentés, 24 reçus	-
1923	-	50 présentés, 29 reçus	-
1924	-	51 présentés, 25 reçus	-
1925	-	50 présentés, 37 reçus	-
1926	-	74 présentés, 30 reçus	-
1927	-	92 présentés, 44 reçus	-
1928	-	128 présentés, 48 reçus	-
1929	-	148 présentés, 36 reçus	-
1930	-	185 présentés, 48 reçus	-
1931	923 présentés, 599 reçus	189 présentés, 92 reçus	16 présentés, 6 reçus
1932	965 présentés, 742 reçus	218 présentés, 128 reçus	14 présentés, 7 reçus
1933	991 présentés, 657 reçus	239 présentés, 93 reçus	28 présentés, 18 reçus
1934	1 054 présentés, 758 reçus	251 présentés, 105 reçus	20 présentés, 14 reçus
1935	1 076 présentés, 695 reçus	256 présentés, 104 reçus	22 présentés, 18 reçus
1937	1 174 présentés, 641 reçus	254 présentés, 45 reçus	24 présentés, 6 reçus

[339] Gouvernement général de l'Indochine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1930-1931*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1931, p. 112, consulté sur Gallica. Gouvernement général de l'Indochine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1932-1933*, *op. cit.*, p. 69-70. Gouvernement général de l'Indochine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1933-1934*, *op. cit.*, p. 47. Gouvernement général de l'Indochine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1934-1935*, Vientiane, Imprimerie du Gouvernement, 1935, p. 47, consulté sur Gallica. Gouvernement général de l'Indochine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1935-1936*, *op. cit.*, p. 66. Gouvernement général de l'Indochine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1936-1937*, *op. cit.*, p. 68.

1.2.3. L'organisation du corps des fonctionnaires servant dans l'administration coloniale

Avec l'organisation de l'administration pour toute l'étendue du Laos, sont nés les fonctionnaires du système colonial sous la domination française. Pendant les deux premières décennies du XXe siècle, deux catégories d'administration ont été établies : Administration indigène, ou appelée laotienne, et Administration française. Dans les deux administrations, le statut du personnel a été réorganisé à plusieurs reprises[340] durant les trois premières décennies du XXe siècle.

Selon l'arrêté du 5 octobre 1920, l'Administration indigène, chargée de l'administration provinciale, se constitue des *Chao Muongs* (chefs de district), des *Oupahats*, des *Phouxoueis*, des *Samiens*, et des *Naikongs*[341]. Les *Naikongs* sont placés dans « des districts excentriques ou peuplés de races Khas, Méos [Hmongs] ou assimilés, non érigés en *muong* et dont l'unité ethnique doit être sauvegardée par mesure politique »[342]. Le *muong* (district) – *kong* dans les régions peuplées de « Khas », Hmongs ou assimilés[343] – est divisé en *tassèngs* (cantons) constitués eux-mêmes des *bans* (villages). Les chefs locaux – *Tassèngs* et *Phobans*, appelés également *Naibans* – exercent des fonctions héréditaires à titre gratuit[344]. Par l'arrêté du 5 juillet 1935, le personnel indigène a hiérarchiquement été divisés en trois : cadre principal (*Chao Khouèng* – chefs de province – introduit par le même arrêté, et *Chao Muong*), du cadre secondaire (*Oupahat*, *Phouxouei* et *Samien*), et du cadre spécial (*Naikong*)[345].

Au début de l'ère coloniale, les fonctionnaires travaillant dans l'Administration indigène ne peuvent travailler que dans leur province d'origine. La réforme a de ce fait été engagée par la partie laotienne : à l'initiative de Phetsarath, la France a permis aux fonctionnaires locaux d'être mutés dans leur province en 1917, puis dans différentes provinces en 1920, ce qui peut avoir contribué à la prise de conscience d'une nation laotienne au sein des fonctionnaires indigènes[346]. En effet, l'article 8 de l'arrêté du 5 octobre 1920 clarifie ce point : « Les

[340] Pour l'Administration indigène, voir particulier : les arrêtés du 15 février 1914, du 30 décembre 1914, du 26 mai 1917, du 5 octobre 1920 et du 22 septembre 1922. Pour l'Administration française, voir en particulier : les arrêtés du 4 décembre 1909, du 27 décembre 1912, du 4 avril 1918, du 1 décembre 1917, du 15 décembre 1917, du 10 septembre 1919, du 19 juillet 1923, du 17 juillet 1924, du 22 avril 1925, du 27 septembre 1928 et du 27 mai 1931.
[341] *Bulletin administratif du Laos*, octobre 1920, p. 513-521.
[342] *Ibid.*, p. 515.
[343] Jean de Galembert, *op. cit.*, p. 218.
[344] Je tiens à remercier Vannina Bouté de m'avoir signalé que François Iché avait écrit par erreur que ces fonctions étaient élues par les habitants. François Iché, *op. cit.*, p. 78.
[345] *Bulletin administratif du Laos*, juillet 1935, p. 769.
[346] Søren Ivarsson et Christopher E. Goscha, article cité, p. 59-60. Maha Sila Viravongs, *op. cit.*, p. 43-44.

fonctionnaires du cadre administratif du Laos sont nommés, affectés ou mutés, soit dans leur province, soit d'une province à l'autre, par arrêté du Résident Supérieur[347]. »

Quant au royaume de Luang Prabang, son administration a d'abord été organisée par des ordonnances royales, en particulier l'ordonnance royale du 29 mai 1911[348]. La réforme administrative a été réalisée dans le royaume autour de 1930, selon le résident supérieur qui a pris la parole lors de la session ordinaire de l'Assemblée consultative indigène en 1930 : « Le Gouvernement royal de Luang-Prabang a été confirmé et consolidé dans ses prérogatives traditionnelles, le Conseil des Hauts Dignitaires du Hosanam réorganisé et le mandarinat doté d'un statut uniforme pour tout le Laos[349]. » Le système d'administration semble ainsi avoir été uniformisé dans l'ensemble du territoire.

Dans le but de dispenser deux ans de formation à de futurs fonctionnaires laotiens ou à ceux en service, l'École d'Administration laotienne est ouverte en 1923, puis transformée en École pratique de Droit et d'Administration laotienne en 1928[350]. Il semble que l'école n'ait commencé à fonctionner et à former une nouvelle génération de fonctionnaires et magistrats qu'après 1928[351]. Elle a ensuite repris de nouveau le nom d'École d'Administration laotienne en 1936[352]. L'école accueille d'abord des étudiants boursiers parmi les fonctionnaires de l'Administration indigène, puis des auditeurs libres parmi les fonctionnaires laotiens de l'Administration française et les Laotiens ayant au moins acquis le diplôme de fin d'études complémentaires franco-indigènes[353]. Par l'arrêté du 10 juillet 1928, l'école choisit désormais des élèves parmi « les fonctionnaires faisant partie du cadre de l'Administration indigène tel qu'il est organisé par l'arrêté du 5 octobre 1920, et parmi les notables des provinces présentant des garanties suffisantes de moralité et de capacité professionnel »[354]. Le concours d'entrée est finalement mis en place en juin 1932[355], et la réorganisation de l'école de novembre 1932 fixe les nouvelles conditions d'admission. Seuls sont admis en tant qu'élèves « les laotiens d'origine ou les individus nés au Laos appartenant aux races définitivement fixées sur les territoires laotiens » : les élèves non-fonctionnaires recrutés par voie de concours doivent être pourvus au minimum du certificat d'études primaires franco-laotien, et les élèves fonctionnaires choisis parmi les fonctionnaires du cadre de l'Administration indigène[356].

---

[347] *Bulletin administratif du Laos*, octobre 1920, p. 515.
[348] *Ibid.*, avril 1911, p. 175-177.
[349] *Ibid.*, janvier 1931, p. 99.
[350] *Ibid.*, juillet 1928, p. 587.
[351] Joanne Marie Coyle, thèse citée, p. 74. Chou Norindr, *op. cit.*, p. 213.
[352] *Bulletin administratif du Laos*, septembre 1935, p. 924 ; novembre 1936, p. 701.
[353] *Ibid.*, juin 1923, p. 313.
[354] *Ibid.*, juillet 1928, p. 587.
[355] *Ibid.*, juin 1932, p. 629.
[356] *Ibid.*, décembre 1932, p. 1131.

Après la réouverture, l'école accueille chaque année trois types d'élèves : des élèves laotiens par voie de concours, des *Naikongs* et des fonctionnaires en service[357]. À titre exemplaire, le nombre d'élèves admis par voie de concours à l'école est de treize élèves en 1937, quatorze en 1938 et en 1939[358]. Or, les *Naikongs* ayant obtenu le diplôme de l'école avec succès peuvent désormais être nommés *Phouxoueis* de 3e classe[359]. Les cours et les conférences sont assurés par une équipe franco-laotienne, dont de futurs dirigeants du Laos, Phetsarath, Nhouy Abhay, Souvanna Phouma, Ourot Souvannavong et Katay Don Sasorith. Malgré le nombre médiocre d'élèves, cette école favorisant des fonctionnaires laotiens a sans doute créé le lieu de rencontre transgénérationnelle au sein des élites (Tableau 10).

[357] *Ibid.*, novembre 1936, p. 701.
[358] *Ibid.*, août 1937, p. 504 ; septembre 1938, p. 680-681 ; septembre 1939, p. 758.
[359] *Ibid.*, juillet 1935, p. 770. Par arrêté du 5 juillet 1935, il a été défini que les *Naikongs*, jusqu'alors recrutés parmi les *Samien*s et les *Phouxoueis* et parmi les notables ayant un prestige dans leur district, ne serait désormais recrutés que « parmi les familles originaires des districts excentriques [...] ». *Ibid.*, octobre 1920, p. 516 ; juillet 1935, p. 770.

Tableau 10 : Le personnel enseignant de l'École d'Administration laotienne[360]

Année scolaire	Chargé de cours ou conférences	Fonction ou matières enseignées
1923-1924	Tiao Phetsarath, Inspecteur indigène des affaires politiques et administratives au Laos	Directeur de l'école Chargé de cours d'histoire et de géographie (provisoirement)
	Tiao Kattignarath, médecin auxiliaire de 4e classe	Chargé de cours d'hygiène
	Thao Kou Abhay, commis indigène de 3e classe	Chargé de cours d'administration
	Kham Ouan, *Chao Muong* de 1re classe détaché à la Résidence supérieure	Chargé de cours de droit laotien
1928-1929	M. Cressent, substitut du procureur général, conseiller juridique au Laos	Directeur de l'école Chargé de cours de droit civil et procédure civile
	M. Charropin, juge de paix à compétence étendue de Vientiane	Chargé de cours de droit pénal et procédure pénale
	M. Meyer, administrateur de 2e classe des Services civils	Chargé de cours d'administration, d'histoire et de géographie
	M. Tiao Kattignarath, médecin auxiliaire de l'assitance médicale, en service à Vientiane	Maître de conférence d'hygiène
	M. Xieng Mao (Khammao), commis de 3e classe	Interprète, adjoint au chargé de cours de droit civil
	M. Phan, secrétaire de 4e classe	Interprète, adjoint au chargé de cours de droit pénal
	M. Thao Tane, secrétaire stagiaire	Interprète, adjoint au chargé de cours d'administration, d'histoire et de géographie
	M. Kham Souk, samien stagiaire	Secretaire bibliothécaire et surveillant d'études
1937-1938	M. Larcher	Langue française
	M. Bastier	Organisation politique et administrative de l'Indochine Législation fisclae
	M. Thao Ourot Souvannavong	Organisation judiciaire laotienne et législation civile Coutumes laotiennes
	M. Thao Leck	Conférences et travaux pratiques d'hygiène et de médecine pratique
	M. Chao Sinh	Conférences et travaux pratiques de zootechnie et de médecine vétérinaire
	M. Tiao Souvanna Phouma	Conférences et travaux pratiques de topographie

[360] *Bulletin adinistratif du Laos*, août 1923, p. 442-443 ; juillet 1928, p. 618-619 ; août 1937, p. 511-512 ; septembre 1938, p. 693-694 ; septembre 1939, p. 768-769 ; août 1942, p. 839-840 ; octobre 1942, p. 949-950 ; septembre 1943, p. 461-462.

1938-1939 1re année	M. Larcher	Langue française
	M. Colonna	Organisation administrative et politique
	M. Faure	Législation fiscale Coutume laotienne
	M. Peyrotte	Organisation judiciaire laotienne et législation civile
	M. Thao Leck	Conférence et travaux pratiques d'hygiène et de médecine pratique
	M. Chao Sinh	Conférence et travaux pratiques de zootechnie et de médecine vétérinaire
	M. Tiao Souvanna Phouma	Conférence et travaux pratiques de topographie
1938-1939 2e année	Mme Mathieu	Langue française
	M. Thao Ourot Souvannavong	Législation pénale Droit pénal
	M. Bastier	Organisation politique et administrative Comptabilité
	Conférence comme 1re année	
1939-1940 1re année	M. Larcher	Langue française
	M. Monteil	Organisation politique et administrative
	M. X	Législation fiscale Coutume laotienne
	M. Rochet (licencié en droit)	Organisation judiciaire laotienne et législation laotienne
	M. Bernard	Cours et travaux pratiques d'hygiène et médecine pratique
	Mme Mathieu	Langue française
	M. Chao Sinh	Conférences et Travaux pratiques de zootechnie et de médecine vétérinaire
	M. Tiao Souvanna Phouma	Conférence et travaux pratiques de topographie
1939-1940 2e année	Mme Mathieu	Langue française
	M. Clémenté	Organisation politique et administrative Comptabilité
	M. Thao Ourot Souvannavong	Législation pénale Droit pénal
	M. Bernard	Cours et travaux pratiques d'hygiène et de médecine pratique
	Conférence comme 1re année	
1942-1943 1re année	Mme Mathieu	Langue française
	M. Larcher	Langue française

	M. Portoukalian	Législation fiscale
	M. Alberti	Organisation judiciaire et législation civile
	M. Clech	Organisation politique et administrative
	M. Jospin	Cours et travaux pratiques d'hygiène et de médecine pratique
	M. Thévenon	Cours et travaux pratiques de topographie
	M. Thao Nhouy Abhay	Coutumes laotiennes
	M. Chao Sinh	Cours et travaux pratiques de zootechnie de de médecine vétérinaire
	M. Khoune	Cours de tradition laotienne (nouveau cours)
1942-1943 2e année	Mme Mathieu	Langue française
	M. Piétrantoni	Comptabilité
	M. Jospin	Cours et travaux pratiques d'hygiène et de médecine pratique
	M. Thévenon	Cours et travaux pratiques de topographie
	M. Ourot Souvannavong	Législation pénale Droit pénal
	M. Katay Don Sasorith	Organisation politique et administrative
	M. Chao Sinh	Cours et travaux pratiques de zootechnie et de médecine vétérinaire
	M. Khoune	Cours de tradition laotienne (nouveau cours)
1943-1944 1re année	M. Reinhorn	Langue française
	M. Larcher	Langue française
	M. Portoukalian	Législation fiscale
	M. Alberti	Organisation judiciaire et législation civile
	M. Peyrotte	Organisation politique et administrative
	M. Thao Phao	Cours et travaux pratiques d'hygiène et de médecine pratique
	M. Cortès	Cours des travaux pratiques de topographie
	M. Thao Nhouy Abhay	Coutumes laotiennes
	M. Chao Sinh	Cours et travaux pratique de zootechnie et médecine vétérinaire
	M. Khoun Bilavarn	Traduction
1943-1944 2e année	M. Reinhorn	Langue française
	M. Piétrantoni	Comptabilité

	M. Thao Phao	Cours et travaux pratiques d'hygiène et de médecine pratique
	M. Cortès	Cours et travaux pratiques de topographie
	M. Ourot Souvannavong	Législation pénale Droit pénal
	M. Katay Don Sasorith	Organisation politique et administrative
	Chao Sinh	Cours et travaux pratiques de Zootechnie et de médecine vétérinaire
	M. Khoun Bilavarn	Traduction

Quant à l'Administration française, le statut du personnel indigène de cadre supérieur des commis et cadre secondaire des secrétaires au Laos a été fixé par l'arrêté du 10 septembre 1919[361]. Les fonctionnaires indigènes de l'Administration française au Laos travaillent auprès des résidents supérieurs et des chefs de province ayant le titre de « commissaire du Gouvernement », transformé en 1935 au plus tard, en « résidents », excepté à Luang Prabang où il conserve le titre de « commissaire du Gouvernement »[362]. Certains ont également été recrutés pour les autres services spécialisés dans le Laos, tels que l'Assistance médicale, la Pharmacie, le Service vétérinaire, l'Enseignement primaire, les Travaux Public[363]. Un certain nombre d'emplois du cadre supérieur dans le Gouvernement général ont également été ouverts aux indigènes, à l'exception des niveaux supérieurs de domination[364]. La licence est requise dans la plupart des cas[365].

La seule université en Indochine reste l'Université indochinoise, fondée le 10 novembre 1907 à Hanoi dans le but de dispenser l'enseignement supérieur aux étudiants des pays indochinois. Son ouverture s'est inspirée de la réussite de l'école de Pavie, avec l'objectif de concurrencer d'autres établissements asiatiques[366]. Après la fermeture temporaire de cette université en 1908, cette dernière a été rouverte en 1917 à l'initiative du gouverneur général Albert Sarraut. Les Laotiens y sont restés très minoritaires tout au long de l'ère coloniale, d'autant qu'ils doivent se rendre dans les autres pays indochinois ou en métropole pour pouvoir suivre l'enseignement secondaire. De plus, les centres d'examen pour intégrer l'Université

[361] *Ibid.*, octobre 1919, p. 404-410.
[362] François Iché, *op. cit.*, p. 77.
[363] 岡田友和 [Okada Tomokazu], « フランス植民地帝国における現地人官僚制度：インドシナを事例に [The French colonial empire's native civil service system: the case of Indochina] », *史学雑誌 [Shigaku-Zasshi]*, vol. 119, nº 6, juin 2010, p. 1015-1048, p. 1030.
[364] *Ibid.*, p. 1024-1025.
[365] *Ibid.*, p. 1024, 1031.
[366] Sara Legrandjacques, « Hanoi au cœur des mobilités étudiantes, 1880-1945 », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, vol. 43, printemps 2016, p. 89-101, p. 93.

indochinoise n'existent qu'à Hanoi, Saigon, Hue et Phnom Penh[367]. L'arrêté du 9 décembre 1931 fixe les conditions d'imputation des frais de voyage pour des candidats du Laos aux concours d'entrée à l'université, sans résultat tangible sur l'augmentation du nombre d'étudiants du Laos (Tableau 11)[368].

Tableau 11 : Le nombre d'étudiants à l'Université indochinoise selon le pays d'origine [369]

Année	Tonkin	Annam	Cochinchine	Cambodge	Laos	Autre	Total
1921-1922	265	70	133	19	5	33	525
1929-1930	298	98	84	6	7	23	515
1930-1931	304	114	97	10	7	20	552
1931-1932	311	114	114	8	7	17	571
1932-1933	246	87	93	6	3	16	451
1936-1937	322	73	123	3	2	89	612
1937-1938	344	89	114	4	2	78	631
1939-1940	312	85	118	5	4	99	623
1941-1942	353	112	153	5	5	196	834
1943-1944	525	162	150	18	12	355	1 222

Comme Benedict Anderson l'a bien résumé, les « pèlerinages scolaires et administratifs » des Laotiens et des Cambodgiens a difficilement dépassé leur pays[370]. Il n'est ainsi pas étonnant de voir la carence que représente le nombre insuffisant de Laotiens qui obtiennent le diplôme de la licence en partie comblée par la mise en place des Vietnamiens servant dans l'Administration française du Laos. En 1936, la proportion des fonctionnaires vietnamiens dans l'Administration française au Laos s'élève à environ 54%[371]. La situation s'est même aggravée

[367] *Bulletin administratif du Laos*, juillet 1926, p. 481.
[368] *Ibid.*, décembre 1930, p. 1513-1514.
[369] Gouvernement général de l'Indochine, Direction des affaires économiques, Service de la statistique générale, *Annuaire statistique de l'Indochine, premier volume, recueil de statistiques relatives aux années 1913 à 1922*, *op. cit.*, p. 60. Gouvernement général de l'Indochine, Inspection générale des mines et de l'industrie, Service de la statistique général de l'Indochine, *Annuaire statistique de l'Indochine, deuxième volume 1923-1929*, *op. cit.*, p. 88. Gouvernement général de l'Indochine, Inspection générale des mines et de l'industrie, Service de la statistique général de l'Indochine, *Annuaire statistique de l'Indochine, troisième volume 1930-1931*, *op. cit.*, p. 66 ; *Annuaire statistique de l'Indochine, quatrième volume 1931-1932*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1933, p. 68 ; *Annuaire statistique de l'Indochine, cinquième volume 1932-1933*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1935, p. 67 ; *Annuaire statistique de l'Indochine, septième volume 1936-1937*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1938, p. 41 ; *Annuaire statistique de l'Indochine, huitième volume 1937-1938*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1939, p. 39 ; *Annuaire statistique de l'Indochine, neuvième volume 1939-1940*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1942, p. 31 ; *Annuaire statistique de l'Indochine, dixième volume 1941-1942*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1945, p. 35. Le sixième volume de l'*Annuaire statistique de l'Indochine* ne nous fournit pas les nombres exacts d'étudiants selon leur origine.
[370] Anderson Benedict, *op. cit.*, p. 134-135.
[371] ANOM, INDO, NF 2494, « Rapport Nº23 de Tezenas du Montcel sur l'utilité du remplacement par étapes des auxiliaires annamites de l'Administration française au Laos (Vientiane) par des Laotiens, le 13 mars 1936 », document cité, p. 5-6. Martin Stuart-Fox a par ailleurs écrit : « En 1937, malgré tous les efforts du prince Phetsarath,

au détriment des Laotiens de 1915 à 1935, comme on peut le constater dans le tableau ci-dessous à l'exception du cadre de la police, des infirmiers et sage-femmes ainsi que des services vétérinaire (Tableau 12)[372].

Tableau 12 : La proportion des fonctionnaires laotiens dans l'Administration française de 1915 à 1935[373]

Cadres	1915	1935
Commis et secrétaires	37,7%	31%
Plantons	16,6%	7,6%
Professeurs	28,5% (en 1930)	28,5%
Instituteurs	60%	36,6%
Instituteurs auxiliaires	75%	74,2%
Enseignants professionnels	33,3% (en 1925)	25%
Pharmaciens indochinois	0% (en 1925)	0%
Médecins indochinois	100% (en 1920)	52,9%
Infirmiers et sage-femmes	13%	49,9%
Service vétérinaire	53,3%	62,9%
Flottille	71% (en 1920)	50%
Police	28,5% (en 1930)	44%
Imprimerie du gouvernement	70,5% (en 1920)	68,4%
Garde indigène	51,4%	45,4%

Afin de rendre la situation moins défavorable aux Laotiens, une nouvelle réorganisation est réalisée par les arrêtés du 5 juillet 1935. Selon le résident supérieur par intérim au Laos, elle a « pour objet de substituer désormais aux deux anciens cadres des Secrétaires des résidences et des agents des Muongs, un cadre unique dénommé "Personnel indigène de l'Administration

seuls 54% des 286 postes des niveaux supérieur et intermédiaire de l'administration française au Laos (hors Luang Prabang) étaient occupés par des Lao », en citant l'ouvrage de Geoffrey Gunn (Geoffrey C. Gunn, *Political Struggles in Laos (1930-1954)*, *op. cit.*, p. 21, cité dans Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 52). Il semble que Stuart-Fox ait commis une erreur sur le nombre de postes : selon l'ouvrage de Gunn et un document d'archive, il était de 396, et non de 286. Il ne me semble qu'aucun des deux nous fournit une information correcte. Selon un document d'archive que les deux auteurs n'ont apparemment pas consulté, « Si l'on fait abstraction des postes de l'Administration indigène, au nombre de 396, que les Laotiens occupent en totalité, la proportion des Annamites est d'environ 54% dans les emplois administratifs [de l'Administration française] ». Ce document ne mentionne pas le nombre de postes dans l'Administration française. ANOM, INDO, NF 2495, « Lettre de l'Inspecteur général des Colonies Moretti, chef de la Mission d'Inspection à Monsieur le ministre des Colonies, au sujet de l'enseignement au Laos et des écoles de pagode, à Saigon, le 20 juin 1936 », document cité, p. 2.

[372] Parce que, d'une part, une partie des places des cadres des infirmiers et sage-femmes et du service vétérinaire a été réservé aux Laotiens (depuis 1924 pour les infirmiers et depuis 1931 pour les aides-vaccinateurs), et que, d'autre part, aucun examen ou diplôme n'a été nécessaire pour le recrutement de la police, des infirmiers et des sage-femmes, et pratiquement pour celui des aides-vaccinateurs. ANOM, INDO, NF 2494, « Rapport N°23 de Tezenas du Montcel sur l'utilité du remplacement par étapes des auxiliaires annamites de l'Administration française au Laos (Vientiane) par des Laotiens, le 13 mars 1936 », document cité, p. 7.

[373] *Ibid.*, p. 6.

du Laos" »[374]. Le cadre du personnel indigène de l'Administration française a ainsi été supprimé par voie d'extinction, et les emplois devenus vacants sont censés être confiés à des fonctionnaires de l'Administration indigène ayant le grade équivalent[375]. Les autorités coloniales ont souhaité, en instituant un cadre unique dans l'Administration du Laos, l'ouverture de l'accès des Laotiens instruits – « notamment les diplômés d'Enseignement primaire supérieur et d'Enseignement secondaire » – aux emplois des services indigènes, des Bureaux des centralisations et des Résidences (Tableau 13)[376].

Tableau 13 : L'effectif règlementaire maximum du personnel indigène selon l'arrêté du 5 juillet 1935[377]

	Administration laotienne	Administration française
Cadre supérieur	*Chao Khouèngs*... 4 *Chao Muongs* principaux... 14 *Chao Muongs*... 26	Commis (à confier aux *Chao Muongs*)... 6
Cadre secondaire	*Oupahats*... 60 *Phouxoueis*... 100 *Samiens*... 156	Secrétaire principaux (à confier *aux Oupahats*)... 35 Secrétaires de 1re, 2e, 3e, 4e, 5e, et 6e classes (à confier aux *Phouxoueis*)... 54 Secrétaires de 7e classe et au-dessous (à confier à *Samiens*)... 45
Cadre spécial	*Naikongs*... 20	-
Total	380	140

Ce changement a suscité une grande réaction au sein des Indochinois non originaires du Laos servant l'Administration du Laos[378], puisque les *Samiens* et les *Phouxoueis* se recruteront désormais parmi les diplômés de l'École d'Administration laotienne, qui est destinée aux jeunes laotiens[379]. Cette dernière est devenue un passage obligé pour tous ceux qui souhaitent intégrer l'Administration du Laos, jusqu'alors divisé en deux parties, indigène et française. Le recrutement des *Samiens* stagiaires et la titularisation des *Phouxoueis* nécessitent le diplôme de cette école. Son obtention permet également aux *Naikongs* de passer dans le cadre secondaire[380].

[374] *Bulletin administratif du Laos*, août 1935, p. 865.
[375] *Ibid.*, juillet 1935, p. 779 ; octobre 1935, p. 992. *Chao Muongs* pour commis, *Oupahat*s pour secrétaires principaux, *Phouxoueis* pour Secrétaires de 1er, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e classes, *Samiens* pour Secrétaires de 7e classe et au-dessous.
[376] Gouvernement général de l'Indochine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1934-1935*, *op. cit.*, p. 7.
[377] *Bulletin administratif du Laos*, juillet 1935, p. 778 ; octobre 1935, p. 992.
[378] Voir par exemple : *Bulletin de l'Amicale des fonctionnaires laotiens*, octobre-novembre-décembre 1938, p. 24. ANOM, INDO, NF 2494, « Rapport N°23 de Tezenas du Montcel sur l'utilité du remplacement par étapes des auxiliaires annamites de l'Administration française au Laos (Vientiane) par des Laotiens, le 13 mars 1936 », document cité, p. 21, conclusion p. 2 (réponse du résident supérieur au Laos).
[379] *Bulletin administratif du Laos*, août 1935, p. 865.
[380] *Ibid.*, juillet 1935, p. 770-771.

Par l'arrêté du 18 septembre 1935, l'école est réorganisée pour former plus convenablement le personnel indigène de l'Administration. Les candidats doivent désormais « être pourvus du Diplôme d'études primaires supérieures franco-indigènes, et à défaut de candidats munis de ce diplôme, du Certificat d'études primaires franco-laotiennes »[381]. Le résident supérieur, tenant compte de cette nécessité, décide, dès octobre 1935, de rouvrir l'école qui était fermée pendant l'année 1935-1936[382]. Il reçoit, certes, un certain nombre de candidatures des Annamites qui souhaitent passer le concours d'entrée de l'École. Mais celle-ci n'est censée accepter que des sujets ou des protégés français qui « appartiennent à l'une des races définitivement fixées sur les territoires laotiens et ne se rattachant à aucune nationalité étrangère à ces territoires », signifiant clairement le refus d'intégrer la plupart des candidats non originaire du Laos[383].

Or, à peu près au même moment, d'autres mesures sont prises pour favoriser les candidats laotiens aux emplois dans l'Administration française : le recrutement des services généraux et locaux se fait désormais par les concours régionaux au Laos, et seuls les sujets ou protégés français résidant depuis au moins cinq ans au Laos peuvent se présenter. Une épreuve de langue locale est également devenue obligatoire dans les concours pour le recrutement des services généraux (trésor et service radio) et locaux dans l'Administration française. Les candidats doivent désormais passer une épreuve de langue fixée selon le pays où ils se présentent (langue lao dans le cas du Laos), et non selon leur origine[384].

Néanmoins, le personnel indigène de l'Administration française est finalement rétabli par les arrêtés du 10 octobre 1936, avec deux cadres sédentaires : cadre supérieur des commis, dont l'effectif est fixé à huit unités, et cadre secondaire des secrétaires, dont l'effectif est fixé à 140 unités[385]. Les conditions de recrutement sont également modifiées :

> *« Art. 4. – Les Secrétaires stagiaires seront recrutés exclusivement par voie de concours, parmi les candidats titulaires de l'un des diplômes suivants :*

[381] *Ibid.*, septembre 1935, p. 924-925.
[382] *Ibid.*, janvier 1935, p. 23-24 ; août 1935, p. 865-866.
[383] *Ibid.*, octobre 1935, p. 1004. Voir également : *Bulletin de l'Amicale des fonctionnaires laotiens*, octobre-novembre-décembre 1938, p. 24.
[384] ANOM, INDO, NF 2494 « Rapport N°23 de Tezenas du Montcel sur l'utilité du remplacement par étapes des auxiliaires annamites de l'Administration française au Laos (Vientiane) par des Laotiens, le 13 mars 1936 », document cité, conclusion p. 5 (réponse du résident supérieur au Laos). ANOM, GUERNUT 23, « Lettre du Résident supérieur au Laos, officier de la Légion d'Honneur à Monsieur le Gouverneur général de l'Indochine, à Vientiane, le 21 décembre 1937 », p. 4. Sur la contestation adressée par deux associationss vietnamiennes à ce sujet, voir infra, 2.1.2. Les associations, lieux de sociabilité et de contestation. Pour les fonctionnaires de l'Administration française, voir également : l'arrêté du 21 septembre 1935 fixant le statut commun des fonctionnaires indochinois de l'Administration française : *Journal officiel de l'Indochine français*, n° 80, le 28 septembre 1935, p. 3267-3271.
[385] *Bulletin administratif du Laos*, novembre 1936, p. 689.

Baccalauréat de l'Enseignement secondaire métropolitain ou Brevet de capacité colonial correspondant au Baccalauréat métropolitain ou Brevet de capacité de l'Enseignement secondaire franco-indigène ;
Brevet élémentaire de l'Enseignement primaire ;
Brevet de l'Enseignement primaire supérieur ;
Diplôme d'études primaires supérieures franco-indigènes (section générale ou section commerciale) ;
Diplôme d'une École supérieure de Commerce de France ou de l'ancienne École supérieure de Commerce d'Indochine.

Art. 5. – Dans le cas où les candidats diplômés feraient défaut ou seraient en nombre insuffisant, le cadre des secrétaires pourra être complété au moyen d'un concours ouvrant aux candidats pourvus du Certificat d'études primaires franco-indigènes[386]*. »*

Ainsi, les jeunes souhaitant intégrer l'Administration française n'ont plus besoin de passer par l'École d'Administration laotienne pour présenter leur candidature. Les Indochinois résidant au Laos depuis cinq ans au moins sont désormais acceptés comme candidats. Cette réforme, précipitée par la forte contestation des Vietnamiens, semble fortement critiquée parmi les fonctionnaires laotiens[387]. Les conditions d'admission des élèves de l'École d'Administration laotienne ont également été modifiées : l'école reçoit désormais des élèves recrutés par voie de concours[388], des *Naikongs* et des élèves fonctionnaires[389]. Les *Phouxoueis* n'ont désormais plus besoin de faire un stage à l'École d'Administration laotienne pour leur titularisation[390]. Le diplôme requis des candidats du concours d'entrée est de nouveau le certificat d'études primaires franco-laotiennes[391]. Par conséquent, la situation s'apparente à un retour en arrière.

[386] *Ibid.*, novembre 1936, p. 691. Ces conditions seront encore modifiées par l'arrêté du 22 septembre 1937. Voir : *Ibid.*, octobre 1937, p. 630-631. Concernant le recrutement du personnel dans l'Administration indigène, voir *Ibid.*, janvier 1940, p. 6-10.
[387] Dans un article « L'administration indigène du Laos, le cadre le plus défavorisé de l'Union indochinoise » publié dans *Le Populaire d'Indochine* le 3 janvier 1939, son auteur, Srith, a écrit : « Ces suppressions et substitution furent violemment combattues par les Annamites qui, à tort ou à raison, reprochèrent au Gouvernement local de vouloir instaurer une politique de race, et lui prêtèrent l'intention de les évincer de l'Administration d'un pays, à la mise en valeur duquel ils prétendaient avoir contribué avec les premiers pionniers français. Les campagnes de presse, menacées en Annam et au Tonkin contre ces mesures, effrayèrent le Gouvernement local, qui s'empressa de rétablir le cadre des Résidences, en subordonnant seulement son accès, pour les Annamites, à une simple condition de résidence pendant 5 ans au Laos. » *Bulletin de l'Amicale des fonctionnaires laotiens*, octobre-novembre-décembre 1938, p. 24. *Cf. infra*, 2.1.2. Les associations, lieux de sociabilité et de contestation.
[388] Les conditions du concours d'entrée ont été fixées par l'arrêté du 22 mars 1937. *Bulletin administratif du Laos*, avril 1937, p. 235-237.
[389] *Ibid.*, novembre 1936, p. 701.
[390] *Ibid.*, p. 714.
[391] *Ibid.*, p. 701.

En ce qui concerne la raison de cette infériorité des Laotiens dans les fonctions administratives, l'hypothèse diffère légèrement selon les administrateurs français. Dans le rapport daté du 13 mars 1936 sur la question de remplacement des fonctionnaires vietnamiens par des Laotiens, l'inspecteur de 3e classe des colonies Tezenas du Montcel assume que la substitution de l'élément vietnamien à l'élément laotien doit se faire « avec notre appui, au moins tacite » quand bien même elle prouve la négligence de la France en tant qu'éducatrice et protectrice du Laos puisqu'elle alimente la rivalité « ou plutôt la mésentente des caractères qui fait fuir le Laotien devant l'Annamite »[392]. Il proposa donc l'attribution systématique d'une partie des places aux Laotiens dans les emplois administratifs pour ne pas laisser les Laotiens céder complètement les places aux Vietnamiens[393]. Il conclut son rapport en précisant que les réclamations à ce sujet proviennent des élites laotiennes :

> *« La sagesse le commande, et on ne saurait tenir pour négligeables les avertissements passionnés d'une fraction de l'élite laotienne. On saurait moins encore manquer à la confiance qu'a toujours témoigné et que témoigne encore à la France un peuple dont on a peut-être trop raillé l'heureuse indolence sans toujours vouloir comprendre et mettre en valeur ses qualités si sûres et si attachantes[394]. »*

Pour le résident supérieur au Laos Eugène Eutrope (1934, 1935-1938), qui manifeste son accord avec la nécessité de prendre les mesures proposées par Tezenas du Montcel, l'explication est plutôt à rechercher dans la perception du tempérament des Laotiens forgée par le colonisateur – paresse, indolence, insouciance ou plutôt indépendance et fantaisie, d'après lui[395] – et leur supposée absence de volonté : les Laotiens, menant une vie satisfaisante dans une nature riche, n'ont pas cherché à trouver des emplois jusqu'à ce que la crise économique

[392] ANOM, INDO, NF 2494, « Rapport N°23 de Tezenas du Montcel sur l'utilité du remplacement par étapes des auxiliaires annamites de l'Administration française au Laos (Vientiane) par des Laotiens, le 13 mars 1936 », document cité, p. 15.
[393] *Ibid.*, p. 15-17, p. 23-24.
[394] *Ibid.*, p. 25.
[395] ANOM, INDO, NF 2494, « Rapport N°23 de Tezenas du Montcel sur l'utilité du remplacement par étapes des auxiliaires annamites de l'Administration française au Laos (Vientiane) par des Laotiens, le 13 mars 1936 », document cité, p. 2 (réponse du résident supérieur au Laos).

frappe le pays[396]. Par leur hostilité à l'égard du travail régulier et continu, ils se désintéressent selon lui des emplois administratifs[397]. Son attitude se veut donc plus exigeante :

> *« Ainsi donc il faut rechercher en premier lieu dans cette abstention volontaire des Laotiens une des raisons principales sinon unique de la prédominance de l'élément annamite dans les cadres administratifs du Laos. Que des mesures s'imposent pour changer cette situation cela n'est pas douteux. Mais en tout premier lieu il appartient aux Laotiens eux-mêmes de faire le minimum d'efforts nécessaires. Les "avertissements passionnés" de l'élite laotienne doivent avoir pour contrepartie un "avertissement raisonné" donné à cette même élite qui doit comprendre qu'il lui appartient de se montrer aussi apte que les Annamites à occuper les divers emplois qui s'offrent à son activité dans son propre pays[398]. »*

Il semble que ce point de vue ait également été partagé par son successeur, André Le Guénédal[399]. Si la situation ne s'est guère améliorée malgré les efforts de la France, cela est dû, selon ces administrateurs français, au tempérament des Laotiens qui n'est pas compatible avec le travail constant et au manque des efforts de cette population. Les élites laotiennes ont été sévèrement critiquées à cet égard.

Conclusion

Considéré comme un amalgame de territoires créés par la France, le Laos a été laissé dans l'ambiguïté d'une organisation partielle et instable pendant les décennies après l'installation française, et d'un double malentendu. Le pays n'a pas ni l'autonomie ni la cohérence d'une nation aux yeux des Français et la division de son territoire a même été envisagé en faveur des autres pays indochinois. L'alliance franco-vietnamienne a été un grand moteur du projet colonial au Laos, d'où la prédominance des Vietnamiens dans l'administration et l'industrie au Laos, qui a choqué les Laotiens. Or, malgré le statut mal défini du royaume de

[396] Cette remarque sur les Laotiens et leur situation économique est sans aucun doute plus qu'un simple cliché. Martin Stuart-Fox souligne que l'introduction du système fiscal et de l'économie de marché a eu moins d'impact au Laos par rapport aux autres pays indochinois, car les agriculteurs lao de la plaine ont souvent accès à des terres abondantes et peuvent cultiver plus de riz, tandis que les montagnards peuvent vendre de l'opium ou des produits forestiers. Il conclut que cela n'a pas donné naissance à un prolétariat rural sans terre au Laos. Il explique également que la majorité de la population laotienne est restée composée d'agriculteurs autosuffisants durant le demi-siècle de la domination française. Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 33, p. 51. Oun Sananikone, *op. cit.*, p. 13.

[397] ANOM, INDO, NF 2494, « Rapport N°23 de Tezenas du Montcel sur l'utilité du remplacement par étapes des auxiliaires annamites de l'Administration française au Laos (Vientiane) par des Laotiens, le 13 mars 1936 », document cité, p. 11 (réponse du résident supérieur au Laos), conclusion (réponse du résident supérieur au Laos).

[398] *Ibid.*, conclusion p. 3 (réponse du résident supérieur au Laos).

[399] ANOM, INDO, NF 2398 « Lettre du Résident Supérieur au Laos à Monsieur le Gouverneur général de l'Indochine, à Vientiane, le 15 avril 1937 », p. 2-3.

Luang Prabang depuis la « conquête des cœurs » en 1887, le roi et les dirigeants du royaume se sont montrés favorables au protectorat français, mais en se référant sans doute à la conception traditionnelle de suzeraineté et de territoire qui leur laisserait davantage d'autonomie. Quant au royaume de Bassac qui a été divisé en deux à la suite du traité de 1893, les membres de la famille royale semblent avoir gardé une bonne relation avec la France au départ, tout en restant à Bassac, dans le territoire du Siam. Le vice-roi a même demandé, en 1895, la possibilité de s'installer dans le territoire du Laos français. Cependant, à terme, la France n'a réussi à acquérir ni l'ensemble du territoire du royaume ni la confiance de la famille royale, à l'exception d'un seul fidèle, Chao Nhouy.

Pour ce qui concerne l'introduction des systèmes d'enseignement destinés à former de futurs fonctionnaires coloniaux indigènes, l'appui et la volonté des dirigeants du Luang Prabang ont été non négligeable. Ayant l'habitude d'envoyer leurs fils à Bangkok, ils n'ont pas hésité à les envoyer dans des écoles installées par la France dès les premières décennies de la colonisation. Le « premier noyau d'élèves » a d'abord été formé à l'école laotienne de Hanoi, qui sera ensuite remplacée par l'école de Luang Prabang en 1896. Une autre école a ensuite été créée à Vientiane après 1903. Deux écoles ayant ainsi été construites dans le nord du Laos, le chef-lieu de la province de Bassac, Paksé, n'a été pourvu de la première école dans la région qu'à la fin des années 1900. La conjoncture de ce début de la colonisation explique, au moins en partie, la prédominance du royaume de Luang Prabang sur le royaume de Bassac et la différence de traitement entre les deux royaumes que l'on peut constater durant la période coloniale.

Or, le fonctionnement de l'administration du Laos dépend des fonctionnaires vietnamiens, encouragés à partir vers l'ouest de l'Indochine au nom de l'alliance franco-vietnamienne. Longtemps délaissé, l'aménagement du système d'enseignement a été lent, au moins jusqu'aux années 1910. Malgré la création progressive des écoles franco-indigènes – pour les futurs fonctionnaires – et des écoles de pagode – pour la majorité de la population –, la faible fréquentation scolaire des enfants laotiens a souvent été signalée par des administrateurs français. Le manque de personnel enseignant a toujours été mis en question, et l'attribution du budget pour l'enseignement est resté insuffisante. En outre, pour la plupart des Laotiens, l'enseignement et les emplois administratifs n'avaient pas de valeur et d'attractivité – sans doute parce qu'en effet, ils restaient plus ou moins autosuffisants grâce aux riches ressources naturelles. De ce fait, la nouvelle génération des élites laotiennes ne s'est formée que lentement, à l'exception des fils de la famille royale ou des notables. La masse de la population s'est difficilement imprégnée de cet enseignement colonial. La réorganisation de l'enseignement, qui a été engée à partir des années 1920, a connu un succès croissant.

Néanmoins, le nombre de Laotiens ayant obtenu le certificat d'études primaires franco-indigènes ou le diplôme d'études primaires supérieures franco-indigènes est resté médiocre tout au long de la période coloniale. Pour les minorités ethniques et les habitants ruraux, la création des écoles spécialisées n'a été envisagée qu'à la fin des années 1930.

À partir de cette période, l'idée de « Laos annamite » a peu à peu été abandonnée. Dans le domaine de l'administration, les efforts ont été consacrés à remettre le Laos aux mains des Laotiens, en particulier avec l'organisation de l'École d'Administration laotienne, la réorganisation de l'Administration française et les modifications des conditions de son recrutement. Pour ce changement politique d'administration, les réclamations des élites laotiennes – à commencer par celle de Phetsarath au sujet de l'immigration vietnamienne dans le numéro de *France-Indochine* paru en 1931 et les « avertissements passionnés d'une fraction de l'élite laotienne » demandant le remplacement des fonctionnaires vietnamiens par des Laotiens au Laos vers 1935 – apparaissent non négligeables.

2. Concevoir le Laos dans l'optique des élites modernes

Parmi les élites indigènes qui ont reçu une éducation franco-indigène, Phetsarath a fait preuve de son dynamisme dès les années 1920 : on lui doit, en particulier, la réforme des mutations des fonctionnaires indigènes dans différentes provinces en 1917 et en 1920, et sa contestation de l'immigration vietnamienne prononcée dans *France-Indochine* en 1931. De même, le prince a activement participé aux œuvres culturelles. Avec Maha Sila Viravong, il s'est également engagé dans la discussion sur la standardisation de l'écriture de la langue lao : en 1917, Phetsarath s'est opposé à la proposition de Maurice Meillier, commissaire du gouvernement à Luang Prabang qui proposait l'utilisation des caractères siamois pour les publications écrites en langue lao. Pour lui, l'adoption des caractères siamois menaçait l'indépendance linguistique et politique du Laos. La discussion continue dans l'Institut bouddhique à Vientiane créé en 1931 et présidé par Phetsarath[400]. Fondé dans le but de promouvoir un « bouddhisme indochinois » écarté de l'influence puissante siamoise, l'Institut bouddhique à Vientiane a aussi laissé une grande marge de manœuvre aux élites et aux religieux, à commencer par Phetsarath et Maha Sila Viravong[401].

Quant à la standardisation de l'écriture lao, la discussion a repris à partir de 1938 en vue d'uniformiser les différentes pratiques de l'écriture lao et définir une orthographe officielle. Selon Junko Yano, à travers la participation aux débats sur la création d'une orthographe officielle, les élites laotiennes ont peu à peu développé une prise de conscience de la langue lao en tant que langue nationale, et de son indépendance linguistique envers la langue siamoise. Parmi les systèmes d'écriture basés sur la transcription phonétique des mots, celui qui respecte l'étymologie des mots, et celui qui a été romanisé, le premier est finalement devenu dominant[402]. Outre Phetsarath et Maha Sila Viravong, on sait que d'autres futurs personnages politiques ou culturels ont nourri cette discussion entre 1938 et 1944 : Nhouy Abhay, Pierre Nginn [403],

[400] 矢野順子 [Yano Junko], *op. cit.*, p. 98-106. Grégory Kourilsky, « The Institut bouddhique in Laos », *op. cit.*, p. 168-169, p. 172-173.
[401] Voir en particulier : Grégory Kourilsky, « The Institut bouddhique in Laos », *op. cit.*
[402] 矢野順子 [Yano Junko], *op. cit.*, p. 129-133.
[403] Né en 1892 d'un père cambodgien – interprète qui a accompagné Auguste Pavie – et d'une mère lao, il a terminé ses études à Saigon et à Paris. Il a travaillé en tant qu'interprète à l'époque coloniale, et a laissé de nombreux ouvrages sur la langue et la culture lao. *Ibid.*, p. 145.

Kruong[404], Oun Heuan, Katay Don Sasorith, Phoumi Vongvichit, Khammao Vilay et Ourot Souvannavong. Le journal *Lao Nhay*, publié à partir de 1941, a fourni un lieu de débat actif[405].

Le rôle joué par certains personnages laotiens de l'ère coloniale, en particulier Phetsarath et Maha Sila Viravong a attiré l'attention des chercheurs qui leur ont trouvé leur place dans l'historiographie[406]. Cependant, le rôle des élites laotiennes dans la colonisation française mérite d'être davantage étudié ; sans formation du corps des élites laotiennes, sans leurs riches interactions, le développement du nationalisme politico-culturel et celui du mouvement d'indépendance n'auraient pas vu le jour à la sortie de la Seconde Guerre mondiale. À ce sujet, Brice Fossard a proposé une analyse intéressante sur l'importance du sport dans le développement des identités laotienne et vietnamienne, en mentionnant l'action des élites laotiennes aux activités sportives et l'organisation des associations sportives. Selon lui, à travers la participation active de ces élites à partir du milieu des années 1930, les rencontres sportives, leur ont permis de toucher un plus vaste public et ont servi de « forum informel pour la création d'un sentiment national contre un ennemi commun »[407], les Vietnamiens en l'occurrence[408]. Dans ce chapitre, nous nous intéresserons aux lieux qui ont servi à la rencontre, à la sociabilité ou à la contestation, et au rôle des élites laotiennes dans la colonisation. Leurs initiatives dans la défense des intérêts nationaux et de l'identité laotienne seront aussi scrutées.

2.1. Le rôle de l'élite laotienne et ses initiatives à l'ère coloniale dans le but de défendre les intérêts laotiens

2.1.1. L'Assemblée consultative indigène

Jusqu'aux années 1930, écrit Daniel Hémery, les autorités coloniales ont été réticentes aux réformes politiques en Indochine, en partie à cause d'une vision contradictoire justifiant d'une part la longue tutelle française au prétexte d'amener les colonisés au plein progrès et incitant d'autre part à la préservation de la société et de la tradition en Indochine[409]. Les institutions représentatives des élites indigènes – les assemblées et les conseils – ont été créées progressivement entre 1900 et 1930, bien qu'elles ne soient restées qu'une « pâle copie » de

[404] Il a participé au gouvernement Lao-Issara et a occupé la fonction de ministre adjoint de l'Économie. Vers la fin de l'exil de ce gouvernement, il a activement pris part aux négociations avec les autorités françaises et le gouvernement royal du Laos, en vue du retour des Lao-Issara.
[405] 矢野順子 [Yano Junko], *op. cit.*, p. 106-134.
[406] Søren Ivarsson et Christopher E. Goscha, article cité. Gregory Kourilsky, « De part et d'autre du Mékong : le bouddhisme du Mahā Sila », *Péninsule*, nº 56, 2008, p. 107-142.
[407] Brice Fossard, article cité, p. 1804.
[408] *Ibid.*, p. 1804-1805.
[409] Daniel Hémery et Pierre Brocheux, *op. cit.*, p. 108-110.

celles de la métropole[410]. En juin 1920, le résident supérieur au Laos Jules Bosc cherche à doter le Laos de conseils de province plus solides que ceux qui avaient été créés en 1907[411] :

> *« Le principe même de notre politique coloniale repose sur la collaboration étroite de nos sujets et de nos protégés aussi bien dans tout ce qui a trait à la gestion de la chose publique qu'au développement matériel et moral des pays placés sous la tutelle de la France. Nous devons d'autre part associer l'indigène à l'accroissement de la richesse publique en lui demandant son concours pour l'étude et l'exécution des travaux d'intérêt général ou local, indispensables pour la mise en valeur de notre domaine colonial.*
>
> *On pourrait m'objecter que le Laos n'est pas encore parvenu au degré de civilisation qu'ont atteint les autres pays de l'Indochine et qu'il ne faut pas songer à le doter d'assemblées consultatives sur le modèle de celles qui ont été créées depuis quelques années au Tonkin et au Cambodge, et, tout récemment encore, en Annam. Je répondrai que s'il est prématuré d'organiser une telle institution au Laos, il serait possible tout au moins d'introduire dans la plupart des Commissariats, le fonctionnement régulier de conseils de province dans lesquels seraient admis à siéger non seulement certaines autorités des Muongs, mais encore des membres choisis parmi les habitants réputés par leur intelligence, leur honorabilité et leur influence sur la population au milieu de laquelle ils vivent[412]. »*

Par l'arrêté du 13 octobre 1920, le Conseil consultatif – appelé également « Conseil provincial » – est créé dans chaque province. Contrairement aux institutions équivalentes dans les autres pays indochinois, il n'a qu'un rôle représentatif restreint. Il ne comprend aucun membre élu, mais seulement des membres de droit du conseil – *Chao Muongs* de la province et leurs adjoints *Oupahats* – ainsi que deux notabilités de la province désignées par le chef de province et approuvés par le résident supérieur ; pour la province de Vientiane, trois notables annamites non-fonctionnaires, y résidant depuis au moins cinq ans et choisis de la même manière que les notabilités[413]. Ce conseil a une session ordinaire, dont la durée n'est pas limitée. Sa consultation n'est cependant pas obligatoire, contrairement à celle du Tonkin, de l'Annam et du Cambodge[414].

---

[410] *Ibid.*, p. 113.
[411] *Bulletin administratif du Laos*, juin 1920, p. 342-343.
[412] *Ibid.*, p. 343.
[413] *Ibid.*, octobre 1920, p. 522-524.
[414] Jean de Galembert, *op. cit.*, p. 196-200.

La collaboration avec les indigènes s'est poursuivie au Laos. Par l'arrêté du 27 avril 1923, l'Assemblée consultative indigène a enfin été créée, plus tardivement que dans les autres pays indochinois[415]. Le résident supérieur au Laos, Jules Bosc, a solennellement affirmé l'importance de la réunion dans une circulaire :

> *« Cette réunion dans la Capitale du pays des meilleurs éléments représentant les groupements ethniques du Haut, du Moyen et du Bas-Laos permettra leur rapprochement, leur union dans une conception nouvelle de leur unité ethnique et nationale sous notre égide, et leur initiation à l'étude des intérêts généraux du pays qu'ils seront appelés à gérer avec nous.*
>
> *Cette occasion permettra enfin au Protectorat de prendre contact avec les représentants de toutes les provinces, de les instruire de nos buts et de nos méthodes et ces enseignements seront ensuite portés et répandus au loin par les membres de l'Assemblée à leur retour dans leurs provinces respectives[416]. »*

À partir de cette année, des membres de l'élite laotienne provenant de chaque province ont ainsi gagné un espace institutionnel commun pour partager leurs idées ou mener des débats tous ensemble[417]. L'Assemblé a cependant connu des années de césure entre 1932 et 1937[418].

Même cantonnées à un rôle purement consultatif, les élites laotiennes issues de tout le pays ont enfin l'occasion de se rassembler à Vientiane et de discuter des questions concernant le Laos, ce qui a pu contribuer à la formation d'une conscience nationale moderne[419]. L'Assemblée est constituée de deux membres par province, élus parmi les membres non-fonctionnaires des Conseils provinciaux, les anciens fonctionnaires de l'Administration indigène et les *Tassèngs* ou les anciens *Tassèngs*. L'élection se fait par voie de scrutin individuel et secret du collège électoral comprenant les membres des Conseils provinciaux, les anciens fonctionnaires retraités ou démissionnaires, les fonctionnaires de l'Administration indigène en service, les *Tassèngs* en fonction, ainsi que les titulaires des diplômes de l'Enseignement à partir du certificat d'études primaires. Des membres fonctionnaires, dont deux délégués du roi de Luang Prabang et un *Chao Muong* par province sur la proposition du chef de province, font

[415] La Cochinchine est dotée du Conseil colonial depuis 1880. Au Tonkin et en Annam, la Chambre consultative indigène a été créée respectivement en 1907 (elle a ensuite été supprimée l'année suivante, puis réorganisée en 1913) et en 1920. Quant au Cambodge, l'Assemblée consultative indigène a été introduite en 1913. Daniel Hémery et Pierre Brocheux, *op. cit.*, p. 405-406.
[416] *Bulletin administratif du Laos*, mai 1923, p. 252.
[417] Il est cependant à noter que le conseil consultatif et de l'Assemblée consultative indigènes ont été créés sans consultation du roi de Luang Prabang. Éric Gojosso, *op. cit.*, p. 209.
[418] Gouvernement général de l'Indochine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1937-1938*, *op. cit.*, p. 10.
[419] Grant Evans, *A Short History of Laos*, *op. cit.*, p. 48. Søren Ivarsson et Christopher E. Goscha, article cité, p. 60.

également partie de l'Assemblée[420]. Un délégué du résident supérieur et l'inspecteur indigène des Affaires politiques et administratives, Phetsarath, participent également à la session ordinaire de l'Assemblée pour lui soumettre les questions administratives à examiner.

Au total, une trentaine de Laotiens se rassemblent chaque année pour la session ordinaire de l'Assemblée. La fonction est triennale et chaque membre, indéfiniment rééligible[421]. Divers sujets sont à l'ordre du jour lors de la session ordinaire. Les participants, malgré l'interdiction de présenter des réclamations politiques[422], émettent des doléances, entre autres, sur l'administration indigène, les impôts, les travaux publics, l'enseignement ou l'assistance médicale. Grâce aux sources écrites, nous pouvons tracer les grandes lignes des débats et comprendre les centres d'intérêt des membres laotiens[423]. Daniel Hémery relève que les activités des instances élues se consacraient essentiellement à « la gestion des conflits entre les différents intérêts coloniaux et partenaires sociaux en présence »[424]. Au Laos, l'intérêt des élites laotiennes n'était pas d'arranger la situation à l'intérieur du pays mais plutôt de revendiquer des mesures comparables à celles des pays « extérieurs », en particulier le Vietnam et le Siam.

Un des sujets récurrents au sein de l'Assemblée reste la place des Laotiens dans l'administration, puisque les fonctionnaires laotiens non seulement sont numériquement inférieurs aux fonctionnaires vietnamiens, mais qu'en outre, ils sont moins bien payés qu'eux. Déjà, en 1926, un délégué de Vientiane, Thao Souk, a relevé le « trop petit nombre par rapport au nombre de fonctionnaires annamites » des secrétaires, des infirmiers laotiens ; il a proposé de réserver la plus grande partie des places aux Laotiens lors du concours[425]. L'Assemblée a vivement appuyé ce vœu en demandant la concrétisation de mesures nécessaires[426]. En 1928, les représentants de Vientiane, Thao Souk, Thit Phan, Thi Thi, ont demandé une augmentation de la « solde » des fonctionnaires de l'Administration indigène. En soulignant le rôle central de l'Administration indigène par rapport à l'Administration française, ils ont réclamé une

[420] *Bulletin administratif du Laos*, mai 1923, p. 233-234. Jean de Galembert a fait un résumé concis sur le fonctionnement de l'Assemblée dans son ouvrage. Jean de Galembert, *op. cit.*, p. 156. En 1932, l'arrêté du 27 avril 1923 a été modifié ; deux délégués du roi de Luang Prabang, deux hauts fonctionnaires de l'Administration laotienne délégués par le résident supérieur au Laos, un fonctionnaire de l'Administration indigène par province, sur la proposition du chef de province faisaient désormais partie de l'Assemblée, en plus des membres élus. *Bulletin administratif du Laos*, octobre 1932, p. 988.
[421] *Ibid.*, mai 1923, p. 234.
[422] *Ibid.*, p. 235.
[423] Les analyses de cette partie sont basées sur les procès-verbaux consultables dans le *Bulletin administratif du Laos* et les vœux de la session ordinaire de l'Assemblée consultative indigène de 1937, transmis à la commission d'enquête dans les territoires d'outre-mer par Phetsarath. En raison d'indisponibilité des sources, nous ne pouvons connaître que les débats et/ou les vœux de 1926, 1927, 1928, 1929, 1930 et 1937.
[424] Daniel Hémery et Pierre Brocheux, *op. cit.*, p. 113.
[425] *Bulletin administratif du Laos*, mai 1927, p. 400
[426] *Ibid.*, p. 401

augmentation de la solde des fonctionnaires de l'Administration indigène, alors nettement inférieure à celle des fonctionnaires du pays voisin, le Siam[427].

En 1930, la contestation est devenue plus explicite. Thao Pholithat, délégué de Savannakhet a formulé « le vœu que l'effectif des gardes laotiens soit numériquement sinon supérieur du moins égal à celui des gardes annamites », proposition ensuite adoptée à l'unanimité par l'Assemblée[428]. Lors de la même séance, les délégués de Vientiane ont également présenté deux autres demandes sur l'Administration française : « le vœu que pour les services administratifs au Laos il soit procédé au recrutement de personnel laotien de préférence aux agents étrangers à ce pays »[429], et « le vœu que des cadres supérieurs soient créés pour les Laotiens »[430]. Le premier a été adopté à l'unanimité, et le second a vivement été appuyé par l'Assemblée. Ces « vœux » émis étaient en effet en résonance avec les propos de Phetsarath[431]. Ce dernier n'a donc pas été le seul à constater la prédominance des Vietnamiens au Laos, et surtout, la nécessité d'améliorer la situation administrative au Laos en faveur des Laotiens.

Par ailleurs, un certain nombre de délégués ont émis des revendications sur les conditions de travail des *Tassèngs* et *Phobans* (*Naibans*). Selon un représentant de Vientiane de 1926, Thao Souk, malgré des tâches administratives importantes à leur charge telles que le versement des impôts au chef-lieu du Muong, les *Tassèngs* n'étaient pas rétribués, et payaient personnellement leurs déplacements administratifs. Les demandes d'amélioration des conditions de travail des *Tassèngs* et des *Phobans* ont également été présentées par les représentants d'Attopeu et de Paksé. L'Assemblée les a toutes soutenues à l'unanimité, et a renouvelé la demande présentée en 1924, pour qu'une mesure soit prise d'urgence à ce sujet[432]. Le sujet est toujours sur la table en 1927 et en 1928[433]. En 1928, Thao Souk propose de nouveau que « le règlement concernant les Phobans et les Tassèngs soit modifié ainsi qu'il en a déjà été décidé au cours des sessions précédentes »[434] :

> *« Depuis 3 ou 4 ans l'Administration souffre de ce que les Phobans et Tassèngs n'ont pas de goût pour leurs fonctions. Tous veulent démissionner. Si cela*

[427] *Ibid.*, mai 1929, p. 633.
[428] *Ibid.*, mai 1931, p. 656.
[429] *Ibid.*, p. 667.
[430] *Ibid.*
[431] F. J., article cité, p. 1. *Cf. supra*, 1.2.3. L'organisation du corps des fonctionnaires servant dans l'administration coloniale.
[432] *Bulletin administratif du Laos*, mai 1927, p. 406-407.
[433] Voir par exemple : *Ibid.*, décembre 1927, p. 1100-1102 ; mai 1929, p.625-627, p. 634-635, p. 650, p. 652 ; juillet 1930, p. 865-866, p. 868, p. 880.
[434] *Ibid.*, mai 1929, p. 634.

continue, l'Administration sera très embarrassée. Nous prions l'Administration de bien vouloir changer cet état de chose[435]*. »*

Pour répondre à ces demandes récurrentes de la part de l'Assemblée, le résident supérieur du Laos Jules Bosc a annoncé, dans son discours lors de la session ordinaire de l'Assemblée en 1930, l'institution de primes en faveur des *Tassèngs*[436]. Celles-ci ont par la suite été distribuées en faveur des *Tassèngs* et des *Phobans*. Ainsi, l'Assemblée est-elle devenue un lieu de contestation pour les délégués laotiens, leur offrant pour la première fois l'occasion de défendre leurs intérêts au nom du Laos.

Mais, il semble que les minorités elles-mêmes n'aient pas de relais à l'Assemblée pour défendre les intérêts. La discussion tend à se dérouler du point de vue « lao ». Les membres de l'Assemblée s'intéressent donc au moyen d'inclure les minorités ethniques dans le système d'administration moderne. La question de soumission des « Khas insoumis » dans sa région a été soulevé par Thao Kham Bay, délégué d'Attopeu en 1926[437]. Les problèmes éventuels causés par le caractère nomade des minorités ethniques ont également été au menu des discussions. Par exemple, lors de la session ordinaire de 1928, Chao Khanthavong, représentant de Mouang Sing, demande l'exonération des taxes de douanes et régies sur les produits transitant par le Siam ou la Chine, tels que le sel, le pétrole et les allumettes[438]. Un représentant de Luang Prabang, Thit Phéng, le soutient : « À Muong Sing, il y aura lieu à mon avis de faire un règlement spécial, si nous ne voulons pas provoquer l'exode des Lus de cette région vers la Chine[439]. » Vandy, représentant de Houeisai, une ville frontalière du nord du Laos, a également rejoint les deux représentants :

« À Xieng Tung, en territoire anglais et au Sip Song Phannas (Chine) les impôts sont simplement de 5 roupies par maison et il y a aucune taxe de douanes et régies.

Si nous ne faisons pas un régime spécial pour ces zones frontières il est à craindre que nos habitants en aillant trouver leurs parents en territoire chinois ou anglais car les Lus sont très nomades[440]*. »*

Khanthavong a de nouveau insisté sur l'importance de cette revendication : « Les habitants m'ont demandé avec insistance d'intervenir en leur faveur, et je crois que si le régime des taxes

[435] *Ibid.*, p. 634-635.
[436] *Ibid.*, janvier 1931, p. 100.
[437] *Ibid.*, mai 1927, p. 414.
[438] *Ibid.*, mai 1929, p. 631.
[439] *Ibid.*
[440] *Ibid.*

actuelles subsiste les habitants s'émigreront en Chine et en Birmanie anglaise[441]. » Finalement, elle est adoptée par l'Assemblée. Pour l'administration du Laos, la question est de savoir comment empêcher l'exode des habitants frontaliers aux pays voisins, et de retenir ces habitants dans le pays. Afin d'y remédier, l'administration tend à opter pour la mise en place d'un règlement spécial favorable aux minorités ethniques, tel que l'exonération des impôts et des taxes.

Cependant, les membres de l'Assemblée consultative indigène revendiquent également le même traitement pour les minorités ethniques que pour les Lao. En 1930, la corvée de prestation pour les minorités ethniques est mise sur le tapis. Les membres de Xieng Khouang émettent d'abord « le vœu que les Mèos soient, au même titre que les Laotiens, soumis à la corvée de prestation »[442], tandis que ceux de Phongsaly demandent que « les Phouthais venus de Dien-bien-phu soient également recrutés, comme les Khas et les Laotiens pour travaux publics » [443] . Ces deux demandes sont approuvées par l'Assemblée. Les délégués de Savannakhet ont ensuite posé une question sur le tarif du rachat de prestations pour les Khas. Le président de l'Assemblée, Chao Nhouy[444] y a répondu en se référant au règlement en vigueur : « Seuls les Khas des régions reconnues pauvres par l'Administration sont autorisés à payer 0$15 [0,15 piastre] par jour, tandis que les Khas des régions riches sont soumis au même tarif fixé pour les laotiens[445]. » Il a également présenté la crainte d'une émigration des « Khas » vers l'Annam en cas de généralisation de la seconde mesure, « cette assimilation aux laotiens », qui provoque déjà des mécontentements chez les Khas[446]. Un membre de l'Assemblée, Thao Pholithat, l'a alors contredit en précisant que, pour les « Khas », il n'y aurait pas lieu d'émigrer en Annam, qui manque de terrains propices pour leur culture. Finalement, l'Assemblée a conclu le débat en ces termes : « L'extension de l'assimilation des Khas aux Laotiens doit être étudiée spécialement par chaque province, les conditions générales n'étant pas les mêmes partout au Laos[447]. » L'intégration des minorités ethniques dans le système administratif et économique moderne ne peut pas se faire rapidement, même si la volonté existe chez les administrateurs lao.

Outre l'administration, l'instruction publique a toujours été un autre sujet d'attention particulier de la part des membres de l'Assemblée. Le principe, fixé par les conclusions des délibérations de l'Assemblée en 1924, était de « pouvoir [sic : pourvoir] d'abord d'écoles les

[441] *Ibid.*
[442] *Ibid.*, mai 1931, p. 663.
[443] *Ibid.*
[444] Chao Nhouy a pris la présidence de l'Assemblée en 1926, 1927, 1928, 1929 et 1930, toutes les années dont j'ai pu consulter les procès-verbaux de la session ordinaire.
[445] *Ibid.*, p. 664.
[446] *Ibid.*
[447] *Ibid.*

chefs-lieux de Muong, ensuite de Kong, avant d'en créer dans les Tassèngs et les villages »[448]. L'Assemblée a ainsi privilégié la création des écoles primaires franco-indigènes dans les chefs-lieux par rapport à la création des écoles élémentaires. Néanmoins, les élèves souhaitant continuer l'école de plein exercice après l'obtention du certificat élémentaire, n'avaient souvent pas de financement pour s'y rendre[449]. Par exemple, Thao Kham, représentant de Savannakhet, a expliqué en 1926 que, faute de moyen pour se rendre à Savannakhet ou à Vientiane, les élèves souhaitant apprendre le français se voyaient obligés d'arrêter leurs études après les avoir terminées à l'école de Tchépone. L'Assemblée a ensuite prié l'administration de prendre des mesures au plus tôt pour créer une école franco-indigène à Tchépone et octroyer des bourses aux élèves souhaitant y continuer leurs études[450]. Elle a également demandé que toutes les facilités et aides soient accordées aux enfants résidant dans une province dépourvue d'écoles de plein exercice, afin de leur permettre de poursuivre leurs études dans une école des provinces voisines, de préférence à Vientiane[451]. En 1928, les habitants de Bassac ont aussi demandé l'attribution des bourses pour les certifiés élémentaires souhaitant continuer leurs études à Paksé. Selon le président de l'Assemblée, aucune bourse n'a été attribuée jusqu'alors aux certifiés élémentaires de l'école de Bassac[452]. Ce vœu a ensuite été adopté par l'Assemblée.

En effet, en 1928, seule l'école de Vientiane a accordé des bourses aux élèves[453]. Les représentants de Vientiane, Thao Souk, Thit Phan et Thit Thi ont proposé l'attribution de bourses aux élèves certifiés de niveau élémentaire souhaitant continuer leurs études, en

[448] *Ibid.*, mai 1927, p. 396.
[449] En 1929, il existe onze écoles de plein exercice dont quatre écoles de filles. Gouvernement général de l'Indochine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière au Laos durant la période 1929-1930*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1930, p. 93, consulté sur Gallica.
[450] *Bulletin administratif du Laos*, mai 1927, p. 399-400.
[451] *Ibid.*, p. 400.
[452] *Ibid.*, mai 1929, p. 650.
[453] *Ibid.*, p. 645.

demandant « à l'Administration de ne pas se montrer trop exigeante [pour les conditions d'âge[454] et d'admission des élèves, puisque] le peuple est encore ignorant »[455]. Ils ont ajouté :

> *« Pour le développement de l'instruction, nous demandons à la Direction de l'Enseignement de bien vouloir accepter tous les élèves à l'école et de ne pas dire qu'il n'y a plus de place disponible ; en comparaison avec les habitants du Tonkin, de l'Annam et de la Cochinchine, ceux du Laos sont encore bien loin de la civilisation. Dans toutes les Assemblées, les Membres demandent à l'Administration de créer plusieurs écoles dans tout le Laos. L'Administration nous a bien accordé cette faveur, mais seulement elle ne peut encore donner satisfaction aux habitants car plusieurs centres attendent impatiemment la création d'une école. À Vientiane, l'Administration s'est pressée de construire l'école des jeunes filles que les habitants estiment moins urgente. Aujourd'hui, nous avons grand besoin des maîtres laotiens, si notre vœu était exaucé, le nombre des élèves s'augmenterait considérablement, auparavant, l'Administration nous considérait comme paresseux, par ce que nous ne pouvions pas obliger nos fils a fréquenter l'école. Le nombre des élèves n'augmente que depuis la nomination des maîtres laotiens.*
>
> *L'école des filles annamites à Vientiane a coûté plusieurs milliers de piastres. Avec cet argent on pouvait créer plusieurs écoles laotiennes dans des villages dépourvus d'écoles. Ceci n'est qu'une déclaration de principe. Nous demandons une école dans chacun des Tassengs de Ban Wat Kang, Ban Say, Vientiane, Ban Phon Ngam, Na Thong, Tane Piao, Muong Tourakhom[456]. »*

[454] Juste avant d'exprimer ce propos, ils ont également présenté le vœu demandant de « ne pas exiger de limite d'âge pour les enfants entrant à l'école pour la préparation au CEP [certificat d'études primaires]. Leur permettre de fréquenter l'école depuis l'âge de 4 ans pour se préparer au CEE [certificat d'études élémentaires] à l'âge de 8 ans. Ne pas exiger l'âge de 10 ans pour l'admission au dit examen car cela fait perdre du temps et retarde ainsi leur instruction » (*Ibid.*). Un autre vœu sur l'âge a été présenté en 1930 par les délégués de Vientiane, demandant qu'« une dispense soit accordée aux jeunes candidats qui, jugés capables de passer avec chance de succès leur examen, par leur maître n'atteignent pas encore le minimum d'âge exigé » (*Ibid.*, mai 1931, p. 658). Ces deux vœux ont été adopté par l'Assemblée. Il est cependant intéressant de voir des vœux similaires ont été rejetés par l'Assemblée dans les mêmes années, en 1928 et en 1930. Voir : le vœu présenté en 1928 par Thao Souk, Thit Phan, Thit Thi, représentants de Vientiane : « Pour les élèves laotiens qui vont suivre les classes préparant au CP après leur succès au CE, nous demandons à l'Administration de les accepter même s'ils ont dépassé l'âge réglementaire, car le Laos possède peu d'hommes sachant lire convenablement le français. » (*Ibid.*, mai 1929, p. 645.) ; le vœu que « les enfants laotiens soient autorisés à continuer leurs études aux Cours moyen supérieur jusqu'à l'âge de 20 ans ou 22 ans », présenté en 1930 par les délégués de Vientiane et Xieng Souk de Muong Khoua. L'Assemblée a jugé : « Ce serait encourager les paresseux que de tolérer la présence des hommes de 20 ans dans des classes primaires. » (*Ibid.*, mai 1931, p. 658.)

[455] *Ibid.*, mai 1929, p. 645-646.

[456] *Ibid.*, p. 646.

Ils ont revendiqué, avec force, l'amélioration de la situation infériorisée du Laos par rapport aux autres pays[457]. Dans la même session, les représentants de Vientiane ont également demandé à l'Administration d'envoyer tous les ans deux ou quatre élèves au Lycée d'Hanoi pour la préparation du Baccalauréat et la poursuite des études supérieures en France, et des élèves laotiens aux Écoles supérieures de Hanoi (Médecine, Travaux publics, Commerce). Ils ont souligné le retard du Laos, qui manque de diplômés de l'enseignement supérieur par rapport aux régions de l'est de l'Indochine, bien qu'il soit placé sous protectorat français depuis longtemps[458]. L'Assemblée, consciente du retard dans ce domaine, a adopté ces revendications.

En 1929, la question des bourses ayant encore été soulevée, les délégués de Vientiane et Thao Bounlit, représentant de Thakhek, ont réitéré leur demande d'accorder des bourses à tout élève laotien titulaire du certificat d'études élémentaires souhaitant poursuivre sa scolarité dans une école de plein exercice, afin d'élargir l'accès à l'apprentissage du français et de former davantage de Laotiens pour remédier à la pénurie de personnel laotien dans divers services administratifs[459]. La formation des Laotiens instruits était d'autant plus urgente que l'administration nécessite un personnel spécifiquement laotien. L'année suivant, les délégués de Vientiane ont proposé la gratuité de passage à tous les élèves certifiés élémentaires habitant dans un endroit éloigné du chef-lieu de la province mais désirant continuer leurs études à l'école de plein exercice[460]. Ils ont également souhaité l'admission des certifiés primaires laotiens sans concours à la 1re année de l'Enseignement primaire supérieur, parce que le nombre des certifiés primaires laotiens était trop restreint[461]. L'Assemblé, « considérant que le progrès et la prospérité d'un pays tant au point de vue économique qu'intellectuel restent intimement attachés à l'instruction de ses habitants »[462], a adopté ces deux propositions à l'unanimité. En facilitant l'accès à l'enseignement primaire franco-indigène et à l'enseignement primaire supérieur, les membres de l'Assemblée ont souhaité favoriser le développement du Laos. Cependant, même quand les élèves ont eu la chance d'aller à l'école primaire de plein exercice, la langue française demeurait un obstacle majeur au succès de leurs études, parce qu'elle n'était presque pas enseignée à l'école élémentaire, selon le procès-verbal 1930[463]. Ainsi les membres de l'Assemblée ont proposé à plusieurs reprises que les élèves commencent à apprendre le

[457] Ce retard dans le développement de l'enseignement au Laos par rapport aux autres pays indochinois est également mis en avant dans le vœu nº 47 présenté par les membres de l'Assemblée consultative indigène lors de la commission d'enquête dans les territoires d'outre-mer en 1937. ANOM, GUERNUT 23, « Lettre du président de l'Assemblée consultative indigène au Laos, Phetsarath, à Monsieur le directeur de l'enquête à la commission d'enquête dans les territoires d'outre-mer, à Vientiane, le 15 janvier 1938 ».
[458] *Bulletin administratif du Laos*, mai 1929, p. 647.
[459] *Ibid.*, juillet 1930, p. 882.
[460] *Ibid.*, mai 1931, p. 659.
[461] *Ibid.*
[462] *Ibid.*
[463] *Ibid.*, p. 643.

français plus tôt, soit dès l'entrée à l'école, soit à partir du cours préparatoire à la place du cours élémentaire[464]. Il semble que l'enseignement du français dans les écoles élémentaires soit resté un sujet de controverse. La décision a été prise vers 1934 pour que la langue française soit enseignée dans les cours préparatoire et élémentaire, tandis que son enseignement devenait à nouveau facultatif peu après, et ensuite non obligatoire mais « dispensé au fur et à mesure des possibilités d'ordre pratique », selon un rapport de 1936[465].

Afin d'assurer l'enseignement aux jeunes de toute l'étendue du pays, les représentants de province émettent sans cesse des demandes pour la création d'écoles dans chacune de leurs régions[466]. Néanmoins, aux yeux du chef local du service de l'Enseignement, la demande des représentants se base sur les intérêts personnels des autorités laotiennes :

> *« Chaque mandarin demande, dans un centre souvent dépeuplé, la fondation d'une École, soit parce qu'il espère que son fils pourra s'y préparer à un emploi administratif, que soit parce qu'il croit ainsi montrer à l'autorité supérieure l'intérêt qu'il porte à l'Instruction.*

[464] Voir par exemple : le vœu que « le français soit enseigné aux enfants dès leur entrée à l'école comme cela se fait précédemment », présenté en 1928 par Siboun, représentant de Paksé (*Ibid.*, mai 1929, p. 627.) ; le vœu que « dans les écoles les cours soient professés en langue française et laotienne en même temps », présenté en 1928 par le gouverneur de Bassac (*Ibid.*, p. 649.) ; le vœu que « le français soit enseigné dans les écoles élémentaires », présenté en 1929 par les délégués de Vientiane (*Ibid.*, juillet 1930, p. 882.) ; le vœu que « l'enseignement du français soit donné dès le cours préparatoire », présenté en 1930 par les délégués de Vientiane et Thao Pholithat, délégué de Savannakhet. Ces derniers ont précisé : « La méthode actuelle désavantage en effet les enfants laotiens par rapport aux enfants annamites qui apprennent l'écriture française dès le cours enfantin. » (*Ibid.*, mai 1931, p. 658.)

[465] Gouvernement général de l'Indochine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1933-1934*, *op. cit.*, p. 45. ANOM, INDO NF 2495, « Rapport fait par M. Tezenas du Montcel, Inspecteur de 3ème classe des Colonies sur la pénétration scolaire et les écoles de pagodes au Laos, le 6 avril 1936 », document cité, p. 13-14.

[466] Par exemple, la création d'une école à Muong May et d'une à Ban Khè (vœu présenté en 1926 par Thao Khambay, représentant d'Attopeu), la création d'une école à Khamkeut (vœu présenté en 1926 par Thao Meth, représentant du Cammon), la création de deux écoles à Ban Sakhé et Muong Mai (vœu présenté en 1927 par Thao Kham Bay, représentant d'Attopeu), l'ouverture des écoles à Tha Vieng, Tham-La et Muong Mo (vœu présenté en 1927 par Thao Phan, délégué du Trânninh), la création d'une école à Ban Sakhè (vœu présenté en 1928 par Thao Thong Bay, représentant d'Attopeu), la création d'une école à Ban Hè (vœu présenté en 1928 par Siboun, représentant de Paksé), la création des école dans chacun des *Tassèng* de Ban Wat Kang, Ban Say, Vientiane, Ban Phon Ngam, Na Thong, Tane Piao, Muong Tourakhom (vœu présenté en 1928 par Thao Souk, représentant de Vientiane), la création des écoles à Muong Mounlapamok et à Soukhouma (vœu présenté en 1928 par le gouverneur de Bassac), la création d'une école à Phalane (vœu présenté en 1929 par Thao Pholithat de Savannakhet), la création d'une école à Paksong (Nongbok) (vœu présenté en 1929 par Siboun de Paksé), la création d'une école à Veune Say (vœu présenté en 1929 par Siboun de Paksé), la création d'une école de plein exercice à Attopeu (vœu présenté en 1929 par Thao Thong Kham d'Attopeu), la création d'une école à Sakhé (vœu présenté en 1929 par Thao Khambay d'Attopeu), la création d'une école de plein exercice à Attopeu (vœu présenté en 1930 par Chane Kham Phong, délégué d'Attopeu), la transformation de l'école élémentaire de Kèng-Kok en école de plein exercice (vœu présenté en 1930 par Thao Pholithat de Savannakhet), la transformation de l'école élémentaire de Paklay en école de plein exercice (vœu présenté en 1930 par Thao Leck de Luang Prabang), la création d'une école de plein exercice à Sam-Neua (vœu présenté en 1930 par le délégué de Sam-Neua), la création d'une école élémentaire à Soukhouma (vœu présenté en 1930 par Chao Sone de Bassac).

Mais là s'arrête souvent l'effort des mandarins. Une fois l'École créée, ils s'en désintéressent par trop, ou bien s'ils reçoivent des observations, ils réagissent sans transition à coups de journées de prison ou d'amende.

Il serait bon de leur faire comprendre que malgré la nécessité théorique du plus grand nombre possible d'écoles, nous sommes contraints de choisir, pour l'instant, celles qui seront les plus productives. Elles doivent être à proximité des centres, parce qu'elles seront mieux surveillées et donneront de meilleurs résultats[467]*. »*

En 1929, le chef local du service de l'Enseignement a ainsi accusé les fonctionnaires laotiens d'être responsables de la situation, précisant : « Il est souhaitable de voir l'influence qu'ont les autorités laotiennes sur la population s'ajouter aux efforts des maîtres en vue d'obtenir des élèves une assiduité plus régulière[468]. » Selon lui, les enfants commencent leurs études trop tard, vers l'âge de neuf ou dix ans, et prennent cinq ou six ans au lieu de trois ans pour obtenir le certificat d'études élémentaires à cause de la fréquentation irrégulière[469].

Le président de l'Assemblée et plusieurs membres lui ont objecté que la motivation de ces demandes reposait sur le « sincère désir de voir leurs jeunes compatriotes recevoir de l'instruction »[470]. Ils ont reconnu la faute des autorités laotiennes, mais aussi celle des instituteurs[471], et ont suggéré de leur demander de signaler aux autorités les absences d'élèves, de refuser l'avancement des maîtres « dont le nombre d'élèves reçus aux examens de certificats sera[it] insignifiant »[472], et d'installer des écoles près des autorités autant que possible[473]. En 1930, le service de l'Enseignement a signalé encore une fois le problème des élèves trop âgés ou en stagnation scolaire qui restaient plusieurs années dans la même classe, en les accusant d'être « un fâcheux exemple de paresse »[474]. L'Assemblée a de nouveau suggéré de renforcer la surveillance par les autorités laotiennes pour améliorer la fréquentation des élèves[475].

---

[467] *Bulletin administratif du Laos*, juillet 1930, p. 858.
[468] *Ibid.*
[469] *Ibid.*, p. 858-859. Dans le procès-verbal de 1926, M. Barelle, délégué du résident supérieur du Laos a aussi souligné les absences considérables de juin à septembre dans les écoles élémentaires et a demandé à l'Assemblée la meilleure époque pour les vacances des écoles. L'Assemblée a ensuite proposé que ce soit entre le 1er juin et le 15 août « qui est l'époque normale du labourage et du repiquage des rizières ». *Ibid.*, mai 1927, p. 396.
[470] *Ibid.*, juillet 1930, p. 859.
[471] *Ibid.*
[472] *Ibid.*, p. 860.
[473] *Ibid.*, p. 859.
[474] *Ibid.*, mai 1931, p. 642.
[475] *Bulletin administratif du Laos*, mai 1931, p. 643. Le service de l'Enseignement a également constaté le retard de la construction des écoles élémentaires, qui empêche le bon fonctionnement du service et qui entraîne des coûts inutiles à l'administration. Il a ainsi demandé à l'Assemblée « de recommander aux villages de ne pas solliciter la création d'une nouvelle école que lorsque la nécessité se fait réellement sentir ou quand sont déjà réunies les ressources suffisantes pour faire face aux dépenses que nécessitent les constructions de l'école et du logement de

Par ailleurs, certains représentants ont émis des demandes pour la construction des écoles dans la région peuplée de minorités ethniques. Un important retard de développement de l'enseignement pour les minorités est alors identifié par les membres de l'Assemblée, comme pour les « Khas ». En 1928, Thao Thong Bay, représentant d'Attopeu, a émis un vœu sur la création d'une école à Ban Sakhè, grand village proche des villages Khas Sapouan. Selon lui, les « Khas » sont également désireux d'envoyer leurs enfants à l'école et reçoivent désormais l'instruction à la pagode[476]. L'Assemblée a appuyé le vœu, en considérant qu'« il profitera[it] aussi aux Khas qui sont jusqu'à présent très en retard au point de vue de l'instruction »[477]. Un autre représentant d'Attopeu, Thao Khambay, a présenté à nouveau le même vœu lors de la session ordinaire de 1929, la proposition a ensuite été adoptée par l'Assemblée[478]. Cependant, l'enseignement aux minorités ethniques a rarement été à l'ordre du jour. Il n'est cependant pas étonnant que peu d'efforts aient été consacrés à ce sujet, qui apparaissait moins prioritaire.

Malgré l'existence des minorités ethniques non bouddhistes dans le pays, le bouddhisme resta un pilier de la société et de l'instruction aux yeux des représentants. Les « anciennes traditions » du Laos sont inévitablement liées au bouddhisme, plus précisément à la culture lao. Les discussions s'alimentent ainsi en suivant cette ligne. En 1926, Thao Bang, représentant de Cammon, a présenté une proposition sur la réglementation des congés « à l'occasion des fêtes traditionnelles et rituelles laotiennes » : le nouvel an, la fête des fusées, la fête des eaux et la fête de la fin du carême bouddhique[479]. La demande a été approuvée à l'unanimité par l'Assemblée. Or, en 1928, les représentants de Vientiane, Thao Souk, Thit Phan et Thit Thi, ont proposé que « les maîtres emmènent leurs élèves tous les dimanches à la pagode pour écouter des bonzes réciter les prières de leur religion », et ce « pour permettre aux jeunes laotiens de garder leurs anciennes traditions »[480]. Le vœu a été rejeté mais l'idée a favorablement été acceptée à l'Assemblée, qui a finalement proposé que des bonzes donnent une heure de cours de morale par semaine à l'école élémentaire[481].

Or, il est intéressant de constater la prise de conscience de la question des frontières étatiques et du territoire national chez les membres de l'Assemblée comme, par exemple, le contrôle des étrangers, en particulier des Siamois. En 1926, le délégué de Luang Prabang, Tiao

l'instituteur ». Un délégué de Savannakhet a présenté l'idée qu'un grenier public soit créé par village pour couvrir les dépenses de la construction. Tiao Phetsarath a au final proposé à l'Assemblé de laisser les conseils provinciaux examiner la question. *Bulletin administratif du Laos*, mai 1931, p. 641-642.

[476] *Ibid.*, mai 1929, p. 627.
[477] *Ibid.*, p. 628.
[478] *Ibid.*, juillet 1930, p. 884.
[479] *Ibid.*, mai 1927, p. 411.
[480] *Ibid.*, mai 1929, p. 647.
[481] *Ibid.*

Souvannarath, a expliqué la situation liée aux Siamois, qui « viennent faire des rais »[482] dans le royaume de Luang Prabang. L'administration ne peut cependant pas demander le paiement de l'impôt personnel et le rachat de corvées aux Siamois qui ne restent que pour quelques récoltes dans le territoire :

> *« C'est pourquoi les habitants des Muongs limitrophes des frontières siamoises tels que, par exemple, le Muong de Paklay, demandent instamment que l'Administration supérieure interdise aux habitants siamois de faire des rais sur notre territoire ou les oblige à payer quelques impôts s'ils désirent continuer à faire des cultures chez nous sans attendre pour le percevoir le délai de 2 ans de séjour prévu par l'arrêté susvisé.*
>
> *En application du dit arrêté, la perception n'a pas été possible en ce sens qu'au bout de 2 ans de séjour dans notre territoire les habitants siamois rentrent tranquillement chez eux. Par contre, toute culture faite par nos habitants au Siam est astreinte à un certain impôt[483]. »*

Souvannarath a ainsi souhaité introduire une taxe pour les Siamois venant faire des rais dans le territoire du Laos. Cependant, le délégué du résident supérieur a objecté qu'il serait impossible de prendre la mesure proposée en raison des traités conclus entre la France et le Siam. L'Assemblée a tout de même demandé à l'administration d'approfondir la question[484]. En 1928, le gouverneur de Bassac a presenté une autre demande sur les Siamois venant au Laos. Selon lui, le *Tassèng* de Muong Kao à Paksé souhaite disposer de quatre surveillants pour contrôler les Siamois venant de Phimoun. Selon le président de l'Assemblée (dont le gouverneur de Bassac est chargé de la fonction), ces derniers « viennent souvent en auto dans le Territoire du Tassèng Muong Kao, y commettre des méfaits, vol, etc... »[485]. Le gouverneur a ainsi demandé d'installer un poste de surveillance « pour protéger nos habitants et contrôler le va-et-vient des Siamois »[486]. La proposition a ensuite été adoptée par l'Assemblée.

Quant à la revendication territoriale, certains membres de l'Assemblée l'ont explicitement présentée lorsqu'un représentant du Ve territoire a soulevé cette demande :

> *« Il y a bien longtemps, l'Administration laissa 60 villages relevant de Ou-Neua englobés dans les territoires chinois. Ces villages sont de véritables refuges des pirates chinois qui viennent souvent piller les habitants de Ou-Nuea. Je prie*

[482] *Ibid.*, mai 1927, p. 413.
[483] *Ibid.*
[484] *Ibid.*
[485] *Ibid.*, mai 1929, p. 650.
[486] *Ibid.*

l'Administration de reprendre ces villages et de les rattacher à Ou-Neua comme par le passé[487]*. »*

Le président de l'Assemblée y a ajouté : « Ce genre d'erreur se produit souvent à ce que je vois. Ainsi, pour le territoire de Bassac, la circonscription de Muong Boua a été donné au Siam[488]. » Un représentant de Luang Prabang, Thit Phéng, a ensuite poursuivi : « Pour Luang-Prabang, le même cas s'est produit, on avait coupé le Royaume en deux[489] ! » La proposition a été adoptée par l'Assemblée, qui « espère qu'à l'avenir avant de traiter avec les pays voisins, le Gouvernement protecteur se renseignera au préalable d'une façon de plus sérieuse et consultera les autorités du pays »[490]. Les mécontentements envers la France à ce sujet ont bel et bien existé, mais ne se sont exprimés que d'une manière modérée à l'Assemblée.

On constate également une autre forme de revendication territoriale, à l'intérieur du pays. Lors de la session ordinaire de 1929, les délégués de Vientiane ont signalé l'exode des Laotiens des centres importants vers la périphérie, « causée, a-t-il dit, par l'offre élevée du prix des terrains fait par les étrangers et par la mésentente entre éléments laotiens et étrangerrs [sic] vivant côte à côte »[491]. Les grands centres sont ainsi occupés par les étrangers. Les délégués de Vientiane souhaitent l'intervention de l'administration pour la création et l'installation de quartiers ethniques. L'Assemblée l'a approuvé et a même demandé « qu'au besoin l'Administration interdise aux Laostiens [sic] de vendre leurs terrains aux étrangers dans des quartiers ethniques établis pour Laotiens »[492]. La question d'une surpopulation étrangère dans les centres urbains ne semble cependant pas avoir été réglée[493].

Il s'avère ainsi que la question des frontières est bien présente parmi les membres de l'Assemblée. Cette conscience d'une entité territoriale, de l'importance de la frontière peut aller au-delà du territoire du Laos et peut être liée à l'Indochine française. Cependant, il semble que ce « lien indochinois » se présente seulement dans le domaine commercial, et ce pour contrer le Siam : en 1926, l'Assemblé demande en particulier la réalisation rapide des travaux du chemin de fer de Vinh à Thakhek, afin de faciliter l'accès des produits du nord et du centre du Laos aux ports français, ceux-ci prenant peu à peu la direction du Siam faute de moyens suffisants[494]. En 1928, Siboun, représentant de Paksé, déplore quant à lui que les produits du Laos soient en grande partie expédiés au Siam à cause des tarifs de transports élevés de la

[487] *Ibid.*, p. 638.
[488] *Ibid.*
[489] *Ibid.*
[490] *Ibid.*
[491] *Ibid.*, juillet 1930, p. 879.
[492] *Ibid.*, p. 880.
[493] *Cf. infra*, 2.1.2. Les associations, lieux de sociabilité et de contestation.
[494] *Ibid.*, mai 1927, p. 398.

compagnie subventionnée à Saigon, et demande une intervention administrative pour que cette dernière baisse ses tarifs de transports[495]. Un délégué de Cammon, Thao Bounlit, appuye cette demande en regrettant la situation favorisant le Siam et non la France[496].

Au fur et à mesure, dès les années 1920, les représentants laotiens ont ainsi partagé leurs idées sur la situation administrative du Laos. La prise de conscience de l'existence de leur nation semble s'être faite à travers des débats effectués dans cette assemblée. Les expériences communes et partagées dans cette institution ont pu faciliter la formation des idées sur le futur Laos, qui prendra forme à la sortie de la Seconde Guerre mondiale. Cependant, l'activité de l'Assemblée n'a pas dépassé le cadre de l'Indochine française. Pour clôturer la session ordinaire de 1930, une « motion de loyalisme et de reconnaissance à l'adresse de l'Administration du Protectorat et du Gouvernement français » a été votée à l'unanimité :

> *« L'Assemblée consultative indigène du Laos prie Monsieur le Résident supérieur d'agréer ses sentiments de profonde gratitude pour la participation aux affaires du Laos dont il a bien voulu lui confier l'examen et le prie d'adresser à Monsieur le Gouverneur général le télégramme suivant : Au nom de l'Assemblée consultative indigène, je vous prie de transmettre à Monsieur le Gouverneur général avec l'expression de notre respectueux dévouement, l'hommage de profond loyalisme et d'inébranlable fidélité des populations dont nous sommes ici les représentants stop Conscients de l'aide puis santé et généreuse que la France ne cesse de nous prodiguer, de la sécurité complète et de l'ordre qu'elle fait régner dans notre pays, nous vous donnons l'assurance que le Gouvernement français peut compter sur notre complet attachement au Protectorat et à ses institutions, et sur notre concours le plus actif pour repousser le cas échéant toute tentative qui serait dirigée au Laos contre la tranquillité publique stop Je vous prie d'adresser au Gouvernement de la République l'expression du désir des populations laotiennes de voir la France intensifier au Laos son œuvre de progrès et de civilisation[497]. »*

2.1.2. Les associations, lieux de sociabilité et de contestation

Les associations ont permis aux élites laotiennes de se réunir dans d'autres cadres, comme dans les autres pays indochinois. Il faut rappeler que la liberté de réunion et d'association est très réglementée en Indochine, tandis qu'elle est assurée en métropole par la

[495] *Ibid.*, mai 1929, p. 635.
[496] *Ibid.*
[497] *Ibid.*, mai 1931, p. 667.

loi sur les associations de 1901 et la loi sur la séparation des Églises et de l'État de 1905 qui ont abrogé les articles 291-294 « des associations ou réunions illicites » du code pénal de 1810. Le régime des associations laïques en Indochine n'a été fixé que par le décret du 21 février 1933, promulgué le 8 avril 1933[498]. L'article 4 du décret a clarifié l'obligation d'obtenir l'autorisation préalable des autorités avant la création d'une association : « Aucune association entre Européens et assimilés, entre Européens et indigènes ou entre indigènes ne pourra se former qu'avec l'autorisation du Chef d'Administration locale du pays où elle a siège[499]. »

Avant ce décret, diverses associations ont déjà été créées au Laos[500]. Ce sont le plus souvent des associations culturelles et sportives, sans caractère politique. Selon Brice Fossard, le gouverneur général Pierre Pasquier a lancé la première politique publique des sports en 1929, et a promu des associations au Laos en leur apportant des subventions. Le nombre d'associations sportives a connu un essor en 1931, les deux tiers étant celles des écoles[501]. Les associations sont alors dirigées par d'éminentes membres des élites : la Laotienne Artistique et Sportive de Vientiane, créée en juin 1926, est d'abord présidée par Phetsarath et ensuite par Katay Don Sasorith. L'association sportive, Paksé-Sport a été créée en novembre 1930 par Katay dans la province de Bassac[502]. D'autres personnalités telles que le prince héritier Savang Vatthana, Phetsarath, Thao Bong Souvannavong[503], Kruong et Kou Abhay[504] sont des amateurs de sport[505]. D'après ce que nous pouvons déduire des informations du *Bulletin administratif du Laos*, la création des associations annamites à Vientiane et à Luang Prabang ont précédé celles des Laotiens dans ces deux villes importantes[506].

Or, d'autres types d'associations existent également, bien que minoritaires, comme les associations pour les fonctionnaires indigènes. Ici encore, on constate la prédominance des Annamites : l'Association Amicale des Employés annamites des divers services administratifs – appelée plus tard, semble-t-il, l'Association des Fonctionnaires annamites au Laos – a été autorisée par le résident supérieur du Laos en octobre 1919, en octobre 1928 et en octobre

[498] *Ibid.*, avril 1933, p. 331-339.
[499] *Ibid.*, p. 332.
[500] *Cf. infra*, l'Annexe 3 : Les associations au Laos.
[501] Brice Fossard, article cité, p. 1795-1796.
[502] *Ibid.*, p. 1798. Thao Katay, *Contribution à l'histoire du mouvement d'indépendance nationale lao*, Bangkok, Éditions Lao-Issara, 1948, p. XI.
[503] Né en 1906 à Vientiane et décédé en 1978. Il est cofondateur du premier parti politique au Laos, avec Kou Voravong. Martin Stuart-Fox, *Historical Dictionary of Laos*, *op. cit.*, p. 27-28.
[504] Né en 1892 à Khong et décédé en 1964, il a été homme politique au sein du gouvernement du Royaume du Laos après la Seconde Guerre mondiale. *Ibid.*, p. 168.
[505] Brice Fossard, article cité, p. 1799.
[506] *Cf. infra*, l'Annexe 3 : Les associations au Laos. Brice Fossard explique que deux associations au nom de « Association mutuelle et sportive des Annamites » ont été créées, d'abord à Luang Prabang et ensuite à Vientiane dans les années 1920. *Ibid.*, p. 1801.

1933[507]. Avec du retard – vingt-six ans après sa première autorisation, les fonctionnaires laotiens ont formé une association, l'Amicale des fonctionnaires laotiens le 30 novembre 1935[508]. Lors de sa création, un comité provisoire a été créé : le président Xieng Mao (Khammao) a pris la fonction du président, Katay (Katay Don Sasorith) celle du vice-président, Thao Bong (supposé Bong Souvannavong) celle du trésorier, Thao Phoui-Noi, Thao Pheng celle du commissaire, et Phouvong celle du secrétaire[509]. L'association a pour but de :

> *« 1º De secourir ceux de ses membres qui viendraient à se trouver momentanément dans la gêne, leurs veuves ou leurs orphelins ;*
>
> *2º) D'assister ceux de ses membres de passage à Vientiane qui y rencontreraient des difficultés particulières ;*
>
> *3º) De sauvegarder les intérêts généraux de tous, par toutes démarches utiles, dans la limite où ces démarches ne revêtiraient pas un caractère susceptible de porter atteinte à l'autorité de l'Administration[510]. »*

Selon le comité de l'association, les promoteurs de l'association ont désiré « consolider, entre les Laotiens les liens de solidarité jusqu'ici relativement lâches, nous faire aimer les uns les autres, nous faire connaître, et nous aider dans toutes les circonstances, notamment lorsque les hasards des déplacements administratifs nous jettent dans une ville où nous ne connaissons personne »[511].

Il semble que l'Amicale des fonctionnaires laotiens s'implique dans le recrutement de nouveaux membres[512]. On compte 301 membres actifs, malgré un bon nombre de fonctionnaires de Vientiane non-adhérents selon le numéro de janvier-février-mars 1938 du bulletin[513]. Quant à leur statut professionnel, 71,4% des membres sont des fonctionnaires de

---

[507] *Bulletin administratif du Laos*, septembre 1933, p. 890-891 ; février 1936, p. 124.
[508] *Bulletin de l'Amicale des fonctionnaires laotiens*, janvier-février-mars 1938, p. 1.
[509] « Statuts de l'Amicale des fonctionnaires laotiens (Compte tenu des modifications apportées par l'Assemblée Générale du 9 Avril 1937 et approuvées par M. le Résident Supérieur au Laos le 30 du même mois) », Vientiane, le 30 novembre 1935, p. 10, consulté à la Bibliothèque nationale du Vietnam.
[510] Selon le Comité de cette association, « ce triple but répondait, dans la pensée des promoteurs, à des besoins pressants, car n'existait à Vientiane, à l'époque, aucune Association d'aide mutuelle, ou de défense des intérêts corporatifs. La seule Association, la "Laotienne Artistique & Sportive" se préoccupait, ainsi que son nom l'indique, d'arts et de sports, et ne pouvait, sans enfreindre aux règlements, s'occuper de ce que nous venons d'énumérer ci-dessus. De plus, la "Laotienne" limitait – et limite encore – son action à Vientiane – et ne pouvait défendre ou sauvegarder, comme nous le désirons, nos qualités raciales, – et dans tout le pays. » *Bulletin de l'Amicale des fonctionnaires laotiens*, janvier-février-mars 1938, p. 1.
[511] *Ibid.*, p. 2.
[512] *Ibid.*, p. 11-13. Selon le bulletin, l'*Amicale des fonctionnaires laotiens* a fait une dépense en 1937 pour la réception des élèves laotiens, nouveaux bacheliers, de retour de Cochinchine, et des membres de l'Assemblée consultative Indigène. Le motif de ces rencontres n'y est malheureusement pas indiqué, on peut constater l'effort consacré par l'association dans le but de créer un lien au sein des élites laotiennes.
[513] *Ibid.*, p. 5-10, p. 13 ; avril-mai-juin 1938, p. 3 ; juillet-août-septembre 1938, p. 3-4.

l'Administration indigène, y compris deux en retraite[514]. Pour le reste, on y compte trois commis, dix-huit secrétaires, quatre secrétaires du Trésor, un planton, un professeur, vingt-sept instituteurs, cinq médecins, quinze infirmiers, un vétérinaire, un aide-vaccinateur, six imprimeurs, quatre compositeurs. Vu son effectif (Tableau 13), on peut supposer que plus de la moitié du personnel de l'Administration indigène font partie de cette association. Les *Naikongs*, chargés de l'administration des districts peuplés et recrutés « parmi les familles originaires des districts excentriques », ne sont pas l'exception[515]. Or, il semble que le nombre de fonctionnaires de l'Administration française soit relativement peu nombreux. Les membres sont répartis géographiquement sur l'ensemble du territoire (Tableau 14). Un à six délégués représentent chacun leurs provinces. L'association est dotée d'un Conseil d'administration composé de Thao Nhouy (supposé Nhouy Abhay) en tant que président, Pierre Nginn et Ourot (supposé Ourot Souvannavong) en tant que conseillers, Chao Vath en tant que trésorier et Oun Hueun (supposé Oun Heuan) en tant que secrétaire. Phetsarath est quant à lui membre d'honneur du Comité du patronage, constitué du résident supérieur au Laos et des administrateurs français[516].

Tableau 14 : Le nombre des membres actifs de l'Amicale des fonctionnaires laotiens et leur proportion par province en 1938[517]

Province	Nombre des membres actifs	Proportion par rapport à l'ensemble des membres actifs
Haut-Mékong	14	4,7%
Luang Prabang	17	5,6%
Ve Territoire militaire	5	1,7%
Tranninh	23	7,6 %
Vientiane	67	22,3%
Cammon	30	10,0%
Savannakhet	46	15,3%
Bassac	28	9,3%
Saravane	31	10,3%
Non renseigné	6	2,0%

[514] Vingt et un *Chao Muongs*, trente-neuf *Oupahats*, soixante-onze *Phouxoueis*, soixante-treize *Samiens* et onze *Naikongs*.
[515] *Bulletin administratif du Laos*, juillet 1935, p. 770.
[516] Les membres du Conseil d'administration ont été élus lors de l'Assemblée générale ordinaire, tenue le 7 janvier 1938. Le Conseil d'administration avant cette élection était composé de Katay Don Sasorith en tant que président, Thao Kou (supposé Kou Abhay) en tant que secrétaire, Thao Phou-vong en tant que trésorier, Thao Phoui et Thao Nhouy (supposé Nhouy Abhay) en tant que conseillers. *Bulletin de l'Amicale des fonctionnaires laotiens*, janvier-février-mars 1938, p. 3, p. 11-12.
[517] *Ibid.*, p. 5-10 ; avril-mai-juin 1938, p. 3 ; juillet-août-septembre 1938, p. 3-4.

On peut constater une large participation des futurs personnalités politiques importantes à l'Amicale des fonctionnaires laotiens. Les principaux membres de l'association, Xieng Mao (Khammao), Katay Don Sasorith, Nhouy Abhay et Oun Heuan occuperont des postes de ministres dans le gouvernement Lao-Issara, et Phetsarath sera son chef effectif à partir du 1er décembre 1946. D'autres ministres du gouvernement Lao-Issara, Somsanith et Kruong sont également membres actifs de l'association ; au total, sept sur dix ministres du Lao-Issara sont membres de l'Amicale des fonctionnaires laotiens[518]. Malgré la liste des membres actifs n'indiquant que leur prénom et leur fonction, on peut aussi supposer qu'environ un tier des représentants du peuple élu le 12 octobre 1945 ont fait partie de cette association[519]. Il est probablement hâtif de déduire que l'association a eu un rôle moteur pour conduire les élites laotiennes au mouvement d'indépendance, mais elle a sans aucun doute servi de lieu de rencontre et de sociabilité majeur entre les fonctionnaires laotiens. En effet, l'association organise chaque année une assemblée générale ordinaire, et commence, à partir de 1938, à publier son bulletin, dont « l'utilité est incontestable, puisqu'il nous fera connaître en même temps qu'il nous fera nous connaître les uns les autres, en resserrant entre nous les liens de solidarité »[520]. On ignore malheureusement si ce projet de publication a été viable ou non, mais les numéros publiés en 1938 nous permettent de comprendre que ce bulletin bilingue a diffusé et partagé des informations importantes sur l'administration au Laos.

L'association devient également un lieu de contestations, prenant la défense des intérêts des fonctionnaires laotiens qui protestaient contre leur situation précaire en présentant des lettres de réclamation au résident supérieur[521]. Les réclamations sont principalement présentées autour de l'augmentation des soldes des fonctionnaires laotiens, leur avancement et leur reclassement. Dans le bulletin d'octobre-novembre-décembre 1938, l'Amicale des fonctionnaires laotiens a manifesté son mécontentement à ces sujets en reproduisant un article publié dans *Le Populaire d'Indochine* le 3 janvier 1939, intitulé « L'Administration indigène du Laos, le cadre le plus défavorisé de l'Union indochinoise ». L'auteur de l'article, Srith, critique sévèrement les réformes sur les améliorations de traitements des fonctionnaires de l'Administration française – mal conçues pour reclasser les fonctionnaires déjà en service – et les situations désavantageuses pour les fonctionnaires laotiens par rapport aux autres pays indochinois, en l'occurrence au Cambodge[522]. Il semble que l'auteur ne soit pas membre de

[518] *Cf. infra*, 4.1.2. La fondation du gouvernement Lao-Issara provisoire et son échec dans la négociation
[519] Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 313-314. C*f. infra*, l'Annexe 4 : Les membres principaux de l'association Amicale des fonctionnaires laotiens.
[520] *Bulletin de l'Amicale des fonctionnaires laotiens*, janvier-février-mars 1938, p. 12.
[521] *Ibid.*, janvier-février-mars 1938, p. 14-15 ; *Ibid.*, avril-mai-juin 1938, p. 4 ; *Ibid.*, juillet-août-septembre 1938, p. 5 ; *Ibid.*, octobre-novembre-décembre 1938, p. 2-4.
[522] *Ibid.*, p. 24-28.

l'association, mais il mentionne les requêtes réalisées par cette dernière et les soutient. On ignore malheureusement si c'est grâce à leurs efforts ou non, mais par l'arrêté du gouverneur général de l'Indochine du 5 janvier 1940, les soldes pour le personnel de l'Administration indigène sont enfin revues et largement augmentées (Tableau 15)[523].

Tableau 15 : L'augmentation des soldes pour différents grades (en piastre)[524]

Grades	Soldes fixées par l'arrêté du 5 octobre 1920	Soldes fixées par l'arrêté du 31 août 1929	Soldes fixées par l'arrêté du 5 juillet 1935	Soldes fixées par l'arrêté du 5 janvier 1940
Samien stagiaire	120,00	240,00	240,00	300,00
Phouxouei stagiaire	330,00	480,00	420,00	520,00
Oupahat stagiaire	540,00	660,00	600,00	900,00
Chao Muong stagiaire	720,00	840,00	840,00	1450,00

L'Amicale des fonctionnaires laotiens n'est pas le seul qui s'engage dans la réclamation auprès l'autorité coloniale. Sollicitées par la commission Guernut ayant pour objectif de comprendre les besoins des colonies, certaines associations ont présenté des vœux auprès de l'autorité coloniale en représentant leur province. Leur intérêt peut aller au-delà de leur activité et de leur province : la Laotien artistique et sportive de Savannakhet demande le relèvement des indemnités et des soldes pour les fonctionnaires indigènes[525]. L'Association laotienne artistique et sportive à Saravane demande quant à elle le développement de l'Assistance médicale, des travaux d'irrigation, la création de deux écoles et le développement de l'enseignement de pagode et des bourses aux enfants pauvres ayant obtenu le certificat des études élémentaires[526].

Une association interethnique existe également. Un rapport administratif se vante d'une « meilleure camaraderie » entre élèves et anciens élèves laotiens et annamites du collège Pavie, développée précisément grâce à l'activité sportive du Club Universitaire qui compte plus de

[523] *Bulletin administratif du Laos*, janvier 1940, p. 6-10. Cet arrêté est rendu applicable dans le royaume de Luang Prabang par l'ordonnance royale du 12 février 1940. *Ibid.*, mars 1940, p 172-173.
[524] Les chiffres sont repris de l'article de Srith. Je les ai ensuite vérifiés et a complété celui pour les soldes du 5 janvier 1940. Pour celles du 5 octobre 1920 et du 31 août 1929, Srith a fait référence au *Phouxouei* de 3e classe, de l'*Oupahat* de 3e classe et du *Chao Muong* de 3e classe. Le grade stagiaire pour ces trois fonctions a été introduit par l'arrêté du 5 juillet 1935. À l'instar de Srith, je garde ces chiffres comme référence de comparaison. *Bulletin de l'Amicale des fonctionnaires laotiens*, octobre-novembre-décembre 1938, p. 16. *Bulletin administratif du Laos*, octobre 1920, p. 514 ; septembre 1929, p. 969 ; juillet 1935, p. 769 ; janvier 1940, p. 7.
[525] ANOM, GUERNUT 23, « Lettre du Résident supérieur au Laos, officier de la Légion d'Honneur à Monsieur le Gouverneur général de l'Indochine, à Vientiane, le 21 décembre 1937 », document cité, p. 19-22.
[526] *Ibid.*, p. 24-26.

cent membres actifs[527]. Cependant, il semble que les associations sont généralement créées en fonction des « races », et l'antagonisme entre les Laotiens et les Vietnamiens demeure sensible. Lors de la commission de Guernut, deux associations vietnamiennes à Vientiane, l'Amicale des fonctionnaires et l'Association mutuelle et sportive des Annamites ont fait, à leur tour, des critiques sur les mesures favorisant les Laotiens et des demandes de faveur aux Vietnamiens : par exemple, elles ont demandé l'annulation de l'épreuve obligatoire de langue locale dans le concours pour le recrutement de personnel des services généraux et locaux, une mesure qui avait été introduite vers le milieu des années 1930[528]. Néanmoins, leur mécontentement relève principalement de l'organisation administrative des collectivités annamites au Laos, l'arrêté du résident supérieur au Laos du 31 mai 1935[529]. Selon Christopher Goscha, cet arrêté, visant à placer juridiquement les Vietnamiens habitant au Laos – qui en étaient jusqu'alors soustraits – sous l'autorité laotienne, a suscité un débat chez les Indochinois. Les élites vietnamiennes ont manifesté leur mécontentement dans la presse depuis l'est de l'Indochine, affirmant qu'ils étaient sous l'autorité française, mais non laotienne. Quand les deux associations vietnamiennes ont présenté cette réclamation, le résident supérieur au Laos d'alors, Eugène Eutrope, la rejeta clairement en affirmant que les habitants indochinois au Laos devaient tous se soumettre aux autorités laotiennes. Mais les Vietnamiens s'adaptèrent difficilement à ce changement juridique[530] :

> *« Dans la pratique, ce texte [l'arrêté du 31 mai 1935] n'a pas été appliqué, du moins en ce qui concerne la province de Vientiane et aussi à Luang Prabang où le Tong-Truong correspond directement avec la Résidence ; on peut, à la rigueur, admettre que les Annamites du Laos des centres urbains pourraient être admis à traiter directement avec les résidents les affaires qui les intéressent mais sans pour cela être exonérés du contrôle indispensable des autorités indigènes[531]. »*

Deux ans plus tard, l'application de l'arrêté demeure toujours en question : le résident supérieur au Laos, André Touzet, émet une circulaire le 24 juin 1939, enjoignant les chefs de province

[527] Gouvernement général de l'Indochine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1934-1935*, *op. cit.*, p. 46.
[528] ANOM, GUERNUT 23, « Lettre du Résident supérieur au Laos, officier de la Légion d'Honneur à Monsieur le Gouverneur général de l'Indochine, à Vientiane, le 21 décembre 1937 », document cité, p. 4. *Cf. supra*, 1.2.3. L'organisation du corps des fonctionnaires servant dans l'administration coloniale.
[529] Voir : *Bulletin administrative du Laos*, juin 1935, p. 704-710.
[530] Christopher E. Goscha, *Indochine ou Vietnam?*, *op. cit.*, p. 117-122. ANOM, GUERNUT 23, « Lettre du Résident supérieur au Laos, officier de la Légion d'Honneur à Monsieur le Gouverneur général de l'Indochine, à Vientiane, le 21 décembre 1937 », document cité, p. 2.
[531] *Ibid.*

du Laos et les commandant du Ve territoire militaire de veiller à ce que l'arrêté du 31 mai 1935 soit appliqué comme il faut[532].

On peut ainsi constater que les Laotiens et les Vietnamiens résidant au Laos ont tous les deux développé un sentiment de défavorisation les uns par rapport à aux autres, et ont utilisé leurs associations comme lieu de contestation. Pour les Laotiens qui ne disposent pas encore de journaux, les associations sont un important lieu de discussion et de sociabilité. Phetsarath a critiqué la nation protectrice parce qu'elle favorisait l'immigration des Vietnamiens au Laos et semblait indifférente au Laos dans le numéro de *France-Indochine* en 1931, et Katay Don Sasorith a accusé en 1938 la colonisation française de laisser les Laotiens politiquement et administrativement divisés, ce qui fut selon lui la cause d'une véritable crise identitaire au Laos en 1938[533]. Mais ils n'étaient pas les seuls à partager ce point de vue critique.

2.2. Les élites laotiennes sous Vichy

2.2.1. La réorganisation de l'administration et de l'enseignement sous Vichy

La Seconde Guerre mondiale a apporté de grands changements au Laos. Le Japon a affirmé sa puissance en Asie du Sud-Est en 1940, au moment où les colonisateurs français devaient faire face à la défaite contre l'Allemagne et à la faiblesse du régime de Vichy. Profitant de l'isolement de l'Indochine, les Japonais sont intervenus au Tonkin en septembre 1940, puis en Cochinchine en juillet 1941. La collaboration entre le Japon et la France en Indochine a été ainsi imposée. Cependant, contrairement aux autres pays indochinois, l'armée japonaise ne stationnait pas, à ce stade, au Laos[534]. La France y maintint ainsi sa domination.

Dans cette situation, la Thaïlande[535] a lancé une campagne antifrançaise dans le but de reprendre des territoires « perdus », c'est-à-dire des territoires censés être dominés par la Thaïlande avant la colonisation. Le Premier ministre d'alors, Phibunsongkhram conduit une politique « pan-thaïlandaise », expansionniste et ethnocentrique, tentant d'unifier dans le même pays toutes les ethnies tai[536]. La formation du gouvernement de Vichy après l'armistice du 22

[532] *Bulletin administrative du Laos*, juin 1939, p. 472.
[533] F. J., article cité. Christopher E. Goscha, *Indochine ou Vietnam ?*, *op. cit.*, p. 68-69. Katay D. Sasorith, *Le Laos : Son évolution politique, sa place dans l'Union française*, originellement publié par les Éditions Berger-Levrault en 1953, New York, AMS Press, 1975, 156 p., p. 141-151. Clive J. Christie, Clive J. Christie et Clive J. Christie, *Ideology and Revolution in Southeast Asia 1900-1980*, Richmond (Surrey), Curzon, 2001, p. 113.
[534] Yoko Kikuchi, « Japanese Involvement in Laos », *op. cit.*, p. 60.
[535] En 1939, Le Siam a changé son nom en Thaïlande. Nous comprenons bien, avec cette appellation, l'intention expansionniste d'englober toute l'ethnie tai dans son pays et ses pays voisins.
[536] Voir : Eiji Murashima, « Opposing French Colonialism: Thailand and the Independence Movements in Indo-China in the Early 1940s », *South East Asia Research*, vol. 13 / 3, novembre 2005, p. 333-383.

juin 1940 avec l'Allemagne a permis à la Thaïlande de revendiquer la révision de la frontière du Laos et du Cambodge en profitant de l'affaiblissement de la France. Répondant à la propagande antifrançaise menée par la Thaïlande, certains Laotiens traversent alors le Mékong vers la rive droite, ce qui perturba les autorités françaises[537]. En octobre 1940, la guerre commence entre la Thaïlande et l'Indochine française : après l'intervention du Japon, un traité est conclu entre les deux pays en mai 1941. Il débouche sur l'intégration de la rive droite du Mékong au Laos et de la grande partie du nord-ouest du Cambodge à la Thaïlande[538].

Affaiblie par ces événements, la France se voit obligée de réagir afin de réaffirmer sa présence. Sous la direction du gouverneur général de l'Indochine, l'amiral Jean Decoux (1940-1945), une campagne de « rénovation nationale » est lancée. À l'instar de la révolution nationale en métropole sous le régime de Vichy, cette campagne vise à s'assurer le soutien de la population locale, des élites en particulier, et à dresser leur sentiment national en cours d'émergence. Pour ce faire, Jean Decoux revient à l'administration indirecte dans l'ensemble de l'Indochine. Le développement des élites, la formation des cadres autochtones sont ainsi mis en avant[539]. Il introduit également le concept de fédération tout en encourageant les « patriotismes » particuliers, et non les « nationalismes » qui sont « à tendance xénophobe et antifrançaise » : selon lui, l'Indochine, constituée des pays culturellement distincts – Vietnam[540], Laos, Cambodge –, forme une fédération sous la souveraineté française. Tout en gardant sa propre identité particulière, chaque pays – « petite patrie » – doit se réunir sous le fédéralisme, et rester fidèle à la « grande patrie française »[541]. Christopher Goscha conclut, dans une analyse centrée sur le Vietnam, qu'il est difficile d'apporter des changements drastiques à la situation qui perdure depuis le début de la colonisation malgré la promotion de l'identité unique de l'Indochine ; la promotion du patriotisme du Laos et du Cambodge par les autorités coloniales finit par renforcer chacun d'eux dans leurs identités distinctes, mais non dans une hypothétique identité indochinoise[542].

Suivant cette ligne, Jean Decoux engage plusieurs réformes, notamment pour compenser la cessation des institutions de représentation en Indochine au début de 1941 et calmer le mécontentement des élites indochinoises à ce sujet. Il crée le Conseil fédéral d'Indochine et l'inaugure le 3 décembre 1941. Composé originairement de vingt-cinq membres

[537] *Cf. infra*, 2.2.2. Les premières réponses des élites à la politique coloniale.
[538] Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 54. Le territoire intégré à la Thaïlande a été réintégré au Laos en 1946.
[539] Jean Decoux, *À la barre de l'Indochine (1940-1945)*, Paris, Plon, 1949, p. 389-390.
[540] Selon Christopher Goscha, en octobre 1942, Jean Decoux a utilisé le terme « Vietnam » en public pour la première fois en tant que représentant officiel de la France. Christopher E. Goscha, *Indochine ou Vietnam ?*, *op. cit.*, p. 142.
[541] Søren Ivarsson, *Creating Laos*, *op. cit.*, p. 145-147. Jean Decoux, *op. cit.*, p. 388-389.
[542] Christopher E. Goscha, *Indochine ou Vietnam ?*, *op. cit.*, p. 138-141.

autochtones, le Conseil fédéral d'Indochine est transformé en Grand Conseil fédéral en décembre 1943, afin de trouver l'équilibre entre Indochinois et Français. Il est constitué d'une soixantaine de membres, autochtones – en légère majorité – et français[543]. Des réformes administratives sont également réalisées pour laisser plus de place aux Indochinois et pour rendre les fonctions publiques plus attractives : l'écart de rémunération entre Français et Indochinois est désormais comblé, la réorganisation des cadres de l'Administration française[544] permet également aux Indochinois des traitements de plus en plus équivalents à ceux des Français. Ces mesures sont motivées par le problème des « déclassés » ou des « déracinés », des Indochinois diplômés qui ont été arrachés à leur milieu d'origine et se retrouvent sans emploi à cause du faible nombre de places dans l'administration[545]. La refonte des codes pénal et civils est entreprise en vertu de l'équité et de l'égalité, mais reste inachevée[546].

Les efforts sont aussi consacrés au domaine de l'enseignement. Le développement de l'enseignement supérieur est d'autant plus nécessaire que les jeunes Indochinois ayant suivi des études en Métropole sont souvent influencés par des idées défavorables à l'autorité coloniale et que les liaisons sont coupées entre la Métropole et l'Indochine[547]. L'enseignement supérieur en Indochine est ainsi renforcé : l'École des Sciences est créée à l'Université indochinoise ; la section d'architecture de l'École des Beaux-Arts est transformée en École d'Architecture en 1943 ; la Cité Universitaire est créée en 1942 en s'inspirant de celle de la Métropole[548]. L'École des Beaux-Arts à l'Université indochinoise est également promue par le gouverneur général, pour favoriser la production artistique des jeunes indochinois intellectuels. Son succès incite le développement ou la création de l'école des arts dans l'ensemble de l'Indochine : celle-ci est ouverte dans l'île de Khong au Laos, pour la préservation et la rénovation des traditions artistiques locales[549].

En effet, la promotion de la culture est un des éléments centraux de la politique de Decoux. La culture a également été un moyen de rapprochement entres les jeunes élites indochinoises et les Français résidents en Indochine, qui n'ont pas de contact avec les habitants

[543] Jean Decoux, *op. cit.*, p. 391-393.
[544] Selon Decoux, les fonctionnaires indochinois n'ont le plus souvent accès qu'aux « cadres latéraux » dans l'Administration française, et leurs traitements sont insuffisants ; les cadres latéraux sont de ce fait remplacés des « cadres indochinois ». *Ibid.*, p. 401. Pour le détail de ce changement, voir l'arrêté du gouverneur général de l'Indochine du 5 mars, portant modification des articles 3, 4, 6 et 7 du chapitre 1er de l'arrêté du 21 septembre 1935 fixant le statut commun des fonctionnaires indochinois de l'Administration française (dénomination des cadres communs et des cadres spécieux) : *Journal officiel de l'Indochine français*, no 19, le 7 mars 1942 ; Éric Gojosso, *op. cit.*, p. 242-249.
[545] Jean Decoux, *op. cit.*, p. 397-402.
[546] *Ibid.*, p. 405-406.
[547] *Ibid.*, p. 397-399, p. 402-403.
[548] *Ibid.*, p. 402-403.
[549] *Ibid.*, p. 407.

locaux et qui ignorent souvent leur vie et culture[550]. Or, la culture doit servir également à renforcer les liens entre Indochinois. Par exemple, un voyage vers Saigon, Phnom Penh et Angkor est organisé en août 1942 pour les étudiants tonkinois, sous la bannière du slogan « partir Tonkinois, et revenir Indochinois ». Cependant, Chizuru Namba analyse que les efforts fournis par les autorités coloniales de resserrer le lien fédéral n'ont pas favorisé la construction d'une nouvelle culture ou identité indochinoise[551].

En outre, les activités sportives sont également renforcées pour mobiliser la jeunesse. La Métropole usant du sport et de l'éducation physique comme un moyen de lutter contre la décadence et de favoriser la renaissance morale, les autorités vichystes en Indochine promeuvent les associations sportives. La promotion du sport destinée à la jeunesse a aussi pour but de défendre les jeunes indochinois contre la propagande japonaise[552]. L'École Supérieur d'Éducation Physique d'Indochine est créée à Phan Thiet en septembre 1941, et joue un rôle central dans la formation des cadres dans ce domaine. Les associations sportives sont promues, et les événements sportifs sont organisés[553] : le Tour d'Indochine cycliste, la Course du flambeau – dont les participants font le tour de l'Indochine – et la coupe Pétain[554].

Au Laos, selon le gouverneur général Jean Decoux, ce dernier a entrepris la « rénovation nationale » au Laos sous sa direction et sous son contrôle personnel, à partir de la fin de 1941. Son objectif, écrit-il, est « d'arracher ce délicieux pays à son farniente traditionnel, de lui faire désirer la prompte désannexion des territoires de la rive droite cédés au Siam, enfin de l'orienter davantage vers les nécessités de la vie moderne et le besoin de progrès »[555]. Cela concerne divers domaines : le développement des échanges, la facilitation des communications, la mise en valeur de l'agriculture et de la foresterie, l'amélioration de la situation sanitaire, ainsi que le développement de l'enseignement et des activités de la jeunesse[556]. Dans le domaine de l'enseignement, l'effort consacré à la création des écoles de village. Le nombre des écoles construites pendant cette période a dépassé celui des écoles fondées pendant les quarante dernières années[557], même s'il s'agissait principalement de l'enseignement élémentaire. Pour améliorer l'enseignement dispensé dans les écoles de pagode, le cours d'application est mis en place à Luang Prabang et à Khong ; il dispense désormais la formation générale et pédagogique

[550] *Ibid.*, p. 403-404.
[551] Namba Chizuru, *Français et Japonais en Indochine (1940-1945). Colonisation, propagande et rivalité culturelle*, Paris, Karthala, 2012, p. 196-198.
[552] Jean Decoux, *op. cit.*, p. 381-382.
[553] Simon Creak, *op. cit.*, p. 56-64.
[554] Namba Chizuru, *op. cit.*, p. 196-197. Simon Creak, *op. cit.*, p. 63-64.
[555] Jean Decoux, *op. cit.*, p. 408.
[556] *Ibid.*, p. 408-409. Søren Ivarsson, *Creating Laos*, *op. cit.*, p. 149-150.
[557] Grant Evans, *A Short History of Laos*, *op. cit.*, p. 78.

des bonzes[558]. Or, les écoles de tribu sont également créées pour « favoriser la pénétration scolaire et sociale en pays Khas »[559]. L'*Annuaire statistique* nous confirme bien que le nombre d'écoles de pénétration scolaire (écoles de pagode) pour l'année scolaire 1943-1944 a été plus que doublé par rapport à l'année scolaire 1941-1942[560]. L'enseignement élémentaire est ainsi en plein essor, mais la rénovation ne contribue relativement peu à l'augmentation des élèves du niveau plus élevé de l'enseignement.

La réorganisation administrative est également mise en place au Laos, pour assurer un rôle plus important aux élites laotiennes. En octobre 1941, Le statut des Chaos Khouèngs, mal défini par l'arrêté du 5 juillet 1935 – qui a été critiqué par Srith en 1939[561] – a été modifié de nouveau. Selon l'article 5 de cet arrêté, les *Chao Khouèng* étaient « Chef[s] indigène[s] des Muongs les plus importants dans les grandes provinces et d'adjoint au Résident », assurant « sous l'autorité directe du Résident la coordination des divers services administratifs indigènes de la province »[562]. Par l'arrêté du 23 juin 1941, les *Chao Khouèng* deviennent désormais gouverneurs de province. Ils « assurent sous l'autorité directe du résident la coordination des divers services administratifs indigènes des provinces, dont ils sont responsables vis-à-vis des Résidents » et « ne correspondent directement qu'avec le Résident de France »[563]. Cela satisfait sans doute les élites ambitieuses. Les autorités coloniales cherchent également à remplacer des fonctionnaires vietnamiens au Laos par des autochtones, en suspendant temporairement l'immigration des Vietnamiens[564].

De plus, par l'arrêté du gouverneur général du 29 juillet 1944, le statut des fonctionnaires laotiens dans l'Administration laotienne est de nouveau réorganisé dans l'ensemble du pays ; cette réforme vise à aligner les fonctions au Laos, leur valeur et leur considération, sur celles des autres pays indochinois; à améliorer le niveau de la formation des fonctionnaires, et à donner plus de places aux jeunes dans les postes à responsabilité. En définissant la nouvelle hiérarchie – les *Chao Khouèngs* classés dans le cadre supérieur, les *Chao Muongs* et les *Oupahats* dans le cadre secondaire ainsi que les *Phouxoueis* et les *Samiens* dans le cadre auxiliaire – elle apporte en effet quelques grands changements : Les *Naikongs* sont classés dans le cadre spécial qui est à part, et n'ont plus accès aux autres cadres normaux ;

[558] *Bulletin administratif du Laos*, décembre 1941, p. 452-453 ; janvier 1942, p. 505.
[559] *Ibid.*, mars 1943, p. 172-173.
[560] *Cf. infra*, l'Annexe 2 : Le nombre d'écoles franco-indigènes et d'élèves, par catégorie d'établissement. Paul Lévy, *Histoire du Laos*, Paris, Presses universitaires de France, 1974, p. 90. Paul Lévy a écrit dans son ouvrage que Charles Rochet « y avait fait construire près de 7 000 écoles – plus que toutes celles édifiées depuis quarante-sept ans ». Ce chiffre est cependant contestable, vu le nombre d'écoles et d'élèves avant la Seconde Guerre mondiale au Laos.
[561] *Bulletin de l'Amicale des fonctionnaire laotiens*, octobre-novembre-décembre 1938, p. 25.
[562] *Bulletin administratif du Laos*, juillet 1935, p. 770.
[563] *Ibid.*, octobre 1941, p. 324.
[564] Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 55. Søren Ivarsson, *Creating Laos*, *op. cit.*, p. 150.

Certains diplômes sont requis pour accéder aux fonctions élevées[565] ; l'échelle des soldes est désormais identique à celle des services locaux indochinois dans l'Administration française[566].

L'École d'Administration laotienne est également réorganisée et perfectionnée[567], mais les sources ne nous en fournissent pas le détail. Grâce au *Bulletin administratif du Laos*, on sait que quelques réformes ont été réalisées pendant cette période : tout d'abord, par l'arrêté du 20 juillet 1940, les conditions du concours d'entrée sont fixées en abrogeant l'ancien arrêté du 22 mars 1937 ; l'article officialisant le lieu du concours à Vientiane ayant été supprimé, les candidats peuvent désormais passer les épreuves écrites dans les chefs-lieux de leur province[568]. L'année suivante, la classe préparatoire est créée par l'arrêté du 13 novembre 1941. Elle accueille non seulement les Laotiens diplômés du certificat d'études primaires complémentaires – appelé certificat d'études primaires jusqu'en 1938 – souhaitant entrer à l'École d'Administration laotienne, mais aussi les Laotiens et les Vietnamiens préparant le concours d'entrée au collège Pavie[569]. À partir de 1942, l'École commence à accueillir les internes[570] en proposant ensuite, par l'arrêté du 19 octobre 1942, des bourses aux élèves « dont la situation de famille ou de fortune justifiera cette allocation »[571]. Également, par l'arrêté du gouverneur général de l'Indochine du 30 janvier 1942, l'âge minimum pour se présenter au concours – fixé à l'âge de 19 ans par l'arrêté du 18 septembre 1935 – est modifié : désormais, les jeunes entre 16 ans et 23 ans sont admis à concourir[572]. En 1943, un cours par correspondance est créé à la Direction locale du Service de l'Enseignement pour que les anciens élèves des écoles, de l'École d'Administration laotienne en particulier, puissent maintenir leur connaissance de la langue française[573]. Ces mesures encouragent sans aucun doute des jeunes Laotiens venus de tout le pays à se former aux emplois de fonctionnaires.

En même temps que la réorganisation administrative, en août 1941, le Gouvernement général a officiellement formalisé le statut juridique du royaume de Luang Phabang, pour la

[565] Les *Samiens* doivent obligatoirement passer par l'École d'Administration laotienne. Dès leur admission, ils sont nommés au grade d'Élève *Samien* en tant que fonctionnaire. Or, sans passer par les *Samiens*, les jeunes titulaires du diplôme d'études primaires supérieures, du brevet élémentaire ou de la 1re partie du baccalauréat peuvent être nommés au *Phouxouei* de 3e classe après un concours. Les *Oupahats* de 3e classe stagiaire sont quant à eux recrutés parmi les titulaires du baccalauréat complet ou du brevet supérieur après un concours. Les *Chao Muongs* sont recrutés parmi les licenciés en droit. Cependant, le recrutement continue à se faire par les anciennes conditions à titre transitoire. *Le Nouveau Laos*, le 25 septembre 1944, p. 2. *Journal officiel de la République Française*, no 63, le 5 août 1944, p. 1737-1738.
[566] *Le Nouveau Laos*, le 25 septembre 1944, p. 2. Éric Gojosso, *op. cit.*, p. 242.
[567] Jean Decoux, *op. cit.*, p. 409.
[568] *Bulletin administratif du Laos*, avril 1937, p. 235 ; juillet 1940, p. 362-363.
[569] *Ibid.*, novembre 1941, p. 400.
[570] Cela a été décidé par l'arrêté du Résident supérieur au Laos du 10 janvier 1942. *Ibid.*, janvier 1942, p. 508.
[571] *Bulletin administratif du Laos*, octobre 1942, p. 940.
[572] *Journal officiel de l'Indochine française*, no 10, le 4 février 1942, p. 484-485.
[573] *Bulletin administratif du Laos*, novembre 1943, p. 572.

première fois depuis le début de la colonisation. Le traité du 29 août 1945[574] reconnaît enfin le statut de protectorat d'une manière législative et diplomatique, malgré la dépendance étroite avec la France[575]. Le Conseil suprême du roi, Ho Sanam, est transformé en Conseil des ministres. Ce dernier est désormais composé d'un Premier ministre et de quatre ministres[576] : Phetsarath devient Premier ministre ; le demi-frère du roi, Sestha, ministre de l'Intérieur et de la Défense du Royaume ; Outhong (supposé Outhong Souvannavong)[577], ministre des Finances royales ; le demi-frère de Phetsarath, Souvannarath, ministre de l'Économie générale du Royaume et des Travaux ; et enfin, Phouy, ministre de la Justice, de l'Éducation sociale et des Cultes[578]. La première structure gouvernementale laotienne voit ainsi le jour[579]. Or, le royaume se dote d'un Conseil privé du roi, sans doute pour laisser une place privilégiée aux anciens membres du Ho Sanam[580]. Le titre de *Chao Maha Oupahat* est d'ailleurs rétabli et Phetsarath est aussitôt élevé à ce rang[581]. Or, à titre de compensation pour la perte des bois Teck de la rive droite, appartenant à la famille royale, les six provinces du nord y compris Vientiane sont intégrées au royaume de Luang Phabang[582].

Cependant, les administrateurs français ne sont pas d'avis d'admettre le rôle central du roi de Luang Prabang dans tout le Laos. Le roi Sisavang Vong a lui-même demandé l'unification politique du Laos sous son pouvoir à titre de compensation, mais la France l'a refusée en prétendant qu'une tentative d'unification du royaume de Luang Phabang pourrait causer des problèmes avec la famille royale de Champassak[583]. En effet, le rapport publié au début des années 1940 relève aussi qu'un certain nombre d'habitants du sud préfèrent la domination de la Thaïlande à celle de Luang Prabang. Charles Rochet a quant à lui refusé aussi le rôle central du roi de Luang Prabang dans ce mouvement, puisque ce dernier ne joue aucun rôle représentatif pour les Laotiens du centre et du sud. Ces constats montrent que le régionalisme est assez présent, même au début des années 1940[584]. Néanmoins, il semble

[574] Je me base sur la copie du traité qui se trouve dans les archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MAE) : Vichy Guerre 1939-1945, Asie, 3GMII 256.
[575] Éric Gojosso, *op. cit.*, p. 238.
[576] *Bulletin administratif du Laos*, décembre 1941, p. 463.
[577] Né en 1907 à Vientiane et décédé en 1996, il a occupé plusieurs fonctions ministérielles au sein du gouvernement du Royaume du Laos après la Seconde Guerre mondiale. Martin Stuart-Fox, *Historical Dictionary of Laos*, *op. cit.*, p. 245.
[578] *Ibid.*, octobre 1941, p. 373. Éric Gojosso confond par erreur Phouy et Phoui Sananikone : Éric Gojosso, *op. cit.*, p. 240.
[579] *Ibid.*
[580] *Ibid. Bulletin administratif du Laos*, décembre 1941, p. 469-470.
[581] Éric Gojosso, *op. cit.*, p. 240. *Bulletin administratif du Laos*, décembre 1941, p. 468-469.
[582] Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 54.
[583] Søren Ivarsson fait référence à un rapport non publié, *Le problème politique du Laos* rédigé par Éric Pietrantoni en 1943. N'ayant pas pu consulter ce rapport, j'ignore le détail de cette proposition du roi. Søren Ivarsson, *Creating Laos*, *op. cit.*, p. 154.
[584] *Ibid.*, p. 154-155. ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Note sur le Laos par Parisot, à Calcutta, le 20 juin 1945 », p. 4.

évident que certaines élites laotiennes – telles que Phetsarath de Luang Prabang et Katay Don Sasorith de Paksé[585] – voient la réunification comme un facteur indispensable à la prospérité du Laos.

La campagne de « rénovation nationale » est plus remarquable encore dans le domaine culturel. Le chef du Service de l'Enseignement au Laos, Charles Rochet, en est le pivot et le promoteur avec l'aide des jeunes élites laotiennes[586]. Dans son ouvrage publié en 1946, il écrit à propos du lancement du « mouvement "lao" », mouvement *Lao Nhay* :

> *« Comment résister à cette invasion [vietnamienne] et, éventuellement, à une nouvelle poussée siamoise ? Que faire pour sauver cette race de la disparition ? Que de fois Baudran [Charles Rochet] s'était posé ces questions ! Et chaque fois la même conclusion s'était imposée à lui : on ne sauve pas un peuple à coups de mesures administratives s'il ne veut pas être sauvé. Le salut, c'est du peuple lao lui-même qu'il devait surgir. Pour cela il fallait l'arracher à son sommeil, le secouer, l'instruire, lui montrer le danger et lui apprendre comment doit vivre une race qui ne veut pas mourir[587]. »*

Il se donne ainsi la mission de sauver le Laos, tout en lançant une campagne d'action morale impliquant la jeunesse, par les moyens de la propagande tels que les journaux, les brochures, le théâtre, les chansons, les groupements, les conférences[588]. À Vientiane, un comité pour la littérature, la musique et le théâtre a été formé, et promeut toute sorte d'activités culturelles. Les associations ont également été organisées dans les grandes villes et servent de lieu de rencontre pour les fonctionnaires locaux. Les promoteurs du *Lao Nhay* les visitent souvent pour assurer la propagation de leurs œuvres culturelles[589].

Le premier journal en langue lao, *Lao Nhay*, est né dans ce contexte en janvier 1941[590]. Initialement, une partie du journal a été rédigée en français, mais avec la création du journal français *Le Nouveau Laos* en 1943, *Lao Nhay* est devenu monolingue. Or, au même moment, *Pathet Lao*, le supplément du *Lao Nhay* est publié en français. Il est destiné aux élites laotiennes plutôt qu'au peuple laotien[591]. Nhouy Abhay, Kataty Don Sasorith et Phoumi Vongvichit y

---

[585] F. J., article cité. Katay D. Sasorith, *Le Laos : Son évolution politique, sa place dans l'Union française*, *op. cit.*, p. 141-151.

[586] Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 54-55.

[587] Charles Rochet, *Pays Lao : Le Laos dans la tourmente, 1939-1945*, Paris, Jean Vigneau, 1946, p. 42.

[588] *Ibid.*, p. 43-44. Paul Lévy a écrit en 1974 que l'hymne nationale du Laos a été créé pendant cette période par le docteur Tong Dy. Paul Lévy, *op. cit.*, p. 90.

[589] Søren Ivarsson, *Creating Laos*, *op. cit.*, p. 152-153.

[590] *Ibid.*, p. 152. *Lao Nhay* a terminé sa publication avec le 97e numéro en mars 1945, au moment du coup de force du Japon.

[591] *Ibid.*, p. 152.

contribuent activement[592]. Il sert de contre-mesure contre la propagande thaïlandaise qui attire les Lao en insistant sur la similitude raciale entre les Thaïlandais et les Lao. Le mouvement *Lao Nhay* vise donc à redéfinir une identité laotienne distincte de celle de la Thaïlande expansionniste, englobant l'ensemble de la race lao dans les deux rives du Mékong[593] . Jean Decoux écrit ainsi :

> *« Le mouvement lao, malgré le caractère prudent et la forme indirecte de sa propagande, s'adressait en réalité à tous les Laotiens, aussi bien siamois que français, et développait, sous toutes les formes, le thème exaltant du "grand foyer lao", qui grouperait un jour sous les plis du drapeau français tous les enfants, provisoirement séparés, de cette vaste famille[594]. »*

Grâce au *Lao Nhay* et malgré son caractère propagandiste français, les citadins laotiens ont eu des nouvelles de l'intérieur et de l'extérieur du pays ; ils ont pu partager des informations sur la culture, le sport, l'agriculture, l'administration, etc.[595] Ce premier journal en laotien a ainsi offert pour la première fois aux lecteurs – bien que limités à un petit groupe de l'élite autochtone[596] – un lieu de discussion qui a servi de catalyseur dans la formation d'une conscience nationale du Laos unifié, et le développement de son identité culturelle[597]. L'essor du capitalisme d'imprimerie et des langues vernaculaires – dont Anderson a montré l'importance – reste insuffisant, mais il n'en est pas moins vrai que le mouvement *Lao Nhay* est un événement marquant pour le développement du nationalisme laotien.

Contrairement à l'aspect culturel promu par chacun des pays indochinois, la promotion du sport se fait sans être adaptée aux conditions locales. De plus, malgré le slogan fédéraliste de Decoux, les activités sportives et l'enseignement physique sont principalement concentrés au Vietnam[598]. Certaines réformes sont cependant concrétisées au Laos. Selon Simon Creak, les associations, comme la Laotienne Artistique et Sportive, également appelée « Cercle lao », développent et jouent un rôle central dans le mouvement de « rénovation nationale ». Il précise également que les activités sportives et de la jeunesse consolident le patriotisme lao, et non le lien indochinois[599]. À l'instar de l'École Supérieure d'Éducation Physique d'Indochine créée à

[592] *Ibid.*, p. 153.
[593] *Ibid.*, p. 150-152.
[594] Jean Decoux, *op. cit.*, p. 409.
[595] 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « La formation du "Laos" », article cité, p. 28. Søren Ivarsson, *Creating Laos*, *op. cit.*, p. 152.
[596] Geoffrey Gunn estime le nombre de tirage du *Lao Nhay* à 6 000 exemplaires. Junko Yano précise qu'il était à 4 500 au 1er septembre 1942 et 5 600 à partir du 15 mai 1943. Geoffrey C. Gunn, *Political Struggles in Laos (1930-1954)*, *op. cit.*, p. 102. 矢野順子 [Yano Junko], *op. cit.*, p. 69.
[597] Søren Ivarsson, *Creating Laos*, *op. cit.*, chapitre 4.
[598] Simon Creak, *op. cit.*, p. 63-64.
[599] *Ibid.*, p. 69.

Phan Thiet, un centre local d'éducation physique est établi à Vientiane en mars 1943. Ayant pour but de superviser l'éducation physique à l'école, d'aider les associations sportives et de gérer le stade, le centre propose également quarante-cinq jours de cours de sport et d'entrainement physique, destinés aux enseignants, aux fonctionnaires, aux employés publics ou privés ainsi qu'aux membres du sport et de la jeunesse. L'École locale des Cadres de Jeunesse du Laos, qui fonctionne depuis le 3 mai 1943 et qui est créée d'une manière définitive par l'arrêté du 2 septembre 1943 près de l'aérodrome de Wattay, propose désormais des cours réguliers d'un mois et délivre un certificat du titre « Moniteur-Adjoint de la Jeunesse » ou encore, un « Brevet d'École provinciale de la Jeunesse » en fonction du classement des élèves[600]. Un an plus tard, en juin 1944, l'École locale d'éducation physique du Laos est également fondée à l'est du stade municipal de Vientiane[601]. La discipline et la force physiques et morales – éléments mis en avant dans la promotion du sport et de l'éducation physique – sont désormais liées au progrès et à la prospérité du Laos[602].

2.2.2. Les premières réponses des élites à la politique coloniale

Comme nous l'avons vu, le mouvement de « rénovation nationale » est principalement destiné aux fonctionnaires laotiens, dans le domaine culturel ou sportif. Il concerne finalement peu la masse de la population, ni les minorités ethniques ni les femmes[603]. Curieusement, dans *Pathet Lao* et *Le Nouveau Laos*, ces journaux français destinés aux élites, certains auteurs parlent d'eux-mêmes en se définissant comme élites. Sont souvent mis en avant leur devoir en tant qu'élites pour leur patrie et leur dette envers l'Administration qui les a formés.

Dans le numéro 2 du *Pathet Lao*, un auteur qui s'appelle Keo Sirisa écrit un article intitulé « Réflexions sur l'"élite" laotienne ». En reconnaissant que les élites sont médiocres par rapport aux autres pays, il rappelle leurs devoirs et leurs responsabilités envers la population :

> *« Je dirais même que nos devoirs et nos responsabilités sont plus grands pour nous que pour toute autre élite. Nos compatriotes sont ignorants, ils sont peu évolués, ils sont pauvres. C'est précisément pour cela que nous leur devons davantage.*
>
> *Dans un pays opulent et instruit l'élite peut, à la rigueur, se replier sur elle-même. Ici elle n'en pas le droit. Elle a le devoir impérieux de s'intéresser à la masse populaire et de se dévouer pour elle[604]. »*

[600] *Ibid.*, p. 70. *Bulletin administratif du Laos*, octobre 1943, p. 503-504.
[601] Simon Creak, *op. cit.*, p. 70.
[602] *Ibid.*, p. 79.
[603] Søren Ivarsson, *Creating Laos*, *op. cit.*. 矢野順子 [Yano Junko], *op. cit.*. Simon Creak, *op. cit.*
[604] *Pathet Lao*, nº 2, février 1944, p. 17.

Les élites laotiennes se caractérisent, l'auteur continue, par les longues études, grâce aux bourses, payées par l'Administration, et plus précisément par les contribuables[605]. L'auteur justifie sa légitimité en expliquant l'importance de l'école :

> *« On l'a dit et répété : le sort du Laos se joue à l'école. C'est l'école qui permettra à notre pays de rattraper son retard sur les pays voisins. C'est elle qui répandra dans nos campagnes les éléments d'instruction et d'éducation populaire qui transforment les conditions matérielles et morales de l'existence de notre race. C'est elle qui forme les cadres du Laos de demain. Si ces cadres sont vraiment bons le Laos ne payera jamais trop cher pour leur formation, par le pays entier en bénéficiera[606]. »*

Cependant, selon l'auteur, il est nécessaire que les élites soient conscientes de cette dette envers le pays ; les contribuables ont le droit d'exiger des élites de travailler pour le pays. Ceux qui ne travaillent pas sérieusement pour leurs compatriotes et pour le pays « sont indignes de figurer parmi l'élite du pays »[607]. L'auteur conclut ainsi l'article :

> *« Le Laos nouveau n'a pas besoin de ces représentants de l'élite qui, égoïstes autant qu'ingrats, oublient la dette qu'ils ont contractée et s'enferment dans un dédaigneux isolement. Ceux-ci peuvent disparaître ; le pays n'y perdra rien. Ce dont le Laos a besoin, c'est de jeunes hommes instruits et généreux qui savent, quand il le faut, payer de leur personne et se dévouer avec cœur.*
>
> *Ceux-là seuls peuvent se dire de "l'élite lao"[608]. »*

L'article est certes rédigé dans un journal propagandiste reflétant la politique vichyste, il est intéressant de constater que l'auteur insiste sur le rôle des élites, leurs devoirs et leur dévouement pour le pays. Un autre article similaire se trouve dans *Le Nouveau Laos*. Intitulé « Le pays et l'élite », il répète la dette de reconnaissance envers l'Administration, qui est même assimilée à une mère. Pour s'acquitter, les élites sont appelées à se dévouer aux œuvres sociales, telles que les activités littéraires et artistiques, les œuvres de jeunesse ou de bienfaisance[609]. Traitant du même thème que l'article de Keo Sirisa, l'auteur, L. N. – on ignore malheureusement s'il est laotien ou non – incite plus explicitement les élites laotiennes à soutenir l'œuvre vichyste.

---

[605] *Ibid.*, p. 18.
[606] *Ibid.*, p. 19.
[607] *Ibid.*
[608] *Ibid.*, p. 20.
[609] *Le Nouveau Laos*, deuxième année n° 30, le 25 septembre 1944, p. 1.

Or, un autre article du *Nouveau Laos*, « Les mandarins et l'avenir du pays », rappelle aux élites, ici mandarins, leur rôle de guide de la population. En mentionnant la réforme concernant le recrutement des fonctionnaires, qui abolit le système « féodal » favorisant les familles royales et mandarinales dans la fonction publique et qui considère davantage la culture et la jeunesse pour le statut du personnel des fonctionnaires. L'article précise :

> *« Le peuple lao fidèle à sa tradition et attaché à son sol natal aime à vivre en paix. Le devoir le plus important de nos mandarins vis-à-vis de leurs administrés est de les conseiller, de les diriger, de leur faire respecter les lois et règlements, de récompenser les méritants et de punir les coupables. Leur tâche est délicate et difficile. Il ne s'agit pas seulement de se faire obéir et respecter mais il faut savoir également se faire aimer*[610]*. »*

L'article finit par inviter les élites à entrer dans l'Administration laotienne pour servir leur patrie, en expliquant même qu'« en dehors des Services d'intérêt social (Assistance Médicale, Enseignement, etc....), c'est dans l'Administration laotienne qu'on peut rendre le plus de services à son pays »[611]. Les autres emplois de l'Administration française que l'assistance médicale et l'enseignement sont ici écartés.

Il est vrai que cette mise en avant du rôle des élites et du dévouement pour la patrie correspond à la politique de Jean Decoux, qui repose sur la coexistence des « patriotismes » particuliers, du fédéralisme indochinois, ainsi que de la protection et de la souveraineté françaises[612]. On pourrait malgré tout dire que cela stimule la conscience en tant qu'élites chez les actifs participants à la « rénovation nationale », et leur nationalisme qui reposera avant tout sur le rôle des élites pour le pays et non celui de la masse de la population[613]. Comme Simon Creak le conclut, le développement de la culture physique amène certains jeunes laotiens à penser que le Laos peut se gouverner lui-même plutôt qu'être gouverné par les Vietnamiens ou les Français, malgré l'intention des autorités coloniales vichystes[614]. À ce propos, l'article « Les Annamites et nous » rédigé par Ourot Souvannavong relève un argument similaire. Tout en reconnaissant les contributions des Vietnamiens pour le Laos, l'auteur évoque un risque potentiel d'invasion, qui peut nuire au fédéralisme indochinois vichyste. Pour faire face à l'immigration vietnamienne, l'auteur écrit :

---

[610] *Le Nouveau Laos*, deuxième année n°s 32-33, les 25 novembre et 25 décembre 1944, p. 1.
[611] *Ibid.*
[612] *Cf. supra*, 2.2.1. La réorganisation de l'administration et de l'enseignement sous Vichy.
[613] *Cf. infra*, 4. Envisager le Laos de l'après-guerre ; 5. Se réunir sous la bannière du Lao-Issara (1946-1949).
[614] Simon Creak, *op. cit.*, p. 77-82.

« Nous savons que l'Administration française a essayé par diverses mesures de nous défendre contre l'invasion des étrangers, mais il ne faut pas trop espérer d'elle. C'est sur nous avant tout, que nous devons compter. Pour que le Ciel nous aide, il nous faut secouer notre atavique torpeur, il faut commencer par nous aider nous-mêmes. »[615]

Certes, l'article place l'assiduité – thème récurrent dans la politique vichyste – comme message-clé, il se détourne à la fois des intentions de Jean Decoux : le rapport entre les Laotiens et les Vietnamiens est marqué par les termes « invasions » ou « péril », et non par le fédéralisme, et l'importance n'est pas donnée à la protection de la France mais plutôt aux efforts des Laotiens.

En effet, il existe des élites qui envisagent le Laos d'une manière différente que celle de la France. Certains ont été loin d'être indifférents à la propagande thaïlandaise mettant l'accent sur l'unité des peuples tai. Oun Sananikone est son premier partisan ; convaincu de la perte de contrôle de la France en Indochine, de l'expansion territoriale de la Thaïlande ainsi que de la montée en puissance du Japon en Asie du Sud-Est. Il traverse le Mékong le 9 décembre 1940. Il est ensuite chargé de la propagande envers les Lao dans le Département thaïlandais de l'Information et de la Propagande, puis s'engage dans l'armée thaïlandaise à la fin de 1942 ou au début de 1943[616]. Cette même année, une cinquantaine de jeunes lao, dont des élèves du collège Pavie se sont également réfugiés en Thaïlande après l'échec d'un coup de force contre la France à Vientiane[617]. À part cette information fournie par un participant, Tham Sayasithsena, lors d'un entretien personnel avec Paul Langer et Joseph Zasloff, nous ne disposons malheureusement pas d'autres sources sur ce coup de force. Phetsarath est secrètement entré en contact avec le gouvernement thaïlandais par l'intermédiaire du gouverneur de la province de Nong Khai, Savay Senyakorn[618], dont le grand-père est l'ancien roi de Luang Prabang Oun Kham. En répondant à une lettre du Premier ministre Phibunsongkhram dont on ignore malheureusement le contenu, Phetsarath a suggéré la possibilité de se fédérer avec la Thaïlande à condition que le Laos garde son autonomie. Maha Sila Viravong s'est chargé de la liaison entre les deux avec d'autres assistants[619], y compris Tham Sayasithsena, ce qui nous laisse présager un lien potentiel entre l'approche de Phetsarath et le coup de force de Vientiane en

[615] *Pathet Lao*, nº 1, juin 1941, p. 31.
[616] Eiji Murashima, « Opposing French Colonialism », article cité, p. 355. Chou Norindr, *op. cit.*, p. 268. Oun Sananikone, *op. cit.*, p. viii.
[617] Paul F. Langer et Joseph J. Zasloff, rapport cité, p. 29-30.
[618] Selon Eiji Murashima, son père était à Bangkok pour ses études quand le Royaume de Luang Prabang est entré sous le protectorat français. Face à cette situation, il a décidé de rester à Bangkok. Eiji Murashima, « Opposing French Colonialism », article cité, p. 349.
[619] Parmi lesquels figurent « Dr. Thorngdee, Thao Tham Xayasithsena, Thao Bouachanh Inthavongs, Thao Khambay Philaphandeth, Thao Bong Sisatanakun, Thao Chanthali Bannavong et Thao Udone Xananikone », selon l'autobiographie de Maha Sila Viravong. ມະຫາ ສີລາ ວີຣະວົງ [Maha Sila Viravong], *My life : auto biography*, *op. cit.*, p. 55.

1940. Après l'offensive thaïlandaise du 6 janvier 1941, la France cherche à arrêter Maha Sila Viravong à cause de ce complot contre les autorités française. Maha Sila a peu après lui aussi franchi le Mékong vers la Thaïlande[620].

Même si les récits de chacun diffèrent légèrement sur les événements de cette période, Oun Sananikone, des jeunes Lao dont Tham Sayasithsena et Maha Sila Viravong se sont tous rejoint en Thaïlande, sous le nom du Lao Pen Lao (le Laos aux Lao). Maha Sila Viravong raconte que quarante-trois de ses partisans dont Oun Sananikone, son cousin Odone Sananikone et Tham Sayasithsena ont franchi le Mékong après lui[621]. Il apparaît plus pertinent de penser qu'Oun est déjà en Thaïlande avant lui, vu qu'il a été chargé de l'appel aux Lao en langue lao à la radio thaïlandaise, le 8 janvier 1941, deux jours après l'offensive thaïlandaise[622].

Or, pendant la guerre du Pacifique, qui débute le 7 décembre 1941, ces militants lao sont entrés en contact avec les membres du nord-est thaïlandais du Seri Thai (le Thai libre). Mouvement de résistance clandestin antijaponais fondé par l'ambassadeur de Thaïlande à Washington Seni Pramot, après la signature du traité d'alliance militaire entre le Japon et le gouvernement de Phibun le 21 décembre 1941, le Seri Thai est discrètement dirigé par Pridi Banomyong à Bangkok, et soutenu par les États-Unis et la Grande-Bretagne[623]. Selon Oun Sananikone, vers le début de 1944, le directeur du Département de l'Information Phairot Chayanam lui a demandé de coopérer avec le Seri Thai en lui suggérant la possibilité de libérer le Laos avec les armes fournies par les Alliés par l'intermédiaire de ce mouvement. Oun Sananikone l'ayant accepté, Phairot Chayanam lui a présenté Tiang Sirikhan et Chamlong Daoruang, dirigeants du Seri Thai du nord-est de la Thaïland[624]. La deuxième rencontre est organisée entre Tham Sayasithsena, Bounchan Inthavong, Bong Sirattanakoun, Oun Sananikone, Maha Sila Viravong, Khambay Philaphandet du Lao Pen Lao, d'une part, Tiang Sirikhan, Chamlong Daoruang, Thongin Phuriphat, Thawin Udon du Seri Thaï du nord-est de la Thaïlande, d'autre part[625].

Les quatre dirigeants du nord-est de la Thaïlande soutiennent activement le groupe des Lao venant du Laos français. Avec eux, les membres du Lao Pen Lao ont la même vision du

---

[620] Eiji Murashima, « Opposing French Colonialism », article cité, p. 348-350. ມະຫາ ສິລາ ວິຣະວົງສ໌ [Maha Sila Viravong], *My life : auto biography*, *op. cit.*, p. 54-57. Maha Sila Viravongs, *op. cit.*, p. 55.

[621] Or, selon Jean Deuve, certains frères de Boun Oum sont également passés en Thailande en 1941. Jean Deuve, *Guérilla au Laos*, *op. cit.*, p. 224.

[622] Eiji Murashima mentionne l'appel d'Oun du 8 janvier 1941 en se basant sur un périodique officiel publié mensuellement par le Département thaïlandais de l'Information et de la Propagande, *Khao Khosanakan*. ມະຫາ ສິລາ ວິຣະວົງສ໌ [Maha Sila Viravong], *My life : auto biography*, *op. cit.*, p. 56-57. Eiji Murashima, « Opposing French Colonialism », article cité, p. 358.

[623] l'OSS, agence de renseignement des États-Unis et le SOE (*Special Operations Executive*).

[624] Oun Sananikone, *op. cit.*, p. 6. Chou Norindr, *op. cit.*, p. 294.

[625] *Ibid*., p. 295.

« Grand Laos », concept basé sur la volonté de former un Laos englobant les deux rives du Mékong, le Laos de la rive gauche et l'Isan (nord-est de la Thaïlande) de la rive droite, tous deux peuplés de Lao. Le Lao Pen Lao se baptise le Lao-Issara (le « Laos libre ») – nom équivalent au Seri Thaï – à la suite de la deuxième rencontre bilatérale, poursuivant les activités politico-militaires autour d'Oun Sananikone[626]. Il est d'autant plus encouragé et déterminé que les officiers américains de l'*Office of Strategic Services* (OSS) se montrent favorables à fournir une aide pour la résistance contre les Français et les Japonais ainsi qu'à l'indépendance du Laos[627].

Les Lao-Issara tentent activement de trouver leurs partisans. Tiang Sirikhan entre en contact avec Ngon Sananikone – jeune frère d'Oun, alors *Chao Muong* de Thakhek, pour lui proposer de l'aider à créer un mouvement de résistance, et lui attribue un financement pour ses opérations de recrutement[628]. Les élites, à commencer par Phetsarath, Souphanouvong, Kammao Vilay, Nhouy Abhay, Katay Don Sasorith, sont également contactées. Les activités propagandistes du Lao-Issara, qui font preuve d'efficacité pour obtenir le soutien des élites, s'étendent dans les villes riveraines du Mékong[629].

Or, Eiji Murashima suggère le contact entre le gouvernement thaïlandais de Phibun et Katay Don Sasorith qui, le 1er novembre 1942, a rapporté la situation à Vientiane à un agent du Département thaïlandais de l'Information et de la Propagande, chargé également du renseignement. Ce dernier a écrit dans un rapport au directeur du Département, Phairot Chayanam, que Katay avait dirigé un groupe indépendantiste à Vientiane[630]. Malgré sa participation active au mouvement de « rénovation nationale », Katay Don Sasorith était, sans aucun doute, ouvert aux autres options possibles que la protection de la France pour un meilleur avenir du Laos ; convaincu de la victoire du Japon, il finit par s'engager activement dans l'alliance avec le Japon[631].

Conclusion

Certes, les élites apparaissent peu nombreuses au Laos, mais elles ont bel et bien profité de leur entrée dans l'administration coloniale pour défendre les intérêts laotiens et développer la conscience nationale. En 1923, les représentants laotiens venant de l'ensemble du pays ont

[626] *Ibid.*, p. 294-295.
[627] *Ibid.*, p. 295-296.
[628] *Ibid.*, p. 297. C'est Chou Norindr qui signale l'activité de Ngon, en se basant sur un document d'archives française. Cependant, Oun Sananikone écrit dans ses mémoires que Ngnon n'a pas voulu lutter contre les Français, déjà en difficulté, et qu'il a objecté de coopérer avec Oun. Oun Sananikone, *op. cit.*, p. 12.
[629] Chou Norindr, *op. cit.*, p. 297.
[630] Eiji Murashima, « Opposing French Colonialism », article cité, p. 356.
[631] *Cf. infra*, 3.1.2. Les élites laotiennes à la recherche du « Laos indépendant » à l'ombre du Japon.

eu pour la première fois l'occasion de se rassembler lors de l'Assemblée consultative indigène. Malgré son rôle consultatif, cette dernière a fourni un lieu de discussion au sujet de l'administration de toute l'étendue du Laos. Les vœux présentés par les Laotiens ont souvent eu pour but d'améliorer la situation du Laos, en revendiquant des mesures comparables au Vietnam ou au Siam. Certes, la discussion tend à se limiter aux enjeux « lao », mais la présence des minorités ethniques dans le pays n'a pas été oubliée : l'intérêt des représentants était souvent centré sur l'intégration des minorités ethniques dans le système administratif et économique moderne ainsi que dans l'enseignement colonial. Mais, on peut également constater une prise de conscience de la question des frontières étatiques et du territoire national chez les membres de l'Assemblée.

Or, les associations ont également joué un rôle important dans la sociabilisation des élites laotiennes. Les associations culturelles, sportives ou des fonctionnaires, ont progressivement été créées au Laos dès les années 1920, le plus souvent par « race ». Comme nous l'avons vu en prenant l'exemple de l'Amicale des fonctionnaires laotiens, certains futurs hommes politiques importants après la Seconde Guerre mondiale y ont participé, utilisant l'association comme un lieu de contestation des autorités coloniales. C'était également le cas des fonctionnaires vietnamiens vivant au Laos. Les associations laotienne et vietnamienne ont toutes les deux essayé de défendre leurs intérêts respectifs.

Ainsi, le corps des élites laotiennes s'est au fur et à mesure formé au Laos à partir des années 1920, mais la Seconde Guerre mondiale et le régime Vichy ont provoqué des changements drastiques qui ont accéléré sa mutation. Les réformes ont été réalisées dans l'administration et l'éducation, et la promotion du sport et de la culture est devenue un élément clé dans la politique du gouverneur général, Jean Decoux. Ainsi a été lancé le mouvement de « rénovation nationale » au Laos, en ciblant les jeunes élites. La politique vichyste visant à consolider trois échelles – la « petite patrie », la fédération indochinoise et la « grande patrie », fini par renforcer l'identité des trois pays indochinois. Participant activement au mouvement de « rénovation nationale », les élites laotiennes ont développé leur conscience en tant qu'élites du pays devant s'acquitter d'une dette pour leur peuple, et quitté peu à peu la tutelle de la France pour redéfinir un nouveau Laos.

Partie II : Le rôle et les réactions des élites lors de la première prise de pouvoir : du coup de force japonais à l'exil du gouvernement Lao-Issara

« Le fait que les hostilités ont cessé dans le Pacifique ne saurait entraîner pour le Royaume aucun changement quant à son statut politique et international. Par suite de la carence des dirigeants français, le Royaume a dû proclamer son indépendance. Les liens juridiques qui nous unissaient à la France de par les traités et conventions ont été, en effet, rompus du fait même que la France n'a pas tenu son engagement de nous défendre contre les forces extérieures.

Cette indépendance que nous avons proclamée, nous la conservons et la défendrons tant qu'une décision contraire de la Commission interalliée, entre les mains de laquelle nous plaçons toute la confiance et l'espoir d'un peuple non moins assoiffé de justice et de liberté que les autres, ne sera pas venue en décider autrement. »

Proclamation de S.A. le Premier ministre du gouvernement royal de Luang Prabang à la population française, le 1er septembre 1945[632].

[632] ANOM, HCI 163/498, « Annexe 5 au renseignement au sujet de Phetsarath par le chef de bataillon Barada, chef du bureau central de renseignements d'Indochine, le 15 juillet 1947 : Proclamation de S.A. le Premier ministre du gouvernement royal de Luang Prabang à la population française, rendue publique le 1er septembre 1945 ».

3. Collaborer ou ne pas collaborer avec le Japon ? Les conséquences du 9 mars 1945 (mars – août 1945)

Paris a été libéré le 25 août 1944 : un gouvernement provisoire a été établi par le général Charles de Gaulle. Malgré les actions de résistance, l'Indochine demeure toujours sous la direction du gouverneur général Jean Decoux. Le Japon, quant à lui, craignant le débarquement de l'armée américaine en l'Indochine, réalise un coup de force, l'opération *Meigo*, le 9 mars 1945. L'administration française est anéantie par les Japonais. Les cadres français sont arrêtés ou tués ; certains continuent la résistance contre le Japon dans la jungle, notamment avec des partisans laotiens. Le 8 avril, le roi de Luang Prabang déclare l'indépendance du royaume sous la pression de l'armée japonaise. Ainsi les élites laotiennes administrent-elles le pays, qui devient, de fait, indépendant. Cette situation est encore bouleversée par la capitulation du Japon en août 1945 : les dominations étrangères ont ainsi été suspendues au Laos. Le Premier ministre Phetsarath tente ensuite de maintenir « l'indépendance » octroyée par le Japon. Cette période est considérée comme particulièrement importante pour le développement du nationalisme politico-culturel au Laos. Stuart-Fox écrit sur cette période que « l'occupation japonaise, aussi brève soit-elle, a servi de catalyseur pour que le nationalisme culturel prenne une dimension politique[633] ».

Cependant, il existe peu de recherches à ce sujet, sans aucun doute à cause de l'indisponibilité des sources primaires. Parmi les travaux précieux sur l'occupation du Laos par l'armée japonaise, ceux de Jean Deuve sont parmi les plus importants[634]. Cependant, les événements étant écrits du point de vue de l'officier de renseignement français, le rôle des élites laotiennes n'est pas mis en avant et a tendance à être minimisé. Plus récemment, les recherches minutieuses de Yoko Kikuchi, basées sur des mémoires et des enquêtes orales au Laos et au Japon nous permettent de comprendre la situation à Luang Prabang, Vientiane, Xieng Khouang, Thakhek, Savannakhet et Paksé, en particulier la politique d'administration japonaise non pas toujours organisée et centralisée, et la relation ambivalente entre les occupants et les habitants locaux[635].

---

[633] Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 58.,

[634] Michel Caply, article cité. Jean Deuve, *Guérilla au Laos*, *op. cit.*. Henry Allard et Jean Deuve, *op. cit.*

[635] 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Luang Prabang, Laos », article cité. 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Southern Laos », article cité. 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Thakhek, Laos », article cité. 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Savannakhet », Laos article cité. 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of

Malgré le manque de sources primaires, ce chapitre essaie de mieux appréhender les événements après le coup d'état du Japon du 9 mars 1945, du point de vue des élites laotiennes. Nous nous intéresserons en particulier aux actes politiques et administratifs entrepris par les élites laotiennes, en vue de réaliser, sous les auspices du Japon, une transition inattendue du pouvoir vers un Laos indépendant dans le cadre d'un royaume de Luang Prabang débarrassé de la tutelle coloniale. Ce faisant, nous tenterons de mieux comprendre cette période de la transition du nationalisme culturel au nationalisme politique.

3.1. L'impact du coup de force japonais dans l'administration

3.1.1. L'installation de l'armée japonaise au Laos

Dès 1940, après la défaite de la France face à l'Allemagne, le Japon cherche à consolider son hégémonie en Indochine française dans le double but d'empêcher le ravitaillement vers la Chine en faveur de Chiang Kai-shek et d'assurer ses propres ressources pour la guerre, en faisant stationner ses troupes en Indochine[636]. Toutefois, ces justifications apparaissent davantage comme des prétextes : la frontière entre la Chine et le Tonkin avait déjà été fermée par le gouverneur général Georges Catroux le 20 juin 1940, et l'attaque de la Chine depuis le Tonkin était jugée irréalisable en raison du relief montagneux. En réalité, comme affirme Franck Michelin, le Japon a imposé le stationnement de son armée en Indochine dès septembre 1940, afin d'utiliser cette région comme « un tremplin pour se lancer à l'assaut de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique occidental »[637].

Le Japon a cependant installé la collaboration franco-japonaise dans un rapport de domination de l'Indochine, ce qui était contradictoire avec la Sphère de coprospérité de la Grande Asie orientale, slogan politique destiné à justifier l'expansionnisme du Japon en incitant les pays asiatiques à se libérer de la domination occidentale et à créer une communauté sous l'égide du Japon. L'armée japonaise n'a toutefois pas commencé à stationner au Laos avant janvier 1945 pour préparer le coup de force du 9 mars 1945[638]. Cette opération militaire est

---

the Japanese Army in Vientiane, Laos », article cité. 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Xieng Khouang, Laos », article cité.

[636] National Institute for Defense Studies (NIDS), numéro de référence : C12120200800, 大本営陸軍部 [L'armée du quartier général impérial] et 大本営海軍部 [La marine du quartier général impérial], « 世界情勢の推移に伴う時局処理要綱 連絡会議議事録 [Le plan de règlement de la circonstance actuelle selon la tournure des affaires mondiales, procès-verbal de la conférence de liaison], le 27 juillet 1940 », p. 5-6, consulté sur *Japan Center for Asian Historical Records, National Archives of Japan* (JACAR).

[637] Franck Michelin, *La Guerre du Pacifique a commencé en Indochine*, *1940-1941*, Paris, Passés / Composés, 2019, p. 28.

[638] On ignore malheureusement la date exacte du début de stationnement japonais au Laos. Selon Jean Deuve, les Japonais n'avaient de garnisons que dans le sud, en 1944, et dans le nord à partir de la mi-février 1945. Yoko Kikuchi, « Japanese Involvement in Laos », *op. cit.*, p. 62. Jean Deuve, *Guérilla au Laos*, *op. cit.*, p. 51.

réalisée sous la direction du lieutenant général Yuitsu Tsuchihashi[639]. Nommé commandant de l'armée de garnison d'Indochine – baptisée 38e armée le 20 décembre – le 22 novembre 1944, il s'est aussitôt chargé de la préparation du coup de force, appelé à l'époque opération *Ma*, et plus tard, opération *Meigo*[640]. À la mi-janvier 1945, le Conseil suprême de guerre du Japon a pris la décision finale de réaliser l'opération, et a transmis son plan général le 1er février à Yuitsu Tsuchihashi.

Sur le plan stratégique, le coup de force commence à se dessiner à partir de 1943, dans un contexte de rivalité entre l'armée – qui donne la priorité à la défense nationale en tolérant la présence française en Indochine – et le minitère des Affaires étrangères, soucieux de promouvoir la « libération » de l'Asie au nom dela Sphère de coprospérité de la Grande Asie orientale[641]. Jusqu'en février 1945, à la suite d'un compromis au sein de l'armée, il est décidé, sur le plan administratif, que l'armée japonaise prendra directement le contrôle de la Cochinchine, de Hanoi, de Haiphong et de Tourane – des villes sous administration directe de la France ; que le Japon remplacera les hauts fonctionnaires français par des responsables japonais afin d'assurer l'administration dans l'ensemble de l'Indochine ; qu'il incitera l'Annam, le Cambodge et le Luang Prabang à déclarer leur indépendance[642].

Selon Yuitsu Tsuchihashi, le principe de la politique japonaise repose avant tout sur l'inactivité ; les Japonais avaient souvent commis l'erreur d'imposer leurs propres systèmes sans étudier les mœurs et les coutumes des territoires occupés. Cela finit par mécontenter les habitants locaux et provoquer des soulèvements. De plus, la situation militaire peu optimiste ne permet pas à l'armée de se soucier en plus de l'administration de l'Indochine. Il critique en même temps l'interventionnisme trop poussé des militaires dans le domaine politique, et

---

[639] Yuitsu Tsuchihashi a laissé des mémoires détaillés sur ses expériences militaires. Ils sont conservés dans l'Institut national pour les études de la défense à Tokyo. Dans ce chapitre, je les ai utilisés comme principale source. Chaque mémoire diffère légèrement par le détail. Un ouvrage a été publié après son décès en se basant ses mémoires écrits en 1956. Son contenu apparaît identique à celui des « Mémoires du lieutenant général Tsuchihashi Yuitsu ». *Senshi Sosho* synthétise également ses mémoires. 土橋勇逸 [Tsuchihashi Yuitsu], *軍服生活四十年の想出 [Les souvenirs de 40 ans de ma vie en uniforme militaire]*, éd. 土橋弘道 [Tsuchihashi Hiromichi], Tokyo, 勁草出版サービスセンター [Keiso Shobo], 1985. 防衛庁防衛研修所戦史部 [Section de l'histoire des guerres à National Defense College], *シッタン・明号作戦：ビルマ戦線の崩壊と泰・佛印の防衛 [Les opérations Shittang et Meigo : l'écroulement de la guerre en Birmanie et la défense de la Thaïlande et de l'Indochine française]*, Tokyo, 朝雲新聞社 [Asagumo Shimbunsha], 1969 (戦史叢書 [*Senshi Sosho*, série d'histoire des guerres]).

[640] NIDS, 文庫-依託-238, 土橋勇逸 [Tsuchihashi Yuitsu], « 佛印処理 [Opération militaire en Indochine] », p. 3, p. 10, p. 23-24. *Ma* a été pris du nom de son prédécesseur, Machijiri kazumoto. Comme les rumeurs se sont déjà disséminées au sujet de cette opération, Yuitsu Tsuchihashi, craignant que les Français ne soient au courant, a décédé de changer son nom ; l'opération est désormais appelée *Meigo*.

[641] Sur le processus de decision de la politique japonaise à l'égard de l'Indochine, voir notamment : Masaya Shiraishi et Motoo Furuta, « Two Features of Japan's Indochina Policy during the Pacific War », *in* Masaya Shiraishi, Motoo Furuta (ed.), *Indochina in the 1940s and 1950s*, Ithaca (New York), Southeast Asia Program, Cornell University, 1992, p. 55-85.

[642] *Ibid.*, p. 82-83.

préconise de les cantonner à la stricte préparation des opérations militaires[643]. Dans le plan de Yuitsu Tsuchihashi, l'indépendance de l'Indochine doit rester dans le cadre des protectorats. Il est convaincu que ces derniers doivent proclamer l'indépendance de leur propre initiative[644]. Tsuchihashi ne mentionne rien par rapport au plan administratif du sud du Laos. Plus tard, après la proclamation de l'indépendance de l'empire du Vietnam, Tsuchihashi s'attend à ce que Bao Dai lui demande l'unification de l'ensemble de la Cochinchine et des villes précitées. Impatient, il a obtenu l'accord de Tokyo et l'a communiqué à Bao Dai, qui l'en remercie ensuite[645]. Tsuchihashi écrit aussi que la possibilité de fonder une fédération des trois pays est évoquée lors des discussions, mais l'idée n'a finalement pas été poussée plus loin puisque l'objectif du Japon n'a pas été la possession du territoire ; la question de la domination et de l'administration n'est pas prioritaire pour l'armée japonaise[646].

Pour préparer le coup de force et remonter le moral des soldats, Yuitsu Tsuchihashi a fait la visite des postes dans toute l'Indochine à partir du 21 janvier 1945. Au Laos, il a rendu visite à la 12e compagnie du 83e régiment d'infanterie à Thakhek le 7 février et à un peloton du 11e bataillon du 83e régiment d'infanterie à Savannakhet le 11 février suivant[647]. Tokyo s'empressant de réaliser le coup de force alors que l'armée n'est pas encore prête, Tsuchihashi, avant sa tournée, a sollicité le chef d'état-major du groupe d'armée expéditionnaire japonais du Sud, le lieutenant général Takazo Numata, pour demander à l'état-major de Tokyo un report du jour de l'opération au mois de mars plutôt qu'en février[648]. Il ne cache pas son inquiétude à cause de la situation militaire et du manque de temps pour réaliser le coup de force. En rentrant à Saigon, il apprend le plan transmis par Tokyo ; la date de l'opération *Meigo* est fixée au début du mars, et il opte finalement pour le 9 mars à 21 heures à l'heure indochinoise[649].

Le soir du 9 mars, l'ambassadeur du Japon en Indochine, Shunichi Matsumoto adresse un ultimatum au gouverneur général Jean Decoux, en exigeant la soumission totale des forces françaises au Japon pour la défense de l'Indochine contre la menace des États-Unis[650]. La

[643] NIDS, 文庫-依託-238, *ibid.*, p. 29-38.
[644] *Ibid.*, p. 30, p. 39-40.
[645] NIDS, 中央-作戦指導回想手記-150, 土橋勇逸 [Tsuchihashi Yuitsu], « 土橋勇逸中将回想録 第 8 巻 [Mémoire du lieutenant général Tsuchihashi Yuitsu tome 8] », 1956, p. 50-53.
[646] *Ibid.*, p. 21.
[647] NIDS, 文庫-依託-238, 土橋勇逸 [Tsuchihashi Yuitsu], « 佛印処理 [Opération militaire en Indochine] », document cité, p. 54-55, p. 77-78. 防衛庁防衛研修所戦史部 [Section de l'histoire des guerres à National Defense College], *op. cit.*, p. 163. Selon Yoko Kikuchi, le chef du peloton du 11e bataillon du 83e régiment d'infanterie, Kitayama Toshio écrit qu'un groupe d'indépendantistes – dont il ignore malheureusement s'ils sont laotiens ou vietnamiens – a fourni à l'armée japonaise des renseignements sur la France, utiles pour le coup de force. Yoko Kikuchi écrit que ce collaborateur pourrait être Phoumi Nosavan, mais qu'il est difficile de l'affirmer. 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Savannakhet », article cité, p. 122.
[648] NIDS, 文庫-依託-238, 土橋勇逸 [Tsuchihashi Yuitsu], « 佛印処理 [Opération militaire en Indochine] », document cité, p. 55-56.
[649] *Ibid.*, p. 79-91, p. 104-108.
[650] *Ibid.*, p. 81-83.

réponse n'étant pas transmise à l'heure et l'attaque ayant déjà été lancée par l'armée japonaise à Hanoi sans les ordres de Tsuchihashi, ce dernier a finalement commandé ses hommes pour l'opération militaire[651]. Au Laos, l'armée japonaise a d'abord occupé les villes principales au bord du Mékong : Vientiane, Thakhek, Savannakhet et Paksé, du 9 au 10 mars[652]. Elle a ensuite avancé vers les autres villes intérieures de la terre[653]. Malgré la décision de Yuitsu Tsuchihashi d'envoyer un diplomate à chaque protectorat à l'heure du début de l'opération pour expliquer la situation aux rois, le consul du Japon, Taizo Watanabe, n'est arrivé à Vientiane que vers le 20 mars à cause de l'accès difficile à cette capitale royale[654].

Mais le roi ne croît pas le propos du consul. Voyant arriver le 3e bataillon du 8e régiment d'infanterie de la 4e division et le 3e bataillon du 83e régiment d'infanterie de la 21e division à Luang Prabang le 8 avril, il a fini par proclamer l'indépendance du royaume suivant l'exemple de l'Annam et le Cambodge respectivement les 11 et 13 mars[655] :

> *« Nous Sisavang Vong, Roi de Luang Prabang, en vue de la situation mondiale actuelle et en particulier en Asie Orientale, déclare solennellement qu'à dater d'aujourd'hui notre royaume repousse la tutelle qui lui avait été imposée par la France et qu'il reprend son entière indépendance.*
>
> *Le royaume de Luang Prabang s'efforcera à l'avenir de diriger ses activités de telle façon qu'il assurera son indépendance et contribuera de façon satisfaisante au contenu de la déclaration commune de la Plus Grande Asie Orientale sur la Co-Prospérité en tant que membre naturel de cette communauté.*
>
> *Nous déclarons en conséquence placer notre confiance entière dans la sincérité de l'Empire du Japon et que notre royaume est fermement résolu à collaborer avec ce pays au moyen de toutes ses ressources afin d'atteindre le but suprême mentionné ci-dessous.*

---

651 *Ibid.*, p. 143-149.

652 Vientiane est attaqué par le 3e bataillon du 8e régiment d'infanterie, Thakhek par la 12e compagnie du 83 régiment d'infanterie, Savannakhet par un peloton de la 11e compagnie du 83e régiment d'infanterie et la force principale du 1er bataillon du 85e régiment d'infanterie, et Paksé par le 29e régiment et le 1er bataillon du 8e régiment d'infanterie. 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « ラオス・日本関係の一考察：第 2 次世界大戦期を中心に [Laos-Japan Relations During WWII] », *アジア太平洋討究 [Journal of Asia-Pacific studies]*, no 20, février 2013, p. 75-87, p. 77-78. 防衛庁防衛研修所戦史部 [Section de l'histoire des guerres à National Defense College], *op. cit.*, p. 631.

653 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « Laos-Japan Relations During WWII », article cité, p. 79. 防衛庁防衛研修所戦史部 [Section de l'histoire des guerres à National Defense College], *op. cit.*, p. 640-645.

654 NIDS, 文庫-依託-238, 土橋勇逸 [Tsuchihashi Yuitsu], « 佛印処理 [Opération militaire en Indochine] », article cité, p. 110-111. 防衛庁防衛研修所戦史部 [Section de l'histoire des guerres à National Defense College], *op. cit.*, p. 646.

655 防衛庁防衛研修所戦史部 [Section de l'histoire des guerres à National Defense College], *op. cit.*, p. 645-646.

Gloire et Prospérité[656]*. »*

La cérémonie de l'indépendance a eu lieu sur le conseil du Japon. Les fonctionnaires laotiens, les représentants vietnamiens, chinois, indiens, de minorités ethniques montagnardes y sont présents outre le roi, le Premier ministre, un grand chambellan – dont on ignore le nom –, des fonctionnaires laotiens et les représentants du Japon[657].

Le prince héritier, Savang Vatthana, ainsi que le ministre de l'Intérieur et de la Défense du Royaume, Sestha, sont partis par la route pour Saigon avec le consul Taizo Watanabe pour faire le point de la situation avec le lieutenant général Tsuchihashi, arrivé à Saigon le 10 avril. Ce dernier a convaincu le prince héritier, qui conteste le comportement de l'armée japonaise agissant comme une force d'occupation. Les représentants laotiens sont ensuite repartis pour Luang Prabang le 13 avril, avec le lieutenant-colonel Ken Ishibashi, nommé conseiller suprême japonais du royaume[658]. Il semble qu'un affrontement entre le prince héritier et Phetsarath se soit cristallisé à ce sujet : lors de la discussion sur l'indépendance entre Phetsarath et l'envoyé japonais, le prince héritier, qui est également présent, a souhaité proclamer l'indépendance par lui-même. Phetsarath lui a objecté que c'est du domaine du gouvernement, en critiquant l'excès de pouvoir de la part du prince héritier. Ce dernier a cependant insisté en expliquant que le Japon ne souhaitait pas traiter avec le gouvernement. Plus tard, Phetsarath reçoit l'ordre du prince héritier et ensuite du roi de partir à Saigon avec l'envoyé japonais mais, vexé par l'attitude du prince héritier, il refuse sèchement et répond que le prince héritier doit s'y rendre. Ainsi le prince héritier Savang Vatthana part-il pour Saigon avec Taizo Watanabe[659].

Or, la proclamation précitée ne mentionne pas l'indépendance du reste du Laos hors de Luang Prabang. Selon Jean Deuve, les Japonais considèrent que cette proclamation concerne le Laos tout entier, et le disent au prince Phetsarath[660]. Selon les archives du Conseil suprême de

---

[656] ANOM, 2HCI 188, « Bulletin de renseignements N° 1949 du 24 mai 1945, Télégramme de Saigon signé Matsumoto, daté du 6 mai 1945, adressé au Ministère de la plus grande Asie Orientale, Tokio, donnant une traduction de l'ordonnance royale déclarant l'indépendance du royaume de Luang Prabang ».

[657] 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Luang Prabang, Laos », article cité, p. 106.

[658] NIDS, 文庫-依託-238, 土橋勇逸 [Tsuchihashi Yuitsu], « 佛印処理 [Opération militaire en Indochine] », document cité, p. 173-175. Michel Caply, article cité, p. 73. Jean Deuve écrit qu'ils sont parti pour Saigon le 10 avril. Il semble cependant judicieux de penser qu'ils sont arrivés à Saigon le 10 avril.

[659] 3349, *op. cit.*, p. 25. L'ouvrage décrit un autre fait intéressant : lors de l'arrivée à Luang Prabang, l'envoyé japonais a transmis une lettre de Souphanouvong qui indique son intention de coopérer avec le Japon dans la proclamation de l'indépendance. Or, selon une note de Parisot, administrateur français en résistance, le prince Savang a pris la direction du gouvernement royal en destituant le Premier ministre. Il a ensuite émis une ordonnance le 16 mars, en décrétant la levée en masse des partisans et en instaurant la peine de mort pour ceux qui refuserait de prendre les armes ou d'aider les troupes françaises. Nous ne disposons malheureusement pas de sources pour juger la véracité de cette note. *Ibid.*, p. 24-25. ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Note sur le Laos par Parisot, à Calcutta, le 20 juin 1945 », document cité, p. 5-6.

[660] Michel Caply, article cité p. 72-73. Jean Deuve, *Guérilla au Laos*, *op. cit.*, p. 176.

guerre du Japon[661], Tokyo n'a sans doute pas pensé étendre l'indépendance dans l'ensemble du Laos :

> *« Le territoire directement dominé du "Laos" va entrer sous la domination de l'empire Annan, du royaume "Cambodge" ou du royaume de Luang Prabang. Nous déciderons le moment et le moyen en tenant compte de l'état de fait[662]. »*

Le texte se termine par une annotation indiquant que cette mesure serait prise sans conclure de traité. La politique suivie par le Japon envers le royaume de Luang Prabang semble arbitraire. Jean Deuve écrit par ailleurs que le Japon est « résolu à garder directement, sous les ordres de son état-major, la partie du sud du Laos, c'est-à-dire les provinces de Thakhek, Savannakhet, Saravane et Paksé », dans le but de déployer des troupes japonaises dans le sud du Laos au profit de sa guerre[663].

En effet, le sud du Laos était considéré comme une base importante pour l'armée japonaise. Le commandement de la 38e armée a planifié son déplacement au nord-est de Thakhek, et l'a concrétisé en mai 1945[664]. Selon l'officier supérieur d'état-major de la 38e armée, le lieutenant général Hidezumi Hayashi, le plateau des Bolovens étendu entre Saravane et Paksé est également d'une importance stratégique, avec la plaine des Jarres dans le nord-est, comme dernière base militaire lors d'une probable attaque des alliés[665]. Il existe même un plan de transfert du commandement du Groupe d'armées expéditionnaire japonais du Sud à Paksé ; la construction de la base et de l'aérodrome a été lancée à Paksé dès le mois de juin 1945[666]. Or, le commandant de la 38e armée a donné de l'importance à la construction d'une route reliant Moc Chau au Tonkin et Paksane au Laos, en passant par Xieng Khouang et Samneua pour

---

[661] Les documents d'archives dans NIDS, numéro de référence : C12120336700, « 最高戦争指導会議に関する綴 其 2 昭和 20 年 4 月 16 日～9 月 2 日 [Le cahier concernant le Conseil suprême de guerre du Japon, numéro 2, du 16 avril au 2 septembre 1945] », consulté sur JACAR.

[662] NIDS, numéro de référence : C12120338000, 陸軍省 [Ministère de la Guerre], « 昭和 20 年 5 月 16 日 安南帝国、「カンボヂヤ」王国及「ルアンプラバン」王国に対する措置の件 内閣、陸、海、外、大東亜決定 [Le 16 mai 1945, au sujet des mesures pour l'empire d'Annam, les royaumes du « Cambodge » et de « Luang Prabang », la décision du cabinet, du Ministère de la Guerre, du Ministère de la Marine, du Ministère des Affaires étrangères et du Ministère de la Grande Asie orientale] », consulté sur JACAR.

[663] Michel Caply, article cité, p. 73.

[664] 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Thakhek, Laos », article cité, p. 294. 防衛庁防衛研修所戦史部 [Section de l'histoire des guerres à National Defense College], *op. cit.*, p. 668-669. NIDS, 中央-作戦指導回想手記-150 土橋勇逸 [Tsuchihashi Yuitsu], « 土橋勇逸中将回想録 第 8 巻 [Mémoire du lieutenant général Tsuchihashi Yuitsu tome 8] », document cité, p. 64.

[665] 林秀澄 [Hayashi Hidezumi], « インドシナ三国独立の経緯 [Le contexte de l'indépendance des trois pays indochinois] », *in* 「同台クラブ講演集」編集委員会 [Comité éditorial des *actes des conférences du club Dodai*] (éd.), *昭和軍事秘話：同台クラブ講演集 [Les histoires secrètes des militaires à l'ère Showa : les actes des conférences du club Dodai]*, Tokyo, 同台経済懇話会 [Dodai Economic Club], 1989, p. 374-398, p. 394-395.

[666] 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Thakhek, Laos », article cite, p. 52.

assurer la liaison entre le nord et le sud (Carte 6)[667]. Dans ce cadre, les Japonais demandent ainsi la collaboration des habitants locaux, conformément à l'un des principes définis par le lieutenant général Yuitsu Tsuchihashi[668]. Ainsi, il semble que le nord et le sud restent administrativement divisés, malgré la proposition de Phetsarath d'unifier tous les services dans l'ensemble du pays à la fin d'avril 1945[669].

Le conseiller suprême du royaume de Luang Prabang, Ken Ishibashi est arrivé à Vientiane à la mi-avril[670]. En attendant son arrivée, les Japonais sont sous l'autorité du chef du 3e bataillon du 8e régiment d'infanterie, Masanori Sako. Ils ne parviennent que difficilement à faire fonctionner l'administration[671]. Le conseiller suprême prend ensuite le relais. Le lieutenant général Ishibashi juge très vite les activités gouvernementales du prince héritier non appropriées, et consulte directement le Premier ministre Phetsarath ; il ne se présentera aux autres ministres qu'en juillet 1945[672]. L'administration est peu à peu remise en route en coopérant avec les fonctionnaires laotiens à Vientiane, à commencer par Katay Don Sasorith, Souvanna Phouma, Nhouy Abhay et Khammao[673].

[667] 防衛庁防衛研修所戦史部 [Section de l'histoire des guerres à National Defense College], *op. cit.*, p. 642, 670-671. NIDS, 中央-作戦指導回想手記-150, 土橋勇逸 [Tsuchihashi Yuitsu], « 土橋勇逸中将回想録 第 8 巻 [Mémoire du lieutenant général Tsuchihashi Yuitsu tome 8] », document cité, p. 64-65.
[668] 防衛庁防衛研修所戦史部 [Section de l'histoire des guerres à National Defense College], *op. cit.*, p. 647.
[669] Jean Deuve a par ailleurs écrit, dans son ouvrage *Guérilla au Laos* originairement publié en 1966 : « Fin mars, Phetsarath, d'accord avec le conseiller suprême, annonce que son gouvernement prend en main l'administration de tout le pays : royaume et provinces du Sud. » (Jean Deuve, *Guérilla au Laos*, *op. cit.*, p. 176.) Cependant, dans un autre article qu'il a publié en 1972, il écrit : « Les japonais éludent, fin avril, une proposition du vice-roi d'unifier tous les services du Sud et du Nord, lao et ex-fédéraux. » (Michel Caply, article cité, p. 75. 3349, *op. cit.*, p. 25-26.) Le conseiller suprême Ishibashi n'étant pas encore arrivé au Laos à la fin de mars, il semble plus judicieux de penser que la première information fournie par Jean Deuve est une erreur.
[670] 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Vientiane, Laos », article cité, p. 139-140.
[671] *Ibid.*, p. 134-138. 迫政則 [Sako Masanori], ラオス独立の真相：「マ」号作戦始末記 [La vérité sur l'indépendance du Laos : une chronique de l'opération « Ma »], Tokyo, 朝雲新聞社 [Asagumo Shimbunsha], 1964, p. 86-92. 川島順平 [Kawashima Junpei], 八十年間世界一周：思い出の記 [Le tour du monde en quatre-vingts ans : les mémoires], Publié à titre privé, 1986, p. 218-220.
[672] 3349, *op. cit.*, p. 25.
[673] 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Vientiane, Laos », article cité, p. 136-137, p. 140. Michel Caply, article cité, p. 69-70, p. 74-75. 川島順平 [Kawashima Junpei], *op. cit.*, p. 220, p. 224-227.

Carte 6 : La disposition de la 38e armée à la fin de mai 1945[674]

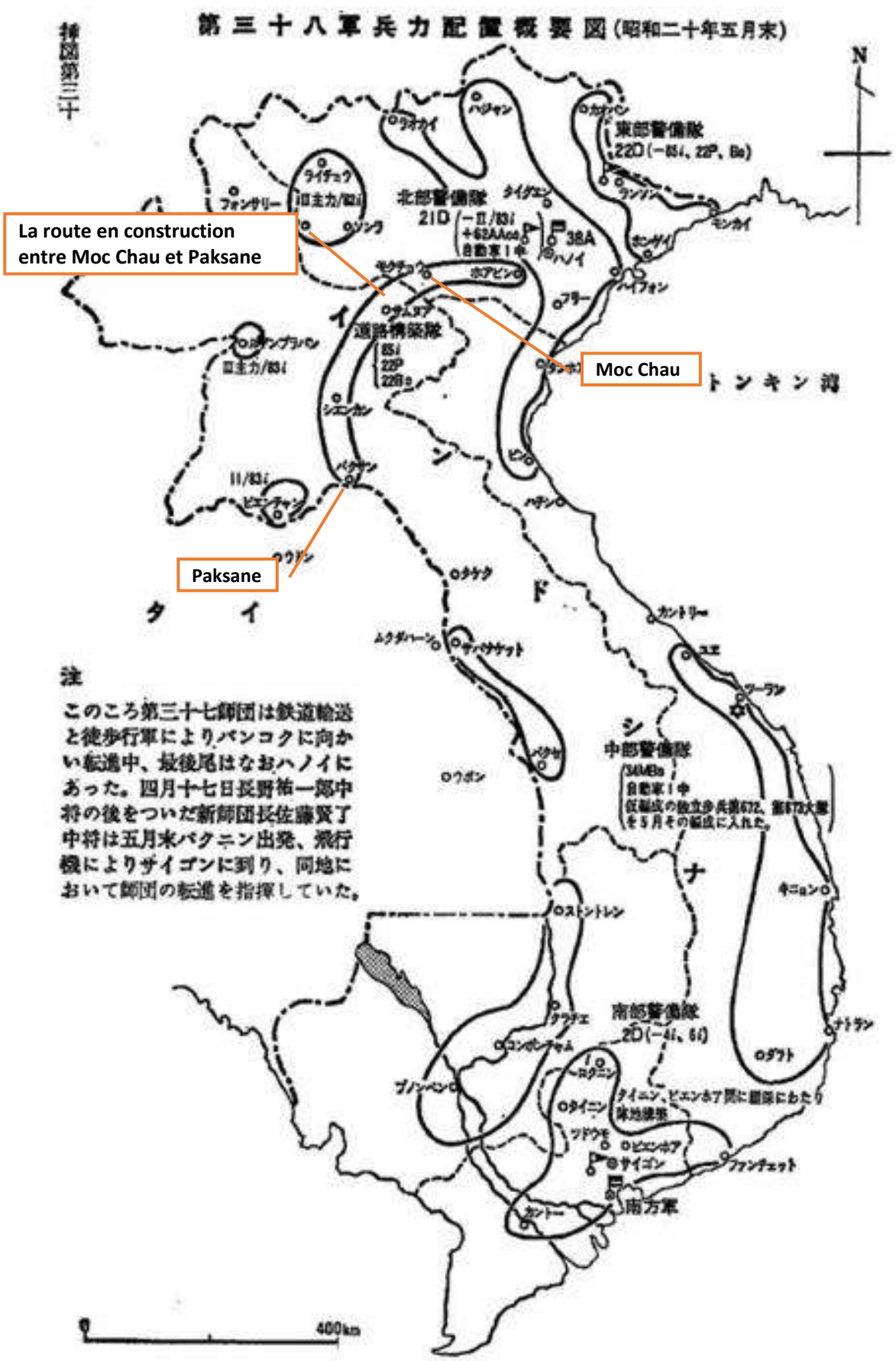

La situation des autres villes paraît dépendre fortement de la décision des troupes d'occupation : à Luang Pabrang et à Paksé, l'intervention japonaise dans l'administration semble avoir été minime[675]. À Savannakhet, la troupe japonaise a imposé l'administration militaire jusqu'au 1er mai et s'est occupée du maintien de l'ordre en coopération avec les représentants laotiens, annamites et chinois[676], mais elle a laissé l'administration à la main des fonctionnaires locaux[677]. Cependant, la troupe d'occupation de Xieng Khouang, ayant pour mission de mobiliser la population pour la faire participer à de futures actions de guérilla, a continué à encadrer l'administration jusqu'à la fin de la guerre[678]. À Thakhek où les militaires japonais ont commis des actes de barbarie en tuant des Français militaires et civils[679], la tension entre les habitants et les militaires japonais montre que l'attitude de la troupe japonaise ne semble pas avoir été favorable aux nationalistes laotiens et vietnamiens[680]. Considéré comme une base logistique importante[681], Thakhek compte dix mille militaires japonais après le coup de force du 9 mars, selon les mémoires du chef du poste détaché à Thakhek, rattaché au dépôt annexe à Saigon du dépôt de fret de campagne de la 7e armée régionale[682].

Quelle que soit la forme d'administration appliquée dans chacune des villes, les Japonais n'ont pas eu le temps d'apporter un changement drastique à la situation intérieure au Laos. Ils se sont contentés de faire le nécessaire pour de futures opérations militaires contre les alliés. Localement, quelques efforts ont été réalisés dans le domaine culturel : un militaire jugeant la nécessité d'enseigner le japonais aux Laotiens pour l'amitié lao-japonaise a ouvert un cours de japonais à Vientiane, et cela a duré un mois, entre mars et avril 1945[683]. À Xieng Khouang, un autre militaire a également donné un cours de japonais à une trentaine d'autochtones motivés, qui sont principalement vietnamiens et parmi lesquels certains deviendront des agents secrets au profit du Japon[684]. Les Japonais ont également incité les Laotiens de Vientiane à créer un

---

674 防衛庁防衛研修所戦史部 [Section de l'histoire des guerres à National Defense College], *op. cit.*, p. 667.

675 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Luang Prabang, Laos », article cité, p. 107-109. 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Southern Laos », article cité, p. 54-56.

676 *Cf. infra*, 3.1.2. Les élites laotiennes à la recherche du « Laos indépendant » à l'ombre du Japon.

677 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Savannakhet, Laos », article cité, p. 126-129. Geoffrey C. Gunn, *Political Struggles in Laos (1930-1954)*, *op. cit.*, p. 120-121.

678 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Xieng Khouang, Laos », article cité, p. 80-81.

679 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Thakhek, Laos », article cité, p. 292-293. 川島順平 [Kawashima Junpei], *op. cit.*, p. 218. 会沢蛭風 [Aizawa Afu], *椰子と南十字星と学徒兵：或る農学徒の大東亜戦参戦回想録 [Les palmiers, la Croix du Sud et les étudiants soldats : les mémoires d'un étudiant en agriculture sur la participation à la Guerre de la Grande Asie de l'Est]*, Publié à titre privé, 1984, p. 145-146.

680 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Thakhek, Laos », article cité, p. 295-296.

681 *Ibid.*, p. 290.

682 会沢蛭風 [Aizawa Afu], *op. cit.*, p. 167.

683 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Vientiane, Laos », article cité, p. 137. 川島順平 [Kawashima Junpei], *op. cit.*, p. 229-230.

684 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Xieng Khouang, Laos », article cité, p. 82.

journal en laotien : *Lao Chaleun* a ainsi été lancé après le coup de force. Selon Geoffrey Gunn, le journal, insistant sur la nécessité de la Sphère de coprospérité de la Grande Asie orientale et de la collaboration avec le Japon pour l'indépendance, compte seulement trois numéros jusqu'à la capitulation du Japon[685]. Katay Don Sasorith et Nhouy Abhay, deux promoteurs du journal *Lao Nhay*, y ont joué un rôle moteur[686].

Dans l'ensemble, le Japon évite d'intervenir dans la politique intérieure du Royaume tout en tentant de tirer profit de sa présence dans le sud ainsi qu'entre Paksane et Samneua. Le lieutenant général Yuitsu Tsuchihashi a décidé de transférer tous les services fédéraux à chacun des pays, sauf ceux de la Banque de l'Indochine et des douanes. Il a par ailleurs aboli l'impôt de capitation pour attirer les populations[687]. Selon Jean Deuve, le conseiller suprême Ishibashi a directement contrôlé les travaux publics, les douanes et les PTT (Postes, Télégraphes et Téléphones)[688]. Le reste est désormais administré par le Premier ministre Phetsarath et les élites laotiennes à Vientiane, à commencer par Khammao, Souvanna Phouma, Katay Don Sasorith et Nhouy Abhay. Le pouvoir des ministres du royaume de Luang Prabang, à l'exception de Phetsarath, reste marginal dans l'administration et la politique.

3.1.2. Les élites laotiennes à la recherche du « Laos indépendant » à l'ombre du Japon

Selon les recherches de Yoko Kikuchi, des anciens militaires japonais racontent souvent de bons souvenirs sur leur séjour au Laos pendant cette période. Ils témoignent souvent que les Laotiens étaient accueillants et qu'ils les ont aidés volontiers. Certains Japonais ont même noué des liens d'amitié avec des Laotiens, souvent francophones[689]. Néanmoins pour les Laotiens, la situation reste fort sensible, et la relation de domination, exercée par la force militaire, est toujours présente. L'arrestation de Nhouy Abhay par l'armée japonaise démontre que la collaboration avec le Japon ne garantit pas la sécurité des occupés[690]. Dans ce contexte, les fonctionnaires et les habitants locaux ont dû faire leur choix : collaborer avec les Japonais pour

---

[685] Søren Ivarsson, *Creating Laos*, *op. cit.*, p. 161. Geoffrey C. Gunn, *Political Struggles in Laos (1930-1954)*, *op. cit.*, p. 112. Selon Jumpei Kawashima, le journal a cessé de paraître après la publication de son premier numéro, faute de lecteurs et de contenu. 川島順平 [Kawashima Junpei], *op. cit.*, p. 228-229.

[686] プーミー・ヴォンヴィチット [Phoumi Vongvichit], *op. cit.*, p. 46.

[687] NIDS, 中央-作戦指導回想手記-150, 土橋勇逸 [Tsuchihashi Yuitsu], « 土橋勇逸中将回想録 第 8 巻 [Mémoire du lieutenant général Tsuchihashi Yuitsu tome 8] », document cité, p. 49-50, p. 57-59. 防衛庁防衛研修所戦史部 [Section de l'histoire des guerres à National Defense College], *op. cit.*, p. 680-682.

[688] Michel Caply, article cité, p. 74-75.

[689] 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Vientiane, Laos », article cité, p. 136-137, 140-141. 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Savannakhet, Laos », article cité, p. 126-130. 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Southern Laos », article cité, p. 53. 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « Laos-Japan Relations During WWII », article cité, p. 80-82.

[690] 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Vientiane, Laos », article cité, p. 144. Oun Sananikone, *op. cit.*, p. 13.

leur survie ou leur cause, ou ne pas collaborer avec eux et chercher une autre voie. Phoumi Vonvichit, alors *Chao Khouèng* des Houaphan, et Singkapo Sikhotchounnamaly, qui ont opté bon gré mal gré pour la collaboration avec le Japon, témoignent tous deux qu'ils se croyaient menacés par l'armée japonaise, susceptible d'attenter à la sécurité des habitants locaux[691].

Or, les Laotiens n'étaient pas les seuls à faire face à la présence du Japon. Selon Yoko Kikuchi, qui a recueilli les témoignages d'anciens militaires japonais et d'habitants locaux, il semble que les communautés vietnamienne et chinoise aient été plus affectées par le changement de la situation, et qu'une collaboration étroite existait entre les Japonais et certains Vietnamiens, en particulier dans l'administration et le maintien d'ordre[692]. Selon Jean Deuve, les Vietnamiens s'agitent pour leur cause en profitant de la situation après le coup de force japonais. Certains fonctionnaires tentent de tenir les services fédéraux à la place des Français, et des gardes indochinois « travaillés par des meneurs nationalistes » désertent et massacrent des Français isolés[693]. Ils menacent désormais la Résistance française. Certains centres tels que Paksane sont même soumis à un « régime de terreur » par les révolutionnaires[694]. Cet acte est, écrit-il, favorisé par les militaires japonais, qui traitent chaque communauté ethnique sur un pied d'égalité, et ne respectent donc pas l'autorité laotienne.

Nous n'avons pas trouvé de sources japonaises confirmant cette politique de division. D'après ce que l'on peut savoir, la troupe japonaise de Savannakhet a créé, le 10 mars, une commission de sécurité en coopération avec les représentants laotiens, annamites et chinois pour le maintien de l'ordre. La commission a ensuite été dissoute le 1er mai[695]. À Xieng Khouang, les Japonais souhaitent d'abord créer une organisation de jeunesse pour l'harmonisation lao-vietnamienne, mais ils ont finalement créé deux organisations distinctes, laotienne et vietnamienne, à cause de leurs affrontements causés par le fait que les fonctionnaires vietnamiens prennaient une place dominante dans l'administration, remplaçant les fonctionnaires français après le coup de force, tandis que les fonctionnaires laotiens

---

691 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « Laos-Japan Relations During WWII », article cité, p. 83-84. プーミー・ヴォンヴィチット [Phoumi Vongvichit], *op. cit.*, p. 53-59.

692 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Xieng Khouang, Laos », article cité, p. 80-81, p. 85-85. 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Vientiane, Laos », article cité, p. 135, p. 144. 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Savannakhet, Laos », article cité, p. 124, p. 127-130. 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Thakhek, Laos », article cité, p. 295-296. 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Southern Laos », article cité, p. 55-56. Oun Sananikone, *op. cit.*, p. 8, p. 15-16.

693 Selon Geoffrey Gunn qui a analysé des sources primaires françaises, la révolte la plus importante par les gardes indigènes est survenue à Nemo, au nord de Luang Prabang, le 24 mars 1945. Geoffrey C. Gunn, *Political Struggles in Laos (1930-1954)*, *op. cit.*, p. 118.

694 Michel Caply, article cité, p. 75-76.

695 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Savannakhet, Laos », article cité, p. 126-128.

demeuraient dans une position inférieure[696]. Il serait probablement plus pertinent de penser que le Japon a simplement succédé à la structure sociale existante à l'ère coloniale et tenté de l'utiliser en sa faveur, sans avoir de politique ethnique concrète envers les habitants locaux.

Quoi qu'il en soit, il semble que la majorité, à part celle des catholiques vietnamiens au Laos, y voient l'opportunité d'accroître leur pouvoir en profitant de l'absence des Français[697]. Leur agitation est plus marquée dans les grandes villes : encouragée par les Japonais, la propagande anti-française s'est accrue chez les Vietnamiens à Vientiane, en particulier après la défaite de l'Allemagne[698]. À Xieng Khouang, les Vientamiens ont créé le 12 avril une entité administrative distincte mais celle-ci sera anéantie après la défaite du Japon par un pro-français, un prince du Muong Phuan, Saykham[699], avec l'aide de la garde civique formée de ses anciens élèves de l'école à Phan Thiet[700]. À Savannakhet, une association de jeunesse, *Thanh Nien Tien Phong Doan*, a été formé par les Vietnamiens projaponais après la proclamation de l'indépendance de l'empire du Vietnam. Convaincu que le sud du Laos doit être annexé au Vietnam, ses membres tentent de prendre le contrôle de la ville. Les activités similaires, développées sous les auspices du Viet Minh, ont été constatées notamment à Vientiane et à Thakhek[701]. Cependant, les activités vietnamiennes ne sont pas toujours favorisées par les Japonais : à Thakhek et à Savannakhet, certains Vietnamiens et Laotiens se voient obligés de mener des activités discrètes voire secrètes, selon les mémoires laotiens que Yoko Kikuchi a analysées[702]. Le chef du 3e bataillon du 83e régiment à Luang Prabang, Hirowaza Ogata, écrit par ailleurs que, contrairement à Luang Prabang, les partisans du Viet Minh sont présents à Vientiane et causent des « problèmes ennuyeux »[703].

Aux yeux des Laotiens, les Vietnamiens sont des collaborateurs du Japon qui exercent le pouvoir alors qu'ils ne sont pas dans leur propre pays. Le mécontentement des fonctionnaires

---

[696] 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Xieng Khouang, Laos », article cité, p. 82.
[697] Geoffrey C. Gunn, *Political Struggles in Laos (1930-1954)*, *op. cit.*, p. 117.
[698] *Ibid.*, p. 117-118. Charles Rochet, *op. cit.*, p. 202-203.
[699] Né à Xieng Khouang en 1918. Pour en savoir plus sur l'histoire de sa famille, voir : Grant Evans, *The Last Century of Lao Royalty*, *op. cit.*, p. 257-265.
[700] Geoffrey Gunn écrit par erreur le 8 avril 1945 comme date de la création de cette administration vietnamienne. Geoffrey C. Gunn, *Political Struggles in Laos (1930-1954)*, *op. cit.*, p. 116. Michel Caply, article cité, p. 76. Mémorial de Caen (MC
), Fonds Jean Deuve, Dossier 2, « Déclaration de Chau Saykham Southakakoumal [s.d. février 1945 ?] », p. 1-2.
[701] Geoffrey C. Gunn, *Political Struggles in Laos (1930-1954)*, *op. cit.*, p. 120-121. Chou Norindr, *op. cit.*, p. 248-249.
[702] 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Savannakhet, Laos », article cité, p. 130-131. 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Thakhek, Laos », article cité, p. 295-296.
[703] 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Luang Prabang, Laos », article cité, p. 109.

laotiens s'est ainsi aggravé[704]. Dans le royaume de Luang Prabang, ceux-ci ont tenté de diriger les affaires intérieures après la proclamation de l'indépendance du 8 avril, en rapatriant les fonctionnaires vietnamiens au Vietnam. Selon les documents d'archives, le ministre des Affaires étrangères du gouvernement impérial du Vietnam s'est heurté au conseiller suprême du gouvernement impérial du Vietnam à ce sujet le 4 juin 1945. Le problème a été initialement signalé par un fonctionnaire vietnamien ayant travaillé à Vientiane : le prince héritier Savang Vatthana aurait convoqué, après son voyage en Cochinchine, des fonctionnaires vietnamiens à Vientiane. Il a expliqué que, grâce à l'accord entre les gouvernements laotien et vietnamien, les fonctionnaires vietnamiens en service pourraient rentrer dans leur pays à la charge des gouvernements et des autorités militaires japonaises ; qu'ils recevraient de plus un mois de solde d'avance ainsi qu'une affectation à leur retour, et continueraient d'être payé en l'attendant. Ainsi deux cents familles auraient demandé le rapatriement. Mais en réalité, le voyage n'a pas été correctement organisé par les autorités laotiennes, et certains sont restés bloqués à Thakhek et à Savannakhet. Selon le ministère des Affaires étrangères du Vietnam, aucun accord n'a été conclu entre les deux pays. Il demande ainsi au conseiller suprême japonais d'intervenir dans le problème. Une autre lettre attachée à cette demande nous montre la tension grandissante entre les Laotiens et les Vietnamiens au Laos[705].

Takeshi Tsukamoto, secrétaire général du gouvernement général, l'a signalé au conseiller suprême Ishibashi et au conseiller de la Résidence à Thakhek le 28 juin[706]. Ce dernier exprime qu'aucun rapatriement n'a été effectué dans son secteur – puisque Thakhek ne fait pas partie du royaume de Luang Prabang – et qu'il reste, le 1er juillet, seulement cinq familles qui y sont bloquées parmi cinq cents familles qui sont arrivées à Thakhek[707]. Néanmoins, dans sa réponse à Takeshi Tsukamoto, Ishibashi a reconnu la nécessité de donner au ministère des Affaires étrangères vietnamien les « apaisements nécessaires », tout en signalant l'intérêt du rapatriement des fonctionnaires vietnamiens qui sont désormais « inutilisables » à la suite de la suppression de la Résidence supérieure, des Directions locales et du remaniement des services

[704] Saykham, de la famille royale de Muong Phuan, qui collabore avec la France, signale ce mécontentement chez les fonctionnaires laotiens. Or, Oun Sananikone écrit également que Khammao lui a expliqué la situation misérable à Vientiane sous l'occupation du Japon et l'oppression des Laotiens par l'occupant employant les Vietnamiens. MC, Fonds Jean Deuve, Dossier 2, « Déclaration de Chau Saykham Southakakoumal [s.d. février 1945 ?] », document cité, p. 2. 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Xieng Khouang, Laos », article cité, p. 85. Oun Sananikone, *op. cit.*, p. 8.

[705] Archives nationales du Vietnam (ANV), Centre 1 Hanoi, Fonds du Gouvernement général de l'Indochine, 7321, « Lettre du ministre des Affaires étrangères du gouvernement impérial du Viet-nam à Yokoyama, conseiller suprême du gouvernement impérial du Viet-nam, à Hanoi, le 4 juin 1945 ». La lettre jointe à ce document est écrite par un agent technique principal des travaux publics en retraite à Hanoi, et destinée au ministre des Affaires étrangères. Je tiens à remercier Akira Teshigawara qui a partagé ces documents et ses propres analyses avec moi.

[706] *Ibid.*, « Télégramme officiel du Gouvernement général Tsukamoto au Conseil suprême à Vientiane et au Conseiller de la Résidence à Thakhek, à Hanoi, le 28 juin 1945 ».

[707] *Ibid.*, « Télégramme du Conseiller de la Résidence au Gouverneur général à Hanoi, à Thakhek, le 1er juillet 1945 ».

locaux dans le royaume de Luang Pabrang. Il a communiqué le télégramme de Tsukamoto à Phetsarath, et a également donné l'instruction à Vientiane de ne rapatrier que les titulaires d'une autorisation exceptionnelle du rapatriement jusqu'à nouvel ordre[708]. Nous ne disposons malheureusement pas d'archives qui éclairent la suite de l'histoire. Selon Jean Deuve, il semble que le conseiller suprême du royaume de Luang Prabang ait pris la décision de ne rapatrier que les volontaires[709]. Tsuchihashi écrit que le gouvernement de l'empire du Vietnam a élevé une protestation à ce sujet et sollicité l'intervention du Japon. Le commandant a tenté de convaincre le Premier ministre vietnamien Tran Trong Kim, en lui expliquant que la demande du gouvernement laotien était compréhensible et que le gouvernement vietnamien, qui demandait l'exclusion des fonctionnaires français, devrait comprendre l'aspiration similaire du gouvernement de Luang Prabang à propos des fonctionnaires vietnamiens[710].

Du côté laotien, on ignore qui a pris l'initiative de cette mesure. Un renseignement français laisse présager que c'est le prince héritier Savang Vathana[711]. Selon Jean Deuve, Phetsarath et Savang se sont, « pour une fois », mis d'accord à ce sujet[712]. D'après le fonctionnaire vietnamien qui a adressé la requête, il semble que Khammao et Souvanna Phouma se soient également engagés dans cette mesure de rapatriement[713] et que le roi ait l'initiative de remplacer tous les gardes indigènes vietnamiens par des Laotiens, et d'expulser la majorité des Vietnamiens résidants à Luang Prabang[714]. Sollicités par le gouvernement laotien pour que ce dernier s'oppose aux Vietnamiens, les Japonais fournissent des armes et des instructeurs, et

[708] *Ibid.*, « Télégramme officiel du Conseil suprême de Luang Prabang au Gouverneur général à Hanoi, à Luang Prabang, le 12 juillet 1945 ».
[709] Michel Caply, article cité, p. 76.
[710] NIDS, 文庫-依託-52, 土橋勇逸 [Tsuchihashi Yuitsu], « 武装解除後の佛印統治 チモール防衛間の想出：ポルトガル調査団の来島 [La domination de l'Indochine français après le désarmement, les souvenirs pendant la défense du Timor : l'arrivée de la mission portugaise sur l'île] », 1957, p. 96-97. NIDS, 文庫-依託-238, 土橋勇逸 [Tsuchihashi Yuitsu], « 佛印処理 [Opération militaire en Indochine] », document cité, p. 245-246.
[711] Lors de l'entrevue avec le conseiller suprême Ishibashi du 11 juillet 1945, Phetsarath a exprimé son objection au fait que le prince héritier prenne directement « des mesures touchant les affaires du Royaume (avance de solde au personnel, rapatriement des Annamites etc.) », ce qui devait être selon lui le rôle du gouvernement. Il a également mentionné le voyage du prince héritier à Saigon, accompagné du consul Taizo Watanabe, qui devrait être confié au Premier ministre. ANOM, HCI 163/498, « Annexe 3 au renseignement au sujet de Phetsarath par le chef de bataillon Barada, chef du bureau central de renseignements d'Indochine, le 15 juillet 1947 : Relation sommaire pour mémoire des principales questions examinées par S.E. le colonel Ishibashi, conseiller suprême auprès du Gouvernement Royal de Luang Prabang et S.A. le Tiao Maha Oupahat Phetsarath, Premier ministre du Royaume », p. 3.
[712] Jean Deuve, *Guérilla au Laos*, *op. cit.*, p. 177.
[713] La requête, écrite en vietnamien, est attachée au document suivant : ANV, Centre 1 Hanoi, Fonds du Gouvernement général de l'Indochine, 7321, « Lettre du ministre des Affaires étrangères du gouvernement impérial du Viet-nam à Yokoyama, conseiller suprême du gouvernement impérial du Viet-nam, à Hanoi, le 4 juin 1945 ». Il est intéressant de noter que le prince héritier a demandé à Tsukamoto, en juillet 1945, de mettre à la disposition du Laos Souphanouvong, qui travaillait comme ingénieur à Vinh : ANV, Centre 1 Hanoi, Fonds du Gouvernement général de l'Indochine, 8148, au sujet de la mise de l'ingénieur Tiao Souphanouvong à la disposition du Gouvernement laotien 1945. Je les ai consultés le 16 mai 2019 et ai uniquement pris note de l'essentiel. De ce fait, je ne dispose malheureusement pas de plus de détail à ce sujet.
[714] Geoffrey C. Gunn, *Political Struggles in Laos (1930-1954)*, *op. cit.*, p. 117.

commencent à former quelques groupes de gardes civiques[715]. Dans tous les cas, cette politique poursuivie par le royaume de Luang Prabang démontre bien que la marge de liberté laissée aux élites a créé l'amorce du nationalisme politique au Laos. L'indépendance octroyée par le Japon a permis aux élites laotiennes de prendre les rênes des affaires intérieures dans le royaume de Luang Prabang. La survie nationale est désormais entre leurs mains.

Cependant, le Japon n'a pas pris de mesures actives pour concrétiser l'indépendance. Lors de l'entrevue avec Ishibashi en juillet, Phetsarath lui a adressé des demandes concrètes, telles que l'installation du gouvernement royal à Vientiane, une requête financière, le règlement de la question de l'immigration vietnamienne, la normalisation des rapports avec le Japon et la concrétisation de l'indépendance. À cette occasion, il a également évoqué la question de la séparation entre les pouvoirs, les prérogatives de la cour et les attributions du gouvernement[716]. Le conseiller suprême n'a cependant pas réussi à régler les problèmes. L'empereur du Japon annonce finalement la capitulation du Japon le 15 août[717]. Après cela, certains militaires japonais laissent des armes à la demande des Laotiens qui en cherchaient[718] et qui ne voyaient plus leur avenir sous la protection française. Il est également connu que certains soldats japonais sont restés en Indochine après la capitulation pour apporter un soutien militaire à des mouvements nationalistes en Indochine[719].

[715] Søren Ivarsson et Christopher E. Goscha, article cité, p. 65. Chou Norindr, *op. cit.*, p. 249. Michel Caply, article cité, p. 77.

[716] ANOM, HCI 163/498, « Annexe 3 au renseignement au sujet de Phetsarath par le chef de bataillon Barada, chef du bureau central de renseignements d'Indochine, le 15 juillet 1947 : Relation sommaire pour mémoire des principales questions examinées par S.E. le colonel Ishibashi, conseiller suprême auprès du Gouvernement Royal de Luang Prabang et S.A. le Tiao Maha Oupahat Phetsarath, Premier ministre du Royaume », document cité. Voir également la note de bas de page 711.

[717] Michel Caply, article cité, p. 77. Selon Søren Ivarsson et Christopher Goscha ayant consulté les archives de la cote HCI 163 conservées aux ANOM, Phetsarath a également demandé à Ishibashi l'approbation du budget royal ainsi que la création et la formation des gardes civiques. Il me semble étrange que Phetsarath ait pu demander l'approbation du budget au Japon alors que l'entrevue a eu lieu après la proclamation de l'indépendance du royaume de Luang Prabang. Phetsarath estimait sûrement nécessaire de demander l'avis du conseiller suprême du Royaume. Je n'ai malheureusement pas pu trouver le document cité par Søren Ivarsson et Christopher Goscha aux ANOM. Søren Ivarsson et Christopher E. Goscha, article cité, p. 65.

[718] 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Vientiane, Laos », article cité, p. 142. 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Savannakhet, Laos », article cité, p. 131. 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Thakhek, Laos », article cité, p. 296. Chou Norindr écrit par ailleurs que le Japon a détruit le gros du matériel de guerre du Japon. Chou Norindr, *op. cit.*, p. 269.

[719] Voir notamment : Christopher Goscha, « Alliés tardifs : les apports techniques des déserteurs japonais au Viet-Minh durant les premières années de la guerre franco-vietnamienne », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 202-203, février 2001, p. 81-109. Quant au Laos, il existe des mémoires de soldats japonais qui ont rejoint le Lao-Issara : 赤坂勝美 [Akasaka Katsumi], *赤坂ロップ：インドシナのゲリラ隊長 [Akasaka Roppu : chef de guérilla en Indochine]*, Osaka, Mainichi Newspapers, 1968. 山根良人 [Yamane Yoshito], *ラオスに捧げたわが青春：元日本兵の記録 [Ma jeunesse consacrée au Laos : le témoignage d'un ancien soldat japonais]*, Tokyo, Chuokoron-sha, 1984.

3.2. Deux « Laos libres » en résistance

3.2.1. Le gouvernement du Laos libre avec la France libre

Dans l'ombre de l'armée japonaise, les Français gaullistes préparent secrètement la résistance grâce au Comité français de libération nationale depuis l'été 1943. Le soutien du Royaume-Uni, a permis de mettre deux bases d'opérations militaires à la disposition de la France libre : Calcutta et Kandy. Abritant la Direction générale des études et recherches (DGER), organisme de renseignement relevant de la Mission coloniale de la France libre, Calcutta est désormais un centre de résistance. Le Service d'Action est quant à lui affecté à Kandy, où se situe le quartier général du *South East Asia Command* (SEAC) qui accueillera la Force 136, une unité britannique du *Special Operations Executive* (SOE). Un autre centre de commandement subordonné à celui de Calcutta, appelé Mission Militaire Française ou Mission 5, s'installe à Kunming[720].

À l'intérieur du Laos, la résistance militaire et civile – le Service d'Action et une organisation civile – se développe durant l'année1944. Elle entre ensuite en contact avec les alliés à Calcutta. Initialement, la résistance contre l'occupation japonaise est presque exclusivement limitée au Laos[721]. Dans la province de Xieng Khouang, à Nonghet en particulier, les résistants français maintiennent une liaison avec certains fonctionnaires pour des raisons stratégiques : garder le contrôle de la route entre Vinh et Xieng Khouang et maîtriser le commerce de l'opium. Ainsi, un prince de Muong Phuan, Saykham, et Touby Lyfoung coopèrent-ils avec la résistance française[722]. Les chasseurs laotiens, créés en juin 1941 à la suite du conflit franco-thaïlandais et regroupés en deux compagnies à Vientiane et à Donghene respectivement, constituent également une force majeure de la résistance française après le coup de force du Japon[723]. Composés d'environ deux cents Européens et trois cents Indochinois, les résistants poursuivent la guérilla dans la jungle sous l'encadrement d'officiers venus de Calcutta[724].

[720] Geoffrey C. Gunn, *Political Struggles in Laos (1930-1954)*, *op. cit.*, p. 171-172. Chou Norindr, *op. cit.*, p. 341. Jean Sainteny, *Histoire d'une paix manquée : Indochine, 1945-1947*, 2e édition, Paris, Fayard, 1967, p. 25.
[721] Geoffrey C. Gunn, *Political Struggles in Laos (1930-1954)*, *op. cit.*, p. 172-173.
[722] 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Xieng Khouang, Laos », article cité, p. 85-86. Geoffrey C. Gunn, *Political Struggles in Laos (1930-1954)*, *op. cit.*, p. 172-173.
[723] *Ibid.*, p. 174.
[724] Chou Norindr, *op. cit.*, p. 264-266. Jean Boucher de Crèvecœur, *op. cit.*, p. 12. Selon Jean Boucher de Crèvecœur, les Européens étaient principalement français – des civils et militaires résidants en Indochine et certains venant des Indes – à l'exception des légionnaires. Quant aux Indochinois, des chasseurs laotiens et annamites, quelques Vietnamiens parachutés de Calcutta, et des tirailleurs vietnamiens et « khas » échappés du Japon et jouissant de la protection et de la nourriture dans la résistance.

Les autres personnalités issues des élites, telles que Kou Voravong[725], Leuam Insisiengmay[726] et Quinim Pholsena, ont également rejoint les Français gaullistes dans le Laos[727]. Parmi elles, la plus connue est sans aucun doute Boun Oum, fils de Chao Nhouy de la famille royale de Champassak. Sa participation à la résistance française est sans aucun doute influencée par le traité conclu entre Boun Oum et le gouvernement de Charles de Gaulle, le 24 mars 1945. Selon le traité, le gouvernement de la République reconnaît les droits et les prérogatives de Boun Oum sur le royaume de Champassak et son titre vice-roi. En contrepartie, Boun Oum accepte le protectorat français sur toute l'étendue de ses États. Après la Seconde Guerre mondiale, il considérera ce traité comme une promesse de la restauration de son royaume, et cherchera à jouir de l'autonomie sous forme de fédération laotienne[728].

Dans le nord, Kindavong, demi-frère de Phetsarath, de Souvanna Phouma et de Souphanouvong et *Chao Muong* de Muong Kassy d'alors, a pris le maquis avec les résistants français le 10 mars 1945. Il contribue à la guérilla contre le Japon en fournissant à la résistance des coolies, des gardes et des porteurs, ainsi qu'un réseau de renseignements allant du Mékong jusqu'à la plaine des Jarres. Le prince Kindavong quitte ensuite le pays avec des militaires français et sera nommé chef du « gouvernement provisoire du Laos libre » à Calcutta, dont le ministère des Colonies est réticent à officialiser le statut[729]. Relativement peu analysées dans l'historiographie, les activités de Kindavong nous aident pourtant à mieux comprendre, non seulement l'attitude de la cour envers la France, mais aussi l'intention des Français gaullistes.

Selon le rapport rédigé le 20 juillet 1945 par Kindavong, ce dernier a appris le coup de force japonais par Phetsarath à Muong Kassy, lors de son déplacement vers Luang Prabang. Il a ensuite été convoqué au palais royal en arrivant à Luang Prabang : un rassemblement s'est tenu en présence du roi, du prince héritier, de Phetsarath, du commandant Mayer et du Capitaine Romain. Les participants sont parvenus à sceller un accord : le prince Kindavong a pris « le commandement d'un groupe de Laotiens ayant mission d'aider des troupes françaises

[725] Né en 1914 à Savannakhet et assassiné en 1954, il est cofondateur du premier parti politique au Laos, avec Bong Souvannavong. Il a occupé des fonctions ministérielles au sein du gouvernement du Royaume du Laos. Martin Stuart-Fox, *Historical Dicionary of Laos*, *op. cit.*, p. 169.

[726] Né en 1917 à Kengkok et marié à une sœur de Boun Oum, il a exercé des fonctions ministérielles au sein du Royaume du Laos ainsi que du premier gouvernement de coalition. Après la prise du pouvoir du Pathet Lao en 1975, il est le seul homme politique de droite à avoir réussi à ne pas être envoyé au camp de rééducation. *Ibid.*, p. 199.
Après avoir rejoint Oun Sananikone en avril 1945, Leuam Insisiengmay a quitté ce dernier est parti avec Boun Oum à la sortie de la Seconde Guerre mondiale. Oun Sananikone, *op. cit.*, p. 22-23.

[727] Geoffrey C. Gunn, *Political Struggles in Laos (1930-1954)*, *op. cit.*, p. 174. Chou Norindr, *op. cit.*, p. 267-268. Hugh Toye, *op. cit.*, p. 65.

[728] Preeyaporn Kantala, « Prince Boun Oum and the March 24, 1945 Treaty: A Possibility of Independent Champassak Following WW II », *WIMAYA*, vol. 2, nº 2, 2021, p. 15-23, p. 17-20. *Cf. infra*, 4.2.2. L'ambiguïté politique envers la royauté du Champassak.

[729] Geoffrey C. Gunn, *Political Struggles in Laos (1930-1954)*, *op. cit.*, p. 174-176. Chou Norindr, *op. cit.*, p. 266.

devant barrer le passage des Japonais sur la Route 13 »[730]. Kindavong est ainsi parti pour sa mission avec vingt-quatre Laotiens. Le commandant Mayer l'a informé de son élévation à la dignité du Représentant officiel du Gouvernement royal laotien auprès du gouvernement français. Kindavong a été officiellement nommé par l'arrêté du 15 avril 1945 comme représentant officiel du gouvernement royal et chef du gouvernement du Laos libre[731]. Kindavong a ensuite nommé, le 29 avril 1945, les membres du gouvernement du Laos libre auprès de la République française[732].

Lors de la retraite vers la Chine, il est passé de Luang Prabang à Muong Sai, de Muong Sai à Namtha, Namtha à Muong Sing – là où le gouvernement du Laos libre a été fondé – avec le poste de commandement du bataillon. Il a pris la décision de quitter son pays quand le 4e bataillon du 10e régiment mixte d'infanterie coloniale, dernière unité française en Indochine, a quitté le Laos et franchi le Mékong à Ban Say, en direction de la Birmanie, du 20 au 24 mai[733]. Il semble que, dans cette retraite, un certain nombre de fonctionnaires du Ve territoire militaire sont également partis avec les résistants français : Thao Phao était parmi eux. Il était frère de Phouy, ministre de la Justice, de l'Éducation sociale et des Cultes du royaume de Luang Prabang, et *Chao Khouèng* de Phongsaly[734]. Alors que le général Sabattier, qui est nommé délégué général du gouvernement provisoire de la République française en Indochine[735], « compte sur lui pour une action politique »[736], Parisot, administrateur qui a pris le maquis en tant que capitaine adjoint-major[737] ne l'apprécie pas. Il écrit dans un rapport :

> *« Je termine en signalant le vide du personnage qu'est Thao Phao, Chao Khouong [sic : Khouèng] du 5ème territoire, mais avec légèreté en vedette, qui n'a suivi nos troupes que parce qu'il y fut obligé et ne s'est découvart [sic : découvert], que rendu en Chine, l'étoffe d'un membre de la Résistance, titrre*

[730] ANOM, 2HCI 188, « Rapport de Son Altesse le Prince Kindavong, à Calcutta, le 20 juillet 1945 », p. 2.
[731] ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Arrêté du 15 avril 1945 relatif à l'élévation du Prince Kindavong à la dignité de Représentant Officiel du Gouvernement Royal auprès du Gouvernement Français émis par le chef de bataillon Mayer ».
[732] ANOM, 2HCI 188, « Décision du 29 avril 1945 émise par Son Altesse le prince Kindavong, Représentant officiel du Gouvernement Royal ». Le gouvernement est composé du ministère de la Guerre, de la direction politique, administrative et propagande, et de la direction des finances : pour le ministère de la Guerre, Kindavong prend la fonction du ministère de la Guerre, le *Chao Muong* Sysouphan celui du chef de cabinet, le samien Kham Mao celui du secrétaire particulier. Pour la direction politique, administrative et de la propagande, le *Chao Khouèng* Thao Phoui prend le poste de directeur, le samien Thao Hom celui du chef de bureau, le samien Phumi celui du secrétaire. Pour la direction des Finances, l'*Oupahat* Soun Thone prend le poste du directeur, le *Phouxouei* Ouday celui de l'adjoint et du secrétaire.
[733] ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Note sur le Laos par Parisot, à Calcutta, le 20 juin 1945 », document cité, p. 7.
[734] *Ibid.*, « Bulletin de renseignements No 1572 du 10 juillet 1945 par le service de liaison française en Extrême-Orient ». ANOM, 2HCI 188, « Notice sur messieurs Kham Thao et Thao Phao, le 6 juillet 1945 ». Selon ce dernier document, Thao Phao « avait été impliqué dans une affaire de détournement d'opium à Samneua, déplacé par mesure disciplinaire et affecté à Phongsaly ».
[735] Jean Deuve, *Guérilla au Laos*, *op. cit.*, p. 98.
[736] ANOM, 2HCI 188, « Lettre à Monsieur Pignon, à Kunming, le 12 juin (signature illisible) ».
[737] Jean Boucher de Crèvecœur, *op. cit.*, p. 165.

[sic : titre] dont il entend bien tirer profit. Ses prétentions sont insoutenables : plat opportuniste, homme taré, d'une vénalité qui n'est plus à démontrer, il doit être mis au rancart[738]*. »*

Pour Parisot, c'est Kindavong sur qui la France libre doit compter : « Je ne saurais trop insister sur la qualité des services rendus par Tiao Kindavong, sur ceux qu'il pourrait nous rendre lors de la libération de l'Indochine, pendant et après la phase des opérations[739]. »

En Chine, il s'est déplacé d'abord à Muong Ham (une province de Sip Son Panna), Xieng Houng Tchéli (Jinghong), et à Tzé mao (supposé Simao). Il est ensuite arrivé à Kunming le 22 juin[740]. Certains Chinois viennent alors rencontrer Kindavong pour l'inciter à accepter le soutien de la Chine et des États-Unis, qui pourraient garantir l'indépendance. Fidèle à la France, Kindavong a demandé à ses conseillers français, Morel et Doré, la possibilité de quitter la Chine. Son attitude est clairement défavorable à la Chine et à la conception chinoise d'une appartenance historique de l'Indochine à la Chine. Kindavong insiste sur la faible influence de la Chine dans Xieng Huong, la « capitale des Lus des Sip Song Pana », en citant un propos d'une famille influente du pays[741] :

« [...] son pays n'a reçu aucune civilisation de la part des Chinois ; les protecteurs chinois ne cherchaient qu'à opprimer les habitants. Dans aucun domaine, ils n'apportaient de progrès dans le pays contrairement à ce qui avait été fait sous le régime des anciens princes et rois laotiens, du Roi Tiao Fa-Ngoum en particulier[742]*. »*

Son refus de la proposition chinoise est dû à son loyalisme envers la France et la cour. Kindavong cite ce que le roi lui a recommandé :

« Nous devons confier notre existence, notre vie, notre pays au Gouvernement français quoiqu'il arrive – car la France nous a protégés depuis plus de 50 ans – Soyons toujours fidèles et dévoués à la France. Cette fois-ci la Mère-Patrie sera convaincue de notre loyalisme car notre pays n'a pas l'idée de révolte contre elle comme les autres pays[743]*. »*

[738] ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Note sur le Laos par Parisot, à Calcutta, le 20 juin 1945 », document cité, p. 7.
[739] *Ibid.*
[740] *Ibid.*, « Extrait d'un télégramme arrivée destiné à la S.L.F.E.O. et daté du 22 juin 1945 par le colonel Roos ».
[741] ANOM, 2HCHI 188, « Rapport de Son Altesse le Prince Kindavong, à Calcutta, le 20 juillet 1945 », document cité, p. 6-7.
[742] *Ibid.*, p. 7.
[743] *Ibid.*

Selon Kindavong, même Phetsarath lui a « tenu les mêmes propos que le Souverain avant mon départ de Luang-Prabang »[744].

Il semble que Kindavong soit resté quelques semaines à Kunming, où il rencontré Léon Pignon de la Mission 5[745], qui l'a traité comme représentant officiel. Kindavong est ensuite parti à Calcutta et y est arrivé le 14 juillet[746]. Il voulait rejoindre Paris pour rencontrer le ministre des Colonies et le général de Gaulle, et leur expliquer la position du royaume de Luang Prabang « à l'égard du Siam » – probablement sur la question territoriale – avant l'ouverture des négociations internationales[747]. Parallèlement, Thao Phao devait également partir à Paris, en tant que correspondant officiel du gouvernement laotien auprès du gouvernement de la République française, nommé par Kindavong le 31 juillet 1945[748]. Il aurait pris l'avion avec Sisouphan le 2 août pour Paris[749].

Les Français gaullistes, quant à eux, nourrissent des hésitations sur la prise de position à adopter vis-à-vis du gouvernement du Laos libre. Kindavong a pu croire que son gouvernement était officiellement reconnu par la France ; sa décision sur la composition des membres du gouvernement du Laos libre a été « vue et approuvée » par Mayer et Parisot[750]. Cependant, les autorités françaises ne sont pas unanimes pour reconnaître ce gouvernement en résistance. De Raymond a reçu un télégramme de Paris daté du 20 juin :

> *« Examinez particulièrement la question s'il serait politique de créer un gouvernement provisoire du Laos libre qui serait reconnu par la France ménageant toutefois les intérêts ultérieurs de la dynastie.*
>
> *Je suis en principe favorable au maintien en Extrême-Orient à votre disposition du prince Kindavong. Par contre vous pouvez diriger Tiao [sic. : Thao] Phao*

[744] *Ibid.*, p. 7.
[745] La retraite à Kunming semble avoir été la décision de Jean de Raymond, qui dirige la Mission coloniale à Calcutta. Il écrit dans un télégramme : « [...] Pignon a fait valoir que présence à Muong Sing de Parisot administrateur première classe Indochine très ancien pouvait gêner son action. Ai décidé en conséquence replier Parisot sur Kun Ming en vue de son envoi à Paris où son attitude politique depuis 1940 devrait être examiné par département. [...] ». ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Télégramme départ N° 249 à 251 du 22 mai 1945, de Nérée à Tityre, rédigé par de Raymond, le 19 mai 1945 ».
[746] *Ibid.*, « Télégramme départ N° 409 à 411 à "Colonies Paris", rédigé par de Raymond, le 17 juillet 1945 ».
[747] *Ibid.*
[748] ANOM, 2HCI 188, « Lettre de Son Altesse le Prince Kindavong, représentant officiel du gouvernement royal de Luang Prabang à Monsieur de Raymond, inspecteur des Colonies, chef de la Mission coloniale française en Extrême-Orient à Calcutta, à Calcutta, le 31 juillet 1945 ».
[749] ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Lettre de G. Denizeau, consul gérant le consulat général de France à Calcutta à Monsieur l'inspecteur des Colonies de Raymond, chef de la Mission coloniale française en Extrême-Orient, le 26 juillet 1945 ». Il semble qu'ils ne soient pas partis en France, puisque le voyage de Kindavong à Paris revient encore sur le sujet après la Seconde Guerre mondiale. *Cf. infra*, 4.2.1. Le « Grand Laos » sous l'égide de Luang Prabang : les aspirations de Kindavong et de Phetsarath.
[750] ANOM, 2HCI 188, « Décision du 29 avril 1945 émise par Son Altesse le prince Kindavong, Représentant officiel du Gouvernement Royal », document cité.

sur Paris. Des dispositions seront prises pour que sa mission ne puisse pas porter ombrage au prince Kindavong[751]*. »*

Le 27 juin, dans un télégramme destiné au commandant Imfeld, de Raymond écrit qu'il avait proposé au gouvernement français de reconnaître officiellement Kindavong comme chef du gouvernement provisoire du Laos libre. Il demande ainsi à Imfled : « Dès maintenant considérez comme valable arrêté et décision Commissaire République 15 et 29 avril créant gouvernement Kindavong Thao Phao ne doit pas gêner Kindavong seul reconnu par gouvernement français[752]. » Il semble que le capitaine Guillermaz, alors attaché militaire à Nankin où siège le gouvernement nationaliste chinois, ait également proposé son gouvernement auprès du ministre des Colonies[753].

Cependant, la réponse du ministre des Colonies, Paul Giaccobi à de Raymond à ce sujet, datée du 19 juillet, n'était pas favorable. Il souhaitait éviter la constitution d'un gouvernement en exil, malgré sa sollicitude et son estime pour Kindavong[754]. Louis Pignon a répondu, le 23 juillet :

« Je ne méconnais pas les objections que soulève en principe la constitution d'un gouvernement en exil. Toutefois il ne s'agit pas d'autoriser ou de refuser la constitution d'un gouvernement mais de reconnaître ou de ne pas reconnaître un gouvernement qui existe de facto. Mon télégramme N° 359 du 27 juin a rendu compte de la situation devant laquelle la Mission Coloniale s'est trouvée placée par l'initiative du commandant Mayer. Tiao Kidnavong [sic : Kindavong] avait déjà assumé la qualité de Chef de Gouvernement, pris à ce titre plusieurs décisions et adressé des proclamations aux Laotiens. Après examen et consultation de toutes personnes susceptibles d'émettre un avis compétent j'avais estimé qu'il n'était, ni désirable, ni possible de remettre en cause cette situation et j'ai continué à traiter Tiao Kidnavong [sic : Kindavong] à Calcutta en Chef de Gouvernement comme M. Pignon l'avait fait à Kunming. Il sera très pénible à mes collaborateurs comme à moi-même d'annoncer aux Laotiens fidèles que la France refuse de reconnaître leur gouvernement et d'apparaître

[751] ANOM, 2HCI 188, « Copie démarquée d'un télégramme arrivée de Paris à de Raymond, date de départ le 20 juin 1945 ».
[752] *Ibid.*, « Télégramme départ N° 57 de Colonies au commandant Imfeld via SA, le 27 juin 1945, signé par de Raymond, le 27 juin 1945 ».
[753] MAE, Asie-Océanie, Indochine 1944-1955, 120QO/115, « Note à l'attention de Monsieur le ministre des Colonies, Pr. le Dr. général des Études et Recherches, P.O. le Capitaine Guillermaz, chef du CR.T.O. p.f., signé par Guillermaz, à Paris, le 29 juin 1945 ».
[754] ANOM, 2HCI 188, « Copie démarquée d'un télégramme arrivée N° 1154-1155 de Giaccobi à de Raymond, date de départ le 19 juillet 1945 ».

avoir joué avec eux un jeu sans franchise pour les attirer hors de leurs pays puis hors de Chine et les mettre finalement hors course[755]*. »*

Pour lui, il est hors de question que le gouvernement français ne reconnaisse pas officiellement le gouvernement du Laos libre, d'autant que les Français gaullistes en Asie l'ont déjà traité comme officiel, que Kindavong demeure fidèle au protectorat français et a le prestige dont la France pourrait tirer profit après la Seconde Guerre mondiale. Il poursuit :

« Nous nous priverons nous-mêmes et délibérément au moment où les événements semblent se précipiter et où nous devrons largement compter sur l'appui et la faveur des populations pour nous maintenir sans force armée en face de l'étranger d'un concours précieux sur lequel tablaient nos agents les plus solides qui tirent encore de l'autorité que leur a léguée Kidnavong [sic : Kindavong] et des hommes qu'il leur a laissés le plus clair de leur efficacité. Enfin la loyauté de Kidnavong [sic : Kindavong] et la nature franche et amicale des relations qu'il entretient avec les membres de la Mission qui savent exactement le degré d'importance qu'il faut accorder au Gouvernement Laotien Libre permettent d'écarter toutes craintes de complications ultérieures sérieuses[756]*. »*

On ignore malheureusement quelle réponse a été renvoyée par le ministre des Colonies, mais le 7 août, de Raymond adresse finalement ce message à Kindavong :

« J'ai l'honneur de vous informer de ce que le Gouvernement vient de me faire connaître que la reconnaissance de votre Gouvernement était favorablement envisagée par le Département des Colonies et sera définitivement résolue lors de votre prochain séjour en France.

Je vous adresse à cette occasion toutes mes félicitations et mes vœux les meilleurs pour l'heureux résultat de votre action[757]*. »*

Le gouvernement de la République française promet ainsi sa reconnaissance au gouvernement de Kindavong. Le 12 août 1945, trois jours avant la capitulation du Japon, une conférence est réunie à Kandy, entre Kindavong, le conseiller Doré, le colonel Fay, chef de la Mission militaire française par intérim, le colonel Roos, commandant de la DGER, et le commandant Morlanne,

[755] *Ibid.*, « Télégramme départ N° 423 à 430 à "Col. Paris", rédigé par Pignon, signé par de Raymond, le 23 juillet 1945 ».
[756] *Ibid.*
[757] ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Lettre de l'inspecteur des Colonies, chef de la Mission coloniale française à Son Altesse le Prince Tiao Kindavong, à Calcutta, le 7 août 1945 ». Voir également : MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E53 (cote provisoire), « Note pour M. Burin des Rozières au sujet du Laos libre et du Prince Kindavong [s.d.] », p. 1-2.

chef du Service d'Action. La discussion envisage l'après-guerre : Kindavong a exprimé ses vœux, en tant que représentant du roi : le retour à la situation antérieure au conflit franco-thaïlandais de 1941 et la restitution au Laos des territoires légués à la Thaïlande et de la statue sacrée de Phra Kéo. D'autres éléments de politique intérieure sont également évoqués[758]. Le compte-rendu laisse également transpirer l'inquiétude des Français à l'égard de l'influence chinoise et américaine en Indochine :

> *« Les Sino-Américains cherchent à créer des Gouvernements annamites et siamois de leur choix. Il est possible qu'il y ait un Gouvernement annamite à Chungking. Le Prince Kindavong a refusé des offres alléchantes de création d'un gouvernement Laotien sous égide sino-américaine[759]. »*

Pour la France libre, Kindavong et son gouvernement devraient être des éléments clés pour regagner son emprise sur l'Indochine. Cependant, l'attitude de la France envers le gouvernement de Kindavong demeure ambiguë après la Seconde Guerre mondiale, et son traitement va être également mis en question.

3.2.3. Les liens entre les Lao-Issaras en Thaïlande et les élites laotiennes au Laos

En Thaïlande, Oun Sananikone continue des activités antijaponaises qui portent principalement sur l'entraînement militaire des jeunes venant de la rive gauche, à Phu Phan. Selon Oun, les jeunes, qui ne comprennent pas le vrai objectif de l'entraînement, veulent surtout avoir des fusils pour lutter contre les Vietnamiens devenus oppressifs sous la domination japonaise. Face à l'assiduité et au courage des jeunes lao, Oun écrit : « Peut-être que cela est un réveil de ceux qui ont toujours été opprimés depuis leur naissance[760]. » Cependant, un certain nombre de fonctionnaires refusent de coopérer avec Oun pour lutter contre la France ; depuis Thakhek, seuls Phoukhong Nosavan, Singkapo Sikhotchounnamaly, Pheng Sananikone, jeune frère de Oun, ont rejoint le Lao-Issara[761]. Or, à Savannakhet, les fonctionnaires laotiens importants ont rallié Oun ; l'armée japonaise a arrêté le *Chao Khouèng* de Savannakhet, Leuam

[758] MAE, Asie-Océanie, Indochine 1944-1955, 120QO/115, « Compte-rendu de la conférence tenue le dimanche 12 août 1945, à Kandy, le 12 août 1945 ». Des sujets de politique intérieure ont été évoqués : « a) le 4ème territoire militaire est surtout de population thaï. Pavie l'avait autrefois séparé du Laos pour des raisons de commodité administrative. b) même dans certaines régions de l'Annam, notamment à Vinh, il y a des fortes minorités laotiennes qui devraient avoir une représentation spéciale et ne pas être noyée dans la masse annamite. c) la création tardive des Compagnies Laotiennes a été regrettable. Les Laotiens ne se sont pas engagés dans la garde Indochinoise, qui ne respectait pas leurs coutumes. Le Prince Kindavong a placé son fils et ses neveux comme soldats pour faciliter le recrutement de la Légion Laotienne. d) il est regrettable que les Phu-Noi de Phong-saly [Phongsaly] soient sous commandement annamite. »

[759] *Ibid.*

[760] Oun Sananikone, *op. cit.*, p. 12.

[761] *Ibid.*

Insisiengmay, deux *Chao Muongs* – Khoun One Voravong et Khamsene – et Nhouy Abhay. Les raisons de cette arrestation semblent complexes : Leuam Insisiengmay est accusé d'avoir manqué à ses devoirs professionnels lors de l'homicide de quatre Japonais à Savannakhet en avril 1945. Les Vietnamiens du *Thanh Nien Tien Phong Doan* et certains Chinois ont également rapporté aux Japonais qu'il avait ordonné aux villageois de ne pas vendre de riz aux Vietnamiens et de les massacrer, et aux fonctionnaires laotiens de collaborer avec les Français en résistance[762]. Effrayés par cet événement, certains fonctionnaires ont décidé de rejoindre la résistance française, et d'autres ont traversé le Mékong pour rejoindre Oun. Leuam Insisiengmay, Phoumi Nosavan[763], Khamleuan Bounyaseng, Fan Simukda et Ou Voravong étaient parmi ces derniers[764]. Les Lao-Issara regagnent ensuite la rive gauche du Mékong, poursuivent l'entraînement militaire et le recrutement en installant leur camp dans l'île Hua Don Tan du village Khan Tachan au sud de Savannakhet[765].

Les échanges entre le Lao-Issara et les élites dans le pays semblent avoir été actifs. Un document d'archives thaïlandais le rapporte selon Eiji Murashima : après la prise de Vientiane par l'armée japonaise, deux réunions se sont tenues entre trois Lao exilés pendant le conflit franco-thaïlandais et des fonctionnaires lao. Ils ont discuté de l'avenir du Laos pour savoir si ce dernier devait être indépendant ou former une union avec la Thaïlande. La plupart pensent alors que le Laos ne peut pas encore se gouverner seul et devrait rejoindre la Thaïlande, mais certains fonctionnaires hauts placés, dont Khammao, s'y opposent. Ils décident finalement de demander l'avis de Phetsarath[766]. On ignore malheureusement la suite de l'histoire, mais les échanges entre les Lao exilés et les élites au Laos semblent avoir été productifs.

Si l'on en croît son autobibliographie, Oun Sanaikone a cherché à avoir des contacts avec certains personnages importants, tels que Katay Don Sasorith, Khammao, et Boun Oum. Il rencontre d'abord à Paksé Katay Don Sasorith, qui est à l'époque un collaborateur clé du Japon dont il espère la victoire. Ils ont tenté de se convaincre l'un et l'autre, mais en vain, et se sont finalement mis d'accord sur l'initiative politique à prendre après la Seconde Guerre mondiale : si le Japon gagne la guerre, Katay prendra l'initiative de dominer le pays sans intervention ; si les alliés gagnent la guerre, les Lao-Issara obtiendront l'opportunité de gouverner le pays, mais ne puniront pas Kataty[767]. Or, selon Oun Sananikone, Khammao n'a

[762] Geoffrey C. Gunn, *Political Struggles in Laos (1930-1954)*, *op. cit.*, p. 122-123.
[763] Il semble que Phoumi Nosavan était espion pour le Japon avant de rejoindre Oun Sananikone. Oun Sananikone, *op. cit.*, p. 7. Geoffrey C. Gunn, *Political Struggles in Laos (1930-1954)*, *op. cit.*, p. 12.
[764] Or, Geoffrey Gunn écrit que Leuam Insisiengmay, Khoun One Voravong et Khamsene n'ont été libérés que le 23 août 1945. Oun Sananikone, *op. cit.*, p. 14. Geoffrey C. Gunn, *Political Struggles in Laos (1930-1954)*, *op. cit.*, p. 123. Chou Norindr, *op. cit.*, p. 297.
[765] Oun Sananikone, *op. cit.*, p. 15.
[766] Eiji Murashima, « Opposing French Colonialism », article cité, p. 351-352.
[767] Oun Sananikone, *op. cit.*, p. 7-8.

pas la même vision que Kataty. Khammao était également un collaborateur important pour le Japon, mais il pense que la situation est triste et oppressive à Vientiane depuis le coup de force du Japon. Lorsqu'Oun lui rend visite à Vientiane, Khammao dit à Oun que la population de Vientiane rejoindrait volontiers Oun et lui demande d'envoyer des fusils[768]. L'autre personnalité importante, Boun Oum, attachée à une étroite coopération avec les Français en résistance, croît que le Laos pourra jouir de plus d'autonomie sous une nouvelle organisation administrative accordée par la France, à la sortie de la Seconde Guerre mondiale. Il dit à Oun, qui fait confiance à la promesse des Américains d'une indépendance du Laos après la guerre : « Le Laos doit être indépendant, mais l'indépendance doit être octroyée par la France. Nous ne pouvons pas nous battre nous-mêmes pour cela. La France est un grand pays et une grande puissance qui ne rendra jamais les armes et ne capitulera jamais[769]. » Selon Marivanh Le Vaillant, qui présente le récit de Boun Oum en s'appuyant sur ses archives familiales, celui-ci reste plus réaliste :

> *« Je lui répondis que sans la France le Laos ne pourrait être indépendant. Nous dépendions des Français pour l'enseignement, la médecine, les télécommunications. Les Français n'étaient certes pas de petits saints, mais ils nous avaient aidés. Les Laotiens étaient incapables de s'administrer eux-mêmes. Comment après cela pouvait-on parler d'indépendance et de démocratie[770] ? »*

Or, Tham Sayasithsena et Bong Sirathanakoul sont venus s'installer à Vientiane et sont entrés en relation étroite avec Phetsarath. Ce dernier et son secrétaire personnel Maha Sila Viravong sont tenus informés des relations entre le Lao-Issara et l'OSS, qui se disait favorable à son intervention pour l'indépendance du Laos[771].

Malgré l'entraînement militaire, il semble que le Lao-Issara n'ait pas eu l'occasion de mener de réels combats contre le Japon[772]. Il a tout de même joué un rôle catalyseur en accueillant les fonctionnaires laotiens mécontents de la domination japonaise et en suscitant un débat politique parmi les élites. Finalement, la question liée à l'indépendance n'a pas été tranché à la sortie de la guerre, et la discussion entre les élites laotiennes a dû se poursuivre.

[768] *Ibid.*, p. 8.
[769] *Ibid.*, p. 17.
[770] Marivanh Le Vaillant, thèse citée, p. 159.
[771] Chou Norindr, *op. cit.*, p. 297-298.
[772] *Ibid.*, p. 269.

Conclusion

En Indochine française, l'armée japonaise s'intéresse avant tout à la préparation des opérations militaires. Peu d'attention est ainsi porté aux questions de domination et d'administration. Cependant, dans certaines régions considérées comme stratégiquement importantes en cas d'attaque des alliés – le plateau des Bolovens dans le sud, la plaine des Jarres dans le nord-est, la région entre Paksane et Xieng Khouang –, les troupes japonaises se sont impliquées davantage dans l'administration et la mobilisation des habitants en leur faveur. En suivant la politique préalablement définie, le Japon a incité le royaume de Luang Prabang à prononcer son indépendance le 8 avril 1945. Or, le sud du Laos est resté administrativement séparé du royaume de Luang Prabang, malgré la proposition de Phetsarath d'unifier tous les services dans l'ensemble du pays à la fin d'avril 1945. Tokyo ne semble pas avoir eu de politique claire envers cette région méridionale du Laos dominée par l'Annam, le Cambodge et le royaume du Luang Prabang, désormais indépendants. En cinq mois, le Japon n'a pas pu introduire de transformations radiales dans l'administration au Laos.

Face à la domination de l'armée japonaise, certaines personnalités laotiennes – Phetsarath, Khammao, Souvanna Phouma, Katay Don Sasorith et Nhouy Abhay – ont saisi l'opportunité de marges de manœuvre politique plus importantes dans le cadre du royaume de Luang Prabang. Leur intérêt s'est porté, en particulier, sur la question de l'immigration des Vietnamiens – qui agissent, aux yeux des Laotiens, comme collaborateurs du Japon, dominateurs remplaçant les administrateurs français, ou agents provocateurs du Viet Minh : la décision de rapatriement des fonctionnaires vietnamiens prise par le gouvernement de Luang Prabang provoqua la contestation du gouvernement vietnamien, et une tension grandissante entre ces deux gouvernements. En l'absence d'une action décisive du Japon, le problème n'a pas été résolu.

Or, d'autres Laotiens ont opté pour la participation à la résistance française, dont Boun Oum est l'une des figures les plus connues. Peu après le coup de force japonais, il a conclu un traité avec le gouvernement de Charles de Gaulle le 24 mars 1945 : ce dernier a reconnu les droits et les prérogatives de Boun Oum sur le royaume de Champassak et son titre vice-roi, tandis que Boun Oum acceptait le protectorat français sur toute l'étendue de ses États. Ainsi, Boun Oum continue à rechercher la protection de la France pour maintenir son autorité sur son royaume.

Les résistants de la France libre ont un autre soutien, Kindavong. En tant que représentant officiel du gouvernement royal et chef du gouvernement du Laos libre, celui-ci se montre fidèle à la France, malgré la promesse de soutien de la part de la Chine et des États-

Unis, et se retire avec les Français gaullistes de l'Asie. Cependant, l'attitude envers la reconnaissance de son gouvernement n'a pas été unanime chez les officiels français. Il semble que le gouvernement de la République l'ait garanti en août, mais qu'il n'ait pas concrétisé davantage son statut par la suite. La capitulation du Japon ravive la controverse sur le statut du Laos.

Or, le groupe Lao-Issara autour d'Oun Sananikone continue sa lutte antijaponaise. Même si son combat ne revêt pas une dimension militaire concrète, il sert de réceptacle aux Laotiens qui veulent échapper à l'armée japonaise et stimule les discussions sur une future indépendance en établissant des contacts avec les élites laotiennes. Ces dernières n'envisagent plus un retour à l'état d'avant Vichy, tandis que la France elle-même s'efforce de rétablir rapidement son emprise comme elle l'avait assuré avant 1940.

4. Envisager le Laos de l'après-guerre

Le 15 août 1945, l'empereur japonais annonce solennellement à la radio la capitulation du Japon, provoquant l'ouverture de discussions intenses au sein de l'élite laotienne. Résolu à regagner l'Indochine, le gouvernement provisoire de la République française nomme l'amiral Georges Thierry d'Argenlieu haut-commissaire de France pour l'Indochine le 17 août 1945[773]. Le même jour, Calcutta donne aux groupes de résistance du Laos l'ordre d'occuper les centres urbains du Laos. Le colonel Imfeld, nommé commissaire provisoire de la République française au Laos, arrive à Luang Prabang le 29 août. Le lendemain, il se présente au roi et lui garantit la poursuite de la protection française. La cour de Luang Prabang accepte le retour de la France, mais exprime ses réserves quant à celui de la Fédération indochinoise, en raison du risque de domination des Vietnamiens[774].

Toutefois, la France n'était pas la seule force étrangère au Laos : conformément à la déclaration de Potsdam, les troupes chinoises de Kuomintang – qui sont en pratique sous le commandement du général américain Wedemeyer selon Norindr [775] – s'occupent du désarmement de l'armée japonaise au nord du 16e parallèle, pendant que les troupes anglaises le contrôlent au sud. Contrairement à la Chine du Kuomintang, le Royaume-Uni est favorable au retour de la France en Indochine [776]. L'OSS, appliquant la politique anticolonialiste américaine, pénètre d'autre part au Laos en étant favorable à son indépendance[777]. Or, suivant la directive du Parti communiste indochinois, les Vietnamiens s'opposent au retour de la France en Indochine en favorisant le Lao Issara. Le 23 août, une grande manifestation, dont les participants sont principalement vietnamiens, est organisée à Vientiane pour favoriser l'indépendance du Laos et du Vietnam[778]. À Savannakhet, les Vietnamiens du *Thanh Nien Tien Phong Doan*, rejoints par les Vietnamiens communistes venant de Mukdahan sont excités par les événements[779].

---

[773] *Ibid.*, p. 347.
[774] Jean Boucher de Crèvecœur, *op. cit.*, p. 21-22.
[775] Chou Norindr, *op. cit.*, p. 342-343.
[776] *Ibid.*, p. 347.
[777] Geoffrey C. Gunn, *Political Struggles in Laos (1930-1954)*, *op. cit.*, p. 140-142.
[778] Il semble qu'une manifestation des employés d'une filature de coton ait été le facteur déclencheur de cette grande manifestation. Selon Yoko Kikuchi, celle-ci figure actuellement dans le manuel scolaire du niveau lycéen du Laos comme un point de départ du développement du mouvement dans l'ensemble du pays et de la prise du pouvoir par la masse populaire. MacAlister Brown et Joseph J. Zasloff, *op. cit.*, p. 27. 古田元夫 [Furuta Motoo], *ベトナム人共産主義者の民族政策史：革命の中のエスニシティ [L'histoire de la politique ethnique des communistes vietnamiens : L'ethnicité dans la révolution]*, Tokyo, 大月書店 [Otsuki Shoten], 1991, p. 301. 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « The invasion of the Japanese Army in Vientiane, Laos », article cité, p. 145.
[779] Chou Norindr, *op. cit.*, p. 250.

Aux yeux des Laotiens, l'activité des Vietnamiens dans leur pays menace non seulement la sécurité intérieure mais aussi l'autorité laotienne. Phetsarath a ainsi pris des mesures d'ordre public le 24 août, en interdisant des rassemblements de plus de dix personnes, toutes sortes de manifestations, ainsi que le port d'armes et d'insignes[780]. Il a officiellement pris le contrôle de Vientiane remis par le Japon et reçu des armes le 27 août[781]. Or, Oun Sananikone, invité par le *Chao Muong* de Savannakhet, Nouing Ratanavong, qui redoute la présence nombreuse de Vietnamiens ayant reçu des armes japonaises, est arrivé à Savannakhet le 6 septembre. Il a d'abord réussi à établir une coopération avec les Vietnamiens de Savannakhet et de Mukdahan en tant que « frères »[782]. Il a ensuite organisé une réunion avec tous les fonctionnaires à Savannakhet pour mettre en place une nouvelle administration après la guerre[783].

Cette période est communément reconnue comme importante dans l'émergence du nationalisme politique, mais on ignore les pistes de réflexion, les stratégies, les régimes politiques envisagés par les élites laotiennes dans la conception du Laos d'après-guerre. Cela n'est sans aucun doute pas indépendant de la présence des résistants français et des troupes étrangères dans le pays. Il nous faut donc désormais examiner les prises de position respectives des Français et des Laotiens afin de mieux interpréter l'action des élites laotiennes pendant cette période complexe.

4.1. Les élites face à la carence du pouvoir : rechercher la négociation

4.1.1. Le maintien de l'indépendance et la stratégie de négociation

Après avoir reçu le contrôle de la capitale le 27 août 1945, Phetsarath, en tant que Premier ministre du royaume de Luang Prabang, a tenté de maintenir l'administration du royaume telle qu'elle depuis avril 1945. Il confirmé à tous les *Chao Khouèngs*, par télégramme du 28 août 1945, qu'il n'y avait « aucun changement au régime politique et administratif ». Mais il a affirmé la volonté de maintenir l'indépendance du royaume puisque la France avait

[780] MacAlister Brown et Joseph J. Zasloff, *op. cit.*, p. 27. Jean Deuve, *Guérilla au Laos*, *op. cit.*, p. 250.
[781] *Ibid.*, p. 251.
[782] Oun Sananikone, *op. cit.*, p. 23-24. Geoffrey C. Gunn, *Political Struggles in Laos (1930-1954)*, *op. cit.*, p. 137.
[783] Oun Sananikone, *op. cit.*, p. 24-25. Geoffrey C. Gunn, *Political Struggles in Laos (1930-1954)*, *op. cit.*, p. 137. La date de l'arrivée d'Oun Sananikone à Savannakhet fait l'objet de controverses. Nous retenons ici la date proposée par Geoffrey Gunn, qui s'appuie sur un rapport conservé aux ANOM. Selon Furuta Motoo et Chou Norindr, qui se réfèrent respectivement à des sources vietnamiennes, Oun devait se trouver à Savannakhet à la fin du mois d'août : un envoyé Viet Minh serait arrivé sur place le 29 août et aurait conclu un accord de coopération lao-vietnamienne avec lui. Le lendemain, sur la base de cet accord, un grand rassemblement aurait été organisé, et les fonctionnaires vietnamiens auraient remis les principaux postes administratifs aux Laotiens. 古田元夫 [Furuta Motoo], *op. cit*., p. 302. Chou Norindr, *op. cit*., p. 25.

abandonné le Laos en mars 1945 et que ce dernier avait proclamé l'indépendance. Le protectorat n'était ainsi plus valide, les alliés devaient désormais se charger du sort du Laos[784].

Phetsarath est convaincu de l'intervention internationale pour régler la question du Laos, et ne souhaite pas traiter directement avec la France. Il s'attend sans doute à ce que les États-Unis agissent pour l'indépendance ; les représentants du Lao-Issara, Bong et Tham, ont informé Phetsarath de la promesse du soutien de la part des Américains de l'OSS, et les officiers du Seri Thai également. Phetsarath a transmis le même message à des officiers britanniques venus de Nongkhay. Ainsi, le 1er septembre 1945, Phetsarath a officiellement proclamé le maintien de l'indépendance du royaume de Luang Prabang[785]. Il a ensuite demandé au roi la ratification de l'unité du royaume de Luang Prabang et du sud du Laos, mais le roi n'a pas donné son accord[786]. Cependant, le 7 septembre, il a appris par télégramme du ministre de l'Intérieur et de la Justice que le roi avait exprimé au colonel Imfeld son accord sur la continuité du protectorat. Le lendemain, trois officiers américains, accompagnés par Tham et Bong du Lao-Issara, ont assuré Phetsarath que la France ne serait pas de retour. Phetsarath a ensuite demandé à Kataty et Nhouy de rédiger un mémorandum aux alliés pour obtenir leur soutien à l'indépendance du Laos[787].

En effet, la politique de Phetsarath pour la concrétisation de l'indépendance du Laos repose avant tout sur l'appui des alliés et l'accord international. Le 6 septembre, dans sa lettre à son demi-frère Kindavong, il a expliqué que le Laos et la France devraient signer une nouvelle convention :

« Le gouvernement Laotien a le projet suivant :

---

784 Jean Deuve, *Guérilla au Laos*, *op. cit.*, p. 251-252. Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 20-22.

785 Jean Deuve, *Guérilla au Laos*, *op. cit.*, p. 251-253. Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 22-23. Dans sa proclamation destinée à la population française du 1er septembre 1945, Phetsarath affirme : « Le fait que les hostilités ont cessé dans le Pacifique ne saurait entrainer pour le Royaume aucun changement quant à son statut politique et international. Par suite de la carence des dirigeants français, le Royaume a dû proclamer son indépendance. Les liens juridiques qui nous unissaient à la France de par les traités et conventions ont été, en effet, rompus du fait même que la France n'a pas tenu son engagement de nous défendre contre les forces extérieures. Cette indépendance que nous avons proclamée nous la conserverons et la défendrons, tant qu'une décision contraire de la Commission interalliée entre les mains de laquelle nous plaçons toute la confiance et l'espoir d'un peuple non moins assoiffé de justice et de liberté que les autres ne sera venu en décider autrement. Je vous demande donc, en attendant que la Commission interalliée se soit prononcée sur le sort de notre pays de garder une attitude calme et digne de la France intellectuelle et civilisée que vous représentez et de ne pas tenter déloyalement de vous immiscer dans les affaires du Royaume. » ANOM, HCI 163/498, « Annexe 5 au renseignement au sujet de Phetsarath par le chef de bataillon Barada, chef du bureau central de renseignements d'Indochine, le 15 juillet 1947 : Proclamation de S.A. le Premier ministre du gouvernement royal de Luang Prabang à la population française, rendue publique le 1er septembre 1945 », document cité.

786 Concernant la date de la demande de Phetsarath au roi, les ouvrages de Jean Deuve se contredisent : *Guérilla au Laos* mentionne le 4 septembre 1945 tandis que *Le Laos 1945-1949* mentionne le 2 septembre 1945. Jean Deuve, *Guérilla au Laos*, *op. cit.*, p. 255. Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 23-24.

787 Jean Deuve, *Guérilla au Laos*, *op. cit.*, p. 255-256. Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 25.

Refaire une nation puissante et connue comme dans les temps, en réunissant le Nord et le Sud en une seule unité et en récupérant les territoires laotiens de la rive droite du Mékong.

Mais pour ceci, l'indépendance du Laos doit être soutenue par les Pays puissants dont nous sollicitons les conseils et l'appui pour éviter les invasions des Pays environnants.

Ceci est le vœu suprême de tout le peuple laotien[788]*. »*

On peut supposer que l'expression « Pays environnants » implique la Thaïlande et le Vietnam. En particulier, dans l'immédiat après-guerre, les révolutionnaires vietnamiens du Viet Minh au Laos ont manifesté une attitude anticoloniale en faveur de l'indépendance du Vietnam. Les fonctionnaires de Vientiane semblent avoir partagé cette méfiance envers les Vietnamiens, perçus comme une menace pour la sécurité publique[789].

Le 15 septembre, Phetsarath prononce l'unité du royaume de Luang Prabang et du sud du Laos :

« Laotiens des Provinces de Cammon, Savannakhet, Bassac et Saravane

Depuis de longues années, Laotiens du Nord et du Sud, nous avons désiré refaire l'Unité Nationale. Des circonstances indépendantes de notre volonté nous en avaient jusqu'ici empêchés : le moment est venu de la réaliser.

À partir de ce jour, il n'y a plus de Lao du Nord et de Lao du Sud. Nous formons un seul Peuple Lao, unifié comme il l'était aux beaux jours de Chao Fa Ngoum, de Sethathirath et Souligna Vongsa[790]*. »*

Ainsi, Phetsarath a affirmé dans sa lettre à Kindavong et dans la proclamation de l'unité que l'indépendance et l'unité du Laos étaient le désir de l'ensemble de la population. De plus, en

[788] *Ibid.*, p. 291.

[789] Jean Deuve, *Guérilla au Laos*, *op. cit.*, p. 250-258. Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 18-30. Or, Grant Evans relève également que les partisans du Lao-Issara craignent le caractère expansionniste du Viet Minh envers le Laos (Grant Evans, *A Short History of Laos*, *op. cit.*, p. 85). Le texte cité dans deux ouvrages de Jean Deuve ne correspond pas exactement au texte original. Selon Jean Deuve, il s'agirait d'instructions de Phetsarath aux *Chao Khouèngs* de toutes les provinces : « [...] demander aux troupes françaises de s'abstenir de toute action pouvant entraîner des conséquences regrettables pour [...] et pour la tranquillité publique de Vientiane déjà menacée par les Annamites [...]. » (Jean Deuve, *Guérilla au Laos*, *op. cit.*, p. 251. Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 21) Cependant, dans le texte original, on peut comprendre qu'il s'agit des instructions de Phetsarath transmises par Khammao, *Chao Khouèng* de Vientiane, aux *Chao Muong* le 24 août 1945. Il est écrit : « la tranquillité publique de Vientiane déjà menacée d'être troublée par les Annamites » (MC, Fonds Jean Deuve, Dossier 3, « Circulaire nº 90/CO du 24 août 1945 du Chao Khoueng de Vientiane, Xieng Mao aux Chao Muong de Tourakhom, Vangvieng, Paksane, Vientiane et Sanakham »). Je tiens à attirer l'attention des lecteurs sur cette nuance.

[790] Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 297.

citant les rois du royaume de Lan Xang, la dimension territoriale du pays indépendant dépasse le territoire du Luang Prabang, et se réfère à l'ensemble du Laos, voire au-delà[791].

Or, il semble que Phetsarath n'ait pas non plus exclu le retour du protectorat français au Laos. Lors d'une rencontre avec la mission française vers la mi-septembre, Phetsarath a prononcé l'acceptation du « protectorat d'une puissance désignée par les grandes nations siégeant à Postdam ». Il a ajouté également : « Il est évidemment de notre intérêt que ce protectorat soit français, car nous vons [sic] pris des habitudes françaises et je suis un peu vieux pour apprendre le chinois ou me perfectionner en anglais[792]. » Ce propos clarifie la possibilité d'accepter le protectorat français si cela est conforme à une décision internationale légitime, et nous laisse également sentir son affection envers la France[793]. En effet, malgré la méfiance des certains Français envers Phetsarath[794], il semble qu'il ne soit pas judicieux de catégoriser Phetsarath comme figure « antifrançaise », comme Chou Norindr le relève aussi en mentionnant se efforts pour la protection des Français internés par le Japon[795].

Le 15 septembre, même jour de la proclamation de l'unité du Laos, Phetsarath écrit un télégramme à son demi-frère, Souphanouvong :

> *« Déterminé [à] défendre indépendance du 8-4-45 mais compte davantage sur efficacité combat autour [du] tapis vert que sur luttes armées lesquelles ne pourront être que nuisibles à notre cause[796]. »*

Phetsarath n'envisage donc pas de lutte armée à ce stade et souhaite plutôt mener un « combat autour du tapis vert » : il n'a pas ajouté de précisions sur les moyens de la lutte, mais on peut supposer qu'il s'agit de négociations, ou de l'aide des puissances étrangères. De fait, il souhaite probablement réaliser l'indépendance du Laos par la voie diplomatique.

---

[791] *Cf. infra*, 4.2.1. Le « Grand Laos » sous l'égide de Luang Prabang : les aspirations de Kindavong et de Phetsarath ; 5.2.2. Les différentes conceptions de l'indépendance : le « Grand Laos », une confédération avec la Thaïlande, une union de l'Asie du Sud-Est, ou le Laos dans l'Union française.

[792] ANOM, HCI 163/498, « Renseignement au sujet de Phetsarath par le chef de bataillon Barada, chef du bureau central de renseignements d'Indochine, le 15 juillet 1947 », p. 4.

[793] Chou Norindr cite un témoignage de Nhouy Abhay, ministre de l'Éducation à Vientiane en 1956 : « Nourri par la civilisation française, je n'ai le moindre désir à mon âge de retourner à l'école pour apprendre le chinois ou le russe. Notre politique diffère de celle des Vietnamiens. Alors que ceux-ci cherchent à se détacher totalement des Français, nous cherchons simplement à obtenir notre indépendance dans le cadre de l'Union française... Nous avons encore besoin de nous appuyer sur une grande puissance afin de nous protéger contre les desseins de nos voisins de l'Est comme de l'Ouest, du Nord comme du Sud. » (Chou Norindr, *op. cit.*, p. 304.) On peut constater son attitude similaire dans sa déclaration du 7 décembre 1949 citée par Jean Deuve, et son interview publié dans le journal *Nouvelle du Laos* le 29 mars 1957. Jean Deuve, *Le royaume du Laos 1949-1965 : Histoire événementielle de l'indépendance à la guerre américaine*, Paris / Budapest / Torino, Éditions L'Harmattan, 2003, p. 269-271. Grant Evans, *op. cit.*, p. 125.

[794] *Cf. infra*, 4.1.2. La fondation du gouvernement Lao-Issara provisoire et son échec dans la négociation.

[795] Chou Norindr, *op. cit.*, p. 302-305. Jean Deuve, *Guérilla au Laos*, *op. cit.*, p. 250-253. Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 20-21.

[796] MC, Fonds Jean Deuve, Dossier 2, « Télégramme du Prince Pethsarath à Souphanouvong, le 15 septembre 1945 (Copie manuscrite) ».

Lors de l'entretien à Vientiane entre le gouvernement laotien et un général chinois, Sing, arrivant de Luang Phrabang, le ministre des Finances et de l'Éducation nationale, Outhong Souvannavong[797], exprime une attitude similaire mais plus ouvertement profrançaise dans une lettre à Phetsarath datée du 2 octobre 1945[798] :

> *« Je voudrais beaucoup voir placé mon pays, le Laos, parmi les pays évolués, capables de se gouverner eux-mêmes. Malheureusement, nous sommes un pays mineur, comptant quelques enfants instruits seulement, un pays sans grandes ressources qui ne pourra jamais vivre qu'aux crochets d'un autre pays. Les Alliés eux-mêmes ne manqueront pas de s'en rendre compte.*
>
> *Une indépendance totale, si souhaitable soit-elle, ne peut donc encore être envisagée pour notre pays.*
>
> *Reste la question de tutelle étrangère à choisir[799]. »*

Il exprime ensuite sa préférence pour la France en énumérant les raisons : premièrement, les Laotiens peuvent bénéficier de l'expérience et des connaissances acquises par la France sur le Laos ; deuxièmement, les Laotiens peuvent préserver leurs acquis moraux et intellectuels, tels que la langue, l'instruction et l'éducation ; de plus, le roi Sisavang Vong a déjà prononcé son acceptation du retour de la France au Laos. Il a écrit : « Notre peuple lui-même, à l'exception de quelques énergumènes, qui ont à se reprocher, et Votre Altesse l'a souvent proclamé, reste profondément attaché à la France[800]. » Il a cité l'aide fournie par les villageois laotiens envers les Français comme preuve d'attachement du peuple envers la France. Il continue cependant sa lettre en mentionnant les griefs contre l'administration française :

> *« 1º) D'avoir mal choisi ses représentants pour gouverner notre pays. S'il en est parmi les administrateurs et les techniciens des gens capables et dignes du nom de Français qu'ils portent, il en est d'autres qui sont loin de l'être.*
>
> *2º) De n'avoir pas pu, en 60 ans, former les cadres laotiens indispensables.*
>
> *3º) D'avoir considéré le Laos comme une colonie annamite, et de lui avoir donné des vêtements qui ne sont pas faits sur ses mesures. D'où une série de conséquences fâcheuses pour le Laos et les Laotiens.*

---

[797] Dans le document, son nom est écrit comme « Savannavong ». Il est cependant plus pertinent d'écrire Souvannavong.
[798] Jean Boucher de Crèvecœur, *op. cit.*, p. 54. Jean Boucher de Crèvecœur cite dans son ouvrage une partie de la lettre d'Outhong Souvannavong.
[799] MAE, Asie-Océanie, Indochine 1944-1955, 120QO/115, « Lettre d'Outhong Souvannavong, Ministre des Finances et de l'Éducation Nationale à S. A. le Tiao Maha Oupahat, à Vientiane, le 2 Octobre 1945 ».
[800] *Ibid.*

Ces griefs, si graves soient-ils, seront vite redressés par la France, dès qu'ils auront été signalés. Votre Altesse connaît bien la France pour y avoir vécu de longues années doit être mieux que nous convaincu de sa magnanimité[801]*. »*

Il remet ainsi en question les compétences des administrateurs français, l'insuffisance de la formation des cadres laotiens ainsi que la politique d'immigration vietnamienne. Il se dit néanmoins persuadé que le gouvernement du Gaulle va se charger de résoudre les problèmes énumérés, et conclue ainsi sa lettre : « Je souhaite de tout cœur que la haine si légitime soit-elle de quelques mauvais français en Indochine ne fasse pas dévier notre choix au profit d'une autre puissance[802]. »

Outhong demande à Phetsarath de tenir compte de son point de vue dans la note à remettre au général chinois de la 93e division. Phetsarath, dans le mémorandum daté du 4 octobre 1945 expliquant les vœux du gouvernement laotien, énumère à son tour les « erreurs » de la colonisation française, idées semblables à celles d'Outhong Souvannavong. En même temps, il critique plus explicitement la France dans ce mémorandum et écrit : « Nous estimons indésirable le retour d'un Protectorat phraseur et inopérant et qui ne se prévaut de sa force qu'à l'égard du protégé[803]. »

Malgré le refus explicite du protectorat français, il serait hâtif de juger Phetsarath hostile à la France. Comme nous l'avons vu plus haut, Phetsarath ne montre pas une attitude intransigeante, ainsi que les dirigeants du gouvernement Lao-Issara fondé le 12 octobre 1945. Ce dernier se contente de critiquer le colonialisme français, et non la France dans son ensemble. Phetsarath et le gouvernement provisoire reconnaissent le retard de développement du Laos et le manque d'élites, et pensent que le Laos aura besoin du soutien des grandes puissances[804]. Ainsi, ils n'écartent pas le choix de revenir sous le protectorat français, tant qu'il est légitime en termes de droit international. Dans les circonstances de l'après guerre, l'indépendance du nouveau Laos ne lui semble réalisable qu'au prix d'une certaine « dépendance » à une grande puissance. Probablement pour cette raison, Phetsarath donne la priorité à la lutte « autour du tapis vert » plutôt qu'à la lutte armée. Cette idée restera le principe du gouvernement Lao-Issara jusqu'à sa dissolution[805].

---

[801] *Ibid.*
[802] *Ibid.*
[803] Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 299-310.
[804] ANOM, HCI 163/498, « Renseignement au sujet de Phetsarath par le chef de bataillon Barada, chef du bureau central de renseignements d'Indochine, le 15 juillet 1947 », document cité. *Cf. infra*, 5. Se réunir sous la bannière du Lao-Issara (1946-1949).
[805] *Cf. infra*, 5. Se réunir sous la bannière du Lao-Issara (1946-1949).

4.1.2. La fondation du gouvernement Lao-Issara provisoire et son échec dans la négociation

Cependant, les actions de Phetsarath contredisent l'attitude de la cour. Le 24 août 1945, le colonel Imfeld, commissaire provisoire de la République française a rencontré le prince Savang à douze kilomètres de Luang Prabang. Ce dernier a prononcé l'attachement de la cour à la France, et sa préoccupation d'une éventuelle occupation chinoise. Le colonel est arrivé à Luang Prabang le soir du 29 août, et il s'est présenté au roi le lendemain. Celui-ci a confirmé la continuité du protectorat français sur son royaume, mais les télégrammes ayant été arrêtés, cette information n'est parvenue à Vientiane que par Souvanna Phouma, de retour à Vientiane après une mission à Luang Prabang[806]. Ainsi, Phetsarath a demandé au roi l'approbation pour le maintien de l'indépendance du royaume et le rattachement du sud au royaume de Luang Prabang, comme nous l'avons vu plus haut. Le roi, réprouvant les actes de Phetsarath, a fini par décider le renvoi de Phetsarath de ses fonctions du Premier ministre et de sa dignité de *Tiao Maha Oupahat* le 10 octobre 1945. Ce renvoi est généralement compris comme une dissidence de Phetsarath vis-à-vis de la cour dans la littérature académique[807]. Il est vrai que le roi, et le prince héritier en particulier, se méfient de l'attitude de Phetsarath, mais nous ne pouvons pas ignorer l'intervention d'Imfeld.

Selon Jean Deuve, la cour continue à se montrer fidèle à la France. Le prince Savang, cultivant une aversion ancienne contre Phetsarath, craint qu'il ne se tourne contre la cour, avec sa popularité et l'influence qu'il exerce sur les fonctionnaires à Vientiane. Le colonel Imfeld a conseillé au prince Savang de convoquer Phetsarath à Luang Prabang et de le retirer de ses fonctions en cas de nécessité. Phetsarath prononçant l'unité du Laos le 15 septembre, le roi et le prince Savang restent indécis[808]. Or, les archives du service du conseiller politique du Haut-Commissariat de l'Indochine nous indiquent que le prince Savang s'est empressé, le 12 septembre, de renvoyer Phetsarath et d'obtenir l'accord de la France, agissant au nom du roi[809]. Le même jour, le ministère des Colonies a transmis un télégramme au haut-commissaire de France pour l'Indochine à Calcutta :

[806] Jean Boucher de Crèvecœur, *op. cit.*, p. 21-22. Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 306.
[807] Chou Norindr, *op. cit.*, p. 306-307. Martin Stuart-Fox, A History of Laos, *op. cit.*, p. 61. 山田紀彦 [Yamada Norihiko], « ラオス [Laos] », *in* 粕谷祐子 [Kasuya Yuko] (éd.), *アジアの脱植民地化と体制変動：民主制と独裁の歴史的起源 [La décolonisation et le changement de régime en Asie : les origines historiques de la démocratie et de la dictature]*, Tokyo, 白水社 [Hakusuisha], 2022, p. 197-222, p. 205-206.
[808] Jean Deuve, *Guérilla au Laos*, *op. cit.*, p. 243.
[809] ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Télégramme arrivée Nº 68, le 11 septembre 1945 (expéditeur et destinataire non indiqués) ». *Ibid.*, « Télégramme arrivée Nº 81 d'Imfeld au général Leclerc, de Raymond et Jean Michel, le 12 septembre 1945 ».

« 1º – En vue [de] mettre fin [aux] activités anti-françaises du Premier ministre Petsarath [sic : Phetsarath] et son fils Tiao Sourya, il convient d'informer le Roi [du] Luang Prabang que [le] Gouvernement est disposé [à] reconnaître sa souveraineté sur [les] provinces Sud du Laos, en vue [de] créer [l']unité laotienne. Inviter le Roi à se séparer de Petsarath [sic : Phetsarath] et à le mettre en surveillance à Luang Prabang.

2º – Faire informer Tiao Boun Oum, fils [du] Gouverneur [du] Bassac qu'il sera maintenu à la tête [de] cette province qui passera de l'autorité directe français à celle du Roi du Luang Prabang[810]*. »*

Dans ce télégramme, nous comprenons également qu'Imfeld avait déjà transmis ses rapports au ministère des Colonies, expliquant que l'appui de la France et le rattachement du sud au royaume de Luang Prabang inciteraient le roi à agir contre Phetsarath, d'autant plus que la population du sud était favorable à la souveraineté du roi de Luang Prabang. Le ministère des Colonies croit aussi que Boun Oum changerait son action personnelle en faveur du roi de Luang Prabang quand il apprendrait l'intention de la France de rattacher le territoire de Bassac au Royaume de Luang Prabang[811]. Or, selon le récit de Jean Boucher de Crèvecœur, c'était la cour qui avait offert de renvoyer Phetsarath avant l'arrivée de l'armée chinoise du 20 septembre, alors que Paris avait hésité. Il écrit également que le message ci-dessus a été transmis au Laos par Charles de Gaulle le 5 octobre[812].

Imfeld, qui semble avoir été l'intermédiaire, a par ailleurs présenté le projet de rattachement sous réserve du consentement de la population et de la famille royale de Champassak. Le prince Savang, quant à lui, est convaincu de ce consentement[813]. Imfeld souhaite cependant éviter de donner l'impression que les deux actes – la cession du sud au royaume de Luang Prabang et le renvoi de Phetsarath sont liés l'un à l'autre :

« Cour me demande copie T.O. [télégramme officiel] Gal. de Gaulle sur cession provinces Sud. Cette demande m'ennuie car ce T.O. est adressé à moi et non au Roi. Mais il m'est difficile me dérober. Donnerait deux T.O. différents, l'un traitant cession sujet, l'autre renvoi Petsarat [sic : Phetsarath] afin dissocier

[810] ANOM, 2HCI 80, « Télégramme du ministère des Colonies au Haut-Commissaire de France pour l'Indochine à Calcutta, le 12 septembre 1945 ».
[811] *Ibid.*
[812] Jean Boucher de Crèvecœur, *op. cit.*, p. 51.
[813] ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Télégramme arrivée Nº 26 d'Imfeld à l'amiral d'Argenlieu, le 10 octobre 1945 ».

ces deux affaires et ne pas faire apparaitre brutalement leur connexion. Sens général sera scrupuleusement respecté[814]*. »*

Il est néanmoins clair que ces deux affaires s'interconnectent l'une et l'autre : l'intention de de Gaulle et d'Imfeld repose sur le fait de garder l'allégeance du roi envers la France et de s'éloigner de Phetsarath, danger potentiel qui nuirait à la fidélité du roi et de la population à la France[815]. Pour ce faire, il faut que la France agisse rapidement avant que Phetsarath ne légitime ses actes politiques et sans que la cour connaisse l'intention française. La présence de l'armée chinoise presse le colonel Imfeld, d'autant plus que Phetsarath peut s'appuyer sur la Chine[816].

La présence des troupes chinoises tourmentent en effet la guérilla franco-laotienne. Les Chinois ne reconnaissent aucun rôle administratif et militaire à la France. Entrant à Muong Sing le 28 août, un groupe avancé de la 93e division a annoncé la mise en place du protectorat chinois de la province du Haut-Mékong et a envoyé un colonel et un commandant en tant que chefs administratifs. Les Lus de la région participent à cette politique[817]. Or, le 15 septembre, les Chinois ont effectué le désarment des membres de la guérilla franco-laotienne à Muong Sai[818]. Le 21, le général Leclerc a transmis aux chefs de guérilla français trois directives :

« 1. Aviser courtoisement à l'avance le commandant des troupes chinoises que les centres et régions intéressés sont occupés et administrés par des forces françaises, conformément à des accords intervenus à Chung King prévoyant la collaboration des troupes françaises et chinoises dans le nord de l'Indochine. Inviter le chef chinois à une entrevue amicale et s'efforcer de maintenir l'occupation et l'administration françaises sans participation chinoise. En cas d'absolue nécessité, n'accepter celle-ci que sous une forme limitée et bien définie consacrant la souveraineté française.

2. Ne pas laisser désarmer les groupes franco-laotiens. Sous une trop forte pression, protester, rendre compte et se replier avec toutes forces et armes en jungle laotienne non occupée par les Chinois. Y continuer par tous les moyens possibles l'action politique et administrative et chercher à protéger les Laotiens contre les abus de l'occupation chinoise.

[814] *Ibid.*, « Télégramme arrivée No 34 d'Imfeld à l'amiral d'Argenlieu, le 12 octobre 1945 ».
[815] Geoffrey C. Gunn, *Political Struggles in Laos (1930-1954)*, *op. cit.*, p. 177-178.
[816] ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Télégramme arrivée No 16 d'Imfeld à l'amiral d'Argenlieu, le 7 octobre 1945 ».
[817] Jean Boucher de Crèvecœur, *op. cit.*, p. 44.
[818] *Ibid.*, p. 45. Jean Deuve, *Guérilla au Laos*, *op. cit.*, p. 247.

3. Éviter le combat, sauf légitime défense ou pour la protection des Laotiens contre les actes de piraterie qui ne pourraient être le fait que d'irréguliers[819]*. »*

Cependant, à Luang Prabang, les Chinois ont engagé une propagande invitant les Laotiens à se rassembler sous la protection chinoise. La cour appréhende la présence de l'armée chinoise[820]. De plus, Imfeld et ses hommes ont été désarmés par surprise par un unité chinoise après une fête de la victoire des alliés le 23 septembre, mais ils ont ensuite été remis en liberté le lendemain. Le général chinois Phung, qui n'avait pas été informé de la présence de la guérilla française au Laos et qui s'est chargé du désarmement, s'est excusé auprès d'Imfeld en lui expliquant qu'il était obligé de le faire pour exécuter les ordres de Chung King, sans violence. Mais il n'agit pas en faveur du rétablissement de l'autorité française, dont la décision interalliée déterminera le destin, mais en faveur de l'indépendance du Laos et en mettant la pression sur la cour[821]. Les Français au Laos se voient ainsi obligés de jouer toutes leurs cartes pour empêcher le soutien des troupes chinoises aux nationalistes laotiens cherchant à obtenir l'appui des alliés[822]. À Vientiane, Phetsarath tente de profiter de la présence des troupes chinoises en faveur de l'indépendance du Laos[823]. Aux yeux de la cour et d'Imfeld, il semble que les Chinois soient protecteurs de Phetsarath. Le colonel a écrit dans son télégramme : « Situation Petsarath [sic : Phetsarath] inattaquable tant que chinois sont là. Malgré mes efforts je crains que Roi n'osera rien tenter contre tant que chinois sont là[824]. »

Malgré le message du général de Gaulle du 5 octobre, Jean Boucher de Crévecœur écrit que la cour, à son tour, a montré des hésitations sur les conséquences de cette décision. Au final, le roi a cédé « aux instances de ses conseillers, du prince héritier de notre chef de mission », et il a envoyé à Phetsarath le message suivant[825].

« Durant [la] période qui a suivi [la] cessation [des] hostilités [vous] n'avez observé [le]rôle [du] Premier ministre et [vous] avez dépassé les pouvoirs qui vous sont confiés. [Vous] Avez sans mon approbation préalable pris des mesures politiques et gouvernementales contraires à notre volonté et aux intérêts du peuple laotien.

[819] Jean Boucher de Crèvecœur, *op. cit.*, p. 46.
[820] *Ibid.*, p. 47. Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 25. Chou Norindr, *op. cit.*, p. 281.
[821] Jean Boucher de Crèvecœur, *op. cit.*, p. 48-51.
[822] Jean Deuve, plus méfiant à l'égard des Chinois, décrit leur présence au Laos comme une « invasion ». Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 20. Jean Deuve, *Guréilla au Laos*, *op. cit.*, p. 279 et suivantes.
[823] Jean Boucher de Crèvecœur, *op. cit.*, p. 50, p. 53-55.
[824] ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Télégramme arrivée N° 16 d'Imfeld à l'amiral d'Argenlieu, le 7 octobre 1945 », document cité.
[825] Jean Boucher de Crèvecœur, *op. cit.*, p. 51-52.

Nous vous retirons notre confiance et vous demandons vous démettre à partir de jour 10 octobre 1945 de vos fonctions premier Ministre. Vu [l']ordonnance de ce jour sanctionne cette démission.

Vous ne pouvez pour les mêmes raisons conserver votre dignité de Tiao Maha Oupahat. Nous ordonnons votre déchéance[826]*. »*

Les récits de Jean Deuve et Jean Boucher de Crévecœur nous laissent présager que le prince Savang a été plus actif dans le renvoi de Phetsarath. Or, Imfeld a signalé aussi dans son télégramme à l'amiral Thierry d'Argenlieu la réticence du prince Savang. Il a écrit : « Sur mes instances transmises par Berthier Prince soumet aussi décision renvoi Petsarath [sic : Phetsarath]. Résistance assez marquée[827]. » Il paraît cependant que la cour est encouragée par les accords réalisés entre l'amiral Thierry d'Argenlieu, le lieutenant-colonel de Crèvecœur, remplaçant du général Leclerc, et le maréchal Chang Kai Chek ; ces accords ont défini les principes de coopération franco-chinoise, mais ils restent pour l'heure sans effets pratiques[828].

Or, le télégramme sur le renvoi de Phetsaraht a été bloqué par la censure des Chinois, qui redoutent qu'un changement du gouvernement puisse en la circonstance causer des troubles[829]. Ce message est enfin arrivé à Phetsarath le 14 octobre 1945, parce que « le souverain, précautionneux, avait envoyé confirmation de sa décision à Vientiane par courrier royal parti en pirogue »[830]. Cependant, selon des télégrammes envoyés par Imfled à l'amiral Thierry d'Argenlieu, l'envoi du courrier royal s'est aligné sur la proposition d'Imfled, qui ne souhaite pas que Phetsarath doute de l'intervention de la France dans son renvoi :

« [Le] Prince redoutant que [la] censure chinoise n'arrêta [le] télégramme[.] [Il] me fit prier transmettre [la] copie à Fabre qui devait le remettre lui-même à Petsarath [sic : Phetsarath][831]*. »*

« [J']Ai objecté que cette procédure n'est pas indiquée car Petsarath [sic : Phetsarath] prétendra que [l']ordre royal remis par Fabre est un faux et qu'il ne se laisse pas impressionner par manœuvre de Français. [Je] Suggérerai donc

[826] ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Télégramme arrivée Nº 27 d'Imfeld à l'amiral d'Argenlieu, le 10 octobre 1945 ». *Ibid.*, « Télégramme arrivée Nº 28 d'Imfeld à l'amiral d'Argenlieu, le 10 octobre 1945 ».
[827] *Ibid.*, « Télégramme arrivée Nº 25 d'Imfeld à l'amiral d'Argenlieu, le 10 octobre 1945 ».
[828] Jean Boucher de Crèvecœur, *op. cit.*, p. 58. Imfeld écrit dans son télégramme à l'amiral d'Argenlieu : « Cour a basé en grande partie son action contre Petsarath [Phetsarath] sur des assurances clamées par des postes en particulier accord Chung King concernant Laos ». ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Télégramme arrivée Nº 50 d'Imfeld à l'amiral d'Argenlieu, le 15 octobre 1945 ».
[829] *Ibid.*, « Télégramme arrivée Nº 41 d'Imfeld à l'amiral d'Argenlieu, le 13 octobre 1945 », p. 41.
[830] Jean Boucher de Crèvecœur, *op. cit.*, p. 51-52.
[831] ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Télégramme arrivée Nº 31 d'Imfeld à l'amiral d'Argenlieu, le 12 octobre 1945 ».

[l']envoi d'un courrier royal par pirogue. [Je] N'ai pas encore reçu [de] réponse [de la] Cour[832]*. »*

Le colonel Imfeld a écrit : « Renvoi Premier Ministre tout à fait inattendu a provoqué émotion en ville[833]. » Il souhaite en particulier savoir si la population se doute de l'intervention de la France dans cette affaire[834].

Face à l'attitude de la cour proche de la France et à la déchéance de Phetsarath, les défenseurs de l'indépendance du Laos sont passés à une action concrète pour la défendre. Dès la capitulation du Japon, certains membres[835] du Lao Issara et des fonctionnaires se chargent de la préparation des institutions du nouveau Laos, et informent de leur décision Phetsarath. Parmi eux, on peut notamment citer : Khammao, Katay Don Sasorith, Souvanna Phouma, Nhouy Abhay, Kruong, Oun Heuan, Khoun Bilavarn, Somsanith, Tham Sayasithsena, Maha Sila Viravong, Amphone, Bouachan Inthavong, Bong Sirattanakoun, Khambay Philaphandet. Phetsarath leur conseille de demander l'avis des gouverneurs des provinces du sud, de proclamer l'unité du royaume et d'en faire part au roi Sisavang Vong[836]. Le 8 octobre[837], ils ont décidé, avec des élites laotiennes, de créer un comité du peuple et ont choisi la date du 12 octobre pour la constitution du gouvernement provisoire.

Le 12 octobre 1945 à 7 heures du matin, le comité du peuple prononce l'indépendance, la liberté, l'unité du Laos, le changement constitutionnel et la fondation du gouvernement Lao-Issara. Phetsarath a, quant à lui, refusé d'accepter le poste de Premier ministre malgré la demande du comité du peuple – puisqu'il se charge déjà de la fonction de Premier ministre du gouvernement royal, lequel n'est pas encore dissout par le roi et qu'il ne souhaite pas s'opposer au roi. C'est Khammao Vilay qui devient Premier ministre[838]. Souphanouvong, arrivant à Vientiane, a demandé le poste de ministre de la Défense, mais Phetsarath l'a nommé ministre

---

[832] *Ibid*., « Télégramme arrivée N° 32 d'Imfeld à l'amiral d'Argenlieu, le 12 octobre 1945 ».
[833] *Ibid.*, « Télégramme arrivée N° 33 d'Imfeld à l'amiral d'Argenlieu, le 12 octobre 1945 ».
[834] *Ibid.* ; « Télégramme arrivée N° 44 d'Imfeld à l'amiral d'Argenlieu, le 13 octobre 1945 ». Il écrit dans son télégramme n° 33 : « Curieuse contestation : Opinion publique ne soupçonne pas pour l'instant une intervention française dans cette affaire » ; et dans son télégramme n° 43 : « L'opinion publique est toujours convaincue que renvoi Premier résulte d'une décision du Roi sans intervention française. Chinois beaucoup plus méfiants à cet égard. Sans les négociations de Chung King dont ils ignorent issue ils auraient déjà fait tenter coup de force sur Cour et sur nous. »
[835] Chou Norindr, *op. cit.*, p. 314. ມະຫາ ສິລາ ວິຣະວົງສ໌ [Maha Sila Viravong], *L'histoire du 12 octobre 1945*, *op. cit.*, p. 13.
[836] Chou Norindr, *op. cit.*, p. 315. ມະຫາ ສິລາ ວິຣະວົງສ໌ [Maha Sila Viravong], *L'histoire du 12 octobre 1945*, *op. cit.*, p. 14.
[837] Jean Deuve écrit que la date de la création du comité du peuple est le 11 octobre 1945. Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 31.
[838] Chou Norindr, *op. cit.*, p. 315-318.

des Affaires étrangères. Souvanna Phouma a rejoint le gouvernement à cette occasion en tant que ministre des Travaux publics[839].

Tableau 16 : Le gouvernement Lao-Issara lors de sa fondation en octobre 1945[840]

Fonction	Nom
Premier ministre	Khammao Vilay
Ministre des Affaires étrangères	Khammao Vilay
Ministre de l'Intérieur et de la Justice	Somsanith Vongkotrattana
Ministre des Finances	Katay Don Sasorith
Ministre de l'Éducation nationale	Nhouy Abhay
Ministre de la Défense nationale	Sing Rattanasamay
Ministre des Travaux Publics et des Communications	Souphanouvong
Ministre de l'Économie	Oun Sananikone
Ministre adjoint des Affaires étrangères	Tham Sayasithsena
Ministre adjoint de l'Économie	Kruong
Ministre adjoint de l'Intérieur	Oun Heuan

Ce gouvernement rassemble les partisans du Lao-Issara (ancien Lao Pen Lao) et les Laotiens coopérant avec le Viet Minh. Le leader du Lao-Issara (Lao Pen Lao), Oun Sananikone, déjà entré à Savannakhet le 6 septembre 1945, a institué une coopération avec les Vietnamiens armés[841]. Ainsi est établie la conciliation entre les deux gouvernements, qui était primordiale pour que le Lao-Issara puisse prendre le contrôle du pays. Or, Souphanouvong, en contact avec le Viet Minh dès la sortie de la Seconde Guerre mondiale, est arrivé du Vietnam à Thakhek le 7 octobre, et a facilité cette coopération[842]. Il devient ministre des Affaires étrangères à partir du 30 octobre 1945[843]. À la même date, la convention militaire lao-vietnamienne est conclue entre les deux pays et officialise leur alliance[844]. Nous ne pouvons pas ignorer, en particulier, l'influence du régime thaïlandais : Chou Norindr relève que le comité du peuple fondé par un groupe révolutionnaire lors du renversement de la monarchie absolue en Thaïlande serait l'époynme de celui du Laos[845]. Jean Deuve écrit également que la Constitution du Lao-Issara, qui définit le Laos comme une monarchie constitutionnelle, a été inspirée de celle du Siam de

[839] Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 63-64.
[840] Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 73. Les informations diffèrent légèrement selon les sources.
[841] Oun Sananikone, *op. cit.*, p. 23-24. Geoffrey C. Gunn, *Political Struggles in Laos (1930-1954)*, *op. cit.*, p. 137.
[842] Les versions divergent également sur la date d'arrivée de Souphanouvong à Savannakhet. Furuta indique le 6 septembre 1945, tandis que Geoffrey Gunn retient la date du 8 octobre en se basant sur un mémoire de Tran Van Dinh, conseiller vietnamien de Souphanouvong. 古田元夫 [Furuta Motoo], *op. cit*., p. 303. Geoffrey C. Gunn, *Political Struggles in Laos (1930–1954)*, *op. cit*., p. 160.
[843] Chou Norindr, *op. cit.*, p. 318.
[844] Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 63. MacAlister Brown et Joseph J. Zasloff, *op. cit.*, p. 31.
[845] Chou Norindr, *op. cit.*, p. 317.

1932[846]. En effet, certains hommes politiques thaïlandais d'Isan ont contribué à l'organisation politique dans le gouvernement Lao-Issara : Amphon Suvannabon [Amphon Souvannavong] a participé à l'esquisse de la Constitution du Laos et à la conception du drapeau national, employé jusqu'à nos jours (Image 3)[847].

Il faut également noter que des fonctionnaires laotiens de l'ère coloniale ont été le moteur du mouvement Lao-Issara. Le comité du peuple est majoritairement composé de fonctionnaires – ainsi que de dix partisans du Lao-Issara (Lao Pen Lao). À la suite de l'adoption de la Constitution, le comité du peuple a élu la chambre des représentants, chargée d'assumer le pouvoir législatif ; la majorité de ses quarante-cinq membres sont également des fonctionnaires : sept *Chao Khouèngs*, deux *Chao Muongs* honoraires, cinq *Chao Muongs*, un *Phouxouei*, cinq secrétaires, un composteur à l'imprimerie, deux instituteurs, trois médecins, deux infirmiers, entre autres. Par ailleurs, il semble qu'un tiers de ses représentants étaient des membres de l'Amicale des fonctionnaires laotiens[848].

[846] Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 38.
[847] Eiji Murashima, « Thailand and Indochina 1945-1950 », *Journal of Asia-Pacific Studies (Waseda University)*, nº 25, décembre 2015, p. 137-176, p. 144.
[848] Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 311-314. *Cf. infra*, l'Annexe 5 : Les membres du Comité du peuple et de la chambre des représentants du Lao-Issara

Image 3 : Le drapeau national, créé par le gouvernement Lao-Issara, repris sur la couverture d'une brochure de propagande[849]

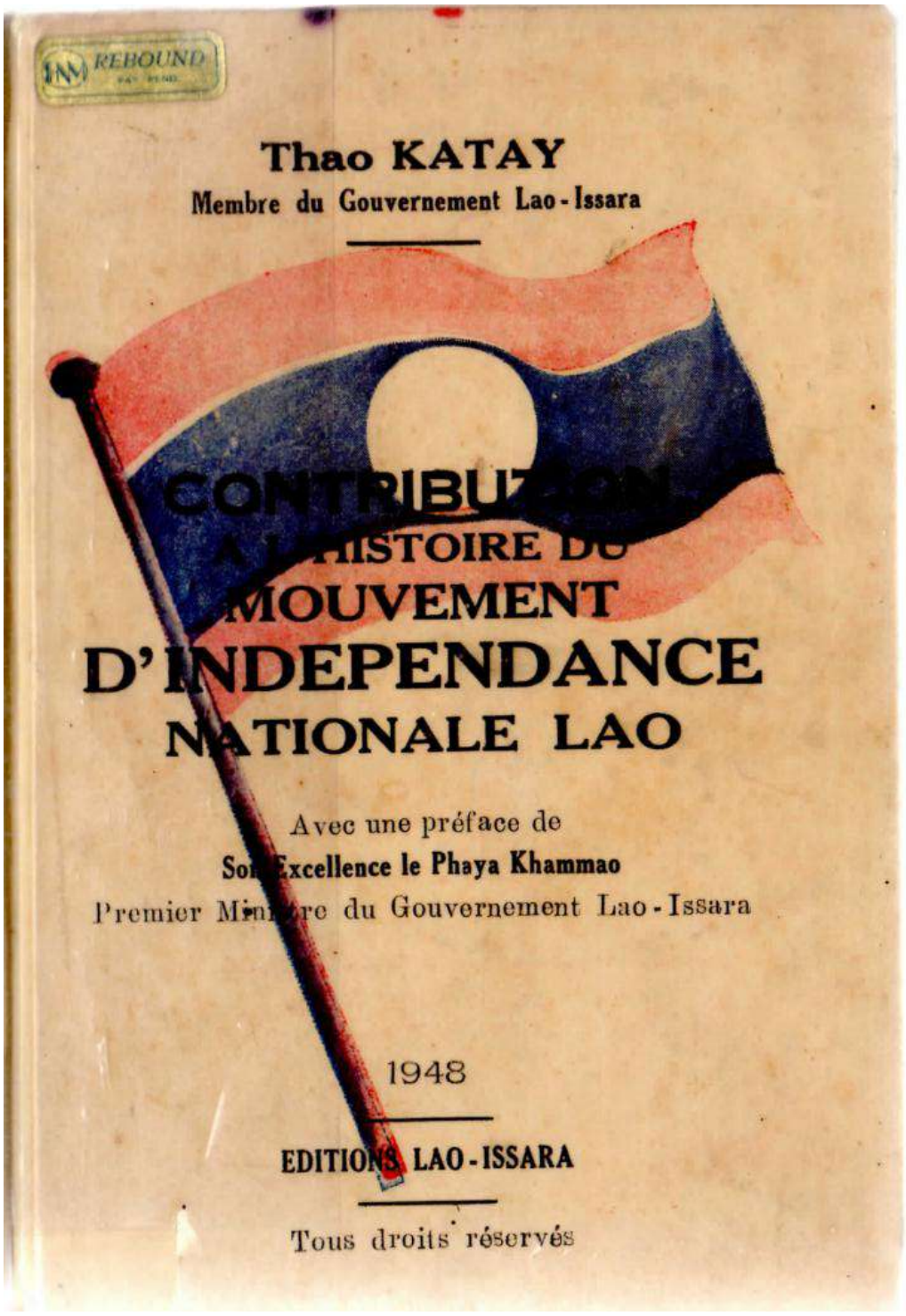

[849] Thao Katay, *Contribution à l'histoire du mouvement d'indépendance nationale lao*, *op. cit.* La signification du drapeau est expliquée dans le numéro 2 du journal de propagande du Lao-Issara, *La Patrie lao* : « Le bleu de la bande médiane est le symbole de la prospérité : le Laos est un pays de verdure, de champ, de rizière dont la nature l'a comblé ! Nous vivons au sein de la nature bienfaisante. Le bleu de ciel, bleu pur, correspond au bonheur sans mélange. La lune représente le Laos au sein des différents pays tels que le Siam, la Birmanie, la Chine, le Vietnam et le Cambodge. Notre pays, qui connaît le bonheur et la tranquillité, est semblable à la lune nageant dans la voûte céleste par une nuit étoilée. Elle est représentée dans notre drapeau par la couleur blanche, symbole de la clarté, de l'honnêteté et de la droiture, telles sont les qualités lao. Enfin, le rouge des bandes extérieures signifie l'attachement du peuple lao à son sol natal qu'il défendra jusqu'à la dernière goutte de sang ; il signifie encore la

Khammao, dans son télégramme annonçant la proclamation d'une Constitution et la fondation du gouvernement provisoire, a aussitôt demandé au roi de dissoudre le gouvernement royal[850]. Il a continué son télégramme :

> *« Cette mesure se justifie également par l'union du Royaume de Luang Prabang avec les provinces du Sud Laos et l'extrême urgence qu'il y a pour le nouveau Gouvernement Lao de prendre une position ferme de manifester une résolution énergique aux yeux du monde avant la réunion très prochaine d'une Commission Interalliée chargée régler question Indochine[851]. »*

Khammao a également demandé à la cour royale, par télégramme du 15 octobre au prince Savang, de rester neutre pour ne pas contrarier les activités du gouvernement en vue de l'unité et de l'indépendance du pays, en attendant que la chambre des représentants du peuple détermine le régime politique et engage la réforme du gouvernement[852].

Le 15 octobre, Phetsarath répond au roi au sujet de son renvoi. Tout en exprimant sa peine à ce propos, il a dit demeurer le sujet le plus soumis du roi[853]. Le roi, à son tour, lui répond avec un message « presque cordial »[854], sans prévenir, semble-t-il, son porte-parole ni Imfeld[855]. Ce dernier a télégraphié la réponse du roi à l'amiral Thierry d'Argenlieu : « Roi répondit qu'action Petsarath [sic : Phetsarath] a mis en danger, qu'il lui demande venir Capitale pour se justifier, et que Roi lui rendait toute sa confiance si Petsarath [sic : Phetsarath] pouvait demantrer [sic : démontrer] sa bonne foi[856]. » Or, la cour, croyant à la soumission de Phetsarath, a jubilé[857]. Imfeld semble satisfait de l'éviction de Phetsarath de la scène politique et de la décision de sa déchéance par le roi :

> *« Elle [son éviction] prive rébellion tête la plus capable. Si soumission pas sincère rébellion ne pourra plus se prévaloir nom de Petsarath [sic : Phetsarath]. Euphorie cour est exagérée mais d'excellent augure[858]. »*

---

fermeté du désir de l'indépendance et le courage qu'a le soldat lao entièrement dévoué à la cause de sa patrie. » MC, Fonds Jean Deuve, Dossier 8, Virabounr Raktham, « Le drapeau lao », *La Patrie lao*, N° 2, 15 mars 1946, p. 1.

[850] ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Télégramme arrivée N° 56 d'Imfeld à l'amiral d'Argenlieu, le 15 octobre 1945 ».

[851] *Ibid.*, « Télégramme arrivée N° 57 d'Imfeld à l'amiral d'Argenlieu, le 15 octobre 1945 ».

[852] *Ibid.*, « Télégramme arrivée N° 85 d'Imfeld à l'amiral d'Argenlieu, le 17 octobre 1945 ».

[853] *Ibid.*, « Télégramme arrivée N° 65 d'Imfeld à l'amiral d'Argenlieu, le 16 octobre 1945 ».

[854] Imfeld écrit : « Formule finale était parait-il presque cordiale. » *Ibid.*, « Télégramme arrivée N° 66 d'Imfeld à l'amiral d'Argenlieu, le 16 octobre 1945 ».

[855] *Ibid.*, « Télégramme arrivée N° 64 d'Imfeld à l'amiral d'Argenlieu, le 16 octobre 1945 ». *Ibid.*, « Télégramme arrivée N° 86 d'Imfeld à l'amiral d'Argenlieu, le 18 octobre 1945 ».

[856] *Ibid.*, « Télégramme arrivée N° 66 d'Imfeld à l'amiral d'Argenlieu, le 16 octobre 1945 », document cité.

[857] *Ibid.*, « Télégramme arrivée N° 88 d'Imfeld à l'amiral d'Argenlieu, le 18 octobre 1945 ».

[858] *Ibid.*, « Télégramme arrivée N° 91 d'Imfeld à l'amiral d'Argenlieu, le 18 octobre 1945 ».

De plus, les Français au Laos n'envisagent point de traiter avec Phetsarath ni avec le gouvernement Lao-Issara. Imfeld, lors de sa visite à Souvannarath, a affirmé à ce dernier la position de la France et la nécessité de sa présence au Laos :

> *« [J']Ai rendu visite cette nuit à Tiao Souvannarath frère Petsarath [sic : Phetsarath] et ministre intérieur qui n'osait venir chez moi. Il affirme sa loyauté, déplore [les] événements qu'il considère très grave vu [l']absence [des] troupes françaises. [Il] A été menacé mort et se montre découragé. [Je] Lui ai déclaré que [la] France dont [le] prestige [de la] grande puissance est engagé reprendra [le] Laos, que [les] sentiments [des] vrais Laotiens sont évidents, qu'il est dangereux pour les petits [de] tabler sur [les] discussions apparentes ou momentanés [sic] entre [les] alliés, que [les] révoltes se trompent en comptant sur [l']indulgence aveugle [de la] France, que [le] protectorat français s'impose ici pour arrêter [les]Annamites qui sont 9 fois plus nombreux que [les] Laotiens*[859]*. »*

À Vientiane, le capitaine Fabre de la résistance, ancien directeur de l'enseignement à Luang Prabang et au Yunnan[860], a quant à lui refusé de reconnaître la légitimité du gouvernement Lao-Issara et n'a pas accepté d'entamer un dialogue, malgré les propositions des ministres du Lao-Issara, en particulier les 22 octobre et 2 novembre[861].

Le 17 octobre, Phetsarath a répondu au roi qu'il ne pourrait se rendre à Luang Prabang faute de moyens de transport et a suggéré, avec respect, que le roi donne satisfaction aux demandes du peuple, reconnaisse le gouvernement Laos-Issara et accepte l'unité du Laos[862]. Le gouvernement Lao-Issara met de plus en plus de pression envers la cour. Le 20 octobre 1945, la chambre des représentants du peuple a adopté la déchéance du roi[863]. Sans attendre l'arrivée de Sing et Kruong accompagnés par des soldats qui sont envoyés de Vientiane, le *Chao Khouèng* de Luang Prabang, Boungnavath, a dirigé « un coup de force » le 4 novembre suivant :

---

[859] *Ibid.*, « Télégramme arrivée N° 26 d'Imfeld à l'amiral d'Argenlieu, le 24 octobre 1945 ».
[860] Jean Deuve, *Guérilla au Laos*, *op. cit.*, p. 65. L'auteur d'une note au sujet de la situation politique au Laos, qui semble avoir été partagée avec de Raymond le 17 novembre 1945, écrit sur Fabre : « Il m'est apparu à Vientiane que le commandant Fabre officier des plus symboliques, et d'un magnifique courage, agissait sans s'être suffisamment renseigné sur les choses et les gens et je crains qu'il n'en soit de même pour d'autre[s] que lui dans les circonstances actuelles. Le Cdt Fabre n'a pas su manœuvrer devant Pethsarath et le Viet Minh à Vientiane. Il aurait pu éviter des impairs commis s'il avait été éclairé par les avis des personnes connaissant la colonie annamite, le Premier Ministre et son encourage. J'étais une des rares à pouvoir l'éclairer et – pas plus que les autres – je n'ai été consulté. » Cette note aurait été écrite par l'administrateur français Éric Pietrantoni, « renvoyé en France à la suite de la non destruction de documents secrets dont il était responsable, documents qui, tombés entre les mains des japonais, ont été exploités par eux à des fins politiques ». ANOM, 2HCI 80, « Note au sujet de la situation politique au Laos par Éric Pietrantoni (Copie pour de Raymond, le 17 novembre 1945) ».
[861] Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 116.
[862] *Ibid.*, p. 74, p. 100-101.
[863] *Ibid.*, p. 91-92.

pressant les Français à Luang Prabang et la cour avec l'aide des troupes chinoises qui encerclent le commissariat de France, le gouverneur a notifié au roi sa déchéance et a pris possession des armes du palais. Le roi s'est vu obligé de déclarer par écrit sa soumission au gouvernement Lao-Issara. Depuis le 4 novembre, la guérilla franco-laotienne évacue Luang Prabang[864].

Quant au gouvernement Lao-Issara, il se confronte aux divers problèmes, notamment financier[865]. Faute d'argent, le gouvernement provisoire restreint ses activités politiques, confisque des armes stockées par la cour, et tente de régénérer l'administration[866]. Il a d'abord essayé d'assurer le budget en monopolisant la vente de l'opium[867] et d'émettre sa propre monnaie, mais en vain (Image 4)[868]. Stuart-Fox décrit la situation comme préoccupante :

> *Les problèmes auxquels le nouveau gouvernement était confronté étaient immenses. L'administration était en ruine, les fonctionnaires n'avaient pas été payés, et le trésor était vide. Le gouvernement ne pouvait même pas couvrir le coût de sa propre défense et de sa légitimation. Il ne peut ni acheter des armes, ni imprimer de propagande pour contrer le parti pris pro-français dans tous les domaines, des manuels scolaires aux émissions de radio en provenance des zones contrôlées par la France. Le gouvernement n'avait pas non plus les moyens de rechercher un soutien international au-delà de ses voisins immédiats*[869].

Malgré ses tentatives de créer au moins l'apparence d'un État, le gouvernement ne peut réaliser que des activités politiques très limitées. Dans le domaine de la propagande, des tracts sont répandus dans les villages pour faire appel à la solidarité et aux efforts de la population en vue de l'indépendance. Un journal bimensuel en français, destiné aux fonctionnaires, *La Patrie lao*, est créé au début de mars 1946. Des mouvements de jeunesse, Youvannari (pour les filles) et Youvason (pour les garçons) sont également organisés. Les activités de propagande et le mouvement de jeunesse semblent tous les deux hérités de la colonisation – de l'ancien service français Presse-Information, ainsi que du mouvement de jeunesse organisé sous Vichy[870]. Jean Deuve insiste, dans son ouvrage, sur l'inefficacité de ces initiatives, mais Chansamone

[864] *Ibid.*, p. 90-91, p. 96-98, p. 124.
[865] Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 103.
[866] プーミー・ヴォンヴィチット [Phoumi Vongvichit], *op. cit.*, p. 72-73.
[867] Geoffrey C. Gunn, *Political Struggles in Laos (1930-1954)*, *op. cit.*, p. 151-152.
[868] Grant Evans, *A Short History of Laos*, *op. cit.*, p. 87.
[869] Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 64.
[870] Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 129-130. CF, Indochina 1945-1949 : Internal Affairs, Reel 8, « The Lao Youth Mouvement, or "Youvason Lao". Translation and Notes by Mr. Albert L. Dart, Assistant Attache, Bangkok, Siam [s.d.] ».

Voravong, alors élève du collège Pavie, témoigne de l'exaltation des jeunes laotiens pour l'indépendance du Laos[871].

Image 4 : Le billet du gouvernement Lao-Issara[872]



La France a par ailleurs conclu un traité avec la Chine le 28 février 1946, qui officialise l'évacuation du Laos par les troupes chinoises, et permet à la France de commencer sa réoccupation. Le gouvernement Lao-Issara, tout en étant conscient de la force militaire française, décide de faire remonter le roi sur le trône pour avoir une voie de négociation avec la France[873]. Le 15 avril, le gouvernement et le roi se mettent d'accord sur la restauration du roi, et, le 20 avril, le roi reconnaît officiellement l'autorité du gouvernement Lao-Issara sur tout le Laos. Le Corps expéditionnaire français en Extrême-Orient réoccupe progressivement le territoire et prend le contrôle de Vientiane le 24 avril. Face à cette situation, le gouvernement Lao-Issara décide de s'exiler à Bangkok. Il y continuera ses activités en réclamant l'indépendance totale.

[871] Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 129-133. Témoignage de Chansamone Voravong, Conférence du Comité de Coopération avec le Laos « Le Lao-Issara : l'histoire du mouvement d'indépendance nationle lao », le 13 janvier 2022.
[872] ANOM, HCI, CONSPOL 119.
[873] 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « Lao Issara in Exile », article cité, p. 230. Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 194-199.

4.2. La question de l'unité territoriale du Laos

4.2.1. Le « Grand Laos » sous l'égide de Luang Prabang : les aspirations de Kindavong et de Phetsarath

Lors de la capitulation du Japon, Kindavong a continué à agir en tant que représentant officiel du gouvernement royal et chef du gouvernement du Laos libre. Le 1er septembre, il a transmis un message de loyauté, précisant que le Laos souhaitait le retour du « territoire perdu » sous la domination thaïlandaise et que les Français devraient se charger du désarmement de l'armée japonaise[874]. De Gaulle lui a répondu formellement en le remerciant : « Ensemble nous recouvrerons nos provinces perdues, relèverons nos ruines et reprendrons la voie de la prospérité et du progrès[875] ! »

Dans une lettre datée du 4 septembre, deux jours après la signature des actes de capitulation du Japon mettant fin à la guerre du Pacifique, de Raymond, en tant qu'inspecteur des colonies et chef de la mission coloniale française, a confirmé de nouveau au ministre des Colonies les aspirations de la cour – précédemment transmises à ce dernier – transmises par le prince Kindavong :

> *« 1) – Réoccupation de la rive droite de la province de Luang-Prabang cédée au Siam en 1941.*
>
> *2) – La Cour considère comme allant de soi que le Royaume de Luang-Prabang conservera les territoires dont il a été agrandi, en compensation de la perte de la rive droite du Mékong, par le traité d'Août 1941, à savoir les provinces du Haut-Mékong, du Traninh, de Vientiane (le Royaume de Luang-Prabang comprend six provinces sur les dix du Laos actuel).*
>
> *3) – Agrandissement du Royaume de Luang-Prabang avec les provinces laotiennes administrées directement par la France : Thakhek, Savanaket [Savannakhet], Saravane et Paksé (y compris Bassac cédé aux Siamois en 1941).*
>
> *4) – Éventuellement revendications, encore mal formulées, sur certains territoires siamois[876]. »*

[874] ANOM, HCI, CONSPOL 245, Services français d'Information aux Indes, « Message from H.H. the prince Kindavong, head of the Free Laoan [sic] Government, to General de Gaulle in Washington », *French Weekly*, No. 72, New Delhi, 1 septembre 1945, p. 2.
[875] ANOM, 2HCI 188, « Télégramme départ de "Col." au commandant Imfeld, le 9 septembre 1945 ».
[876] ANOM, HCI, COSPOL 245, « Télégramme de l'Inspecteur des Colonies de Raymond, Chef de la Mission Coloniale Française à Monsieur le Ministre des Colonies (Direction des Affaires Politiques - Indochine), à Calcutta, le 4 septembre 1945 ».

Les deux premières revendications sont considérées à minima. La question territoriale, en particulier sur le territoire cédé à la Thaïlande en 1941, et l'extension du territoire du royaume incluant le sud, sont évidemment essentielles pour Kindavong, et probablement pour la cour de Luang Prabang.

À la suite de la décision de reconnaître officiellement le gouvernement de Kindavong[877], le ministre des Colonies a également préparé son voyage à Paris, conformément au souhait de Kindavong de partir rapidement[878]. Kindavong est finalement arrivé à Paris le 11 septembre 1945[879]. Malgré son initiative, il semble que la cour royale ne se soit pas montrée tout à fait favorable à ses actions. Dans le télégramme du 13 septembre 1945, Imfeld a écrit au général Leclerc et à de Raymond son avis défavorable sur le fait de médiatiser Kindavong à Paris :

> *« [La] Mise en vedette de prince Kindavong par radio à Paris et Delhi n'est pas trop opportune. [La]Cour royale voit d'un mauvais œil [l']importance donnée à la mission qui a été suggérée à Kindavong par [le] commandant Meyer. Kindavong n'a pas été mandaté par roi ni par Petsarath [sic : Phetsarath]. Patriote ardent, dévoué au roi et francophile sincère Kindavong agit en toute loyauté, sa présence [à] Calcutta et Paris est très utile pour [l']information et [la] propagande.*
>
> *Je comprends très bien que [le] service [de la] propagande française fasse état de la présence d'un prince laotien à Paris.*
>
> *Mais [les] émissions répétées concernant Kindavong irritent [le] roi et [le] prince héritier et augmente ici [le] malaise en donnant de l'espoir aux fonctionnaires inféodés à Petsarath [sic : Phetsarath] frère de Kindavong. [La] Propagande devrait maintenant se limiter aux journaux[880]. »*

---

[877] *Cf. supra*, 3.2.1. Le gouvernement du Laos libre avec la France libre.

[878] MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E53 (cote provisoire), « Note pour M. Burin des Roziers au sujet du Laos libre et du Prince Kindavong [s.d.] », document cité, p. 1. ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Télégramme départ de "Colonies" au général Leclerc MMF Kandy, signé par Pignon le 28 septembre 1945 ». *Ibid.*, « Télégramme départ de "Colonies Calcutta" au commandant Imfeld, signé par Pignon, le 28 septembre 1945 ». Dans le premier télégramme, il est écrit : « Prince Kindavong insiste très fortement malgré toutes objections présentées pour faire voyage rapide France. Il [Kindavong] considéra avoir été mal récompensé de ses services si cette satisfaction lui est refusé. Bien que ce voyage ne présente aucun intérêt dans circonstances présentes nous aurions tort de nous aliéner un ami qui nous a été fidèle au moment difficile. Ce voyage ne paraît pas de nature à susciter difficultés du côté Tiao Savang. »

[879] *Le Courrier du Maroc*, nº 4958, le 12 septembre 1945. MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E53 (cote provisoire), « Télégramme d'arrivée de l'amiral d'Argenlieu pour "Colonies" via "Comité Indochine", le 12 septembre [1945] ».

[880] ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Télégramme arrivée Nº 86 d'Imfeld au général Leclerc et à de Raymond, le 13 septembre 1945 ». *Ibid.*, « Télégramme arrivée Nº 87 d'Imfeld au général Leclerc et à de Raymond, le 13 septembre 1945 ». Dans le télégramme daté du 10 octobre, le haut-commissaire de l'Indochine, Thierry d'Argenlieu répète à nouveau ce point. MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E53 (cote provisoire), « Télégramme officiel arrivée du haut-commissaire d'Argenlieu au Comité de l'Indochine, le 10 octobre 1945 ».

Les autres sources mettent en doute la véracité du propos d'Imfeld sur la question du mandat de Kindavong[881], mais il apparaît que le roi et le prince héritier ne souhaitent pas que Kindavong, frère de Phetsarath issu de la famille du vice-roi, fasse preuve d'initiative[882]. Avec le changement des circonstances politiques au Laos pendant le séjour de Kindavong en France – à commencer par la fondation du gouvernement provisoire Lao-Issara –, le ministre des Colonies voit désormais moins d'intérêt de traiter avec Kindavong. Ce dernier, quant à lui, s'est vu obligé de rester en France jusqu'à la mi-décembre, semble-t-il, malgré son désir de rentrer rapidement au Laos[883].

Or, selon Jean Deuve, Kou Voravong et d'autres Laotiens revenant de Calcutta ont proposé respectivement de constituer un gouvernement royal par Kindavong pour légitimer le camp franco-laotien, en novembre 1945. Ces propositions n'ont pas été réalisées, sans doute parce que le roi est isolé dans le palais[884]. Malgré tout, il semble que Kindavong demeure le représentant du gouvernement royal de Luang Prabang, et continue à réclamer auprès du gouvernement français le rattachement des territoires détachés du Laos pendant la colonisation française. Le 9 mars 1946, Kindavong a écrit un télégramme au conseiller politique du gouvernement fédéral et demande la restitution de ces territoires :

> *« 1º/ - Territoire de la province de Darlac rattaché à l'Annam par arrêté du Gouverneur Général de l'Indochine du 22 novembre 1904.*
>
> *2º/ - Territoire de Strung Treng rattaché au Cambodge par arrêté du 6 décembre 1904.*
>
> *3º/ - Territoire de Dansai rattaché au Siam en compensation de la cession au Cambodge du territoire de Battambang (Traité franco-siamois de 1906).*
>
> *4º/ - Territoire des 12 cantons Thais rattaché au Tonkin aussitôt après sa remise à la Mission Pavie par le délégué siamois, Phaya Sourisack. Il faisait partie du*

[881] Le conseiller du prince Kindavong écrit dans son rapport sur Kindavong : « Le Roi lui a donné solennellement un sabre symbolisant la résistance, la confiance qu'il avait en lui, la responsabilité du salut du Laos. » MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E54 (cote provisoire), « Rapport sur la situation politique au Laos par Marcel Doré, conseiller du prince Kindavong, à Paris, le 6 novembre 1945 », p. 6.
[882] *Ibid.*
[883] MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E53 (cote provisoire), « Télégramme officiel du Comité de l'Indochine au haut-commissaire de l'Indochine, signé par de Langlade [s.d.] ». *Ibid.*, « Lettre de Son Altesse le Prince Kindavong à Monsieur le Gouverneur de Langlade, Secrétaire général au Comité interministériel de l'Indochine, à Paris, le 28 novembre 1945 ». *Ibid.*, « Note pour la Direction de l'Indochine au sujet du retour en Indochine du prince Kindavong, le 3 décembre 1945 ». *Ibid.*, « Télégramme officiel du "GAULCAB" au haut-commissaire de l'Indochine, signé par de Langlade, le 13 décembre 1945 ». *Ibid.*, « Télégramme officiel du haut-commissaire de l'Indochine d'Argenlieu au Comité de l'Indochine, le 14 décembre 1945 ».
[884] Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 117-118. Le 31 octobre 1945, le *Chao Khouèng* de Paksane présente également une proposition similaire – « la constitution par Kindavong, d'un gouvernement légal oppose au pseudo gouvernement de Sieng Mao [Xieng Mao, Khammao] ». MAE, Asie-Océanie, Indochine 1944-1955, 120QO/115, « Laos (renseignements sur la situation dans les villes, de la fin octobre au début novembre 1945) ».

Royaume de Vientiane ainsi qu'en atteste la formule de prestation de serment laotienne[885]*. »*

Or, Phetsarath semble avoir partagé une vision similaire mais plus ambitieuse que celle de Kindavong[886]. Selon Jean Deuve, dans sa lettre du 6 septembre à ce dernier, il a exprimé le projet du gouvernement laotien de « refaire une nation puissante et connue comme dans les temps, en réunissant le Nord et le Sud en une seule unité et en récupérant les territoires laotiens de la rive droite du Mékong »[887]. Phetsarath a également transmis un mémoire intitulé « pour la constitution d'un État lao ». Cet État lao, fondé sur la vision du « Grand Laos »[888], devrait selon lui avoir pour frontières la chaîne annamitique à l'est, la Birmanie au nord, la province de Xieng Mai et la ligne de partage des eaux entre le Mékong et le Chao Phraya à l'ouest, ainsi que la chaîne des Dangrek et les chutes de Khone au sud[889]. Dans la conclusion de ce mémoire, Phetsarath a écrit :

« Ce pays amputé des 3/5 de ses territoires – la partie la plus riche et la plus peuplée – n'est pas viable et ne peut figurer comme État. Il n'a pu vivre que grâce à l'aide des autres pays de la Fédération indochinoise plus favorisée que lui ; mais ses progrès ont été lents parce que les ressources en hommes étaient limitées.

C'est donc autant en vue de la reconstruction d'une réalité géographique et ethnique conforme à l'histoire qu'en vue de former un État viable politiquement et économiquement et digne de figurer sur la carte du Monde que le présent mémoire a été établi. Il exprime le sentiment profond et intime de tous les Lao, ceux de la rive droite et ceux de la rive gauche du Mékong[890]*. »*

Phetsarath a ensuite clarifié la nécessité de l'aide d'une puissance pour guider et défendre le Laos contre l'expansionnisme des pays voisins. Si aucun pays n'acceptait de s'en charger, il a

[885] ANOM, 2HCI 80, « Lettre de Son Altesse le Prince Kindavong, représentant du Gouvernement Royal de Luang-Prabang, à Monsieur le conseiller politique du gouvernement fédéral à Saigon, à Saigon, le 9 mars 1946 », p. 1.
[886] Il a énoncé, dans le mémorandum du 4 octobre 1945 à destination des troupes chinoises, une vision similaire sur la perte des territoires durant la colonisation. Outre les quatre points énumérés par Kindavong, il mentionne également le sacrifice territorial du royaume de Bassac à cause de la convention du 13 février 1904 définissant ses frontières avec le Siam. Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 300-301.
[887] *Ibid.*, p. 292.
[888] *Cf. supra*, 2.2.2. Les premières réponses des élites à la politique coloniale.
[889] MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E 53 (cote provisoire), « Mémoire pour la constitution d'un État lao, rédigé par Phetsarath, envoyé à Kindavong le 6 septembre 1945 », p. 1.
[890] *Ibid.*, « Mémoire pour la constitution d'un État lao, rédigé par Phetsarath, envoyé à Kindavong le 6 septembre 1945 », p. 2. Selon un renseignement, le 10 septembre, Phetsarath remet une partie de ce mémoire comme mémorandum à la Mission britannique. ANOM, HCI 163/498, « Renseignement au sujet de Phetsarath par le chef de bataillon Barada, chef du bureau central de renseignements d'Indochine, le 15 juillet 1947 », document cité, p. 4.

évoqué la possibilité de former, « après la reconstitution de l'ancien État Laos », une confédération avec le Siam ou le Cambodge, « les deux seuls pays de l'Indochine dont les mœurs et coutumes se rapprochent de ceux du Laos »[891]. Sans doute, pour Phetsarath, la formation d'une confédération serait considérée comme l'un des moyens de regagner la viabilité et la prospérité du Laos.

Ces propos de Phetsarath semblent une preuve de son approbation de l'image de la France en tant que protectrice défendant le Laos contre la Thaïlande qu'elle s'est efforcée de diffuser. Cependant, nous constatons aussi, grâce à son attitude, qu'il a donné de l'importance aux liens historiques et culturels avec la Thaïlande et le Cambodge, tout en gardant une identité laotienne distincte de la Thaïlande. Phetsarath nourrit le projet d'établir un Laos indépendant et indivisible, et évoque la possibilité de former une confédération avec la Thaïlande et le Cambodge, conservant l'identité nationale laotienne. Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, le Laos indépendant imaginé par le gouvernement Lao-Issara pourrait être basé sur le soutien d'une puissance, la confédération avec la Thaïlande ou le Cambodge, la collaboration des autres pays indochinois, ou la solidarité régionale en Asie du Sud-Est. Il serait significatif d'un naufrage de la tentative française de couper le lien entre le Laos et la Thaïlande et d'intégrer le Laos dans l'Indochine.

4.2.2. L'ambiguïté politique envers la royauté du Champassak

L'aspiration à la « réunification » du Laos semble avoir été forte chez un certain nombre de Laotiens, ceux du nord en particulier. Comme nous l'avons vu, Charles de Gaulle a déjà transmis le message aux résistants français au sujet de l'unité du Laos en plaçant le sud sous l'autorité du royaume de Luang Prabang. Le 12 septembre 1945, le ministre des Colonies a transmis ce message au haut-commissaire de France pour l'Indochine à Calcutta :

> *« Tiao Boun Oum est le second fils du Gouvernement de Bassac qui avait été éliminé par nous et rétabli par Siamois après traité de 1941. Tiao Boun Oum s'est efforcé alors de créer un mouvement favorable à l'Administration française dans territoire rive droite du Mékong pour faire échec aux Siamois. Il convertira son action personnelle en faveur Roi Luang-Prabang, quand il saura que la France a intention de rattacher territoire de Bassac à Royaume de Luang-Prabang*[892]*. »*

[891] MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E53 (cote provisoire), « Mémoire pour la constitution d'un État lao, rédigé par Phetsarath, envoyé à Kindavong le 6 septembre 1945 », document cité, p. 2-3.
[892] ANOM, 2HCI 80, « Télégramme du ministère des Colonies au Haut-Commissaire de France pour l'Indochine à Calcutta, le 12 septembre 1945 », document cité.

Convaincu de son loyalisme envers la France pendant la Seconde Guerre mondiale, le ministre des Colonies estime pouvoir tirer parti de son action en faveur de l'unité du Laos sous l'autorité du roi de Luang Prabang. Or, Kindavong souhaite, selon son conseiller personnel, revenir de Calcutta au sud du Laos « pour prêcher l'union des Laotiens contre les dissidents de Vientiane »[893]. Néanmoins, il semble que le prince héritier Savang Vatthana craigne, sans concertation suffisante sur les questions politiques, que l'influence de Kindavong devienne trop importante. Le conseiller Doré suggère donc une rencontre préalable des deux princes, qui ne se connaissent pas l'un et l'autre, à Calcutta ou à Phnom Penh. Doré ne s'intéresse par ailleurs guère au traitement du royaume de Champassak et de sa famille royale[894]. Comme nous l'aborderons ici, la prise de position des Français envers la conduite des affaires du royaume de Champassak ainsi que leurs opinions sont loin d'être unanimes.

Pour certains d'entre eux, l'intégration du sud dans le royaume de Luang Prabang pourrait causer une dissidence avec les héritiers du royaume de Champassak. Parisot a fait le point sur cette rivalité et a justifié son avis défavorable à l'agrandissement du royaume de Luang Prabang dans ses notes datées de juin 1945. Selon lui, la différence de traitement entre Champassak et Luang Prabang devait être due à « une illusion d'optique remontant à Pavie, qui centre toute l'attention de la Nation protectrice sur le seul Royaume du Nord »[895]. Face au favoritisme français envers le royaume de Luang Prabang, Boun Oum a nourri un sentiment d'injustice à propos du traitement de sa famille de la part de la France. Quant à la cour de Luang Prabang, elle a cherché, après le conflit franco-thaïlandais, à annexer le royaume de Bassac en affectant Boun Oum à Luang Prabang et en tentant de le marier à une princesse de Luang Prabang. Mais Boun Oum a refusé[896]. Conformément à ce que suggère son beau-frère, Nhouy Abhay, écrit Parisot, Boun Oum a élaboré le projet de restauration du royaume de Bassac. Parisot, proche de ce prince, était au courant et a reçu un mémoire à ce sujet à la veille du coup de force du Japon[897]. En se montrant conciliant sur une partie des aspirations de Boun Oum, Parisot a exprimé les objectifs à réaliser :

> *« 1) – Réintégrer son père l'ordre de la Légion d'Honneur duquel il fut radié je crois en 1941.*
>
> *2) – Lui allouer une rente viagère lui permettant de vivre dignement.*

[893] MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E54 (cote provisoire), « Rapport sur la situation politique au Laos par Marcel Doré, conseiller du prince Kindavong, à Paris, le 6 novembre 1945 », document cité, p. 6.
[894] *Ibid.*
[895] ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Notes sur le royaume de Bassac rédigées par Parisot, le 30 juin 1945 », p. 2.
[896] *Ibid.*, p. 3.
[897] *Ibid.*

3) – Reconnaître à la famille à titre héréditaire la dignité princière en ne lui conférant cependant aucun apanage.

En un mot, il faut classer la famille de l'ex-roi dans la situation de la noblesse d'Europe qui tout en ne possédant plus de fiefs n'en a pas moins gardé ses titres et son rang social dans la mesure ou son degré de fortune le lui a permis[898]*. »*

Parisot a ajouté que la résurrection du royaume de Bassac est impopulaire dans le centre et le sud du Laos, et que la population ne s'attache point aux princes de ce royaume. Il a refusé à la fois l'annexation des provinces du sud au royaume de Luang Prabang en raison du manque de droits historiques de ce dernier[899]. Il a conclu ses notes :

« Les mesures a [sic] que j'indique plus haut à l'égard du Ratsadanay sont amplement suffisantes : Le Tiao Boun Oum et surtout son beau-frère qui raiseonnent [sic] en très jeunes gens comprendront qu'il ne peut être question de ressusciter un état tombé de lui-même dans l'oubli : leurs ambitions ne sont nées que de leur antipathie à l'égard du Luang Prabang et leurs revendications sont faites sans grande conviction, pour voir ce que cela rendra[900]*. »*

Tout en donnant son accord sur la reconnaissance de la dignité de la famille héréditaire, Parisot a clairement refusé l'incorporation du sud au royaume de Luang Prabang mais également la résurrection du royaume de Champassak.

Or, Boun Oum, s'il n'est pas contre l'unité du Laos, est résolu à garder l'autonomie. Il est défenseur de la création d'une fédération du Laos[901]. Selon Marivanh Le Vaillant, un sondage a été réalisé par l'officier Massoutier à la demande du prince Boun Oum. Il a été mené dans une situation d'exaltation de la libération, en présence des troupes franco-laotiennes, qui sont favorables à Boun Oum pour des raisons d'attachement personnel ou de participation à la résistance. Encouragé par le résultat du sondage, le prince Boun Oum a conçu un projet en vue de la « réédification de Champassak intégré dans un État fédéré »[902]. Il a fait part de son projet au haut-commissaire de France en Indochine en décembre 1945 ; il lui a demandé la reconnaissance de ses droits et privilèges sur les territoires qui constituent l'ancien royaume de Champassak, et il a accepté, en contrepartie, le protectorat français sur l'ensemble du territoire. Le gouvernement français lui répondra en avril 1946 en l'assurant que son projet sera pris en considération[903].

---

[898] *Ibid.*
[899] *Ibid.*
[900] ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Note sur le Laos par Parisot, à Calcutta, le 20 juin 1945 », document cité, p. 4.
[901] Marivanh Le Vaillant, thèse citée, p. 173.
[902] *Ibid.*
[903] *Ibid.*, p. 173-174.

En effet, Boun Oum semble avoir été appuyé, du moins en partie, par des fonctionnaires et des notables du sud, qui ont pris parti pour la résistance. Selon Charles Archaimbault, les populations du sud ont effectué un référendum dès octobre 1945 et ont agi en faveur de Boun Oum[904]. Un télégramme français a confirmé que les fonctionnaires et les notables du sud avaient, quant à eux, organisé une réunion à Saravane pour examiner la circulaire émise par Phetsarath le 25 août 1945. Ils ont refusé de s'allier au mouvement d'indépendance tout en souhaitant une union des provinces sous l'autorité du roi de Luang Prabang, dont les provinces du sud qui constituaient une vice-royauté sous l'autorité de Boun Oum[905]. Marivanh Le Vaillant ne mentionne pas dans sa thèse le détail du sondage ni le projet de Boun Oum, mais une lettre de ce dernier, destinée à l'« amiral », supposé Georges Thierry d'Argenlieu, et non datée[906], éclaire ainsi sa prise de position :

> *« Aujourd'hui que, libéré par nos armes, le peuple lao peut avec confiance se tourner vers l'avenir, songer à son statut définitif, il est nécessaire que soient, dès maintenant, garanties les légitimes aspirations des populations du Sud-Laos qui, les dernières consultations l'ont confirmé, ont placé en moi, le descendant de leurs Rois, leur pleine confiance.*
>
> *Ma pensée n'est pas de rompre avec le principe de l'unité laotienne, mais, dans le cadre d'une Fédération laotienne, dans l'Union française, de donner aux provinces sur lesquelles s'étendait le royaume de mes ancêtres, l'autonomie indispensable à leur plein développement pomitique [sic : politique], culturel, et économique[907]. »*

Pour concrétiser ce projet, il a présenté le statut constitutionnel de l'état de Champassak qu'il avait fait préparer par le professeur Pinto, et a suggéré une consultation définitive ou un référendum suivant l'exemple de la Cochinchine[908].

---

[904] Charles Archaimbault, *The New Year Ceremony at Basak (South Laos)*, trad. Simone B. Boas, Ithaca (New York), Southeast Asia Program, Department of Far Eastern Studies, Cornell University, 1971, p. 88.
[905] ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Télégramme arrivée de "Mangoustan", le 15 octobore 1945 ».
[906] Cette lettre est écrite après le décès de son père, Chao Nhouy – qui avait par ailleurs été nommé gouverneur de Bassac par le gouvernement thaïlandais, après l'annexion de cette région. Boun Oum écrit à la fin de sa lettre : « En attendant, je vous prierai de bien vouloir laisser fonctionner comme état autonome de fait, sous le protectorat français, la principauté de Champasack [Champassak], ce qui me permettrait de m'opposer à la décision que le Siam prendrait de donner à mon père S.A. Chao Ratsaranay [sic : Ratsanaday] Nhouy, décédé en territoire siamois, des funérailles nationales. » (ANOM, 2HCI 80, « Lettre au sujet du statut constitutionnel de la principauté de Champassak, écrite par Chao Boun Oum à l'amiral [d'Argenlieu] [s.d.] ».) Selon Marivanh Le Vaillant, Chao Nhouy est décédé le 2 mai 1946 à Bassac, ce qui est contradictoire à ce que Boun Oum écrit dans la lettre. Marivanh Le Vaillant, thèse citée, p. 120, p. 179. Charles Archaimbault, *The New Year Ceremony at Basak (South Laos)*, *op. cit.*, p. 83. Pierre Lintingre, « Permanence d'une structure monarchique en Asie : le royaume de Champassak », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, vol. 59, nº 216, 1972, p. 411-431, p. 427.
[907] ANOM, 2HCI 80, « Lettre au sujet du statut constitutionnel de la principauté de Champassak, écrite par Chao Boun Oum à l'amiral [d'Argenlieu] [s.d.] ».
[908] *Ibid.*

Dans le statut constitutionnel qui est constitué des vingt articles et que le prince a joint à sa lettre, Pinto a proposé que « la principauté de Champasack [Champassak], comprenant les provinces du Bassac, Cam-mon [Cammon], Saravane, et Savannakhet, forme un pays particulier de l'État du Laos, membre de la Fédération Indochinoise et de l'Union Française[909] ». Le prince de Champassak, choisi dans la famille royale, doit jouir des prérogatives traditionnelles ; se charge du commandement en chef des troupes laotiennes et de l'administration civile dans la principauté, assisté d'un conseil gouvernemental composé de quatre membres et d'un budget pour les dépenses de l'administration et de l'instruction publique, et du droit d'édicter les règlements particuliers à la principauté en conseil gouvernemental. La principauté doit avoir une certaine autonomie dans l'administration locale et provinciale, l'organisation judiciaire ainsi que dans l'enseignement. Les conseillers français sont bien présents pour assister le prince et les gouverneurs de province. De plus, dans une note annexée à la lettre, Boun Oum a également exprimé son aspiration territoriale qui s'étend non seulement au centre du Laos mais aussi au nord-est de la Thaïlande et au nord du Cambodge, en prétendant que la principauté était historiquement formée « des territoires des provinces de Champasack [Champassak], Saravane, Attopeu, Savannakhet, Thakhek, Lokhone, Sakon-Lakhone, Oubone, Strung-Treng et Ban Metuot »[910].

Comme l'a résumé Marivanh Le Vaillant, cette aspiration de Boun Oum à ressusciter son royaume est sans aucun doute alimentée par les encouragements de son entourage français, qui cherche à maintenir l'influence de la France dans la région en tirant parti du prestige du prince, resté fidèle après le coup de force japonais du mars 1945[911]. Le prince serait alors convaincu de pouvoir sauvegarder ses prérogatives royales. Pourtant, le destin du royaume va être contrarié par les manœuvres politiques de la France, et la création d'une fédération laotienne ne verra pas le jour[912].

Conclusion

Convaincu que le sort du Laos est sous la responsabilité des alliés, Phetsarath s'est efforcé de clarifier la prise de position du Laos. Tout en reconnaissant le manque d'élites dans le pays et le retard du développement social, les élites laotiennes ont considéré que l'indépendance du Laos ne pourrait se faire que sous la tutelle d'une puissance étrangère. Phetsarath a ainsi cherché à obtenir l'appui des alliés en vue du maintien de l'indépendance

[909] *Ibid.*
[910] *Ibid.*
[911] Marivanh Le Vaillant écrit même : « Il ne serait avant ceux-ci venu à l'idée de personne de parler des droits au trône d'un membre de la famille de Champassak. » Marivanh Le Vaillant, thèse citée, p. 181.
[912] *Cf. infra*, 6.1.2. L'Unité du nouveau Laos : les questions du sud et des minorités ethnique.

mais il n'a pas refusé la possibilité du retour sous la protection française dans la mesure où la légitimité internationale était assurée.

Cependant, les forces françaises de retour au Laos ont cherché à rétablir l'influence du colonisateur sur le Laos, et le chef du Gouvernement provisoire de la République française a aussitôt mentionné son accord avec un projet d'unité laotienne sous l'autorité de la cour de Luang Prabang. Le colonel Imfeld, à Luang Prabang, est activement intervenu dans les affaires politiques en s'efforçant d'éloigner Phetsarath du roi et du prince héritier, fidèles à la France, malgré leurs hésitations. Cet isolement était d'autant plus urgent, aux yeux des Français, que la présence des Chinois n'était guère favorable au retour des Français, mais favorisait au contraire les activités indépendantistes. Il est vrai que le roi et le prince héritier, en particulier, se méfiaient de l'attitude de Phetsarath. Ils n'appréciaient pas non plus l'initiative de Kindavong, qui avait précédemment joué un rôle de représentant officiel du gouvernement royal et de chef du gouvernement du Laos libre, et qui était soutenu par certains Français en Indochine, tels que Léon Pignon et Jean de Raymond.

Dans cette situation complexe, les Lao-Issara, de retour du Siam au Laos, ont aussitôt préparé la création d'un gouvernement indépendant, en cherchant à obtenir le ralliement de Phetsarath. Ils ont ainsi fondé un gouvernement Lao-Issara à Vientiane avec des fonctionnaires laotiens indépendantistes, dont Khammao Vilay en tant que Premier ministre. Ce dernier a demandé à la cour de dissoudre le gouvernement royal, et a également insisté sur l'importance de prendre en urgence une position ferme devant les alliés en charge de régler la question indochinoise. Phetsarath a, quant à lui, refusé de prendre un quelconque rôle dans ce nouveau gouvernement pour ne pas s'opposer au roi. Or, Fabre à Vientiane a refusé de négocier avec le gouvernement Lao-Issara, malgré les propositions de ce dernier. La cour royale, face à la pression de la part du *Chao Khouèng* de Luang Prabang, s'est vu obligée de se soumettre au nouveau gouvernement le 4 novembre. Cependant, le gouvernement Lao-Issara est revenu vers le roi après la conclusion du traité franco-chinois du 28 février 1945, pour obtenir son accord en vue d'une négociation avec la France, et la reconnaissance de sa souveraineté.

Il semble que certaines élites du nord, à commencer par Kindavong et Phetsarath, ont perçu cette période de changements politiques comme une opportunité pour avancer leurs revendications territoriales. Ils ont ainsi exprimé leur souhait d'unifier le sud du Laos et le royaume de Luang Prabang sous l'égide de ce dernier, de se faire restituer des territoires rattachés « par erreur » à la Thaïlande, au Cambodge et au Vietnam, ainsi que de reconstruire le royaume de Lan Xang englobant les peuples lao des deux rives du Mékong. Phetsarath a également évoqué la possibilité de réaliser une confédération avec la Thaïlande ou le Cambodge, deux pays ayant des liens historiques avec le Laos. Néanmoins, les élites du pays n'étaient pas

été unanimes à voir l'unité du Laos construite à l'initiative de Luang Prabang : Boun Oum, encouragé par son entourage français, a développé l'aspiration d'une restauration du royaume de Champassak et des prérogatives de sa famille, proposant de créer une principauté autonome dans le sud, qui engloberait idéalement le nord-est de la Thaïlande et le nord du Cambodge, dans le cadre d'une fédération du Laos.

Les positions de la cour de Luang Prabang, de Kindavong et de Boun Oum dépendaient fortement de celles de leur entourage français. Néanmoins, les Français au Laos eux-mêmes n'étaient pas unanimes sur l'avenir du Laos ; ils manquaient d'une vision et d'un plan concret susceptibles de satisfaire l'ensemble des élites laotiennes. Phetsarath et le gouvernement Lao-Issara, quant à eux, ont misé sur l'appui des alliés et du Seri Thai. Cependant, le soutien en demi-teinte des alliés les frustra, et la tentative de négociation avec la France et la cour ne connut pas le succès escompté. Aussi, s'exilèrent-ils à Bangkok pour poursuivre leur combat.

Partie III : Les perspectives des élites sur le Laos en tant qu'État-nation indépendant : le gouvernement Lao-Issara et le gouvernement royal

« Certes, en ce siècle de civilisation matérielle et de progrès mécanique à outrance, nous devons évoluer comme les autres, sous peine de mort, mais évoluons dans l'ordre et la discipline, dans le cadre de nos coutumes et de nos traditions les plus respectées et les plus respectables. N'imitons pas servilement l'Occidental, ne copions pas aveuglément sur les voisins, sachons discerner le bien du mal, le beau du laid, le vrai du faux, et souvenons [nous] toujours des enseignements de l'Histoire : tout peuple qui veut durer et se perpétuer dans le temps doit évoluer selon son génie propre. »

Arsène Lapin, Lao-Issara, numéro 69 « Le civil tient le criminel en état », *Le Bang-Faï de la semaine*)[913]

[913] ANOM, HCI, CONSPOL 119.

5. Se réunir sous la bannière du Lao-Issara (1946-1949)[914]

Exilé à Bangkok entre avril et mai 1946, le gouvernement Lao-Issara y a continué la lutte pour l'unité et l'indépendance du Laos. Cependant, les membres du gouvernement, ainsi que les soldats, ont rencontré des problèmes financiers dans leurs mouvements : ils ont bataillé non seulement pour obtenir une aide financière à leurs activités, mais aussi pour gagner leur vie. La situation du gouvernement Lao-Issara a été tellement difficile que même les dirigeants se sont vus obligés de chercher des emplois en Thaïlande et qu'un certain nombre d'exilés ont opté pour le retour au Laos[915]. Ses activités ont momentanément été suspendues. Cependant, à partir de la fin de 1946, le gouvernement exilé a progressivement lancé des campagnes de propagande. Ces dernières sont devenues ses seules armes politiques et diplomatiques, parce que, sous la contrainte financière, le gouvernement Lao-Issara exilé n'avait plus d'autres moyens efficaces pour réclamer et obtenir l'indépendance du Laos et faire reconnaître sa légitimité.

Les actions de propagande ont été analysées par des spécialistes du Laos, mais de manière partielle : Pierre-Bernard Lafont et Yoko Kikuchi ont respectivement déduit que le gouvernement Lao-Issara avait essayé d'attirer l'attention du monde et des pays étrangers à travers la propagande[916]. Jean Deuve a d'ailleurs relevé que leur objectif était de convaincre les fonctionnaires laotiens restés dans le pays de lutter avec les Lao-Issara pour le même but[917]. D'un autre côté, Nina Adams a écrit que l'instigateur des activités de propagande, Katay Don

---

[914] Ce chapitre est la version augmentée d'un article japonais publié en septembre 2019. 赤﨑眞耶 [Akazaki Maya], « ラオ・イサラ政府によるプロパガンダ活動を通じた「独立」の模索：機関紙『バンファイ』の分析を中心として [Seeking "Independence" of Laos through Propaganda Activities by the Lao-Issara Government : An Analysis of the Newspaper *Le Bang-Faï de la Semaine*] », *Journal of Asian and African Studies*, nº 98, septembre 2019.

[915] Selon Oun Sananikone, Souvanna Phouma a travaillé en tant que technicien dans une compagnie d'électricité thaïlandaise, et le docteur Khamko Vilayhong a ouvert sa propre clinique. Oun lui-même a aidé le lieutenant-colonel Jim Thompson, membre de l'OSS, à lancer une *Thai Silk Company*. Phoumi Vongvichit, un des futurs membres principaux du Pathet Lao, écrit dans sa biographie qu'il a travaillé comme agriculteur dans une ferme de tabac à Xiengsène, cédée par un réfugié lao qui vit depuis longtemps en Thaïlande. Germaine Krull Ivens a par ailleurs écrit dans son article qu'au moment des élections [de décembre 1946 à l'Assemblée constituante ?] on compte 30 000 réfugiés laotiens en Thaïlande mais qu'un certain nombre de refugiés étant rentrés au Laos depuis lors, leur nombre a baissé à 3 000 au moment de la publication de son article, le 4 juin 1947. 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « Lao Issara in Exile », article cité, p. 230-226. Oun Sananikone, *op. cit.*, p. 54. プーミー・ヴォンヴィチット [Phoumi Vongvichit], *op. cit.*, p. 84-87. Germaine Krull Ivens, « Error in Laos », *Far Eastern Survey*, vol. XVI, nº 11, juin 1947, p. 121-124, p. 124.

[916] Pierre-Bernard Lafont, « La Littérature politique lao », *in* Pierre-Bernard Lafont, Denys Lombard (éd.), *Littératures contemporaines de l'Asie du sud-est* (Colloque du XXIXe Congrès international des Orientalistes, Paris, juillet 1973), Paris, Asiathèque, 1974, p. 41-55, p. 43. 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « Lao Issara in Exile », article cité, p. 224.

[917] Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 225-226.

Sasorith, avait peu mentionné l'avenir du pays tandis qu'il a souvent blâmé les compatriotes laotiens servant la France[918]. Plus récemment, Wolfson-Ford a analysé huit brochures pour mettre en lumière la position du gouvernement Lao-Issara, démocratique et anti-communiste, en la comparant avec celle du gouvernement royal à Vientiane[919]. Il a cependant peu mentionné le caractère propagandiste de ces brochures ayant pour but de « propager » stratégiquement les idées favorables au gouvernement Lao-Issara.

Dans l'ensemble, le contexte régional et international lors du lancement et du développement des activités de propagande a été relativement occulté et n'a pas fait l'objet de recherches approfondies. Les chercheurs ne sont ainsi pas unanimes sur les caractéristiques de leur contenu, leur rôle et leur but. Les traces des actions propagandistes sont restées dans les archives… Or, de nombreuses questions méritent d'être reconsidérées : pourquoi le gouvernement Lao-Issara s'est-il impliqué dans les activités de propagande malgré sa précarité, et quel était son objectif ? Quelle était la vision du futur État-nation du Laos pour ce gouvernement Lao-Issara ? L'objectif de ce chapitre est de contextualiser les activités du gouvernement Lao-Issara en tenant compte des circonstances régionales et internationales, et de comprendre la vision du nouveau Laos conçue par le gouvernement dans cette période de l'après-guerre.

5.1. La propagande, son but, ses lecteurs

5.1.1. Les activités de propagande, un moyen de négociation

L'aide des pays étrangers est indispensable à la survie du gouvernement exilé à Bangkok. L'aide fournie par le gouvernement de Pridi Banomyong et les hommes politiques du nord-est de la Thaïlande[920], semble avoir été insuffisante. Le 17 octobre 1946, le Premier ministre du gouvernement Lao-Issara, Khammao, a envoyé une pétition au président de la République de Chine à Nankin, Chiang Kai-Shek, pour demander un financement – 10 millions bath thaïlandais – et des armes[921]. Le ministère des Affaires étrangères de Nankin suggère au secrétaire général du Comité central exécutif de Kuomintang d'examiner avec prudence la pétition de Khammao, vu que la demande se montre exigeante et peut potentiellement provoquer un conflit international avec la France. Selon Yoko Kikuchi, aucune source ne

[918] Nina S. Adams, « Patrons, Clients, and Revolutionaries: The Lao Search for Independence, 1945-1954 », *op. cit.*, p. 111.
[919] Voir : « Part One: Semi-colonial Years (1945-1954) », dans Ryan Wolfson-Ford, thèse citée.
[920] *Cf. supra*, 2.2.2. Les premières réponses des élites à la politique coloniale.
[921] 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « Lao Issara in Exile », article cité, p. 229.

confirme une réponse favorable de la part de Kuomintang ; le gouvernement Lao-Issara n'a pas pu obtenir son aide[922].

Le gouvernement exilé a également cherché à obtenir le soutien des États-Unis – qui ont activement aidé le Seri Thai pendant la Seconde guerre mondiale – en particulier en tant qu'intermédiaire. Souphanouvong est chargé de contacter Edwin F. Stanton, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des États-Unis en Thaïlande[923]. Le 1er janvier 1947, Souphanouvong, de concert avec les Khmer Issarak, envoie à ce dernier un document destiné au secrétaire général des Nations Unies. Exposant le désir d'une indépendance du Laos et du Cambodge dans le cadre d'une fédération de l'Asie du Sud-Est, le texte demande aux États-Unis et aux Nations Unies d'intervenir rapidement dans les affaires indochinoises. Après avoir consulté ses autorités au département d'État des États-Unis, Stanton lui demande de rendre le document aux expéditeurs et lui indique que les États-Unis ne pourront pas jouer le rôle d'intermédiaire entre les mouvements d'indépendance indochinois et l'ONU. Stanton, tout en évoquant un potentiel effet positif comme l'envoi d'une mission du Conseil de sécurité des Nations Unies en Indochine, remet finalement le document à Souphanouvong[924]. Au début de février 1947, une démarche semblable de Phetsarath, chef effectif du gouvernement exilé depuis le 1er décembre 1946, auprès des autorités américaines n'obtient pas plus de résultats concrets[925].

Outre la Thaïlande, le Viet Minh a été un partenaire important, en particulier dans le domaine militaire. En septembre 1946, le Comité de résistance de l'est a été créé sous les auspices du Viet Minh, dans le but de renforcer les opérations des guérillas du Lao-Issara dans l'Ouest. Le Parti communiste indochinois exerce secrètement la direction du Comité à travers son président, Nouhak Phoumsavanh[926]. Kaysone Phomvihane[927] est par ailleurs chargé de la

---

[922] Selon Yoko Kikuchi, la pétition étant dans les archives du *Confidential U.S. State Department Central Files*, le Kuomintang rapporterait aux États-Unis les activités du Lao-Issara et aurait l'intention de régler sa position sur celle des États-Unis à ce sujet. *Ibid.*, p. 229-228.

[923] *Ibid.*, p. 228.

[924] *Ibid.*, p. 228-227. 高橋勝幸 [Takahashi Katsuyuki], « メコン河を挟んだ地域主義の試み：タイ・インドシナの「東南アジア連盟」 [Regionalism across the Mekong River in the 1940s: The Failure in the Idea of "Southeast Asia League"] », *in* 梅森直之 [Umemori Naoyuki], 平川幸子 [Hirakawa Sachiko], 三牧聖子 [Mimaki Seiko] (éd.), *歴史の中のアジア地域統合 [Historicizing Asian Regional Integration]*, Tokyo, 勁草書房 [Keiso Shobo], 2012, p. 119-145, p. 128-129. Christopher E. Goscha, *Thailand and the Southeast Asian networks of the Vietnamese revolution, 1885-1954*, London / New York, Routledge, 2016, p. 247-248.

[925] Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 229.

[926] Né en 1916 à Mukdahan au Siam, il a travaillé en tant que chauffeur de camion à l'époque coloniale. Recruté par le Viet Minh entre 1941 et 1945, il est ensuite devenu membre clé du Pathet Lao. Il a assumé la fonction de président de la République démocratique populaire lao entre 1992 et 1998. Il est décédé en 2008. Martin Stuart-Fox, *Historical Dictionary of Laos*, *op. cit.*, p. 235-236.

[927] Né en 1920 dans un village de la province de Savannakhet, d'un père vietnamien et d'une mère lao. Il a été le premier secrétaire général du Parti révolutionnaire populaire lao, de 1955 à 1991. Il a assumé la fonction de président du Conseil des ministres du Laos entre 1975 et 1991, puis celle de président de la République démocratique populaire lao entre 1991 et 1992. Il est décédé en l992. *Ibid.*, p. 148-151.

liaison avec le Viet Minh. Faydang Lobliayao[928] est également au Comité et est nommé au commandement du secteur Xieng Khouang-Samneua. Le gouvernement exilé a donné son approbation au Comité après avoir être informé de sa fondation. Souphanouvong, ayant obtenu l'aide du Viet Minh, s'implique dans les activités militaires. Il se déplace activement au Laos pour vérifier le bon fonctionnement des guérillas ainsi que pour organiser des unités conjointes Lao-Issara-Viet Minh pour les opérations frontalières[929]. Dans le nord, Phoumi Vongvichit installe deux zones de résistance avec l'aide du Viet Minh à partir de septembre 1947[930]. Or, ce même mois, la Ligue de l'Asie du Sud-Est est fondée à Bangkok avec la participation de six pays : la Thaïlande, le Vietnam (Viet Minh), l'Indonésie, le Cambodge (Khmer Issarak), le Laos (Lao-Issara) et la Malaya pour s'entraider en faveur de l'indépendance et se procurer des armes. Les postes importants de la Ligue sont occupés par des hommes politiques du nord-est de la Thaïlande, des membres du Viet Minh et ceux du Lao-Issara : Tiang Sirikhan en devient le président, et Souphanouvong est nommé secrétaire général[931].

Tout en consacrant ses efforts à l'organisation militaire, le gouvernement exilé continue en même temps de négocier avec la France. Il apparaît clairement que la négociation demeure un mot-clé de la stratégie du gouvernement Lao-Issara, comme Germaine Krull Ivens, correspondante de guerre, l'évoque dans son article[932]. Selon cette dernière, plusieurs initiatives sont engagées par le Lao-Issara : envoi d'une lettre au président du Gouvernement provisoire, Georges Bidault en octobre 1946, entrevue avec un émissaire français officieux de Saigon les 17 et 18 novembre 1946, autre entrevue avec des émissaires officiels du 6 mars 1947. Néanmoins, les négociations avancent difficilement : la France propose une indépendance du Laos dans la Fédération indochinoise et dans le cadre de l'Union française en se basant sur le *modus vivendi* signé entre la France et le Laos le 27 août 1946. Le Lao-Issara l'accepte difficilement[933]. Dans ce *modus vivendi*, malgré le transfert d'une partie du pouvoir au Royaume du Laos, la France garde le droit de veto pour les actes législatifs et les ordonnances royales, conserve toujours le contrôle de la sécurité et des relations extérieures au Laos, et prend la direction des affaires budgétaires et financières[934]. Le Lao-Issara refuse nettement le retour à cette condition définie par le *modus vivendi*, mais la forme idéale de l'indépendance diffère selon ses membres, et certainement le contexte. Krull Ivens rapporte qu'un groupe veut

[928] Il a été membre hmong important du Pathet Lao.
[929] Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 71-72.
[930] プーミー・ヴォンヴィチット [Phoumi Vongvichit], *op. cit.*, p. 90-97.
[931] 高橋勝幸 [Takahashi Katsuyuki], « Regionalism across the Mekong River in the 1940s: The Failure in the Idea of "Southeast Asia League" », *op. cit.*, p. 131.
[932] Germaine Krull Ivens, article cité, p. 123. Geoffrey C. Gunn, *Political Struggle in Laos (1930-1954)*, *op. cit.*, p. 203.
[933] Germaine Krull Ivens, article cité, p. 124.
[934] Geoffrey C. Gunn, *Political Struggles in Laos (1930-1954)*, *op. cit.*, p. 184.

l'indépendance dans le cadre de l'Union française alors que l'autre souhaite que le Laos devienne un pays dans le cadre d'une fédération de l'Asie du Sud-Est[935].

À la suite de plusieurs tentatives de négociations probablement vaines, « un groupe de Lao-Issara », dont Katay Don Sasorith, projette de lancer un journal d'information politique en français, *Le Périscope*, vers le début de 1947. Le gouvernement Lao-Issara, cependant, reporte ce projet « en raison de la tournure des événements »[936]. Nous ne pouvons savoir précisément de quoi il s'agit mais, alors en exil en Thaïlande, le gouvernement aurait observé les hésitations du gouvernement thaïlandais[937]. Un autre problème plus important est que « les imprimeries possédant des polices de caractères français y sont extrêmement rares »[938]. Ces contraintes auraient empêché l'amorce de véritables activités propagandistes. En attendant la décision du gouvernement, le groupe exilé a décidé de publier des articles déjà rédigés sous forme de recueil. C'est ainsi que la première brochure *Pour rire un peu, histoire vécue* a été publiée en août 1947[939].

Même si ne pouvons malheureusement pas en connaître la date précise, le gouvernement Lao-Issara commence à promouvoir les activités propagandistes avant la fin de l'année 1947. La source financière provient d'une aide dispensée par le Trésorier des anciens Thaï Seri[940] et des dons des participants ou des partisans du Lao-Issara[941]. Il est probable que l'effondrement du gouvernement de Pridi Banomyong, soutien principal du mouvement d'indépendance des pays indochinois, en novembre 1947, ait influencé la politique du gouvernement Lao-Issara. Le coup d'État militaire du 8 novembre 1947 en Thaïlande a poussé Phibun Songkhram à retourner sur la scène politique, et à reprendre le pouvoir en avril 1948 comme Premier ministre. Sous le

---

[935] Germaine Krull Ivens, article cité, p. 124.

[936] Thao Katay (éd.), *Pour rire un peu, histoires vécues*, Bangkok, Éditions Lao-Issara, 1947, p. XI-XII. Je tiens à remercier Mme Yoko Kikuchi d'avoir partagé cet ouvrage avec moi.

[937] Dans l'avant-propos de la brochure *Contribution à l'histoire du mouvement d'indépendance nationale lao*, le groupe de Lao-Issara a expliqué : « le fait que nous vivons en quelque sorte cachés en terre étrangère – nous allions écrire en terre sœur et amie – constitue pour nous et pour notre action un sérieux obstacle. C'est en passant par-dessus cet obstacle que, dans le respect des lois et règlements de ce pays et dans le cadre des usages internationaux en matière d'hospitalité politique, les promoteurs de ce journal se proposaient d'explorer périodiquement l'horizon et de considérer attentivement, à la manière d'un périscope de sous-marin, les faits et événements politiques survenus dans le monde en général et dans notre cher Laos en particulier ». Thao Katay, *Contribution à l'histoire du mouvement d'indépendance nationale lao*, *op. cit.*, p. XXI.

[938] Après la phrase citée, le groupe de Lao-Issara adresse ses remerciements à « Mr. Chuan Subsunthara » de « The Phanich Suphaphon Press ». Dès lors, la publication des brochures aurait été effectuée à l'aide de ce dernier. Nous voyons souvent le nom de cette maison d'édition à la fin des brochures : « Printed by Nai Chuan Sabsunthorn At The Phanich Suphaphon Press, Sampeng Street, Bangkok, Siam ». Thao Katay (éd.), *Pour rire un peu, histoires vécues*, *op. cit.*, p. III-IV.

[939] Thao Katay, *Contribution à l'histoire du mouvement d'indépendance nationale lao*, *op. cit.*, p. XXII.

[940] Jean Deuve, *Le Laos 1945-1945*, *op. cit.*, p. 240.

[941] Dans le numéro 4 du *Bang-Faï de la semaine,* l'auteur a demandé un don pour promouvoir les activités de propagande aux lecteurs des premiers numéros du *Bang-Faï*. ANOM, HCI, CONSPOL 119, William Rabbit, « Un écho de la "conférence franco-laotienne-cambodgienne et siamoise de Washington" (pour parler comme S.A.R. le Prince Savang Vatthana) », *Le Bang-Faï de la semaine nº 4*, fin de 1947 (date de publication estimée).

gouvernement de Phibun, le gouvernement en exil était autorisé à rester en Thaïlande, mais les activités militaires dans le territoire thaïlandais ont été de plus en plus restreintes. Dans une telle situation, le gouvernement se serait vu obligé de s'impliquer dans les activités politiques – propagandistes – plutôt que les activités militaires. La circulaire nº 972 émise par Phetsarath le 9 avril 1948[942] précise que le gouvernement exilé n'a créé que les services nécessaires parce que le travail manque et que ce gouvernement est réfugié au Siam[943]. Rares sont les autres activités menées par le gouvernement, hormis les opérations militaires, pendant cette période. Si des activités de propagande ont été lancées par le gouvernement en exil, c'est donc qu'il les a considérées comme nécessaires.

Ainsi vers la fin de 1947, le gouvernement Lao-Issara aurait officiellement décidé la publication d'un journal, *Le Bang-Faï de la semaine*[944], et le lancement des actions propagandistes[945]. Ce journal et les autres brochures qui seront publiés par la suite sont d'abord principalement rédigés en français, mais le gouvernement a créé une version laotienne du *Bang-Faï* vers le milieu de l'année 1949. En 1948, les brochures compilant des articles du *Bang-Faï* ou d'autres articles originaux ont été activement publiées[946]. La plupart ont été rédigés en français, mais la publication des brochures rédigées en laotien – ainsi que *le Bang-Faï* – aurait commencé entre mai et juin 1949[947]. Katay Don Sasorith[948] a joué le rôle principal en tant

[942] Cette circulaire a été destinée aux « Députés et aux membres des Comités Lao-Émigrés » et a consisté en « explications concernant les remaniements au sein du Gouvernement Lao-Issara ». Les points abordés dans la circulaire sont les suivants : l'intérieur, l'informations et propagande, l'économie, le commerce et l'industrie, les finances, l'armée, et les affaires étrangères. Par ailleurs, Pierre Perrier, le directeur de la police et de la sûreté fédérales, a précisé que cette circulaire et d'autres documents recueillis dans le même temps étaient « la meilleure documentation que l'on ait pu obtenir jusqu'ici sur les activités du Gouvernement Lao ». ANOM, HCI, CD 109, « Note du directeur de la police et de la sûreté fédérales Pierre Perrier pour messieurs le directeur du cabinet de monsieur le haut-commissaire de France pour l'Indochine, le conseiller politique et le conseiller diplomatique, au sujet de l'organisation Lao-Issara au Siam, à Saigon, le 10 septembre 1948 ». *Ibid.*, « Annexe V de la note par le directeur de la police et de la sûreté fédérales Pierre Perrier du 10 septembre 1948 : Circulaire nº 972 de Phetsarath du 29 avril 1948 ».

[943] *Ibid.*, p. 2-3.

[944] Dans cette thèse, nous analyserons 76 numéros de ce journal français, et 5 numéros de la version laotienne de ce journal.

[945] La date du lancement de ce journal n'est pourtant pas évidente parce que la plupart des articles n'ont pas été datés. Ici, nous ferons des analyses de ce journal hebdomadaire avec les dates de publication estimées que j'ai fixées en ayant recours aux documents d'archives français et américains. La plupart des dates estimées sont bien cohérentes avec l'actualité mentionnée dans les articles. Il y apparaît tout de même des contradictions pour quelques numéros. Les numéros concernés seront clarifiés dans les notes de bas de page.

[946] À ma connaissance, 22 brochures auraient été publiées durant l'exil.

[947] Dans le numéro 55, l'auteur a évoqué que des brochures en langue lao et en caractères lao étaient publiées pour la première fois. Il a aussi ajouté que des brochures écrites « en langue siamoise ou en langue lao transcrite et orthographiée à la siamoise » avaient déjà été publiées (CF, Indochina 1945-1949 : Internal Affairs, Microfilm Reel 8, Arsène Lapin, « La première publication en langue lao du comité des éditions Lao-Issara », *Le Bang-Faï de la semaine nº 55*, octobre 1948 (date de publication estimée)). Nous relevons une contradiction au niveau de la date de publication de ce numéro : je l'ai estimée au mois octobre 1948, mais un document d'archives des ANOM nous relève que ce numéro a déjà été reçu par la France en septembre 1948.

[948] Selon la circulaire nº 972, Katay Don Sasorith a été nommé ministre des Informations et Propagandes. Or, selon Deuve, Katay, étant déjà ministre des Finances, a été nommé ministre de la Propagande lorsque Phetsarath est entré en fonction comme chef effectif du gouvernement Lao-Issara le 1er décembre 1946 et qu'il a remanié le

qu'auteur[949] et éditeur[950]. Il est aussi probable que les activités de propagande aient été officiellement soutenues par les principaux membres du gouvernement Lao-Issara[951]. Elles se sont terminées avec la dissolution du gouvernement Lao-Issara en octobre 1949[952].

Les brochures propagandistes sont diffusées dans divers lieux, bien qu'il ne s'agisse pas d'une opération massive. Dans la circulaire nº 972, Phetsarath tire un bilan positif des activités de propagande :

> *« Plusieurs exemplaires de l'histoire de notre pays [du Laos] ont été envoyés en Amérique, en Angleterre, en France, aux Indes, en Birmanie, en Chine etc... Notre propagande s'étend actuellement à tous les pays du globe : des tracts et des brochures en Français, en Anglais, en Siamois, relatifs à l'histoire, à la pensée et à la politique du Laos ont été diffusés[953]. »*

Ces activités de propagande ont en effet attiré l'attention des pays étrangers, y compris de la France et des États-Unis. Nous pouvons donc trouver les publications du gouvernement Lao-Issara dans les centres d'archives des deux pays. Malgré le peu d'informations qu'il nous reste sur les lecteurs et le tirage, ces archives ont laissé quelques traces intéressantes. Le gouvernement Lao-Issara a envoyé ses publications à diverses personnalités importantes et dans quelques endroits-clés – *Le Bang-Faï* au directeur du *Journal d'Extrême-Orient* à Saigon[954],

cabinet. ANOM, HCI, CD 109, « Annexe V de la note par le directeur de la police et de la sûreté fédérales Pierre Perrier du 10 septembre 1948 : Circulaire nº 972 de Phetsarath du 29 avril 1948 », document cité, p. 2. Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 226.

[949] Dans le journal et les brochures, nous trouvons le nom de nombreux auteurs : Thao Katay, Don Sasorith, William Rabbit, Arsène Lapin, « Un groupe de Lao-Issara », Amer Issara, Singha Soukhaseum, Chane Kathong, Thit Ham, Xieng Kaine, Thao Mok Phoumisavann, Chareun Nakhaphong, Pek Khaykham, Soukan Vilaysan, Keo Viphakone. Selon Deuve, Katay a rédigé *Le Bang-Faï*, quelques tracts et des lettres ouvertes aux autorités ou aux fonctionnaires laotiens restant dans le pays à l'aide de Soukan Vilaysarn (Vilaysane) et de Leuan Vilayhongs. Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 227.

[950] Les noms évoquant Katay Don Sasorith, utilisés dans les activités de propagande sont les suivants : Thao Katay, Don Sasorith, William Rabbit et Arsène Lapin. Katay signifie « lapin » en laotien, et les deux derniers sont les noms de plume selon Stuart-Fox. Cependant, dans le journal et les brochures, ces quatre auteurs étaient traités comme personnes distinctes. Nous ne pouvons donc pas savoir si ces noms désignaient tous Katay Don Sasorith lui-même. Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 73, p. 124.

[951] Dans la circulaire nº 972, Phetsarath a remercié d'autres ministres dont Souvannaphouma, Souphanouvong et Kruong, de leur aide pour les activités de propagande. ANOM, HCI, CD 109, « Annexe V de la note par le directeur de la police et de la sûreté fédérales Pierre Perrier du 10 septembre 1948 : Circulaire nº 972 de Phetsarath du 29 avril 1948 », document cité, p. 5.

[952] Dans le numéro 107, l'auteur a annoncé que *Le Bang-Faï de la semaine* se terminerait avec son prochain numéro. Katay D. Sasorith, *Le Laos : Son évolution politique, sa place dans l'Union française*, *op. cit.*, p. 139.

[953] ANOM, HCI, CD 109, « Annexe V de la note par le directeur de la police et de la sûreté fédérales Pierre Perrier du 10 septembre 1948 : Circulaire nº 972 de Phetsarath du 29 avril 1948 », p. 5.

[954] *Ibid.*, « Lettre du Haut-commissaire de France en Indochine (service du conseiller diplomatique) à monsieur de La Grandville, chargé d'affaires de France par intérim en Thaïlande, au sujet de la propagande Lao-Issara, Saigon, le 21 mai 1949 ».

des brochures enveloppées[955] et envoyées de la Thaïlande à Vientiane[956]. Plusieurs exemplaires de la brochure intitulée *Le Laos : Pivot idéal de la lutte contre le communisme dans le sud-est asiatique* sont envoyés « à l'U.S.I.S., avec "prière de vouloir bien faire une large diffusion aux États-Unis d'Amérique", à l'Ambassade américaine et à de nombreux particuliers américains »[957]. Elles ont aussi circulé à Bangkok selon les États-Unis[958]. Le gouvernement Lao-Issara a donc supposé que les personnalités françaises, américaines, anglaises, ainsi que les habitants des pays voisins étaient les lecteurs potentiels de ses publications.

Or, sa stratégie vise également à faire circuler les publications aux Laotiens eux-mêmes. Le gouvernement a expliqué, dans sa circulaire n° 972, que les activités de propagande étaient assez répandues et que, grâce à cela, subsistait un vrai réseau de connexions entre le gouvernement Lao-Issara à Bangkok et les partisans restés dans des villes frontalières en Thaïlande[959]. Les noms des donateurs parfois mentionnés dans le journal et les brochures nous indiquent aussi que ces brochures auraient joué un rôle de connexion entre les membres du Lao-Issara à Bangkok et ceux qui étaient à la frontière – Xieng Sène, Xieng Khane, Nong Khai et Nakhone Phanom, le comité d'émigrés. Les Laotiens constituent donc bien la cible des activités. La France a aussi reconnu que *Le Bang-Faï* était propagé en Indochine, en particulier dans le Laos[960]. Il est donc possible que les Laotiens intérieurs aient pu aussi, dans une certaine mesure lire ce journal.

Cependant, peu de Laotiens ont dû lire en réalité le journal et les autres brochures, rédigés principalement en français ; les lecteurs étaient probablement issus des élites restées fidèles au gouvernement royal, des Français séjournant en Asie du Sud-Est, et des étrangers francophones. Le choix de la langue française comme langue de rédaction a donc surtout permis de promouvoir une propagande d'ampleur internationale pour obtenir le soutien des pays étrangers. Un article du *Bang-Faï* a traité de ce sujet : dans le numéro 40 intitulé « Le temps

[955] Deux enveloppes étaient destinées à « Monsieur le commissaire publique [sic : public] à Vientiane », et à « Monsieur chef sureté armé militaire à Vientiane » respectivement.
[956] ANOM, HCI CONSPOL 119, « Lettre du Commissaire de la République au Laos à Monsieur le haut-commissaire de France pour l'Indochine, à Vientiane, le 21 mai 1949 ».
[957] *Ibid.*, « Renseignement du Haut-Commissariat de France en Indochine, au sujet de la brochure de propagande Lao-Issara, le 29 avril 1949 ».
[958] CF, Indochina 1945-1949 : Internal Affairs, Microfilm Reel 8, « Transmittal of Free Lao Publications Circulated in Bangkok to the Honorable the Secretary of State in Washington from Edwin F. Stanton, December 15 1948 ».
[959] ANOM, HCI, CD 109, « Annexe V de la note par le directeur de la police et de la sûreté fédérales Pierre Perrier du 10 septembre 1948 : Circulaire n° 972 de Phetsarath du 29 avril 1948 », document cité, p. 5.
[960] *Ibid.*, « Lettre du Haut-commissaire de France en Indochine (service du conseiller diplomatique) à monsieur de La Grandville, chargé d'affaires de France par intérim en Thaïlande, au sujet de la propagande Lao-Issara, à Saigon, le 21 mai 1949 ».

n'est pas encore venu de mêler le peuple à nos querelles »[961], l'auteur a mentionné la difficulté de rédiger en laotien par manque de moyens dactylographiques et typographiques, et la facilité de la langue française pour la circulation des idées du gouvernement Lao-Issara vers la communauté internationale et le peuple français[962]. Pour le gouvernement Lao-Issara en exil, la propagande est essentiellement un moyen diplomatique pour négocier avec la France.

5.1.2. Les élites et la masse

Comme nous l'avons abordé dans le quatrième chapitre, Phetsarath et le gouvernement Lao-Issara présupposent, pour l'indépendance du Laos, l'unité du Nord et du Sud, dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle héritée de la tradition du royaume de Lan Xang, sous l'autorité du roi de Luang Prabang. L'indépendance du Laos est définie comme l'aspiration du peuple lao tout entier. En reflétant cette attitude, le gouvernement Lao-Issara démontre, dans le journal propagandiste, la possibilité d'établir une relation harmonieuse avec le gouvernement royal et de se réconcilier avec ce dernier. Selon ce journal, le gouvernement royal n'est pas un ennemi antipathique, mais un « compatriote » avec lequel le Lao-Issara devrait coopérer. Nous pouvons expliquer cette attitude du gouvernement Lao-Issara par le fait que le symbole du Royaume du Laos, l'éléphant blanc avec trois têtes, est souvent représenté sur la couverture des brochures propagandistes rédigées sous la direction de Katay Don Sasorith[963]. De plus, ses membres se présentent comme des sujets fidèles au service du Royaume du Laos et prétendent représenter la quasi-totalité de l'élite du Laos[964].

Le gouvernement Lao-Issara a surtout répété l'importance de l'unité nationale lors du lancement du journal. Dans le numéro 1, l'auteur explique ceci :

> *« Nous sommes profondément peinés d'apprendre que selon votre sentiment à l'égard des Lao-Issara, vous vous êtes divisés en deux dans : le parti dit de Savang, qui spécule sur l'avenir et la fortune de ce prince pro-français et qui redoute – sans raison d'ailleurs – le retour des Lao-Issara, comme si la victoire*

[961] ANOM, BIB AOM B5411, Thao Katay (éd.), *Les valets de l'impérialisme français*, Bangkok, Éditions Lao-Issara, 1948, p. 5-12. Nous avons une contradiction au niveau de date de publication de ce numéro : je l'ai estimée à juillet 1948, mais la brochure propagandiste *Les valets de l'impérialisme français*, dans laquelle ce numéro a été extrait, a été publiée en mai 1948.
[962] *Ibid.*, p. 9-12.
[963] ANOM, HCI, CD 109, Thao Katay (éd.), *Les aspirations du peuple lao ou les revendications des Lao-Issara*, Bangkok, Éditions Lao-Issara, 1949. ANOM, HCI, CONSPOL 119, Thao Katay (éd.), *Voix française : Faudra-t-il évacuer l'Indochine ?*, Bangkok, Éditions Lao-Issara, 1949. *Ibid.*, Thao Katay, *Le Laos : Pivot idéal de la lutte contre le communisme dans le Sud-Est Asiatique*, Bangkok, Éditions Lao-Issara, 1949. *Ibid.*, Thao Katay (éd.), *Depuis le retour de la domination française, le Laos n'avance pas*, Bangkok, Éditions Lao-Issara, 1949. À ma connaissance, le drapeau du Lao-Issara n'est représenté que sur la couverture d'une brochure propagandiste et d'une compilation des articles du Bang-Faï.
[964] ANOM, HCI, CD 109, Un groupe de Lao-Issara, « Lettre ouverte à sa majesté Sisavang Vong, roi du Laos », *Le Bang-Faï de la semaine n° 5*, fin 1947 (date de publication estimée).

de ceux-ci ne serait pas celle du peuple lao même ; le parti populaire, qui s'efforce sincèrement de profiter des évènements pour essayer de réaliser les aspirations les plus légitimes du peuple lao et qui se voit en conséquence obligé de réagir, assez violemment parfois, contre les menées systématiquement et aveuglément pro-françaises de la clique de traîtres et de vendus que nous connaissons bien[965]*. »*

À la fin de ce numéro, l'auteur ajoute :

« Rappelons-nous que la politique coloniale française a toujours été de "diviser pour régner", et n'oublions jamais ce que nous enseigne la sagesse des nations : "Tout peuple divisé périra".

Les Lao-Issara, qui luttent pour les aspirations profondes du peuple lao, à savoir la liberté et l'indépendance du pays lao, ne connaissent et ne veulent connaître aucun parti ; ils sont de cœur et fraternisent avec tous ceux qui travaillent sincèrement, honnêtement et loyalement pour le bonheur du peuple lao, avec tous ceux qui savent placer l'intérêt supérieur du pays au-dessus de leurs intérêts personnels ou de famille[966]*. »*

Tout en critiquant le prince Savang Vatthana et son entourage, l'attitude du gouvernement Lao-Issara est claire : éviter la division et coopérer avec tous ceux qui travaillent pour l'intérêt national dans le but de réaliser la liberté et l'indépendance du pays.

Cette prise de position va de pair avec la négociation entre Bao Dai et la France. Contrairement à l'intention de la France, le gouvernement Lao-Issara a cru à la réalisation d'un Vietnam unifié à la suite d'un accord et d'une coopération entre Bao Dai et Ho Chi Minh, qui aurait pu conduire le Laos à la négociation avec la France. Ho Chi Minh et Bao Dai sont considérés comme des nationalistes marchant vers le même objectif et comme les moteurs de l'indépendance[967]. Dans cette logique, il est aussi nécessaire de réaliser une alliance de raison entre le gouvernement Lao-Issara et le gouvernement royal pour l'indépendance. Cette attitude a bien été clarifiée dans le numéro 2 :

« Il est à peu près certain que ex-empereur Baodai [Bao Dai] réussira à obtenir pour le Vietnam l'unité et l'indépendance que, pour diverses considérations, la

[965] *Ibid*., Un groupe de Lao-Issara, « Aux compatriotes restés dans le pays », *Le Bang-Faï de la semaine n° 1*, fin de 1947 (date de publication estimée).
[966] *Ibid.*
[967] Par exemple, l'auteur a relevé ainsi dans le numéro 46 : « Pourvu que l'ex-empereur Baodai [Bao Dai] obtienne l'accord du Président Hochiminh [Ho Chi Minh], c'est tout ce que nous souhaitons, car le sort des négociations Bollaert-Baodai dépend indiscutablement et uniquement de cet accord. », CF, Indochina 1945-1949 : Internal Affairs, Reel 8, Thao Katay (éd.), *L'amitié ou la haine !*, *op. cit.*, p. 147.

France n'a pas se résoudre à accorder au président Ho Chi Minh. Le discours du 10 septembre 1947 de M. Bollaert et la proclamation du 18 suivant de l'ex-souverain d'Annam nous le laissent entrevoir formellement. Il ne nous semble même pas téméraire d'affirmer que l'accord franco-vietnamien interviendra quelques jours avant le Têt prochain.

Le retour du prince Savang[968] signifierait-il la reprise des pourparlers franco-lao aussitôt après le règlement de la question vietnamienne ? Nous avons des raisons de le penser.

Ces pourparlers, cependant, n'auront des chances d'aboutir que si le Prince Savang condescend à tâter le pouls de son peuple.

Mais ce descendant dégénéré du grand Fa-Ngoum est-il perfectible ? That is the question[969]. »

Ainsi, le gouvernement Lao-Issara met-il ses espoirs dans le lancement de la négociation entre le Laos et la France, qui suivrait celle supposée entre le Vietnam et la France. Pour lui, il est indispensable que lui et le gouvernement royal à Vientiane se réunissent pour préparer cette future négociation, en conciliant leurs points de vue[970].

Cependant, selon le Lao-Issara, des « traîtres » et des « vendus » existent dans le gouvernement royal – à commencer par le prince Savang Vatthana et les Souvannavong. La critique des autres personnalités du gouvernement royal reste plutôt modérée. La raison de cette modération a été expliquée dans le numéro 56 :

« Les compatriotes qui ont travaillé ou simplement aidé au retour des Français, parce qu'ils avaient la conviction profonde que la [sic] Laos ne pourrait pas se rebâtir sans le concours de la France, méritent notre indulgence, et nous ajouterons même de notre respect si, sincérement [sic], loyalement, ils s'efforcent de profiter de la présence française pour améliorer le statut politique du peuple lao ; et ses conditions d'existence matérielle et morale.

Si au contraire, ils n'étaient que de simples opportunistes de vulgaires profiteurs, ne travaillant à maintenir et à consolider la présence française que dans le seul

[968] Selon ce numéro, le prince a participé à la conférence franco-laotienne, cambodgienne et siamoise à Washington entre avril et décembre 1947. Il est arrivé à Saigon au début de décembre pour rentrer au Laos.
[969] ANOM, HCI, CD 109, William Rabbit, « Le prince Savang, l'espoir des colonialistes français et le désespoir du peuple lao, est-il perfectible ? », *Le Bang-Faï de la semaine n° 2*, fin 1947 (date de publication estimée).
[970] *Ibid.*, « Note du directeur de la police et de la sûreté fédérales Pierre Perrier pour Messieurs le haut-commissaire de France pour l'Indochine (Direction du cabinet), le conseiller politique, le conseiller diplomatique et le chef du bureau fédéral de documentation, le 22 avril 1948 ».

but de maintenir et de se consolider eux-mêmes dans les hautes charges ou fonctions auxquelles les ont élevés les colonialistes français, ils méritent tout notre mépris. Dans ce cas, ce sera pour nous un devoir de les clouer sans pitier [sic] au pilori, au même titre et dans les mêmes conditions que les traitres catalogués Savang, en attendant de pouvoir les mettre tous, les uns et les autres, définitivement hors d'état de nuire au pays de leurs pères.

C'est pour ces raisons que nous avons toujours pris soin de ne pas les attaquer personnellement, nommément, tant que nous n'avons pas de preuves formelles de leur félonie et de leur trahison, nous leur accordons "le bénéfice du doute" comme on dit au tribunal. »[971]

La critique des membres du gouvernement royal a ainsi été relativement limitée, et ce jusqu'au début de 1949. Pour le gouvernement Lao-Issara, « l'élite lao actuelle est déjà assez restreinte pour que nous songions, tant que nous n'y serons pas contraints par d'impérieuses nécessités, à la décimer par une lutte fratricide » [972].

Or, dans le numéro 40, l'auteur a mentionné la demande formulée par ses partisans, du lancement du *Bang-Faï de la semaine* en lao, « à l'intention de la grande masse du peuple lao » ; il a refusé cette demande en expliquant que le moment de mêler le peuple au conflit entre le gouvernement Lao-Issara et le gouvernement royal n'était pas encore venu. L'auteur répète d'ailleurs que les Lao-Issara n'oublieront pas « les besoins de la grande masse des compatriotes », et que le gouvernement a décidé de publier des brochures de propagande rédigées en langue lao. À la fin de cet article, il ajoute : « Nous saurons, quand l'exigeront les circonstances, changer non seulement nos méthodes d'action et de lutte, mais aussi notre fusil d'épaule[973]. »

Le gouvernement Lao-Issara distingue donc clairement les élites et la grande masse du peuple. Il opte pour cette stratégie afin d'éviter la scission du peuple, en la mêlant au conflit entre les élites. Il n'a rien à gagner à la critique des « valets de l'impérialisme français », et cette scission pourrait causer un résultat défavorable, selon l'auteur :

« Et puis que gagnerions-nous de bon, d'utile, en faveur de notre cause d'indépendance nationale, à dénoncer tous ces valets conscients ou inconscients

[971] CF, Indochina 1945-1949 : Internal Affairs, Microfilm Reel 8, Don Sasorith, « Le bénéfice du doute », *Le Bang-Faï de la semaine n° 56*, octobre 1948 (date de publication estimée).
[972] ANOM, BIB AOM B5411, Thao Katay (éd.), *Les valets de l'impérialisme français*, *op. cit.*, p. 6. Le manque d'élites a aussi été mentionné dans le numéro 95. ANOM, HCI, CONSPOL 119, Chane Kathong, « Le Laos peut-il se passer de l'appui d'une grande nation ? », *Le Bang-Faï de la Semaine n° 95*, juill. 1949 (date de publication estimée).
[973] ANOM, BIB AOM B5411, Thao Katay (éd.), *Les valets de l'impérialisme français*, *op. cit.*, p. 5-6, p. 10, p. 12.

de l'impérialisme français à une vindicte populaire pour le moment impuissante ? Pas grand-chose, sans doute ; en tout cas, nous nous ferions des adversaires plus enragés, sinon de nouveaux ennemis, et le petit fossé qui nous sépare les uns des autres du fait des colonialistes français s'élargirait au détriment de l'Intérêt supérieur du pays, à moins...à moins d'inciter, de pousser tout bonnement le peuple à se faire justice lui-même, en lui donnant les moyens d'exterminer cette bande de traîtres et de vendus qui tente de le réduire de nouveau à l'esclavage et qui est présentement cause de ses malheurs.

Or, c'est précisément ce que nous tenons à éviter, tant que nous avons encore l'espoir de ramener ces "égarés" – qui ne sont d'ailleurs pas très nombreux – dans le chemin de l'honneur et du patriotisme.

Aussi bien, pour limiter nos petites querelles, pour les circonscrire au petit cercle de l'élite lao, continuerons-nous jusqu'à nouvel ordre à écrire de préférence nos tracts et nos brochures de propagande en langue française, que lisent et comprennent tous nos compatriotes instruits[974]*. »*

Pour le gouvernement Lao-Issara, le déclenchement d'une guerre civile impliquant le peuple est à éviter à tout prix, et la réconciliation par la discussion entre les élites serait une solution idéale.

Du fait de ce choix délibéré de valoriser les élites plutôt que la masse de la population, les minorités ethniques sont peu mentionnées dans le *Bang-Faï de la semaine*. Mais elles sont parfois décrites sous les traits de compatriotes luttant pour l'indépendance du Laos. Dans le numéro 14, l'auteur a mentionné ainsi la révolte menée par Kommadam d'origine « kha » :

« Et quant à affirmer aussi que Kommadam était un vulgaire chef pirate, cela dépasse vraiment l'entendement. Les colonialistes français se figurent sans doute qu'ils sont les seuls à monopoliser l'esprit d'indépendance et le patriotisme. Sont des rebelles, des pirates tous ceux qui ne veulent pas de la domination française ou qui luttent contre l'impérialisme français[975]*. »*

Cette révolte est donc présentée comme une composante du mouvement basé sur le patriotisme et la quête de la liberté et de l'indépendance, engagé par le gouvernement Lao-Issara. Dans le numéro 53, l'auteur précise même, en citant Katay Don Sasorith : « Depuis le début de l'année,

[974] *Ibid.*, p. 8-9.
[975] ANOM, BIB AOM B5411, Thao Katay (éd.), *Les valets de l'impérialisme français*, *op. cit.*, p. 71-73.

plus de 2.500 Méos [Hmongs], Yaos et Khamous de la région de Muong-Sing, Louang-Namtha, Muong-Meung, etc., sont venus grossir les rangs des Lao Issara[976]. »

Néanmoins, à partir de mars 1949, le gouvernement Lao-Issara commence à évoquer la possibilité d'adopter une nouvelle stratégie : mêler toute la population dans le mouvement et la soulever[977]. Dans le numéro 90, il annonce le commencement de la parution du *Bang-Faï* en version laotienne, tout en évoquant la possibilité d'une lutte militaire :

> *« D'ores et déjà, nous mettons à l'étude un nouveau plan de propagande en langue lao, Nous/décidé [sic], en effet, de nous attacher principalement, désormais, à cultiver le sentiment patriotique et à développer l'esprit de dévouement et de sacrifice dans la grande masse de nos compatriotes de manière à ce qu'ils soient tous prêts à réagir par la force et la violence contre le colonialisme français. Le jour où nous aurons perdu tout espoir de faire entendre raison à la France avec notre forme de lutte actuelle, que chacun sait beaucoup plus politique que militaire. Ce jour-là, nous déclencherons contre les autorités françaises d'occupation et contre la bande de traîtres qui est à leur solde une véritable guerre, une guerre totale, une guerre sans merci, où tous les moyens extrêmes seront employés de manière à la fois impitoyable et implaccable [sic], que ces moyens soient bons ou mauvais, pourvu seulement qu'ils nous permettent d'atteindre rapidement notre but, c'est-à-dire l'indépendance nationale[978]. »*

Ainsi, dès le début de 1949, quand le gouvernement commence à être acculé et à perdre l'espoir d'une alliance avec le gouvernement royal, il prend une nouvelle directive : une action de propagande ciblant la population de masse et la préparation de la guerre totale. Mais elle est éphémère ; à cette période, le gouvernement exilé, perdant les soutiens principaux, n'a plus de moyen efficace de lutte[979].

5.1.3. La France et les autres pays étrangers

Le gouvernement Lao-Issara exilé a conservé la même attitude – ne critiquer qu'une petite partie des adversaires, adopter une attitude globalement amicale et conciliante – avec la

[976] CF, Indochina 1945-1949 : Internal Affairs, Microfilm Reel 8, Don Sasorith, « Nos compatriotes émigrés a Xiengsène », *Le Bang-Faï de la semaine n° 53*, octobre 1948 (date de publication estimée).
[977] ANOM, HCI, CONSPOL 119, Arsène Lapin, « Il n'y a que des "valets" au Laos », *Le Bang-Faï de la semaine n° 75*, mars 1949 (date de publication estimée).
[978] *Ibid.*, Don Sasorith, « Nouvelles publications Lao-Issara », *Le Bang-Faï de la semaine n° 90*, juin 1949 (date de publication estimée).
[979] *Cf. infra*, 5.2.2. Les différentes conceptions de l'indépendance : le « Grand Laos », une confédération avec la Thaïlande, une union de l'Asie du Sud-Est, ou le Laos dans l'Union française.

France. La critique envers la France était seulement destinée aux « colonialistes », et non aux « bons » Français[980]. Dans la volonté première du gouvernement d'employer avant tout la diplomatie et la propagande, maintenir une bonne relation avec la France reste un enjeu primordial. De plus, si la France n'est pas sévèrement critiquée par le gouvernement Lao-Issara, c'est aussi lié au fait que le gouvernement Lao-Issara est bien conscient du « retard » du Laos, en particulier par rapport aux pays voisins que sont la Thaïlande et le Vietnam, et de la nécessité du soutien d'un pays puissant pour l'indépendance. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, Phetsarath a en effet mentionné, vers septembre 1945, la possibilité de faire revenir le Laos sous l'égide de la France, à condition que cette mesure soit prise conformément à la décision de la conférence de Potsdam[981].

La période entre l'hiver et le printemps 1948 a pourtant marqué un tournant pour le gouvernement Lao-Issara sur ce sujet : tout d'abord, la relation entre le gouvernement Lao-Issara et la Thaïlande a drastiquement changé avec la résurrection du gouvernement de Phibun. Ce dernier a renforcé la surveillance sur les hommes politiques thaïlandais venus du nord-est de la Thaïlande, ayant un lien étroit avec un certain nombre de membres du Lao-Issara. En mars 1948, l'un de ces hommes politiques, Tieng Sirikan, est arrêté pour « actions rebelles séparatistes » visant la réunification des deux rives du Mékong et la fondation d'un pays indépendant. Le gouvernement Lao-Issara a continué à être soutenu par ces derniers, même après l'arrestation de Tien Sirikan. Mais les vents étaient contraires[982]. Cette aggravation de la situation autour du gouvernement en exil peut avoir causé le retour des soldats et partisans du Lao-Issara. Parallèlement, la négociation entre Bao Dai et la France – qui susitait toujours l'attention du gouvernement Lao-Issara – s'est retrouvée bloquée. Après la discussion avec les personnalités vietnamiennes en mars 1948, Bao Dai a fini par accepter « l'indépendance » du Vietnam dans le cadre de l'Union française en laissant de côté les enjeux auxquels il s'accrochait – l'armée et la diplomatie – pour préserver l'avenir[983]. Le gouvernement Lao-Issara commence alors à critiquer la négociation entre la France et Bao Dai, « juridiquement et pratiquement sans qualité pour représenter le peuple vietnamien[984]», et à chercher l'aide d'une autre grande puissance.

---

[980] Cette attitude a été démontrée par exemple dans le numéro 3 et 28 du *Bang-Faï de la semaine*.
[981] ANOM, HCI, 163/498, « Renseignement au sujet de Phetsarath par le chef de bataillon Barada, chef du bureau central de renseignements d'Indochine, le 15 juillet 1947 », document cité, p. 4.
[982] 高橋勝幸 [Takahashi Katsuyuki], « Regionalism across the Mekong River in the 1940s: The Failure in the Idea of "Southeast Asia League" », *op. cit.*, p. 133-135.
[983] 外務省調査局 [Research bureau, Ministry of Foreign Affairs], *佛印における終戦後の政治經濟情勢 [La situation politique et économique en Indochine française après la fin de la guerre]*, Tokyo, 外務省調査局第五課 [5th Section, Research Bureau, Ministry of Foreign Affairs], 1948, p. 13-17.
[984] CF, Indochina 1945-1949 : Internal Affairs, Reel 8, Thao Katay (éd.), *L'amitié ou la haine !*, *op. cit.*, p. 109.

Dans la circulaire nº 972 du 29 avril 1948, Phetsarath écrit : « Il a été décidé au Conseil des Ministres que toutes nos revendications doivent être portées à la connaissance des Anglais et des Américains, cela a été fait, par conséquent ceux-ci n'ignorent pas notre position[985]. » La même circulaire nous permet de relever tout de même quelques traces de tentatives de négociations avec la France, à travers des entrevues entre le gouvernement Lao-Issara et des Français : Phetsarath a rencontré, pour la première fois, Gilbert – qui est sans doute envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Thaïlande. Souvanna Phouma a aussi rencontré de Pollack, membre de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen à Paris, le 23 novembre 1947, et le colonel Roux en décembre 1947, tous deux venus à titre personnel[986]. Phetsarath a cependant résumé des relations diplomatiques comme ci-dessous :

> *« Jusqu'ici, ces relations n'ont qu'une forme symbolique. Elles n'ont jamais été dirigées contre la France. Nous n'avons pas l'intention de mettre les Français à la porte de chez nous. Nous voulons simplement être indépendants et avoir notre diplomatie. Nous voulons, en un mot, que les Français nous comprennent et nous traitent amicalement et non de supérieurs à inférieurs. C'est là la seule condition pour que notre amitié soit durable[987]. »*

Il est cependant incontestable que le gouvernement Lao-Issara a placé ses plus grands espoirs, en particulier, dans l'intervention des États-Unis ou de l'ONU [988], écartant progressivement la négociation avec la France ou la coopération avec le gouvernement royal. Ce changement est allé de pair avec l'insistance sur la solidarité des autres anciennes colonies en Asie et en Afrique. En plaçant ses revendications dans un contexte international, le gouvernement a tenté d'attirer l'attention de la communauté internationale pour obtenir son aide.

Désormais, dans les articles du *Bang-Faï*, les auteurs mentionnent davantage la situation dégradée de la France d'après-guerre, et son attachement à ses colonies[989]. Dans le numéro 24, l'auteur accuse sévèrement la France de continuer la guerre en Indochine et d'être financièrement dépendante des États-Unis, critiquant sa persistance à se maintenir dans ses colonies[990]. Dans le numéro 52, l'auteur affirme que l'Union française est une « forme d'association qui n'est qu'un protectorat déguisé », ajoutant : « Aucun des pays actuellement placés sous le joug des colonialistes français ne peut accepter de faire partie de l'Union

[985] ANOM, HCI, CD 109, « Annexe V de la note par le directeur de la police et de la sûreté fédérales Pierre Perrier du 10 septembre 1948 : Circulaire nº 972 de Phetsarath du 29 avril 1948 », document cité, p. 15.
[986] *Ibid*., p. 13.
[987] *Ibid*., p. 16.
[988] Cette attitude a été clarifiée dans le numéro 31 et 36 *du Bang-Faï.*
[989] Ce sujet a été répété dans le numéro 17, 28, 29, 35, 36, 37 et 58 du *Bang-Faï de la semaine*.
[990] CF, Indochina 1945-1949 : Internal Affairs, Reel 8, Thao Katay (éd.), *L'amitié ou la haine !*, *op. cit.*, p. 74-80.

française si celle-ci n'octroie pas davantage de liberté à ses membres[991]». Il refuse ainsi avec force la participation du Laos à l'Union française.

En même temps, le gouvernement Lao-Issara clarifie ses espoirs sur les États-Unis, embrassant l'idée d'Andrew Roth, un journaliste américain qui prétendait que seule l'intervention de l'ONU pouvait rétablir la paix en Indochine :

> *« Il est aisé de deviner la puissance étrangère dont on souhaiterait l'intervention, à défaut de celle, de plus en plus probable du reste, de l'ONU. Ce n'est assurément pas la Chine, qui aura encore longtemps du mal à mettre de l'ordre dans ses propres affaires ; ce ne peut être la Grande-Bretagne, qui a besoin d'une France affaiblie pour rétablir à son profit "l'entente cordiale" avec le bon peuple français ; ce ne peut être davantage la Russie soviétique, de qui nous séparent toute notre culture et toutes nos traditions ; ce ne peut être que...les États-Unis d'Amérique, oui ! Les États-Unis d'Amérique, cette grande démocratie qui fut elle-même une colonie et qui s'est déclarée l'adversaire de l'impérialisme partout où elle le rencontre[992]. »*

Le gouvernement Lao-Issara a contacté les États-Unis à plusieurs reprises entre 1947 et 1948, mais les résultats se sont avérés décevants[993]. Dans le numéro 24, l'auteur affirme :

> *« Nous voulons vivre libres sous le soleil, nous voulons redevenir maîtres de nos propres destinées, nous voulons être admis à forger notre propre bonheur dans le cadre de nos coutumes et de nos traditions nationales et plusieurs fois séculaires.*
>
> *Est-ce un crime que de vouloir cela ?*
>
> *Si c'était un crime, le plus grand criminel serait le peuple américain, le premier peuple colonial des temps modernes qui s'est soulevé contre la métropole dominatrice et oppressive, et qui a conquis sa liberté et son indépendance les armes à la main !*

---

[991] *Ibid.*, Singha Soukhaseum, « Que deviendra l'Union Française ? », *Le Bang-Faï de la semaine n° 52*, oct. 1948. (date de publication estimée). Nous avons une contradiction au niveau de date de publication de ce numéro : je l'ai estimé au mois d'octobre 1948, mais un document d'archives des ANOM nous relève que ce numéro a déjà été recueilli par la France en août 1948.

[992] *Ibid.*, Thao Katay (éd.), *L'amitié ou la haine !*, *op. cit.*, p. 142-143.

[993] 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « Lao Issara in Exile », article cité, p. 228-227. Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 229. CF, Indochina 1945-1949 : Internal Affairs, Microfilm Reel 8, « Transmittal of Free Lao Publications Circulated in Bangkok to the Honorable the Secretary of State in Washington from Edwin F. Stanton, December 15 1948 », document cite.

Ce qui fait la gloire du peuple américain, de la grande Démocratie américaine, serait-il une infamie pour les peuples vietnamien, khmer et lao ? Ou la liberté serait-elle le privilège particulier, le monopole exclusif de la race blanche ?»[994]

Ici, l'auteur accuse accuse sévèrement la France de ne pas octroyer à ses colonies la démocratie, la liberté et l'indépendance, et n'hésite pas à manifester sa sympathie pour les Américains qui ont eux aussi combattu pour obtenir leur indépendance.

Cependant, cet espoir d'une intervention de la communauté internationale disparaît à partir d'octobre 1948. Après le numéro 52, la mention de l'intervention potentielle des puissances, à commencer par les États-Unis, et l'ONU, ne figure quasiment plus dans les publications. Une nouvelle vague d'arrestations d'hommes politiques du nord-est de la Thaïlande a lieu à la fin d'octobre 1948 ; le gouvernement Lao-Issara perd ainsi son principal soutien[995]. À partir de cette période, le gouvernement exilé se tourne à nouveau vers la conciliation avec la France et le gouvernement royal, en recherchant les voies d'un compromis. Dans le numéro 60, l'auteur clarifie la prise de position du gouvernement Lao-Issara en citant la lettre ouverte adressée aux président et membres de l'Assemblée nationale Lao à Vientiane, en décembre 1947. Le Lao-Issara demande de nouveau aux élites restées dans le pays une entente ou une action commune contre le colonialisme français. Il réaffirme également sa légitimité et appelle la France à négocier avec son gouvernement exilé, et non avec le gouvernement royal établi sous l'égide de la France[996].

En décembre 1948, le numéro 64 précise plus concrètement les principales revendications du gouvernement exilé – et ce pour la première fois dans *Le Bang-Faï de la semaine* d'après l'analyse des numéros du *Bang-Faï de la semaine* dont nous disposons :

« 1º – L'unité et l'indépendance dans le cadre de l'Union Française

2º – Une autonomie interne complète (autonomie administrative, judiciaire, financière, économique et monétaire – armée nationale – libre choix par le Gouvernement Lao de ses conseillers techniques).

3º – Une autonomie externe limitée aux pays limitrophes (Chine, Vietnam, Cambodge, Siam et Birmanie)

[994] CF, Indochina 1945-1949 : Internal Affairs, Reel 8, Thao Katay (éd.), *L'amitié ou la haine !*, *op. cit.*, p. 125-126.
[995] 高橋勝幸 [Takahashi Katsuyuki], « Regionalism across the Mekong River in the 1940s: The Failure in the Idea of "Southeast Asia League" », *op. cit.*, p. 135-138.
[996] ANOM, HCI, CD 109, Thao Katay (éd.), *Les aspirations du peuple lao ou les revendications des Lao-Issara*, *op. cit.*, p. 1-13.

4º – Une constitution proprement lao, c'est-à-dire élaborée par une assemblée constituante vraiment nationale, sans aucune ingérence de la France ni l'Union Française.

5º – Une Chambre des représentants du peuple pour l'exercice du pouvoir législatif.

6º – Un gouvernement national démocratique responsable devant la Chambre[997]*. »*

Alors que l'auteur écrit que « nous n'avons jamais varié dans notre position »[998], nous pouvons constater ici un grand changement ; le gouvernement exilé accepte désormais, ouvertement, l'indépendance dans l'Union française qui avait été critiquée à plusieurs reprises dans la propagande, mais à condition d'obtenir plus d'autonomie[999]. L'auteur du numéro 64 ajoute cependant que « le Peuple Lao a encore besoin de l'appui d'une grande nation, mais il ne veut plus de maître » ; qu'il veut une relation libre et égale avec le peuple français, et n'acceptera pas de composer ou de traiter avec les colonialistes[1000]. Vers le printemps 1949, comme nous l'avons mentionné dans la dernière section, le gouvernement durcit son attitude envers le gouvernement royal et la France pour un moment. Il finit, cependant, par accepter l'indépendance dans le cadre de l'Union française avant sa dissolution en octobre 1949[1001].

5.2. Le nouveau Laos comme État-nation moderne

5.2.1. Le Laos et le Vietnam dans la Fédération indochinoise

Dans le premier chapitre, nous avons constaté la relation complexe qu'entretiennent le Laos et le Vietnam. Après l'intégration officielle du Laos à l'Indochine en 1899, la France a notamment employé les Vietnamiens comme hauts fonctionnaires, suscitant l'afflux de Vietnamiens dans les grandes villes du Laos. Les Laotiens, dont peu ont reçu une éducation supérieure, n'ont pourtant pas eu l'opportunité de travailler dans toute l'Indochine[1002]. Selon Christopher Goscha, si les Vietnamiens ont pu considérer l'Indochine comme leur appartenant,

[997] *Ibid*., p. 17.
[998] *Ibid*.
[999] Dans le numéro 65, l'auteur écrit que le Lao-Issara partage les revendications présentées par le délégué du gouvernement royal du Cambodge pour le Haut Conseil de l'Union française, Tiou Long : conclusion d'un nouveau traité à la place du *modus vivendi* franco-cambodgien, l'élargissement de l'autonomie interne et externe dans le cadre de l'Union française. *Ibid*., p. 19-22.
[1000] *Ibid*., p. 18.
[1001] *Cf. infra*, 5.2.2. Les différentes conceptions de l'indépendance : le « Grand Laos », une confédération avec la Thaïlande, une union de l'Asie du Sud-Est, ou le Laos dans l'Union française.
[1002] Anderson Benedict, *op. cit.*, p. 134-135.

les Laotiens et les Cambodgiens ont beaucoup plus de mal à se l'approprier[1003]. De nombreux membres du Lao-Issara et leurs soutiens étaient plutôt suspicieux vis-à-vis des Vietnamiens[1004].

Cependant, dans *le Bang-Faï de la semaine*, le concept d'unité indochinoise est assez développé : les Indochinois sont souvent assimilés à « nous », quand les Laos-Issara montrent leur solidarité envers les mouvements nationalistes des autres colonies d'Asie et d'Afrique. Dans le numéro 28, l'auteur exprime sa sympathie envers le Liban qui était sous contrôle français avant 1945, en tant qu'« Indochinois »[1005]. Dans le numéro 30, l'auteur explique que les « Indochinois » sont profondément émus par l'indépendance de la Birmanie[1006]. Également, dans le numéro 46 et 48, l'auteur insiste sur le fait que les « Indochinois » ne sont pas les seuls à accuser la politique colonialiste française[1007]. Nous pouvons ici comprendre l'importance de l'Indochine française – et du lien avec d'autres colonies réclamant l'indépendance – pour le gouvernement Lao-Issara.

Parmi les pays indochinois, le Vietnam est souvent mentionné dans la propagande, notamment entre fin de 1947 et début de 1948. Ici, la situation au Vietnam et celle au Laos sont censées être indissociables, et le Viet Minh est clairement décrit comme un « collaborateur » qui lutte pour le même objectif. Il est d'ailleurs intéressant de savoir que, lorsque les auteurs de la propagande ont mentionné le gouvernement d'Ho Chi Minh, ils n'ont pas osé faire figurer le terme « communiste ». Dans le numéro 50, les Vietnamiens qui luttent contre le retour de la domination française sont tous considérés comme de « purs nationalistes », au même titre que les Lao-Issara, et l'auteur nie le péril communiste dans les pays indochinois[1008]. Dans d'autres numéros également, les Lao-Issara ont remarqué que le communisme s'était propagé en Europe et en France, contrairement au Laos[1009]. Touefois, la plupart des dirigeants du Lao-Issara sont suspicieux ou manifestent, au minimum, une attitude ambiguë envers les Vietnamiens. Ils considèrent ces derniers comme des « collaborateurs » menant une lutte commune contre le colonialisme français, mais ils veulent en même temps garder leurs distances avec le communisme[1010].

[1003] Christopher E. Goscha, *Indochine ou Vietnam ?*, *op. cit.* Motoo Furuta a aussi relevé que les Vietnamiens, contrairement aux Laotiens et aux Cambodgiens, n'étaient pas contre le fait de former une fédération des anciens pays indochinois. 古田元夫 [Furuta Motoo], *op. cit.*, p. 450.

[1004] Grant Evans, *A Short History of Laos*, *op. cit.*, p. 84-85, p. 92.

[1005] CF, Indochina 1945-1949 : Internal Affairs, Reel 8, Thao Katay (éd.), *L'amitié ou la haine !*, *op. cit.*, p. 124.

[1006] *Ibid*., p. 117.

[1007] Thao Katay (éd.), *Voix française : Faudra-t-il évacuer l'Indochine ?*, *op. cit.*, p. 15.

[1008] CF, Indochina 1945-1949 : Internal Affairs, Reel 8, Thao Katay (éd.), *L'amitié ou la haine !*, *op. cit.*, p. 66-67.

[1009] Nous voyons la même remarque dans les numéros 24, 36 et 50.

[1010] Si les Lao-Issara se montraient en tant que purs nationalistes non influencés par le communisme, c'est qu'ils souhaitaient obtenir la sympathie et l'aide des États-Unis.

Au début de 1949, même lorsque la division entre le bloc de l'Ouest et celui de l'Est s'aggrave, le gouvernement Lao-Issara maintient cette attitude relativement prudente envers le gouvernement Ho Chi Minh. Dans le numéro 77, le Vietnam est toujours décrit comme « collaborateur » du Lao-Issara[1011]. Dans le numéro 80, l'auteur nie avec force la crainte que pourraient inspirer les Viet Minh chez les Lao Issara[1012]. Ce sujet est également répété dans une brochure propagandiste *Le Laos : Pivot idéal de la lutte contre le communisme dans le Sud-Est asiatique* publiée en mars 1949. Mais l'auteur mentionne ici le péril communiste et affirme que le Laos serait le « pivot idéal » de l'équipe anti-communiste du Sud-Est asiatique[1013]. Ici, le Vietnam n'est pas considéré comme un pays communiste, mais comme un des membres de cette équipe[1014]. Ainsi, même dans les derniers temps de la dissolution du gouvernement Lao-Issara, le Vietnam est perçu comme l'un des collaborateurs pour l'indépendance, mais non comme communiste.

Or, on voit bien ici transparaître le sentiment d'infériorité de la part des Lao-Issara, par rapport aux autres pays indochinois – en particulier au Vietnam. Dans le numéro 50, l'auteur accuse la France de mépris envers le Laos :

> *« (...) Le peu de bien qu'a fait la France en Indochine, elle en a fait, toutes proportions gardées, beaucoup plus au Vietnam qu'au Laos. Toutes les grandes entreprises françaises d'éducation morale et intellectuelle, tous les efforts de développement social et économique se trouvaient en territoire vietnamien. Notre pays n'a pas seulement été considéré comme un parent pauvre dans l'ancienne Fédération Indochinoise, mais encore comme un pénitencier à l'usage des mauvais fonctionnaires français, en même temps qu'un dépotoir pour les "déchets" de la France métropolitaine. Et pis encore : plus d'une fois, la France, faisant fi de l'Histoire et du Droit des Gens, a envisagé de nous supprimer de la carte du monde en rattachant le Nord-Laos au Tonkin, le Moyen-Laos à l'Annam et le Sud-Laos au Cambodge[1015]. »*

Ainsi, l'auteur relève que le Laos a toujours été considéré comme inférieur aux autres pays indochinois. Il est évident que les membres du gouvernement Lao-Issara sont conscients du

[1011] ANOM, HCI, CONSPOL 119, Don Sasorith, « Message d'un jeune vietnamien à ses anciens camarades lao », *Le Bang-Faï de la Semaine n° 77*, mars 1949 (date de publication estimée).
[1012] *Ibid.*, William Rabbit, « Merci, M.M. les colonialistes français », *Le Bang-Faï de la Semaine n° 80*, avril 1949 (date de publication estimée).
[1013] Cette brochure est publiée en mars 1949, mais est écrite le 1er novembre 1948. Le gouvernement Lao-Issara portait donc attention à l'affrontement est-ouest dès cette période.
[1014] *Ibid.*, Thao Katay, *Le Laos : Pivot idéal de la lutte contre le communisme dans le Sud-Est asiatique*, *op. cit.*, p. 32. *Cf. infra*, 5.2.2. Les différentes conceptions de l'indépendance : le « Grand Laos », une confédération avec la Thaïlande, une union de l'Asie du Sud-Est, ou le Laos dans l'Union française.
[1015] CF, Indochina 1945-1949 : Internal Affairs, Reel 8, Thao Katay (éd.), *L'amitié ou la haine !*, *op. cit.*, p. 65-66.

« retard » de leur pays, et en gardent un sentiment de complexe envers le Vietnam et le Cambodge.

Le développement « retardé » du Laos est encore souligné dans *Le Bang-Faï de la semaine* en version laotienne[1016] :

> *« Parmi les fonctionnaires français qui sont venus au Laos un très petit nombre a donné sa confiance au peuple laotien et a travaillé pour son bonheur. Très peu sont généreux et désirent que notre pays ait la prospérité des nations voisines. Les fonctionnaires français au Laos, sont en général dépourvus d'instruction et d'éducation et ce sont des incapables que l'on envoie de France, car le Laos est considéré comme un pays extrêmement ennuyeux. C'est à cause de tout cela que le Laos n'a pas atteint la prospérité qu'il mérite.*
>
> *Les pays environnants : Chine, Siam, Birmanie, Vietnam étaient à l'origine, aussi pauvres que notre pays, mais ils ont pu atteindre un degré élevé de civilisation grâce à leur indépendance depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.*
>
> *Les villes du Laos sont de beaucoup inférieures aux villes du Vietnam ou du Cambodge. Les hôpitaux n'existent que dans les centres où se trouvent des français.*
>
> *Les écoles sont demeurées primaires et il est nécessaire de se rendre au Cambodge ou au Vietnam pour s'instruire[1017]. »*

L'auteur de cet article explique ensuite que la France n'a pas contribué au développement du Laos dans les domaines religieux, culturel, et industriel. Il relève même que « les gros centres sont peuplés de Chinois et d'Annamites, les Laotiens en sont réduits à vivre à la campagne[1018]». Et il conclut l'article par ces mots : « Si nous laissons les Français agir ainsi, avant peu, nous serons complètement esclaves des autres nations[1019]. » Ici, il exprime non seulement son rejet de la domination des colonisateurs français, mais aussi sa crainte que les pays voisins plus développés puissent un jour envahir le Laos. Les autres pays indochinois ainsi

[1016] ANOM, HCI, CONSPOL 119, Soukan Vilaysan, « Ce que doit comprendre la population Lao. Pourquoi les Laotiens ne veulent pas que les Français demeurent les maitres au Laos ? », *La fusée laotienne n°1*, mai 1949 (date de publication estimée). Je n'ai malheureusement pas eu la version originale en laotien, mais seulement la traduction en français.
[1017] *Ibid*.
[1018] *Ibid*.
[1019] *Ibid*.

que la Thaïlande ont bien été des « collaborateurs » et des soutiens pour le gouvernement Lao-Issara, mais ils sont resté également de potentiels « envahisseurs »[1020].

5.2.2. Les différentes conceptions de l'indépendance : le « Grand Laos », une confédération avec la Thaïlande, une union de l'Asie du Sud-Est, ou le Laos dans l'Union française

Or, la relation entre le Laos et la Thaïlande a toujours été particulièrement complexe : on voit un sentiment d'intimité, mélangé d'infériorité et de crainte expansionniste des Laotiens face aux Thaïlandais. Historiquement, les royaumes du territoire thaïlandais ont parfois été des « frères », mais à d'autres périodes, envahisseurs et dominateurs. Alors que la Thaïlande est un « pays frère » pour le peuple lao en raison de leurs similitudes ethniques, linguistiques et culturelles, elle est aussi considérée comme un pays qui pourrait absorber les Lao et le Laos. Pendant l'époque coloniale, la France craignant cette « collusion » entre le Laos et la Thaïlande, a tenté de couper le lien entre les deux pays afin d'incorporer le Laos dans l'Indochine française[1021].

Cette complexité a influencé l'idée d'un Laos indépendant, quand le mouvement nationaliste a pris une forme politique. La plupart des participants du Lao Pen Lao, qui ont mené des activités nationalistes avec l'aide de Thaï Seri dans le nord de la Thaïlande pendant la Seconde Guerre mondiale, ont été d'avis que le Laos devait acquérir une indépendance en fondant une confédération avec la Thaïlande. Cette idée est basée sur le concept de « Grand Laos »[1022]. Ce fut également l'avis de Phetsarath : le Laos devrait couvrir par nature les deux rives du Mékong, et former une confédération avec la Thaïlande ou le Cambodge, « les deux seuls pays dont les mœurs et coutumes se rapprochent de ceux du Laos »[1023]. Le Premier ministre Khammao l'a également expliqué dans la préface d'une brochure propagandiste intitulée *Contribution à l'histoire du mouvement d'indépendance nationale lao* et publiée en avril 1948 : « […] nous sommes entièrement disposés à nous allier, dans l'égalité et l'honneur, à nos frères de race et de religion, les Siamois, comme à entrer plus tard dans la grande

[1020] Phetsarath a prononcé comme ci-dessous dans la lettre adressée à son demi-frère Kindavong le 6 septembre 1945 : « Le Gouvernement Laotien a le projet suivant : refaire une nation puissante et connue comme dans les temps en réunissant le Nord et le Sud en une seule unité et en récupérant les territoires laotiens de la rive droite du Mékong. Mais pour ceci, l'Indépendance du Laos doit être soutenue par les Pays puissants dont nous sollicitons les conseils et l'appui pour éviter les invasions des Pays environnants. » Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 292.

[1021] *Cf. supra*, 1.1.1. L'installation française au Laos et son intégration dans l'Union indochinoise ; 2.2.1. La réorganisation de l'administration et de l'enseignement sous Vichy.

[1022] *Cf. supra*, 2.2.2. Les premières réponses des élites à la politique coloniale ; 4.2.1. Le « Grand Laos » sous l'égide de Luang Prabang : les aspirations de Kindavong et de Phetsarath.

[1023] MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E53 (cote provisoire), « Mémoire pour la constitution d'un État lao, rédigé par Phetsarath, envoyé à Kindavong le 6 septembre 1945 », document cité, p. 2-3. *Cf. supra*, 4.2.1. Le « Grand Laos » sous l'égide de Luang Prabang : les aspirations de Kindavong et de Phetsarath.

confédération du Sud-Est asiatique[1024] ». La même idée est présentée dans une « lettre ouverte à Messieurs les Président et Membres de l'Assemblée nationale lao », qui précise : « Et si la France ne veut pas nous aider sincèrement et loyalement à réaliser pleinement cette aspiration, nous nous allierons à nos frères de race ou de religion, pour nous opposer contre toute nouvelle tentative d'exploitation[1025]. » Cette phrase est citée de nouveau dans le numéro 60[1026]. Les élites laotiennes participant au gouvernement Lao-Issara – plus précisément les élites lao – devaient non seulement maintenir une identité laotienne différente de celle de la Thaïlande, mais aussi valoriser la proximité avec la Thaïlande en insistant sur l'ancienneté des liens historiques et culturels. Dans ce sens, la Thaïlande demeure un pays indissociable de la stratégie politique du Lao-Issara.

Quant à la Thaïlande du gouvernement de Pridi Banomyong, favorable au mouvement d'indépendance de l'Indochine, elle a été le soutien principal du gouvernement Lao-Issara. Elle a ainsi démontré une attitude amicale et a activement fourni de l'aide. Comme nous l'avons rapidement mentionné, l'idée d'union et de coopération des pays de l'Asie du Sud-Est a également été développée pendant la seconde moitié des années 1940 : la fondation de la Ligue de l'Asie du Sud-Est à Bangkok en septembre 1947 est l'un de ses fruits. Elle a été réalisée à l'initiative des pays de l'Asie du Sud-Est eux-mêmes, sous les auspices du gouvernement thaïlandais de Pridi [1027].

Katay Don Sasorith a aussi développé le concept d'une fédération de l'Asie du Sud-Est dans ses ouvrages de propagande. Dans son article daté d'avril 1947, il explique sa conception en faisant référence à l'ouvrage d'un journaliste américain Walter Lippman, « Buts de Guerre des États-Unis » : malgré la proposition de Walter Lippman de former de grandes communautés rassemblant les États indépendants voisins pour maintenir la paix dans le monde, le moment

[1024] Thao Katay, *Contribution à l'histoire du mouvement d'indépendance nationale lao*, *op. cit.*, p. XII. Cette brochure a été publiée en avril 1948, mais l'avant-propos a daté du 17 janvier 1948.
[1025] ANOM, HCI, CD 109, « Note du directeur de la police et de la sûreté fédérales Pierre Perrier pour Messieurs le haut-commissaire de France pour l'Indochine (Direction du cabinet), le conseiller politique, le conseiller diplomatique et le chef du bureau fédéral de documentation, le 22 avril 1948 ».
[1026] ANOM, HCI, CONSPOL 119, William Rabbit, « Une mise au point nécessaire », *Le Bang-Faï de la semaine n° 60*, nov. 1948 (date de publication estimée).
[1027] Ce concept a premièrement été évoqué lors de la réunion a rédaction du document prémentionné, qui a été destiné au secrétaire général de l'ONU pour expliquer l'aspiration à fonder une fédération l'Asie du Sud-Est par le Lao-Issara et le Khmer Issarak à la fin de 1946. La conférence des relations asiatiques à New Delhi – appelée également interasiatique – tenue en mars 1947 et son échec à concrétiser l'aide de l'Inde et de la Chine aux luttes d'indépendance contre la France et les Pays-Bas, a accéléré l'union des pays de l'Asie du Sud-Est. Or, la France a également proposé une idée de fédération des pays de l'Asie du Sud-Est, lors de la Commission de conciliation franco-siamoise. Cette proposition excluant le Vietnam de la fédération a fait l'objet de critiques de la Thaïlande et du Viet Minh. La Ligue de l'Asie du Sud-Est n'a par ailleurs eu qu'une courte vie ; elle a disparu avec le renversement du gouvernement de Thawan Thamrongnawasawat, ancien membre éminent du Thai Seri. Christopher E. Goscha, *Thailand and the Southeast Asian networks of the Vietnamese revolution, 1885-1954*, *op. cit.*, p. 255. 高橋勝幸 [Takahashi Katsuyuki], « Regionalism across the Mekong River in the 1940s: The Failure in the Idea of "Southeast Asia League" », *op. cit.*, p. 129-132.

n'est pas encore venu, selon Katay, de le réaliser. En attendant, il est souhaitable de commencer par la « Fédération des États-Unis du Sud-Est Asiatique ». Pour ce faire, les guerres en cours doivent d'abord se terminer en Asie du Sud-Est, et ce grâce à l'intervention de l'ONU et des États-Unis. Katay propose une Fédération englobant la Thaïlande, la Birmanie, le Laos, le Vietnam, le Cambodge, la Malaisie, l'Indonésie et les Îles Philippines, soutenue par l'Inde et la Chine[1028]. Plus tard, ses arguments prendront une tournure anticommunisme : dans son ouvrage rédigé en novembre 1948, la fédération est conçue comme une coalition anticommuniste constituée des pays proposés en avril 1947, sauf la Malaisie[1029], et de l'Inde, de la Chine et du Japon. Le Laos est considéré comme son « pivot idéal » pour la lutte contre le communisme[1030]. Or, il est intéressant de noter que, dans ses deux travaux, Katay affirme l'inexistence du communisme dans les pays indochinois, tout en reconnaissant dans le même temps que « certains » vietnamiens prônent le communisme, uniquement pour obtenir l'appui de l'URSS[1031].

Néanmoins, après la formation du gouvernement de Phibun en avril 1948, la tension entre le gouvernement Lao-Issara et la Thaïlande s'est accrue, notamment du fait de la forte pression mise sur les hommes politiques d'origine nord-est thaïlandaise par le nouveau gouvernement, le concept « Grand Laos » devient un tabou. La Ligue de l'Asie du Sud-Est fait également naufrage. De plus, à la suite des arrestations des hommes politiques du nord-est de la Thaïlande, Chamlong Daoruang, Thongin Phuriphat, Thawin Udon sont assassinés par la police thaïlandaise le 4 mars 1949[1032]. Cet événement semble avoir grandement impacté la décision des dirigeants du gouvernement Lao-Issara[1033]. La même année, le gouvernement de Phibun annonce également l'annulation de son soutien au gouvernement exilé[1034], aggravant la situation des Lao-Issara.

Bangkok a également commencé à forcer l'armée Lao-Issara, qui était active sur le territoire thaïlandais, à se retirer dans le territoire du Laos[1035]. À la différence de

[1028] Thao Katay, *Contribution à l'histoire du mouvement d'indépendance nationale lao*, *op. cit.*, p. 144-156.
[1029] Katay considère ici la Malaisie comme soutien, avec le Ceylan, la Corée, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, etc. ANOM, HCI, CONSPOL 119, Thao Katay, *Le Laos : Pivot idéal de la lutte contre le communisme dans le Sud-Est Asiatique*, *op. cit.*, p. 34.
[1030] *Ibid*., p. 32-34.
[1031] Thao Katay, *Contribution à l'histoire du mouvement d'indépendance nationale lao*, *op. cit.*, p. 154-155. ANOM, HCI, CONSPOL 119, Thao Katay, *Le Laos : Pivot idéal de la lutte contre le communisme dans le Sud-Est Asiatique*, *op. cit.*, p. 16-17.
[1032] Tiang Sirikhan a, quant à lui, été assassiné par la police en décembre 1952. 高橋勝幸 [Takahashi Katsuyuki], « Regionalism across the Mekong River in the 1940s: The Failure in the Idea of "Southeast Asia League" », *op. cit.*, p. 138.
[1033] MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E221 (cote provisoire), « Télégramme démarqué de Bangkok, rédigé par La Grandville le 11 mars 1949, transmis par le ministère des Affaires étrangers au ministère de la France d'Outre-mer le 15 mars 1949 ».
[1034] プーミー・ヴォンヴィチット [Phoumi Vongvichit], *op. cit.*, p. 99.
[1035] *Ibid*., p. 98.

Souphanouvong qui s'est rapproché davantage du Viet Minh, la plupart des membres du gouvernement Lao-Issara ont toujours été suspicieux et se sont méfiés du communisme dès le départ[1036]. La scission dans le gouvernement Lao-Issara s'accentue de plus en plus, et ce dernier perd le contrôle des activités militaires ; tandis que certains soldats continuent la lutte militaire sur le territoire laotien, ou se déplacent du territoire thaïlandais vers la région frontalière entre le Laos et le Vietnam, les autres rentrent au Laos[1037]. Souphanouvong a fini par être relevé de ses fonctions dans le Lao-Issara vers mai 1949[1038].

Le journal et les brochures de propagande ont démontré la transformation drastique de la relation entre le Laos et les pays voisins – notamment le Vietnam et la Thaïlande juste avant la dissolution du gouvernement Lao-Issara. L'auteur des numéros 95 et 101 a expliqué que le Laos devrait se défendre contre l'expansionnisme du Vietnam et de la Thaïlande. Pour ce faire, le Laos devrait avoir l'aide d'un pays puissant, c'est-à-dire de la France :

> *« C'est que pour être viable politiquement et économiquement, le Laos (français) – un pays tronqué, formé de débris de l'antique royaume de Lan-Xang et à qui le spectacle des droits et des libertés dont jouissent le Siam et le Laos siamois suscite toujours de dangereuses envies – doit bénéficier d'un statut politique et international aussi avantageux et aussi honorable que celui de ses frères de la rive droite du Mékong et de la vallée du Ménam. En admettant même qu'il n'est pas encore en mesure de les exercer pleinement par lui-même, le Laos doit avoir au moins la jouissance effective de tous les attributs habituellement reconnus aux États libres et Indépendants[1039]. »*

À ce moment-là, le refus de la participation de la Fédération indochinoise est aussi clarifié, en mentionnant l'infériorisation permanente du Laos dans l'Indochine[1040]. Désormais, la question d'indépendance du Laos doit être séparée de celle du Vietnam. La description ci-dessous énoncée dans le numéro 96 publié en août 1949 démontre bien la distance entre les Lao-Issara et le Viet Minh :

[1036] Grant Evans, *A Short History of Laos*, *op. cit.*, p. 91-92.
[1037] 菊池陽子 [Kikuchi Yoko], « Lao Issara in Exile », article cité, p. 225.
[1038] La tension s'est particulièrement accrue entre Souphanouvong et Katay Don Sasorith. Or, entre la fin de 1947 et 1948, plusieurs membres ont déjà quitté le gouvernement exilé : Tham Sayasithsena et Oun Sananikone ont respectivement été relevés de leurs fonctions le 23 septembre 1947 et le 14 mai 1948, Sing Rattanasamay a démissioné de ses fonctions le 2 novembre 1948. Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 73. Geoffrey C. Gunn, *Political Struggles in Laos (1930-1954)*, *op. cit.*, p. 225. Katay D. Sasorith, *Le Laos : Son évolution politique, sa place dans l'Union française*, *op. cit.*, p. 131-132.
[1039] ANOM, HCI, CONSPOL 119, Chane Kathong, « Le Laos peut-il se passer de l'appui d'une grande nation ? », *Le Bang-Faï de la Semaine nº 95*, juill. 1949 (date de publication estimée).
[1040] Nous voyons la même attitude dans le 95ème numéro et le 96ème numéro. *Ibid*.

« Ce n'est ni pour les viêtnamiens, ni pour les Viêt-Minh ni pour le Président Ho Chi Minh, ni pour l'ex-Empereur Bao Dai, que nous nous sommes attaqués au colonialisme français. C'est uniquement pour amener la France à donner satisfaction à nos aspirations les plus légitimes, ou autrement dit, pour que notre pays obtienne un statut politique et international digne et honorable et pour que notre peuple bénéficie de libertés plus grandes et de meilleures conditions d'existence.

Certes, le fait que, les uns et les autres, nous combattons contre le même colonialisme français nous a amenés à collaborer ensemble sur bien des points. Mais cette libre collaboration ne saurait en aucune façon contraindre les Lao-Issara à subordonner leur lutte à celle des Viêt-Minh, pas plus que les Viêt-Minh à aligner leur politique sur celle des Lao-Issara[1041]*. »*

Contrairement à l'attitude précédente, la lutte du Viet Minh et celle du Lao-Issara sont clairement distinguées. L'auteur a aussi ajouté : « Si, par la suite, la France a renié le Président Ho-Chi-Minh et a traité avec l'ex-Empereur Bao-Dai, si le gouvernement Ho-Chi-Minh ne veut plus d'une indépendance partielle et lutte maintenant pour la libération totale du Viêt-Nam, ce n'est pas notre affaire[1042]. » Dans le numéro 98, l'auteur a reconnu que le gouvernement Lao-Issara ne prenait pas « fait et cause pour l'un ou l'autre des deux Gouvernements Ho Chi Minh et Bao Dai »[1043].

Or, l'attitude amicale envers le Cambodge sur la base du concept « Lem Thong » (péninsule d'or) est mise en avant dans le numéro 105. Développé à l'origine par la Thaïlande pendant la guerre franco-thaïlandaise, ce concept est une rhétorique pour rassembler les Vietnamiens, les Cambodgiens et les Laotiens dans le but de mener une lutte commune contre la France. Le gouvernement de Phibun tente ainsi de justifier son expansionnisme et de dresser les habitants indochinois contre la France, accueillant les immigrés indochinois sur son territoire[1044]. Ce rapprochement du Lao-Issara avec le Cambodge basé sur le concept thaïlandais « Lem Thong » est un changement à noter, car il n'y a presque pas eu de mentions du Cambodge

[1041] ANOM, HCI, CD 109, Thit Ham, « Pourquoi luttons-nous ? », *Le Bang-Faï de la Semaine n°96*, août 1949 (date de publication estimée).
[1042] *Ibid*.
[1043] *Ibid.*, Chane Kathong, « Les accords Auriol-Bao Dai du 8 mars 1949 », *Le Bang-Faï de la Semaine n° 98*, août 1949 (date de publication estimée).
[1044] Selon Eiji Murashima, le ministère de l'intérieur de la Thaïlande a émis un décret attribuant la citoyenneté aux autochtones du Laos, du Cambodge et d'une partie du Nord du Vietnam sans condition, en les considérant comme appartenant à la race thai. Quant aux Vietnamiens [Yuan], le gouvernement considère désormais le Vietnam comme un État indépendant, et les Vietnamiens comme citoyens vietnamiens et non sujets français, et les exempte de s'inscrire en tant que ressortissants étrangers. Eiji Murashima, « Opposing French Colonialism », article cité, p. 338-342.

dans *Le Bang-Faï* jusqu'alors. L'auteur insiste sur l'amitié entre deux pays qui date de l'époque de Fa Ngum, le fondateur du royaume de Lan Xang[1045], et affirme qu'elle devrait être davantage renforcée[1046].

On constate également un grand changement concernant l'Union française : dans le numéro 95, l'auteur clarifie, pour la première fois dans *Le Bang-Faï*, l'acceptation de l'indépendance dans le cadre de l'Union française[1047]. Dans le numéro 101, l'auteur justifie l'acceptation de la participation à l'Union française en raison du péril causé par les pays voisins :

> *Que cette indépendance nationale ne soit pas totale, absolue, cela nous importe peu, car, comme l'a si bien dit Jules Haag[1048], "l'indépendance totale, absolue, se traduisant par un véritable isolement dans un monde qui tend à grouper les nations par affinités culturelles et raciales, serait une illusion dangereuse", qui ne nous préserverait pas de la domination de voisins plus entreprenants, plus avancés et surtout plus enclins à nous marcher sur les pieds que de nous traiter en frères ou en amis[1049].*

Ainsi, le gouvernement Lao-Issara a pris une décision capitale : devenir indépendant dans l'orbite de la France, et s'éloigner politiquement de l'Indochine française et de la Thaïlande. Au vu de la situation internationale, cela serait la seule possibilité pour le gouvernement. Grâce à ce choix, les anciens Lao-Issara ont été en mesure de faire leur rentrée politique à Vientiane. Le 19 juillet 1949, le gouvernement royal signe la convention générale franco-laotienne qui définit l'indépendance dans le cadre de l'Union française bien que partielle. Ayant reconnu cette indépendance comme satisfaisante, la plupart des dirigeants du Lao-Issara optent pour le retour au Laos. Phetsarath, relevé de ses fonctions au Lao-Issara le 19 octobre 1949, se décide à rester à Bangkok jusqu'à l'indépendance totale du Laos[1050]. Le gouvernement Lao-Issara prononce finalement sa dissolution le 24 octobre 1949 ; le numéro 107 du *Bang-Faï de la semaine* l'annonce publiquement, et met fin aux actions de propagande du gouvernement Lao-Issara[1051].

[1045] Selon la légende, Fa Ngum ayant grandi à Angkor a conquis des *muongs* voisins avec sa femme, princesse d'Angkor et son armée, et a regagné à Xieng Dong Xieng Thong, futur Luang Phabang. Il y a monté sur le trône. 飯島明子 [Iijima Akiko], « Le Laos sous la colonisation », *op. cit.*, p. 153.
[1046] ANOM, HCI, CD 109, Don Sasorith, « La vieille amitié lao-khmer », *Le Bang-Faï de la Semaine n°105*, oct. 1949 (date de publication estimée).
[1047] ANOM, HCI, CONSPOL 119, Chane Kathong, « Le Laos peut-il se passer de l'appui d'une grande nation ? », article cité.
[1048] Il est directeur du *Journal d'Extrême-Orient* à Saigon.
[1049] *Ibid.*, Xieng Kaine, « La convention générale franco-lao du 19 Juillet 1949 », *Le Bang-Faï de la semaine n° 101* (date de publication estimée).
[1050] プーミー・ヴォンヴィチット [Phoumi Vongvichit], *op. cit.*, p. 100.
[1051] Katay D. Sasorith, *Le Laos : Son évolution politique, sa place dans l'Union française*, *op. cit.*, p. 136-140.

Conclusion

La campagne de propagande du gouvernement Lao-Issara, organisée autour de Katay Don Sasorith à partir du début 1947, a été conçue avant tout comme le moyen diplomatique de réaliser la négociation avec ses homologues. Le gouvernement exilé a opté pour cette stratégie tout en reconnaissant la faiblesse du Laos et le manque d'élites laotiennes. En utilisant principalement la langue française comme langue de rédaction, il a fait l'appel non seulement à la France mais aussi à la communauté internationale. Les élites laotiennes du gouvernement royal ont également été la cible de la propagande du Lao-Issara, mais la majorité de la population en a été écartée, le gouvernement exilé refusant de mêler la population pour éviter toute scission du pays et le déclenchement d'une guerre civile. Il a ainsi gardé une attitude amicale et conciliante avec les élites restées dans le pays et avec la France, modérant ses critiques envers ces derniers.

Cependant, sa position dépendait des circonstances internationales. Étant à Bangkok, le gouvernement exilé a eu besoin de soutiens ou de collaborations potentielles avec des pays voisins ou des puissances, et ne pouvait pas ignorer la situation internationale et intérieure des pays voisins. Au début de 1948, avec la dégradation de la situation politique en Thaïlande, le gouvernement s'est tourné vers l'intervention des États-Unis et l'ONU. Néanmoins, vers la fin de 1948, le gouvernement a cherché un compromis et négocié en considérant la possibilité d'accepter l'indépendance dans le cadre de l'Union française. Il s'est temporairement montré intransigeant et a évoqué le soulèvement en masse et la lutte militaire, mais a finalement opté pour l'indépendance dans le cadre de l'Union française et le retour au pays, sauf Phetsarath et Souphanouvong.

Or, les activités de propagande du Lao-Issara ont également évolué dans la conception du nouveau Laos en tant qu'État-nation indépendant. Le Laos français et la Fédération indochinoise ont été mis en question par le gouvernement Lao-Issara, et plusieurs autres possibilités ont été étudiées à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, comme la réalisation du grand Laos avec l'aide des hommes politiques du nord-est de la Thaïlande, la confédération avec la Thaïlande, ou une fédération des pays de l'Asie du Sud-Est. Quant au Vietnam, le gouvernement exilé a cru que la négociation entre le Laos et la France pour l'indépendance allait de pair avec celle entre le Vietnam et la France. Le Viet Minh est resté un des soutiens importants pour l'indépendance. Cependant, face à la perte du soutien des hommes politiques du nord-est thaïlandais et à la scission inévitable entre Ho Chi Minh et la France sur la question Bao Dai, le gouvernement Lao-Issara s'est mis à considérer désormais les deux pays comme de potentiels dangers plutôt que comme des soutiens ou partenaires pour une nouvelle forme

d’indépendance. C’est pourquoi il a fini par accepter l’indépendance dans l’Union française. Son refus d’une Fédération indochinoise a toutefois été catégorique. Pour les Lao-Issara, le Laos indépendant devrait jouir d’un statut politique indépendant équivalent à celui des pays voisins. Il faut néanmoins admettre que, sans doute à cause de la nature de sa propagande, le gouvernement exilé n’a pas profondément étudié la gestion des affaires intérieures et la question de l’intégration du peuple, y compris des minorités ethniques. Dans le chapitre suivant, l’histoire sera analysée de l’intérieur du Laos, principalement sous le prisme des élites du gouvernement royal.

6. Gouverner le nouveau Laos

Vientiane a été réoccupé par l'armée française le 24 avril 1946. Un *modus vivendi* a été conclu entre le Laos et la France le 27 août 1946 ; la France a reconnu le Laos en tant qu'État monarchique constitutionnel dans l'Union française[1052]. Ainsi est né officiellement le Royaume du Laos. Le 19 juillet 1949, ce dernier et la France ont conclu la convention générale définissant l'indépendance du Laos dans le cadre de l'Union française. Cela a amené le gouvernement Lao-Issara à prononcer sa dissolution le 24 octobre 1949, en proclamant que son objectif avait été réalisé avec cette convention. La plupart des participants sont rentrés au Laos et ont ensuite participé au gouvernement du Royaume du Laos[1053].

Pour cette période transitoire, certains points soulevés pendant et après la Seconde Guerre mondiale sont restés au centre des préoccupations des élites du pays : l'immigration des Vietnamiens, l'unité du royaume de Luang Prabang et du sud, ainsi que le manque d'élites. Le Royaume du Laos, en tant qu'État autonome d'abord et indépendant dans le cadre de l'Union française ensuite, doit préciser la définition de la nationalité laotienne, sa délimitation territoriale, et obtenir un nombre suffisant d'élites capables de gérer les affaires administratives et politiques.

Le gouvernement royal fait face également à la question du gouvernement Lao-Issara en exil à Bangkok. À ce sujet, Jean Deuve écrit : « Les fonctionnaires et ministres Issala se rendent compte que de l'autre côté, sur la rive gauche du Mékong, on ne les attend pas pour amorcer les nouvelles institutions et organiser les administrations. On les ignore[1054]. » Ryan Wolfson-Ford relève également que le gouvernement royal avait ignoré les membres du Lao-Issara[1055]. Néanmoins, si cela est vrai, ne faudrait-il pas poser la question suivante : pourquoi la négociation et la conciliation entre le gouvernement royal et le gouvernement Lao-Issara ont-t-elles été réalisées en 1949, ce qui devait faciliter ensuite le retour sur la scène politique des membres-clés de ce dernier ? Quels ont été les intérêts et les motifs de ce rapprochement ?

Dans ce chapitre, nous étudierons les premiers pas du Laos en tant que nouvel État-nation indépendant, en particulier dans les domaines administratif, politique et éducatif. Nous nous intéresserons également aux échanges entre les différents groupes des élites laotiennes – l'un exilé à Bangkok et l'autre exerçant le pouvoir politique dans le Royaume du Laos, l'État-

[1052] Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 66.
[1053] *Ibid*., p. 70.
[1054] Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 252.
[1055] *Ibid*., p. 252. Ryan Wolfson-Ford, thèse citée, p. 89-90.

nation nouvellement né après la Seconde Guerre mondiale. Notre analyse portera plus particulièrement sur leur interaction et leur relation plutôt que sur l'affrontement et l'opposition.

6.1. L'établissement d'une nouvelle relation franco-laotienne

6.1.1. L'autonomie du nouveau Laos et la question de l'immigration des Vietnamiens

À la suite de la prise de Vientiane le 25 avril 1946, les troupes françaises ont avancé en direction de Luang Prabang. Le 12 mai, le prince Savang a reçu une lettre du commissaire de la République pour le Laos, Jean de Raymond (1946-1947), assurant la volonté de la France de voir le Laos unifié sous l'autorité du roi Sisavang Vong[1056]. Le lendemain soir, le palais royal a reçu Parisot et le roi a télégraphié un message au haut-commissaire de France, l'amiral Thierry d'Argenlieu, exprimant son loyalisme envers la France. Le roi a ensuite déclaré nuls tous les actes pris depuis le 4 avril 1945[1057]. Il a confié à Kindavong, chef du gouvernement provisoire du Royaume de Luang Prabang depuis la réoccupation française du Laos, la mission de former un gouvernement provisoire. Celui-ci a été constitué le 26 avril 1946[1058].

Depuis, des lettres ont été échangées entre le roi, le commissaire de la République pour le Laos, le haut-commissaire de France pour l'Indochine, les 15 mai, 12 juin et 5 juillet 1946, définissant les principes – inspirés par la déclaration gouvernementale du 24 mars 1945, qui précisait que la Fédération indochinoise dans l'Union française constituerait l'avenir de l'Indochine – d'une relation apaisée entre les deux pays. Un rapport les résumait ainsi :

> *« 1/ Dans le cadre de la Fédération indochinoise, le Royaume du Laos formera un État unifié et autonome ; il constituera lui-même son propre gouvernement ; il établira sa Constitution.*
>
> *2/ La France nommera auprès de S. M. le Roi du Laos, un commissaire de la République. Ses attributions consisteront d'une part à gérer les affaires fédérales ainsi que les intérêts purement français, d'autre part à être le conseiller politique du souverain et de son gouvernement[1059]. »*

[1056] Ryan Wolfson-Ford, « Loyalism and anti-communism in the making of the modern monarchy in post-colonial Laos », *in* Robert Aldrich, Cindy McCreery (éd.), *Monarchies and decolonisation in Asia*, Manchester University Press, 2020, p. 175-191, p. 178. Chou Norindr, *op. cit.*, p. 368.
[1057] Chou Norindr, *op. cit.*, p. 360-363. Jean Boucher de Crèvecœur, *op. cit.*, p. 192-193.
[1058] Chou Norindr, *op. cit.*, p. 378.
[1059] ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Rapport au sujet des travaux de l'Assemblée Constituante Laotienne (15 Mars - 10 Mai 1947), établi par Lebel de Chateauvieux, délégué auprès de l'Assemblée en qualité de Conseiller », p. 1.

À cette occasion, le roi a également exprimé sa volonté de placer son pays dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle ; il a reconnu, comme l'écrit l'auteur du rapport, la nécessité de rénover la structure politique du royaume face à la fragilisation de la monarchie par le mouvement Lao-Issara en 1945[1060]. Selon Chou Norindr, le roi a précisé qu'un changement de régime serait nécessaire « afin de répondre au désir de nos élites et d'éviter ainsi tout particularisme régional »[1061].

La commission d'études franco-laotienne a été créée pour examiner le projet d'un *modus vivendi*. La délégation française est composée de Parisot en tant que président, de Massoutier et Vincens en tant que membres permanents, et d'autres chefs de service ainsi que d'un expert militaire. Du côté laotien, les membres de la délégation laotienne sont le prince Kindavong en tant que délégué du roi, Outhong Souvannavong, ministre des Finances et de l'Éducation nationale, ainsi que trois représentants du sud – Boun Oum en tant que président de la délégation laotienne, Kou Abhay, *Chao Khouèng* de Paksé et Phoui Sananikone, *Chao Khouèng* de Houeisai. Un représentant de la résistance, Kou Voravong, *Chao Khouèng* de Vientiane fait également partie de la délégation[1062]. Le 8 juillet 1946, s'est tenue la séance d'ouverture de la commission d'études franco-laotienne. Le commissaire de la République pour le Laos a prononcé un discours clarifiant l'accord de la France sur l'unité et l'autonomie du Laos, deux questions à élaborer dans la commission[1063]. Le prince Savang Vatthana a également pris la parole et exprimé son attachement à la France[1064].

La commission est chargée non seulement de poser les bases étatiques du nouveau Laos mais aussi d'examiner les modalités d'adhésion à l'Union française dans le cadre de la Fédération indochinoise[1065]. Le *modus vivendi* et ses conventions annexes ont redéfini les grandes lignes de la relation franco-laotienne pour cette période transitoire : le Royaume du Laos, désormais unifié[1066], dispose désormais de son gouvernement en tant qu'État autonome et organise librement les services dits « laotiens »[1067] ; la France garde quant à elle son emprise

[1060] ANOM, 1HCI 524, « Rapport au sujet des travaux de l'Assemblée Constituante Laotienne (15 Mars - 10 Mai 1947), établi par Lebel de Chateauvieux, délégué auprès de l'Assemblée en qualité de Conseiller », document cité.
[1061] Chou Norindr, *op. cit.*, p. 368.
[1062] *Ibid*., p. 369.
[1063] ANOM, 2HCI 80, « Discours prononcé par M. de Raymond, Commissaire de la République française au Laos à la séance solennelle d'ouverture de la commission d'études franco-laotienne, à Vientiane, le 8 juillet 1946 », p. 2.
[1064] *Ibid.*, « Discours prononcé par S.A.R. le prince Savang, à la séance solennelle d'ouverture de la commission d'études franco-laotienne, à Vientiane, le 8 juillet 1946 », p. 2.
[1065] Chou Norindr, *op. cit.*, p. 369.
[1066] *Cf. infra*, 6.1.2. L'Unité du nouveau Laos : les questions du sud et des minorités ethnique.
[1067] Les services laotiens concernent : « Garde Royale et Garde Nationale laotiennes ; Justice laotienne ; Services pénitentiaires (sauf la Maison Centrale de Vientiane et le Pénitencier) ; Police laotienne et immigration indochinoise ; Information complétée par un Office mixte ; Enseignement primaire, primaire supérieur et technique ; Sports ; Enseignement religieux, école de Pali, Institut Bouddhique ; Santé publique (sauf l'Hôpital de Vientiane, et sous réserve de certaines discriminations à établir ultérieurement en accord avec le représentant du

dans le maintien de l'ordre publique, la défense nationale et fédérale, la réglementation des étrangers, les services fédéraux – anciennement appelés les « services généraux »[1068]. À la place d'un résident supérieur du Laos, le commissaire de la République au Laos représente la France et joue un rôle de conseiller du roi. Les conseillers français sont placés au niveau provincial et ministériel[1069].

Le *modus vivendi*, signé le 27 août 1946, marque la transition de la colonisation vers l'autonomie. Il abolit le système administratif colonial et clarifie le point suivant :

> *« Le Royaume du Laos formera librement son Gouvernement, élira son parlement, votera sa propre Constitution et sa loi électorale ; Il organisera librement son Administration et établira le statut de ses fonctionnaires[1070]. »*

Ainsi, l'Assemblé constituante est-elle formée par quarante-quatre députés élus au début de l'année 1946 (Image 5)[1071]. Parmi eux, la majorité sont des fonctionnaires de l'administration laotienne[1072]. La mission de l'Assemblée, fixée par l'Ordonnance royale nº 56 du 11 octobre 1946, est « de se prononcer sur l'*unité du Laos* ; d'élaborer une Constitution démocratique pour le royaume du Laos »[1073]. Les travaux d'élaboration sont entamés le 15 mars 1947 et continueront jusqu'au 10 mai 1947. Chou Norindr souligne que la Constitution est élaborée en s'inspirant de celle de la Quatrième République mais force est de constater que les députés se

---

Gouvernement fédéral) ; Travaux Publics (bâtiments gouvernementaux, routes locales, alimentation en eau, urbanisme, assainissement, hygiène, navigation aérienne et infrastructure pour liaisons intérieures, distributions électriques d'intérêt local) ; Cadastre ; Agriculture ; Eaux et forêts ; Elevage ; Beaux-Arts ; Office des recherches et prospections minières ». ANOM, 1HCI 524, Commissariat de la République française au Laos, *Modus vivendi provisoire franco-laotien et conventions annexes, précédé d'un échange de lettres entre S.M. Sisavang Vong, M. le Commissaire de la République française au Laos et M. le Haut-commissaire de France en Indochine*, Vientiane, Imprimerie du Gouvernement royal, 1946, p. 10-11.

[1068] Les services fédéraux concernent : « Justice fédérale ; Trésor ; Douanes et Régies ; État civil français et étranger ; Travaux Publics (bâtiments fédéraux, routes coloniales, navigation fluviale, navigation aérienne et infrastructure des terrains fédéraux, règlementation des transports, tourisme, hydraulique agricole, aménagement hydro-électronique, distribution d'énergie électrique interpays) ; P.T.T., radiophonie et radiotélégraphie ; Météorologie ; Service Géographique ; Navigation aérienne ; Chemins de fer ; Enseignement supérieur et secondaire ; Enregistrement, domaine, timbre et hypothèques ; Archives et bibliothèques ; Instituts scientifiques ; Sûreté fédérale et immigration étrangère ; Offices fédéraux ; Écoles françaises et écoles privées non laotiennes ; Mines ». ANOM, 1HCI 524, Commissariat de la République française au Laos, *op. cit.*, p. 10.

[1069] *Ibid*., p. 7-9.

[1070] *Ibid*., p. 7.

[1071] La date des élections est fixée au 15 décembre 1946 dans l'ordonnance royale nº 56. Il semble cependant que les élections se soient déroulées entre janvier et février 1947. Sont éligibles à cette élection les électeurs âgés d'au moins 25 ans, alphabétisés, et remplissant l'une des conditions suivantes : « être fonctionnaire ou ancien fonctionnaire retraité ou démissionnaire ; être *Tassèng* ou *Phoban* en fonction ou démissionnaire ; être commerçant payant une patente égale ou supérieure à vingt-cinq piaste (25 piastres) par an ; être propriétaire foncier ayant une taxe foncière égale ou supérieur à quinze piastres (15 piastres) ; être titulaire d'un diplôme d'enseignement au moins égal au Certificat d'Études Élémentaires laotiennes ». Royaume du Laos, *L'Assemblée constituante laotienne, 15 mars - 19 mai 1947*, Saigon, Imprimerie française d'outre-mer, 1948, p. 25-26, consulté à la Bibliothèque nationale du Vietnam. ANOM, 2HCI 80, « Télégramme d'information Nº 67 du Commissaire de la République au Laos au Haut-commissaire de France en Indochine, à Vientiane, le 17 mars 1947 ».

[1072] Royaume du Laos, *op. cit.*, p. 32-36. *Cf. infra*, l'Annexe 7 : Les membres de l'Assemblée constituante laotienne

[1073] *Ibid*., p. 27.

réfèrent souvent à l'expérience de leurs pays voisins, la Thaïlande et le Cambodge[1074]. Elle définit le Royaume du Laos comme « État unitaire, indivisible, démocratique, social »[1075], proclame la monarchie constitutionnelle et précise les rôles du roi, du Conseil des Ministres, de l'Assemblée nationale, du Conseil du Roi[1076] ainsi que l'organisation administrative et judiciaire. En août 1947, sont organisées les élections de trente-et-un députés de l'Assemblée nationale. Souvannarath, qui est Premier ministre du cabinet provisoire pendant la délibération de la Constitution à l'Assemblée nationale, est soutenu par l'Assemblée nationale. Le premier gouvernement du royaume constitutionnel du Laos est ainsi formé[1077].

[1074] Chou Norindr, *op. cit.*, p. 381. ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Rapport au sujet des travaux de l'Assemblée Constituante Laotienne (15 Mars - 10 Mai 1947), établi par Lebel de Chateauvieux, délégué auprès de l'Assemblée en qualité de Conseiller », document cité, p. 17, p. 22. *Ibid.*, « Lettre N° 8 du Conseiller juridique auprès de l'Assemblée nationale constituante laotienne à Monsieur le Commissaire fédéral à la Justice et aux Question juridiques, à Vientiane, le 8 avril 1947 ». *Ibid.*, « Lettre N° 14 du Conseiller juridique auprès de l'Assemblée à M.M. le Commissaire de la République au Laos (Vientiane) et le Commissaire fédéral à la Justice (Saigon), à Vientiane, le 21 avril 1947 », p. 2.

[1075] Royaume du Laos, *op. cit.*, p. 101.

[1076] La question du Conseil du Roi est ardemment discutée au sein de l'Assemblée constituante. Lebel de Chateauvieux est convaincu de la nécessité de ce conseil pour « équilibrer la chambre basse et au besoin de la "freiner" ». Selon lui, sa création est particulièrement contestée par les « démocrates » mais défendue par les députés du Nord. Finalement, elle est adoptée par l'Assemblée constituante qui est influencée par ces derniers. ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Rapport au sujet des travaux de l'Assemblée Constituante Laotienne (15 Mars - 10 Mai 1947), établi par Lebel de Chateauvieux, délégué auprès de l'Assemblée en qualité de Conseiller », document cité, p. 23-24. *Ibid.*, « Lettre N° 8 du Conseiller juridique auprès de l'Assemblée nationale constituante laotienne à Monsieur le Commissaire fédéral à la Justice et aux Question juridiques, à Vientiane, le 8 avril 1947 », document cité, p. 2.

[1077] Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 66-67. Martin Stuart-Fox écrit par erreur que le nombre des députés est de trente-cinq. *Cf. supra*, Annexe 8 : Les députés élus à l'Assemblée nationale.

Image 5 : Les membres de l'Assemblée constituante laotienne[1078]

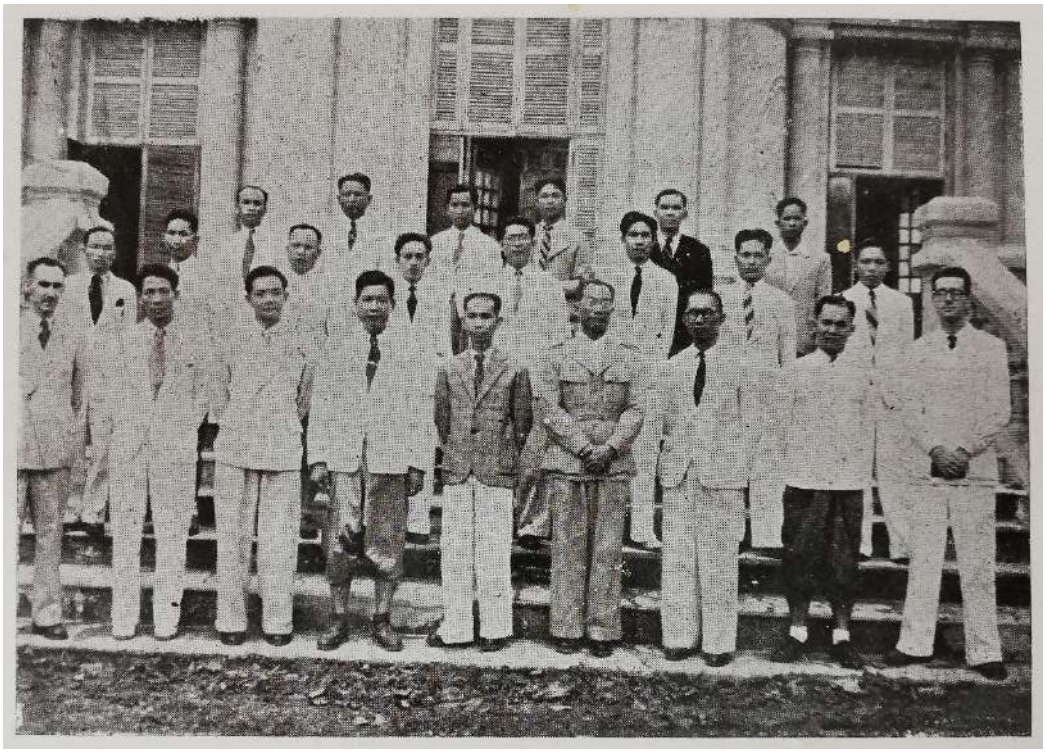

[1078] Royaume du Laos, *op. cit.*, p. 30.

Image 6 : L'éléphant blanc tricéphale, motif repris sur le drapeau national[1079]

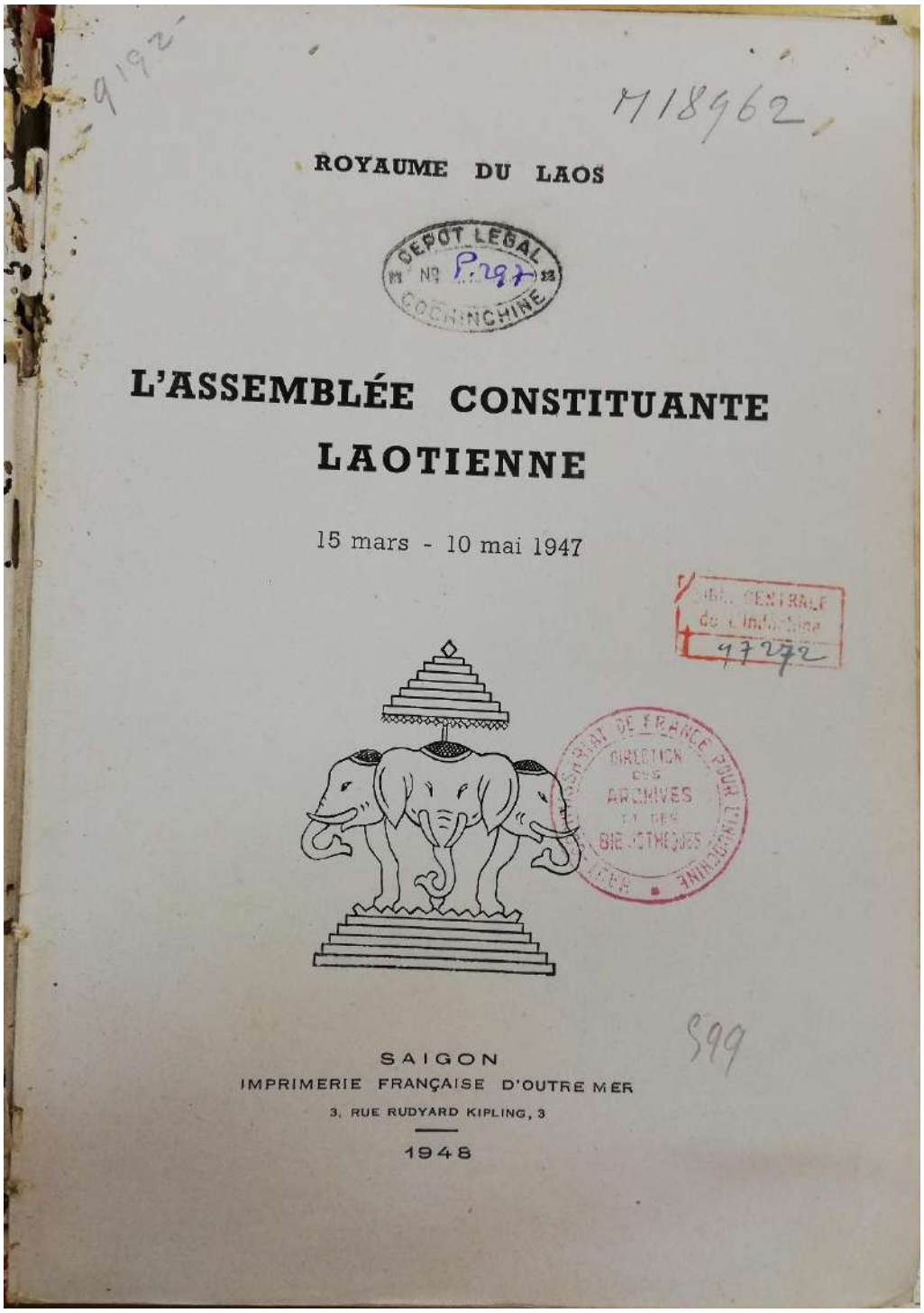

[1079] Royaume du Laos, *op. cit.*

Quant au texte de la Constitution, il fixe également les symboles nationaux : les articles 2, 6 et 7 définissent le drapeau rouge de l'éléphant blanc tricéphale comme emblème national (Image 6), le laotien et le français comme langues officielles[1080], et le bouddhisme comme religion d'État[1081]. Il semble que les discussions sur les symboles nationaux ne se sont pas déroulées sans peine et ont parfois été longues. Concernant le drapeau, un communiqué rapporte que « certains députés demandent le changement du drapeau actuel qui n'est que celui d'une province [Luang Prabang][1082] ». Quant à la langue nationale, malgré le souhait de certains députés que le laotien soit la seule langue officielle, le conseiller français Lebel de Chateauvieux est intervenu pour que le français soit également langue officielle, en soulignant la difficulté de la diffusion du laotien. De plus, l'article sur la religion d'État a été contesté par Kou Voravong, qui demande sa suppression, mais l'Assemblée a finalement gardé cet article, jugeant qu'il ne portait pas atteinte à la liberté de conscience mentionnée dans le préambule[1083].

Un autre sujet à l'origine de discussions actives est celle de la définition du citoyen laotien. À la suite des interventions du président et de Lebel de Chateauvieux, elle est fixée comme suit dans l'article 4 de la Constitution : « sont citoyens laotiens tous individus appartenant à des races définitivement établies sur le territoire du Laos et ne possédant pas déjà une autre nationalité[1084]. » En effet, la question de la nationalité se pose désormais puisque le Royaume du Laos devient un État moderne. Un document d'archives nous laisse comprendre que les délégués laotiens de la commission pour le *modus vivendi* s'intéressent au traitement juridique des Indochinois non ressortissants. En réponse à la note du commissaire aux questions juridiques portant sur la préparation de la conférence de Dalat entre la France et les trois pays indochinois, le commissaire de la République pour le Laos, Jean de Raymond, a partagé avec le commissaire fédéral aux affaires étrangères son observation sur l'Administration « des non-laotiens ». Précisant que la note du commissaire aux questions juridiques considère que le principe selon lequel « la loi applicable aux Français et aux Indochinois non ressortissants est la loi fédérale » doit être maintenu, Jean de Raymond a manifesté son accord parce que cela

[1080] Selon Junko Yano, la version laotienne de la Constitution désigne seulement la langue lao comme langue officielle. Certains députés ont en effet demandé que seule la langue lao soit reconnue comme langue officielle lors de la séance de l'Assemblée constituante du 14 avril 1947. 矢野順子 [Yano Junko], *op. cit.*, p. 151, p. 203.
[1081] Royaume du Laos, *op. cit.*, p. 101.
[1082] Royaume du Laos, *op. cit.*, p. 70.
[1083] *Ibid*., p. 70-71. Or, certains députés de l'Assemblée constituante demandent le changement de l'hymne national « car il rappelle trop une marche siamoise ». Cependant, dans la Constitution, l'hymne national n'est en définitive pas mentionné.
[1084] *Ibid*., p. 101.

était « conforme à l'idée que le pouvoir fédéral, animé par la France, joue un rôle d'arbitre entre les États fédérés »[1085].

> *« Cependant, ainsi que je l'ai indiqué dans ma lettre de transmission du projet de modus vivendi et, plus longuement, dans mon rapport mensuel du mois de Juillet, - ce principe ne sera admis par les Laotiens que si c'est eux qui ont la liberté de l'appliquer [souligné dans le texte original].*
>
> *Je crois savoir qu'une position analogue a été prise par le Cambodge, et qu'une transaction serait intervenue. Dans le même esprit, le projet de modus vivendi franco-laotien a prévu :*
>
> - *l'accord du Gouvernement local sur la règlementation applicable dans son pays ;*
> - *l'application de cette règlementation par les soins de l'Administration locale, en ce qui concerne les Indochinois non originaires[1086]. »*

En suivant l'exemplaire du Cambodge, le *modus vivendi* laisse une autonomie en terme du traitement des Indochinois non ressortissants du Laos. En effet, le *modus vivendi* du 27 août 1946 clarifie ce point :

> *« Il [le commissaire de la République au Laos] prend les textes réglementaires intéressant les Français, les Étrangers et les Indochinois non Laotiens : en ce qui concerne ces derniers, les textes ne seront établis qu'après accord du Gouvernement Royal, et leur application sera confiée à ce dernier Gouvernement, agissant en liaison avec le Commissaire de la République. Cette règle est susceptible d'être modifiée d'un commun accord, notamment en vue d'harmoniser les règles applicables dans les différents États de la Fédération[1087]. »*

En citant cette partie, Chou Norindr conclut que la France jouit encore du « régime des Capitulations »[1088]. Il nous paraît cependant pertinent de penser que le gouvernement royal a fait preuve d'initiative en ce qui concerne le traitement des Indochinois non ressortissants. Il

[1085] ANOM, 2HCI 80, « Lettre du Commissaire de la République française au Laos à Monsieur le Commissaire fédéral aux affaires politiques au sujet du statut futur de l'Indochine (négociation avec le Laos), à Vientiane, le 3 août 1946 », p. 1.
[1086] *Ibid*., p. 1-2.
[1087] ANOM, 1HCI 524, Commissariat de la République française au Laos, *op. cit.*, p. 7.
[1088] Chou Norindr, *op. cit.*, p. 373.

est également décidé dans le *modus vivendi* que « le fonctionnement des Services Fédéraux sera assuré par un personnel de préférence français ou laotien »[1089].

Le 22 octobre 1946, deux mois après la conclusion du *modus vivendi*, un arrêté concernant la réglementation de l'admission et de la circulation des Vietnamiens au Laos est publié par le commissaire de la République au Laos, Jean de Raymond. Désormais, tous les Vietnamiens doivent disposer d'« un titre de circulation délivré par le représentant de l'autorité fédérale du lieu de sa résidence » pour pénétrer sur le territoire, et d'« une autorisation de séjour délivrée par le Chaokhouèng de la Province après accord du Conseiller Provincial » pour se fixer au Laos. L'autorisation pourra être refusé :

> *« a) – si l'immigrant s'est livré, à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire à des activités de nature à nuire à la Sécurité Publique.*
>
> *b) – s'il a été condamné pour crime ou délit de droit commun.*
>
> *c) – s'il est atteint d'une maladie chronique ou contagieuse.*
>
> *d) – s'il ne justifie pas de moyens suffisants d'existence[1090]. »*

Ceux qui travaillent pour l'administration ou des entreprises privés ont besoin d'une autorisation de séjour temporaire ou définitive, soumise à la production d'un contrat de travail visé par l'autorité administrative[1091]. Ainsi, les conditions de circulation et d'installation des Vietnamiens au Laos se durcissent-elles. Ils ne peuvent plus jouir de la liberté de circulation, comme ils l'ont pu en profiter dans le cadre de l'Union indochinoise ; ils deviennent désormais « étrangers » au Laos. Cependant, le contrôle de l'immigration ne semble pas sans difficulté. En janvier 1948, un rapport des Forces du Laos – qui sont nées, en novembre 1945, des guérillas franco-laotiennes contre le Japon[1092] – constate encore la poursuite de l'immigration depuis le Vietnam : « Un autre exemple de l'incapacité des services lao est celui de la Sûreté et Immigration : malgré sa présence, la population annamite de Thakhek a triplé depuis un an[1093] ! »

La question de l'immigration des Vietnamiens au Laos s'est posée de nouveau lors de la préparation de la convention générale franco-laotienne du 17 au 29 avril 1949. Le gouvernement royal se préoccupe toujours de la prédominance des Vietnamiens :

[1089] ANOM, 1HCI 524, Commissariat de la République française au Laos, *op. cit.*, p. 10.
[1090] ANOM, HCI, CD 185, « Arrêté N° 378 portant règlementation provisoire de l'admission du séjour et de la circulation des Annamites sur le territoire du Laos (annexé à la note pour Monsieur le conseiller politique au sujet du contrôle de l'immigration des Indochinois non régnicoles au Laos, à Saigon, le 21 septembre 1949) », p. 1.
[1091] *Ibid*., p. 1-2.
[1092] Jean Boucher de Crèvecœur, *op. cit.*, p. 65.
[1093] MC, Fonds Jean Deuve, Dossier 207, « Rapport des Forces du Laos au sujet de la situation politique, le 28 janvier 1948 ».

« Le Gouvernement laotien désire avant tout se garder de l'envahissement de son puissant voisin de l'Est. Il veut donc avoir toute latitude pour limiter l'immigration et l'établissement au Laos des ressortissants Vietnamiens, ceux-ci ayant toujours eu tendance à accaparer l'essentiel des activités du pays.

Aux yeux de la délégation laotienne, ce problème est vital pour l'indépendance du Laos et une condition restrictive dans le domaine de l'immigration et du droit d'établissement leur paraissait quasi-préjudicielle à la signature d'une convention avec la France. Le Laos entend faciliter largement l'établissement des Français mais il se montre très réservé pour les ressortissants de l'Union française[1094]*. »*

La délégation française accepte cependant difficilement cette proposition qui s'oppose au principe de l'Union française. Après des négociations ardues, il est décidé que le Laos conclura « des accords particuliers avec les États associés voisins [...] pour tout ce qui concerne les libertés et les facilités d'établissement de leur ressortissants »[1095].

Ainsi, la convention générale conclue le 19 juillet 1949 n'a pas statué sur la question de l'immigration des Indochinois[1096] ; cette dernière est réservée à la conférence inter-États de Pau, dont résulte les conventions paraphées par les trois États de la Fédération indochinoise le 29 novembre 1950[1097]. Or, par la convention franco-laotienne, le Laos est reconnu en tant qu'État « indépendant », et adhère à l'Union française en qualité d'État associé. L'indépendance reste entre parenthèses, puisque la présence de la République française est encore marquée, en particulier dans les domaines militaire, diplomatique, monétaire, au nom de la « collaboration » ou de l'« aide ». La France se charge également d'envoyer des techniciens et des experts au Laos pour assurer les services publics au Laos[1098]. Les conventions annexes signées le 6 février 1950 – avec la participation des ex-Lao-Issara – fixent plus en détail les rapports franco-laotiens et le transfert des compétences sauf les services de la monnaie, de la police, de la justice et de

[1094] MAE, Asie-Océanie, Indochine 1944-1955, 120QO/115, « Lettre N° 254 du Haut-commissaire de France en Indochine, officier de la Légion d'honneur, à Monsieur le ministre de la France d'outre-mer, au sujet de la convention franco-laotienne, à Saigon, le 18 mai 1949 », p. 2.
[1095] *Ibid*.
[1096] MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E51 (cote provisoire), *Accords franco-laotiens. Convention générale franco-laotienne du 19 juillet 1949 et conventions annexes du 6 février 1950*, Saigon, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1950, p. 13.
[1097] Voir : MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E50 (cote provisoire), Direction de la documentation française, *Notes et études documentaires : Conventions Inter-États conclues en application de l'accord franco-vietnamien du 8 mars 1949, de l'accord franco-laotien du 19 juillet 1949, et de l'accord franco-cambodgien du 8 novembre 1949*, N° 1425, janvier 1951, p. 5-6.
[1098] MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E51 (cote provisoire), *Accords franco-laotiens. Convention générale franco-laotienne du 19 juillet 1949 et conventions annexes du 6 février 1950*, *op. cit.*, p. 10-11.

la défense nationale[1099]. Le Laos peut désormais avoir une représentation diplomatique auprès du Siam, ce qui était le désir des délégués laotiens de la commission pour les travaux de la convention générale, du roi ainsi que du gouvernement Lao-Issara exilé[1100].

On peut cependant supposer que la convention générale franco-laotienne laisse désormais le contrôle de l'immigration indochinoise au gouvernement royal. Le 21 septembre 1949, deux mois après la convention générale, le directeur de la police et de la sûreté fédérale, Pierre Perrier, rapporte un projet d'ordonnance royale à ce sujet, préparé par le ministre de l'Intérieur du gouvernement royal. Elle définit principalement les formalités d'entrée et les conditions d'expulsion, et clarifie les responsabilités et le rôle du ministère de l'Intérieur, de la police nationale ainsi que des fonctionnaires de l'administration générale. Elle précise également le pourcentage d'immigration autorisée dans son article 31 :

> *« Le pourcentage des I.N.R. [Indochinois non régnicoles[1101]] autorisés à résider dans une province ne devra pas dépasser 3% de la population laotienne du centre urbain de cette province. Dans ce pourcentage ne sont pas compris les I.N.R. titulaires d'une autorisation de séjour inférieure à un an et recrutés par un employeur sur contrat ou fonctionnaires d'un service de l'Union française[1102]. »*

Pierre Perrier confirme au conseiller politique la sévérité de « Cette règlementation [qui], si elle est adoptée par le Conseil des Ministres, équivaudra à l'éviction massive des Vietnamiens déjà

[1099] Chou Norindr, *op. cit.*, p. 398. Les modalités d'utilisation des fonctionnaires et des agents de l'Union française sont fixées dans une convention annexe relative au statut du personnel. Dans l'article 3, « l'utilisation de régnicoles du Cambodge et du Viêt-Nam par le Gouvernement royal du Laos et réciproquement celle de ressortissants laotiens par les Gouvernements cambodgien et viêtnamien fera, s'il y a lieu, l'objet d'accords particuliers à conclure entre ces gouvernements » (MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E51 (cote provisoire), *Accords franco-laotiens. Convention générale franco-laotienne du 19 juillet 1949 et conventions annexes du 6 février 1950*, *op. cit.*, p. 158). J'ignore malheureusement s'il y a eu des accords conclus à ce sujet entre le Laos, le Cambodge et le Vietnam. Il est également intéressant de noter que, lors de la commission du personnel qui a étudié cette convention annexe, le président de la délégation laotienne, Nhouy Abhay a présenté le vœu « que des fonctionnaires laotiens soient utilisés dans les services français et d'Union Française et notamment, au Laos, dans les services français et dans les services mixtes d'intérêt commun » (MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E52 (cote provisoire), « Procès-verbal de la réunion du 18 janvier 1950 de la commission du personnel, chargée d'établir le projet de convention relative au statut du personnel, en application de la convention générale du 19 juillet 1949 », p. 3).

[1100] MAE, Asie-Océanie, Indochine 1944-1955, 120QO/115, « Lettre N° 254 du Haut-commissaire de France en Indochine, officier de la Légion d'honneur, à Monsieur le ministre de la France d'outre-mer, au sujet de la convention franco-laotienne, à Saigon, le 18 mai 1949 », document cité, p. 4. MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E50 (cote provisoire), « Protocole de signature pour la convention générale entre la République française et le Royaume du Laos, fait à Paris, le 19 juillet 1949 ». ANOM, HCI, CD 109, Thao Katay (éd.), *Les aspirations du peuple lao ou les revendications des Lao-Issara*, *op. cit.*

[1101] Les Indochinois non régnicoles désignent ici les Indochinois n'étant pas originaires du Royaume du Laos.

[1102] ANOM, HCI, CD 185, « Projet d'ordonnance royale fixant les modalités du contrôle de l'immigration des Indochinois non régnicoles (annexé à la note du directeur de la police et de la sûreté fédérales Pierre Perrier pour Monsieur le conseiller politique au sujet du contrôle de l'immigration des Indochinois non régnicoles au Laos, à Saigon, le 21 septembre 1949) », p. 4.

fixés au Laos et à l'interdiction de toute nouvelle immigration[1103] ». Il poursuit sa note en expliquant que les nombreuses formalités d'entrée ont pour objectif de décourager ceux qui souhaitent s'installer au Laos :

> *« Le contrôle des étrangers relèverait ainsi exclusivement de la Police nationale laotienne qui sera compétente pour transmettre les demandes de séjour au ministère de l'Intérieur, délivrer ou viser les cartes d'identité, établir les titres de circulation et percevoir les taxes afférentes aux diverses pièces officielles[1104]. »*

Ce projet d'ordonnance royale est, en quelque sorte, une réponse à la croissance du nationalisme laotien politique. Mais on ignore malheureusement si ce projet a été adopté ou non.

En 1950, la convention sur le contrôle de l'immigration, signée à la suite de la conférence inter-États de Pau, affirme que chacun des gouvernements de la Fédération indochinoise possède les compétences sur le contrôle de l'immigration, tout en précisant cependant que des conférences périodiques seront organisées dans le but d'harmoniser les dispositions réglementaires pour l'immigration extra et intra-indochinoise, en présence des membres consultatifs français. Or, chaque gouvernement de la Fédération indochinoise peut prendre la décision d'expulser des immigrés si ces derniers sont originaires des pays ayant une relation diplomatique régulière avec lui. Dans le cas contraire, l'accord du Haut-Commissariat de France pour l'Indochine sera nécessaire. Celui-ci peut également proposer des expulsions aux gouvernements de la Fédération indochinoise si nécessaire ; il se charge également de notifier la décision d'expulsion aux gouvernements étrangers intéressés[1105].

6.1.2. L'Unité du nouveau Laos : les questions du sud et des minorités ethniques

Or, la question de l'unification du Laos reste un autre sujet de préoccupation pour le nouveau gouvernement royal. À la suite du retour de la France au Laos, Boun Oum a présidé la commission d'études franco-laotienne. Convaincu de la reconnaissance officielle de ses droits et de ses prérogatives sur le sud, il a découvert avec stupéfaction que l'unification du Laos supposait la centralisation administrative et politique autour du roi de Luang Prabang. Rassuré cependant par l'attitude de Parisot et les propos du président de la délégation française, il devait

[1103] *Ibid.*, « Note du directeur de la police et de la sûreté fédérales Pierre Perrier pour Monsieur le conseiller politique au sujet du contrôle de l'immigration des Indochinois non régnicoles au Laos, à Saigon, le 21 septembre 1949 ».
[1104] *Ibid*.
[1105] MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E50 (cote provisoire), Direction de la documentation française, *op. cit.*

quitter Vientiane pour Keng Kok, sans avoir assuré la présidence pour des raisons de santé[1106]. Le 27 août 1946, le jour de la signature du *modus vivendi* entre le Royaume du Laos et la France, le prince a signé un protocole annexe secret dans le sud, en présence du prince Savang, et du commissaire de la République de Raymond, et à l'initiative de ce dernier : le protocole définit la renonciation aux droits de Boun Oum sur le royaume de Champassak pour assurer l'unité du Laos. Boun Oum, souffrant de tuberculose, signe le protocole, rédigé par Parisot, en dépit de son amertume. Dans le protocole, il est établi que le prince conserve le titre héréditaire ; qu'il prend rang après le souverain et le prince héritier ; qu'une dotation annuelle équivalente aux deux tiers de la liste civile royale est attribuée au prince, avec un logement, l'éclairage, et une voiture avec un chauffeur qui seront mis à sa disposition ; que le prince prend la fonction d'inspecteur des Affaires politiques et administratives pour le Laos, délégué du roi ; qu'il renonce à ses droits de souveraineté sur son royaume. Boun Oum, très malade, a quitté le Laos pour se soigner à l'hôpital Graal de Saigon, et ensuite au sanatorium Al Sola à Montbolo, dans les Pyrénées-Orientales[1107].

La cour et les élites du nord considèrent sans doute cette question de l'unité dans l'optique d'une renaissance du « Grand Lan Xang ». Dans sa lettre au commissaire de la République du 15 mars 1946, le roi a décrit l'unité du Laos en ces termes :

> *« Nous prenons acte de la volonté de la France de reconstruire l'Unité Laotienne. Nous Nous faisons interprète du Peuple Lao pour vous assurer de la reconnaissance du Pays tout entier pour cette décision qui lui rendra une partie de sa grandeur passée.*
>
> *Nous espérons qu'à brève échéance cette unité sera complétée par le retour à Notre Pays des provinces qui lui furent arrachées par la violence et contre tout droit, par le Siam.*
>
> *Ainsi sera reconstituée sous l'égide de la France une partie de ce que fut historiquement le Grand Lan Xang[1108]. »*

Sans surprise, la centralité du royaume de Luang Prabang dans ce nouvel État apparaît évidente aux yeux de la cour. Lors des entretiens avec le commissaire de la République au Laos le 22 mai 1946, le prince Savang a exprimé « son opposition très ferme à toute idée de régionalisme politique qui introduirait un germe de faiblesse et de discussion au sein de l'amitié franco-

[1106] Marivanh Le Vaillant, thèse citée, p. 180-183.
[1107] *Ibid*., p. 184-187.
[1108] ANOM, 1HCI 524, Commissariat de la République française au Laos, *op. cit.*, p. 3-4.

laotienne »[1109]. Le prince dit même que c'est « un retour arrière » aux yeux du gouvernement royal que d'attribuer une position territoriale aux personnes ayant les droits héréditaires traditionnels. À sa place, il a proposé de confier au prince Boun Oum une haute charge et des responsabilités sur l'ensemble du Laos. Il a projeté même de le rencontrer lui-même lors de son voyage dans les provinces du sud[1110].

À la séance de clôture de l'Assemblée constituante, le Premier ministre, en tant que représentant du roi, a fait référence au Lan Xang en parlant de l'unité du Laos : « Vous avez voté l'Unité du Laos, morcelé, divisé depuis notre célèbre Souverain Settathirath, Unificateur du Grand Lan-xang[1111]. » Or, au cours des débats de l'Assemblée constituante, certains députés ont exprimé à leur tour le souhait de changer le nom du Laos pour adopter celui du Lan Xang, et d'intégrer la rive droite du Mékong jusqu'à Khorat au Laos[1112]. Les territoires cédés à la Thaïlande en 1941 ont, par ailleurs, été rétrocédés au Laos à la suite de la signature de l'accord de règlement franco-siamois le 17 novembre 1946 à Washington (Carte 7)[1113].

[1109] ANOM, 2HCI 80, « Procès-verbal des entretiens entre S.A.R. Tiao Savang et le commissaire de la République, le 22 mai 1946 à 9 heures 30 ».
[1110] *Ibid*.
[1111] Royaume du Laos, *op. cit.*, p. 93.
[1112] ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Rapport au sujet des travaux de l'Assemblée Constituante Laotienne (15 Mars - 10 Mai 1947), établi par Lebel de Chateauvieux, délégué auprès de l'Assemblée en qualité de Conseiller », document cité, p. 16.
[1113] Chou Norindr, *op. cit.*, p. 261. Dans l'allocution du commissaire de la République au Laos, Jean de Raymond, du 16 décembre, l'unité du Laos est encore mise en avant : « Je suis personnellement touché d'avoir été associé avec tant de cordialité à cette journée nationale de l'unité laotienne. Je vous propose à cette occasion d'avoir une pensée pour tous les absents, français et laotiens, qui ont si courageusement travaillé à réaliser cette unité – et spécialement pour S.A. le Prince de Bassac que cette nouvelle réconfortera dans sa cruelle maladie. Je suis sûr que S.M. le Roi, vers laquelle se porte aujourd'hui la reconnaissance de toutes les parties du Royaume, ne m'en voudra pas de voir aussi dans cette journée l'exaltation des mérites de S.A.R. le Prince Savang, qui a été dans des négociations délicates l'illustre représentant du LAOS et de l'Union Française. » ANOM, 2HCI 80, « Allocution sur le parvis du Wat Prakèo, à Vientiane, prononcé par le commissaire de la République française au Laos, le 16 décembre 1946 ».

Carte 7 : Les territoires controversés entre le Laos et la Thaïlande[1114]

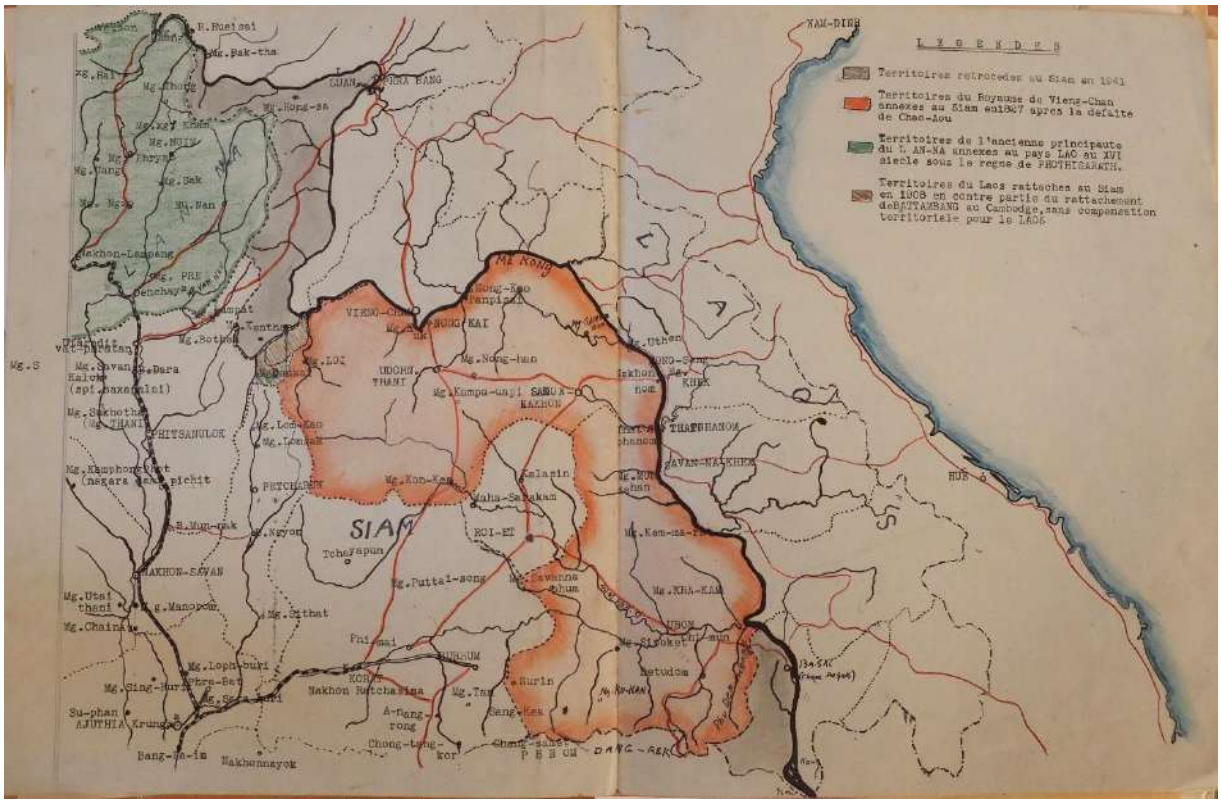

Lors de l'élaboration de la Constitution à la suite de la signature du *modus vivendi*, l'unité du Laos est devenue un sujet important. Il est intéressant de lire les commentaires donnés sur ce point par le conseiller français auprès de l'Assemblée constituante, Lebel de Chateauvieux. Il a donné un aperçu historique du Laos en remontant à l'époque précoloniale. Il a insisté sur le « particularisme » des principautés, leur désunion politique et la diversité ethnique[1115]. Après l'arrivée de la France au Laos à la fin du XIXe siècle, le régime politique a divisé le pays en deux : le royaume de Luang Prabang en tant que protectorat, et les autres provinces sous l'administration directe de la France. Lebel de Chateauvieux a décrit ainsi cette situation compliquée :

> *« Mais cette dualité d'administration ne manqua pas de se révéler fâcheuse. De nombreuses difficultés politiques, administratives et financières surgissaient. La séparation du budget en deux parties, comme cinquante ans auparavant, s'avérait pleine d'inconvénients. Le manque d'harmonie du système qui faisait d'une partie du Laos une colonie de fait, de l'autre un royaume protégé était flagrant. L'idée d'un Laos définitivement unifié, soumis à un même régime,*

[1114] La carte est consultable aux ANOM sous la cote 2HCI 80.
[1115] Royaume du Laos, *op. cit.*, p. 10-12.

trouvait de plus en plus d'échos chez les représentants de la France et aussi chez les Laotiens dont l'élite saisissait de mieux en mieux l'importance du problème[1116]*. »*

Il a ajouté que la création d'un État fédéral avait également été considérée mais cette solution avait été écartée parce que les provinces n'étaient pas toutes « à un même degré d'évolution »[1117] et que l'État fédéral dans ces conditions risquerait de « tôt ou tard s'effondrer et tourner à la dictature d'une province plus favorisée »[1118]. L'unité du Laos constituait ainsi la meilleure solution d'après lui. Le mot « particularisme »[1119] a été employé pour décrire la désunion du Laos et il est désormais considéré comme un défi pour la construction d'un Laos unifié indépendant. Cette désunion ethnique, politique, administrative a été laissée telle quelle, voire renforcée durant la colonisation française. L'autorité coloniale, en effet, n'y a pas porté d'intérêt tant qu'elle a pu s'assurer l'attitude coopérative des notables ou des élites locales.

Consciemment ou non, Lebel de Chateauvieux parle de la désunion du Laos dans trois dimensions différentes : la diversité ethnique, le particularisme des principautés, et la division administrative du nord et du sud. Quant aux minorités ethniques, on peut constater que cette question a suscité un vif débat lors de la séance du 8 avril 1947 dans l'Assemblée constituante laotienne. Dans une lettre ouverte communiquée par le président, le député hmong – seul député des minorités ethniques – Toulia Lyfoung, demi-frère de Touby, a exprimé sa crainte envers la négligence de l'Assemblée sur les problèmes des minorités ethniques hmongs, malgré leur « fidélité inébranlable » à la France. Lebel de Chateauvieux a reconnu, en tant que représentant de la France, leurs sacrifices à la cause française pendant l'occupation japonaise. Il a ensuite expliqué les avantages d'un système de décentralisation administrative prévu dans le projet de la Constitution. Cependant, Kou Voravong, exaltant la fidélité du peuple lao à la France pendant les occupations japonaise et chinoise, s'est opposé à ce que les minorités constituent un État dans l'État en précisant que le principe de l'unité avait déjà été consenti par les députés. Toulia Lyfoung a alors demandé la création d'un « chef méo » pour les Hmongs. Au final, l'Assemblée s'est contentée de proclamer « l'égalité devant la loi de toutes les races peuplant le territoire

[1116] *Ibid*., p. 13.
[1117] *Ibid*.
[1118] *Ibid*., p. 14.
[1119] Le mot « particularisme » est également employé dans le discours du haut-commissaire de France pour l'Indochine lors de la séance de clôture de l'Assemblée constituante : « Au lendemain des terribles épreuves de la guerre, il aurait pu arriver que dans ce vaste pays étiré tout au long du Mékong, chaque province se repliât définitivement sur elle-même pour panser ses blessures, quitte à se trouver isolée en face de périls extérieurs. Il n'en a rien été. La résistance commune, les angoisses supportées ensemble par les hommes du Nord comme par les hommes du Sud, autant que l'idée profondément ancrée dans les cœurs de l'unité du peuple lao, l'ont emporté sur un particularisme très naturel. Un vent d'idéal a suscité en faveur de la partie commune des sacrifices que nul ne saurait oublier. » *Ibid*., p. 88.

laotien »[1120] et de reconnaître la nécessité d'une « certaine décentralisation territoriale apte à garantir les individualités de chaque province »[1121]. La question des minorités ethniques a ainsi été mise de côté au profit de l'unité nationale ; le gouvernement devait s'en charger à l'avenir[1122].

Dans un rapport confidentiel au sujet des travaux de l'Assemblée constituante, Lebel de Chateauvieux a donné plus de détails à ce sujet, décrivant cette question des minorités ethniques comme celle « que la grande majorité des députés aurait voulu éviter »[1123]. Il a poursuivi, non sans franchise :

> *« Mais c'était bien mal poser le problème que de commencer par s'aliéner toute l'Assemblée ! Chacun voulut lui répondre, vanta ses titres de résistance, de dévouement à la France. Certains critiquèrent même le commerce de l'opium "qui fait plus de mal que de bien". Quelques-uns, plus emportés, attaquèrent directement les Méos [Hmongs], leur reprochant d'être des étrangers, des parasites, affirmant que quelques bombes bien placées les calmeraient et leur enjoignant de quitter le Laos si le nouveau régime ne leur convenait pas[1124]. »*

Certains députés laotiens ne considèrent donc pas les Hmongs comme faisant partie de la nation. Or, du point de vue français, écrit Lebel de Chateauvieux, l'expulsion des Hmongs n'est pas souhaitable, parce que cela risque d'avoir de graves conséquences sur le budget laotien, en grande partie à cause de la perte des taxes perçues sur l'opium, et de causer un exode des Hmongs du Laos vers le Tonkin dans l'intérêt du Viet Minh. Il a fini son rapport en insistant sur l'importance de la prise en compte de cette question des minorités ethniques, qui constitue la moitié de la population du Laos[1125]. Nous pouvons en déduire que les députés de l'Assemblée constituante ont peu abordé le problème de l'unité de la population et de sa diversité, se focalisant sur l'unité du royaume de Luang Prabang et du sud, ou plutôt sur l'unité des Lao du Luang Prabang et du sud. En janvier 1948, un rapport des Forces françaises relève ainsi le mécontentement des minorités ethniques – des Hmongs et des Lus entre autres – envers les chefs laotiens ; Touby Lyfoung réclame un statut de chef des Hmongs. Il a même rapporté que

[1120] *Ibid*., p. 67.
[1121] *Ibid*.
[1122] *Ibid*., p. 66-67. Or, la séance suivante du 10 avril 1947 reprend la question de décentralisation. La création d'un conseiller provincial élu sur une base territoriale et d'un budget provincial est proposée par la commission d'études et approuvée par le président. Cependant, ce dernier souhaite leur mise en place progressive. *Ibid*., p. 68.
[1123] ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Rapport au sujet des travaux de l'Assemblée Constituante Laotienne (15 Mars - 10 Mai 1947), établi par Lebel de Chateauvieux, délégué auprès de l'Assemblée en qualité de Conseiller », document cité, p. 28-29.
[1124] *Ibid*., p. 29.
[1125] *Ibid*., p. 29, p. 46.

« les fonctionnaires favorables aux revendications des minorités ethniques sont mal vus et mis à l'écart[1126] ».

D'ailleurs, comme on peut constater dans le débat sur les minorités ethniques, la fidélité laotienne à la France pendant la Seconde Guerre mondiale est mise en avant. Cet aspect a également été abordé par le haut-commissaire de France pour l'Indochine dans son discours de clôture de l'Assemblée constituante :

> *« Si vous pouvez aujourd'hui l'affirmer [l'existence d'une nation moderne] dans la paix, c'est votre récompense d'avoir su, hier, l'affirmer dans la guerre, alors que tout semblait désespéré, que le pays pliait sous le poids de l'envahisseur les Laotiens n'ont rien perdu de leur fierté nationale. À leur tête, S. M. Sisavang Vong n'écoutant que les intuitions du cœur qui sont toujours plus profondes que les calculs de l'intérêt immédiat, a fixé la voie que l'honneur commandait de suivre. S. A. le Prince Kindavong gagnait le maquis et levait les troupes dans le nord. Dans le sud, les guérillas du Prince Boun Oum infligeaient à l'ennemi des pertes sévères et les exploits des Méos [Hmongs] de Tranninh restent encore gravés dans tous les esprits. Le peuple entier enfin trop droit pour tomber dans les pièges enrubannés de l'ennemi, apportait aux soldats français qui tenaient la brousse une aide matérielle et morale que nous ne saurions oublier. Il est juste qu'elle porte aujourd'hui ses fruits[1127]. »*

Dans ce discours, l'autonomie accordée au Laos est considérée comme la récompense de son loyalisme envers la France dont certains Laotiens ont fait preuve pendant l'occupation japonaise.

On peut supposer que, pour la France, la reconnaissance des efforts consacrés à la cause française pendant la Seconde Guerre mondiale était indispensable afin qu'elle puisse conserver non seulement le soutien des élites locales mais aussi maintenir ses intérêts au Laos. Pour ce faire, elle a cherché naturellement à placer ses anciens fidèles à des postes importants, mais dans certains cas, elle s'est vue obligée de satisfaire aux demandes de ses fidèles ou de trouver des compromis. Un fait intéressant s'est produit lors des élections à l'Assemblée constituante laotienne qui se sont tenues le 15 décembre 1946 : l'ordonnance royale n'a pas attribué de droit de vote aux militaires. Cette décision a suscité une vive réaction de l'autorité française, puisque les militaires étaient souvent anciens résistants et jugeaient cette mesure d'autant plus injuste. Finalement, à la suite de l'intervention de Léon Pignon, le commissaire de la République au

[1126] MC, Fonds Jean Deuve, Dossier 207, « Rapport des Forces du Laos au sujet de la situation politique, janvier 1948 », p. 9.
[1127] Royaume du Laos, *op. cit.*, p. 87.

Laos a obtenu une ordonnance royale assurant le droit de vote aux militaires laotiens dès les élections du 15 décembre[1128].

L'unification du Nord et du Sud, mentionnée plus haut, était l'un des enjeux à traiter par l'Assemblée constituante. Cependant, la division est déjà apparue lors de l'élection des députés. Le chef de poste de la Sûreté fédérale à Paksé, Gauze, a livré son commentaire sur les candidats députés du sud :

> *« Les candidats du Sud, pour la plupart attachés à la maison du Bassac, se présenteront avec l'idée bien arrêtée, d'obtenir dans leurs fonctions les mêmes privilèges que la Cour de Luangprabang [sic]. Nous sommes fidèles au Roi de Luangprabang [sic] en tant que Laotiens mais nous voulons plus que ce soit toujours les protégés de la Cour de Luangprabang [sic], qui bénéficient des avancements et qui soient envoyés en France pour parfaire leur éducation[1129]. »*

Il semble que, dans le cas du sud, le « particularisme » régional soit dû, du moins en partie, à l'écart de traitement entre le royaume de Luang Prabang et le sud pendant la colonisation française. Face à l'enjeu de l'unité du Laos, ce besoin de reconnaissance est de plus en plus présent chez les élites qui se considèrent comme défavorisées par rapport à celles du royaume de Luang Prabang[1130].

Dans un rapport confidentiel, Lebel de Chateauvieux dresse un jugement similaire :

> *« À vrai dire, cette tendance séparatiste n'était pas aussi profonde qu'on pouvait le craindre. Mais les gens du Sud qui venaient d'avoir connaissance du projet d'unification du Laos officiellement mis au point par les échanges de lettres dont il est fait mention plus haut, comprenaient que l'unité ne se ferait très certainement que sous la couronne du seul roi existant au Laos, celui de Luang Prabang. Déjà naturellement opposés aux populations du Nord, ils*

[1128] ANOM, 2HCI 80, « Télégramme départ du haut-commissaire de l'Indochine à Saigon au commissaire de la République à Vientiane [s.d.] ». *Ibid.*, « Extrait du bulletin de renseignements hebdomadaires N° 805/1600 du bureau de renseignements du Laos au sujet des élections des députés à l'Assemblée constituante du Laos, transmis à Monsieur le Général commandant supérieur p.i. des troupes françaises en Extrême-Orient - Cabinet (et État-major - 2ème Bureau) par le colonel de Crèvecœur, commandant des Forces du Laos, à Savannakhet, le 21 Novembre 1946 ». *Ibid.*, « Copie certifiée conforme transmise à Monsieur le conseiller politique par le Général de Division Valluy, Commandant supérieur p.i. des T.F.E.O. P.O. le colonel Gufflet, chef d'État-major, à Saigon, le 27 novembre 1946 ». *Ibid.*, « Extrait du bulletin de renseignements hebdomadaires du bureau de renseignement au Laos au sujet de l'Assemblée constituante du Laos [s.d.] ». *Ibid.*, « Lettre du commissaire fédéral aux affaires politiques Louis Pignon à Monsieur le Général, Commandant supérieur des troupes françaises en Extrême-Orient à Saigon au sujet du droit électoral des militaires laotiens, à Saigon, le 14 décembre 1946 ». Cette mesure est d'autant plus contestée par le bureau de renseignement du Laos que les Lao-Issara revenus au pays avant le 1er juin sont électeurs.

[1129] *Ibid.*, « Note N° 627/COR du commissaire de la Sûreté fédérale à Paksé Gauze concernant la liste des candidats députés à l'Assemblée constituante laotienne, le 19 décembre 1946 », p. 4.

[1130] *Ibid*.

n'entendaient nullement être annexés par elles. Ils voulaient de sérieuses garanties susceptibles de sauvegarder leurs intérêts et pour mieux obtenir satisfaction, ils présentaient d'ores et déjà le maximum de leurs revendications[1131]*. »*

Dans les pages suivantes, il relève que trois tendances politiques sont présentes chez les élites de l'Assemblée constituante : les partisans de la cour dans le nord, les démocrates dans les provinces du centre – Vientiane et Thakhek, et les autonomistes dans les quatre provinces du Sud et dans la province de Tranninh pour les Hmongs. Lebel de Chateauvieux appelle cette tendance du sud « Boun-Oumisme ». Les bounoumistes, qui sont démocrates, renoncent cependant, selon lui, à cette idée et se rallient à l'autonomie ; « fusion mais non annexion » est leur formule. Ces députés du sud ont demandé à l'Assemblée la reconnaissance des droits et des privilèges de la maison de Champassak et ont souhaité qu'elle soit inscrite dans la Constitution, ce qui ne sera pas fait par la suite. La motion à voter au sujet de la situation de Boun Oum n'a pas vu le jour. En définissant son statut, les députés ont eu peur de voir surgir les jalousies ou les revendications des autres principautés[1132]. Or, le conseiller français lui-même était conscient de la nécessité de satisfaire le prince Boun Oum en lui attribuant un rôle digne de son prestige et de son dévouement à la France pendant l'occupation du Japon. Il a ainsi proposé de créer dans le Conseil du roi, outre quatre membres désignés par le roi et trois désignés par l'Assemblée législative, deux membres de droit : le prince héritier de Luang Prabang et le prince de Bassac[1133].

Soigné en France, Boun Oum a été mis au courant de la décision de l'Assemblée constituante. Il est resté résolu à constituer un État libre et indépendant sous la forme d'une fédération du Laos[1134]. En septembre 1947, il a officiellement demandé son retour au Laos, avec son beau-frère qui séjournait aussi en France pour soigner un pneumothorax[1135]. Son départ de la France n'a toutefois pu se réaliser qu'en février 1948[1136]. Le secrétaire d'État à la Présidence du conseil chargé des Affaires de la France d'Outre-Mer, à qui Boun Oum avait rendu visite, confesse alors :

[1131] ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Rapport au sujet des travaux de l'Assemblée Constituante Laotienne (15 Mars - 10 Mai 1947), établi par Lebel de Chateauvieux, délégué auprès de l'Assemblée en qualité de Conseiller », document cité, p. 7-8.
[1132] *Ibid.*, p. 9-10, p. 13, p. 46.
[1133] *Ibid*., p. 27.
[1134] Marivanh Le Vaillant, thèse citée, p. 193-194.
[1135] MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E53 (cote provisoire), « Lettre de Chao Boun Oum à Monsieur le secrétaire général du Comité interministériel de l'Indochine, à Al Sola, le 11 septembre 1947 ». *Ibid.*, « Lettre du docteur Sanatorium Al Sola, P. Naveau, au destinataire inconnu, à Montbolo, le 4 octobre 1947 ».
[1136] Marivanh Le Vaillant, thèse citée, p. 196-198.

« Au cours de la visite qu'il m'a faite avant de quitter Paris, le prince ne m'a pas caché que la principale raison de son retour au Laos, alors que sa santé n'est pas complètement rétablie, réside dans son désir d'obtenir le plus rapidement possible la confirmation définitive de la place de sa maison dans le nouvel État laotien[1137]*. »*

En réalité, Boun Oum souhaite obtenir une garantie plus sûre que le protocole, accessoire d'une convention provisoire, du *modus vivendi*, c'est-à-dire « une rédaction plus précise et plus complète, lui reconnaissant en particulier le droit de désigner lui-même son successeur et lui attribuant la qualité de membre de droit du Conseil du Roi »[1138].

À son retour, il se rend aussitôt à Luang Prabang. Il semble que le roi ait insisté, d'une manière sentimentale, sur la nécessité de l'aide de Boun Oum pour que le nouvel État puisse faire fonctionner la démocratie. Le prince de Champassak a ainsi accepté la présidence du Conseil du roi. Après son séjour à Luang Prabang, il gagne Vientiane le 10 mars 1948. L'Assemblée nationale examine au même moment une loi sur les dotations du prince héritier Savang et de Boun Oum. Ce dernier est activement intervenu sur ce point auprès du haut-commissaire de France pour l'Indochine et du roi. Malgré cela, lors de la séance inaugurale du Conseil du roi en mai 1948, il exprime sa fidélité au roi de Luang Prabang et confirme sa prise de position en faveur de l'unité nationale. Le 31 août, le protocole secret, annexé au *modus vivendi* du 27 août 1946, est finalement communiqué par l'intervention de la France aux députés lors du Congrès national pour que la question soit réglée d'une manière définitive en étant soumise aux délibérations de l'Assemblée nationale. Boun Oum se retire de la fonction de la présidence du Conseil du roi à cette occasion, et la discussion est confié au Congrès national. Certains députés, tels que Bong Souvannavong et Kou Voravong n'ont pas été convaincus de la légitimité de la demande des droits et des prérogatives du Champassak ; pour eux, le royaume de Champassak n'a jamais existé et c'est une simple maison issue d'un *muong* comme les autres[1139].

Il semble que cette analyse ait été partagée par certains Français. Mais, si Lebel de Chateauvieux est convaincu de la légitimité de la demande du prince de Champassak, de Raymond met en doute le prestige et la popularité de la maison de Champassak dans les

[1137] MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E53 (cote provisoire), « Lettre du secrétaire d'État à la présidence du conseil chargé des Affaires de la France d'Outre-mer à Monsieur le haut-commissaire de France pour l'Indochine à Saigon, au sujet de la situation du Prince de Bassac, le 17 Novembre ».
[1138] *Ibid*.
[1139] Marivanh Le Vaillant, thèse citée, p. 200-219.

provinces du sud[1140]. Or, les Forces du Laos décrivent la remise en question du protocole comme un « acte illégal »[1141]. L'autorité française juge donc nécessaire de résoudre ce problème d'une manière définitive. Dans un message au Congrès national, le gouvernement français reconnaît clairement les droits de la famille de Champassak, pour des raisons historiques, et sa fidélité à la France pendant l'occupation du Japon :

> *« Jusqu'à la conclusion du Modus-Vivendi [modus vivendi] d'août 1946, la France avait exercé des droits d'administration directe sur les provinces du Sud du Laos. En y renonçant en faveur de l'Unité du Royaume, le Gouvernement français, d'accord avec S.M. le Roi du Laos, a estimé qu'il devait être tenu compte d'une part des privilèges historiques dont jouissait déjà la Famille de Bassac, d'autre part des services éminents rendus à la cause franco-laotienne après le 9 mars 1945 par S.A. Tiao Boun Oum[1142]. »*

En fait, cette question concernant les droits et prérogatives reconnus à la famille de Champassak, plus précisément à Boun Oum, est considérée comme l'ultime obstacle à l'unité du Laos :

> *« L'adhésion de votre Congrès aux principes qui nous ont guidé écartera définitivement tout appel à une consultation populaire dans les provinces intéressées en vue de régler la situation du Prince Tiao Boun Oum et fera ainsi disparaître le dernier obstacle qui pourrait subsister sur la voie largement*

[1140] ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Rapport au sujet des travaux de l'Assemblée Constituante Laotienne (15 Mars - 10 Mai 1947), établi par Lebel de Chateauvieux, délégué auprès de l'Assemblée en qualité de Conseiller », document cité, p. 46. MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E49 (cote provisoire), « Télégramme du général de corps s'armée Blaizot, commandant en chef des Forces armées en Extrême-Orient, haut-commissaire de France pour l'Indochine p. i., à Monsieur le ministre de la France d'Outre-mer, au sujet du protocole confidentiel annexé au *modus vivendi* franco-laotien du 27 août 1946 relatif à la situation de la famille de Bassac, à Saigon, le 11 octobre 1948 », p. 3. Ce dernier document résume la note de Jean de Raymond : « 1°) La Famille de Bassac n'avait pas de titre suffisant pour pouvoir prétendre à des droits sur les quatre provinces du Sud. Ils se limitaient, en réalité, à deux, voire même à une province. Il ne faut pas oublier, en outre, qu'ils étaient tombés en désuétude. 2°) Sans mettre en doute les résultats du sondage effectué par le Commandant Massoutier, il faut reconnaître qu'il n'avait pu s'étendre qu'à une certaine partie de la population, et qu'il s'était produit dans des conditions très favorables, dans l'euphorie de la libération, en présence de troupes dont les éléments laotiens étaient personnellement attachés à Boun Oum qui les avait levées. Ce qui était peut-être possible en 1946, l'était déjà moins en 1947 puisqu'on craignait alors de communiquer le Protocole aux Constitutants, parmi lesquels figuraient pourtant en majorité des élus de la population du Sud. »

[1141] MC, Fonds Jean Deuve, Dossier 207, « Rapport des Forces du Laos au sujet de la situation politique, le 28 janvier 1948 », document cité. Il semble que les prises de position des représentants français des Services civils et de l'armée diffèrent dans l'ensemble. Selon un autre rapport des Forces du Laos, les services civils tendent à s'éloigner des Laotiens et à les laisser se débrouiller ; mais l'auteur du rapport écrit qu'il faudrait s'en rapprocher pour regagner le pouvoir légal. Il écrit également que « les autorités laotiennes sont souvent plus satisfaites de leur collaboration avec l'armée qu'avec les services civils. » *Ibid.*, « Rapport des Forces du Laos au sujet de la situation politique, janvier 1948 », document cité, p. 12.

[1142] Le message est prononcé par Maurice Michaudel, selon Marivanh Le Vaillant. La source dont je dispose n'indique pas clairement l'auteur de ce message ; nous savons seulement que le texte a été examiné par Valmy, commissaire de la République au Laos, Sarkissof, chargé des Affaires laotiennes dans le service de Charles H. Bonfils, ainsi que ce dernier. ANOM, 1HCI 524, « Message au congrès attaché au compte-rendu de mission à Monsieur le haut-commissaire de France pour l'Indochine, rédigé par Charles H. Bonfils, à Saigon, le 3 septembre 1948 », p. 2-3. Marivanh Le Vaillant, thèse citée, p. 211.

ouverte du progrès ou s'avance le Laos, uni à la France par des liens solides et forts d'estime, d'amitié et de compréhension mutuelle, dans le cadre de l'Union Française[1143]*. »*

Finalement, la loi organique, adoptée à une grande majorité le 20 janvier 1949 par l'Assemblée nationale, a définitivement refermé ce dossier[1144]. Il est également décidé que Boun Oum prendra l'une des fonctions à vie, président du Conseil, ministre d'État ou inspecteur du royaume[1145].

6.2. Le pays en manque d'élites : leur formation et la question du Lao-Issara

6.2.1. Les négociations entre le gouvernement royal et les dirigeants Lao-Issara

Depuis l'exil de Bangkok, plusieurs membres clés ont quitté le gouvernement Lao-Issara. C'est d'abord le cas de Nhouy Abhay, en 1946. Le gouvernement exilé a ensuite relevé successivement de leurs fonctions Tham Sayasithsena, le 23 septembre 1947, et Oun Sananikone, le 14 mai 1948. Il a accepté la démission de Sing Ratanasamay, le 2 novembre 1948, et a relevé Souphanouvong de ses fonctions Souphanouvong le 16 mai 1949[1146]. Selon Phoumi Vongvichit en contact avec le gouvernement Lao-Issara, il existe des désaccords entre les dirigeants Lao-Issara vers le milieu de 1949 : alors que certains dirigeants tels que Khammao et Katay Don Sasorith optent pour le retour au pays et la participation au gouvernement royal, Phetsarath refuse de s'y associer[1147].

En effet, il semble que les pourparlers soient menés entre le gouvernement royal et le gouvernement Lao-Issara en vue du retour de ce dernier, avec l'aide du haut-commissaire de France à Saigon et l'ambassadeur de France en Thaïlande[1148]. Souvanna Phouma et Kruong

[1143] ANOM, 1HCI 524, « Message au congrès attaché au compte-rendu de mission à Monsieur le haut-commissaire de France pour l'Indochine, rédigé par Charles H. Bonfils, à Saigon, le 3 septembre 1948 », document cité, p. 3.
[1144] MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E53 (cote provisoire), « Télégramme arrivée de Saigon au ministre de la France d'Outre-mer, à Paris, le 23 janvier 1949 ». *Ibid.*, « Télégramme arrivée de Saigon au ministre de la France d'Outre-mer, à Paris, le 30 janvier 1949 ».
[1145] MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E49 (cote provisoire), « Télégramme du général de corps d'armée Blaizot, commandant en chef des Forces armées en Extrême-Orient, haut-commissaire de France pour l'Indochine p. i., à Monsieur le ministre de la France d'Outre-mer, au sujet du protocole confidentiel annexé au *modus vivendi* franco-laotien du 27 août 1946 relatif à la situation de la famille de Bassac, à Saigon, le 11 octobre 1948 », document cité, p. 3.
[1146] Geoffrey C. Gunn, *Political Struggles in Laos (1930-1954)*, *op. cit.*, p. 225. Katay D. Sasorith, *Le Laos : Son évolution politique, sa place dans l'Union française*, *op. cit.*, p. 131-132.
[1147] プーミー・ヴォンヴィチット [Phoumi Vongvichit], *op. cit.*, p. 99-100.
[1148] MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E221 (cote provisoire), « Télégramme-arrivée du haut-commissaire de France à Saigon au ministère de la France d'Outre-mer, le 29 septembre 1949 ».

représentent le gouvernement Lao-Issara et s'y engagent activement. Le 21 juillet 1949, Léon Marchal, ambassadeur de France en Thaïlande, rapporte que Kruong, désireux d'un accord prompt, a remis à de la Grandville, chargé des affaires de France par intérim en Thaïlande, deux derniers numéros du *Bang-Faï* et le texte laotien des instructions pour apaiser les guérillas[1149]. L'ambassadeur s'est montré favorable au changement de ton qu'il a constaté dans ces numéros : « [...] le ton de ces pamphlets marque un si net changement à notre égard que nous pouvons y voir un heureux augure[1150]. » Entre les 22 et 26 août 1949, des discussions se sont tenues à Saigon entre Souvanna Phouma et Thao Nhouy, du gouvernement royal, au sujet des conditions du retour des Lao-Issara émigrés en Thaïlande[1151]. Or, le numéro 103 du *Bang-Faï*, publié vers septembre 1949, mentionne le dîner organisé à l'invitation de Souvanna Phouma, le 1er septembre 1949, en présence de plus de cinquante membres du Lao-Issara ainsi que Thao Nouthak, président de l'Assemblée nationale et éditeur de *Sieng-Lao*. Le *Bang-Faï* met en avant l'amitié entre les deux camps[1152]. Enfin le 8 octobre 1949, un télégramme venant de Saigon annonce officiellement au ministère de la France d'Outre-mer que les deux parties ont abouti à un accord. Celui-ci, selon le télégramme, aborde l'interprétation de la loi d'amnistie et sa prorogation jusqu'au 31 décembre 1949, ainsi que les modalités du retour des Lao-Issara armés[1153].

Comme il est expliqué plus haut, le rôle du Lao-Issara est généralement considéré comme minime et il semble même ignoré par le gouvernement royal à Vientiane. Si tel est le cas, il est judicieux de se demander pourquoi la négociation a été entamée entre les deux camps pour rechercher et aboutir un accord sur le retour des Lao-Issara. Le contexte semble favorable. Le gouvernement Lao-Issara est prêt à négocier avec le gouvernement royal. En proie à de sérieuses difficultés économiques et financières, et déçus par le manque de soutien thaïlandais, certains dirigeants du Lao-Issara cherchent à rentrer rapidement au pays[1154]. De son côté, le gouvernement royal se montre plutôt favorable à leur retour au pays.

[1149] *Ibid.*, « Dépêche de Bangkok de Léon Marchal, ambassadeur de France en Thaïlande au Haut-commissaire de France en Indochine (conseiller diplomatique) à Saigon au sujet du ralliement du mouvement Lao-Issara de Bangkok, le 21 juillet 1949 ».
[1150] *Ibid*.
[1151] *Ibid.*, « Télégramme-arrivée du haut-commissaire de France à Saigon au ministère de la France d'Outre-mer, le 29 septembre 1949 », document cité, p. 1.
[1152] ANOM, HCI, CONSPOL 119, Thit Ham, « Une belle manifestation Lao-Issara », *Le Bang-Faï de la semaine nº 103*, septembre 1949 (date de publication estimée).
[1153] MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E221 (cote provisoire), « Télégramme-arrivée du Haut-commissaire de France à Saigon au ministère de la France d'outre-mer, le 8 octobre 1949 ».
[1154] *Ibid.*, « Télégramme du ministre de France à Bangkok du 5 août 1947, transmis par le ministère des Affaires étrangères au secrétaire général de la commission interministérielle de l'Indochine, le 8 août 1947 ». HCI 163/498, « Bulletin de renseignement Nº 82 sur la période du 1er au 15 août 1947 par le colonel Marchand, commandant les Forces du Laos, le 15 août 1947 ».

Le motif de ce changement d'attitude n'est sans doute pas unique, mais le manque d'élites laotiennes est un facteur certainement non négligeable : lorsque la motion sur le retour des Lao-Issara est étudiée à l'Assemblée constituante, en 1947, Nith Singharath, questeur de l'Assemblée, regrette précisément que le pays « manque terriblement d'élites »[1155]. Bong Souvannavong, président de l'Assemblée constituante, explique également : « Le Laos nouveau a, en effet, plus que jamais besoin de tous ses enfants unis dans un même idéal de travail de construction auquel tous les citoyens devront participer avec vigueur, ténacité et discipline[1156]. » À l'issue des travaux de l'Assemblée, cette motion a été adoptée le 3 mai 1947 ; elle a exprimé le vœu d'un pardon en faveur des émigrés « égarés » en territoire étranger, ayant été influencés par les « instigations étrangères », à l'exception d'une dizaine[1157].

Malgré cela, la négociation stagne. Mongkol-Katay Sasorith, auteur d'une thèse sur « Les forces politiques et la vie politique au Laos », écrit également – mais sans préciser de sources – qu'aucune négociation n'a été entamée les années suivantes, et que le gouvernement royal souhaitait le règlement par le ralliement individuel sans négociation, tandis que le gouvernement français voulait la dissolution formelle du Lao-Issara pour ne pas le laisser joindre le Viet Minh, danger potentiellement croissant avec le durcissement de la guerre au Vietnam[1158]. Or, cette attitude n'a pas fait l'unanimité chez les Français. De Raymond, commissaire de la République d'avril 1946 à juillet 1947, s'est montré favorable aux négociations avec le Lao-Issara, ce qui ne plaisait pas aux Forces du Laos, qui se battaient contre ces derniers[1159]. Le ministre de France à Bangkok Pierre Gilbert a, quant à lui, eu un entretien avec les ministres du gouvernement Lao-Issara, Souvanna Phouma et Oun Sananikone, au cours duquel il leur a promis d'envoyer un représentant français pour négocier avec eux dans le courant de juillet 1947. Le 25 juillet et le 5 août 1947, Phetsarath et Souvanna Phouma ont eu deux autres entretiens avec Pierre Gilbert. Ce dernier a alors assuré que l'indépendance du Laos serait reconnue dans le cadre de l'Union française et que des négociations auraient lieu le même mois entre le gouvernement français et le gouvernement laotien. Phetsarath y a vu un signe d'espoir[1160]. Gilbert a demandé au ministère des Affaires étrangères d'envoyer un

[1155] Mongkol-Katay Sasorith, thèse citée, p. 269.
[1156] *Ibid*., p. 270. Royaume du Laos, *op. cit.*, p. 86. Or, le haut-commissaire de France pour l'Indochine mentionne aussi les Lao-Issara dans son discours de clôture : « Peut-être quelques égarés, loin de leur belle partie, parviennent-ils encore à s'imaginer, à grand renfort de mauvaises raisons, défendre à l'étranger la cause de la liberté. Cette liberté, ils ne l'ont pas emportée avec eux. Elle vous appartient. Et ils verront bien comme elle deviendra forte, sous la sage autorité de S. M. Sisavang Vong, au fur et à mesure que s'affirmeront les institutions démocratiques que vous vous êtes données. *Ibid*., p. 89.
[1157] Royaume du Laos, *op. cit.*, p. 126-128.
[1158] Mongkol-Katay Sasorith, thèse citée, p. 270.
[1159] Jean Deuve, *Le service de renseignement des Forces françaises du Laos*, *op. cit.*, p. 58.
[1160] ANOM, HCI, CD 109, « Document adressé par S.A. Tiao Phetsarath, chef des Lao-Issaras aux représentants du Gouvernement des Lao réfugiés et aux Président et Membres des mêmes au sujet des négociations entre mes

représentant qualifié du Haut-Commissariat à Bangkok, en évoquant le nom de Maurice Michaudel, commissaire de la République française au Laos par intérim depuis juillet 1947[1161]. Cependant, ce dernier s'est formellement opposé à l'idée d'entamer des pourparlers avec les dirigeants du Lao-Issara, qui ne lui semblaient pas désirés par le gouvernement royal. Ceux-ci ne pouvaient donc pas être traités comme représentants d'un gouvernement laotien, ce qui nuirait au loyalisme du gouvernement royal et du roi envers la France[1162]. Or, le haut-commissaire de France en Indochine, l'amiral Georges Thierry d'Argenlieu, était également réticent à traiter avec les Lao-Issara réclamant l'indépendance [1163].

En janvier 1948, un rapport des Forces du Laos a rapporté l'attitude prise par le gouvernement royal au sujet du Lao-Issara, favorable au retour de ce dernier. Il est même écrit que « la fusion du Gouvernement de Phetsarath avec l'actuel Gouvernement est certainement dans la logique des choses et serait sans doute favorablement accueilli de la part de la majorité des autorités lao[1164] ». Un autre rapport des Forces du Laos, daté du 28 janvier, a signalé l'attitude similaire du gouvernement royal :

> *« Les derniers renseignements reçus montrent une orientation très nette de la politique du Gouvernement vis-à-vis de la question issala [Lao-Issara]. Elle est simple, le Gouvernement lao veut que la question issala soit réglée en dehors des Français. Il veut faire rentrer les issalas, peut-être même la tête haute. Des tractations nombreuses sont en cours actuellement[1165]. »*

Ainsi, l'auteur du rapport écrit que le gouvernement royal, se privant des actions contre les Lao-Issara, ne font rien pour aider les Forces du Laos, et poursuit :

---

délégués et ceux du Gouvernement français, le 5 août 1947 (transmis avec la note du directeur de la police et la sûreté fédérale, G. Bergue, pour le Haut-commissaire de France pour l'Indochine, le conseiller politique, le conseiller diplomatique, le chef du bureau de documentaire, le 2 septembre 1947) ». ANOM, HCI 163/498, « Bulletin de renseignement N° 82 sur la période du 1er au 15 août 1947 par le colonel Marchand, commandant les Forces du Laos, le 15 août 1947 », document cité.

[1161] MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E221 (cote provisoire), « Télégramme du ministre de France à Bangkok du 5 août 1947, transmis par le ministère des Affaires étrangères au secrétaire général de la commission interministérielle de l'Indochine, le 8 août 1947 », document cité.

[1162] *Ibid.*, « Lettre du Commissaire de la République Française au Laos, Maurice Michaudel, à Monsieur le Conseiller Diplomatique à Saigon au sujet des élections à l'Assemblée législative, à Vientiane, en octobre 1947 [s.d.] ». ANOM, HCI 163/498, « Télégramme officiel de Saigon du 11 août 1947, signé par Michaudel ». *Ibid.*, « Note par le commissaire de la République au Laos Maurice Michaudel, au sujet de l'attitude à observer vis-à-vis des Chefs Issaras émigrés au Siam, le 21 août 1947 ».

[1163] Chou Norindr, *op. cit.*, p. 403-404. Arthur J. Dommen, *Conflict in Laos*, *op. cit.*, p. 30.

[1164] *Ibid.*, « Rapport des Forces du Laos au sujet de la situation politique, janvier 1948 », document cité, p. 11. Le rapport fournit une explication intéressante : « Actuellement, le mouvement issara n'est pas un danger et, il ne représente presque plus rien. C'est grâce à l'importance toute artificielle que la France lui a donnée, que se pose encore le problème, qui aurait dû s'évanouir et tomber de lui-même. »

[1165] MC, Fonds Jean Deuve, Dossier 207, « Rapport des Forces du Laos au sujet de la situation politique, le 28 janvier 1948 », document cité.

« À la chambre, à la présentation d'un projet de loi d'amnistie, plusieurs députés se sont élevés contre ce projet en disant :"mais nous ne sommes en guerre avec personne"[1166]*. »*

Le rapport a également relevé l'efficacité de l'activité de propagande menée par le gouvernement Lao-Issara : selon lui, elle vise désormais les élites, et les « évolués », organisée autour du *Bang-Faï*, et elle est efficacement répandue dans les services laotiens ; les gens lisent ses numéros et en discutent. Quatre lettres ouvertes rédigées par Katay à destination du roi, du prince héritier, des ministres et de la chambre des députés, constituent également un danger potentiel pour la France en invitant les élites restant dans le pays à se débarrasser de sa tutelle. Le rapport conclut en signalant que « l'attitude des milieux évolués montre malheureusement que cette propagande est efficace[1167] ». En mars, un autre rapport des Forces du Laos a relevé des contacts réalisés entre les Lao-Issara exilés et les membres du gouvernement royal[1168].

Il semble en effet qu'une partie des élites laotiennes ne manifestent pas une attitude intransigeante envers les Lao-Issara. Parmi eux, Nhouy Abhay, ancien Lao-Issara, rallié depuis 1946. Pendant son séjour à Al Sola, il a laissé un long texte sur les Lao-Issara, daté du mars 1947. Expliquant la naissance de ce mouvement, son programme, ses tentatives de rapprochement avec la France, puis sa faillite, cet ex-Lao-Issara a critiqué l'absence des mesures prises en faveur des Lao-Issara par la France et le Royaume du Laos. Il a insisté sur l'importance du règlement de leur retour « dans un but d'apaisement et d'union générale »[1169] :

« Quelle que puisse être la solution qui sera apportée au problème Lao Issara, il est donc urgent, dans l'intérêt de la France et du Laos, qu'elle soit prise. Car "nos" médecins, et "nos" assistants formés si difficilement à Hanoï et à Saïgon (et dont nous avons tant besoin au Laos) commencent à s'installer (il faut bien vivre) et font bénéficier la population siamoise des bienfaits de la science française ; nos instituteurs se font commerçants et nos jeunes collégiens qui ont déjà perdu plus d'un an vont finir par ne plus pouvoir s'exprimer en français.... à moins qu'ils ne soient envoyés dans quelques pays lointain étudier la technique des guerres et des révolutions futures....

[1166] *Ibid*.
[1167] *Ibid*.
[1168] *Ibid*., « Note de renseignements des forces du Laos, le 28 mars 1948 ».
[1169] Service historique de la Défense (SHD), GR 10H5637, « Le Laos français et les Laotiens « rebelles » rédigé par Nhouy Abhay, à Al Sola, en mars 1947 », p. 18.

La solution est urgente car plus nos gens se seront habitués au "climat" siamois, plus une fierté légitime et la propagande siamoise et viet minh aidant, ils feront les difficiles pour rentrer au bercail[1170]*. »*

Or, le premier parti politique au Laos, *Lao Rouam Samphan* (Union Lao), est également partisan de l'amnistie totale et sans aucun doute de l'entente avec Phetsarath. Fondé par Bong Souvannavong et son cofondateur Kou Voravong en 1947, le parti rassemble non seulement d'anciens résistants à tendance démocratique mais aussi des Lao-Issara revenus de la Thaïlande : parmi les premiers inscrits, on trouve onze ex-Lao-Issara, sept anciens résistants qui était dans la jungle avec les Français et quatre autres personnes décrites comme « neutres » dans un rapport des Forces du Laos. Il a également une vision politique similaire de celle des Lao-Issara, mais ce parti, à la différence du Lao-Issara, accepte la présence des Français au Laos, du moins pendant quelque temps[1171].

Le 24 juin 1948, le roi a promulgué la loi d'amnistie. Boun Oum, président du Conseil a fait un appel aux Laotiens émigrés en leur garantissant un traitement égal aux autres Laotiens et l'absence de représailles. Désormais, les négociations entre le gouvernement exilé et le gouvernement royal sont activement entamées[1172]. Cependant, il semble que certains Laotiens manifestent des hésitations à ce sujet. En effet, le haut-commissaire de France à Saigon a écrit le 29 septembre 1949 qu'il existait une opposition :

« J'ai dû vaincre et les réticences de la Cour qui s'étaient manifestées en juillet dernier à Paris et les hésitations de certains milieux politiques de Vientiane tant au Gouvernement qu'au Parlement qui craint trouver bientôt dans les personnalités revenues au Laos des concurrents dangereux[1173]*. »*

Malgré la méfiance et la crainte suscitées par ce retour des émigrés laotiens, il semble devoir se faire dans une ambiance de réconciliation. Le 31 juillet 1949, Kruong a insisté sur ce point dans un message destiné à Souvanna Phouma : il a appris, par Radio Saigon et Radio Hanoi, que Savang Vatthana avait déclaré à la presse française que les Lao-Issara imploraient le pardon du roi pour rentrer au Laos. Il écrit à ce propos :

« Nous faisons toutes réserves sur les conséquences de cette déclaration inutilement vexatoire et qui ne cadre nullement avec esprit réconciliation

---

[1170] *Ibid*., p. 17-18.
[1171] MC, Fonds Jean Deuve, Dossier 207, « Rapport des Forces du Laos au sujet de la situation politique, janvier 1948 », document cité, p. 4-6.
[1172] Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 266, p. 338-339.
[1173] MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E221 (cote provisoire), « Télégramme-arrivée du haut-commissaire de France à Saigon au ministère de la France d'Outre-mer, le 29 septembre 1949 », document cité.

générale, qui, ainsi que convenu, devra présider à dissolution mouvement résistance et gouvernement Lao-Isara [Lao-Issara] et au retour dans honneur et sécurité des émigrés Lao[1174]*. »*

Kruong a ensuite ajouté qu'il conviendrait que Souvanna Phouma attire l'attention des hautes autorités française et du Premier ministre du gouvernement royal à ce sujet[1175].

Le représentant du gouvernement royal pour ces négociations, Nhouy Abhay, a joué un rôle d'intermédiaire entre les deux camps[1176]. Avec la signature de la convention générale franco-lao du 19 juillet, les négociations s'accélèrent[1177] ; le 28 août 1949, le gouvernement Lao-Issara exprime sa satisfaction, bien que partielle, à l'égard de la convention franco-lao et clarifie également son attitude favorable à sa dissolution[1178].

6.2.2. Vers la formation de la nouvelle génération des élites et le développement de l'enseignement national

Alors que progresse l'organisation institutionnelle du nouveau Laos, l'indifférence des masses est souvent relevée ; le système démocratique ne s'établit pas facilement dans un pays où le développement de l'éducation moderne est resté médiocre. Concernant les élections des députés pour l'Assemblée constituante, le conseiller français, Lebel de Chateauvieux, remarque :

« Devant le manque de programmes politiques et également devant un grand désintéressement de la masse pour les élections, le choix des électeurs s'est fait surtout sur la personnalité et la popularité des candidats. Il n'y eut pas ou peu de propagande, les moyens employés étant surtout l'influence personnelle ou les

[1174] MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E53 (cote provisoire), « Lettre de Thao Kruong au Prince Souvanna Phouma, le 31 juillet 1949 ».
[1175] *Ibid*.
[1176] Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 270-271. Le Premier ministre Boun Oum aura plus tard des mots durs sur le retour des Lao-Issara : « Le véritable motif de ralliement est qu'à Bangkok, personne ne prenait le mouvement issara au sérieux, qu'ils crevaient de faim et voyaient qu'au Laos la démocratie laotienne est écrite avec deux "s" au lieu d'un "t", ils rentrent au bercail pour y instaurer de la démagogie et du népotisme en y ajoutant en plus la mégalomanie. » Courrier non adressé et non daté postérieur au 7 décembre 1978, des archives familiales, cité par Marivanh Le Vaillant, thèse citée, p. 225-226.
[1177] Selon une note du chef de la sûreté fédérale au Laos, Kruong, après deux jours de séjour « incognito » à Vientiane chez ce dernier, il est parti, le 4 juillet 1949, pour Saigon avec la délégation laotienne de la convention générale franco-laotienne, dont la signature était prévue le 15 juillet. Il y rencontrat Souvanna Phouma le lendemain et prit connaissance du contenu de la convention avant de rentrer à Bangkok. Souvanna Phouma, quant à lui, assista à la signature de la convention à Paris. J'ignore malheureusement la véracité de cette information. ANOM, HCI, CD 185, « Note du chef de la sûreté fédérale au Laos à Monsieur le directeur de la police et de la sûreté en Indochine, à Vientiane, le 6 juillet 1949 ».
[1178] ANOM, HCI 163/498, « Procès-verbal de la réunion du Conseil des ministres du Gouvernement provisoire du Laos libre et indépendant du 28 août 1949 (annexé à la note pour Monsieur le conseiller politique faite par le directeur de la police et de la sûreté fédérales, J. R. Debord, Saigon, le 24 septembre 1949) ».

relations. Et cela explique que dans l'Assemblée seront très souvent agitées des questions d'ordre privé[1179]*. »*

Il n'est pas étonnant de constater cette situation dans un pays où le colonisateur pratique depuis longtemps le favoritisme politique envers les membres de la famille royale de Luang Prabang et les notables. Lebel de Chateauvieux a signalé à la fin de son rapport les « profondes individualités » qui existent au Laos :

« Cela tient ainsi que nous l'avons signalé à plusieurs reprises, au manque d'expérience politique des députés, à leur désir de copier l'étranger sans tenir compte des problèmes purement laotiens, à moins que ces problèmes ne les intéressent personnellement. À aucun moment, il ne fut vraiment question d'intérêt collectif. Aucun idéal n'a jamais soulevé l'Assemblée. La preuve la plus flagrante en est dans la question de l'unification du Laos sous la Couronne de Luang Prabang, question capitale, qui fut votée dans une indifférence complète.

Cette Assemblée manquait totalement de conscience nationale. L'origine en est certainement dans le désintéressement de la masse pour les affaires publiques. En effet l'opinion publique n'existe pas et ce n'est que lorsqu'elle sera créée et suffisamment développée que l'on pourra trouver les éléments d'une conscience politique, d'une conscience nationale.

Ce n'est d'ailleurs qu'à partir de ce moment que l'écart qui existe actuellement entre le texte constitutionnel et la réalité politique disparaîtra et que le Laos pourra s'acheminer dans la voie de la véritable démocratie[1180]*. »*

Cette indifférence de la masse envers la vie politique continue d'être souvent signalée par l'autorité française. Ainsi, dans le discours du commissaire de la République français au Laos lors de la séance de clôture de l'Assemblée constituante, le commissaire a insisté sur l'importance du développement social :

« Mais, vous avez compris que cette modernisation des institutions ne saurait à elle seule suffire : il vous faudra encore perfectionner l'éducation et le niveau social des populations de ce pays pour leur mettre de remplir leur rôle et pour les éclairer sur leur responsabilité.

[1179] ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Rapport au sujet des travaux de l'Assemblée Constituante Laotienne (15 Mars - 10 Mai 1947), établi par Lebel de Chateauvieux, délégué auprès de l'Assemblée en qualité de Conseiller », document cité, p. 10.
[1180] *Ibid*., p. 47-48.

L'harmonisation des rapports entre les gouvernements ethniques si variés dont vous avez proclamé la parfaite égalité au sein du royaume ; l'amélioration de la condition humaine par un effort soutenu dans le domaine de l'hygiène générale ; une plus large diffusion de l'enseignement public, dont je sais que vous désirez qu'il soit de plus en plus imprégné des bienfaits de l'éducation française – tel est le programme dont la réalisation permettra la grandeur de votre Patrie[1181]*. »*

On peut par ailleurs assurer que l'intérêt du gouvernement royal et celui de l'autorité française sont principalement centrés sur le peuple lao, et portent peu sur la question des minorités ethniques, sauf celles des Hmongs et du nord du Laos[1182]. En août 1946, Jean de Raymond écrit que les Khas du sud sont « laocisés » et il est convaincu qu'ils resteront favorables au Laos. Par contre, dans le nord du Laos, la question reste à étudier[1183]. À partir du récit de Jean Deuve, on peut comprendre que la situation est d'autant plus préoccupante que certaines minorités ethniques – des Lü dans les provinces de Phongsaly et Muong Sing, des Hmongs dans la province de Xieng Khouang – peuvent passer à la révolte en collaboration avec les Lao-Issara ou le Viet Minh. Le comité de l'est a déjà des cadres issus des minorités ethniques. Des agitations se sont produites chez les minorités – « chez Kha Mou de la région de Muong Saï et dans certains villages méo [hmong], lan tène, yao, lü même, des secteurs de Namo et de Muong Ngnoï, sur la Nam Ou » en août 1947 et chez « des Proto-indochinois de la province d'Attopeu » en mars 1948[1184]. L'indifférence des Lao envers les minorités a été sévèrement critiquée. Malgré cela, aucune menace sérieuse n'a été constatée, « parce que les troupes franco-lao pratiquent une politique d'amitié et de collaboration avec les minorités », d'après Jean Deuve[1185]. L'intérêt des élites lao se porte moins sur les minorités ethniques que sur l'unité du royaume de Luang Prabang et du sud. Ainsi, même le parti démocratique, *Lao Rouam Samphan*, s'oppose aux revendications des minorités ethniques[1186]. La prédominance des Lao sur la scène politique d'après-guerre n'est sans aucun doute pas remise en question, ni par l'autorité française ni par le gouvernement du Royaume du Laos.

Malgré tout, la formation des fonctionnaires apparaît nécessaire comme jamais auparavant. Le Laos, en tant qu'État indépendant doté d'une Assemblée législative, a besoin

[1181] Royaume du Laos, *op. cit.*, p. 91.
[1182] *Cf. supra*, 6.1.2. L'Unité du nouveau Laos : les questions du sud et des minorités ethnique.
[1183] ANOM, 2HCI 80, « Lettre du commissaire de la République française au Laos, de Raymond à Monsieur le commissaire fédéral aux affaires politiques au sujet du statut futur de l'Indochine (négociations avec le Laos), à Vientiane, le 3 août 1946 », p. 3.
[1184] Jean Deuve, *Le royaume du Laos 1949-1965*, *op. cit.*, p. 11.
[1185] *Ibid*., p. 11-12.
[1186] MC, Fonds Jean Deuve, Dossier 207, « Rapport des Forces du Laos au sujet de la situation politique, janvier 1948 », document cité, p. 6.

d'élites compétentes pour assurer son bon fonctionnement. Si l'introduction d'une Chambre Haute est rejetée par l'Assemblée constituante en raison du manque d'élites[1187], le pays peine déjà à trouver des députés. Les élites du pays étant principalement des fonctionnaires, leur éligibilité pour les élections législatives suscite des controverses : certains députés de l'Assemblée constituante réclament l'incompatibilité totale entre le mandat de député et la fonction publique pour garantir l'indépendance de la Chambre. Cependant, si l'incompatibilité est appliquée, presque personne ne restera dans les services centraux et provinciaux pour assurer l'administration. Or, l'interdiction des fonctionnaires de se présenter aux élections n'est pas une solution envisageable, puisque sans eux, seules élites du pays, l'Assemblée manquera de députés compétents. Finalement, il est décidé que « les fonctionnaires pourraient librement se présenter aux élections et que ceux élus députés seraient placés en disponibilité mais pourraient être chargés de mission par le Gouvernement pendant l'intervalle des sessions »[1188].

À la fin des travaux, l'Assemblée constituante propose un projet de loi électorale, qui va ensuite être repris par une ordonnance royale (Tableau 17)[1189]. L'électorat est accordé à « tous les nationaux de sexe masculin, âgé de dix-huit ans révolus, jouissant de leurs droits civils et politiques », sauf les bonzes, les fonctionnaires et les agents administratifs qui votent directement au deuxième degré, les militaires, les fous et les incapables[1190]. Quant à l'éligibilité, elle est accordée à « tous les citoyens laotiens âgés de vingt-cinq ans et titulaires au moins du Certificat d'Études Primaires ou de connaissances équivalentes », sauf les personnes susnommées comme non électeurs[1191]. Or, les fonctionnaires d'autorité – les *Chao Khouèngs* et les présidents des Tribunaux de 2e degré électeurs – ne peuvent pas se présenter aux élections dans la province où ils exercent leur autorité[1192]. Le vote se fait par un suffrage universel à deux tour : les délégués communaux sont d'abord élus par village au premier tour ; au deuxième tour, le collège électoral, composé des délégués communaux, des fonctionnaires ou agents communaux en service dans la province, élit ensuite les députés à l'Assemblée[1193]. Les élites dotées d'un certificat d'études primaires, les fonctionnaires et les agents jouent ainsi un grand

[1187] À la place d'une Chambre Haute, le Conseil du Roi est créé pour tempérer l'Assemblée nationale. ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Rapport au sujet des travaux de l'Assemblée Constituante Laotienne (15 Mars - 10 Mai 1947), établi par Lebel de Chateauvieux, délégué auprès de l'Assemblée en qualité de Conseiller », document cité, p. 23. *Cf. supra*, 6.1.1. L'autonomie du nouveau Laos et la question de l'immigration des Vietnamiens.
[1188] *Ibid*., p. 36.
[1189] MAE, Asie-Océanie, Indochine 1944-1955, 120QO/115, « Lettre du Commissaire de la République Française au Laos, Maurice Michaudel, à Monsieur le Conseiller Diplomatique à Saigon au sujet des élections à l'Assemblée législative, à Vientiane, en octobre 1947 [s.d.] », document cité, p. 1. MAE, Secrétariat d'État aux Etats associés, 1945-1957, Laos, E53 (cote provisoire), « Ordonnance royale N° 117 du 2 juin 1949 portant l'organisation des élections au Laos ».
[1190] Royaume du Laos, *op. cit.*, p. 117.
[1191] *Ibid*.
[1192] *Ibid*., p. 118.
[1193] *Ibid*., p. 119.

rôle dans les élections. Vu les conditions d'éligibilité, les minorités ethniques, parmi lesquelles peu ont suivi une éducation coloniale, ont une chance évidemment minime d'envoyer des représentants à l'Assemblée législative (Tableau 18).

Tableau 17 : Le nombre de membres de l'Assemblée législative pour chaque province du Royaume du Laos selon le projet de loi électorale[1194]

Province	Population en 1946 (mille)	Nombre de Muongs	Nombre de communes	Nombre de députés
Sayaboury	120	3	7	3
Haut-Mékong	37	6	504	1
Phongsaly	40	4	476	1
Moua Phans [sic : Houaphan]	67	6	856	2
Luang Prabang	227	11	2 363	6
Xieng Khouang	70	4	864	2
Vientiane	127	5	895	3
Common	120	4	839	3
Savannakhet	186	6	710	5
Saraxone [sic : Saravane]	108	6	475	3
Bassac	181 + ? = 256	10 + ?	765 + ?	5 + 1 = 6

[1194] *Ibid*., p. 122.

Tableau 18 : Le nombre de sièges et de candidats lors des élections de l'Assemblée nationale en août 1947[1195]

Province	Nombre de sièges	Nombre de candidats
Saravane	3	7
Paksé	4	23
Savannakhet	5	11
Thakhek	3	11
Vientiane	3	5
Xieng-Khouang	2	2
Sayaboury	3	10
Luang Prabang	4	5
Haut-Mékong	1	1
Phongsaly	1	1
Samneua	2	2
Totaux	31	78

Lors des élections à l'Assemblée législative en août 1947, l'indifférence de la population a été une fois de plus signalée par l'autorité française, comme le commissaire de la République au Laos, Maurice Michaudel :

> *« La période électorale a été caractérisée par l'indifférence de la presque totalité des électeurs. Il n'y a d'ailleurs eu de campagne – très localisée – que dans les provinces du Moyen et du Bas-Laos, et tout particulièrement à Paksé. On ne trouve pas dans les professions de foi des candidats d'orientation politique générale, hors l'idée d'Union laotienne et de progrès du pays. Pour être mieux entendu, le candidat cherche à intéresser l'électeur par une offre d'aide personnelle, ainsi qu'en témoigne la profession de foi de S.E. Phoui, candidat à Paksé : "En posant ma candidature à la députation, mon seul but est de servir l'intérêt général, c'est-à-dire de me rendre utile aux parents et amis de la province de Paksé". (L'expression " parents et amis" devant être prise dans son sens laotien de "sympathiques compatriotes".)[1196] »*

[1195] MAE, Asie-Océanie, Indochine 1944-1955, 120QO/115, « Lettre du Commissaire de la République Française au Laos, Maurice Michaudel, à Monsieur le Conseiller Diplomatique à Saigon au sujet des élections à l'Assemblée législative, à Vientiane, en octobre 1947 [s.d.] », document cité, p. 1-2.
[1196] *Ibid*., p. 2.

La plupart des élus sont fonctionnaires ou anciens fonctionnaires, sauf quatre commerçants[1197] ; ils se caractérisent également par un « sentiment pro-français » selon Maurice Michaudel[1198]. Outre l'indifférence de la population, les députés eux-mêmes sont l'objet de critiques, dans un rapport des Forces du Laos : « Les députés, dont personne dans la population n'a compris le rôle exact, ne l'ont pas non plus, dans la majorité des cas, compris eux-mêmes[1199]. »

Or, le premier parti politique lao fondé en 1947, *Lao Rouam Samphan*, développe au fur et à mesure son influence dans certaines grandes villes. Ce parti, ayant pour but d'« unir les Laos entre eux, Français et Lao, et démocratiser le Laos et le moderniser », se développe par la voie de propagande et grâce à une association existante, La Laotienne artistique et sportive, fondée pendant la période de la rénovation nationale des années 1940[1200]. Il publie également un journal *Lao May* (nouveau Laos), pour la diffusion des idées du parti ou des nouvelles politiques telles que la Constitution, et l'éducation politique envers les masses. En janvier 1948, un rapport des Forces du Laos signale que son influence, certes restreinte, s'accroît chez les jeunes fonctionnaires et les collégiens dans les grandes villes telles que Vientiane et Thakhek[1201]. Le rapport se conclue avec une remarque intéressant sur l'avenir du parti :

> *« C'est le parti de l'avenir. Il fournira les hommes politiques. Il est vivant et dynamique. Il doit croître et réussir probablement. Ses membres se tiennent entre eux : on l'a vu récemment lors de la formation du dernier ministère ; Thao Kou accusé plus ou moins ouvertement de corruption a été remarquablement défendu par ses collègues du parti. C'est probablement de son sein que commenceront à sortir des idées plus avancées.*
>
> *Au point de vue français, sans être encore dangereux, il doit être surveillé de très très près[1202]. »*

Les Forces du Laos y voient la naissance d'une nouvelle force politique laotienne. Elles ont remarqué, dans une autre note de renseignement datée du 28 mars 1948, le développement du parti dans le sud, en particulier à Paksé[1203]. Cependant, selon le rapport des Forces du Laos de janvier 1948, les jeunes fonctionnaires nouvellement nommés ne sont pas à la hauteur, et le

---

[1197] *Cf. infra*, l'Annexe 8 : Les députés élus à l'Assemblée nationale.
[1198] *Ibid.* Il ajoute par ailleurs que le retour du prince Savang de Washington au Laos pourrait entraîner « un raidissement des anciennes convictions prabanaises qui risquent de susciter une opposition violente entre les champions des idées libérales et les députés originaires de Luang-Prabang, très docile à l'égard du Prince ». *Ibid*., p. 4.
[1199] MC, Fonds Jean Deuve, Dossier 207, « Rapport des Forces du Laos au sujet de la situation politique, janvier 1948 », document cité, p. 8.
[1200] *Ibid*., p. 5.
[1201] *Ibid*., p. 7.
[1202] *Ibid*.
[1203] *Ibid.*, « Note de renseignements des forces du Laos, le 28 mars 1948 », document cité, p. 2.

niveau des examens baisse également par rapport à ceux d'avant 1945. De plus, les fonctionnaires compétents sont de plus en plus attirés par le commerce pour mieux gagner leur vie[1204].

Malgré la situation urgente face au manque d'élites, le service de l'enseignement manque considérablement de personnel après la Seconde Guerre mondiale. Un article de la revue *Éducation*, publiée par le Haut-Commissariat de France pour l'Indochine, éclaire la situation de cette période dans l'enseignement : « Le personnel français massacré ou déporté, les professeurs indochinois réduits de 4 à 1, les instituteurs de 49 à 4, les instituteurs auxiliaires de 159 à 86[1205]. » Or, dans les provinces rétrocédées par le Siam au Laos, Paklay et Bassac, la Thaïlande avait créé autant d'écoles primaires que dans le reste du Laos ; il était désormais nécessaire de faire fonctionner ces écoles au profit du Laos, à sa responsabilité[1206]. En décembre 1946, le conseiller français à l'Enseignement souhaite réaliser un grand plan d'extension ; l'enseignement est à développer dans tous les sens : l'enseignement technique, celui de l'art et de la littérature laotiens, l'éducation populaire, les entreprises de vulgarisation scientifique et d'enseignement de l'hygiène. La transformation du collège Pavie en lycée, subventionné par le budget fédéral, est également prévue[1207].

Tableau 19 : Le nombre des écoles et les effectifs scolaires au Laos en 1944, 1947 et 1948, selon la revue *Éducation* publiée en septembre 1948[1208]

	1944	1947	1948
Écoles primaires élémentaires	163	383	455
Écoles primaires complémentaires (groupes)	11	39	52
Effectifs scolaires	11 401 (y compris les élèves vietnamiens)	23 111	32 414

[1204] *Ibid.*, « Rapport des Forces du Laos au sujet de la situation politique, janvier 1948 », document cité, p. 8.
[1205] J. Lucas, « Écoles laotiennes », Éducation (publié par le Haut-Commissariat de France pour l'Indochine), n° 12, septembre 1948, p. 61-67, p. 64.
[1206] ANOM, 2HCI 80, « Annexe au rapport de mission au Laos, rédigée par le chef de la 3e section, à Saigon, en décembre 1946 [s.d.] », p. 5.
[1207] *Ibid*., p. 5-6.
[1208] J. Lucas, article cité, p. 64.

Tableau 20 : L'enseignement public au Laos – situation par catégorie d'établissement en 1945-1946, 1946-1947 et 1947-1948[1209]

	Nombre	1945-1946	1946-1947	1947-1948
Formation de pénétration scolaire	Établissements	85	-	140
	élèves	2 125	-	4 100
Écoles élémentaires	Établissements	-	345	453
	élèves	-	16 107	28 323
Enseignement primaire (cycle élémentaire des écoles de plein exercice)	Établissements	-	-	-
	élèves	9 382	4 832	-
Enseignement primaire (cycle primaire des écoles de plein exercice)	Établissements	34	40	52
	élèves	5150	2 018	3 091
Enseignement primaire supérieur et normal	Établissements	2	3	4
	élèves	156	194	151
Enseignement secondaire (cycles secondaire et primaire du lycée français)	Établissements	0	0	1
	élèves	0	0	241 dont 179 indochinois

Tableau 21 : Le nombre d'étudiants aux Universités de Hanoi et Saigon selon le pays d'origine, en 1946-1947 et 1947-1948 [1210]

Année	Nord Vietnam	Centre Vietnam	Sud Vietnam	Cambodge	Laos	France	Chine	Total
1946-1947	134	-	78	-	1	98	1	312
1947-1948	414	19	166	1	5	181	3	769

Il semble que l'enseignement retrouve progressivement son bon fonctionnement à partir de 1947 (Tableau 19 ; Tableau 20). Trois collèges ont été construits, outre le collège de Pavie à Vientiane ; à Paksé en 1945, à Luang Prabang en 1946 et à Savannakhet en 1947[1211]. Une école normale a également été fondée à Vientiane pour assurer la formation pédagogique des

[1209] Haut-Commissariat de France pour l'Indochine, Affaires économiques, *Annuaire statistique de l'Indochine, onzième volume 1943-1946*, Saigon, Statistique générale de l'Indochine, 1948, p. 42, p. 44. Haut-Commissariat de France en Indochine, Affaires économiques, *Annuaire statistique de l'Indochine, douzième volume 1947-1948*, Saigon, Statistique générale de l'Indochine, 1949, p. 62-64.
[1210] *Ibid.*, p. 61.
[1211] Frank M. LeBar et Adrienne Suddard (éd.), *op. cit.*, p. 80.

maîtres[1212]. Le collège Pavie a été transformé en lycée fédéral, lycée Auguste Pavie, à compter du janvier 1947 ; ainsi a été créé le premier lycée du Laos [1213]. Il faut cependant attendre 1952 pour que les lycéens laotiens, qui devaient jusqu'alors se rendre à Saigon et à Hanoi puissent passer les épreuves du baccalauréat à Vientiane [1214] ! Le nombre d'étudiants laotiens à l'université reste ainsi toujours faible (Tableau 21). Le lycée à Vientiane a été créé en tant que lycée français de l'Indochine, par le budget fédéral de l'Indochine. Ce statut soumet le lycée au programme des lycées français de la métropole, même s'il est possible de créer des sections réservées aux élèves laotiens dans le lycée à la charge du budget national[1215]. La langue d'enseignement dans l'enseignement secondaire est le français, langue enseignée « dès la plus petite classe jusqu'au dernier village »[1216]. Mais, les conditions locales commencent à être prises en compte, dans une certaine mesure, dans les programmes de collège et lycée : la langue laotienne, le pâli, l'histoire, la géométrie, les techniques et les traditions artistiques nationales prennent une place plus importante, comme le résume l'auteur d'un article de la revue *Éducation* :

> *« On arrive à cette constatation qu'avec l'achèvement d'un édifice scolaire autonome on encourage un nouvel essor de la culture laotienne, promue au rang de culture classique, rattachée à ses sources extrême-orientales et ouvertes par la culture française sur les grands courants spirituels du monde[1217]. »*

Néanmoins, contrairement à l'intention de la France de garder la langue française comme langue de diffusion culturelle, il semble que l'enseignement en langue français constitue un obstacle majeur pour le développement de l'enseignement au Laos. Dans un rapport administratif rapportant le déroulement des examens pour le certificat d'Études élémentaires de l'année 1949, l'auteur du rapport décrit une situation « inquiétante » en se référant aux résultats des examens (Tableau 22) :

> *« Cette faible proportion des enfants reçus avec la mention française, comparativement au nombre des admis me paraît fort inquiétante, compte tenu, d'une part de ce que les services laotiens manquent de candidats aux emplois secondaires, d'autre part, que l'enseignement secondaire est exclusivement diffusé en français et pour de nombreuses années encore, en raison de la pénurie*

[1212] Tay Keoluangkot, « L'enseignement primaire », *France-Asie*, nº 118-119-120, tome XII, mars-avril-mai 1956, p. 1110-1111, p. 1111.
[1213] *Journal officiel de l'Indochine*, nº 39, le 25 septembre 1947, p. 1534-1535.
[1214] Marc Mauger, « L'enseignement secondaire », *France-Asie*, nº 118-119-120, tome XII, mars-avril-mai 1956, p. 1112-1113, p. 1112.
[1215] *Journal officiel de l'Indochine*, nº 39, le 25 septembre 1947, p. 1535.
[1216] J. Lucas, article cité, p. 65.
[1217] *Ibid*.

de professeurs laotiens. Si des mesures ne sont pas prises à brève échéance, le lycée Pavie aura beaucoup de mal à sélectionner les élèves susceptibles de former les cadres supérieurs du Royaume lao, leurs études achevées[1218]*. »*

Le rapport nous fait ainsi comprendre que peu d'élèves laotiens choisissent la langue française à l'école élémentaire, d'où la pénurie de cadres dans l'administration et de candidats à l'enseignement secondaire, deux domaines qui exigent la maîtrise de la langue française pour ceux qui souhaitent les intégrer.

Tableau 22 : Les résultats des examens pour le certificat d'Études élémentaires des 19 et 20 mai 1949[1219]

Centre d'examen	Inscrits	Présents	Admis
Vang-Vieng	86	74	64 dont 11 avec mention de français
Phon Hong	96	94	69 dont 3 avec mention de français

Cette prédominance de la langue française dans l'administration et l'éducation a aussitôt été contestée lors de l'Assemblée constituante entre mars et mai 1947. Certains députés souhaitent que le français ne reste langue officielle que pendant une durée limitée, de 5 à 10 ans, en suivant le projet constitutionnel du Cambodge. Après des discussions, ils ont fini par « reconnaître l'impossibilité d'un développement satisfaisant de la langue laotienne, [et] la difficulté de son emploi »[1220] ; le français demeure ainsi langue officielle dans la Constitution du Royaume du Laos[1221].

Le statut privilégié de la langue française au Laos est ainsi maintenu dans l'enseignement, mais certaines élites cherchent à renforcer la souveraineté interne du Laos. Dans la commission franco-laotienne de l'enseignement en vue de conclure une convention annexe à la convention générale franco-laotienne du 19 juillet 1949, la délégation laotienne a souhaité des avancées à ce sujet. Elle a exprimé le vœu que, compte tenu de l'opinion publique du pays, il était désirable que seule la direction technique des établissements du 2e et du 3e degré[1222] soit confiée à la France, et non la direction administrative. Cela paraissait légitime aux

[1218] ANOM, RSL, D8, « Rapport administratif (du premier trimestre 1949) », p. 8.
[1219] *Ibid*., p. 7-8.
[1220] ANOM, HCI, CONSPOL 245, « Rapport au sujet des travaux de l'Assemblée Constituante Laotienne (15 Mars - 10 Mai 1947), établi par Lebel de Chateauvieux, délégué auprès de l'Assemblée en qualité de Conseiller », document cité, p. 17.
[1221] *Cf. supra*, la note de bas de page 1080.
[1222] Le 2e degré comprend les lycées et les collèges nationaux, les écoles normales ainsi que les collèges techniques ; le 3e degré comprend les écoles nationales d'enseignement supérieur. MAE, Secrétariat d'État aux

membres de la délégation laotienne, puisque le pays administrait déjà ses collèges et son école normale à ce moment-là et ne souhaitait pas reculer en la matière.

Nhouy Abhay, ministre de l'Éducation nationale, a fait part de son souhait, en tant que président de la délégation laotienne, que le Laos puisse posséder un lycée national, et non fédéral. La délégation française a alors exprimé l'avis que la question du lycée Pavie soit réexaminée et a proposé de doter le lycée Pavie d'un statut spécial lui permettant de créer une section nationale. Les deux délégations se sont mises d'accord[1223]. Lors de la séance suivante, Nhouy Abhay a renouvelé ce vœu. La réalisation d'un lycée franco-laotien, c'est-à-dire un lycée doté de deux sections, française et laotienne, a alors été proposée comme arrangement conciliateur. Chacune des délégations a exprimé son point de vue : la délégation française a suggéré un lycée doté de deux sections, l'une française (humanités classiques et série moderne) et l'autre nationale (humanités laotiennes et série moderne), dont les horaires et les programmes seraient fixés par la commission mixte prévue à l'article IV du nouveau « Schéma de Convention ». Il s'agit ici d'un lycée unique dont la direction technique serait confiée à la France et qui aurait un seul proviseur français, conjointement nommé par le gouvernement laotien et par le directeur de l'enseignement français en Indochine. Ces deux sections garderaient la possibilité de se séparer en deux établissements distincts.

Nhouy Abhay de la délégation laotienne a éclairé sa position en expliquant qu'elle ne consistait pas à créer un baccalauréat laotien mais à introduire une discipline nouvelle, le pali ou le sanscrit à la place du latin pour la série classique nationale. De plus, jugeant inutile de garder deux séries modernes dans chacune des sections, il a proposé un lycée franco-laotien ayant trois sections : humanités classiques occidentales, humanités classiques laotiennes et section moderne. Dans son plan, le lycée, ayant le statut des lycées français, aurait les même horaires, les mêmes programmes et la même direction technique que ceux des lycées français, sauf pour le pali ou le sanscrit dans la section classique laotienne. Cependant, la nomination du proviseur et des professeurs se ferait par le ministre de l'Éducation nationale du gouvernement laotien sur la proposition du directeur de l'Enseignement français en Indochine[1224].

Pour la délégation française, cette proposition ne pouvait pas être acceptée, parce que, dans ces conditions, il ne s'agissait plus d'un lycée franco-laotien mais plutôt d'un lycée laotien dont seule la direction technique était confiée à la France. Malgré le maintien d'une grande

---

États associés, 1945-1957, Laos, E51 (cote provisoire), *Accords franco-laotiens. Convention générale franco-laotienne du 19 juillet 1949 et conventions annexes du 6 février 1950*, *op. cit.*, p. 70.

[1223] MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E52 (cote provisoire), « Procès-verbal de la séance du 20 décembre 1949 de la commission franco-laotienne chargée de jeter les bases de la convention relative à l'enseignement, à annexer à la convention générale du 19 juillet 1949 », p. 2-3.

[1224] *Ibid.*, « Procès-verbal de la séance du 21 décembre 1949 de la commission franco-laotienne chargée de jeter les bases de la convention relative à l'enseignement, à annexer à la convention générale du 19 juillet 1949 », p. 2-3.

influence française, Nhouy Abhay désirait concrétiser la souveraineté du Laos dans l'enseignement. Il a pris l'exemple du service de santé dans lequel les hôpitaux passaient désormais sous l'administration laotienne, sauf ceux où la population française était importante. Un membre de la délégation française l'a contredit en attirant l'attention sur la différence entre deux services : contrairement au service français de l'assistance médicale, le service français de l'enseignement demeurait présent dans les États associés d'Indochine, et jouissait de la facilité d'ouvrir différents établissements sur leurs territoires[1225]. Dans le procès-verbal, la position de la France, a été clarifiée de façon très nette :

> *« La France est désireuse de rester présente ici par sa culture. Le Laos, qui adopte la langue française comme langue d'enseignement pourrait-il être le seul de ces pays à lui refuser ce droit ? Car les arguments développés aujourd'hui par la délégation laotienne pour transformer le lycée Pavie en établissement exclusivement national vaudraient demain pour transformer pareillement tout autre lycée quand il serait créé. Si la délégation laotienne maintenait son point de vue, elle dénierait à la France le droit qu'elle lui a reconnu par ailleurs de posséder un lycée au Laos.*
>
> *La France souhaite vivement demeurer au lycée Pavie qu'elle a ouvert afin que cet établissement soit un symbole des liens culturels existant entre les deux pays et qui ont été affirmés dans la précédente séance. Le Laos y a d'ailleurs intérêt. Cela ne nuit nullement à la réalisation rapide du désir exprimé par sa délégation de posséder bientôt un lycée national[1226]. »*

En fin de compte, « dans une atmosphère de compréhension et de cordialité réciproques », les deux délégations sont tombées d'accord pour que le lycée Pavie fonctionne comme lycée franco-laotien, avec deux sections, nationale et française, possédant respectivement des sections classique et moderne, comme proposé par la délégation française[1227]. Nhouy Abhay a demandé à la délégation française une équivalence entre les baccalauréats classiques laotien et français

[1225] Dans la convention générale franco-laotienne, il est décidé que le Royaume du Laos s'engage « à accorder et à faciliter à la France l'ouverture d'établissements scientifiques, d'enseignement, ainsi que de toutes formations sanitaires ». MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E51 (cote provisoire), *Accords franco-laotiens. Convention générale franco-laotienne du 19 juillet 1949 et conventions annexes du 6 février 1950*, *op. cit.*, p. 13.
[1226] MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E52 (cote provisoire), « Procès-verbal de la séance du 21 décembre 1949 de la commission franco-laotienne chargée de jeter les bases de la convention relative à l'enseignement, à annexer à la convention générale du 19 juillet 1949 », document cité, p. 4.
[1227] *Ibid*.

ainsi qu'entre les baccalauréats modernes laotien et français, qui serait assurée à la suite des démarches nécessaires[1228].

La convention annexe sur l'enseignement et les dispositions transitoires annexées à celle-ci ont été rédigées en suivant la décision de cette commission. La convention annexe, signée le 6 février 1950 entre Boun Oum, chef du gouvernement royal du Laos, et Léon Pignon, haut-commissaire de France en Indochine, « désireux de favoriser la diffusion de la culture et de la pensée françaises au Laos, de développer les échanges culturels entre leurs nations »[1229], assume le transfert de la souveraineté du Laos, tout en laissant l'enseignement du Laos sous la supervision de la France. La direction technique des établissements nationaux d'enseignement général et technique du 2e et 3e est confiée à la France – lycées et collèges nationaux, écoles normales, collèges techniques ainsi que les écoles nationales d'enseignement supérieur. Cette dernière se charge également des dépenses de fonctionnement des enseignements du 2e et 3e degré à partir des fonds de concours affectés à l'aide temporaire accordée au Laos. Quant à l'enseignement du 1er degré – écoles primaires, ateliers-écoles, centres d'apprentissage, écoles d'Art appliqué –, il est de la compétence du gouvernement royal, sauf dans le cas des modifications des horaires, des programmes et des modalités d'enseignement qui feront l'objet des discussions d'une commission mixte. Le gouvernement français et ses ressortissants ont par ailleurs le droit d'ouvrir librement des établissements d'enseignements dans le Laos[1230].

Conclusion

À la suite de la conclusion du *modus vivendi* d'août 1946, le Laos a commencé des négociations avec la France. Cette période entre 1946 et 1949 a marqué la transition de la colonisation à l'indépendance dans le cadre de l'Union française. L'Assemblée constituante formée en 1946, et la préparation de la convention générale franco-laotienne ont engagé une réflexion sur la formation d'un État-nation indépendant, en particulier sur l'identité nationale et la citoyenneté laotienne. Même si la France est encore résolue à garder son emprise sur l'Indochine, le Royaume du Laos se dote désormais d'une apparence étatique moderne avec un peuple et un territoire bien définis, pour se transformer en État autonome, puis indépendant, dans le cadre de l'Union française.

[1228] *Ibid.*, p. 4-5. Selon les dispositions transitoires annexées à la convention annexe sur l'enseignement, les classes primaires du lycée sont annexées à la section française. MAE, Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E51 (cote provisoire), *Accords franco-laotiens. Convention générale franco-laotienne du 19 juillet 1949 et conventions annexes du 6 février 1950*, *op. cit.*, p. 75.
[1229] *Ibid.*, p. 69.
[1230] *Ibid.*, p. 69-75.

Durant cette transition, la question de l'immigration demeure pour les élites laotiennes un sujet capital dans la construction d'un État-nation. En dépit du cadre fédéral qui subsiste encore, le gouvernement royal est désireux de jouir d'une autonomie dans ce domaine en tentant de limiter l'immigration des Vietnamiens et leur établissement au Laos. Le royaume accepte encore la présence des Français mais plus celle des Vietnamiens, désormais perçus comme des « envahisseurs ».

Une autre question à régler est celle de l'unité du Laos. Pour le conseiller français auprès de l'Assemblée constituante, Lebel de Chateauvieux, elle est mise en difficulté par la diversité ethnique, le particularisme des principautés, et la division administrative du nord et du sud. La question de l'unité du nord et du sud l'est également du fait de l'aspiration du prince Boun Oum à établir une fédération et à se faire reconnaître officiellement les droits et les prérogatives de la famille royale de Champassak. De même, les élites du Sud se sont opposées à la construction d'un royaume sous l'initiative du Luang Prabang, une idée qui n'a pas été remise en question par les élites du nord. Quant à la minorité ethnique, Toulia Lyfoung, seul député des minorités ethniques pour l'Assemblée nationale, a critiqué la négligence de l'Assemblée constituante envers la question des minorités, au sujet de la création d'un « chef méo ». Les revendications de ces deux partis, de la part du sud, comme de la part des Hmongs, ont été nourries par leur participation à la résistance française contre le Japon et ont été liées au désir de reconnaissance de leur contribution et de leur loyalisme envers la France. Aussi, cette dernière pouvait-elle difficilement les refuser. La question de l'unité du royaume de Luang Prabang et du sud a finalement été résolue grâce aux compromis de Boun Oum, mais celle des minorités ethniques a été mise de côté par les députés lao qui ne souhaitaient pas d'« État dans l'État » et qui privilégiaient « l'unité du Laos » autour des Lao.

L'organisation administrative et politique s'est développé, et le Royaume du Laos a eu plus que jamais besoin d'élites aptes à gérer les services administratifs et politiques. Ce contexte particulier au Laos a facilité les négociations entre le gouvernement royal et le gouvernement Lao-Issara en exil, dès 1947. Il semble que la majorité des élites restant dans le pays ait montré une attitude conciliante à son égard. Certains, en particulier la cour, se sont montrés réticents au retour des Lao-Issara, perçus comme des « concurrents dangereux ». Pourtant, pour la majorité, les Lao-Issara, temporairement « égarés », ont été considérés comme des élites aptes à servir le pays avec les connaissances des sciences françaises, et qui ne devraient pas bénéficier à un pays étranger en continuant d'y vivre. Contrairement à ce que l'on lit souvent dans la littérature[1231], il apparaît que les échanges et les négociations entre les deux camps existaient

[1231] Voir par exemple : Martin Stuart-Fox, *A History of Laos*, *op. cit.*, p. 60. Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 252.

bel et bien en faveur de la réconciliation des élites. La dissolution du gouvernement Lao-Issara et le retour rapide de ses dirigeants ont résulté de la volonté des élites des deux camps.

Parallèlement à cette tentative de réconciliation, le Royaume du Laos s'est empressé d'institutionnaliser un nouveau système d'enseignement, plus indépendant de l'Indochine, pour assurer le bon fonctionnement des affaires administratives et politiques. En effet, certains fonctionnaires sont devenus députés et ont dû être remplacés par des fonctionnaires nouvellement formés. La population, dans son ensemble, est demeurée par ailleurs indifférente à l'enseignement et aux affaires politiques. Le gouvernement s'intéressait peu à la diffusion de l'enseignement envers les minorités ethniques. Malgré cela, on constate la naissance d'un parti politique au Laos en 1947 : le *Lao Rouam Samphan*, développé par voie de propagande et par l'association, La Laotienne artistique et sportive, qui cherchait à s'engager dans l'éducation politique des masses. À partir de cette période, l'enseignement s'est développé au fur et à mesure en créant davantage d'écoles et en transformant le collège Pavie en lycée. Cependant, la langue française est restée dominante dans l'enseignement, en particulier secondaire, alors que peu d'enfants laotiens optaient pour cette langue. Cette prédominance de la langue française a été contestée par certaines élites laotiennes lors de l'Assemblée constituante et de la commission franco-laotienne de l'enseignement chargée d'étudier une convention annexe à la convention générale franco-laotienne. La France a été, quant à elle, résolue à garder son emprise par sa culture, et a fini par le faire accepter au Royaume du Laos ; elle a continué à exercer une influence culturelle dans l'enseignement, et s'est chargée de la direction technique des établissements nationaux d'enseignement des 2e et 3e degrés. Dans le pays qui ne se dote pas de centres d'examen du baccalauréat avant 1952 ni d'établissements d'enseignement supérieur, la formation des élites dépendra ainsi, encore quelques temps, du système d'enseignement français.

Conclusion : des dynamiques coloniales à l'émergence d'un projet national

Cette thèse avait pour objectif de combler une absence de recherches sur l'histoire du nationalisme au Laos, en se focalisant sur le développement de la communauté des élites laotiennes et leurs perspectives concernant leur pays et sa transformation. Tout en tenant compte de la diversité des points de vue et des acteurs, elle a tenté de démontrer les interactions entre les élites, leurs tentatives de négociation et de réconciliation plutôt que l'affrontement ou l'opposition.

En développant les questions soulevées par Benedict Anderson et Christopher Goscha, nous avons porté notre attention sur les expériences que les élites ont partagées dans l'éducation et l'administration coloniales au Laos, pour mieux comprendre le développement de leur conception d'un « Laos laotien » indépendant en tant qu'entité réelle. Nous nous sommes également intéressés au processus d'adaptation institutionnelle ainsi qu'à l'élaboration d'une identité laotienne, deux facteurs qui ont façonné le Laos en tant qu'État-nation indépendant. Les conclusions de ces analyses permettent de mieux comprendre le développement du nationalisme au Laos.

Le Laos français, une entité équivoque entre protectorat et colonie

D'abord, il est important de prendre compte de la situation politique et administrative qui différencie le royaume de Luang Prabang et le reste du Laos, en particulier l'ancien royaume de Champassak. Premièrement, les Laotiens du royaume de Luang Prabang et du sud ne réagissent pas de la même manière face à l'arrivée des Français. Le roi et les dirigeants du royaume se montrant favorable au protectorat français – probablement sans se rendre compte qu'ils entrent désormais dans le système de suzeraineté moderne, ils envoient, dès les premières décennies de la colonisation, leurs fils aux écoles installées par la France, à Hanoi ou au Laos. Quant au Royaume de Bassac – dans lequel la France cherche à étendre son emprise, les membres de la famille royale finissent par s'éloigner de la France en se réfugiant au Siam.

Le traitement différent entre les deux royaumes dans le domaine politique, administratif et éducatif durant l'époque coloniale peut s'expliquer par ces circonstances du début de la colonisation, qui ont favorisé la prédominance du royaume de Luang Prabang sur celui de Bassac. L'enseignement reste centré sur le nord, et le royaume de Luang Prabang continue d'être traité comme protectorat malgré son statut mal défini. Toutefois, l'enseignement peu à peu développé, centralisé à Vientiane, et les mesures prises pour que les fonctionnaires laotiens puissent être mutés dans différentes provinces dès 1920, contribuent à la prise de conscience nationale au sein des élites, à travers des « pèlerinages scolaires et administratifs », selon la formule de Benedict Anderson.

Cependant, cette différence administrative et politique dans la colonisation française finit par renforcer une autre différence de position parmi les Laotiens dès la fin de la Seconde Guerre mondiale. Boun Oum, fils de Chao Nhouy, participe à la résistance franco-laotienne contre le Japon et développe, avec son entourage français, l'aspiration d'une restauration du royaume de Champassak et de ses prérogatives. Il nourrit ainsi l'idée de créer une principauté autonome dans une fédération du Laos. Pour les élites du Luang Prabang, l'unité du Laos à l'initiative de ce dernier est un fait évident. Cette confrontation d'idées restera au cœur du débat après la Seconde Guerre mondiale, lorsque le Laos devra se définir en tant qu'État-nation indépendant ; l'unité du Laos devient un véritable enjeu politique, plus important que ce qui est décrit dans les recherches du nationalisme laotien.

La dépendance à l'égard de l'immigration vietnamienne

Un autre facteur non négligeable dans la compréhension du nationalisme au Laos – qui est souligné dans la littérature – est l'immigration vietnamienne pendant la période coloniale. Elle est encouragée par l'autorité coloniale au nom de l'alliance franco-vietnamienne. Les Vietnamiens deviennent ainsi prédominants dans l'administration et l'industrie au Laos. L'enseignement au Laos ne se développe que lentement, et reste plus limité que dans les autres territoires indochinois. Or, dès les années 1930, l'autorité coloniale encourage la formation des élites laotiennes pour que ces dernières puissent servir l'administration coloniale. Ce changement politique n'est pas sans rapport avec les réclamations que ces élites expriment dès les années 1920à l'Assemblée consultative laotienne, via les associations, ou les publications. L'enseignement se limite principalement aux fils de la famille royale et aux notables, en

l'occurrence d'origine lao, ou à certains citadins proches des écoles ; les minorités ethniques ou les montagnards accèdent difficilement à l'éducation.

L'immigration et la présence des Vietnamiens sont de plus en plus décrites par les Laotiens comme une « invasion », un « envahissement », ou un « péril ». L'un des premiers exemples est fourni par l'article « Les Annamites et nous », rédigé en 1941 par Ourot Souvannavong. Ce dernier explique par ailleurs que les Laotiens ont désormais besoin de « [s']aider par [eux-mêmes] » pour se défendre contre l'invasion des étrangers, au lieu de recourir à la protection de la France. Après l'indépendance du royaume de Luang Prabang proclamée à la suite du coup de force du Japon en mars 1945, Phetsarath, Khammao, Souvanna Phouma, Katay Don Sasorith et Nhouy Abhay concrétisent une mesure plus concrète contre l'immigration des Vietnamiens, qui est alors considérée comme un danger potentiel : le rapatriement des fonctionnaires vietnamiens au Vietnam. Lorsque la Seconde Guerre mondiale se termine, les sentiments de discrimination et d'envahissement par rapport aux Vietnamiens, développés chez les élites laotiennes, apparaissent plus explicitement et influencent leurs décisions.

Le développement des élites laotiennes et de leur conscience en tant que telles

L'Assemblée consultative indigène, les associationss – créées le plus souvent par ethnie ou plutôt par « race » selon la terminologie de l'époque – et les publications, fournissent aux élites laotiennes des lieux de rencontre, d'échanges, de sociabilité ou de contestation. Elles en profitent aussitôt pour faire entendre leurs aspirations. Celles-ci font souvent référence à la situation des pays voisins, principalement celles du Vietnam ou du Siam, pour justifier et réclamer un meilleur traitement envers les Laotiens dans l'administration ou l'enseignement. Les élites cherchent, dès les années 1920, à défendre les intérêts nationaux, et ce faisant, développent une conscience nationale, malgré la tendance à centrer leurs intérêts sur les enjeux « lao ». Or, il est intéressant de constater qu'un certain nombre de membres de l'Amicale des fonctionnaires laotiens participeront plus tard au mouvement Lao-Issara, et que le premier parti politique au Laos, *Lao Rouam Samphan*, fondé en 1947, profite de l'association existante, La Laotienne artistique et sportive, pour développer son activité.

Bien que peu nombreuses, ces élites laotiennes, formées lentement à partir des années 1920, atteignent peu à peu cette conscience d'en faire partie. Le tournant majeur est la Seconde Guerre mondiale et le régime de Vichy, qui ont apporté un changement drastique en Indochine,

notamment avec l'adoption de la politique vichyste qui établit trois échelles : la « petite patrie », la fédération indochinoise et la « grande patrie », ce qui finit par renforcer l'identité de trois pays indochinois. Des jeunes Laotiens participant activement au mouvement de « rénovation nationale » et cherchent à définir le rôle des élites : ces dernières, ayant fait leurs études grâce à une bourse, ont une dette envers leur peuple ; elles doivent donc se dévouer pour la patrie, guider la population et la diriger en travaillant dans l'Administration laotienne, l'assistance médicale et l'enseignement, etc.

Or, c'est à partir de ce moment que certaines élites développent l'idée de réaliser un Laos sans recourir à la protection française. Nous l'avons vu dans le propos d'Ourot Souvannavong, ainsi que par les exemples d'Oun Sananikone, Maha Sila Viravong et Phetsarath entrant en contact avec le Seri Thai. Cependant, ce développement de la conscience nationale chez les élites ne contribue sans doute pas à en donner une chez la population. Les élites n'envisagent pas, à ce stade, de développer une communauté nationale plus large, qui mêlerait les masses y compris les minorités ethniques. Ainsi, après la Seconde Guerre mondiale, leur centre d'intérêt reste focalisé sur le problème du manque d'élites capables de diriger le Laos et la nécessité de se défendre des « envahisseurs étrangers ». Les élites s'intéressent plutôt aux éléments organisationnels et institutionnels d'un Laos indépendant en se questionnant sur sa forme étatique, qu'à la diffusion des éléments culturels qui renforcerait la cohésion nationale au sein du peuple.

Cette différenciation entre les masses et les élites par ces dernières est une clé de compréhension des prises de position de ces dernières pendant la période transitoire de la colonisation à l'indépendance du Laos. Joel Halpern le relève en 1961 à ce propos : « Le fait d'être Lao et membre de l'élite est plus important que des liens de parenté spécifiques ou même des associations politiques. Mais même ces sentiments de groupe ne sont pas extrêmement forts ou rigides[1232]. » Le sentiment d'appartenance aux élites du pays semble en effet avoir joué un rôle essentiel dans la réconciliation entre les groupes d'élites ayant des positions différentes, comme nous l'avons vu dans le sixième chapitre.

Des visions variées pour un Laos indépendant

En effet, les prises de position des élites – le roi et le prince héritier du Luang Prabang, Phetsarth, les Lao-Issara, Kindavong, Boun Oum – diffèrent à la sortie de la Seconde Guerre

[1232] Joel M. Halpern, « Observations on the Social Structure of the Lao Elite », *Asian Survey*, vol. 1, nº 5, 1961, p. 25-32, p. 30.

mondiale. Pour la cour, l'unité du Laos sous l'autorité du royaume de Luang Prabang ainsi que sous la protection de la France est d'autant plus évidente que le chef du GPRF a déjà donné son accord. Quant aux Lao-Issara et à Phetsarath, s'ils ne s'opposent pas au roi de Luang Prabang, ils souhaitent établir un Laos indépendant sous la forme d'une monarchie constitutionnelle. Or, en profitant de cette période de changements politiques, certaines personnalités du nord, telles que Kindavong et Phetsarath, expriment le souhait de reconstruire le royaume de Lan Xang, englobant non seulement la population du sud du Laos mais aussi les peuples lao des deux rives du Mékong, sous l'égide du royaume de Luang Prabang. Dans ce contexte, Phetsarath évoque l'idée de créer une confédération avec la Thaïlande ou le Cambodge. Boun Oum, quant à lui, souhaite restaurer le royaume de Champassak et ses prérogatives familiales, sous forme d'une principauté autonome dans le sud d'une fédération du Laos.

Après l'exil du gouvernement Lao-Issara, ce dernier continue à développer la conception du nouveau Laos en tant qu'État-nation indépendant. Plusieurs possibilités sont évoquées dans ses journaux de propagande : la réalisation du grand Laos avec l'aide des hommes politiques du nord-est de la Thaïlande, la confédération avec la Thaïlande, ou une fédération des pays de l'Asie du Sud-Est. Le gouvernement en exil finit par accepter l'indépendance dans le cadre de l'Union française, mais refuse catégoriquement la Fédération indochinoise en demandant que le Laos acquiert un statut politique équivalent à celui des pays voisins.

Les élites restées au Laos entament quant à elles des négociations avec la France en vue de réaliser l'indépendance de leur pays dans le cadre de l'Union française. Elles acceptent certes la présence française dans le pays, mais se questionnent aussi sur les symboles du royaume, la citoyenneté laotienne, et la souveraineté du Laos dans certains domaines. L'unité du royaume de Luang Prabang et du sud demeure également un enjeu majeur dans la réalisation d'un État-nation indépendant, qui sera ensuite résolue grâce au compromis de Boun Oum. Or, la question de l'unité n'est quasiment pas évoquée dans le contexte de l'intégration des masses ou des minorités ethniques, à l'exception de la revendication présentée par Toulia Lyfoung au sujet de la création d'un « chef méo ». Pour la majeure partie des élites, principalement lao, la question de l'unité entre le royaume de Luang Prabang et le sud reste prioritaire ; celle des minorités ethniques étant perçue comme potentiellement nuisible à cette unité.

Les stratégies d'un « pays mineur »

Les prises de position des élites laotiennes pendant cette période transitoire dépendent fortement des facteurs extérieurs et, en particulier, de la conjoncture internationale. Elles convergent, en particulier, sur le constat du manque d'élites et de la faiblesse du pays, qui signifient l'impossibilité de diriger le pays sans le soutien d'un pays puissant. Cette vision est l'un des facteurs déterminants dans la compréhension de leurs actes de cette période. Pour Phetsarath et les Laos-Issara, ce soutien repose sur les hommes politiques thaïlandais, les États-Unis, ou l'ONU. Pour le roi, le prince héritier, Kindavong et Boun Oum, il est indissociable de la présence de la France. Les autres personnlités restées dans le pays, telles que Nhouy Abhay, souhaitent assurer la souveraineté du Laos qui pourrait contrebalancer l'influence française dans le domaine politique, administratif et éducatif. Cependant, la France est déterminée à maintenir son emprise, en particulier par sa culture ; la langue française reste dominante dans l'enseignement destiné aux élites du pays. Cela ne contribuera pas, en effet, à résoudre le problème du manque d'élites au Laos, capables de gérer le pays.

Le Royaume du Laos finit certes par accepter l'indépendance dans le cadre de l'Union française, marquant ainsi la poursuite de la domination française dans certains domaines. On peut néanmoins affirmer que cette période transitoire, s'étendant de 1945 à 1949, offre aux élites laotiennes l'opportunité de concevoir des projets sur des formes étatiques potentiellement réalisables, en s'émancipant du cadre du Laos français et de l'Indochine française imposé par les colonisateurs. Conscientes du manque d'élites et de la faiblesse du Laos par rapport à ses voisins, les élites privilégient une stratégie de « dépendance » — qu'il s'agisse d'une fédération, d'une confédération ou d'une tutelle exercée par une puissance étrangère — afin de répondre à la priorité essentielle : assurer la survie du Laos.

Or, cette perception de soi-même – pays mineur manquant d'élites – et la conscience en tant qu'élites facilitent la réconciliation entre le gouvernement Lao-Issara et le gouvernement royal à partir des années 1947. Malgré la réticence de certaines personnalités, nous pouvons déduire des analyses que la volonté de réconciliation des deux camps est bel et bien à l'œuvre. Cela expliquerait l'intégration rapide des dirigeants du gouvernement Lao-Issara sur la scène politique après sa dissolution en octobre 1949.

Pour l'ouverture d'autres perspectives

Comme énoncé dans l'introduction, nous avons essayé d'intégrer les témoignages des acteurs des événements. Cette tentative semble, nous l'espérons, avoir en partie réussi, puisque nous avons pu mettre en éclairage les perspectives des élites laotiennes, qui forgent l'idée d'un nouveau Laos, résultat de leurs échanges constants, tout en clarifiant le rôle des facteurs extérieurs – la France, le Japon, la Thaïlande, le Vietnam, la conjoncture internationale. Il faut néanmoins regretter que les sources exploitées soient principalement françaises, et non laotiennes. Cela est dû à la faible quantité de sources laotiennes accessibles à ce jour, mais également à nos compétences limitées dans cette langue.

Or, cette thèse réussit également à offrir une meilleure compréhension et une précision sur le déroulement des événements au Laos – en particulier dans le domaine de l'administration et celui de l'enseignement – et le processus de réflexion sur les affaires politiques et l'indépendance du pays chez les élites laotiennes. Nous espérons que cette thèse aidera également à revisiter l'histoire de l'Indochine du point de vue du Laos, en s'éloignant d'une histoire centrée sur le point de vue français ou vietnamien.

Enfin, les facteurs caractérisant la période transitoire allant de la colonisation à l'indépendance – la conscience en tant qu'élites, la perception du Laos en tant que pays mineur manquant d'élites, et la stratégie de « dépendance » – pourraient nous permettre une meilleure analyse de la suite des événements, qui est marquée par le conflit mais également par les tentatives de négociations et de réconciliation. Au début des années 1950, le Laos entre dans un véritable conflit, mêlé à la guerre froide. Le Royaume du Laos acquiert l'indépendance totale dans l'Union française en 1953. Malgré la défaite décisive de la France l'année suivante à Dien Bien Phu et son retrait de l'Indochine en 1956, une présence militaire française est maintenue par le biais de la base de Seno au Laos[1233]. Or, souhaitant défendre l'Asie du Sud-Est contre le communisme, les États-Unis renforcent désormais leurs interventions en Indochine. Le Royaume du Laos soutenu par les États-Unis, et le Pathet Lao aidé par le Viet Minh, se mêlent au conflit Est-Ouest. Malgré cela, trois tentatives d'établir le gouvernement d'union nationale sont réalisées en 1957, 1962 et 1974, mais sans connaître de succès. Entre temps, le

[1233] Sur cette période, voir les travaux de Pierre Journoud (en particulier *De Gaulle et le Vietnam, 19454-1969. La réconciliation*, Paris, Éditions Tallandier, 2011 ; et *Dien Bien Phu. La fin d'un monde*, Paris Vendémiaire / L'Artilleur, 2019) et Laurent Cesari (*Le problème diplomatique de l'Indochine*, *1945-1957*, Paris, Les Indes savantes, 2013 ; *Les grandes puissances et le Laos*, *1954-1964*, Arras, Artois Presses Université, 2007). Or, Éric Coudray m'a signalé que deux témoins français qu'il avait rencontrés avaient rapporté que des conseillers militaires étaient restés au Laos jusqu'en 1967. Je le remercie d'avoir partagé cette information avec moi.

gouvernement royal du Laos négocie d'ailleurs avec Phetsarath, qui reste toujours en Thaïlande ; ce dernier rentre finalement au Laos en mars 1957.

L'ignorance de la communauté internationale à l'égard du gouvernement Lao-Issara pendant son exil – contrairement au Viet Minh qui réussit à internationaliser la « question indochinoise » – mérite également d'être reconsidérée dans un contexte plus large, afin de mieux comprendre la résolution des conflits et le rôle que la communauté internationale pourrait potentiellement jouer, à ce jour où nous nous interrogeons sur notre propre rôle face à l'intensification des guerres en Ukraine et Gaza.

Index

Administration française, 51, 52, 95, 96, 101, 102, 103, 104, 105, 110, 116, 130, 131, 136, 139, 145, 146, 203

Administration indigène, 51, 95, 96, 103, 104, 114, 115, 130, 131, 132

Albert Sarraut, 51, 83, 101

alliance franco-vietnamienne, 50, 51, 55, 83, 108, 109, 287

Amicale des fonctionnaires laotiens, 129, 130, 131, 132, 149, 193, 288

Angleterre, 63, 217

Annam, 15, 16, 17, 46, 50, 51, 56, 57, 58, 64, 75, 88, 102, 106, 113, 114, 118, 120, 153, 155, 174, 177, 201, 221, 231, 330, 332

Anthony Smith, 14, 16

anticommunisme, 35, 235

Asie du Sud-Est, 20, 22, 37, 48, 134, 146, 203, 213, 214, 215, 218, 234, 235, 239, 290, 292

Assemblée consultative, 129, 287

Assemblée consultative indigène, 39, 42, 96, 114, 115, 118, 121, 127, 149, 288

association, 26, 30, 39, 67, 105, 112, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 137, 141, 142, 149, 163, 276, 285, 287, 288, 330, 335

Attopeu, 29, 74, 91, 92, 116, 117, 122, 124, 207, 272, 325

Auguste Pavie, 48, 57, 59, 62, 68, 72, 111, 279, 339

Bangkok, 27, 28, 29, 31, 33, 48, 49, 56, 58, 63, 68, 69, 73, 75, 109, 146, 147, 198, 209, 211, 212, 214, 215, 218, 234, 235, 238, 239, 241, 264, 266, 267, 270

Bao Dai, 154, 220, 225, 237, 239

Bassac, 40, 50, 57, 58, 60, 61, 62, 63, 64, 71, 73, 74, 89, 91, 92, 109, 119, 122, 125, 126, 128, 130, 182, 187, 199, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 255, 260, 261, 263, 274, 277, 286, 287, 331, 332, 334, 336, 341, 344

Benedict Anderson, 15, 16, 26, 30, 102, 286, 287

Bong Souvannavong, 128, 129, 168, 262, 266, 269, 335, 341, 342

bouddhisme, 20, 25, 29, 56, 111, 124, 248

Boun Oum, 40, 147, 168, 175, 176, 177, 187, 203, 204, 205, 206, 207, 209, 243, 253, 254, 255, 259, 261, 262, 263, 264, 269, 270, 283, 284, 287, 289, 290, 291

Calcutta, 167, 168, 171, 172, 179, 186, 200, 201, 203, 204

Cambodge, 15, 16, 17, 19, 20, 24, 31, 40, 41, 45, 50, 56, 57, 58, 67, 68, 70, 74, 75, 76, 88, 93, 102, 113, 114, 131, 135, 153,

155, 157, 177, 194, 201, 203, 207, 208, 209, 213, 214, 228, 229, 231, 232, 233, 235, 237, 245, 249, 252, 278, 280, 290, 342, 343

Cammon, 52, 54, 57, 58, 74, 122, 124, 127, 130, 182, 207, 331, 333, 334, 342

Champassak, 38, 40, 46, 48, 60, 62, 63, 64, 73, 140, 168, 177, 187, 204, 205, 206, 207, 209, 254, 261, 262, 263, 284, 286, 287, 290

Chao Nhouy, 40, 63, 64, 73, 109, 118, 168, 206, 287

Charles Rochet, 138, 140, 141

Chine, 36, 37, 45, 50, 117, 118, 152, 169, 170, 173, 177, 179, 188, 194, 198, 212, 217, 227, 228, 232, 234, 235, 278, 349

clergé bouddhique, 88, 324

Clifford Geertz, 14

Cochinchine, 15, 16, 17, 45, 57, 60, 67, 70, 102, 114, 120, 129, 134, 153, 154, 164, 206

collège Pavie, 31, 90, 92, 93, 132, 139, 146, 198, 277, 279, 285, 325, 334, 335

communisme, 218, 230, 231, 235, 236, 292, 339

communiste, 23, 24, 179, 213, 230, 231

confédération, 40, 203, 208, 233, 234, 239, 290, 291

convention générale, 34, 238, 241, 250, 251, 252, 270, 280, 282, 283, 285

coup de force, 26, 31, 32, 38, 39, 40, 141, 146, 151, 152, 153, 154, 160, 161, 162, 167, 168, 176, 177, 191, 196, 204, 207, 288

Déo Van Tri, 48

École coloniale, 42, 45, 71, 72, 73

École d'Administration laotienne, 96, 98, 104, 106, 110, 139, 325

École pratique de Droit et d'Administration laotienne, 96, 325

élites laotiennes, 22, 23, 25, 26, 27, 29, 31, 32, 35, 37, 38, 39, 40, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 114, 115, 127, 129, 131, 138, 141, 144, 149, 151, 152, 161, 166, 176, 177, 178, 180, 191, 207, 209, 234, 239, 241, 266, 268, 284, 285, 286, 287, 288, 291, 292

État associé, 33, 251

État-nation, 15, 25, 36, 38, 40, 48, 212, 239, 241, 242, 283, 284, 286, 287, 290

États associés, 42, 251, 282

États-Unis, 19, 22, 24, 40, 43, 147, 154, 170, 178, 181, 213, 217, 218, 226, 227, 228, 230, 234, 235, 239, 291, 292

Faydang Lobliayao, 24, 214

fédération de l'Asie du Sud-Est, 213, 215, 234

Grand Laos, 148, 202, 233, 235

guerre froide, 23, 24, 292

Hanoi, 16, 34, 41, 55, 69, 70, 84, 86, 101, 102, 109, 121, 153, 155, 164, 269, 278, 279, 286, 324

Haut-Mékong, 29, 64, 74, 89, 130, 188, 199, 274, 275, 343, 345

Ho Chi Minh, 16, 34, 220, 221, 230, 231, 237, 239

Houaphan, 22, 29, 57, 60, 64, 69, 74, 162, 274, 333, 338, 343, 345

Hue, 46, 51, 102

Institut bouddhique, 27, 28, 29, 111

Isan, 32, 148, 193, 338

Japon, 13, 18, 19, 20, 28, 32, 38, 39, 40, 41, 43, 68, 134, 135, 141, 146, 147, 148, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 173, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 183, 191, 199, 204, 235, 250, 261, 263, 284, 287, 288, 292

Jean Decoux, 135, 137, 142, 145, 146, 149, 151, 154

Jean Deuve, 32, 33, 34, 43, 147, 151, 152, 156, 157, 158, 161, 162, 165, 181, 182, 183, 186, 189, 190, 191, 192, 197, 201, 202, 211, 241, 272

Katay Don Sasorith, 27, 29, 97, 100, 112, 128, 129, 130, 131, 134, 141, 148, 158, 161, 175, 177, 191, 192, 212, 215, 216, 217, 219, 223, 234, 236, 239, 264, 288, 335, 336

Kaysone Phomvihane, 213

Ken Ishibashi, 156, 158

Khammao, 98, 112, 129, 131, 158, 161, 164, 165, 175, 176, 177, 182, 191, 192, 195, 201, 208, 212, 233, 264, 288, 335, 336

Kindavong, 39, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 177, 181, 182, 199, 200, 201, 202, 204, 208, 209, 233, 242, 243, 259, 289, 291, 344

Kou Abhay, 87, 128, 130, 243

Kou Voravong, 128, 168, 201, 243, 248, 257, 262, 269, 341, 342

Kruong, 112, 128, 131, 191, 192, 196, 217, 264, 265, 269, 270, 336

Kuomintang, 179, 212, 213

Lan Xang, 20, 45, 46, 47, 183, 208, 219, 238, 254, 255, 290

Lao Nhay, 25, 27, 30, 35, 112, 141, 142, 161

Lao Pen Lao, 27, 147, 148, 192, 193, 233, 336, 337, 338

Lao Rouam Samphan, 269, 272, 276, 285, 288

Lao-Issara, 16, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 39, 40, 41, 112, 131, 148, 174, 175, 176, 178, 181, 182, 185, 191, 192, 193, 194, 196, 197, 198, 201, 203, 208, 209, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 243, 251, 252, 260, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 272, 284, 285, 288, 289, 290, 291, 293, 336, 339

Laos libre, 148, 168, 169, 171, 172, 173, 177, 199, 208

Le Ky Huong, 87

Leuam Insisiengmay, 168, 175

Ligue de l'Asie du Sud-Est, 234, 235

Luang Prabang, 16, 20, 28, 29, 32, 38, 39, 40, 46, 48, 49, 50, 52, 54, 57, 58, 59, 60, 64, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 77, 78, 79, 80, 89, 91, 96, 101, 103, 109, 111, 114, 115, 117, 122, 124, 125, 126, 128, 130, 132, 133, 137, 140, 141, 146, 151, 152, 153, 155, 156, 157, 158, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 168, 169, 171, 177, 179, 180, 181, 182, 183, 186, 187, 189, 195, 196, 197, 199, 200, 201, 203, 204, 205, 206, 208, 209, 219, 241, 242, 248, 253, 254, 256, 258, 260, 261, 262, 271, 272, 274, 275, 276, 278, 284, 286, 287, 288, 289, 290, 324, 330, 331, 333, 334, 336, 338, 339, 343, 344

lycée Pavie, 280, 281, 282, 326

minorités ethniques, 24, 29, 30, 36, 37, 85, 90, 91, 110, 117, 118, 124, 143, 149, 156, 223, 240, 257, 258, 259, 272, 274, 284, 285, 288, 289, 290

modus vivendi, 33, 40, 214, 229, 241, 243, 244, 248, 249, 250, 254, 256, 262, 263, 283

Muong Phuan, 64, 163, 164, 167

nationalisme, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 35, 36, 37, 112, 135, 142, 145, 151, 152, 166, 180, 253, 286, 287

Nhouy Abhay, 27, 97, 100, 111, 130, 131, 141, 148, 158, 161, 175, 177, 183, 191, 192, 204, 252, 264, 268, 270, 281, 282, 288, 291, 335

Nouhak Phoumsavanh, 213

Oun Heuan, 112, 130, 131, 191, 192, 335, 336, 337

Oun Sananikone, 27, 146, 147, 148, 164, 168, 174, 175, 178, 180, 192, 211, 236, 264, 266, 289, 337

Ourot Souvannavong, 97, 98, 99, 100, 101, 112, 130, 145, 288, 289, 335

Outhong Souvannavong, 140, 184, 185, 243

Paksé, 27, 33, 54, 61, 62, 73, 77, 78, 79, 80, 87, 88, 91, 109, 116, 119, 122, 125, 126, 128, 141, 151, 155, 157, 160, 175, 199, 243, 260, 275, 276, 278, 324, 330, 331, 332, 333, 334, 341, 342, 344

Pathet Lao, 23, 24, 27, 32, 34, 37, 141, 143, 168, 211, 213, 214, 292

Pethsarath, 336, 337

Phetsarath, 16, 28, 31, 32, 34, 39, 55, 56, 59, 72, 95, 97, 98, 102, 110, 111, 112, 115, 116, 124, 128, 130, 131, 134, 140, 141, 146, 148, 151, 156, 158, 161, 165, 166, 168, 171, 175, 176, 177, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 195, 196, 200, 201, 202, 203, 206, 207, 208, 209, 213, 216, 217, 219, 225, 226, 233, 238, 239, 264, 266, 267, 269, 288, 289, 290, 291, 293, 335, 357

Phongsaly, 29, 64, 74, 118, 169, 174, 272, 274, 275, 338, 343, 345

Phoumi Vongvichit, 27, 28, 34, 112, 141, 211, 214, 264, 338

Pierre Nginn, 87, 111, 130, 335

Première Guerre mondiale, 51, 73

Pridi Banomyong, 147, 212, 215, 234

République démocratique populaire lao, 27, 34, 36, 213

Rogers Brubaker, 15, 17, 36

Royaume-Uni, 45, 48, 49, 50, 64, 167, 179

Saigon, 16, 28, 52, 70, 73, 84, 86, 102, 111, 127, 137, 154, 156, 160, 165, 214, 217, 221, 238, 254, 264, 265, 269, 270, 278, 279

Samneua, 157, 161, 169, 214, 275, 336, 338

Saravane, 74, 89, 91, 92, 130, 132, 157, 182, 199, 206, 207, 274, 275, 325, 326, 332, 338, 342, 344

Savang, 128, 156, 164, 165, 186, 187, 190, 195, 200, 204, 219, 220, 221, 222, 242, 243, 254, 262, 269, 276, 340

Savannakhet, 32, 51, 54, 58, 74, 77, 78, 79, 80, 89, 92, 116, 118, 119, 122, 124, 130, 132, 151, 154, 155, 157, 160, 162, 163, 164, 168, 174, 175, 179, 180, 182, 192, 199, 207, 213, 274, 275, 278, 324, 325, 330, 331, 332, 333, 334, 336, 338, 342, 344

Sayaboury, 29, 274, 275, 343

Saykham, 163, 164, 167

Seconde Guerre mondiale, 16, 18, 24, 25, 27, 29, 30, 31, 34, 36, 37, 38, 40, 42, 43, 51, 58, 92, 112, 127, 128, 134, 138, 140, 149, 168, 171, 173, 174, 175, 176, 192, 204, 233, 239, 241, 242, 259, 277, 287, 288, 289, 290

Siam, 27, 45, 46, 48, 49, 50, 51, 56, 57, 60, 62, 63, 68, 73, 76, 109, 115, 116, 117, 125, 126, 127, 134, 137, 149, 171, 192, 194, 199, 201, 203, 206, 208, 213, 215, 216, 228, 232, 236, 252, 254, 277, 286, 288, 344

Sila Viravong, 28, 29, 32, 111, 112, 146, 147, 176, 191, 289, 336, 338

Sisavang Vong, 32, 58, 71, 140, 155, 184, 191, 219, 242, 259, 266, 340

Souphanouvong, 34, 148, 156, 165, 168, 183, 191, 192, 213, 214, 217, 236, 239, 264

Souvanna Phouma, 97, 98, 99, 158, 161, 165, 168, 177, 186, 191, 192, 211, 226, 264, 265, 266, 269, 270, 288

Souvannarath, 125, 140, 196, 245, 343

Taizo Watanabe, 155, 156, 165

Thaïlande, 19, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 37, 39, 40, 58, 134, 135, 140, 142, 146, 147, 148, 174, 175, 182, 192, 200, 203, 207, 208, 209, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 218, 225, 226, 228, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 245, 255, 264, 265, 269, 277, 290, 292, 293, 336, 337

Thakhek, 32, 51, 54, 121, 126, 148, 151, 154, 155, 157, 160, 163, 164, 174, 192, 199, 207, 250, 261, 275, 276, 330, 331, 332, 333, 334, 338, 342, 344

Tham Sayasithsena, 31, 146, 147, 176, 191, 192, 236, 264, 336, 337

Tiang Sirikhan, 147, 148, 214, 235

Tonkin, 15, 17, 46, 51, 57, 64, 75, 88, 102, 106, 113, 114, 120, 134, 157, 201, 231, 258, 331, 332

Touby Lyfoung, 37, 91, 167, 258

Toulia Lyfoung, 257, 284, 290, 343

Union française, 33, 183, 206, 214, 215, 225, 226, 227, 229, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 251, 252, 266, 283, 290, 291, 292

Université indochinoise, 84, 86, 101, 102, 136

V^e territoire militaire, 59, 64, 134, 169

Vichy, 27, 28, 39, 134, 135, 149, 178, 197, 288

Vientiane, 20, 27, 28, 29, 31, 32, 36, 46, 48, 54, 58, 69, 70, 71, 73, 74, 77, 78, 79, 80, 81, 89, 92, 98, 109, 111, 113, 114, 115, 116, 119, 120, 121, 122, 124, 126, 128, 129, 130, 133, 139, 140, 141, 143, 146, 148, 151, 155, 158, 160, 161, 163, 164, 165, 166, 167, 175, 176, 179, 180, 182, 183, 184, 186, 189, 190, 191, 196, 198, 199, 202, 204, 208, 212, 218, 221, 228, 238, 241, 242, 243, 254, 261, 262, 265, 269, 270, 274, 275, 276, 278, 279, 287, 324, 325, 326, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 337, 338, 342, 344

Vientiene, 336

Viet Minh, 16, 23, 34, 163, 177, 182, 192, 196, 213, 214, 230, 231, 234, 236, 237, 239, 258, 266, 272, 292, 293

Vietnam, 16, 17, 18, 20, 22, 24, 26, 30, 31, 34, 37, 41, 42, 46, 51, 54, 67, 68, 71, 75, 115, 129, 135, 142, 149, 154, 163, 164, 165, 179, 182, 192, 194, 208, 214, 220, 221, 225, 228, 229, 230, 231, 232, 234, 235, 236, 237, 239, 244, 250, 252, 266, 278, 288, 292

Xieng Khoaung, 324

Xieng Khouang, 22, 27, 32, 37, 54, 64, 65, 74, 90, 91, 118, 151, 157, 160, 162, 163, 167, 177, 214, 272, 274, 324, 330, 331, 332, 333, 337, 338, 343, 344

Yuitsu Tsuchihashi, 153, 154, 155, 158, 161

Sources

Archives

Archives nationales d'outre-mer :

Fonds ministériels

Indochine nouveau fonds

INDO, NF 2398

INDO, NF 2494

INDO, NF 2495

Fonds de l'École coloniale

1ECOL 27

1ECOL 32

1ECOL 41

Fonds de la Commission d'enquête dans les territoires d'outre-mer

GUERNUT 23

Fonds territoriaux

Fonds du Gouvernement général de l'Indochine

INDO, GGI 7175

INDO, GGI 20308

INDO, GGI 20800

INDO, GGI 20891

INDO, GGI 20893

INDO, GGI 20894

INDO, GGI 47475

INDO, GGI 51086

INDO, GGI 51090

Fonds de la Résidence supérieure au Laos

RSL, R1

RSL, D8

Fonds du Haut-Commissariat de France pour l'Indochine

HCI 163/498

HCI, CONSPOL 245

HCI, CONSPOL 119

HCI, CD 109

HCI, CD 185

1HCI 524

2HCI 80

2HCI 188

Bibliothèque

BIB AOM B5411

Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :

Vichy Guerre 1939-1945, Asie, 3GMII 256

Asie-Océanie, Indochine 1944-1955, 120QO/115

Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E49 (cote provisoire)

Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E50 (cote provisoire)

Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E51 (cote provisoire)

Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E52 (cote provisoire)

Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E53 (cote provisoire)

Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E54 (cote provisoire)

Secrétariat d'État aux États associés, 1945-1957, Laos, E221 (cote provisoire)

Service historique de la Défense :

GR 10H5637

Mémorial de Caen :

Fonds Jean Deuve

Dossier 2

Dossier 3

Dossier 8

Dossier 207

Archives nationales du Vietnam, Centre 1 Hanoi :

Fonds du Gouvernement général de l'Indochine, 7321

Fonds du Gouvernement général de l'Indochine, 8148

National Institute for Defense Studies (Japon) :

Consultable sur place

中央-作戦指導回想手記-150

文庫-依託-52

文庫-依託-238

Consultable sur JACAR

C12120200800

C12120336700

C12120338000

Confidential U.S. State Department Central Files :

Indochina 1945-1949 : Internal Affairs, Microfilm Reel 8

Bulletins et journaux officiels

Bulletin administratif du Laos

Bulletin de l'Amicale des fonctionnaires laotiens

Bulletin général de l'instruction publique de l'Indochine

Journal officiel de l'Indochine française

Journal officiel de l'Indochine

Journal officiel de la République français

Publications officielles

Commissariat de la République française au Laos, *Modus vivendi provisoire franco-laotien et conventions annexes, précédé d'un échange de lettres entre S.M. Sisavang Vong, M. le Commissaire de la République française au Laos et M. le Haut-commissaire de France en Indochine*, Vientiane, Imprimerie du Gouvernement royal, 1946.

Direction de la documentation française, , *Notes et études documentaires : Conventions Inter-États concules en application de l'accord franco-vietnamien du 8 mars 1949, de l'accord franco-laotien du 19 juillet 1949, et de l'accord franco-cambodgien du 8 novembre 1949*, Nº 1425, janvier 1951.

Direction de l'Instruction publique de l'Indochine française, *Les manuels scolaires et les publications pédagogiques de la Direction générale de l'Instruction publique*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1931.

Direction générale de l'Instruction publique, *La pénétration scolaire en pays cambodgien et laotien*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1931 (Publication pour l'Exposition coloniale internationale de 1931).

Gouvernement général de l'Indo-Chine, *Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène : deuxième session, Saigon - décembre 1907*, Saigon, Coudurier & Montégout, 1908.

Gouvernement général de l'Indo-Chine, *Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène : première session, Hanoi - avril 1906*, Hanoi, Imprimerie L. Gallois, 1906.

Gouvernement général de l'Indo-Chine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière au Laos durant la période 1929-1930*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1930.

Gouvernement général de l'Indo-Chine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1930-1931*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1931.

Gouvernement général de l'Indo-Chine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1932-1933*, Vientiane, Imprimerie du Gouvernement, 1933.

Gouvernement général de l'Indo-Chine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1933-1934*, Vientiane, Imprimerie du Gouvernement, 1934.

Gouvernement général de l'Indo-Chine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1934-1935*, Vientiane, Imprimerie du Gouvernement, 1935.

Gouvernement général de l'Indo-Chine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1935-1936*, Vientiane, Imprimerie du Gouvernement, 1936.

Gouvernement général de l'Indo-Chine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1936-1937*, Vientiane, Imprimerie du Gouvernement, 1937.

Gouvernement général de l'Indo-Chine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1937-1938*, Vientiane, Imprimerie du Gouvernement, 1938.

Gouvernement général de l'Indo-Chine, *Rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos durant la période 1938-1939*, Vientiane, Imprimerie du Gouvernement, 1939.

Gouvernement général de l'Indo-Chine, Direction des Affaires économiques et administratives, Bureau de la Statistique générale, *Annuaire statistique de l'Indochine, premier volume, recueil de statistiques relatives aux années 1913 à 1922*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1927.

Gouvernement général de l'Indo-Chine, Direction des Affaires économiques et administratives, Bureau de la Statistique générale, *Annuaire statistique de l'Indochine, deuxième volume 1923-1929*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1931.

Gouvernement général de l'Indochine, Inspection générale des Mines et de l'Industrie, Service de la Statistique général de l'Indochine, *Annuaire statistique de l'Indochine, troisième volume 1930-1931*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1932.

Gouvernement général de l'Indo-Chine, Direction des Affaires économiques et administratives, Bureau de la Statistique générale, *Annuaire statistique de l'Indochine, quatrième volume 1931-1932*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1933.

Gouvernement général de l'Indo-Chine, Direction des Affaires économiques et administratives, Bureau de la Statistique générale, *Annuaire statistique de l'Indochine, cinquième volume 1932-1933*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1935.

Gouvernement général de l'Indo-Chine, Direction des Affaires économiques et administratives, Bureau de la Statistique générale, *Annuaire statistique de l'Indochine, sixième volume 1934-1935-1936*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1937.

Gouvernement général de l'Indo-Chine, Direction des Affaires économiques et administratives, Bureau de la Statistique générale, *Annuaire statistique de l'Indochine, septième volume 1936-1937*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1938.

Gouvernement général de l'Indo-Chine, Direction des Affaires économiques et administratives, Bureau de la Statistique générale, *Annuaire statistique de l'Indochine, huitième volume 1937-1938*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1939.

Gouvernement général de l'Indo-Chine, Direction des Affaires économiques et administratives, Bureau de la Statistique générale, *Annuaire statistique de l'Indochine, neuvième volume 1939-1940*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1942.

Gouvernement général de l'Indo-Chine, Direction des Affaires économiques et administratives, Bureau de la Statistique générale, *Annuaire statistique de l'Indochine, dixième volume 1941-1942*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1945.

Haut-Commissariat de France en Indochine, Affaires économiques, *Annuaire statistique de l'Indochine, onzième volume 1943-1946*, Saigon, Statistique générale de l'Indochine, 1948.

Haut-Commissariat de France en Indochine, Affaires économiques, *Annuaire statistique de l'Indochine, douzième volume 1947-1948*, Saigon, Statistique générale de l'Indochine, 1949.

Lao Statistics Bureau, *Statistical Year Book 2022*, Vientiane, Lao Statistics Bureau, 2023.

Royaume du Laos, *L'Assemblée constituante laotienne, 15 mars - 19 mai 1947*, Saigon, Imprimerie française d'outre-mer, 1948.

Accords franco-laotiens. Convention générale franco-laotienne du 19 juillet 1949 et conventions annexes du 6 février 1950, Saigon, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1950.

« Statuts de l'Amicale des fonctionnaires laotiens (Compte tenu des modifications apportées par l'Assemblée Générale du 9 Avril 1937 et approuvées par M. le Résident Supérieur au Laos le 30 du même mois) », Vientiane, le 30 novembre 1935.

Presse

France- Indochine

La Dépêche coloniale illustrée

La Patrie lao

Le Bang-Faï de la semaine

Le Courrier du Maroc

Le Nouveau Laos

L'Éveil économique de l'Indochine

Cartes

MARIAGE, Ch., « Carte des voies de communications du Laos et des pays voisins au 1er janvier 1929 », 9e édition, Hanoi, Service géographique de l'Indochine, 1932.

PAVIE, M. et POULMAIRE, « Indo-Chine : Carte de la mission Pavie », 1899.

Service géographique de l'Indochine, « Atlas de l'Indochine », 1920.

Autres ouvrages publiés à l'époque coloniale

(Thao) [ABHAY], Nhouy, *Le royaume de Champaçak*, Saigon, SILI, s.d.

AYMÉ, G., *Monographie du Ve territoire militaire*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1930.

(Thao) [DON SASORITH], Katay (éd.), *L'amitié ou la haine ! : Pour une entente franco-lao contre le colonialisme désuet et périmé*, Bangkok, Éditions Lao-Issara, 1948.

(Thao) [DON SASORITH], Katay (éd.), *Depuis le retour de la domination française, le Laos n'avance pas*, Bangkok, Éditions Lao-Issara, 1949.

(Thao) [DON SASORITH], Katay (éd.), *Les aspirations du peuple lao ou les revendications des Lao-Issara*, Bangkok, Éditions Lao-Issara, 1949.

(Thao) [DON SASORITH], Katay (éd.), *Les valets de l'impérialisme français*, Bangkok, Éditions Lao-Issara, 1948.

(Thao) [DON SASORITH], Katay, *Contribution à l'histoire du mouvement d'indépendance nationale lao*, Bangkok, Éditions Lao-Issara, 1948.

(Thao) [DON SASORITH], Katay, *Le Laos : Pivot idéal de la lutte contre le communisme dans le Sud-Est Asiatique*, Bangkok, Éditions Lao-Issara, 1949.

(Thao) [DON SASORITH], Katay (éd.), *Voix française : Faudra-t-il évacuer l'Indochine ?*, Bangkok, Éditions Lao-Issara, 1949.

(Thao) [DON SASORITH], Katay (éd.), *Pour rire un peu, histoires vécues*, Bangkok, Éditions Lao-Issara, 1947.

DON SASORITH, Katay, *Le Laos : Son évolution politique, sa place dans l'Union française*, originellement publié par les Éditions Berger-Levrault en 1953, New York, AMS Press, 1975.

DUPARC, Charles-Henri, « Le problème politique laotien », *Politique étrangère*, nº 5, 1947, p. 529-556.

FOROPON, J., *La Province des Hua-Phan (Laos)*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1927.

GALEMBERT, Jean DE, *Les administrations et les services publics indochinois*, Hanoi, Imprimerie Mac-Dinh-Tu, 1924.

ICHÉ, François, *Le statut politique et international du Laos français : Sa condition juridique dans la communauté du droit des gens*, Toulouse / Paris, Imprimerie moderne / Rousseau et Cie, 1935.

KRULL IVENS, Germaine, « Error in Laos », *Far Eastern Survey*, vol. XVI, nº 11, juin 1947, p. 121-124.

LE BOULANGER, Paul, *Histoire du Laos français : Essai d'une étude chronologique des principautés laotiennes*, Paris, Plon, 1931.

LUCAS, J., « Écoles laotiennes », *Éducation (publié par le Haut-Commissariat de France pour l'Indochine)*, nº 12, septembre 1948, p. 61-67.

MALLETERRE, Gabriel et LEGENDRE, Pierre, *Livre-atlas des colonies françaises à l'usage de l'enseignement des colonies*, Paris, Librairie Ch. Delagrave, 1900.

REINACH, Lucien de, *Le Laos*, Édition posthume, revue et mise à jour par P. Chemin-Dupontès, Paris, E. Guilmoto, 1911.

REINACH, Lucien de, *Notes sur le Laos*, Paris, Vuibert et Nony, 1906.

Mémoires et autobiographies : français et anglais

ALLARD, Henry et DEUVE, Jean, *Indochine, 1945 témoignages sur une résistance méconnue la lutte contre les Japonais au Laos*, Montpellier, Université Paul-Valéry, 1984.

BOUCHER DE CRÈVECŒUR, Jean, *La libération du Laos 1945-1946*, Vincennes, Service historique de l'Armée de terre, 1985.

CAPLY, Michel, « Le Japon et l'indépendance du Laos (1945) », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, nº 86, avril 1972, p. 67-82.

DECOUX, Jean, *À la barre de l'Indochine (1940-1945)*, Paris, Plon, 1949.

DEUVE, Jean, *Guérilla au Laos*, Paris / Montréal, Éditions L'Harmattan, 1997.

DEUVE, Jean, *Le Laos 1945-1949 : Contribution à l'histoire du mouvement Lao Issala*, 2e édition corrigée et augmentée, Montpellier, Université Paul Valéry, 2000.

DEUVE, Jean, *Le service de renseignement des Forces françaises du Laos (1946-1948)*, Paris / Montréal, Éditions L'Harmattan, 2000.

DEUVE, Jean, *Le royaume du Laos 1949-1965 : Histoire événementielle de l'indépendance à la guerre américaine*, Paris / Budapest / Torino, Éditions L'Harmattan, 2003.

SAINTENY, Jean, *Histoire d'une paix manquée : Indochine, 1945-1947*, 2e édition, Paris, Fayard, 1967.

SANANIKONE, Oun, *Lao Issara: The Memoirs of Oun Sananikone*, trad. John B. Murdoch et 3264, éd. David K. Wyatt, Ithaca (New York), Southeast Asia Program, Department of Far Eastern Studies, Cornell University, 1975.

RAQUEZ, Alfred, *Pages laotiennes : le Haut-Laos, le Moyen-Laos, le Bas-Laos*, Hanoi, F.-H. Schneider, 1902.

ROCHET, Charles, *Pays Lao : Le Laos dans la tourmente, 1939-1945*, Paris, Jean Vigneau, 1946.

VIRAVONGS, (Maha) Sila, *Le prince Phetsarath (1889-1959) : le rénovateur de la culture lao*, trad. Sisaliao Svèngsuksa, Vientiane, Dokked Publishing, 2008.

3349, *Iron man of Laos, Prince Phetsarath Ratanavongsa*, trad. John B. Murdoch, éd. David K. Wyatt, Ithaca (New York), Southeast Asia Program, Department of Far Eastern Studies, Cornell University, 1978.

Mémoires et autobiographies : laotien

ມະຫາ ສິລາ ວິຣະວົງສ໌ [(Maha) Sila Viravong], *ຊີວິດ : ຜູ່ຂ້າ ອັຕຕະຊີວະປວັດ [My life : auto biography]*, Vientiane, ໂຮງພິມ ນັບທາຕຸຣາດ [Imprimerie Man Taturat], 2004.

ມະຫາ ສິລາ ວິຣະວົງສ໌ [(Maha) Sila Viravong], *ປວັດສາດວັນທີ ໑໒ ຕຸລາ ໑໙໔໕ [L'histoire du 12 octobre 1945]*, Vientiane, ປາກປາສັກ ການພິມ [Impression Pakpasak], 1975.

Mémoires et autobiographies : japonais

会沢蛭風 [AIZAWA AFU], *椰子と南十字星と学徒兵 : 或る農学徒の大東亜戦参戦回想録 [Les palmiers, la Croix du Sud et les étudiants soldats : les mémoires d'un étudiant en*

agriculture sur la participation à la Guerre de la Grande Asie de l'Est], Publié à titre privé, 1984.

赤坂勝美 [AKASAKA Katsumi], *赤坂ロップ：インドシナのゲリラ隊長 [Akasaka Roppu : chef de guérilla en Indochine]*, Osaka, Mainichi Newspapers, 1968.

林秀澄 [HAYASHI Hidezumi], « インドシナ三国独立の経緯 [Le contexte de l'indépendance des trois pays indochinois] », *in* 「同台クラブ講演集」編集委員会 [Comité éditorial des *actes des conférences du club Dodai*] (éd.), *昭和軍事秘話：同台クラブ講演集 [Les histoires secrètes des militaires à l'ère Showa : les actes des conférences du club Dodai]*, Tokyo, 同台経済懇話会 [Dodai Economic Club], 1989, p. 374-398.

川島順平 [KAWASHIMA Junpei], *八十年間世界一周：思い出の記 [Le tour du monde en quatre-vingts ans : les mémoires]*, Publié à titre privé, 1986.

迫政則 [SAKO Masanori], *ラオス独立の真相：「マ」号作戦始末記 [La vérité sur l'indépendance du Laos : une chronique de l'opération « Ma »]*, Tokyo, 朝雲新聞社 [Asagumo Shimbunsha], 1964.

土橋勇逸 [TSUCHIHASHI Yuitsu], *軍服生活四十年の想出 [Les souvenirs de 40 ans de ma vie en uniforme militaire]*, éd. 土橋弘道 [Tsuchihashi Hiromichi], Tokyo, 勁草出版サービスセンター [Keiso Shobo], 1985.

プーミー・ヴォンヴィチット [Phoumi VONGVICHIT], *激動のラオス現代史を生きて：回想のわが生涯 [J'ai vécu l'histoire contemporaine du Laos tourmentée : Les mémoires de ma vie]*, trad. 平田豊 [Hirata Yutaka], Tokyo, Mekong Publishing, 2010.

山根良人 [YAMANE Yoshito], *ラオスに捧げたわが青春：元日本兵の記録 [Ma jeunesse consacrée au Laos : le témoignage d'un ancien soldat japonais]*, Tokyo, Chuokoron-sha, 1984.

Bibliographie

Ouvrages, chapitre d'ouvrages collectifs : français et anglais

ADAMS, Nina S., « Patrons, Clients, and Revolutionaries: The Lao Search for Independence, 1945-1954 », *in* Nina S. Adams, Alfred W. McCoy (éd.), *Laos: War and Revolution*, New York, Harper & Row, 1970, p. 100-120.

ADAMS, Nina S. et MCCOY, Alfred W. (éd.), *Laos: War and Revolution*, New York, Harper & Row, 1970.

ARCHAIMBAULT, Charles, *The New Year Ceremony at Basak (South Laos)*, trad. Simone B. Boas, Ithaca (New York), Southeast Asia Program, Department of Far Eastern Studies, Cornell University, 1971.

BENEDICT, Anderson, *L'imaginaire national : Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, trad. Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Éditions La Découverte, 2002.

BEZANÇON, Pascale, *Une colonisation éducatrice ? : L'expérience indochinoise (1860-1945)*, Paris, Éditions L'Harmattan, 2002.

BREAZEALE, Kennon, « Laos Mapped by Treaty and Decree », *in* Mayoury Ngaosrivathana, Kennon Breazeale (éd.), *Breaking New Ground in Lao History: Essays on the Seventh to Twentieth Centuries*, Chiang Mai, Silkworm Books, 2002, p. 297-336.

BROWN, MacAlister et ZASLOFF, Joseph J., *Apprentice Revolutionaries: The Communist Movement in Laos, 1930-1985*, Stanford, Hoover Institution Press, 1986.

BRUBAKER, Rogers, « Nationalism, Ethnicity, and Modernity », in *Grounds for Difference*, Cambridge, Harvard University Press, 2015, p. 145-154.

BRUNEAU, Michel, *Recherches sur l'organisation de l'espace dans le Nord de la Thaïlande*, Paris, H. Champion, 1980.

CESARI Laurent, *Les grandes puissances et le Laos*, *1954-1964*, Arras, Artois Presses Université, 2007.

CESARI Laurent, *Le problème diplomatique de l'Indochine*, *1945-1957*, Paris, Les Indes savantes, 2013.

CHIZURU, Namba, *Français et Japonais en Indochine (1940-1945). Colonisation, propagande et rivalité culturelle*, Paris, Karthala, 2012.

CHRISTIE, Clive J., CHRISTIE, Clive J. et CHRISTIE, Clive J., *Ideology and Revolution in Southeast Asia 1900-1980*, Richmond (Surrey), Curzon, 2001.

CLOTTÉ-SYGNAVONG, Marithone, *Souvanna Phouma (1901-1984) : la passion de la paix*, Villabé, Publié à titre privé, 1998.

COHEN, William B., *Rulers of Empire : French Colonial Services in Africa*, Stanford, Hoover Institution Press, 1971.

CREAK, Simon, *Embodied Nation Sport, Masculinity, and the Making of Modern Laos*, Honolulu, University of Hawaii Press, 2015.

DOMMEN, Arthur J., *Conflict in Laos: The Politics of Neutralization*, New York, Frederick A. Praeger, 1964.

DOMMEN, Arthur J., *The Indochinese Experience of the French and the Americans: Nationalism and Communism in Cambodia, Laos, and Vietnam*, Bloomington, Indiana University Press, 2001.

EVANS, Grant, *A Short History of Laos: The Land in Between*, Chiang Mai, Silkworm Books, 2002.

EVANS, Grant, *The Last Century of Lao Royalty: A Documentary History*, Chiang Mai, Silkworm Books, 2009.

FROMENTIN LIBOUTHET, Marion, *L'image du Laos au temps de la colonisation française (1861-1914)*, Paris, Éditions L'Harmattan, 2012.

GEERTZ, Clifford, *The Interpretation of Cultures*, New York, Basic Books, 1973.

GELLNER, Ernest, *Nations et nationalisme*, trad. Bénédicte Pineau, Paris, Payot, 1999.

GOJOSSO, Éric, *Aux origines du Laos : la guerre franco-thaïlandaise et le protectorat de Luang Prabang*, Poitiers, Presses universitaires juridiques de Poitiers, 2023.

GOSCHA, Christopher E., *Indochine ou Vietnam ?*, trad. par Agathe Larcher, Paris, Vendémiaire, 2015.

GOSCHA, Christopher E., *Vietnam or Indochina?: Contesting Concepts of Space in Vietnamese Nationalism, 1887-1954*, Copenhagen, NIAS Press, 1995.

GOSCHA, Christopher E., *Going Indochinese: Contesting concepts of space and place in French Indochina*, Copenhagen, NIAS Press, 2012.

GOSCHA, Christopher E., *Thailand and the Southeast Asian networks of the Vietnamese revolution, 1885-1954*, London / New York, Routledge, 2016.

GRABOWSKY, Volker, « The Early Stage of French Rule in Müang Sing », *in* Yves Goudineau, Michel Lorrillard (éd.), *Recherches nouvelles sur le Laos*, Vientiane / Paris, École française d'Extrême-Orient, 2008, p. 209-233.

GUNN, Geoffrey C., *Political Struggles in Laos (1930-1954)*, Bangkok, White Lotus Press, 2005.

GUNN, Geoffrey C., *Rebellion in Laos peasant and politics in a colonial backwater*, Boulder, Westview press, 1990.

HALPERN, Joel Martin, *Government, Politics, and Social Structure of Laos: A Study of Tradition and Innovation*, New Haven, Southeast Asia Studies, Yale University, 1964.

HÉMERY, Daniel et BROCHEUX, Pierre, *Indochine, la colonisation ambiguë 1858-1954*, Paris, Éditions La Découverte, 2012.

IVARSSON, Søren, *Creating Laos: The Making of a Lao Space between Indochina and Siam, 1860-1945*, Copenhagen, NIAS Press, 2008.

IVARSSON, Søren, « Cultural Nationalism in a Colonial Context: Laos in French Indochina, 1893-1940 », *in* Yves Goudineau, Michel Lorrillard (éd.), *Recherches nouvelles sur le Laos*, Vientiane / Paris, École française d'Extrême-Orient, 2008, p. 237-258.

IVARSSON, Søren, « Towards a New Laos: *Lao Nhay* and the Campaign for a National "Reawakening" in Laos 1941-45 », *in* Grant Evans (éd.), *Laos: Culture and Society*, Chiang Mai, Silkworm Books, 1999, p. 61-78.

JOURNOUD, Pierre, *De Gaulle et le Vietnam, 19454-1969. La réconciliation*, Paris, Éditions Tallandier, 2011.

JOURNOUD, Pierre, *Dien Bien Phu. La fin d'un monde*, Paris, Vendémiaire / L'Artilleur, 2019.

KIKUCHI, Yoko, « Japanese Involvement in Laos: From the Invasion of the Japanese Army in Northern French Indochina in 1940 to the End of World War Two », *in* Masaya Shiraishi, Van Khanh Nguyen, Bruce M. Lockhart (éd.), *Vietnam-Indochina-Japan Relations during the Second World War: Documents and Interpretations*, Tokyo, Waseda University Institute of Asia-Pacific Studies, 2017, p. 60-70.

KOURILSKY, Grégory, « The Institut bouddhique in Laos: Ambivalent dynamics of a colonial project », *in* Thomas Borchert (éd.), *Theravada Bouddhism in Colonial Contexts*, London / New York, Routledge, 2018, p. 162-186.

LAFONT, Pierre-Bernard, « La Littérature politique lao », *in* Pierre-Bernard Lafont, Denys Lombard (éd.), *Littératures contemporaines de l'Asie du sud-est* (Colloque du XXIXe Congrès international des Orientalistes, Paris, juillet 1973), Paris, Asiathèque, 1974, p. 41-55.

LEBAR, Frank M. et SUDDARD, Adrienne (éd.), *Laos: its People, its Society, its Culture*, New Haven, Hraf Press, 1960.

LE COUR GRANDMAISON, Olivier, « De l'"extermination" à la "mise en valeur" des colonies : le triomphe de l'exception française (1885-1931) », *in* Amaury Lorin, Christelle Taraud (éd.), *Nouvelle histoire des colonisations européennes (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013, p. 153-166.

LÉVY, Paul, *Histoire du Laos*, Paris, Presses universitaires de France, 1974.

LINTINGRE, Pierre, *Les Rois de Champassak*, Paksé, Inspection générale du royaume, 1972.

MICHELIN Franck, *La Guerre du Pacifique a commencé en Indochine, 1940-1941*, Paris, Passés / Composés, 2019.

NELSON, Roger, « Phnom Penh's Independence Monument and Vientiane's Patuxai : Complex Symbols of Postcolonial Nationhood in Cold War-Era Southeast Asia », *in* Laura A. Macaluso (éd.), *Monument Culture: International Perspectives on the Future of Monuments in a Changing World*, Lanham, Maryland, Rowman & Littlefield, 2019, p. 35-48.

NORINDR, Chou, *Histoire contemporaine du Laos 1860-1975*, San Diego, Connaître le Laos Society, 1994.

PATHAMMAVONG, Somlith, « Compulsory education in Laos », *in* Charles Bilodeau, Somlith Pathammavong, Lê Quang Hông, *Compulsory Education in Cambodia, Laos and Viet-Nam*, Paris, UNESCO, 1955, p. 71-111.

SINGARAVÉLOU, Pierre, MISKÉ, Karim et BALL, Marc, *Décolonisations*, Paris, Arte Éditions / Éditions du Seuil, 2020.

SHIRAISHI Masaya et FURUTA Motoo, « Two Features of Japan's Indochina Policy during the Pacific War », *in* SHIRAISHI Masaya, FURUTA Motoo (ed.), *Indochina in the 1940s and 1950s*, Ithaca (New York), Southeast Asia Program, Cornell University, 1992, p. 55-85.

SMITH, Anthony D., *Nationalism: Theory, Ideology, History*, 2e édition, Cambridge, Polity Press, 2010.

STUART-FOX, Martin, *A History of Laos*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

STUART-FOX, Martin, *Historical Dictionary of Laos*, 3e edition, Lanham, Scarecrow Press, 2008.

TAILLARD, Christian, *Le Laos : stratégies d'un Etat-tampon*, Montpellier, Groupement d'Intérêt Public RECLUS, 1989.

TAMBIAH, Stanley Jeyaraja, *World Conqueror and World Renouncer: A Study of Buddhism and Polity in Thailand Against a Historical Background*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976.

THONGCHAI, Winichakul, *Siam Mapped: A History of the Geo-Body of a Nation*, Honolulu, University of Hawaii Press, 1997.

TOYE, Hugh, *Laos: Buffer State or Battleground*, London, Oxford University Press, 1968.

TRINH Van Thao, *L'école française en Indochine*, Paris, Karthala, 1995.

WOLFSON-FORD, Ryan, *Forsaken Cause: Liberal Democracy and Anticommunism in Cold War Laos*, Madison, The University of Wisconsin Press, 2024.

WOLFSON-FORD, Ryan, « Loyalism and anti-communism in the making of the modern monarchy in post-colonial Laos », in Robert Aldrich, Cindy McCreery (éd.), *Monarchies and decolonisation in Asia*, Manchester University Press, 2020, p. 175-191.

WOLTERS, Oliver. W., *History, Culture, and Region in Southeast Asian Perspectives*, Singapour, Institute of Southeast Asian Studies, 1982.

Ouvrages, chapitre d'ouvrages collectifs : laotien

ປະຫວັດ ການສຶກສາລາວ [Histoire de l'éducation lao], s. l., Toyota Foundation, 1996.

Ouvrages, chapitre d'ouvrage collectifs : japonais

古田元夫 [FURUTA Motoo], *ベトナム人共産主義者の民族政策史：革命の中のエスニシティ [L'histoire de la politique ethnique des communistes vietnamiens : L'ethnicité dans la révolution]*, Tokyo, 大月書店 [Otsuki Shoten], 1991.

平野千果子 [HIRANO Chikako], *フランス植民地主義の歴史：奴隷制廃止から植民地帝国の崩壊まで [L'histoire de la colonisation française : de l'abolition de l'esclavage à l'effondrement de l'empire colonial]*, Kyoto, 人文書院 [Jimbunshoin], 2002.

平野千果子 [HIRANO Chikako], « 戦間期フランスと植民地：帝国を移動する人びと [La France de l'entre-deux-guerres et les colonies : ceux qui se déplacent dans l'empire] », *in* 歴史学研究会 [The Historical Science Society of Japan] (éd.),*帝国への新たな視座：歴史研*

究の地平から [New Perspective on Imperial History], Tokyo, 青木書店 [Aoki Shoten], 2005, p. 259-293.

飯島明子 [IIJIMA Akiko], « 植民地下のラオス [Le Laos sous la colonisation] », *in* 石井米雄 [Ishii Yoneo], 桜井由躬雄 [Sakurai Yumio] (éd.), *東南アジア史 I：大陸部 [L'histoire de l'Asie du Sud-Est I : La région continentale]*, Tokyo, 山川出版社 [Yamakawa Shuppansha], 1999 (新版 世界各国史 [Nouvelle édition L'histoire de chaque pays], 5), p. 347-363.

松沼美穂 [MATSUNUMA Miho], *植民地の〈フランス人〉：第三共和政期の国籍・市民権・参政権 [Être Français dans les colonies sous la Troisième République : Nationalité, citoyenneté et droit de vote]*, Tokyo, 法政大学出版局 [Hosei University Press], 2012.

防衛庁防衛研修所戦史部 [Section de l'histoire des guerres à National Defense College], *シッタン・明号作戦：ビルマ戦線の崩壊と泰・佛印の防衛 [Les opérations Shittang et Meigo : l'écroulement de la guerre en Birmanie et la défense de la Thaïlande et de l'Indochine française]*, Tokyo, 朝雲新聞社 [Asagumo Shimbunsha], 1969 (戦史叢書 [*Senshi Sosho*, Série d'histoire des guerres]).

高橋勝幸 [TAKAHASHI Katsuyuki], « メコン河を挟んだ地域主義の試み：タイ・インドシナの「東南アジア連盟」 [Regionalism across the Mekong River in the 1940s: The Failure in the Idea of "Southeast Asia League"] », *in* 梅森直之 [Umemori Naoyuki], 平川幸子 [Hirakawa Sachiko], 三牧聖子 [Mimaki Seiko] (éd.), *歴史の中のアジア地域統合 [Historicizing Asian Regional Integration]*, Tokyo, 勁草書房 [Keiso Shobo], 2012, p. 119-145.

山田紀彦 [YAMADA Norihiko], « ラオス [Laos] », *in* 粕谷祐子 [Kasuya Yuko] (éd.), *アジアの脱植民地化と体制変動：民主制と独裁の歴史的起源 [La décolonisation et le changement de régime en Asie : les origines historiques de la démocratie et de la dictature]*, Tokyo, 白水社 [Hakusuisha], 2022, p. 197-222.

山田紀彦 [YAMADA Norihiko], « ラオス内戦下の国民統合過程：パテート・ラーオの民族政策と『国民』概念の変遷 [Le processus de l'intégration du peuple laotien pendant la guerre civile : La politique ethnique du Pathet Lao et le changement du concept de "nation"] », *in* 武内進一 [Takeuchi Shinichi] (éd.), *国家・暴力・政治：アジア・アフリカの紛争をめぐって [L'État, la violence, la politique : Autour des conflits en Asie et en Afrique]*, Chiba, アジア経済研究所 [IDE-JETRO], 2003, p. 147-181.

矢野順子 [YANO Junko], *国民語の形成と国家建設：内戦期ラオスの言語ナショナリズム [La formation de la langue nationale et la construction de l'État : le nationalisme linguistique au Laos pendant la guerre civile]*, Tokyo, 風響社 [Fukyosha], 2013.

Thèses et mémoires : français et anglais

CLOTTÉ-SYGNAVONG, Marithone, « Souphanavong, le "Prince Rouge" » : biographie de l'ancien président de la République Démocratique Populaire du Laos (1909-1995) », Thèse de doctorat, INALCO, 2001.

COLLIER, Timothy, « L'École coloniale : la formation des cadres de la France d'outre-mer, 1889-1959 », Thèse de doctorat, Université d'Aix-Marseille, 2018.

COYLE, Joanne Marie, « Indochinese Administration and Education: French Policy and Practice », PhD thesis, Faculty of the Fletcher School of Law and Diplomacy, 1963.

GAY, Bernard, « Approche du système colonial : Histoire des contestations "ouvertes" du haut-Laos et du bassin de la rivière-noire (novembre 1914 - mars 1916) », Thèse de doctorat de troisième cycle, Université Paris Diderot - Paris 7, 1982.

GAY, Patrick, « Contribution à l'étude des mouvements Phū mī bun du Centre et du Sud Laos et du Nord-Est du Siam (1901-1910) », Thèse de doctorat de troisième cycle, Université Paris Diderot - Paris 7, 1989.

LE VAILLANT, Marivanh, « Biographie du prince Boun Oum na Champassak : une histoire laotienne (1910-1980) », Thèse de doctorat, Paris, INALCO, 1998.

LEGRANDJACQUES, Sara, « Voies étudiantes : pour une histoire globale des mobilités étudiantes en Asie (Inde britannique - Indochine française, années 1850-1940) », Thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2021.

MOPPERT, François, « Mouvement de résistance au pouvoir colonial français de la minorité protoindochinoise du plateau des Bolovens dans le Sud Laos : 1901-1936 », Thèse de doctorat de troisième cycle, Université Paris Diderot - Paris 7, 1978.

ROY, Frédéric, « La formation d'une conscience "indochinoise" chez les élites nationalistes laotiennes (1899-1949) », Mémoire de master, Université de Montréal, 2007.

SASORITH, Mongkol-Katay, « Les forces politiques et la vie politique au Laos », Thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1973.

WOLFSON-FORD, Ryan, « Ideology in the Royal Lao Government-era (1945-1975): A Thematic Approach », PhD thesis, University of Wisconsin-Madison, 2018.

Thèses et mémoires : japonais

黒澤和裕 [KUROSAWA Kazuhiro], *ベトナムにおける植民地教育（1890-1917）：学政総規の成立まで [L'éducation colonial au Vietnam (1890-1917) : Jusqu'à la constitution du Règlement général de l'instruction publique]*, Thèse de doctorat, Kyoto University, 2011.

Articles de périodiques : français et anglais

ARCHAIMBAULT, Charles, « Les Annales de l'ancien Royaume de S'ieng Khwang », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, vol. 53, nº 2, 1967, p. 557-674.

BRUBAKER, Rogers, LOVEMAN, Mara et STAMATOV, Peter, « Ethnicity as Cognition », *Theory and Society*, vol. 33. nº 1, février 2004, p. 31-64.

CHRISTIE, Clive J., « Marxism and the History of the Nationalist Movements in Laos », *Journal of Southeast Asian Studies*, vol. 10, nº 1, mars 1979, p. 146-158.

CLERGERIE, Bernard, « L'œuvre française d'enseignement au Laos », *France-Asie*, nº 125-126-127, tome XIII, octobre-novembre-décembre 1956, p. 367-378.

CONDOMINAS, Georges, « Essai sur l'évolution des systèmes politiques thaïs », *Ethnos*, vol. 41, nº 1-4, janvier 1976, p. 7-67.

ENDERS, Armelle, « L'école nationale de la France d'Outre-mer et la formation des administrateurs coloniaux », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 40, nº 2, avril-juin 1993, p. 272-288.

FOSSARD, Brice, « Sports and Lao-Viet Contact and Conflict in the 1930s », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 38, nº 17, 2021, p. 1791-1808.

GOSCHA, Christopher E., « L'Indochine repensée par les "Indochinois" : Pham Quynh et les deux débats de 1931 sur l'immigration, le fédéralisme et la réalité de l'Indochine », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 82, 1995, p. 421-453.

GOSCHA, Christopher E., « Alliés tardifs : les apports techniques des déserteurs japonais au Viet-Minh durant les premières années de la guerre franco-vietnamienne », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 202-203, février 2001, p. 81-109.

HALPERN, Joel M., « Observations on the Social Structure of the Lao Elite », *Asian Survey*, vol. 1, nº 5, 1961, p. 25-32.

HALPERN, Joel M. et TINSMAN, Marilyn C., « Education and Nation-Building in Laos », *Comparative Education Review*, vol. 10, nº 3, octobre 1966, p. 499-507.

HENLEY, David E. F., « Ethnogeographic Integration and Exclusion in Anticolonial Nationalism: Indonesia and Indochina », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 37, nº 2, avril 1995, p. 286-324.

IVARSSON, Søren et GOSCHA, Christopher E., « Prince Phetsarath (1890-1959): Nationalism and Royalty in the Making of Modern Laos », *Journal of Southeast Asian studies*, vol. 38, nº 1, février 2007, p. 55-81.

KANTALA, Preeyaporn, « Prince Boun Oum and the March 24, 1945 Treaty: A Possibility of Independent Champassak Following WW II », *WIMAYA*, vol. 2, nº 2, 2021, p. 15-23.

KEOLUANGKOT, Tay, « L'enseignement primaire », *France-Asie*, nº 118-119-120, tome XII, mars-avril-mai 1956, p. 1110-1111.

KOURILSKY, Gregory, « De part et d'autre du Mékong : le bouddhisme du Mahā Sila », *Péninsule*, nº 56, 2008, p. 107-142.

KOURILSKY, Grégory, « L'institut bouddhique ou l'ambition de promouvoir une aire bouddhique "lao-khmère" », *Siksacakr : The Journal of Cambodia Research*, nº 8-9, 2007, p. 60-69.

LAFONT, Pierre-Bernard, « Compte rendu : Government, politics, and social structures in Laos: A study in tradition and innovation par Joel M. Halpern », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, vol. 55, nº 1, 1969, p. 270-276.

LEGRANDJACQUES, Sara, « Hanoi au cœur des mobilités étudiantes, 1880-1945 », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, vol. 43, Printemps, 2016, p. 89-101.

LINTINGRE, Pierre, « Permanence d'une structure monarchique en Asie : le royaume de Champassak », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, vol. 59, nº 216, 1972, p. 411-431.

MATSUNUMA, Miho et SÉGUÉLA, Matthieu, « Reconnaissance de la souveraineté ou grandeur territoriale ? La délimitation des frontières entre le Siam et l'Indochine française en 1907 », *Société Française d'Histoire des Outre-Mers*, vol. 386-387, nº 1, 2015, p. 205-225.

MAUGER, Marc, « L'enseignement secondaire », *France-Asie*, nº 118-119-120, tome XII, mars-avril-mai 1956, p. 1112-1113.

MURASHIMA, Eiji, « Opposing French Colonialism: Thailand and the Independence Movements in Indo-China in the Early 1940s », *South East Asia Research*, vol. 13 / 3, novembre 2005, p. 333-383.

MURASHIMA, Eiji, « Thailand and Indochina 1945-1950 », *Journal of Asia-Pacific Studies (Waseda University)*, nº 25, décembre 2015, p. 137-176.

MURDOCH, John B., « The 1901-1902 “Holy Man’s” Rebellion », *Journal of the Siam Society*, vol. 62, part. 1, 1974, p. 44-66.

PHOLSENA, Vatthana, « Nommer pour contrôler au Laos, de l’État colonial au régime communiste », *Critique internationale*, nº 45, octobre-décembre 2009, p. 59-76.

PIETRANTONI, Éric, « La population du Laos de 1912 à 1945 », *Bulletin de la Société des études indochinoises*, vol. 28, nº 1, 1953, p. 25-38.

PIETRANTONI, Éric, « La population du Laos en 1943 dans son milieu géographique », *Bulletin de la Société des études indochinoises*, vol. 32, nº 3, 1957, p. 223-243.

STUART-FOX, Martin, « The French in Laos, 1887-1945 », *Modern Asian Studies*, vol. 29, nº 1, février 1995, p. 111-139.

Articles de périodiques : japonais

赤﨑眞耶 [AKAZAKI Maya], « ラオ・イサラ政府によるプロパガンダ活動を通じた「独立」の模索：機関紙『バンファイ』の分析を中心として [Seeking “Independence” of Laos through Propaganda Activities by the Lao-Issara Government : An Analysis of the Newspaper *Le Bang-Faï de la Semaine*] », *Journal of Asian and African Studies*, nº 98, septembre 2019.

岡田友和 [OKADA Tomokazu], « フランス植民地帝国における現地人官僚制度：インドシナを事例に [The French colonial empire’s native civil service system: the case of Indochina] », *史学雑誌 [Shigaku-Zasshi]*, vol. 119, nº 6, juin 2010, p. 1015-1048.

フィリップ・ルファイエ [Philippe LE FAILLER], « 植民地期ベトナムに関する史料とアーカイブズ：史料の種類と社会科学における利用 [An Overview on Historical Records and Archives about Vietnam During the French Colonial Rule: Nature of the Documents and Their Usefulness in Social Sciences Studies] », *東洋文化研究 [Journal of Asian cultures]*, trad. 松沼美穂 [Matsunuma Miho], 岡田友和 [Okada Tomokazu], et 黒澤和裕 [Kurosawa Kazuhiro], nº 14, mars 2012, p. 347-376.

原剛 [HARA Takeshi], « 『戦史叢書』の来歴および概要 [L’histoire et le sommaire de *Senshi Sosho*] », *戦史研究年報 [NIDS Military History Studies Annual]*, nº 1, mars 1998, p. 70-81.

菊池陽子 [KIKUCHI Yoko], « 「ラオス」の形成：『ラーオニャイ』新聞の分析を通して [La formation du “Laos” : Une analyse du journal *Lao Nhay*] », *早稲田大学文学研究科紀要 [Bulletin of the Graduate Division of Letters, Arts and Sciences of Waseda University]*, vol. 42, février 1996, p. 25-35.

菊池陽子 [KIKUCHI Yoko], « ラオス・日本関係の一考察：第 2 次世界大戦期を中心に [Laos-Japan Relations During WWII] », *アジア太平洋討究 [Journal of Asia-Pacific studies]*, nº 20, février 2013, p. 75-87.

菊池陽子 [KIKUCHI Yoko], « ラオス独立へ向けたラオ・イサラ亡命政府の試み [Lao Issara in Exile : The pursuit of independence] », *史滴 [The shiteki]*, vol. 35, décembre 2013, p. 235-219.

菊池陽子 [KIKUCHI Yoko], « 日本軍のルアンパバーン進駐 [The invasion of the Japanese Army in Luang Prabang, Laos] », *Southeast Asian Studies Tokyo University of Foreign Studies*, nº 24, mars 2019, p. 100-117.

菊池陽子 [KIKUCHI Yoko], « 日本軍のラオス南部進駐：仏印武装処理後のパクセを中心に [The invasion of the Japanese Army in Southern Laos: Focus on Pakse after the Japanese *coup de force* in Indochina] », *Southeast Asian Studies Tokyo University of Foreign Studies*, nº 25, décembre 2019, p. 48-62.

菊池陽子 [KIKUCHI Yoko], « 日本軍のタケク進駐：タケクにおける仏印武力処理とその後を中心に [The invasion of the Japanese Army in Thakhek, Laos: Focus on the Japanese *coup de force* in Thakhek and the ensuing months] », *Tokyo University of Foreign Studies, Area and Culture studies*, nº 100, juillet 2020, p. 287-300.

菊池陽子 [KIKUCHI Yoko], « 日本軍のサワンナケート進駐：サワンナケートにおける仏印武力処理とその後を中心に [The invasion of the Japanese Army in Savannakhet, Laos: Focus on the Japanese *coup de force* in Savannakhet and the ensuing months] », *Southeast Asian Studies Tokyo University of Foreign Studies*, nº 26, décembre 2020, p. 118-138.

菊池陽子 [KIKUCHI Yoko], « 日本軍のビエンチャン進駐：ビエンチャンにおける仏印武力処理とその後を中心に [The invasion of the Japanese Army in Vientiane, Laos: Focus on the Japanese *coup de force* in Vientiane and the ensuing months] », *Southeast Asian Studies Tokyo University of Foreign Studies*, nº 27, février 2022, p. 128-153.

菊池陽子 [KIKUCHI Yoko], « 日本軍のシェンクワン進駐：シェンクワンにおける仏印武力処理とその後を中心に [The invasion of the Japanese Army in Xieng Khouang, Laos:

Focus on the Japanese *coup de force* in Xieng Khouang and the ensuing months] », *Southeast Asian Studies Tokyo University of Foreign Studies*, nº 28, décembre 2022, p. 72-93.

山田紀彦 [YAMADA Norihiko], « ラオス政治研究：ニッチから脱却し他地域・他国研究との対話へ[Research on Laotian Politics : Turning from Niche Research to Dialogue with Other Regional and National Research] », *アジ研ワールド・トレンド [Ajiken World Trends]*, vol. 269, mars 2018, p. 28-29.

Rapports : français et anglais

HALPERN, Joel M., « The Lao Elite: A Study of Tradition and Innovation », Santa Monica, RAND Corporation, 1960.

LANGER, Paul F. et ZASLOFF, Joseph J., « Revolution in Laos: The North Vietnamese and the Pathet Lao », RAND Corporation, 1969.

Lao Statistics Bureau, *Results of Population and Housing Census 2015*, Vientiane, Lao Statistics Bureau, 2016.

STORA, Benjamin, « Les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie », rapport remis au président de la République, janvier 2021.

Rapports : japonais

外務省調査局 [Research Bureau, Ministry of Foreign Affairs], *佛印における終戰後の政治經濟情勢 [La situation politique et économique en Indochine française après la fin de la guerre]*, Tokyo, 外務省調査局第五課 [5th Section, Research Bureau, Ministry of Foreign Affairs], 1948.

Manuscrits non publiés

Bruce M. Lockhart, « Education in Laos in Historical Perspective » (manuscrit non publié).

Pages webs

Archives nationales d'outre-mer, « Présentation : Historique », [En ligne : http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/Presentation/Historique.html].

Direction des Archives, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, « Carte de la République démocratique populaire lao », 2018, [En ligne : https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/laos/presentation-du-laos/].

Gouvernement français, « Retour sur le voyage au Viêtnam d'Édouard Philippe », 5 novembre 2018 [En ligne : https://www.info.gouv.fr/actualite/10641-retour-sur-le-voyage-au-vietnam-d-edouard-philippe].

MOTTET, Éric, « Le Laos va-t-il (peut-il) basculer définitivement dans la sphère chinoise ? », [En ligne : https://www.areion24.news/2019/01/21/le-laos-va-t-il-peut-il-basculer-definitivement-dans-la-sphere-geopolitique-et-geoeconomique-chinoise/].

ROGER, Patrick, « Colonisation : les propos inédits de Macron font polémique », [En ligne : https://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2017/article/2017/02/16/pour-macron-la-colonisation-fut-un-crime-contre-l-humanite_5080621_4854003.html].

Table des annexes

Annexe 1 : Le tableau chronologique de l'organisation de l'enseignement au Laos 324
Annexe 2 : Le nombre d'écoles franco-indigènes et d'élèves, par catégorie d'établissement.....327
Annexe 3 : Les associations au Laos.....330
Annexe 4 : Les membres principaux de l'association Amicale des fonctionnaires laotiens.....335
Annexe 5 : Les membres du Comité du peuple et de la chambre des représentants du Lao-Issara 336
Annexe 6 : Les brochures de propagande publiées par le gouvernement Lao-Issara.....339
Annexe 7 : Les membres de l'Assemblée constituante laotienne.....341
Annexe 8 : Les députés élus à l'Assemblée nationale 344

Annexe 1 : Le tableau chronologique de l'organisation de l'enseignement au Laos[1234]

Année	Faits marquants et arrêtés ou ordonnances concernés
-1896	Enseignement dispensé aux enfants laotiens de la famille royale de Luang Prabang à l'école laotienne à Hanoi
1896	**Création d'une école à Luang Prabang**
1896	Suppression de l'école laotienne à Hanoi
1904 ?	**Création d'une école franco-laotienne à Vientiane**
1908 ?	Création d'une école franco-laotienne à Paksé
1909	Création d'une école normale de bonzes à Vientiane
1910	Création d'une école franco-laotienne de Savannakhet[1235]
1911	**Introduction d'un enseignement primaire de trois ans à la pagode** **Organisation progressive de l'école de pagode, l'école provinciale et de l'école régionale** (Circulaire du 18 janvier 1911 au sujet de l'organisation de l'enseignement au Laos, émis par le résident supérieur au Laos Ernest Outrey ; Ordonnance royale du 18 mars 1911 portant l'organisation de l'enseignement à Luang Prabang ; Arrêté du 10 avril 1911 portant organisation de l'Enseignement au Laos)
1915 ?	Création d'une école franco-laotienne à Xieng Khoaung
1915	Création d'une école normale de bonzes à Luang Prabang (Arrêté du 1er septembre 1915 portant création d'une école normale de bonzes à Luang Prabang)
1916	**Réorganisation des écoles au Laos** (Arrêté du 24 octobre 1916 réorganisant les écoles au Laos et fixant les dates des vacances)
1916	Introduction du certificat d'études primaires franco-indigènes au Laos (Arrêté du 20 novembre 1916 instituant au Laos le certificat d'études primaires franco-indigènes)
1917	**Promulgation du Règlement de l'Instruction publique** (21 décembre 1917)
1918	**Introduction des cours de vacances pour les élèves Hmong habitant dans le plateau de Tranninh** (Arrêté du 28 mars 1918 instituant pour chaque année un cours de vacances à l'école primaire franco-indigène de Xieng Khouang)
1920	**Introduction de l'enseignement primaire supérieur à l'école primaire franco-indigène à Vientiane** (Arrêté du 26 mai 1920 ouvrant un cours d'enseignement complémentaire à l'école primaire franco-indigène de garçons à Vientiane)
1923	**Création de l'École de d'Administration laotienne** (Arrêté du 12 mai 1923 portant création à Vientiane, d'une école des mandarins)
1924	**Réforme par le gouverneur général de l'Indochine Martial Merlin**
1925	Introduction du certificat d'études élémentaires indigènes au Laos (Arrêté du 2 avril 1925 instituant au Laos, un certificat d'études élémentaires indigènes)
1928	**Rénovation progressive des écoles de pagode** (Arrêté du 10 mars 1928 portant réglementation du clergé bouddhique du Laos ; Ordonnance royale no 29 du 1er mai 1928 de S. M. le Roi de Luang Prabang, portant réglementation du clergé bouddhique du royaume de Luang Prabang)

[1234] Les informations sont principalement tirées du *Bulletin administratif du Laos* et du *Journal officiel de l'Indochine française*.
[1235] Elle a été créée le 1er mars 1910 selon Pascale Bezançon. Pascale Bezançon, *op. cit.*, p. 410.

1928	**Transformation de l'École d'Administration laotienne en École pratique de Droit et d'Administration laotienne** (Arrêté du 10 juillet 1928 créant l'École pratique de Droit et d'Administration laotienne en remplacement de l'ancienne École d'Administration laotienne créée par arrêté du résident supérieur au Laos du 12 juin 1923)
1932	**Rénovation des écoles de pagode**
1932	**Réorganisation de l'École pratique de Droit et d'Administration laotienne** (Arrêté du 17 novembre 1932 réorganisant l'École pratique de Droit et d'Administration laotienne créée par arrêté du 10 juillet 1928)
1932	**Transformation les cours primaires supérieurs de Vientiane en collège Pavie** (Arrêté du 23 décembre 1932 transformant les Cours primaires supérieurs de Vientiane en École primaire supérieure franco-indigène portant le nom de collège Pavie)
1935	**Suspension du fonctionnement de l'École pratique de Droit et d'Administration laotienne** (Arrêté du 6 janvier 1935 suspendant à la fin de l'année scolaire 1934-1935 le fonctionnement de l'École pratique de Droit et d'Administration laotienne à Vientiane)
1935	**Réorganisation de l'École pratique d'Administration laotienne** (Arrêté du 18 septembre 1935 portant réorganisation de l'École pratique d'Administration laotienne)
1936	Reprise du nom « École d'Administration laotienne » par l'École pratique d'Administration laotienne (Arrêté du 17 novembre 1936 modifiant certains articles de l'arrêté du 18 septembre 1935 portant réorganisation de l'École pratique d'Administration laotienne)
1938	Création d'un internat pour les élèves « khas » à Saravane Arrêté du 5 septembre 1938 portant création à l'École primaire élémentaire indochinoise de Saravane d'un internat pour les élèves Khas
1939	**Création des écoles de village** (Arrêté du 13 juillet 1939 réglementant la création des Écoles de villages)
1939	Création d'une école mobile à Attopeu pour les « Khas » (Arrêté du 8 août 1939 portant création dans la Délégation d'Attopeu d'une École mobile destinée aux populations khas)
1940	Création d'une école-internat pour les enfants « Khas » à Attopeu (Arrêté du 27 août créant à Muong-May (Attopeu) une école-internat destinée à recevoir des enfants khas de la région)
1941	Création de la classe préparatoire à l'École d'Administration laotienne (Arrêté du 13 novembre 1941 portant création à Vientiane d'une classe dite « classe préparatoire à l'Ecole d'Administration laotienne »)
1941	Création d'une école destinée aux Khas à Thcépone (Arrêté du 15 décembre 1941 portant création à Tchépone (province de Savannakhet) d'une école destinée aux enfants Khas)
1941	Ouverture de l'internat à l'École d'Administration laotienne (Arrêté du 15 janvier 1942 autorisant l'École d'Administration laotienne de Vientiane à recevoir des élèves internes)
1942	Création d'une seconde école mobile pour les populations « khas » à Attopeu (Arrêté du 10 août 1942 portant création dans la délégation d'Attopeu d'une seconde École mobile destinée aux populations khas)
1942	Création des écoles pour les enfants « khas » dans la province de Saravane (Arrêté du 23 décembre 1942 créant une école destinée aux enfants khas dans chacun des centres de Chavane et Tampril (province de Saravane))

1943	**Création des « écoles des tribus » en pays « kha »** (Arrêté du 13 mars 1943 réglementant la création des écoles en pays kha dites « Écoles des tribus »)
1943	Création des écoles des tribus dans la province de Saravane (Arrêté du 20 mars 1943 portant création d'une école de tribus dans chacun des centres de Ban-Houn et Ban-Kadap (province de Saravane))
1943	Création de l'École locale des Cadres de Jeunesse du Laos à Vientiane (Arrêté du 2 septembre 1943 portant création à Vientiane de l'École locale des Cadres de Jeunesse du Laos)
1947	**Création du lycée Pavie** (Arrêté 15 septembre 1947 portant création du lycée de Vientiane)

Annexe 2 : Le nombre d'écoles franco-indigènes et d'élèves, par catégorie d'établissement[1236]

Enseignement élémentaire					
Catégorie	Année	Écoles	Élèves	Garçons	Filles
« Formations de pénétration scolaire »	1921-1922[1237]	-	-	-	-
	1930-1931[1238]	-	-	-	-
	1931-1932	-[1239]	-	-	-
	1932-1933	262[1240]	6 039	6 039	0
	1935-1936	367	6 868	6 833	35
	1936-1937	347	5 916	5 906	10
	1937-1938	263	5 452	5 334	118
	1939-1940	244	6 090	5 950	140
	1941-1942	196	5 341	5 123	218
	1943-1944	481	11 541	10 893	648
	1945-1946	85	2125	2125	-
	1946-1947	-	-	-	-
	1947-1948	140	4 100	-	-
Écoles élémentaires	1921-1922[1241]	37	-	-	-
	1930-1931	69	2 981	2 888	93
	1931-1932	72	3 471	3 370	101
	1932-1933	81	4 029	3 711	318
	1935-1936	76	3 848	3 269	579
	1936-1937	75	3 621	3 015	606
	1937-1938	76	3 520	2 889	631

[1236] Gouvernement général de l'Indochine, Direction des affaires économiques, Service de la statistique générale, *Annuaire statistique de l'Indochine, premier volume, recueil de statistiques relatives aux années 1913 à 1922*, *op. cit.*, p. 52. Gouvernement général de l'Indochine, Inspection générale des mines et de l'industrie, Service de la statistique général de l'Indochine, *Annuaire statistique de l'Indochine, troisième volume 1930-1931*, *op. cit.*, p. 63, p. 65. Gouvernement général de l'Indochine, Direction des affaires économiques et administratives, Bureau de la statistique générale, *Annuaire statistique de l'Indochine, quatrième volume 1931-1932*, *op. cit.*, p. 65, p. 67. Gouvernement général de l'Indochine, Direction des affaires économiques et administratives, Bureau de la statistique générale, *Annuaire statistique de l'Indochine, cinquième volume 1932-1933*, *op. cit.*, p. 65. Direction des affaires économiques et administratives, Bureau de la statistique générale, *Annuaire statistique de l'Indochine, sixième volume 1934-1935-1936*, *op. cit.*, 1937, p. 37. Gouvernement général de l'Indochine, Direction des services économiques, Service de la statistique générale, *Annuaire statistique de l'Indochine, septième volume 1936-1937*, *op. cit.*, p. 39. Gouvernement général de l'Indochine, Direction des services économiques, Service de la statistique générale, *Annuaire statistique de l'Indochine, huitième volume 1937-1938*, *op. cit.*, p. 37. Gouvernement général de l'Indochine, Direction des services économiques, Service de la statistique générale, *Annuaire statistique de l'Indochine, neuvième volume 1939-1940*, *op. cit.*, p. 29. Gouvernement général de l'Indochine, Direction des services économiques, Service de la statistique générale, *Annuaire statistique de l'Indochine, dixième volume 1941-1942*, *op. cit.*, p. 33. Haut-Commissariat de France pour l'Indochine, Affaires économiques, *Annuaire statistique de l'Indochine, onzième volume 1943-1946*, *op. cit.*, p. 43-44. Haut-Commissariat de France en Indochine, Affaires économiques, *Annuaire statistique de l'Indochine, douzième volume 1947-1948*, *op. cit.*, p. 63-64.

[1237] Écoles élémentaires à la charge des communes.

[1238] Écoles communales ou préparatoires.

[1239] Nombre d'écoles communales ou préparatoires.

[1240] Y compris les écoles de pagodes rénovées ou en cours de rénovation.

[1241] Subventionnées par le Budget local.

	1939-1940	71	3 423	2 712	711
	1941-1942	67	3 067	2 469	598
	1943-1944	66	3 685	2 916	769
	1945-1946	-	-	-	-
	1946-1947	345	16 107	12 884	3 223
	1947-1948	453	28 323	21 592	6 731
Cycle élémentaire des écoles de plein exercice	1932-1933	-	1 587	1 124	463
	1935-1936	-	1 491	951	540
	1936-1937	-	1 493	988	505
	1937-1938	-	1 576	1 025	551
	1939-1940	-	1 893	1 306	587
	1941-1942	-	1 755	1 226	529
	1943-1944	-	2 396	1 648	748
	1945-1946	-	9 382	7 658	1724
	1946-1947	-	4 832	3 477	1355
	1947-1948	-	-	-	-

Enseignement primaire					
Catégorie	Année	Écoles	Élèves	Garçons	Filles
Écoles de plein exercice	1921-1922	9	-	-	-
	1930-1931	11	3 202	2 746	456
	1931-1933	11[1242]	3 090	2 594	496
Cycle primaire des écoles de plein exercice	1932-1933	9	1 419	1 224	195
	1935-1936	8	1 198	1 027	171
	1936-1937	8	1 096	917	179
	1937-1938	8	1 224	1 000	224
	1939-1940	9	1 306	1 050	256
	1941-1942	9	1 284	1 009	275
	1943-1944	11	1 880	1 527	353
	1945-1946	34	5 150	4 006	1 144
	1946-1947	40	2 018	1 728	290
	1947-1948	52	3 091	2 722	369

Enseignement primaire supérieur					
Catégorie	Année	Écoles	Élèves	Garçons	Filles
Enseignement primaire-supérieur	1931-1932	-	115	-	-
	1930-1931	-	76	-	-
Enseignement primaire-supérieur et normal	1932-1933	1	122	111	11
	1935-1936	1	105	85	20

[1242] Nombre d'écoles de plein exercice.

	1936-1937	1	110	94	16
	1937-1938	1	108	91	17
	1939-1940	1	131	114	17
	1941-1942	1	130	106	24
	1943-1944	1	197	165	32
	1945-1946	2	156	139	17
	1946-1947	3	194	175	19
	1947-1948	4	151	139	12

Annexe 3 : Les associations au Laos[1243]

Début du fonctionnement	Nom	Notes
Octobre 1919	Association Amicale des Fonctionnaires annamites au Laos	Changement de la dénomination en « Société de Secours mutuels des Fonctionnaires annamites au Laos » en juillet 1944
Octobre 1919	Association Amicale des Employés annamites des divers services administratifs au Laos à Vientiane	Dissolution prononcée en décembre 1935
Dans les années 1920	Association Mutuelle et Sportive des Annamites à Luang Prabang, « Amsal »	Changement de la dénomination en « Société Mutuelle et Sportive des Annamites à Luang Prabang » (Smusal), « Viet-Nam Tuong-Té Thé-Thao Hoi » en annamite, en septembre 1943
Avant février 1920	Cercle de Vientiane	
Avant février 1920	Cercle de Luang Prabang	
Avant février 1920	Cercle de Xieng Khouang	
Avant mars 1922	Association Amicale des Employés Annamites au Laos	
Juin 1923	Association « Laotienne artistique et sportive » à Vientiane »	
Avant juillet 1923	Société Artistique et Sportive laotienne de Vientiane	
Avant janvier 1925	Cercle de Savannakhet	
Juillet 1925	Société de la Bibliothèque de Paksé	Changement de la dénomination en « Cercle et Bibliothèque de Paksé » (date inconnue)
Avant août 1925	Société sportive « Savanna-Sport » à Savannakhet	
Avant août 1925	Société du Cinéma de Vientiane	
Avant janvier 1927	Association « Annam-Sport »	
Avant février 1927	Cercle de Thakhek	
Avant février 1927	Société d'Enseignement Mutuel de Luang Prabang	
Avant avril 1927	Association Amicale des Annamites résidant à Thakhek	
Mai 1927	Association Mutuelle et Sportive des Annamites à Vientiane, « Amusporta »	Changement de la dénomination en « Viêt-Nam Sport » (Viêt-Nam Thê-Thao) en octobre 1942
Avant avril 1928	Société Club-Universitaire de Vientiane	Dissolution prononcée en mars 1943
Avant juin 1928	Société cinématographique à Vientiane	

[1243] Les informations sont principalement tirées du *Bulletin administratif du Laos* et du *Journal officiel de l'Indochine française*.

Avant juin 1928	Section indochinoise de l'Association générale des Étudiants et Anciens Étudiants de Marseille	
Juin 1928	Association amicale du Service radiotélégraphique du Tonkin	Fonctionnement autorisé en novembre 1927 au Tonkin Changement de la dénomination en « Amicale du Personnel français du Service radiotélégraphique de l'Indochine » en février 1931
Avant août 1928	Association « Tennis club de Vientiane »	
Avant février 1929	Association « Paksé-sport » à Paksé	
Février 1929	Société de Secours mutuels et de Culture physique du Personnel indigène des Postes et Télégraphes du Laos	Dissolution en septembre 1942
Avant juillet 1929	Société d'Enseignement mutuel des Annamites à Luang Prabang	
Avant janvier 1930	Cercle franco-laotien de Vientiane	
mars 1931	Association « Thakhek-Sport »	Dissolution en octobre 1942
Avril 1931	Cercle indochinois de Savannakhet	Changement de la dénomination en « Association mutuelle et sportive des Annamites à Savannakhet » (date inconnue)
Avant mai 1931	Association amicale des Annamites de Cammon à Thakhek	
Avant novembre 1931	Association amicale de Patronage franco-chinoise	
Avant juillet 1932	Cercle de Paksé	
Mars 1933	Association « La jeunesse intellectuelle et sportive de Thakhek	Dissolution en octobre 1942
Avant avril 1933	Cercle Sportif et Artistique de Vientiane (Cersart ou Thê-Thao My-Thuât hôi)	Changement de la dénomination en « Société d'Encouragement aux œuvres de Bienfaisance » (Khuyên-Thiên-Hôi) » en mars 1938
Août 1933	Association « Groupement des Ingénieurs agricoles du Nord indochinois »	
Août 1933	Société de la Bibliothèque de Vientiane	
Septembre 1933	Société « Association sportive et amicale de Bonèng au Laos »	
Décembre 1933	Association laotienne sportive et musicale « Islasetha » à Xieng Khouang	
Novembre 1933	Association amicale sportive Laosikhot de Thakhek	Dissolution en octobre 1942
Avant avril 1934	Association des œuvres d'assistance de Thakhek	
Mai 1934	Association amicale des Annamites de la province de Bassac	

17 mai 1934	Association provinciale des Éclaireurs de France de Bassac	
Septembre 1934	Association mutuelle, artistique et sportive des catholiques à Vientiane	
Juillet 1935	Association « Consultation pour les enfants laotiens »	
Octobre 1935	Fédération des Éclaireurs du Laos	
Octobre 1935	Association provinciale des Éclaireurs de France pour la province de Vientiane	
Novembre 1935	Cercle sportif et artistique des Annamites de Xieng Khouang	
Avant décembre 1936	Association amicale des Annamites de la province de Bassac à Paksé	
Mai 1936	Association « Amicale des fonctionnaires laotiens » à Vientiane	
Avant août 1936	Association des Œuvres d'Assistance de Thakhek	
Septembre 1936	Société coopérative agricole des Bolovens	
Octobre 1936	Société des Amis du Laos	Changement de la dénomination en « Société des études laotiennes » en décembre 1943
Novembre 1936	Société d'Aide et d'Assistance aux Œuvres de Bienfaisance de la province de Savannakhet	
Janvier 1937	Association laotienne artistique et sportive « Cercle laotien » à Paksé	
Mars 1937	Association « Cercle de Tennis de Xieng Khoaung »	
Mars 1937	Association sportive des Joueurs de Tennis de Houeisai	
Mai 1937	Association laotienne artistique et sportive « Le Khène enchanté » à Saravane	
mai 1937	Association mutuelle et sportive des Chinois à Vientiane, « Hoa-Kieu-Cong-Tsu »	
Juin 1937	Association « Cercle sportif de Saravane » à Saravane	
Avant juillet 1937	Fondation Paul Doumer	
Octobre 1937	Association amicale et professionnelle des fonctionnaires des Polices de l'Indochine	Fonctionnement autorisé en décembre 1932 au Tonkin A étendu son champ d'action en Annam et au Laos à partir d'octobre 1937
Octobre 1937	Association « Société de Protection et d'Assistance aux enfants au Laos à Vientiane »	

Novembre 1937	Société coopérative agricole des Houa-Phans [Houaphan]	
Mars 1938	Association « La jeunesse sportive de Thakhek »	
Juin 1938	Association mutuelle et sportive des Annamites à Savannakhet	
Octobre 1938	Association « Union sportive de Xieng-Khouang »	
Avant novembre 1938	Société de protection et d'assistance aux enfants au Laos « Foyer Jules Brévié »	
Novembre 1938	Association laotienne sportive et musicale « Islasétha » à Xieng Khouang	Changement de la dénomination en « Cercle laotien de Xieng-Khouang » en avril 1944
Juin 1939	Association « Seemi Sport » à Phontiou	
Novembre 1939	Association d'Entraide mutuelle des Annamites du Cammon	
Novembre 1939	Association « Union sportive du Groupe scolaire Taffron » à Vientiane	
Novembre 1939	Association « L'Entraide scolaire au Laos » à Vientiane	
Janvier 1940	Association étrangère « Association mutuelle et sportive des Chinois de Vientiane »	
Février 1940	« Association des planteurs de café des Bolovens » à Paksé	
Juin 1940	Association « Association mutuelle et sportive des Chinois à Thakhek »	
Avant septembre 1941	Association « Lao Praseut » à Luang Prabang	
Septembre 1941	Association « Lao Cammon Bamloung Sat » à Thakhek	
Oraganisation en novembre 1941	Association sportive dans chaque pays de l'Union indochinoise	
Janvier 1942	Association « Comité Protecteur du Groupe Scout Thakhek »	
Février 1942	Association « Le Foyer des Annamites » (Viet-Huong Hoi) à Vientiane	
13 fév 1942	Association « Conférence Saint-Vincent de Paul de Vientiane »	
Mai 1942	Ligue sportive provinciale de Vientiane	
Juin 1942	Ligue sportive provinciale de Thakhek	
Juin 1942	Ligue sportive provinciale de Savannakhet	
Juin 1942	Ligue sportive provinciale de Paksé	

Juin 1942	Ligues sportives provinciales de Luang-Prabang	
Juin 1942	Ligue sportive provinciale du Cammon	
Août 1942	Association sportive du Laos	
Septembre 1942	Société sportive « Police-Sport » à Vientiane	
Octobre 1942	Ligue provinciale du Cammon	
Avant octobre 1942	Association « Thakhek-Sport »	Dissolution en octobre 1942
Novembre 1942	Société sportive dénommée « Trésor-Sport » à Vientiane	
Novembre 1942	Groupe sportif des Travaux publics de Vientiane « Sportravo »	
Décembre 1942	Association Féminine de Bienfaisance de Bassac à Paksé	
Avant juillet 1943	Section du Laos de la société « l'Entr'aide coloniale féminine »	Dissolution de la section du Laos prononcé en février 1943
Mars 1943	Société sportive du collège Pavie « SOSCOPA » à Vientiane	
Avril 1943	Société sportive chinoise « Sin-Hoâ » à Luang Prabang	
Avant aril 1943	Association Bouddhique de Vientiane « Vientiane Phât-Giao Hoi »	
Juillet 1943	Société sportive de la Garde indochinoise de Vientiane « Garde indochinoise sports » (G. I. Sports)	
Avant août 1943	Association « Le Foyer laotien »	
Avant septembre 1943	Section de Vientiane de la Conférence Saint Vincent de Paul	
Avant octobre 1943	Laotienne Artistique et Sportive à Savannakhet	

Annexe 4 : Les membres principaux de l'association Amicale des fonctionnaires laotiens

Comité provisoire du 30 novembre 1935[1244]	
Président	Xieng Mao (Khammao)
Vice-président	Katay Don Sasorith
Trésorier	Thao Bong (supposé Bong Souvannavong)
Commissaires	Thao Phoui-Noi
	Thao Pheng
Secrétaire	Phouvong

Comité de patronage[1245]	
Président d'Honneur	E. Eutrope, Résident Supérieur au Laos
Membres d'Honneur	A. Roques, Administrateur des Services civils
	Torel, Administrateur des Services civils
	S. E. Tiao Phetsarath, Inspecteur Indigène des A. P.
	J. Parisot, Administrateur des Services civils
Conseil d'administration	
Président	Thao Nhouy (supposé Nhouy Abhay), Professeur licencié au collège Pavie à Vientiane
Conseillers	Pierre Nginn, Commis principal, en service à la Sûreté du Laos à Vientiane
	Ourot (supposé Ourot Souvannavong), *Chao Muong*, Président du Tribunal indigène du Muong de Vientiane
Trésorier	Chao Vath, Secrétaire du Trésor à Vientiane
Secrétaire	Oun Hueun (supposé Oun Heuan), Secrétaire principal, en service à la Résidence Supérieure au Laos à Vientiane

[1244] « Statuts de l'Amicale des fonctionnaires laotiens (Compte tenu des modifications apportées par l'Assemblée Générale du 9 Avril 1937 et approuvées par M. le Résident Supérieur au Laos le 30 du même mois) », Vientiane, le 30 novembre 1935, p. 10.
[1245] *Bulletin de l'Amicale des fonctionnaires laotiens*, janvier-février-mars 1938, p. 3.

Annexe 5 : Les membres du Comité du peuple et de la chambre des représentants du Lao-Issara

Membres du Comité du peuple (12 octobre 1945)[1246]	
Phaya Khammao	Président. *Chao Khouèng* de Vientiene (Luang Prabanais)
Katay Don Sasorith	Directeur de l'Economie (originaire du Sud)
Kruong	Instituteur (originaire du Moyen-Laos). Lao Pen Lao
Tiao Somsanith	Fonctionnaire, Secrétaire des Résidences (Luang Prabanais)
Tham Sayasithsena	Lao Pen Lao (passé en Thaïlande en 1941)
Bong Sirattanakoun	Lao Pen Lao (passé en Thaïlande en 1941)
Maha Sila Viravong	Originaire du Lao Issan. En Thaïlande en 1941. Lao Pen Lao
Amphone	Lao Issan. Député, membre des Thaï Seri, Lao Pen Lao
Sing	Adjudant Garde Indochinoise (Vientianais)
Khambay Philaphandet	Commerçant (Vientianais), Lao Pen Lao
Ou	Fonctionnaire des PTT (Originaire de Savannakhet), Lao Pen Lao
Bouakhet	Fonctionnaire (Vientianais)
Phya Oun Heuan	Fonctionnaire (Luang Prabanais)
Thong Sing	Fonctionnaire (Samneua)
Kham Kiau	Sous-officier de la Garde Indochinoise
Phou Khong	Frère de Phoumi Nosavan (Savannakhet), Lao Pen Lao
Si Vieng Say	Métis franco-lao (Henri Lussan)
Tiao Sourya Pethsarath	fils de Pethsarath, en service aux Douanes (Luang Prabang)
Chao Sathien	Instituteur (professeur de danse) originaire du Bassac
Outama	Instituteur, adjoint au chef du Service des Sports et Jeunesse
Chanthaly	
Pane	
Somsy	Tâcheron
Oudone	Famille de Sananikone. Passé en Thaïlande en 1941 (Vientianais), Lao Pen Lao
Khamsouk	Famille de Kéo Luang Khot, allié aux Sananikone. Chef du Service des Sports et Jeunesse (Vientian)
Phim Pho	Infirmier (Vientianais)
Kham Noy	Fonctionnaire
Loth Sadakhom	Fonctionnaire (Vientianais)

[1246] Jean Deuve, *Le Laos 1945-1949*, *op. cit.*, p. 311-312.

Soukan Vilaysarn	Fonctionnaire (Vientianais)
Bouachan	Commerçant, passé en Thaïlande en 1941, Lao Pen Lao (Vientianais)
Phao	Secrétaire
Pheng	Composteur Imprimerie Royale
Kene	
Chao Sinh	Vétérinaire (famille princière de Xieng Khouang)

Représentants du peuple (12 octobre 1945)[1247]	
Thao La	*Chao Muong* honoraire
Thao Boun Lieng	Infirmier
Chan Khon Pheng	*Chao Muong* honoraire
Thit Khone	Commerçant
Phaya Khoun Bilavarn	*Chao Muong*, Directeur de l'imprimerie Royale
Thao Kham Kiau	Lieutenant de la Garde Civique
Thao Khambay Philaphandet	Commerçant
Kham Souk Keolouang kot	Chef des Sports et Jeunesse
Thao Pheng	Composteur à l'imprimerie royale
Kham Noy	Secrétaire, faisant fonction de *Chao Muong* de Vientiane
Thong Sing	*Phouxouei*
Thao Nak	Secrétaire
Thao Pao	Brigadier du Service de Sûreté
Boun Nhanh Phao	Médecin
Thao Phay	Commerçant, frère d'Oun Sananikone
Thao Phao	Secrétaire
Thao Tham Sayasithsena	Représentant Lao Pen Lao à Vientiane
Thao Chantaly	
Phou Khong Nosavan	
Kem	Instituteur
Chao Sathiene	Instituteur
Thao Somsy	Tâcheron
Thao Siviengsay (alias Henri Lussan)	
Tiao Sing Kham	Médecin-chef
Tiao Sourya Pethsarath	fils du prince Pethsarath
Phya Oun Heuan	Secrétaire
Thao Ou	Commerçant
Thao Outama	Chef-adjoint du Service des Sports et Jeunesse
Thao Lay	*Chao Muong* de Vang Vieng
Tiao Souk Vongsak Vongsak	*Chao Muong* de Borikhane

[1247] *Ibid.*, p. 313-314.

Chane Chan Pheng	*Chao Muong* de Savakham
Tiao Pane	*Chao Khouèng* de Luang Prabang
Kham Muong Khoun	*Chao Muong* de Houeisai
Thao Tane	*Chao Khouèng* de Phongsaly
Thao Phoumi Vongvichit	*Chao Khouèng* de Houaphan (Samneua)
Thao Lek	*Chao Khouèng* de Xieng Khouang
Thao Khamsing	*Chao Khouèng* de Thakhek
Phaya Pholithat	*Chao Khouèng* de Savannakhet
Thao Bouakham	*Chao Khouèng* de Saravane
Thao Loth Sadakhom	Secrétaire
Thongdy	Médecin-chef
Thao Phimpo	Infirmier
Maha Sila Viravong	
Amphone	Député Lao Isan (originaire d'Oudorn)
Bong Sirattanakoun	Représentant Lao Pen Lao à Vientiane

Annexe 6 : Les brochures de propagande publiées par le gouvernement Lao-Issara

En français		
Pour rire un peu, histoires vécues	Août 1947	Thao Katay (éd.)
Quatre lettres ouvertes	Janvier 1948	Thao Katay (éd.)
Contribution à l'histoire du mouvement d'indépendance nationale lao	Avril 1948	Thao Katay
Les valets de l'impérialisme français	Mai 1948	Thao Katay
Le Laos	Juillet 1948	Thao Katay
Une amnistie ? Fi donc ! Ou une nouvelle preuve de la mauvaise foi des colonialistes français	Novembre 1948	Thao Katay
L'amitié ou la haine ! : Pour une entente franco-lao contre le colonialisme désuuet et périmé	Novembre 1948	Thao Katay (éd.)
Y a-t-il une politique française en Indochine ?	Novembre 1948	Thao Katay
Les aspirations du peuple lao ou les revendications des Lao-Issara	Janvier 1949	Thao Katay (éd.)
Voix française : Faudra-t-il évacuer l'Indochine ?	Février 1949	Thao Katay (éd.)
Le Laos : Pivot idéal de la lutte contre le communisme dans le Sud-Est asiatique	Mars 1949	Thao Katay (éd.)
Depuis le retour de la domination française, le Laos n'avance pas	Mars 1949	Thao Katay (éd.)
Des sots ou des traîtres ?	Avril 1949	Thao Katay (éd.)
De la nature exacte et du caractère réel des liens de vassalité et de suzeraineté qui, autrefois, unissaient entre eux les différents Etats de l'Asie	Date inconnue	Thao Katay
La vérité sur le sac de Luang-Prabang par Dèo-van-Tri en Juin 1887 – Le rôle machiavélique d'Auguste Pavie dans cet événement historique qui décida du sort du Laos, en amenant ce pays à se placer sous la protection de la France	Date inconnue	Thao Katay
Encore pour rire un peu, histoires vécues (2e série)	Date inconnue	Thao Katay

En lao ou thaïlandais[1248]		
Lao Ophagnob Ni Nang Indochine Falangset (Les Lao émigres d'Indochine)	Date inconnue (- septembre 1948)	Thao Mok Phoumisavann
Sat Lao Tangte Deum Ma (Les Lao, depuis la plus haute antiquité...)	Date inconnue (- septembre 1948)	Chareun Nakhaphong
Khoy Ralnuk Thang Lang, Khoy Ravang Thang Na (Pensez au passé, songez à l'avenir)	Date inconnue (- octobre 1948)	Pek Khaykham
Dè phra-Raxa, Savang, Séna Iè Spha (Traduction du *Quatre lettres ouvertes*)	Date inconnue (Mai 1948 - avril 1949)	Soukan Vilaisane (tr.)
Banthuk Ratthabal Khong Phra-Bat Somdet Phra-Chao Sisavang Vong (Traduction du *Contribution à l'histoire du mouvement d'indépendance nationale lao*)	Date inconnue (Mai 1948 - avril 1949)	Keo Viphakone (tr.)

[1248] Les informations indiquées dans les numéros 55 et 90 du *Bang-Faï de la semaine*.

Annexe 7 : Les membres de l'Assemblée constituante laotienne[1249]

Composition du bureau de l'Assemblée	
Président	Bong Souvannavong
Vice-président	Khun One Voravong
Secrétaires	Quinim Pholsena
	Nouphat Chounlaphom
Questeur	Nith Singharaj
Composition de la commission d'études	
Président	Nith Singharaj
Membres	Chao Sone
	Quinim Pholsena
	Leuam
	Kou Voravong
	Phao Pangna
	Kong Kham
Composition du comité de traduction	
Président	Bounnak Souvannavong
Membres	Nai Boun
	Chao Boun Eua
	Thao Teu
	Thong Southivongnorat
Conseillers auprès de l'Assemblée	
Michaudel	Administrateur des Services civils d'Indochine représentant le Commissaire de la République française au Laos
Lebel de Chateauvieux	Docteur en droit – délégué des Commissaires fédéraux à la Justice et aux Questions juridiques

Députés	
Province de Bassac	
Tiao Sone	Ancien fonctionnaire de l'administration laotienne
Tiao Boun Eua	Ancien fonctionnaire de l'administration laotienne
Khun One Voravong	*Chao Khouèng* de Bassac – Chevalier du Million d'Éléphants et du Parasol Blanc
Quinim Pholsena	*Chao Muong* de Paksong – Officier du Million d'Éléphants et du Parasol Blanc – Croix de guerre – Médaille de la résistance franco-laotienne
Nouphat Chounlaphom	Contrôleur principal des Eaux et Forêts – Chevalier du Million d'Éléphants et du Parasol Blanc – Croix de guerre – Médaille de la résistance franco-laotienne
Thong Southivongnorath	Greffier au tribunal provincial de Paksé

[1249] Royaume du Laos, *op. cit.*, p. 31-36.

Thao Song	*Chao Muong* de Paksé – Chevalier du Million d'Éléphants – Chevalier de l'Ordre du Cambodge
Phanh Ngaosysavath	Ingénieur agricole – Chef du Secteur agricole du Moyen et Bas-Laos
Province de Saravane	
Nai Boun	*Phouxouei – Chao Muong* de Saravane
Khamsing Sananikone	*Oupahat – Chao Muong* de Khoungsédone – Chevalier du Million d'Éléphants et du Parasol Blanc – Médaille coloniale
Phoun Simmavanh	*Chao Muong* de Lao-Ngam – Chevalier du Million d'Éléphants et du Parasol Blanc
Kham Phone	*Phouxouei – Naikong* de Lamam
Province de Savannakhet	
Thao Leuam	*Chao Khouèng* de Savannakhet – Monisaraphon – Chevalier du Million d'Éléphants – Croix de guerre – Médaille de la Résistance franco-laotienne
Thao Teu	Instituteur – Médaille de l'Instruction publique – Médaille d'honneur
Boun Leuang Khennavong	Instituteur – Croix de guerre – *Chao Muong* de Tchépone
Kham Phoui	*Chao Muong* de Khanthabouli
Thao Lot	*Chao Muong* de Dong-Hen – Médaille de l'Ordre Royal de Luang Prabang
Thao Toun	*Tassèng* – Médaille d'honneur
Province de Cammon	
Kou Voravong	*Chao Khouèng* de Thakhek – Croix de guerre – Médaille de la Résistance franco-laotienne – Chevalier du Million d'Éléphants – Chevalier de l'Ordre Royal du Cambodge
Thao Vong	*Phouxouei*
Nhommala Chounlaphom	*Oupahat* – Chevalier du Million d'Éléphants et du Parasol Blanc – Médaille de la Résistance franco-laotienne – Croix de guerre
Kom Nhoibouakong	*Phouxouei* – Médaille coloniale
Province de Vientiane	
Pheng Souvannavong	Préfet de la ville de Vientiane – Officier du Million d'Éléphants et du Parasol Blanc – Croix de guerre – Médaille de la Résistance franco-laotienne – Chevalier de l'Ordre Royal du Cambodge – Médaille d'honneur en or
Bong Souvannavong	Professeur principal – Inspecteur des Écoles du Centre Laos – Commandeur du Million d'Éléphants et du Parasol Blanc – Chevalier de l'Ordre Royale du Cambodge – Médaille de la Résistance franco-laotienne – Médaille d'honneur en or
Nith Singharaj	Chef de Cabinet du Premier Ministre – Chevalier du Million d'Éléphants et du Parasol Blanc – Médaille de la Résistance franco-laotienne

Bonnak Souvannavong	Industriel – Directeur de la Société corporative lao
Province de Xieng Khouang	
Toulia Lyfoung	Ancien fonctionnaire de l'adminsitration laotienne
Thongsavath Vongsavangthong	Secrétaire des Résidences
Province du Haut-Mékong	
Nai Thouane	Secrétaire des Résidences
Province de Luang Prabang	
Phao Pangna	*Chao Khouèng* de Luang Prabang – Chevalier de la Légion d'honneur – Grand officier du Million d'Éléphants et du Parasol Blanc – Médaille Coloniale – Médaille de la Résistance franco-laotienne
Tiao Singkeo	Médecin-Chef de la province de Luang Prabang – Commandeur du Million d'Éléphants et du Parasol Blanc – Monisaraphon – Chevalier de la Légion d'honneur
Seng	*Chao Muong* de Hongsa – Chevalier du Million d'Éléphants et du Parasol Blanc – Médaille de la Résistance franco-laotienne
Sisouphan	*Chao Muong* de Phonsaly – Officier du Million d'Éléphants et du Parasol Blanc – Médaille de la Résistance franco-laotienne – Médaille d'honneur – Monisarophon du Cambodge
Kham Phay	Infirmier-Major – Chevalier du Million d'Éléphants et du Parasol Blanc – Médaille d'honneur
Chan Chanthy	Diplômé de Théologie
Tiao Souvannarath	Premier Ministre du Gouvernement Royal du Laos – Officier de la Légion d'honneur – Grand Croix du Million d'Éléphants et du Parasol Blanc
Phouy Pangna	Ministre de la Justice et des Cultes – Grand Officier du Million d'Éléphants et du Parasol Blanc
Province de Phongsaly	
Kham Thao	*Phouxouei* – Chevalier du Million d'Éléphants et du Parasol Blanc – Médaille de la Résistance franco-laotienne
Province des Houaphans	
Xieng Chanh	*Phouxouei*
Xieng Pheng	*Tassèng* – Chevalier du Million d'Éléphants et du Parasol Blanc
Province de Sayaboury	
Thit Mang	Notable
Chao Houng	*Tassèng*
Khamphat	*Naikong*
Kong Kham	Commerçant

Annexe 8 : Les députés élus à l'Assemblée nationale[1250]

Province	Nom et prénom	Profession	Nombre de voix
Saravane	Nouthak	Cont. des E.F.[?]	705
	Khamta	*Samien*	653
	Khamsing	*Chao Muong*	621
Paksé-Bassac	Chao Sone	Ex-deputé de Bassac au Siam	2 445
	Chao Boun Heua	*Chao Muong*	1 855
	Thao Phoui Sananikone	Ministre de l'Éducation nationale	1 699
	Thao Thong	Secrétaire des Résidences	1 618
Savannakhet	Thao Teu	Secrét. S. F. [secrétaire du services français ?]	1 370
	Thao Kou	*Chao Khouèng* de Thakhek	917
	Thao Nho	*Oupahat*	912
	Thao Thong Dam	*Samien* à Vientiane	845
	Thao Seui	Instituteur retraité	764
Thakhek	Sivisay	*Chao Muong*	1 073
	Thao Vong	*Samien*	945
	Thao Nhommala	*Oupahat*	864
Vientiane	Thao Pheng Souvannavong	*Chao Muong*	529
	Thao Bong	Professeur. E. P. [école primaire ?]	416
	Thao Bounnak	Ste C. Lao (Dir) [secrétaire du commissariat du Laos ?]	206
Xieng Khouang	Thong Savath	Secrétaire des Résidences	616
	Toulia	Ex-*Samien*	338
SayaBoury	Thao Phao	*Chao Khouèng*	244
	Kong Kham	Commerçant	145
	Thit Mang	Commerçant	144
Luang Prabang	Kindavong	Ministre des Travaux publics	365 (partiel)
	Phouy Rattana	Ex-Ministre de la Justice	337 (partiel)
	Pheng	*Chao Muong*	324 (partiel)
	Phou	*Chao Muong*	206 (partiel)

[1250] MAE, Asie-Océanie, Indochine 1944-1955, 120QO/115, « Lettre du Commissaire de la République Française au Laos, Maurice Michaudel, à Monsieur le Conseiller Diplomatique à Saigon au sujet des élections à l'Assemblée législative, à Vientiane, en octobre 1947 [s.d.] », document cité.

Houaphan	Thao Ouane	*Chao Muong*	-
	Thong Sing	*Phouxouei*	-
Haut-Mékong	Mai Thouane	Secrétaire des Résidences	-
Phongsaly	Xieng Phomma	Commerçants	-

Table des tableaux

Tableau 1 : Le pourcentages des Laotiens dans les différents services de l'Administration française 52
Tableau 2 : La population suivant la race (le groupe ethnique) et par pays (millier) 55
Tableau 3 : Le nombre d'écoles primaires franco-indigènes, de personnel enseignant et d'élèves par province au Laos, en 1921-22 (avec la population en 1921)..... 74
Tableau 4 : Les établissements existant en 1911 selon l'arrêté du 10 avril 1911 portant organisation de l'enseignement au Laos..... 79
Tableau 5 : Les matières enseignées en 1911 selon l'arrêté du 10 avril 1911 portant organisation de l'enseignement au Laos 80
Tableau 6 : Arrêté du 24 octobre 1916 réorganisant les écoles au Laos et fixant les dates des vacances 83
Tableau 7 : Le système scolaire pour les indigènes défini par le Règlement de l'Instruction Publique en 1917, modifié en 1921 84
Tableau 8 : Le système scolaire pour les indigènes en 1931..... 86
Tableau 9 : Le nombre de candidats présentés et reçus aux examens au Laos 94
Tableau 10 : Le personnel enseignant de l'École d'Administration laotienne 98
Tableau 11 : Le nombre d'étudiants à l'Université indochinoise selon le pays d'origine 102
Tableau 12 : La proportion des fonctionnaires laotiens dans l'Administration française de 1915 à 1935 103
Tableau 13 : L'effectif règlementaire maximum du personnel indigène selon l'arrêté du 5 juillet 1935 104
Tableau 14 : Le nombre des membres actifs de l'Amicale des fonctionnaires laotiens et leur proportion par province en 1938 130
Tableau 15 : L'augmentation des soldes pour différents grades (en piastre) 132
Tableau 16 : Le gouvernement Lao-Issara lors de sa fondation en octobre 1945 192
Tableau 17 : Le nombre de membres de l'Assemblée législative pour chaque province du Royaume du Laos selon le projet de loi électorale 274
Tableau 18 : Le nombre de sièges et de candidats lors des élections de l'Assemblée nationale en août 1947.....275
Tableau 19 : Le nombre des écoles et les effectifs scolaires au Laos en 1944, 1947 et 1948, selon la revue Éducation publiée en septembre 1948.....277
Tableau 20 : L'enseignement public au Laos – situation par catégorie d'établissement en 1945-1946, 1946-1947 et 1947-1948.....278
Tableau 21 : Le nombre d'étudiants aux Universités de Hanoi et Saigon selon le pays d'origine, en 1946-1947 et 1947-1948 278
Tableau 22 : Les résultats des examens pour le certificat d'Études élémentaires des 19 et 20 mai 1949 280

Table des images

Image 1 : L'illustration d'une brochure de propagande du gouvernement Lao-Issara 2
Image 2 : Le Patuxai et la vue depuis le haut en mars 2012 (collection personnelle) 21
Image 3 : Le drapeau national, créé par le gouvernement Lao-Issara, repris sur la couverture d'une brochure de propagande 194
Image 4 : Le billet du gouvernement Lao-Issara 198
Image 5 : Les membres de l'Assemblée constituante laotienne 246
Image 6 : L'éléphant blanc tricéphale, motif repris sur le drapeau national 247

Table des cartes

Carte 1 : Le Laos français et ses provinces en 1929 4
Carte 2 : Le royaume de Lan Xang, du milieu du XVIe siècle au début du XIVe siècle 47
Carte 3 : L'Indochine française en 1900 49
Carte 4 : L'Indochine : routes, chemins de fer et phares 53
Carte 5 : Le Laos administratif en 1920 66
Carte 6 : La disposition de la 38e armée à la fin de mai 1945 159
Carte 7 : Les territoires controversés entre le Laos et la Thaïlande 256
Carte 8 : Le sud du Laos en 1899 349
Carte 9 : La densité scolaire en Indochine 350
Carte 10 : Le Laos actuel 351

Carte 8 : Le sud du Laos en 1899[1251]



[1251] M. Pavie et Poulmaire, « Indo-Chine : Carte de la mission Pavie », 1899, consulté sur Gallica.

Carte 9 : La densité scolaire en Indochine[1252]

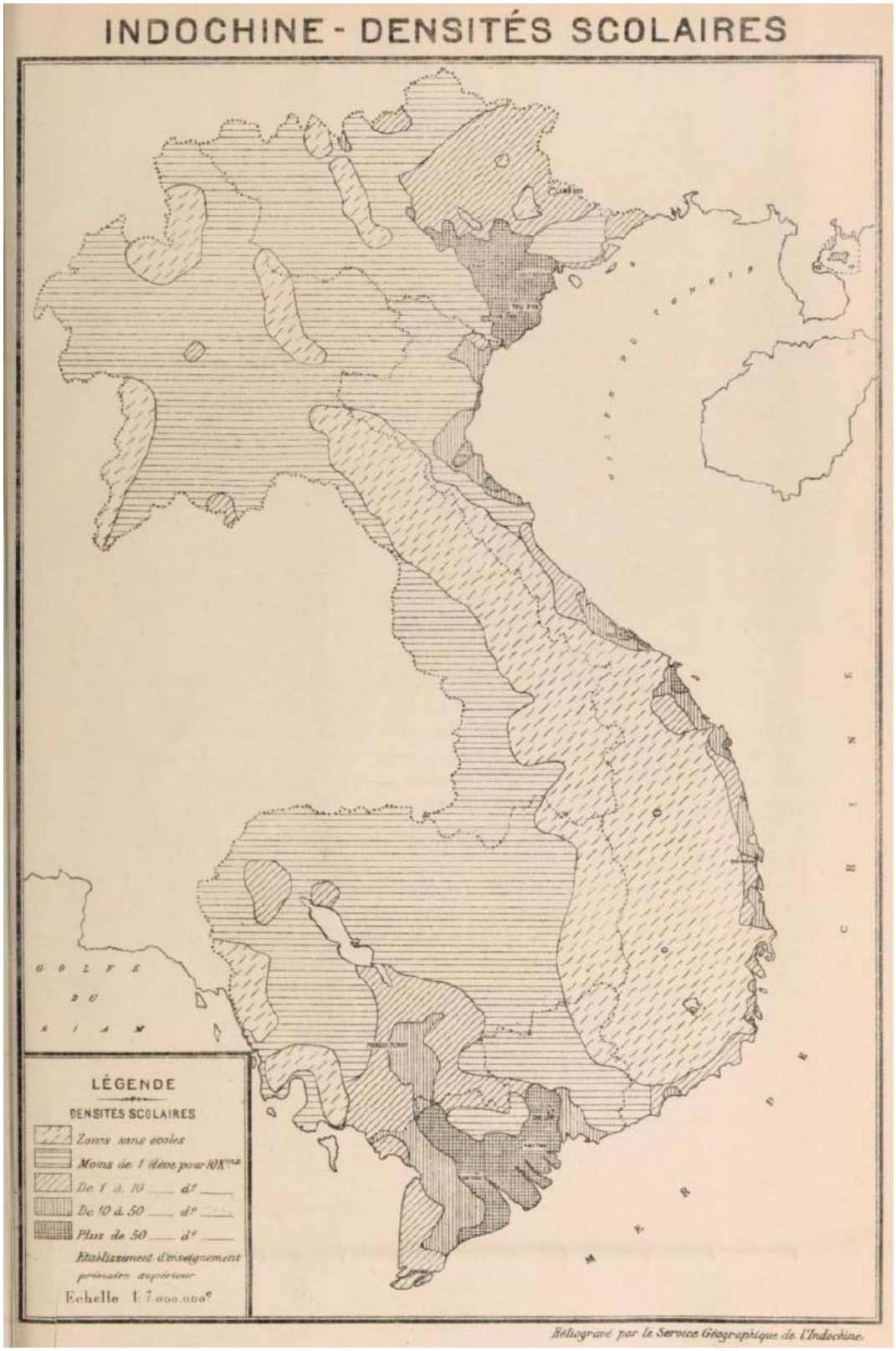

[1252] Direction générale de l'Instruction publique, *op. cit.*, p. 31.

Carte 10 : Le Laos actuel[1253]

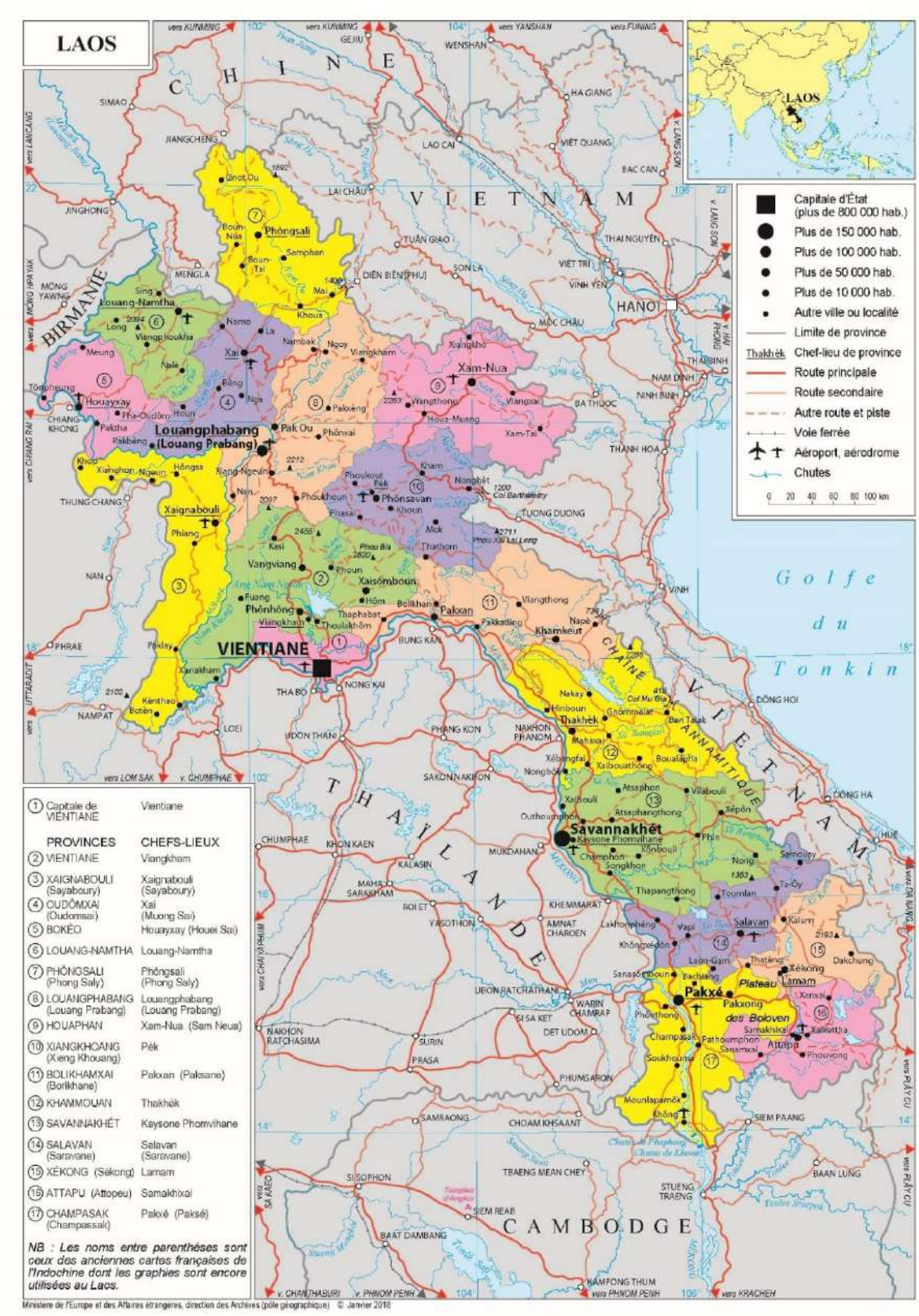

[1253] Direction des Archives, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, « Carte de la République démocratique populaire lao », 2018 [En ligne : https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/laos/presentation-du-laos/].

Table des matières

Carte du Laos français **4**
Avertissement **5**
Remerciements **6**
Liste des abréviations **9**
Sommaire **10**
Introduction **12**
LE QUESTIONNEMENT SUR LA COLONISATION ET L'INDÉPENDANCE **13**
LE NATIONALISME COLONIAL 14
LE NATIONALISME ET LA DÉCOLONISATION EN INDOCHINE 15
UNE ÉBAUCHE D'ÉGO-HISTOIRE 18
L'HISTORIOGRAPHIE DU NATIONALISME AU LAOS, DE L'ÉPOQUE COLONIALE À LA FIN DES ANNÉES 1940 .. 22
Le début des recherches sur le nationalisme au Laos dans les pays anglophones et en France *22*
Vers l'aspect culturel du nationalisme sous l'influence d'Anderson *25*
L'ignorance du mouvement d'indépendance des années 1940 dans l'historiographie *32*
POUR UNE NOUVELLE APPROCHE DE LA PERSPECTIVE DES ÉLITES LAOTIENNES SUR LE LAOS **35**
LA PERSPECTIVE DE LA THÈSE : UNE ANALYSE DES POINTS DE VUE DES ACTEURS 35
LA COMMUNAUTÉ DES ÉLITES LAOTIENNES COMME FIL CONDUCTEUR : DU CADRE COLONIAL À LA RÉFLEXION SUR L'ÉTAT-NATION INDÉPENDANT 38
Partie I : La formation et la sociabilisation des élites laotiennes au Laos française dans l'éducation, l'administration, les associations et les publications *38*
Partie II : Le rôle et les réactions des élites lors de la première prise de pouvoir : du coup de force japonais à l'exil du gouvernement Lao-Issara *39*
Partie III : Les perspectives des élites sur le Laos en tant qu'État-nation indépendant : le gouvernement Lao-Issara et le gouvernement royal *40*
LES DIFFICULTÉS DE LA RECHERCHE D'ARCHIVES SUR LE LAOS ET LA SÉLECTION DES SOURCES PRIMAIRES : FRANCE, LAOS, VIETNAM ET JAPON 41
Partie I : La formation et la sociabilisation des élites laotiennes au Laos français dans l'éducation, l'administration, les associations et les publications **44**
1. DONNER NAISSANCE AU « LAOS FRANÇAIS » **45**
1.1. L'INVENTION D'UN LAOS FRANÇAIS 45
1.1.1. L'installation française au Laos et son intégration dans l'Union indochinoise .. *45*
1.1.2. Les relations équivoques entre la France et les chefs locaux *56*
1.2. LA NAISSANCE DES ÉLITES MODERNES À TRAVERS L'ENSEIGNEMENT COLONIAL FRANÇAIS 67
1.2.1. L'introduction du système colonial *67*
1.2.2. L'intégration dans l'enseignement indochinois *83*
1.2.3. L'organisation du corps des fonctionnaires servant dans l'administration coloniale *95*
CONCLUSION 108
2. CONCEVOIR LE LAOS DANS L'OPTIQUE DES ELITES MODERNES **111**

2.1. Le rôle de l'élite laotienne et ses initiatives à l'ère coloniale dans le but de défendre les intérêts laotiens 112
2.1.1. L'Assemblée consultative indigène 112
2.1.2. Les associations, lieux de sociabilité et de contestation 127
2.2. Les élites laotiennes sous Vichy 134
2.2.1. La réorganisation de l'administration et de l'enseignement sous Vichy 134
2.2.2. Les premières réponses des élites à la politique coloniale 143
Conclusion 148
Partie II : Le rôle et les réactions des élites lors de la première prise de pouvoir : du coup de force japonais à l'exil du gouvernement Lao-Issara 150
3. Collaborer ou ne pas collaborer avec le Japon ? Les conséquences du 9 mars 1945 (mars – août 1945) 151
3.1. L'impact du coup de force japonais dans l'administration 152
3.1.1. L'installation de l'armée japonaise au Laos 152
3.1.2. Les élites laotiennes à la recherche du « Laos indépendant » à l'ombre du Japon 161
3.2. Deux « Laos libres » en résistance 167
3.2.1. Le gouvernement du Laos libre avec la France libre 167
3.2.3. Les liens entre les Lao-Issaras en Thaïlande et les élites laotiennes au Laos ... 174
Conclusion 177
4. Envisager le Laos de l'après-guerre 179
4.1. Les élites face à la carence du pouvoir : rechercher la négociation 180
4.1.1. Le maintien de l'indépendance et la stratégie de négociation 180
4.1.2. La fondation du gouvernement Lao-Issara provisoire et son échec dans la négociation 186
4.2. La question de l'unité territoriale du Laos 199
4.2.1. Le « Grand Laos » sous l'égide de Luang Prabang : les aspirations de Kindavong et de Phetsarath 199
4.2.2. L'ambiguïté politique envers la royauté du Champassak 203
Conclusion 207
Partie III : Les perspectives des élites sur le Laos en tant qu'État-nation indépendant : le gouvernement Lao-Issara et le gouvernement royal 210
5. Se reunir sous la banniere du Lao-Issara (1946-1949) 211
5.1. La propagande, son but, ses lecteurs 212
5.1.1. Les activités de propagande, un moyen de négociation 212
5.1.2. Les élites et la masse 219
5.1.3. La France et les autres pays étrangers 224
5.2. Le nouveau Laos comme État-nation moderne 229
5.2.1. Le Laos et le Vietnam dans la Fédération indochinoise 229
5.2.2. Les différentes conceptions de l'indépendance : le « Grand Laos », une confédération avec la Thaïlande, une union de l'Asie du Sud-Est, ou le Laos dans l'Union française 233
Conclusion 239

6. Gouverner le nouveau Laos 241
6.1. L'établissement d'une nouvelle relation franco-laotienne 242
6.1.1. L'autonomie du nouveau Laos et la question de l'immigration des Vietnamiens 242
6.1.2. L'Unité du nouveau Laos : les questions du sud et des minorités ethniques ... 253
6.2. Le pays en manque d'élites : leur formation et la question du Lao-Issara..... 264
6.2.1. Les négociations entre le gouvernement royal et les dirigeants Lao-Issara 264
6.2.2. Vers la formation de la nouvelle génération des élites et le développement de l'enseignement national..... 270
Conclusion 283
Conclusion : des dynamiques coloniales à l'émergence d'un projet national 286
Le Laos français, une entite equivoque entre protectorat et colonie..... 286
La dependance a l'egard de l'immigration vietnamienne..... 287
Le développement des élites laotiennes et de leur conscience en tant que telles 288
Des visions variées pour un Laos indépendant 289
Les stratégies d'un « pays mineur » 291
Pour l'ouverture d'autres perspectives 292
Index 294
Sources..... 300
Archives..... 300
Bulletins et journaux officiels 302
Publications officielles 303
Presse..... 305
Cartes 306
Autres ouvrages publiés à l'époque coloniale 306
Mémoires et autobiographies : français et anglais 307
Mémoires et autobiographies : laotien..... 308
Mémoires et autobiographies : japonais..... 308
Bibliographie 310
Ouvrages, chapitre d'ouvrages collectifs : français et anglais 310
Ouvrages, chapitre d'ouvrages collectifs : laotien 314
Ouvrages, chapitre d'ouvrage collectifs : japonais 314
Thèses et mémoires : français et anglais..... 316
Thèses et mémoires : japonais 317
Articles de périodiques : français et anglais 317
Articles de périodiques : japonais..... 319
Rapports : français et anglais..... 321
Rapports : japonais 321
Manuscrits non publiés 321
Pages webs 321
Table des annexes 323
Table des tableaux..... 346
Table des images 347
Table des cartes..... 348
Table des matières..... 352
Résumé 356
Summary 357

Résumé

Croisant des sources françaises, laotiennes et japonaises, cette thèse analyse la formation des élites laotiennes pendant la période coloniale ainsi que leurs activités politico-administratives jusqu'à l'indépendance du Laos. Elle couvre la période allant de l'installation française au Laos, dans les années 1880, jusqu'aux négociations menant à l'indépendance du pays, à la fin des années 1940, en adoptant la perspective des élites laotiennes sur leur pays et ses transformations. La première partie examine l'instauration du système administratif et éducatif colonial au Laos, qui n'a produit qu'un nombre restreint d'élites laotiennes, principalement issues du nord. Elle explore également le rôle de ces élites dans l'administration coloniale et leurs initiatives pour défendre les intérêts laotiens, notamment à travers l'Assemblée consultative indigène et les associations. La seconde partie se concentre sur le rôle des élites et leur conception d'un Laos indépendant, après le coup de force japonais en mars 1945 ainsi qu'à la sortie de la Seconde Guerre mondiale. Elle met en lumière, non seulement les activités du groupe des élites rassemblé autour de Phetsarath, mais également celles des figures qui ont rejoint les résistants français, telles que Kindavong de Luang Prabang et Boun Oum de Champassak. Enfin, la dernière partie aborde leurs tentatives de négociation pour l'indépendance du Laos, entre elles et avec la France. Elle analyse comment ces élites ont remis en question l'organisation territoriale et les systèmes politico-administratifs instaurés pendant la période coloniale, tout en cherchant à construire et préserver un pays émergent, marqué par le manque d'élites capables de le gouverner. En mettant en lumière la prise de position des Laotiens eux-mêmes, cette thèse contribue à combler la carence des études sur le développement du nationalisme au Laos, un sujet encore peu exploré jusqu'à présent.

Mots-clés

Nationalisme – Indépendance – Élites laotiennes – Colonisation française – Éducation

Summary

Drawing on French, Laotian and Japanese sources, this thesis analyses the formation of the Laotian elites during the colonial period and their political and administrative activities leading up to the independence of Laos. It covers the period from the French settlement in Laos, in the 1880s, to the negotiations leading to the country's independence, in the late 1940s, adopting the perspective of Laotian elites on their country and its transformations. The first part examines the establishment of the colonial administrative and educational system in Laos, which produced only a small number of Laotian elites, mainly from the north. It also explores the role of these elites in the colonial administration and their initiatives to defend Laotian interests, particularly through the Indigenous Consultative Assembly and associations. The second part focuses on the role of the elites and their vision of an independent Laos after the Japanese coup in March 1945 and in the immediate aftermath of the Second World War. It highlights, not only the activities of the group of elites gathered around Phetsarath, but also those of the figures who joined the French resistance, such as Kindavong from Luang Prabang and Boun Oum from Champassak. Finally, the last part discusses their attempts to negotiate the independence of Laos, both among themselves and with France. It examines how these elites challenged the organization and politico-administrative systems introduced during the colonial period, while seeking to build and preserve an emerging country marked by a lack of elites capable of governing it. By shedding light on the positions taken by the Laotians themselves, this thesis helps to fill the gap in studies on the development of nationalism in Laos, a subject that has been little explored until now.

Keywords

Nationalism – Independence – Laotians elites – French colonization – Education